FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
XII
230
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

15 F 23

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXIV
Palchetto
Num.° d' ordine 15 F-13

Digitized by Google

B. Puer
XII
230
~~123~~
~~3~~
~~23~~

RRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

Digitized by Google

L'éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Il poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de ses droits.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

644 281

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

TOME VINGT-TROISIÈME.

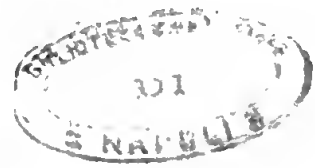

PARIS

HENRI PLON,
ÉDITEUR DES OEUVRES DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 10.

J. DUMAINE,
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXVIII.

L'éditeur se réserve le droit de traduction en toutes langues.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

BIBLIOTHÈQUE NAPOLÉON III

ANNÉE 1811.

18245. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il paraît que des courriers russes on passé à Metz hier; on aura donc des nouvelles aujourd'hui. Je désire que vous prépariez pour le général Lauriston une dépêche que vous me soumettrez, et dans laquelle vous lui ferez connaître mon arrivée à Paris, la continuation de mes dispositions pacifiques et mon désir de voir se terminer, cet hiver, nos différends avec la Russie. Vous lui direz qu'une division de cuirassiers s'est rendue à Erfurt; que l'incertitude sur tout ce qui se faisait en Prusse a paru rendre nécessaire l'accroissement de nos forces en cavalerie; qu'on ne connaît rien à la manière d'agir de cette puissance; vous lui apprendrez ce qui s'est passé relativement à l'armement, au désarmement, à l'annonce qu'elle désarmait et à la continuation des armements, de sorte que je ne sais plus ce que cela veut dire; que cela doit faire comprendre comment la question s'embarrasse, comment cela pourrait entraîner, et combien il est nécessaire de nommer des commissaires de part et d'autre pour tranquilliser sur tous les points et faire cesser cet état de choses.

Vous aurez soin de faire connaître que tout cela doit être dit sans affectation et naturellement.

Le comte Lauriston peut même insinuer légèrement qu'il est fort malheureux que la Prusse se mêle d'armer; qu'il est de l'intérêt de cette puissance qu'elle ne se mêle pas de la question et ne se permette pas de mouvements qui peuvent aussitôt en entraîner d'autres.

Le même courrier sera porteur d'une lettre à M. de Saint-Marsan sur les mouvements de la Prusse et la nécessité où cela nous a mis

Digitized by Google

de faire marcher de la cavalerie. Il pressera de nouveau la Prusse de rester tranquille.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18246. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Donnez ordre au préfet de la Roër de se rendre à Wesel et d'y terminer les affaires de cette ville : 1° régler en recette et en dépense le budget pour 1811 ; 2° présenter sans délai le budget de 1812, de sorte qu'il soit soumis à ma signature avant le 1er décembre ; 3° créer des revenus, et dès lors établir un octroi à la française pour 1812.

Pour le budget, la première question qui se présente est la dette. La dette n'a pas été reconnue ; mon intention est de la régler comme dans la Belgique ; la constituer en totalité absorberait trop de revenus ; mais on me présentera un projet de décret pour en constituer une partie sur le principe de ce qui a été fait pour Anvers.

Le préfet présentera un projet pour instituer à Wesel une sous-préfecture, un tribunal de première instance, et leur former dans les départements de la Lippe et de la Roër un arrondissement, de manière qu'il y ait au moins 50,000 âmes. On ne prendra rien dans le grand-duché de Berg. Il y a, je crois, un tribunal à Reuss ; dès lors, il s'agira tout simplement de le transférer à Wesel. Le décret désignera également le logement où le tribunal et la sous-préfecture seront établis.

On aura soin de réparer le pavé parfaitement ; cela est nécessaire pour les communications militaires. Le préfet établira également un système d'éclairage tel que la ville soit parfaitement éclairée. On fera évaluer les maisons à abattre, et le décret ordonnera la démolition des maisons, près la grande église, qui obstruent les communications de la porte de Münster à celle du Rhin. Le préfet, le maire et le commandant du génie se réuniront, et le préfet présentera un plan d'alignement de la ville, de manière à détruire toutes les excavations qui existent, à régler la circulation et à créer une nouvelle place entre la porte de . . . . . [1] et la maison actuelle du gouvernement. On pourrait faire là une grande place carrée, dont un des côtés appuierait à la porte, et dont un des côtés servirait à bâtir un hôtel pour le gouverneur, une grande auberge, une salle de spectacle et

[1] Le nom est laissé en blanc sur la minute.

les autres logements nécessaires dans une ville de grande garnison et qui va être un centre considérable de passage.

Le préfet me présentera également un projet pour faire connaître le lieu où l'on pourrait établir un hôpital civil, destiné à contenir ordinairement 100 lits et pouvant en contenir 300; ce qui est nécessaire dans une place de guerre.

Cette commission présentera également un projet, avec l'estimation des indemnités convenables, pour abattre toutes les maisons qui gênent la défense de la ville; il y en a qui ont été bâties sur le terrain même des fortifications.

Le préfet présentera également un projet de décret et les mesures à prendre pour établir à Wesel une école secondaire française et des écoles primaires où l'on montre à parler français, enfin pour établir une compagnie d'artillerie bourgeoise à l'instar de celle qui existe à Lille, et une compagnie de pompiers.

Le préfet restera à Wesel jusqu'à ce que tous ces projets et estimations soient parfaitement rédigés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18247. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Je vois avec plaisir, par votre lettre du 9, que les deux bataillons des 1er et 2e régiments du Banat sont en bon état. Faites-les reposer à Dijon deux ou trois jours, et ordonnez qu'ils soient dirigés sur Paris, où je désire les voir. Vous les ferez rester dans une caserne à deux lieues de Paris, où vous en ferez passer la revue, et, lorsque vous vous serez assuré de leur bon état, je les verrai à la parade.

La demande d'officiers français est juste. Il faut leur en donner parlant allemand.

Quant à l'autre régiment qui se trouve à Trieste, je ne sais pas bien s'il serait convenable de retirer tant de Croates; je ne crois pas l'avoir demandé. Je les prendrais avec plaisir, puisque cela me ferait en Allemagne une nouvelle brigade, mais je voudrais savoir si cela est politique. Faites-moi un rapport là-dessus.

Il est bon que vous écriviez à ces deux régiments, avant qu'ils arrivent à Dijon, que leur destination est pour Paris, parce que je veux les voir. Cela pourrait être d'un bon effet et empêcher peut-être quelques désertions.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18248. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Je réponds à votre lettre du 6 sur l'armement des cuirassiers et lanciers; c'est une question extrêmement importante.

Il est reconnu que la cavalerie cuirassée peut difficilement se servir de sa carabine; mais il est aussi fort absurde que 3 ou 4,000 hommes de si braves gens soient surpris dans leur cantonnement ou arrêtés dans leur marche par deux compagnies de voltigeurs. Il est donc indispensable de les armer. Les régiments de cuirassiers de l'ancien régime avaient des mousquetons qu'ils portaient, non comme la cavalerie légère, suspendus en bandoulière, mais qu'ils portaient pour s'en servir comme de fusils.

Je désire que vous formiez un conseil d'officiers de cavalerie et que vous déterminiez quelque chose sur cet objet. Je ne puis pas m'accoutumer à voir 3,000 hommes d'élite qui, dans une insurrection ou une surprise de troupes légères, seraient enlevés par un partisan, ou dans une marche arrêtés par quelques mauvais tirailleurs derrière un ruisseau ou une maison : cela est absurde. Mon intention est que chaque homme ait un fusil; que cela soit un mousqueton très-court, porté de la manière la plus convenable aux cuirassiers, peu m'importe. J'ai déjà fait donner à la grosse cavalerie des mousquetons. A la paix ils les ont renvoyés; dans la dernière campagne ils n'en ont pas eu.

Présentez-moi donc un projet là-dessus, pour que ces 3,000 hommes n'aient pas besoin d'infanterie pour se garder dans leurs cantonnements, et, mettant pied à terre, puissent se faire jour quand il y a une force d'infanterie d'une grande disproportion avec eux. La guerre se compose d'événements imprévus; c'est ne pas en avoir de notions que supposer que 15,000 hommes de grosse cavalerie pourront toujours être tenus de manière à être couverts.

Quant aux lanciers, voyez s'il est possible de leur donner une carabine avec leur lance; s'il n'est pas possible, il faudrait au moins avoir le tiers de la compagnie armé de carabines, c'est-à-dire tout le premier rang et la moitié du deuxième rang, tous les maréchaux des logis et le tiers de la compagnie (à peu près 40 hommes, en les supposant complets), armés de carabines. Les Cosaques ont la lance, mais ils ont des carabines et même de grands fusils avec lesquels ils tirent très-loin.

Vous ferez aussi entrer cela dans l'objet du travail de la commission d'officiers généraux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18249. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Je vois, par votre lettre du 6 novembre, que les trois régiments suisses qui sont en France ne pourront m'offrir que six bataillons, et le 1er, qui arrive à Plaisance, que deux. Ce ne serait donc que huit bataillons au lieu de douze. Mais je compte sur un recrutement de 3,000 hommes dans le courant de l'hiver; ce qui pourra permettre à chaque régiment de fournir un bataillon de plus. Pour avoir ces 3,000 hommes, il est urgent de s'occuper assidûment. Voyez le duc de Bassano et M. Maillardoz. La Suisse me coûte un argent immense et ne me rend aucun service; jusqu'à cette heure je suis fort dupe, puisque j'ai là une cohorte d'officiers sans soldats. Il faut, 1° que les cantons se chargent de recruter; 2° réduire les bataillons de neuf à six compagnies, ce qui réduira les officiers d'un tiers. J'aurai alors quatre régiments, chaque régiment de quatre bataillons, chaque bataillon de six compagnies, chaque compagnie de 140 hommes, et 3,200 hommes par régiment ou 12,000 hommes. Pour recruter ces 12,000 hommes, il faut que les cantons s'engagent à les tenir au complet. J'approuve cependant qu'ils ne soient pas obligés de fournir plus de 3,000 hommes par an.

3,000 hommes en huit ans égalent 24,000 hommes; en ôtant les morts, les déserteurs, etc., il est à espérer que cela se maintiendra à 12,000 hommes.

Il faudrait pourtant que, dans le cas d'une guerre avec la Russie ou l'Autriche, guerre qui intéresse les Suisses, puisqu'en cas de non succès ils seraient compromis, ils fournissent 4,000 hommes au lieu de 3,000. Voici les bases sur lesquelles il faut travailler sans délai.

Ils doivent cependant fournir 16,000 hommes; il y aura donc pour eux économie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18250. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Lors de mon passage à Givet, un détachement de prisonniers anglais a travaillé à rétablir un pont volant. Parmi ceux-là j'ai remarqué le zèle et l'activité de huit ou dix de ceux spécialement qui se sont jetés dans un batelet pour aider à la manœuvre du pont. Donnez ordre que l'état des dix hommes qui se sont le plus distingués dans cette circonstance soit dressé; que les hommes soient habillés à neuf, et qu'on remette à chacun cinq napoléons avec un ordre de route pour Morlaix, où ils seront remis au *Transport-Office*, en faisant connaître la raison de leur délivrance. Vous en instruirez le ministre de la marine, que cette correspondance regarde. Il est nécessaire qu'il n'y ait pas d'injustice, et que les hommes qui se sont le mieux comportés soient choisis de préférence. Il y a là un ministre anglais qui s'est présenté pour me demander la permission d'aller passer trois mois en Angleterre; accordez-la-lui. Il pourrait être chargé de la conduite des autres. Enfin je vous envoie une pétition qui m'a été remise dans la même circonstance par une Anglaise; faites-moi un rapport sur ce qu'elle demande.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18251. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Le capitaine de la compagnie d'artillerie du 3e régiment à cheval, qui est à Bonn, est manquant; le lieutenant est un jeune fou, ayant trois ou quatre ans de service : il est fort important d'envoyer un bon capitaine à cette compagnie. Je désire même qu'elle soit envoyée en Allemagne à une division d'infanterie, vu qu'elle est composée de conscrits, et qu'elle soit remplacée par une autre compagnie du 2e régiment d'artillerie à cheval. Par ce moyen, la division de cuirassiers serait servie par les compagnies d'un même régiment.

Je désirerais la même chose pour toutes les divisions de cuirassiers. Au lieu de deux compagnies de deux régiments différents, chacun aurait deux compagnies du même régiment.

De même pour les bataillons du train. Il y a à Cologne deux compagnies du même bataillon du train qui servent dans deux divisions différentes; il y a de même à Bonn deux autres compagnies du même

bataillon partagées entre deux divisions : il serait bien plus convenable de les réunir. Il faut que les deux compagnies du train qui paraissent nécessaires pour le service d'une même division de cuirassiers soient du même bataillon.

Une observation importante aussi est de donner le commandement de l'artillerie légère des cuirassiers à des hommes qui aient fait les campagnes précédentes avec les divisions de cuirassiers. J'ai vu à Bonn un chef qui n'a pas encore fait ce service et qui va faire son apprentissage.

Ces divisions de cuirassiers servent différemment. Il est donc nécessaire d'avoir des hommes qui aient fait l'expérience des campagnes d'Autriche, d'Iena ou de Friedland.

Ces compagnies d'artillerie à cheval n'ont pas d'ouvriers, de sorte que les vingt-quatre pièces de canon que j'ai vues à Cologne et à Bonn n'avaient pas un seul ouvrier. Pourquoi les compagnies d'artillerie à cheval n'ont-elles pas d'ouvriers?

N'attachez au service des cuirassiers aucune compagnie d'artillerie qui ait été ruinée en Espagne, et qu'on ait recrutée avec la conscription de cette année; mais mettez-y des compagnies d'artillerie à cheval qui n'aient pas souffert et se soient reposées depuis 1809.

Il faut nommer un général de brigade d'artillerie pour prendre le commandement de l'artillerie de la cavalerie de réserve. Il aura quarante-huit pièces sous ses ordres, en passera la revue, mettra tout en état, et pourra se tenir à Wesel.

Il faudrait également un général de brigade qui eût fait le service de la cavalerie, soit comme colonel, soit comme général, aux campagnes passées.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18252. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Je réponds à votre lettre du 9 sur les équipages d'artillerie du corps d'observation de l'Elbe.

Je ne sais pas pourquoi la 7e division est portée à vingt-huit pièces de canon; il me semble qu'elle ne doit en avoir que quatorze, comme les autres. Cette division se trouve d'ailleurs à Danzig.

Faites refaire l'état n° 1.

L'artillerie des 1re, 5e et 6e divisions sera placée dans la 32e division militaire, ainsi que seize pièces de la division de réserve. Leur

parc doit être organisé de manière qu'elles aient leur double approvisionnement.

La 7e division sera placée à Danzig; à cet effet, on prendra tout le matériel, personnel et attelages sur ce qui existe aujourd'hui à Danzig.

L'artillerie de la 8e et de la 9e division, ainsi que les deux batteries de la réserve, se réuniront à Wesel : savoir, leur approvisionnement et demi par division, et le reste formant une portion de la partie du parc de réserve qui restera à Wesel.

Enfin l'artillerie des quatre divisions de réserve de cavalerie, formant un état à part, ayant l'artillerie de deux divisions à Wesel et celle d'une division à Hanovre, avec un approvisionnement et demi; une à Erfurt avec un approvisionnement et demi, et l'autre demi-approvisionnement avec le demi-approvisionnement des divisions qui sont sur le Rhin, à Wesel, où ils formeront la réserve.

Selon votre état, il faut 7,000 chevaux pour faire ce service. Je pense qu'il faudrait compléter en hommes et en chevaux les quatre bataillons qui sont en Allemagne et les destiner au service des neuf divisions d'infanterie et des quatre batteries de la réserve et du parc, et employer un autre bataillon de ceux qui sont en France, que l'on compléterait également, pour le service des quatre divisions de la réserve de cavalerie. Par ce moyen le grand parc serait divisé en deux fractions : une à Minden et une à Wesel. Toute l'organisation des cuirassiers se rattacherait à un général d'artillerie et à un directeur du parc de réserve de cavalerie, qui résiderait à Wesel et serait sous les ordres du directeur général du parc. Il resterait alors à envoyer des ouvriers à Wesel pour y monter un fort atelier de réparation. Il faudrait aussi prendre toutes les églises de Wesel, hormis une pour les catholiques et une pour les protestants, pour pouvoir y déposer tout ce matériel et le mettre à l'abri pendant la mauvaise saison, sans pourtant le décharger : les chevaux seront à Wesel et dans les environs; de sorte que, vingt-quatre heures après la réception de votre ordre, toute la colonne puisse se mettre en marche pour entrer en campagne.

Il me semble qu'il est nécessaire qu'il y ait un colonel à Minden, un général d'artillerie et un directeur du parc à Wesel. Le matériel devenant très-considérable, il faudrait avoir un général de division pour commander l'artillerie et trois généraux de brigade, chacun d'eux chargé du commandement et de la surveillance de l'artillerie de trois divisions, et qui seraient employés selon les circonstances et modifications que les événements rendraient nécessaires. Quant aux compa-

gnies d'artillerie, il faut chercher les compagnies des régiments à pied ou à cheval qui sont déjà en Allemagne, puisqu'il y a un si grand avantage à tenir le plus possible les régiments réunis.

Il est nécessaire que cela ne touche pas à l'organisation du corps d'Italie ni à celle du corps d'observation du Rhin, de sorte que ces corps puissent s'organiser une artillerie telle qu'elle a été réglée sur le papier, sans avoir besoin de nouveaux calculs; car le corps d'observation de l'Elbe doit être indépendant de l'organisation des deux autres corps.

Indépendamment de la réserve de la Garde, vous me ferez un état de récapitulation qui fasse connaître l'état de toute l'artillerie : 1° celle du corps de l'Elbe, comme il a été dit ci-dessus, 2° de la réserve de la cavalerie, 3° celle d'Italie, et 4° celle du Rhin, comme elles ont été réglées précédemment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18253. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Les 127e, 128e et 129e régiments donnent de sérieuses inquiétudes ; tous les essais qu'on a faits en les plaçant dans les îles n'ont pas réussi. Cela justifie les rumeurs qui m'étaient parvenues depuis plusieurs mois par l'Angleterre sur ces régiments. Il est donc temps de prendre un parti. Il faut d'abord les séparer. Donnez ordre au prince d'Eckmühl, par l'estafette du soir, de faire partir celui des trois régiments qui est le plus mauvais et de le diriger sur Maëstricht. Donnez ordre à un bon général de brigade, parlant allemand, de prendre le commandement de ce régiment et d'en passer une sévère inspection. Les deux autres régiments seront placés sous les ordres, l'un du général Latour, l'autre d'un général de brigade, parlant allemand, que désignera le prince d'Eckmühl. Le prince d'Eckmühl ou ira en passer la revue lui-même, ou en fera passer une revue de rigueur par ses officiers d'état-major. Il fera diriger par détachements de 100 hommes, sur les régiments de la Tour-d'Auvergne et d'Isembourg, les Prussiens, les Mecklembourgeois, Russes et Danois qui se trouvent dans ces régiments. Il enverra aux pionniers coloniaux les mauvais sujets qu'il y aurait. Enfin il procédera à l'épurement des cadres de la manière suivante : il verra les colonels, majors, chefs de bataillon et adjudants-majors, s'assurera que ce sont des Français parlant allemand, ayant fait la guerre avec nous et ayant les qualités

requises. Il sera autorisé à envoyer à Maëstricht ou à Wesel, où ils seront à votre disposition, les officiers qui n'auront pas les qualités nécessaires, avec des notes, pour que vous puissiez me proposer de l'emploi pour eux ; les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qui sortent du service d'Autriche : il enverra également des notes sur eux. Ceux de ces derniers qui seront suspects seront renvoyés également à Wesel. Quant à ceux sortant de l'ancien service, des villes de Bremen, de Hambourg, d'Oldenburg, il distinguera ceux qui sont natifs des villes, qui y ont domicile et des parents, de ceux qui sont étrangers et qui ont été admis au service de ces villes.

Les étrangers seront dirigés sur Wesel, avec des notes, pour que vous puissiez me proposer de leur donner de l'emploi ou de les placer dans les régiments étrangers. Ceux qui sont du pays, le prince d'Eckmühl en fera deux classes : les uns, qu'on essayera de garder dans les régiments jusqu'à nouvel ordre, et les autres, qu'on pourra envoyer en Italie et en Espagne dans les corps. Il fera remplacer les officiers et sous-officiers vacants, de manière cependant à ne compléter que trois bataillons dans chaque régiment. Le résultat de cette opération sera qu'il n'y aura dans ces régiments d'autres officiers supérieurs que des officiers français, et d'autres capitaines, lieutenants et sous-lieutenants que des Français ou des officiers ayant fait la guerre avec nous, ou des officiers sortant du service d'Autriche, et provisoirement des officiers du pays, bons sujets, domiciliés et connus. La même opération sera faite pour les sous-officiers. Aucun sous-officier étranger ne sera souffert dans ces régiments; on n'y conservera que des sous-officiers nés dans la 32e division militaire, mais domiciliés et connus; encore ce nombre sera noté, afin de pouvoir insensiblement les faire passer ailleurs. Enfin la même opération sera faite pour les soldats. Tout ce qui sera prussien, danois, suédois, mecklenbourgeois, russe, sera dirigé, par détachements de 100 hommes, sur les régiments d'Isembourg et de la Tour-d'Auvergne, de sorte qu'il ne restera dans le régiment que des hommes nés dans la 32e division militaire; et ceux qui seraient jugés mauvais sujets, soit dans les étrangers, soit dans les naturels du pays, seront dirigés par détachements de 25 hommes sur les dépôts de pionniers coloniaux. Vous autoriserez le prince d'Eckmühl à remplacer les officiers et sous-officiers par des hommes tirés de son corps d'armée, mais parlant allemand; il vous en enverra l'état, et vous me présenterez des projets de décrets à signer. Vous donnerez les mêmes instructions pour le régiment, lorsqu'il sera arrivé à Maëstricht. On verra, lorsque les régiments seront ainsi épurés, s'ils présentent un aspect plus satisfai-

sant. Mandez au prince d'Eckmühl qu'il serait important qu'il pût voir lui-même ces régiments, au moins qu'il fît faire cette opération par un homme d'un tact plus sûr et plus fin que le général Latour.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18254. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Dans la visite que j'ai faite de différents corps de l'armée, j'ai trouvé que les troupes étaient mieux habillées que dans la révolution, où les fournitures étaient faites par les fournisseurs d'alors; mais j'ai été loin d'en être satisfait, vu les sommes immenses qu'elles me coûtent et la régularité qui est portée dans l'administration dans les temps actuels. Il est impossible de rien fournir aux troupes qui soit bon; car comment vouloir qu'elles puissent lutter contre l'intérêt des fournisseurs? En général, les tricots sont mauvais, les shakos sont de mauvaise qualité, ou ils sont souvent de bonne qualité, mais mal confectionnés. Il en est de même des gibernes. Aucun reproche ne peut être fait aux corps, parce qu'ils répondent à tout « que l'administration de la guerre le leur a envoyé ». Quant aux draps, la plus grande partie de celui que j'ai vu est beaucoup plus mauvaise que celui que j'ai vu aux régiments qui les achetaient eux-mêmes.

Les régiments d'infanterie légère, qui avaient l'habitude d'acheter des draps, trouvent, en général, que les draps qu'ils achetaient étaient beaucoup meilleurs que ceux qu'on leur envoie.

Je désire donc connaître de quelle manière se fera l'habillement de 1812. Mon intention est que l'administration de la guerre ne fournisse rien, tout au plus le drap; et encore je crois que cela même est une question : car il est de fait que les régiments d'infanterie légère, pendant le temps qu'ils se sont habillés, l'ont été mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Un major qui est pressé par une grande quantité de conscrits qu'il a à habiller reçoit tout ce qu'on lui envoie, quoique de mauvaise qualité. Il y a d'ailleurs des gens qui ne veulent pas se faire des affaires et établir un procès contentieux. Il est donc nécessaire que des mesures efficaces soient prises pour que le drap qui sera fourni soit fourni bon, d'autant plus qu'il n'est pas raisonnable d'envoyer des draps dans le fond de l'Illyrie pour qu'ils reviennent ensuite. Cela met du retard pour tout, est préjudiciable à mon service et ruine les fournisseurs. Il faut donner la latitude aux régiments de ne pas recevoir le drap qui serait mauvais, mais il faut, avant tout,

prendre des mesures pour s'assurer que les draps qu'on envoie sont de bonne qualité. Les bureaux actuels de l'habillement ne sont organisés que pour la comptabilité; ils ne font rien pour s'assurer de l'exactitude des envois, de ce qu'il y a en magasin et de la bonté des fournitures; de sorte que, au lieu d'accueillir et d'encourager les plaintes des corps, on les reçoit mal en général.

Dans le grand-duché de Berg, je donne tout en argent aux corps; les masses sont un peu moins fortes qu'en France : je n'ai point vu de troupes si bien habillées et en si bon état; cela ne peut faire aucune comparaison avec les nôtres.

Dans les remontes, j'ai trouvé beaucoup de mauvais chevaux. Les conditions des marchés sont en général à refaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18255. — AU COMTE DE LACÉPÈDE,

GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

On m'assure que le chef de bataillon Everts, du 4e de ligne, a été nommé officier de la Légion d'honneur n'étant pas encore légionnaire. Vous deviez vérifier le fait, et, s'il était vrai, me renvoyer mon décret. Vous n'êtes pas excusable.

Vous savez que j'ai toujours pour principe de ne faire jamais officier dans la Légion d'honneur si l'on n'est pas déjà légionnaire, ainsi que pour tous les grades.

Lorsqu'une erreur a lieu, c'est à vous à représenter le décret.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18256. — AU COMTE DE LACÉPÈDE,

GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Monsieur le Comte Lacépède, voulant donner un témoignage de ma satisfaction au prince Kolowski, ministre de l'empereur de Russie en Sardaigne, je lui ai accordé l'Aigle d'or [1]. Envoyez-lui cette décoration à Cagliari, où il se trouve, par le canal du général commandant en Corse. Vous pouvez en prévenir le prince Kourakine par un

[1] Le texte primitif portait : *l'Aigle de la Légion d'honneur*. L'Empereur a, de sa main, effacé les derniers mots, et les a remplacés par le mot *d'or*.

billet, l'empereur de Russie ayant permis au prince Kolowski d'accepter cette décoration.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Honoré Bonhomme.

18257. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Il existe un décret pour la Spezia. Cependant les constructions ont continué à avoir lieu à Gênes. Ce qui m'avait porté à placer les établissements à la Spezia, c'était moins la beauté de la rade que le mauvais établissement de Gênes. Les constructions avaient lieu hors des fortifications, dans un lieu isolé, ce qui n'était pas raisonnable; mais, depuis que vous m'avez fait connaître que l'on peut construire dans la darse, je pense qu'il faut s'en tenir à Gênes, par toutes sortes de raisons, d'abord parce que c'est le centre d'une grande population, et que cela offre toute facilité. Faites-moi un rapport là-dessus; car, si vous pouvez construire dans la darse, vous aurez un superbe arsenal. Je ne serais pas éloigné de prolonger les digues et de dépenser 2 millions pour cela; ce qui d'ailleurs a l'avantage politique d'être très-agréable à cette grande population. Cela supposé, il faudrait que la marine conservât l'établissement du lazaret de la Spezia. Cette année, j'ai fait travailler aux fortifications, puisqu'en manœuvrant dans la Méditerranée il est hors de doute que ce golfe nous sera nécessaire, et qu'il sera utile même pour réparer nos vaisseaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18258. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Le golfe de Villefranche peut être utile à nos escadres, ainsi que le golfe Juan. Faites tracer sur une carte les batteries qui existent, ainsi que l'armement et leur état actuel. Il faut s'attendre que nos vaisseaux de Toulon, en continuant à sortir, seront obligés de chercher leur refuge dans la rade de Marseille. Faites-moi connaître le lieu où ils mouilleraient et la situation actuelle des batteries, afin que je détermine ce qu'il est nécessaire de faire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18259. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Mon Cousin, il serait convenable que vous me soumissiez un projet de mouvement, sur les bases suivantes, à exécuter dans l'hypothèse où la Prusse serait de mauvaise foi. Le prince Poniatowski, avec l'armée du Grand-Duché et la 7e division, se réuniraient par un mouvement combiné, en peu de jours et avant que la nouvelle en fût arrivée à Berlin, pour intercepter la route de Berlin à Graudenz et à Dirschau; de sorte que tout ce qui existerait de militaires prussiens fût désarmé et fait prisonnier, que les convois fussent pris, Graudenz bloqué tout d'abord, Marienburg occupé et sur-le-champ retranché, et les retranchements que l'ennemi a faits du côté de Pillau, dans l'isthme qui communique avec Danzig, surpris, dans le temps que tous les Saxons marcheraient par Glogau, et vous par Stettin et Magdeburg sur Berlin et sur Kolberg. Ce projet a pour but, si la Prusse continue à être de mauvaise foi, de prendre l'initiative; il faut le bien calculer pour le rendre le plus profitable possible. Marquez-moi sur une carte la position actuelle de l'armée du Grand-Duché, celle de vos divisions, des troupes de la Saxe et de la Westphalie, et faites-moi connaître comment vous entendriez exécuter ces mouvements, enfin quelles sont les forces que la Prusse aurait à opposer de Berlin et de Kolberg. Il sera nécessaire, lorsque j'aurai approuvé ce plan, que vous le communiquiez au prince Poniatowski et au général Rapp, pour qu'ils le connaissent bien, et qu'instruits de mes intentions ils aient l'œil sur les rassemblements des Prussiens et sachent où frapper aussitôt que vous leur en aurez donné l'ordre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela est fort hypothétique. Le comte Saint-Marsan négocie en ce moment avec la Prusse; mais je vois tant de mauvaise foi et d'incertitude dans ce cabinet, que je crois qu'il sera impossible d'empêcher sa ruine. Je crois que sur l'Oder les Prussiens n'ont qu'un pont; il sera donc facile de s'en emparer et de le détruire, et d'envelopper toutes leurs garnisons entre l'Oder et la Vistule avant qu'ils s'en aperçoivent. Les forces des Prussiens se divisent, je crois, entre la Saxe et la Silésie, entre l'Elbe et la Vistule, entre la Vistule et le Niemen. Combien de troupes ont-ils dans chacune de ces parties? combien peuvent-ils en réunir? Pour cette opération je n'ai pas besoin de vous dire que Modlin et Zamosc seront bien approvisionnés et armés; qu'une partie de l'armée du Grand-Duché sera en observation du côté de la Russie, et que tout

votre corps d'armée et les Saxons seront sur la Vistule avant les Russes, puisque vous seriez à Berlin qu'on ne le saurait pas encore à Pétersbourg. Faites connaître la situation de Marienburg. A-t-on détruit les fortifications que j'avais fait établir, ou ce poste pourra-t-il être promptement remis en état? Si les retranchements du côté de la....[1] ne pouvaient être enlevés d'un coup de main, il faut avoir un bon nombre d'obusiers et de petits mortiers, pour les accabler d'obus et de bombes et les détruire en peu de jours, afin de fermer sur-le-champ le passage de Pillau. Faites-moi connaître jusqu'où va la limite du territoire de Danzig de ce côté. Il serait peut-être convenable de faire établir une bonne redoute à la limite du territoire de Danzig. Par ce moyen on pourrait masquer le mouvement, et, au lieu de partir de Danzig, on partirait de la redoute. D'ailleurs, puisque les Prussiens travaillent tant à Pillau, l'occupation d'un point de ce côté est d'une grande prudence.

N'écrivez rien sur tout cela au général Rapp ni au prince Poniatowski. Commencez par prendre des renseignements avant de me répondre; cela ne presse pas. Il vaut mieux tarder d'une quinzaine de jours pour que vous puissiez me bien faire connaître l'état de l'échiquier. Quand j'aurai votre plan, je le ratifierai, et je vous autoriserai alors seulement à communiquer ce projet éventuel au prince Poniatowski et au général Rapp.

NAPOLÉON.

Les Russes ont eu de grands succès sur les Turcs, qui se sont comportés comme des bêtes brutes. Je vois la paix sur le point de se conclure. Je suis assuré de l'Autriche.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18260. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Mon Cousin, si la guerre a lieu et que la Prusse soit contre nous, la première chose à faire est de faire partir de Magdeburg un équipage de siége pour prendre Spandau, et des places de Stettin, Küstrin et Glogau, un équipage de siége pour Kolberg. Il est donc nécessaire que ces deux équipages de siége existent et soient formés sur le papier, de sorte qu'on soit certain d'avoir dans ces places les pièces, affûts, porte-corps, charrettes, plates-formes, outils, poudres,

[1] Ici un mot illisible.

artifices, etc., pour que, vingt-quatre heures après le mouvement démasqué, l'équipage de siége pour Spandau puisse partir de Magdeburg, et, six jours après le mouvement démasqué, l'équipage de siége de Kolberg puisse partir des places de l'Oder. Vous sentez que ce travail doit être fait très-secrètement dans le bureau de votre général d'artillerie. Je pense qu'on pourra trouver à Magdeburg l'équipage de siége de Spandau. Je doute qu'on puisse former dans les places de Stettin, de Küstrin et de Glogau, celui destiné pour Kolberg. Il faut voir si cet équipage existe à Magdeburg indépendamment de la défense de la place. Si les moyens de cette place sont insuffisants, il faudra le faire venir de Hambourg et de Wesel; mais il faut qu'il parte de Wesel par le moyen de relais d'artillerie placés depuis Wesel jusqu'à Magdeburg. De cette manière les transports ne coûteraient absolument rien; cela ne donnerait aucun embarras au pays et arriverait très-promptement à Magdeburg. Je pense qu'il faut établir tout ce qui est nécessaire pour la défense des places de Stettin, de Küstrin et de Glogau. Je crois que Magdeburg est suffisamment approvisionné; il n'en est pas de même des autres places. Les équipages de siége de Spandau et de Kolberg peuvent être compris dans l'approvisionnement de ces places, puisque, pendant qu'on consommerait ces munitions, on en ferait venir de nouvelles de France. Je pense que le personnel d'artillerie des places de Stettin, de Küstrin et de Glogau, n'est pas suffisant. Envoyez dans ces places deux compagnies d'artillerie, de celles attachées à votre parc; vous les retrouverez en marchant en avant. Envoyez-y également des officiers d'état-major d'artillerie et du génie. Les garnisons de Stettin et de Küstrin sont, je crois, suffisantes; celle de Glogau ne l'est pas. Proposez-moi d'y envoyer un nouveau régiment, afin qu'on soit sans inquiétude.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18261. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Je vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl, avec une lettre du ministre Cessac et différentes pièces. Il est convenable que vous ordonniez au major du 1er de chasseurs de se rendre à Paris, et que vous nommiez un inspecteur aux revues et deux officiers accoutumés aux détails de l'administration de la guerre, pour suivre la plainte.

J'y attache la plus grande conséquence. La réponse des bureaux de l'habillement n'est pas satisfaisante. On laisse planer le soupçon sur le major : s'il est coupable, il faut le destituer; si, au contraire, ce major est innocent, c'est à tort que les agents de l'habillement veulent couvrir ainsi leurs dilapidations.

Cette affaire doit donc être mûrement approfondie, de même que toutes celles qui arriveraient, soit pour porter la lumière dans les opérations de l'habillement, soit pour avoir des idées nettes sur l'honnêteté des majors.

Il faut faire une circulaire aux différents majors pour les rendre responsables des effets qui seront reçus aux régiments, et leur faire connaître qu'ils ne doivent recevoir aucuns mauvais effets, de sorte qu'ils n'aient rien à alléguer toutes les fois que les régiments seront dans une mauvaise situation; que les fournitures coûtent beaucoup à Sa Majesté, et que les payements sont exactement faits; qu'il faut donc que les effets soient de bon aloi et de très-bon service. Même chose pour les chevaux de remonte. Mettez à l'ordre du jour, et témoignez mon mécontentement au colonel du 20e de chasseurs de ce qu'il a reçu des chevaux qui sont à réformer ou à évaluer à moitié du prix d'achat. Faites connaître que les colonels et officiers qui recevront les chevaux seront responsables de tous les mauvais chevaux qu'ils recevraient. Mes troupes me coûtent fort cher et sont en partie fort mal habillées. Tout ce qui leur est fourni est excellent en comparaison de ce qui se fournissait dans la révolution, mais non eu égard à l'ordre et à la régularité qui ont été introduits dans l'administration.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18262. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 15 novembre 1811.

Monsieur le Comte Montalivet, je tiendrai un conseil de l'intérieur pendant chaque semaine des mois de novembre, décembre, janvier et février; ce qui fera quatorze conseils. On commencera par y traiter les objets relatifs au commerce et aux manufactures. On traitera ensuite et successivement des différentes branches de votre ministère. Trois conseils pourront être consacrés aux affaires des ponts et chaussées et des travaux publics; trois conseils, placés à quinze jours d'intervalle, aux budgets de la ville de Paris et des villes qui ont plus d'un million de revenu, et à la comptabilité des compagnies de ré-

serve; deux conseils, également placés à quinze jours d'intervalle, aux travaux des eaux minérales, des prisons, des maisons de mendicité; un conseil, aux dettes des départements et aux budgets des centimes variables et fixes; enfin d'autres conseils seront employés à traiter des objets relatifs aux changements dans les préfectures et dans les mairies des bonnes villes, aux affaires des mines, de la librairie, de l'instruction publique, des sciences et arts et autres objets de votre département. Je vous prie de me faire un rapport sur la distribution et sur l'ordre des matières qui seront traitées dans ces conseils. Les comptes de 1810 et de 1811 y seront examinés, de manière que, si les fonds sont insuffisants, les suppléments nécessaires puissent être accordés, et ce pour chaque article. Après avoir considéré le compte de chaque branche d'administration, on en considérera la législation, et l'on proposera les changements convenables pour marcher vers le perfectionnement de chaque partie. Il faut que la réunion des procès-verbaux de ces conseils soit à la fois un compte de finances et un exposé des motifs des changements et des améliorations opérés. Les résultats de tous ces comptes rendus sont : 1° l'état réel des dépenses de 1810; 2° l'état par approximation des dépenses de 1811; 3° le budget de 1812.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18263. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 15 novembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, désirant examiner dans les conseils que je me propose de tenir cet hiver, tous les quinze jours, les principales parties de l'administration de votre département, il est nécessaire de régler l'ordre des matières qui devront être traitées dans chaque séance, de sorte que les principaux objets, l'état des dépenses de votre département, les comptes définitifs de l'exercice 1810 et années antérieures, le compte approximatif de 1811 et le budget de 1812, la solde, la formation des équipages, les armements à faire l'année prochaine, les nouvelles institutions des écoles, les martelages et l'exploitation des bois, les approvisionnements de tout genre et les travaux hydrauliques, soient l'objet de sept conseils. Je vous prie de me présenter un projet pour régler ce qui sera fait dans chaque conseil.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18264. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 16 novembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous envoie des notes sur la flottille de Boulogne, qui vous feront parfaitement connaître dans quel esprit je la considère. La flottille de Boulogne sera toujours un des plus puissants moyens d'influer sur l'Angleterre; et toutes les fois que nos escadres commenceront à remuer et que l'on doublera ou triplera la flottille, que l'on requerra les pêcheurs et les matelots de la côte, qu'on embarquera sur la flottille de l'artillerie et du matériel, l'Angleterre s'attendra à une combinaison qui amène des escadres devant Boulogne, et dès lors elle sera obligée de tenir en réserve une grande partie de ses vaisseaux dans la Tamise et aux Dunes, et un corps de troupes assez considérable pour couvrir Londres et ses chantiers. Je pense donc que 4 ou 500 bâtiments de la flottille seront toujours nécessaires à avoir à Boulogne, afin de pouvoir transporter une quarantaine de mille hommes et plusieurs mille chevaux sur l'autre rive; qu'on peut diminuer à volonté l'artillerie et le matériel, afin de soulager les bâtiments et de donner plus de place pour les transports; enfin que l'on peut se servir indifféremment de tous les bâtiments qu'on a; que la dépense consistera donc dans l'entretien des 500 bâtiments. Faites-moi connaître la situation de la flottille telle que je l'ai ordonnée, ce qui depuis en a été soustrait, ce qui reste en matériel et en personnel, afin de régler définitivement l'organisation de tout ce qui est nécessaire à la flottille.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18265. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 novembre 1811.

Vous trouverez des lettres du roi de Naples; vous y répondrez. Aussitôt qu'on saura la quantité de mortiers qui lui est nécessaire, on la tiendra à sa disposition à Toulon; il sera nécessaire qu'il envoie des bâtiments les chercher. Il faut qu'il fasse connaître la distance d'où l'on doit tirer ces mortiers, afin qu'on lui en envoie qui aient les qualités requises. Ayant ordonné l'établissement d'un camp à Scilla, mon intention était que ce camp fût permanent comme ceux de Boulogne, du Texel; c'était le moyen d'avoir des troupes bien disciplinées, et d'être constamment prêt pour l'expédition de

Sicile sans que l'ennemi pût en préjuger l'époque déterminée; mais le Roi ayant jugé à propos, quoique commandant mon armée, de lever le camp et de retourner à Naples, il a par là fait manquer mes projets, et a rendu belle la position des Anglais en Sicile, de mauvaise qu'elle allait devenir. Il est de la première importance d'avoir une place forte à l'extrémité de la botte, où une garnison de 2 ou 3,000 hommes puisse tenir six semaines de tranchée ouverte et donner le temps de venir à leur secours. Dans cette place, des approvisionnements de campagne, de siége et de fortes batteries pour intercepter le détroit, devront exister. Cette place devait se construire depuis trois ans; mais à Naples on n'a rien fait, parce que le royaume est gouverné sans plan. En conséquence, ce qui est de première nécessité, c'est d'avoir un point fort sur le continent, vis-à-vis la Sicile, qui assure les communications de l'armée en Sicile; c'est la première chose à faire. Je désire avoir le plan du local de la place à laquelle on travaille, et connaître le temps où elle pourra être finie. Quant à une expédition en Sicile, il ne faut point la considérer comme une expédition d'un mois ou deux; elle doit être considérée comme une guerre permanente et qu'il faut établir solidement. En attendant, il faut qu'un camp de 10 ou 12,000 hommes soit placé dans les environs de la Sicile; il servira également à accélérer les travaux de la place forte. Une flottille de guerre doit y être réunie. Lorsque ces opérations préliminaires seront faites, le mouvement des escadres de Toulon, du Texel, de l'Escaut, avec des troupes que je fais partir directement de France, fera le reste. Mais une expédition de Sicile devant une armée anglaise qui est maîtresse de la mer ne peut être combinée et suivie pour être mise à fin qu'avec secret et avec activité; le rôle qu'a à jouer le roi de Naples est de réunir 10 ou 12,000 hommes et une flottille du côté du détroit, et d'établir une place qui puisse soutenir deux mois de tranchée ouverte, avec de formidables batteries au point vis-à-vis le détroit.

Si les frégates anglaises se sont approchées des côtes, c'est que les batteries sont mal armées ou mal disposées; il faut qu'elles soient armées avec du canon d'un calibre supérieur.

Effectivement, il paraît qu'une vive dissension a lieu en Sicile. La mesure qu'a prise le Roi, d'avoir levé le camp de Scilla sans mon ordre, ayant dérangé mes dispositions et fait manquer cette occasion d'en profiter, il faut prendre des mesures pour y remédier le plus tôt possible, en commençant un plan d'opération qui puisse avoir ces résultats.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18266. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Saint-Cloud, 18 novembre 1811.

Mon Fils, le brigandage s'accroît dans les environs de Rome. Formez autant de colonnes mobiles qu'il est nécessaire, composées d'Italiens et de Français, avec des détachements de cavalerie; mettez à la tête de ces colonnes des officiers actifs et intelligents, et faites-les marcher sur les États romains; elles se combineront avec celle que forme le général Miollis, pour faire cesser ce brigandage. Occupez-vous de cela avec activité. La grande-duchesse enverra également de Toscane quelques colonnes mobiles.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18267. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 novembre 1811.

Mon Cousin, expédiez sur-le-champ un officier au maréchal Suchet: faites-lui connaître le mouvement du général Reille, qui doit marcher en Aragon pour le soutenir. Faites-lui savoir que, le jour même où il croyait Mina réuni à l'Empecinado pour secourir Blake, ce Mina était du côté de Mondragon, vivement poursuivi par le général Bourke. Dites-lui que nous avons des nouvelles de Gibraltar du 25 octobre; que les troupes de l'armée du Midi ont enlevé le camp de Saint-Roch et Algésiras; que Ballesteros est cerné sous Gibraltar; que le général Decaen est parti pour secourir Barcelone et fera tout ce qu'il sera possible; que le Roi mande que, dès le 1er novembre, il a fait occuper Cuenca en grande force pour le soutenir, et que le duc de Raguse a ordre d'envoyer sur ce point une division. Annoncez-lui que les Anglais ont 18,000 malades en Portugal et sont hors d'état de rien entreprendre; que le duc de Dalmatie a ordre d'envoyer une colonne sur Murcie pour faire une diversion; qu'ainsi donc il faut attaquer vigoureusement Valence et s'en emparer.

Renvoyez au duc de Raguse son aide de camp; faites-lui connaître que la grande affaire du moment est la prise de Valence. Annoncez-lui les avantages que vient de remporter le maréchal Suchet. Envoyez-lui *le Moniteur* (depuis un mois), il y verra que les Anglais ont 18,000 malades et paraissent décidés à rester sur la défensive. Il est indispensable, si Valence n'est pas prise, qu'il fasse un détachement de 6,000 hommes qui puisse se réunir avec ce que l'armée du Centre aura de disponible et marcher au secours du maréchal Suchet. Aus-

sitôt Valence prise, bien des troupes seront disponibles; il se trouvera considérablement renforcé; alors commenceront les grandes opérations de son armée. A cette époque, c'est-à-dire vers la fin de janvier, après la saison des pluies, il devra se porter, avec l'armée de Portugal et partie de celle du Midi, sur Elvas, et inonder l'Alentejo, tandis que l'armée du Nord, renforcée d'une partie de l'armée de réserve, se portera sur la Coa et Alfayates. Mais l'important, dans ce moment, est la prise de Valence; il faut donc qu'il mette aussitôt une division en mouvement.

Écrivez au Roi dans ce sens. Je suppose qu'il aura envoyé ce qu'il a de disponible pour communiquer avec le maréchal Suchet et le soutenir; dites-lui que, si Valence n'est pas prise, je donne ordre au duc de Raguse d'envoyer une division qui se joindra à ses troupes, de manière à former un bon corps de 10 à 12,000 hommes pour marcher au secours du maréchal Suchet. Envoyez *le Moniteur* d'un mois au Roi, au maréchal Suchet, aux généraux Reille, Caffarelli et Dorsenne.

Écrivez au général Reille que j'espère qu'il aura reçu les nouvelles du maréchal Suchet du 6; qu'il est nécessaire de l'appuyer en envoyant aussitôt la division Severoli, et en marchant lui-même en Aragon avec toute sa division, pour appuyer le maréchal. Dites-lui que le général Decaen marche sur Barcelone. Donnez l'ordre au général Caffarelli de se porter avec sa division contre Mina, de le poursuivre partout jusqu'à sa destruction, de prendre le commandement de la Navarre et d'appuyer le général Reille en Aragon. Le général Dorsenne est assez fort; écrivez-lui que la grande affaire est de prendre Valence.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18268. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 19 novembre 1811.

Mon Cousin, les dernières lettres du général Monthion que vous m'avez remises sont du 29 octobre; voilà donc vingt jours. Il est étonnant qu'il n'envoie pas plus souvent ses rapports. Je n'ai de même rien, à la date de vingt jours, des généraux Caffarelli et Reille; cette négligence est trop forte; il faut que les généraux Monthion, Thouvenot, Reille, Caffarelli et Dorsenne vous rendent compte tous les jours et que votre correspondance soit mieux alimentée. Remettez-

moi les derniers états de situation du Nord; que je sache le nombre des malades qui sont en Biscaye. Remettez-moi aussi l'état des ordres que vous avez donnés pour les bataillons de marche et ceux que vous avez envoyés au général Monthion pour les mouvements de ces bataillons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18269. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811

Monsieur le Duc de Bassano, communiquez au ministre de Danemark les nouvelles d'Angleterre; dites-lui que les marchandises anglaises ont augmenté de 50 pour 100 à Helgoland, et qu'elles sont versées dans le Holstein. Écrivez à mon ministre à Copenhague et au prince d'Eckmühl pour que des instances soient faites et des mesures prises pour empêcher cette contrebande. Vous raisonnerez avec le ministre de Danemark; vous lui rappellerez ce que j'ai déjà fait une fois pour le Holstein, et vous lui ferez comprendre qu'il y aurait de l'ingratitude à laisser faire de nouveau la contrebande dans ce pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18270. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

On demande à Lyon, 1° pourquoi on ne prend pas sur la rive droite de la Saône les matériaux pour combler Perrache; on assure qu'on épargnerait beaucoup de dépenses, et que cela servirait pour la route de l'Ardèche;

2° Quels sont les moyens de faire disparaître les ruines sur les quais de Pierre-Encise;

3° Quand sera établi le dépôt de mendicité. On désigne un emplacement nommé *Pierre-Bénite*, sur le Rhône, comme très-convenable pour cet établissement.

Pourquoi les habitants de Lyon n'envoient-ils pas leurs enfants aux lycées, et pourquoi les envoient-ils à Largentière et à Tournon? Il y a des difficultés, dans ces lycées, qu'il faut que le grand maître lève.

Le dépôt de mendicité de Florence ne sera prêt que dans un an

et ne pourra recevoir que 800 mendiants. On se plaint que les bâtisses sont mal faites et qu'une partie s'est déjà écroulée. Deux mémoires ont été envoyés sur cela au ministère : faites-m'en le rapport. La municipalité de Florence, étant riche, doit y pourvoir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18271. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Je vous prie de prendre très-secrètement quelques informations, et de voir si vous ne pourriez pas me suggérer quelques idées pour donner à l'administration des jeux une règle fixe.

L'administration des jeux de Paris, à ce qu'il paraît, emploie un fonds de banquiers de 11 à 1200,000 francs. Indépendamment de 3 ou 4 millions qu'elle verse dans la caisse de la police et de dépenses de toute espèce, cette administration fait un profit que l'on évalue de 100 à 150 pour 100, de sorte que cette maison retire 2 à 3 millions de la mise d'un capital de 1,200,000 francs. On calcule, je crois, que les jeux rendent brut aux banquiers 7 à 8 millions. Il me paraît extrêmement absurde de laisser à une maison qui a fait une immense fortune une gratification annuelle de 1,800,000 francs. Il y a eu un temps où la somme de 1,200,000 francs qu'il faut tous les jours a pu être un objet.

Il faudrait donc s'informer du mécanisme de cette machine-là, et voir si l'on ne pourrait pas faire exploiter cela par une compagnie, soit au profit des hôpitaux, soit à celui de l'approvisionnement de réserve en blé de la ville de Paris.

Un nommé Davelouis s'est beaucoup occupé de ces matières; il est bon à écouter, sans croire à toutes ses assertions. Il peut indiquer des hommes versés dans cette partie. Il faut mettre à cela du secret et une sorte d'habileté, parce que la police est fort à l'affût, considérant les jeux comme une ferme que beaucoup d'agents du ministre veulent exploiter à leur profit.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18272. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Vous m'avez manqué essentiellement en faisant poursuivre un individu par la seule raison qu'il m'avait adressé des réclamations

contre vous; ce qui est d'autant plus injuste qu'il m'a appris des choses que je ne savais pas et que je ne devais pas ignorer. Faites-lui connaître qu'il ait à rentrer chez lui et à n'avoir rien à craindre. Prenant, dès ce moment, cet individu sous ma protection spéciale, j'entends qu'il ne soit pris aucune mesure contre lui sans mon autorisation spéciale. J'espère que vous ne retomberez plus dans un pareil manquement. Tous les citoyens français ont le droit de réclamer à moi contre qui que ce soit; et aucun ne doit être arrêté, lorsque c'est par l'ordre du ministère, qu'après qu'il m'en a été rendu compte et que j'ai donné mon approbation.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18273. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Faites voir au comité des fortifications si, en m'emparant de toutes les îles qui bordent la rade du Morbihan, et en y plaçant des pièces de 36 sous l'angle de 40 degrés, et des mortiers à la Villantroys, je ne parviendrais pas à croiser les mobiles de manière que l'ennemi ne puisse pas y mouiller, ou y mouiller sans sécurité, et reconquérir cette rade. Le mouillage de l'ennemi dans ces parages a bien des inconvénients, puisqu'il intercepte notre cabotage de la Bretagne. Le régiment de Belle-Ile me servirait merveilleusement pour cet objet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18274. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

J'éprouve une vive satisfaction du résultat des épreuves faites à la Fère. Je vois que les mortiers à la Villantroys de 9 pouces, avec 30 livres de poudre, ont été à 2,650 toises, et que le mortier de 11 pouces, avec 45 livres de poudre, a été à 2,980 toises, c'est-à-dire à près de 3,000 toises : c'est un prodigieux résultat. Il faut continuer ces épreuves avec la plus grande activité. Je ne sais pas ce que le temps a de commun avec des épreuves d'une pareille importance. Les épreuves doivent avoir pour but, 1° de charger les bombes, 2° de déterminer la longueur de la fusée, et enfin de pousser jusqu'au bout cette découverte.

Je désire donc que vous donniez des ordres à la Fère pour conti-

nuer les expériences, et que vous nommiez une commission d'officiers d'artillerie pour y présider. Je ne m'oppose pas à ce que vous fassiez faire des modèles de 10 pouces et de 12 pouces pour les comparer avec ceux-ci; mais je ne pense pas que l'on doive, sans épreuves, compromettre la grande portée qu'on a obtenue.

Je pense qu'il faut faire des essais en grand, afin de trouver la possibilité d'arriver à 3,500 toises. Les Anglais avaient le projet de passer cet hiver dans la rade d'Hyères; les obus jetés sous l'angle de 40 degrés, avec des pièces de 36 et les mortiers à plaque, leur ont fait abandonner ce projet. Je désire avoir de ces mortiers à la Villantroys de 11 pouces jusqu'à dix, pour en placer aux différentes batteries des îles d'Hyères et sur le continent. Je pense également qu'il faut en faire couler en fer, aux fonderies de l'Isère; mais je pense qu'il faut attendre deux ou trois mois, jusqu'à ce que de nouvelles expériences aient appris le parti qu'on peut tirer de cette découverte si importante.

J'aurais besoin de placer de ces mortiers à la batterie de la Perrotine, dans la rade des Saumonards. J'en aurais besoin à la batterie de l'île Madame, afin que tous les points de la rade des Trousses, où des vaisseaux ennemis peuvent mouiller, fussent battus par ces mortiers. J'en aurais besoin dans la rade du Morbihan, que, vu cette nouvelle invention, je projette d'occuper, et dont je veux interdire le mouillage à l'ennemi. Ces trois points sont les plus importants. Il sera nécessaire que la marine en fasse faire qui seront placés sur des bombardes, pour empêcher l'ennemi de mouiller dans la rade des Basques, et même pour la rade d'Hyères. Vous témoignerez ma satisfaction au colonel Villantroys, et vous me proposerez une récompense pour cet officier. Comme je regarde chaque centaine de toises comme un avantage très-grand, ayez soin que les épreuves soient couvertes du plus grand mystère, pour que l'ennemi ne les connaisse point; que les épreuves se fassent en cachette, et que cela soit environné d'un peu de charlatanerie.

Je désire donc que les épreuves soient continuées; que l'on m'en rende compte toutes les semaines; que cela soit fait exactement, de manière que l'on connaisse quelle est la poudre dont on se sera servi et qu'on éprouvera préalablement avec l'éprouvette. Quant aux mortiers de 10 et de 12 pouces, sur le compte que vous me rendrez d'ici à deux mois, on pourra en faire faire à Liége, à Indret, sur l'Isère, et, en bronze, à Douai.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18275. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, on vient de découvrir le moyen de tirer des bombes à 3,000 toises, découverte extrêmement précieuse sous le point de vue maritime. Je fais continuer les épreuves, et dans le courant de janvier il sera nécessaire d'avoir de ces mortiers dans tous les ports, placés sur des bombardes, puisque désormais ces bombardes pourront atteindre une escadre à 3,000 toises; ce qui pourra être d'un utile résultat pour la rade des Basques. Il faudra sans aucun doute en envoyer aux îles d'Hyères. Il sera nécessaire d'en avoir aussi à l'île Madame, à la batterie de la Perrotine, et dans la rade des Trousses, et aux embouchures de la Gironde. Je vous ai demandé si l'on ne pourrait pas employer utilement ces mortiers pour interdire la rade du Morbihan à l'ennemi. Il me semble qu'il y a à l'extérieur de la rade de Brest des points où l'ennemi mouille quelquefois. Enfin faites connaître les points où cette découverte pourrait être utilement appliquée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18276. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Mon Cousin, écrivez aux généraux Dorsenne, Caffarelli et Thouvenot qu'on suit dans le pays où ils sont un détestable système; que des forces immenses sont rassemblées dans des villages contre des bandes de brigands qui sont actives, de sorte qu'on est continuellement exposé à des événements désagréables, tandis que l'inverse devrait être fait; que des points principaux devraient être occupés, et que de là devraient partir des colonnes mobiles pour poursuivre les brigands; que, si les choses étaient conduites ainsi, on éviterait beaucoup de malheurs particuliers; qu'il faut se hâter de suivre ce plan et de faire une guerre active aux brigands; que l'expérience de la Vendée a prouvé que le meilleur était d'avoir des colonnes mobiles, disséminées et multipliées partout, et non des corps stationnaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18277. — AU COMTE COLLIN DE SUSSY,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Monsieur le Comte de Sussy, je reçois votre lettre d'aujourd'hui. Je ne puis que vous témoigner mon étonnement de tout ce tripotage qui se commet avec les licences de la police. Je vous avais parlé moi-même, et vous avais chargé d'y veiller. Comment arrive-t-il que vous n'ayez pas des doubles de ces licences? Comment se fait-il que le bâtiment *la Vigilance* ne soit porté ni sur l'état que vous m'avez remis des licences de la police, ni sur celui du ministre? Cet état comprend des licences expirées et deux licences nouvelles pour *l'Aparencia* et *le Bey*. Celle qui était applicable à *la Vigilance* n'y est donc pas portée. Qu'est-ce que le permis de mer que je vois porté sur l'état pour le navire *la Mary* des sieurs Loriol et Dagneau, de Dunkerque? Que veulent dire ces permis? Vous ne devez reconnaître aucun permis s'il n'est revêtu de ma signature, quand il le serait de celle d'un ministre, même de celui auquel vous êtes spécialement subordonné. Enfin je vois qu'on fait par les smogleurs des exportations qui se compensent avec les importations des navires munis de licences dites *de la police;* s'il y a pour cela une décision de moi, je n'ai rien à dire, mais je n'en ai pas connaissance; si ma signature n'y est pas, vous êtes dans votre tort. Depuis l'institution du conseil de commerce on doit prendre mes ordres sur tout, et ma signature est toujours nécessaire. J'approuve fort que vous ayez fait arrêter *la Vigilance;* faites retirer sa licence. Vous me dites que *l'Aparencia* est entrée le 10 octobre; sa licence a-t-elle été retirée? Comment *l'Aparencia* est-elle arrivée? De quoi était-elle chargée?

Mon décret sur les licences est rapporté; préparez-moi un compte très-détaillé sur ces affaires, où je veux voir très-clair. Toutes les licences de la police sont nulles désormais, et vous devez prendre mes ordres directement. Vous vous procurerez des renseignements sur *la Vigilance,* sur ses opérations, sur son chargement, et vous m'en ferez un rapport.

Je vois dans l'état que le navire *l'Espérance,* appartenant au sieur Loriol, a importé pour 273,000 francs de marchandises dont l'exportation doit se faire par Wimereux. Je vois avec surprise qu'on admet les exportations par les smogleurs. Vous voudrez bien faire cesser cette mesure. Il faut que les maisons qui ont fait des importations soient tenues à des exportations égales; je ne veux pas que les exportations des smogleurs entrent en compensation.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18278. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 novembre 1811.

Le Diadème n'a pas été lancé à Lorient, parce qu'il manque de câbles.

Il y a, dans la direction du Tanaro, sur le revers du col de Tende, une forêt très-considérable d'arbres verts; l'exploitation en est très-facile. Avec 60,000 francs, on ferait la route, et l'on procurerait une quantité immense de pieds cubes de bois. Il doit y avoir dans vos bureaux des renseignements là-dessus. Beaucoup de forêts dans les Alpes-Maritimes contiennent de ces bois qu'il faut exploiter.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18279. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 novembre 1811.

J'apprends qu'une rétribution est imposée sur les habitants de Cologne, par le maire, pour prétendues dépenses pendant mon passage. Aucune contribution ne doit être imposée ainsi sur les citoyens; faites-moi un rapport là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18280. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Saint-Cloud, 22 novembre 1811.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, faites-moi connaître quels sont les séminaires qui sont desservis par les Sulpiciens, afin de les éloigner également de ces séminaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18281. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Je reçois votre travail du 22 novembre sur le service de l'artillerie de la Grande Armée, composée : du corps d'observation de l'Elbe, de la réserve de cavalerie, du corps d'observation d'Italie, du corps d'observation de l'Océan et de la réserve générale de la Garde, for-

mant 512 bouches à feu de ligne, 176 bouches à feu régimentaires, total 688 bouches à feu, et ayant un total de 3,577 voitures d'artillerie et 565 voitures de régiments, total 4,142 voitures.

Je suppose que tout le matériel pour cette immense artillerie est prêt à Metz, à Mayence, à Wesel, à la Fère et à Strasbourg.

Vous demandez une remonte de 600 chevaux d'artillerie; cela est convenable. Présentez-moi un état des compagnies à remonter et des chevaux qu'il vous faut; comme c'est, je crois, le ministre de l'administration de la guerre qui vous fournit les chevaux, je les comprendrai dans la première commande de remonte qui va être ordonnée. Pour servir ces 3,577 voitures, y compris l'équipage de pont, 18,000 chevaux sont nécessaires; il faut qu'au 30 janvier ces 18,000 chevaux existent harnachés et prêts à partir.

Quatre bataillons du train sont en Allemagne, quatre sont en France, deux sont en Italie, total dix; quatre compagnies du 1er bataillon *bis* existent à Metz, trois compagnies du 9e bataillon *bis* sont à Mayence, quatre compagnies du 13e bataillon *bis* sont à Metz, total onze compagnies, faisant la valeur de deux bataillons; un bataillon du train du royaume d'Italie; deux bataillons de la Garde; total quinze bataillons, qui, à 1,500 chevaux par bataillon, feront 22,500 chevaux; il n'en faut que 18,000, c'est donc 4,500 chevaux de plus qu'il ne faut.

Présentez-moi l'état de situation du personnel de ces bataillons du train au 15 novembre; mettez-y ce qu'ils doivent recevoir de la conscription et ce qui manquera au complet. Remettez-moi les mêmes renseignements, aussi détaillés, sur les chevaux, sur les harnais, et proposez-moi un projet de décret qui ordonne, pour 1812, une remonte d'artillerie suffisante pour compléter tous ces cadres, de manière qu'au 30 janvier j'aie, indépendamment du train italien, tous mes bataillons au grand complet et prêts à partir.

Les deux bataillons qui sont en Italie ne seraient pas complets, il faut donc les compléter. L'achat des chevaux en Italie présente des difficultés; proposez-moi de compléter le bataillon qui est à l'armée d'Italie avec les chevaux du bataillon qui est en Piémont, de manière à les porter au grand complet de 1,500 chevaux, et proposez-moi de faire revenir ensuite à Besançon le bataillon qui est en Piémont. Une partie des chevaux qui resteraient à ce bataillon pourrait même être vendue au royaume d'Italie, selon que le vice-roi le jugerait à propos. Par ce moyen, tous les bataillons étant en Allemagne ou rapprochés du Rhin, la remonte serait très-rapide. Dans le travail que vous me remettrez sur les remontes des attelages d'artillerie, je

désire que vous me fassiez connaître les sommes qu'il y aura à porter pour cette dépense au budget de 1812, tant pour les chevaux que pour les harnais.

Je pense qu'il faut conférer au général Éblé le commandement en chef de cette immense artillerie ; il y verra une preuve spéciale de ma confiance.

Faites-moi un état général de cette artillerie ainsi organisée. Comparez-moi ce parc avec le parc que j'avais lors de la campagne d'Austerlitz, lors de celle de Friedland et à l'époque de Wagram.

Le corps d'observation d'Italie est un corps à part qui n'a éprouvé aucun changement ; il doit donc se trouver organisé comme il était. Quelques régiments ont été en Espagne ; mais les cadres restants ont été augmentés. Je réglerai, au moment d'entrer en campagne, la composition définitive de l'infanterie ; mais l'artillerie doit rester la même. Je suppose qu'un bataillon du train de 1,500 chevaux suffira ; avec un bataillon italien cela fera 3,000 chevaux.

Le corps d'observation des côtes de l'Océan doit conserver les mêmes compagnies d'artillerie qui sont désignées dans le travail que j'ai arrêté ; je n'approuve donc pas qu'il y soit fait des changements ; sans quoi il faudrait toujours changer. Ce corps éprouvera dans l'organisation de son infanterie des changements que je ferai connaître au dernier moment ; mais cela n'influera en rien sur la composition de l'artillerie.

Je viens actuellement au corps d'observation de l'Elbe. Je désire dans ces états les changements suivants :

Le matériel d'artillerie de la 6e division sera envoyé sans délai à Minden, où je crois même qu'il est déjà ; le matériel de la 8e sera envoyé à Munster ; le matériel de la 9e à Wesel ; la portion du parc appartenant aux 8e et 9e divisions à Wesel ; les deux batteries de réserve du parc général à Wesel ; l'artillerie de deux divisions de cavalerie à Wesel. Le parc de réserve des quatre divisions de cavalerie doit être à Wesel et séparé du parc appartenant aux 8e et 9e divisions et aux deux batteries de réserve, qui est destiné à faire partie probablement du parc de Minden. Cette observation est importante, afin que le parc des quatre divisions reste toujours séparé.

J'approuve que la compagnie du 2e régiment d'artillerie à cheval, qui est à la 6e division, revienne à la réserve de cavalerie et soit remplacée par une compagnie venant d'Espagne.

J'approuve le choix du général Faure de Gière pour commander l'artillerie de la réserve ; qu'il se rende sans délai à Wesel, y passe la revue de son artillerie et l'organise bien.

J'approuve également le colonel Bigot de Pont-Bodin pour l'emploi de directeur du parc.

J'approuve le mouvement d'artillerie et des compagnies que vous me proposez pour servir les 6e, 7e, 8e et 9e divisions et les deux nouvelles batteries de réserve. Ces deux divisions doivent être à Wesel, faire partie du parc du corps d'observation de l'Elbe et n'avoir rien de commun avec la cavalerie de la réserve. Les quatre batteries de réserve ont huit obusiers et vingt-quatre pièces de 12. Je désire que les obusiers soient des obusiers prussiens ou licornes, qui tirent plus loin que les obusiers ordinaires.

J'approuve que les quatre bataillons du train d'artillerie qui sont en Allemagne soient entièrement destinés, 1° au service des neuf divisions, 2° au service des quatre batteries de la réserve à pied, 3° au service du parc général du corps d'observation de l'Elbe. J'approuve que le 8e bataillon soit attaché aux quatre divisions et au parc de réserve de la cavalerie.

Le chef de bataillon que vous voulez envoyer à Cadzand m'a paru plein de zèle, et, puisque les autres officiers supérieurs auront tous fait la guerre avec la cavalerie, il n'y a pas d'inconvénient à le laisser.

Vous pouvez donc, sans retard, ordonner tous les mouvements pour que l'artillerie du corps d'observation de l'Elbe soit organisée conformément aux états que vous m'avez remis, sauf les modifications qui sont contenues dans la présente lettre. Tout ce qui est nécessaire au corps d'observation de l'Elbe et à la réserve de la cavalerie doit être mis en marche dans le courant de novembre pour être rendu en décembre à sa destination.

Enfin, dans les nouveaux états que vous me ferez dresser de l'artillerie de la Grande Armée, vous me ferez connaître quels sont les lieux où se trouve le matériel de la réserve de la Garde et du corps d'observation de l'Océan.

Dans votre prochain travail, le général Pernety gardera le commandement de l'artillerie du corps de l'Elbe. Cinq généraux de brigade, y compris le directeur général du parc et le commandant de l'artillerie de Danzig, seront employés à cette armée et y compteront au 1er janvier prochain.

Vous ne me dites pas de quel service sort le général Martuschewitz, que vous me proposez pour le corps d'observation de l'Elbe.

L'artillerie de la Grande Armée doit avoir un général en chef, trois généraux de division et dix généraux de brigade; j'en mets deux ou trois de plus qu'il n'est rigoureusement nécessaire, pour pouvoir en charger de quelques sièges et remplacer les pertes.

Il faut retirer d'Espagne tous ceux qui sont inutiles; retirez de Catalogne le général Taviel et un des deux généraux de brigade qui s'y trouvent.

Dans ce projet, le premier inspecteur d'artillerie resterait en France; ce qui peut être nécessaire pour qu'il puisse se porter au nord et partout où les circonstances vous feraient penser que sa présence deviendrait utile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18282. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Le chef d'administration d'Anvers a donné sa fille unique en mariage au garde-magasin de la marine; de sorte que ce garde-magasin, dont la comptabilité est de plus de quatre millions, n'a pour contrôle que son beau-père. Ordonnez une enquête spéciale sur ce garde-magasin et placez-le sur-le-champ ailleurs. Témoignez mon mécontentement à celui des conseillers d'État et au chef de vos bureaux que cela regarde, de ne pas s'être aperçus d'une inconvenance de cette nature et n'avoir pas provoqué sur-le-champ des mesures pour que mon service n'en souffrît pas.

On me porte aussi des plaintes sur l'ingénieur : on attribue à son incapacité et à son extrême négligence tout ce qui arrive actuellement au bassin d'Anvers.

On croit que le commissaire chargé des approvisionnements est faible, dissipé, et laisse commettre beaucoup d'abus dans son arsenal; il faut le déplacer, et mettre dans un arsenal comme celui d'Anvers un homme plus important et plus sûr.

Le directeur des vivres de la marine a maison de ville et maison de campagne et fait grande figure; il est fort suspecté de dilapidation.

L'inspecteur ne fait pas son devoir avec assez de sévérité; il abandonne son travail à des jeunes gens qui sont fort dissipés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18283. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 novembre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, il faut préparer, pour le budget de 1812, un travail qui tende à nettoyer le trésor de tout ce qui est non-valeur, de tout ce qui a été prêté au roi d'Espagne et aux princes

espagnols, qui n'est compris dans aucun budget, de ce qui est donné à la Russie, enfin de toutes les non-valeurs du trésor desquelles il n'y a rien à espérer. Je verrai à créer une ressource extraordinaire pour couvrir tout cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18284. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,
MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 novembre 1811.

Monsieur le Duc de Gaëte, je vous renvoie votre travail. Il faut relater dans le projet de décret ce que j'ai accordé pour la route de Wesel; il me semble que 2 millions ont déjà été affectés aux travaux de cette route. Il faut que le rapport embrasse toute la question.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Lefebvre, libraire.

18285. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 24 novembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 18. L'état de situation que vous m'envoyez ne peut pas encore être ce que je désire, puisque tous les conscrits des dépôts de Wesel et Strasbourg n'étaient pas encore arrivés à la date de cet état. Envoyez-m'en un partant de la situation des corps au 15 novembre.

Je pense qu'il est avantageux que vous gardiez le général Compans pour commander une bonne réserve. Je vais m'occuper des généraux à envoyer aux 6e, 8e et 9e divisions de votre armée.

Quand je vous ai parlé d'opérer seul, ce n'est pas que je n'aie l'intention de me rendre à l'armée, si la guerre avait lieu; mais la guerre peut avoir plusieurs actes. Il est possible que je me résolve à envoyer votre armée sur la Vistule pour nous joindre aux Polonais et aux Saxons, en mettant votre quartier général à Danzig, et cela sans commencer les hostilités, dans le temps que le corps d'observation du Rhin, le corps d'observation d'Italie et ma Garde viendraient à marches forcées se réunir sur l'Elbe. Vous sentez qu'il faut que vous soyez organisé en artillerie et génie pour pouvoir faire front. Je suis parfaitement de votre avis que, pendant le temps que je vous laisserai les neuf divisions, vous ayez deux lieutenants généraux, qui peuvent être des généraux de division. Au reste, ces hypothèses sont encore

éloignées, et je me déciderai au dernier moment. Vous auriez ainsi une avant-garde de 150,000 hommes d'infanterie, de plus de 30,000 hommes de cavalerie et de quatre à cinq cents pièces de canon; ce qui vous ferait une armée de près de 200,000 hommes. Je serais à portée de vous avec 200,000 autres.

Je vous ai mandé de mettre dans les places quelques compagnies d'artillerie et des officiers d'état-major. Envoyez à Glogau un bon régiment d'infanterie française; ce qui vous permettra de pousser sur Magdeburg les bataillons du 46e, du 19e et autres qui vous sont envoyés. Il me semble que ces bataillons seraient bien dans la citadelle de Magdeburg. Les cadres étant bons, ces bataillons se formeraient promptement en faisant peu de service; vous les mettriez sous les ordres d'un général qui en prendrait un soin particulier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18286. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Il est nécessaire que vous donniez des ordres pour que, sous aucun prétexte, on ne laisse imprimer aucune lettre de moi, vraie ou fausse. Il faut aussi qu'on porte un soin particulier à ce que, dans les ouvrages qui s'impriment, on ne mette rien qui puisse faire connaître la force de nos troupes ou quelque chose de relatif à nos moyens militaires.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18287. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, on assure qu'il y a beaucoup de nos prisonniers sur le rocher de Cabrera, et qu'une frégate qui irait sur ce rocher sauverait un grand nombre de ces malheureux prisonniers.

Faites-moi un rapport sur les différentes expéditions qui se préparent dans nos ports pour Batavia et les Indes.

Je voudrais pouvoir envoyer deux frégates croiser aux États-Unis d'Amérique, et dont le but serait de se rendre dans le continent de l'Amérique insurgée pour lier correspondance et porter des fusils. On

pourrait envoyer d'autres frégates croiser sur les côtes d'Amérique, où il me semble qu'il y a beaucoup de choses à faire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18288. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

J'ai une très-belle carte traduite de la Russie; il sera nécessaire que vous vous en procuriez une pareille.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18289. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Mon Cousin, je vois, par l'état de situation de l'armée polonaise au 1er novembre, que les 5e, 10e et 11e régiments d'infanterie, qui devraient être à 3,500 hommes, ne sont qu'à 2,500 ou 2,600 hommes. Je suppose que cependant les 4es bataillons sont formés; je ne vois donc pas ce qui s'oppose à ce que ces régiments soient au complet. Je vois que le 9e régiment de cavalerie n'est qu'à 400 chevaux; qu'est-ce qui empêche qu'il soit à 1,000 chevaux? Veillez à ce que les corps soient promptement complétés. Les hommes ne doivent pas manquer, puisque le duché a quatre millions d'habitants, et que ce duché devrait pouvoir offrir 70,000 hommes. Je vois avec peine les plaintes des Polonais sur la misère de leur armée. Les Polonais ne payent pas 42,000 hommes : ce n'est pas 10,000 hommes par million d'habitants. Vous m'avouerez qu'il faut qu'il y ait bien du désordre pour qu'un pays aussi peuplé ne puisse pas payer si peu de troupes, puisque la division qui est en Espagne et celle qui est à Danzig ne comptent pas. Écrivez au prince Poniatowski pour lui faire sentir combien cela est ridicule.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18290. — NOTES DICTÉES EN CONSEIL DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Sa Majesté s'occupe de la proposition faite par les Anglais de re-

cevoir du vin, en obtenant l'exportation du sucre dans la proportion d'un tonneau de vin pour douze quintaux de sucre.

Le ministre de l'intérieur remettra un rapport sur la proposition faite par les Anglais; il examinera si on pourra tromper sur l'exportation du vin.

On donnerait des licences pour faire entrer à Bordeaux seulement 120,000 quintaux, poids de marc, de sucre brut, et non de sucre terré ou raffiné, contre 10,000 tonneaux de vin. Le bâtiment serait français, l'équipage aussi, le pavillon prussien ou autre.

Le bâtiment et le négociant seront nommés dans la licence. Il devra exporter telle quantité de vin (jusqu'à concurrence de 10,000 tonneaux), et la quantité qu'il devra importer sera énoncée dans la licence. La maison de commerce sera soumise à être poursuivie devant les tribunaux des douanes si on jette le vin, si on trompe dans le chargement ou si on importe plus de sucre.

Une opération de 120,000 quintaux de sucre, étant trop considérable, sera divisée par dixièmes; on donnera à la fois des licences pour importer 12,000 quintaux de sucre contre 1,000 tonneaux de vin; ce sera l'objet de cinq ou six licences.

Les négociants pourront exporter tout ce qui est permis, comme des meules, graines de trèfle, etc. Alors ce serait une exportation de 1 million de francs, un mouvement de quatre ou cinq bâtiments, et une importation de sucre d'une valeur médiocre. On ferait entrer dans les chargements d'exportation un tiers de soieries.

On propose de faire entrer des laines, des cuirs, des potasses, des médicaments, du quinquina, du cuivre brut. Il faut déterminer les quantités qu'on en fera venir; ensuite on diviserait ces quantités par licences et en dixièmes, pour pouvoir à chaque instant voir où l'on en serait.

Les objets d'exportation seraient le vin, l'eau-de-vie, tous les objets manufacturés, de manière que la moitié ou le tiers de l'exportation se composât d'objets que l'Angleterre ne se soucie pas de recevoir, et le reste en objets dont elle a besoin, comme fromages, graines de trèfle, etc. Il faudrait répartir les licences entre Amsterdam, Rotterdam, Ostende et le Havre; il faudrait donc faire cette répartition, et fixer le rapport des divers objets qui devront composer les chargements.

Dans le rapport que le ministre fera sur cet objet, il indiquera les droits que ces opérations procureront aux douanes.

Le ministre présentera en même temps un projet de licence pour l'exportation des vins, et un pour l'introduction des cuirs, potasses, etc.

L'Empereur accordera l'entrée par mer des cotons-Motril venant de Malaga et de Valence, lorsqu'on sera maître de ces deux villes, avec des permissions des consuls et des commandants. Par terre ainsi que par mer, tout sera conduit à Bayonne et mis en entrepôt. Le total de l'opération sera inséré au procès-verbal du conseil de commerce pour faire partie du budget des douanes de 1812, et des licences seront données par dixièmes. Il faudra exporter des soies manufacturées pour une égale quantité. On proposera la quotité des droits à exiger pour l'introduction de ces cotons, soit par terre, soit par mer.

Le règlement de Hollande paraît contenir de fort bonnes choses; il faudrait l'adopter pour toute la France.

Il faudrait proposer la suppression totale des surveillants; permettre de pêcher deux, trois, quatre jours sans rentrer; obliger de rentrer dans tel port, d'y mettre les bateaux à terre, et de n'arriver que là, à moins de nécessité; organiser sur ces points une brigade de gendarmerie, un renfort des douanes et une surveillance de la police.

Ce système ne gênerait point la pêche, et il est plus avantageux que le système actuel, puisqu'il ne sera pas loisible à un pêcheur de Dieppe de tenir son bateau à terre à un quart de lieue du port.

On n'a rien à craindre de la part des pêcheurs que la contrebande et le passage des espions et des malveillants; or, la plus grande sûreté est de veiller à leur arrivée, à leur départ, et de les tenir dans un même endroit. Les espions qui sortaient de Dieppe laissaient leur bateau dans une anse voisine, et le jetaient à la mer sans être aperçus.

Si on obtenait que tout pêcheur partît d'un point donné, on aurait éclairci la question; joignez à cela qu'il faut établir sur ces points des prud'hommes assermentés, obligés de déclarer tout ce qui vient à leur connaissance; ce seraient de véritables surveillants qui ne coûteraient rien.

Il faut désigner, et c'est une chose importante, les points d'où partiraient les bateaux; on les désignerait toujours loin des points où il y a des rades; jamais au Texel, à Flessingue, à Brest, etc. Et en effet, à moins que ce ne soient des pêcheurs pour la rade de Toulon, par exemple, que leur importe d'être à Saint-Nazaire? Ils n'auront aucune connaissance de ce qui se fait dans le port. Ceux qui partiraient de Toulon, au contraire, sauraient qu'on embarque des vivres, des hommes, etc.

Pour rendre ce système complet, il faut prévoir les cas extraordinaires et autoriser l'amiral, le capitaine commandant aux divisions, le général commandant un département, à empêcher le départ et à

mettre l'embargo sur les pêcheurs; leur donner l'ordre d'en rendre compte sans délai, de manière que, dans huit jours, les ministres en soient instruits.

On peut limiter ce pouvoir aux officiers de tel grade dans la marine et aux commandants de terre, et alors les pêcheurs se trouveraient affranchis des vexations des commandants subalternes.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

18291. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 novembre 1811.

Faites faire un manuel d'artillerie qui contienne des tables de tir indiquant la portée des bouches à feu et celle du canon sous tous les angles. On fera des tables particulières pour le tir à ricochet; on y joindra des tables pour le tir du fusil. La seconde partie contiendra des détails sur la construction des batteries, sur l'emplacement que doit avoir chaque chose, sur les soins à prendre pour qu'on tire tout le parti possible des batteries, enfin une réunion de maximes anciennes et modernes sur le tir, qui puisse servir d'instruction aux officiers. Ce manuel ne doit pas être, comme vous voyez, le manuel du fondeur, du forgeur, du chimiste, ni du manufacturier; il doit contenir ce qu'il est nécessaire de savoir, non pour faire les armes, mais pour s'en servir. J'excepte cependant les cartouches à balles et à boulet, les cartouches d'infanterie, les étoupilles, les fusées pour toute espèce de bombes, sur la confection desquelles le manuel doit donner une instruction. Ce manuel ne doit pas être de plus d'un volume. Il doit être fait avec soin et avec clarté. C'est un ouvrage que chaque officier et sergent d'artillerie doit pouvoir porter dans sa poche. L'exercice des manœuvres des pièces, qu'on trouve partout, complétera tout ce dont la connaissance est indispensable au véritable et principal officier d'artillerie. Il est nécessaire de faire connaître, dans les tables de tir, le rapport des lignes, pouces et pieds de hausse, avec les angles sous lesquels on tire.

Je vois avec peine qu'on appelle *obusier à la Villantroys* ce qui doit être appelé *mortier*. L'idée d'obus est attachée au ricochet, mais on ne peut pas ricocher avec cette énorme machine; on doit donc nommer cette pièce *mortier à la Villantroys*.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18292. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 novembre 1811.

On se plaint à Brest que la nourriture des matelots est mauvaise.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18293. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Quand commencera-t-on à Marseille le chantier de carénage sous le fort Saint-Nicolas?

Le lycée de Marseille a une mauvaise organisation ; il n'inspire pas de confiance aux habitants. En général, les lycées ne marchent pas aussi bien qu'ils devraient le faire.

L'octroi de Marseille charge trop le poisson commun destiné pour le peuple; il faudrait diminuer cela.

L'ingénieur du département des Bouches-du-Rhône est négligent; il faudrait le changer; aussi les routes y sont fort mauvaises.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18294. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Le sieur Terra-Labour, septuagénaire, ancien lieutenant-colonel d'artillerie au service de Naples, s'est distingué à Porto-Ercole dans l'affaire contre les frégates anglaises. Témoignez ma satisfaction à cet officier et faites-lui connaître que je lui donne la Légion d'honneur. Faites de tout cela un bon article dans *le Moniteur*[1]. Proposez-moi des récompenses pour le commandant d'armes, les officiers et bourgeois qui se sont bien comportés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18295. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Le général de brigade Bessières, que j'ai nommé général de division, ne croit pas avoir l'expérience nécessaire pour ce grade et désire

[1] Voir *le Moniteur* du 5 décembre 1811.

faire quelques campagnes dans le grade de général de brigade. Cela étant, je vous prie de me renvoyer mon décret et de le regarder comme non avenu. Donnez ordre à ce général, en qualité de général de brigade, de se rendre à la division Saint-Germain, à Hanovre, où il commandera une brigade de cuirassiers.

Vous pouvez mander au général Nansouty qu'il est maître de revenir, en laissant le commandement de chacune des divisions de cuirassiers au plus ancien général de brigade.

J'ai nommé le général de brigade Doumerc général de division; donnez-lui l'ordre de se rendre à Erfurt pour prendre le commandement de la 3e division de cuirassiers.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18296. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Je vous ai envoyé plusieurs modèles pour les drapeaux; vous ne m'avez pas fait de rapport là-dessus; venez m'en parler demain. Portez-moi l'état de tous les régiments de l'armée, avec le nom des batailles où chacun s'est trouvé. Le ministre de la guerre n'a pas compris mon idée, et d'ailleurs il est hors d'état de faire ce travail; il a mis au 26e toutes les batailles, quoique ce régiment ne s'y soit pas trouvé. Chaque régiment ne doit porter sur son drapeau que les noms de batailles où il s'est trouvé; les régiments qui ne se sont trouvés à aucune bataille ne doivent porter le nom d'aucune sur leur drapeau. Vous seul pouvez faire ce travail, et le faire avec soin; présentez-le-moi sans délai.

Je vous ai chargé du détail des drapeaux. Je n'en donne qu'un par régiment d'infanterie; un par régiment de cavalerie; un par régiment d'artillerie, et un par régiment de gendarmerie; point aux compagnies départementales ou gardes d'honneur ou autres. Personne ne doit avoir d'aigle qu'il ne l'ait reçue des mains de l'Empereur. Tout autre corps doit porter des fanions. Tout corps d'infanterie de moins de 1,000 hommes et tout corps de cavalerie qui n'a pas 500 hommes ne pourra pas avoir d'aigle.

Tous les régiments d'infanterie ayant eu une aigle par bataillon, et les régiments de cavalerie une par escadron, ces aigles seront envoyées, hormis une, à Paris, et déposées aux Invalides, jusqu'à ce qu'elles puissent être mises dans le Temple de la Gloire. Chaque bataillon d'infanterie aura un fanion où il n'y aura rien d'écrit. Les

quatre bataillons du régiment auront le fanion de couleur différente.

L'aigle de chaque régiment aura ses deux porte-aigles armés, indépendamment d'une paire de pistolets sur la poitrine, d'un esponton, dont il faut déterminer les dimensions, afin que ce soit une bonne arme. Cet esponton aura une banderole propre à effrayer les chevaux et qui puisse se voir de loin.

L'aigle aura une espèce de fanion comme celui qu'elles ont aujourd'hui, mais d'une double soie très-solide, et où seront brodés, d'un côté, les noms des batailles où se sera trouvé le régiment, et, de l'autre, ces mots : *l'Empereur Napoléon à tel régiment.* Ces fanions seront faits sans délai et envoyés à tous les corps de l'armée qui doivent en recevoir. Cela pourra être renouvelé tous les deux ou trois ans, sans pour cela renouveler l'aigle. Un régiment sera autorisé à en demander un autre lorsque le sien sera détruit, lequel lui sera envoyé sur mon approbation.

J'avais ordonné que la ville de Paris fît des couronnes de laurier en or pour les régiments qui étaient à la bataille d'Austerlitz ; informez-vous du préfet où elles sont, afin de s'en servir. Ayez soin de vous occuper de tout cela et que cela soit terminé avant jeudi prochain. Vous m'apporterez le décret avec l'état des régiments ; car la partie des drapeaux des régiments est aujourd'hui dans un grand chaos.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18297. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Comme major général de la Grande Armée, vous devez une relation de tous les événements des campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iena, de Friedland et de celles d'Eckmühl et de Wagram ; vous n'avez cependant fait aucune relation. Il est nécessaire que vous vous occupiez sans relâche de ce devoir, et que vous y employiez quatre ou cinq heures par jour ; sans quoi, il ne restera rien de ces campagnes. Les bulletins faits à la hâte sont insignifiants, et aucune pièce ne s'y trouve. Il faudrait d'abord faire imprimer une collection de ces bulletins, en les retouchant, en faisant disparaître les choses qui ont été reconnues fausses, en corrigeant quelques fautes de style, et en mettant à la suite les pièces d'état-major, telles qu'états des prisonniers, des drapeaux, des canons, des officiers généraux, colonels, lieutenants-colonels qui ont été pris, les journaux de siége, les capi-

tulations en règle, les noms des régiments qui se trouvaient à chaque affaire. Cela serait promptement fait, et ce serait déjà une première chose; ce qui ne vous dispenserait pas d'un ouvrage plus sérieux, qu'il est de votre devoir de faire sans délai, et qui serait indépendant des relations particulières dont vous vous occupez à présent. Cette relation serait faite sans cartes ni plans; ce serait un journal d'état-major où l'on pourrait puiser. Au moins, avec ces deux recueils, il restera quelque chose. On mettra, jour par jour, le lieu où se trouvait chaque corps et ce qu'il a fait. Vous avez les rapports de chaque maréchal; il y a beaucoup d'affaires particulières où je ne me trouvais pas. Vous mettrez en ordre ces relations, en faisant demander celles qui pourraient être restées dans mes bureaux, et l'on verra si l'on peut imprimer cela.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18298. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25 novembre. Je suis entièrement opposé à l'idée que vous manifestez de prendre dans les états-majors cinq officiers qui auraient servi en Autriche. Je n'entends pas cela : laissez-les dans les régiments où je les ai placés. Je ne veux dans les états-majors que des hommes qui, depuis 1789, n'aient pas quitté les drapeaux français. Si vous les aviez pris, renvoyez-les sur-le-champ. Bien loin de là, je fais faire une revue pour m'assurer du nombre de ces hommes qui sont dans nos rangs, mon intention étant de les tenir dans des régiments spéciaux. Je ne veux avoir aucune inquiétude sur la fidélité de mon armée. Je n'approuve pas davantage de mettre des officiers sortant du service d'Autriche dans des régiments français.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18299. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 23 novembre. Vous commandez mon armée d'Italie; en conséquence, l'inspecteur aux revues doit obéir aux ordres que vous lui donnez, en tant qu'ils ne sont pas contraires aux règles de la comptabilité. Il est absurde qu'on veuille

ôter les épaulettes aux voltigeurs ; maintenez-les puisqu'elles sont utiles. Comme vous le dites fort bien, l'inspecteur peut faire des réclamations, lorsqu'il est question de ces épaulettes dans la comptabilité. Je n'ai point le temps de lire toutes les circulaires, et je me garderai bien de me les faire envoyer, parce que le ministre se croirait alors en règle. Puisque vous les avez, faites-en faire un extrait, et envoyez-le-moi avec vos notes. Sur les observations que vous m'avez faites à l'égard des bonnets de grenadiers, je n'ai point conservé les bonnets d'oursin, parce que ces fourrures viennent du Canada, et parce que cela gêne beaucoup à la guerre; mais j'ai ordonné qu'on confectionnât un modèle de shako plus élevé et plus orné, qui distingue les grenadiers des voltigeurs. Comme vous, j'attache une grande importance à maintenir cette distinction.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18300. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 2 décembre 1811.

Mon Cousin, je réponds à l'une de vos lettres du 26 novembre. Si le grand-duché de Varsovie, qui a plus de 4 millions d'habitants, ne peut pas nourrir ses troupes, malgré tous les avantages que je lui fais en favorisant son emprunt, qui lui a déjà rendu plusieurs millions, en nourrissant, soldant et habillant la division qu'il a en Espagne, qui est le quart de son infanterie, je ne puis pas comprendre comment ce pays peut prétendre à devenir une nation.

Je réponds à l'une de vos dernières lettres, du 28 novembre. Les Allemands se plaignent que tous ces bruits d'insurrection de l'Allemagne sont fomentés par les Français, qui, à force de s'en entretenir et de s'échauffer sur cet objet, finiront par y faire croire. Ils se plaignent que vous ayez dit à Rostock que vous sauriez bien empêcher l'Allemagne de devenir une Espagne; que, tant que vous y commanderiez, on n'oserait rien entreprendre. Ces propos font un mal réel. Il n'y a rien de commun entre l'Espagne et les provinces d'Allemagne. L'Espagne serait réduite depuis longtemps sans ses 60,000 Anglais, sans ses 1,000 lieues de côtes qui font que nos armées sont partout sur les frontières, et enfin sans les 100 millions que lui a fournis l'Amérique, car l'Angleterre n'est pas en état de lui fournir de l'argent. Mais, comme en Allemagne il n'y a pas d'Amérique, ni la mer, ni une immense quantité de places fortes et 60,000 Anglais, il n'y

a rien à craindre, l'Allemand fût-il même aussi oisif, aussi fainéant, aussi assassin, aussi superstitieux, autant livré aux moines que l'est le peuple d'Espagne, où il y avait 300,000 moines. Jugez donc de ce qu'il y a à redouter d'un peuple si sage, si raisonnable, si froid, si tolérant, tellement éloigné de tout excès qu'il n'y a pas d'exemple qu'un homme ait été assassiné en Allemagne pendant la guerre. L'Autriche était bien plus susceptible d'être mise en révolution. Les effets ont prouvé le peu de fondement des craintes qu'on voulait concevoir. Il est donc très-fâcheux qu'on entretienne les généraux de ces chimères, et qu'on laisse circuler dans le pays des comparaisons qui ne peuvent faire que du mal, sans produire aucun bien. S'il y avait un mouvement en Allemagne, il finirait par être pour nous et contre les petits princes.

Quant à la Westphalie, le peuple de la Hesse, qui est le principal, est bien loin de regretter l'électeur; l'armée est attachée au Roi. Il sera avantageux que vous portiez de votre côté plus d'aménité envers le gouvernement westphalien et envers le Roi; il vaut mieux concilier qu'aigrir.

Je ne sais pas pourquoi Rapp se mêle de ce qui ne le regarde pas; il n'y a que deux faits dans son rapport : 1° que Kotzebue a fait un pamphlet; 2° que les Anglais en ont fait un autre, qui a pour titre *Campagne de Portugal*. Il devait vous rendre compte de ces deux faits et ne pas parler d'autre chose. De quoi va-t-il parler de ce qui se passe en Hongrie, de l'esprit qui anime la Confédération et ces pays, lui qui en est si éloigné! Qu'il se renferme dans son gouvernement, qu'il se mêle de ce qui le concerne et qu'il se borne à me rendre compte de Danzig et des pays environnants. Je vous prie de ne pas me remettre de pareilles rapsodies sous les yeux. Mon temps est trop précieux pour que je le perde à m'occuper de pareilles fadaises. Vous ne prétendez sans doute pas que je m'instruise de ce qui se passe en Hongrie et en Autriche par des rapports de Danzig, surtout transmis par un homme aussi faible et dont je fais aussi peu de cas, hormis un jour d'affaire, que Rapp; tout cela ne sert qu'à me faire perdre mon temps et à salir mon imagination par des tableaux et des suppositions absurdes. Vous deviez m'envoyer l'extrait du rapport de Rapp et me dire en deux mots : Le général Rapp me mande qu'un pamphlet, ayant pour titre *Campagne du Portugal*, est répandu par les Anglais (libelle dont nous avons 1,000 exemplaires), et que Kotzebue en a fait un autre.

Ce que vous devriez recommander au général Rapp, c'est que les généraux ne s'intéressent pas dans les corsaires, et que ces corsaires

n'abusent point de cela pour ravager des côtes et commettre des choses injustes qui m'engagent ensuite dans des querelles. Un officier ne doit point figurer dans de pareilles entreprises, surtout un général dont les décisions provisoires ont de l'influence sur la matière.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18301. — A MADAME LA COMTESSE DE MONTESQUIOU, GOUVERNANTE DE LA MAISON DES ENFANTS DE FRANCE, A PARIS.

Paris, 3 décembre 1811.

Madame la Comtesse de Montesquiou, sur le rapport que vous nous avez fait de la satisfaction que vous avez du service de la dame Boubers, sous-gouvernante de nos enfants, et du baron de Canisy, notre écuyer, nous avons accordé à la dame Boubers une dotation de 10,000 francs de rente, et au baron de Canisy un supplément de dotation de 6,000 francs.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général comte de Montesquiou-Fezensac.

18302. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 4 décembre 1811.

Si l'on organisait les canonniers de la marine de manière à n'avoir, au lieu de colonel, qu'un simple major à la tête de l'administration des régiments, et qu'on supprimât le grade de colonel, de chef de bataillon et d'adjudant major du bataillon; qu'on n'eût que 2 officiers par compagnie, savoir : sur six compagnies, 3 capitaines, 3 capitaines en second, 3 lieutenants et 3 lieutenants en second, ce qui produirait la suppression de 2 officiers par compagnie; si l'on opérait, dis-je, ces changements, quelle serait l'économie en appointements, masse de logement, indemnités de fourrage, de chauffage, etc.? Puisqu'en embarquant 120 canonniers on n'embarque qu'un officier, il paraît inutile d'en avoir plus de deux, et cette grande quantité d'officiers supérieurs sans emploi est d'un mauvais effet.

L'instruction des canonniers de la marine est médiocre. Leur polygone à Brest, à Lorient, à Toulon, n'est pas organisé d'une manière satisfaisante; ils n'ont point de mortiers de différents calibres; ils ne sont pas suffisamment exercés. Je désire que vous me fassiez un rapport là-dessus, car j'attache une grande importance à perfectionner le canonnage.

Je désire un rapport, 1° sur le canonnage de mer; nos ennemis nous reprochent de tirer pour démâter, tandis qu'ils visent constamment à couler; 2° sur le tir à boulets creux; les expériences faites dans tous les temps ont prouvé l'avantage de ces boulets et le résultat satisfaisant qu'on doit s'en promettre pour les vaisseaux; 3° enfin, sur le mauvais usage qui s'est introduit de dégorger les cartouches au milieu du combat pour diminuer la charge, habitude désastreuse à laquelle les Anglais attribuent le grand nombre d'accidents qui arrivent à bord de nos vaisseaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18303. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 décembre 1811.

J'ai lu avec intérêt votre rapport sur l'organisation de l'équipage d'artillerie de la nouvelle Grande Armée, composé de cinq cent douze pièces d'artillerie de ligne, de cent soixante et seize pièces d'artillerie de régiment, formant en tout 3,559 voitures d'artillerie et 804 voitures de régiment.

Donnez des ordres pour que ce qui est porté dans les états comme appartenant au corps d'observation de l'Elbe et à la réserve de cavalerie soit dirigé sur Wesel, Münster et Minden. Je vous autorise à faire rentrer après cela, sous les hangars, les voitures destinées au corps d'observation d'Italie et de l'Océan et à la Garde; bien entendu que vous dirigerez le personnel et les attelages sur les différents points où se trouve le matériel, afin que, dans les huit jours où j'en donnerai l'ordre, les voitures puissent être rechargées sur-le-champ et se mettre sur-le-champ en marche pour leur destination. On aurait aussi l'avantage de revoir les voitures, de sorte qu'elles seraient plus en état lorsqu'il faudrait s'en servir. Il doit y avoir à Vérone assez d'églises et de magasins pour remiser tout le train du corps d'observation d'Italie.

J'approuve toutes les dispositions et les mouvements que vous proposez pour le 7e bataillon principal et pour le 7e bataillon *bis*. L'armée d'Italie aura ainsi ses 1,500 chevaux, et le 7e bataillon principal, complet en hommes, arrivera à Besançon assez à temps pour prendre des chevaux. Dans les évaluations, vous ne portez que pour mémoire la valeur des 600 chevaux que vous cédez au royaume d'Italie; vous portez le déficit à 7,600 chevaux; mais, dans le nombre de 19,600 chevaux que vous avez demandés, vous comprenez les

2,200 chevaux italiens; en les ôtant, vous n'aurez donc plus besoin que de 17,400 chevaux; au lieu de 7,600 chevaux, il n'en faudrait donc plus que 5,400. J'ai pris un décret que vous recevrez pour acheter 8,820 chevaux en trois commandes successives.

Le nombre des caissons d'infanterie me paraît plus considérable qu'il ne l'a été à aucune époque des campagnes de la Grande Armée. Quelques voitures d'approvisionnement pourraient, si cela était nécessaire, être laissées derrière.

Quant au personnel, je ne pense pas qu'il faille prendre des compagnies à Amsterdam ni à Delfzyl: ces compagnies doivent être ruinées; il faut prendre d'autres compagnies. Ces hommes seront malingres et difficilement disponibles de l'année.

Quant aux officiers généraux de l'artillerie, en ayant retiré deux de l'armée de Catalogne, je pense qu'on pourrait aussi retirer le général Bourgeat de l'armée du Midi. Il serait possible que le général Nourry fût disponible. Il faut laisser le général d'Aboville, qui paraît nécessaire. La distribution que vous présentez des différents généraux d'artillerie me paraît convenable; en attendant, laissez-les à leur poste, hormis les généraux Pernety, de Gière, Baltus, Martuschewitz, un autre général au lieu du général d'Aboville, et les généraux Lepin et Jouffroy, qui sont nécessaires au corps d'observation de l'Elbe et à la réserve de cavalerie. Laissez les autres en congé, ou servez-vous-en pour le besoin général. Le général Charbonnel pourrait remplacer le général d'Aboville aîné. Le général d'Arancey pourrait être chargé du détail de l'équipage de siége, sous les ordres du général commandant en chef l'artillerie.

Restent les pontonniers; proposez-moi un général pour mettre à la tête des ponts, les officiers d'état-major d'artillerie, et les compagnies de pontonniers, d'ouvriers, qui seront attachées à l'équipage.

Faites les changements pour les généraux d'artillerie et pour le personnel du corps d'observation de l'Océan, en y mettant des compagnies qui n'aient pas été en Hollande cette année. Mettre au parc une ou deux compagnies du 9e, car il est bon de laisser en France le plus possible d'anciens Français.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18304. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 décembre 1811.

Tout ce qui est relatif à l'équipage d'artillerie de la Grande Armée

est organisé, hormis le service des ponts; il faut que ce service soit organisé très-largement. Il faut des pontons à chaque corps d'armée et des moyens pour réparer les ponts; il en faut ensuite à la direction générale des ponts. Mon intention est d'avoir, attelés et suivant l'armée, les bateaux, agrès et matériaux nécessaires pour jeter deux ponts sur la Vistule; faites-moi connaître combien de chevaux il faut pour cela.

Il y aura au parc d'artillerie un bataillon d'ouvriers de la marine, formé de six compagnies et de 840 hommes, un équipage de marins de 1,200 hommes; ce qui fera 2,000 marins qui se trouveront attachés aux équipages de pont. Il est absolument nécessaire qu'il y ait à la suite de l'équipage de pont les voitures nécessaires pour porter les outils de ces 800 ouvriers.

Le bureau de l'artillerie, avant de me présenter la formation de l'équipage de pont, doit se concerter avec le bureau du génie, afin qu'il n'y ait pas de double emploi et que cela marche d'accord.

Le génie doit pourvoir à ce qu'il y ait le plus possible d'outils à pionniers et les objets nécessaires à la réparation des ponts.

Un bataillon d'ouvriers de la marine de 800 hommes sera attaché au parc du génie; il faut qu'il ait tout ce qui est nécessaire pour jeter promptement un pont sur pilotis.

Un de ces équipages de pont doit exister à Danzig. On m'assure qu'il y en a un à Magdeburg. Si cela est nécessaire, il faut en faire construire un second à Danzig; je suppose qu'on a les ancres et tout ce qui est nécessaire.

Je désire que vous me présentiez le projet de l'équipage de pont en même temps que celui de l'équipage du génie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18305. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 5 décembre 1811.

Mon Cousin, écrivez au maréchal Suchet pour vous plaindre de ce que la correspondance de sa femme avec Mme Saligny parle de ce qui se passe à son armée; que ces détails ne doivent point se trouver dans la lettre d'une femme, qui ne doit point connaître ni la force des troupes, ni les mouvements qui se font, mais parler de sa santé, et voilà tout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18306. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 5 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, donnez les ordres nécessaires pour qu'au 10 décembre les frégates *la Clorinde* et *la Pregel*, et la corvette *l'Aigrette*, soient prêtes à partir, sous le commandement du capitaine Bouvet, pour se rendre à Java. Rédigez les instructions de cet officier conformément à ce qu'a décidé le conseil, ce dont vous me rendez compte par votre rapport du 4, et soumettez-les à ma signature.

Vous ferez embarquer sur la frégate *la Clorinde* : 1° cent vingt hommes du bataillon expéditionnaire de Brest; on prendra de préférence les sergents-majors, sergents, caporaux et caporaux-fourriers se présentant de bonne volonté; on complétera le reste des cent vingt hommes par des soldats sachant lire et écrire et étant le plus en état d'être utiles à la colonie; 2° un capitaine ou un lieutenant de bonne volonté, pris parmi les officiers des canonniers de la marine, ayant moins de trente-cinq ans, et ayant des services et de la capacité, et quatre sergents ou sergents-majors d'artillerie de marine, hommes de bonne volonté, ayant des services et de l'expérience; 3° un capitaine en second de l'artillerie de terre, un lieutenant et un sous-lieutenant, pris parmi ceux qui se trouvent à Rennes, de bonne volonté; ce qui fera huit officiers et sous-officiers d'artillerie; 4° un capitaine du génie, avec un lieutenant et un sous-lieutenant; 5° deux lieutenants ou sous-lieutenants d'infanterie, de bonne volonté, pris dans le 3e de ligne ou dans le 20e léger, qui sont à Brest, parmi les officiers les plus capables; 6° un général de brigade, capable de commander l'infanterie de la colonie, et plus habile que celui qui a été envoyé, avec ses deux aides de camp; ce général de brigade sera désigné par le ministre de la guerre; 7° cinq administrateurs de marine et employés de la trésorerie, jeunes gens propres à tenir les écritures; ces employés seront désignés par vous ou par le préfet maritime de Brest dans l'étendue de son arrondissement.

La frégate *la Pregel* embarquera le même nombre d'hommes et d'officiers et d'employés; mais, au lieu de prendre un général de brigade, elle prendra deux adjudants et un colonel d'artillerie; cet officier sera destiné à commander en chef l'artillerie de la colonie. Faites choix d'un officier distingué et capable de remplir cette fonction importante.

Enfin, la corvette *l'Aigrette* ne prendra que la moitié de ces passagers, et, au lieu d'un colonel, elle prendra un chef de bataillon du

génie, homme d'expérience et capable de commander en chef le génie de la colonie.

La Clorinde et *la Pregel* prendront chacune à bord le chargement suivant : 1,500 fusils, 1,500 pièces de rechange, 100 carabines, 200 paires de pistolets, 150 sabres de cavalerie légère, du cuivre et autres objets de détail utiles à la colonie.

La corvette *l'Aigrette* ne prendra que la moitié de ce chargement; ce qui fera 750 fusils, 750 pièces de rechange, etc.

Expédition de Nantes. Une expédition pareille partira de Nantes, composée des frégates *l'Ariane* et *l'Andromaque* et du brick *le Mameluk*.

L'Ariane embarquera à Nantes : 1° soixante hommes pris parmi les sous-officiers et soldats du dépôt d'Angers et soixante hommes choisis, savoir : vingt parmi ce qu'il y a de mieux au dépôt du 121e de ligne, qui est à Blois, et trente dans le 5e bataillon du 122e, qui est à Vendôme, et, avec ces hommes, un lieutenant, un sous-lieutenant, quatre sergents et quatre caporaux; 2° trois officiers et sous-officiers de l'artillerie de terre, et trois officiers et sous-officiers de l'artillerie de marine, pris à Lorient ou à Nantes; 3° trois artistes, de ceux dont le genre de talent peut être le plus utile à la colonie; 4° dix officiers d'administration, que vous désignerez ou qu'on choisira à Nantes.

L'Andromaque embarquera le même nombre d'officiers et d'employés et soixante hommes pris au dépôt d'Angers et soixante autres choisis, savoir : trente dans le dépôt du 26e de ligne, qui est à Napoléon, et trente dans le 7e bataillon du 82e, qui est à la Rochelle.

Vous ferez mettre sur chacune de ces frégates le même chargement que sur *la Clorinde* et sur *la Pregel;* et, indépendamment du cuivre, vous ferez embarquer sur les deux expéditions 20,000 francs en piastres, qui seront remis au capitaine, de sorte que, si les frégates venaient à être prises, cette somme pût passer comme appartenant au capitaine.

Si le brick *le Mameluk* peut porter des hommes, on mettra à bord une trentaine d'ouvriers pris à Nantes, de ceux qui peuvent être le plus utiles à la colonie.

Les deux expéditions, arrivant, porteront à la colonie un secours de 6,400 fusils, etc.

Le capitaine hollandais Melvill Carnbec commandera l'expédition de Nantes.

Vous ferez préparer la corvette *la Coquette,* qui est au Passage, pour porter à Batavia quarante hommes, un millier de fusils et une

quantité proportionnée de pièces de rechange, de carabines, de sabres et de pistolets, du cuivre et des nouvelles. Cette corvette partira après qu'une des deux expéditions sera partie.

Vous aurez soin de faire mettre sur chaque frégate une collection d'une année du *Moniteur* et des gazettes de Hollande; réunissez une grande collection de ces dernières, afin que tous les détails de mon voyage soient connus dans la colonie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18307. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 5 décembre 1811.

Mon intention est que trois frégates, sous les ordres d'un bon officier et avec de bonnes instructions, partent du port de Toulon, avec douze bâtiments chargés de farine et de riz, pour Barcelone. Il faut que le convoi arrive par un temps décidé, en évitant les côtes de Rosas et en venant plutôt du côté de Tortose; que les frégates s'approchent très-près de Barcelone, de manière à y faire entrer à la pointe du jour les bâtiments du convoi. Donnez sans délai des ordres pour le chargement des vivres. Il est nécessaire qu'avant le 20 décembre ce convoi soit prêt à partir. Envoyez votre ordre par l'estafette à Lyon, d'où on le fera passer à Toulon par une estafette particulière. Tortose, Taragone nous appartiennent : ces ports peuvent recevoir des frégates.

Donnez ordre à l'officier qui commande à Cette de faire faire autant d'expéditions qu'il pourra pour Barcelone par le cabotage : il y a des temps et des circonstances où des expéditions faites par des gens accoutumés à ce trajet peuvent réussir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18308. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 5 décembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre sur les travaux de Modlin. Puisque la couronne *A* ne peut pas être achevée cette année, on doit finir la lunette n° 19 et la mettre en état de défense; elle ne se trouve qu'à 300 toises de la flèche n° 27 et à 100 toises de la rivière. L'ennemi ne pourra donc s'en emparer qu'en y ouvrant la tranchée, et il

ne pourra le faire qu'après que son équipage de siége sera arrivé et mis en mesure pour cette opération. Il est fort intéressant d'être maître de ce point n° 19 aussi longtemps qu'il sera possible, puisque par cette position on est maître aussi du pont de la Vistule. Donnez donc des ordres pour que l'ouvrage n° 19, avec un bon blockhaus à la gorge, capable de tenir 100 hommes, soit fait sans délai et armé. Ensuite, le plus tôt possible, on doit finir la couronne *A*, car il faut, avant tout, s'assurer le pont, puisque c'est le principal but de toute la place de Modlin. On voit par le profil général que la gorge de la place domine de plus de 60 pieds l'ouvrage de Kazun; il n'est donc pas probable que l'ennemi se loge dans cet ouvrage, sous le feu de toute la gorge de la place. D'ailleurs, rien n'empêchera d'établir un avant-fossé, large et plein d'eau, qui offre un obstacle à l'assaut qu'on voudrait donner à cette tête de pont.

Je vois avec plaisir que la place est approvisionnée; elle doit l'être pour six mois. 3 à 4,000 hommes de garnison m'y paraissent suffisants, savoir : un régiment entier, deux compagnies de sapeurs, quatre compagnies d'artillerie, un escadron de cavalerie, et enfin une compagnie de dépôt de chaque régiment, ce qui fera 1,500 hommes de dépôt; en tout 4,000 hommes. Le service ne doit pas se faire par des gardes qui se relèvent, mais par des bataillons ou compagnies qui restent à poste fixe dans les bastions, demi-lunes et contre-gardes; c'est la méthode turque; elle est la meilleure pour la défense et la plus économique en hommes. Ainsi, par exemple, on chargerait un demi-bataillon de la défense de la couronne *C*; il s'y établirait, aurait toujours là la moitié ou le tiers de son monde de service; le jour, tous ces hommes travailleraient à fortifier le poste qu'ils auraient à défendre et le mettraient avec empressement dans le meilleur état possible; la nuit, tout le monde serait encore là. L'infanterie fournirait d'ailleurs le nombre d'hommes nécessaire pour servir l'artillerie de cette partie de la place. Vous comprenez les avantages que doit avoir ce service sur la méthode ordinaire, où les postes se relèvent toutes les 24 heures; ce qui fait que le soldat s'établit mal et ne porte aucun intérêt à fortifier le poste où il se trouve. Vous devez donc donner pour instruction que, si le siége venait à avoir lieu, on eût à charger de la défense de chaque front un officier et une portion de la garnison qui baraquerait là; les soldats y resteraient toujours. Comme il y a une grande quantité de bois à Modlin, on laisserait les soldats maîtres de se faire eux-mêmes des blindages, en appuyant le bois contre le talus intérieur du rempart; ce qui fera des baraques faciles à construire, parfaitement à l'abri de la bombe, et dans les-

quelles les soldats pourront coucher en cas de bombardement. Les casernes resteront disponibles pour les hôpitaux et la réserve ; par ce moyen, au lieu de 300 travailleurs par jour pour le génie, nombre que l'on voit porté dans le mémoire, il y en aurait par jour 3,000 ; car, hormis les sentinelles et quelques grand'gardes, tout le monde travaillerait ; de même, au lieu de 200 servants pour l'artillerie, il y en aurait 3,000 ; car tout le monde s'exercerait à servir les pièces qui doivent défendre la portion de la place qui leur sera confiée. Donnez donc une instruction en conséquence et redressez toutes ces idées.

Comme le livret de l'artillerie n'était pas joint à l'état, je ne puis juger de sa situation ; mais donnez ordre que les pièces de 24 qui sont inutiles à Varsovie soient envoyées à Modlin ; qu'on ne laisse à Praga que le plus petit nombre de pièces nécessaires, et qu'on arme Modlin de pièces de 24, de 12 et d'obusiers ; qu'on y transporte les cartouches, les armes, etc. ; qu'on mette un général pour y commander, des officiers du génie, d'artillerie, des commissaires des guerres ; enfin, qu'on mette en tout point la place dans le meilleur état de défense, sans attendre au dernier instant.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18309. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 décembre 1811.

Il est nécessaire de pourvoir d'une manière constante à la défense des frontières de la 10e division militaire, c'est-à-dire des départements des Pyrénées-Orientales, Ariége, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées. Il doit y être pourvu par trois moyens :

1° La formation de la garde nationale dans ces quatre départements, conformément aux lois. Remettez-moi, en conséquence, les projets de décrets nécessaires pour cet objet ; présentez-moi les nominations des colonels pour les légions et des chefs de bataillon pour les corps. J'enverrai un sénateur qui sera chargé des autres nominations et de l'organisation d'après les bases que j'ordonnerai.

Vous organiserez les corps par sous-préfectures. Cette garde nationale ainsi organisée dans ces quatre départements doit, je crois, donner près de 45,000 hommes.

On distribuera 6,000 fusils à toutes les gardes nationales qui sont dans les sous-préfectures limitrophes et à une marche de la frontière.

On les exercera les dimanches, de sorte qu'à chaque événement on puisse avoir 6,000 hommes en armes. Les municipalités des communes seront responsables des fusils. Il y aura des dépôts de cartouches, et, au signal d'alarme, les gardes nationales marcheront au secours sous les ordres du général commandant.

2° Chacun de ces quatre départements limitrophes fournira deux bataillons d'élite, à six compagnies de 150 hommes; au total, 900 hommes par bataillon; ce qui fera, pour les quatre départements, un effectif de 7,200 hommes. Ils seront sous les ordres du sénateur, et soldés, habillés, organisés comme ils l'ont été dans le Nord.

Les départements de l'Aude, Tarn, Tarn-et-Garonne et Gers, fourniront chacun un bataillon d'élite, de sorte qu'il y aura en tout douze bataillons d'élite qui, à 900 hommes, feront une masse de 10,800 hommes qui aura toujours 9,000 hommes sous les armes, les départements devant être chargés de les tenir au complet.

Les deux bataillons d'élite des Pyrénées-Orientales seront placés à Mont-Louis et en avant de Perpignan; les deux de l'Ariége, deux de la Haute-Garonne, quatre des quatre départements de 2e ligne, total huit, seront sous les ordres directs du sénateur, à Foix, et seront chargés de la défense de l'Ariége et du val d'Aran; les deux bataillons des Hautes-Pyrénées seront placés à Venasque, dans le val d'Aran, et sur tout autre point voisin. Il y aura donc sur cette frontière 6,000 hommes, gardes nationales, armés, 10,000 d'élite, en tout 16,000, uniquement chargés de la défense des frontières.

Le troisième moyen est de conserver les bataillons de chasseurs de montagne, composés de conscrits réfractaires, etc. Vous devez avoir l'état de formation et savoir s'ils sont recrutés par la garde nationale ou les conscrits.

Ces mesures mettront ces frontières à l'abri des dévastations; on n'aura plus à gémir sur les suites des irruptions des bandes espagnoles.

Vous pouvez prévenir le sénateur Rampon que je l'ai choisi; et même, si le conseiller d'État Pelet est encore dans ces pays, il pourrait y rester jusqu'à la fin de l'organisation définitive, dans laquelle il aiderait le sénateur Rampon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18310. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 décembre 1811.

Je vous renvoie les pièces de la correspondance de Catalogne. Je ne puis rien statuer sur l'armée sans avoir sous les yeux des états de situation. Envoyez-moi ceux de la situation la plus rapprochée, au 1er décembre ou au moins au 15 novembre. Les pertes de l'armée de Catalogne viennent de l'entêtement que l'on a mis à rester à Figuières. Je n'ai cessé de recommander de quitter l'Ampurdan, pays réputé aussi malsain que l'île de Walcheren. Cette opiniâtreté fera périr toute l'armée. Quand le siége de Figuières obligeait d'employer sur ce point beaucoup de forces, la présence de l'armée pouvait y être nécessaire; mais, aussitôt après la prise du fort, il fallait pousser en avant et quitter l'Ampurdan, qui a toujours été funeste aux Français.

Un million a été envoyé pour mettre la solde au courant. J'attends le résultat du convoi que le général Decaen mène à Barcelone.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18311. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 6 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, il résulte de mes différents renseignements que j'ai en France seize millions d'arbres ayant 5 pieds de tour, ou 480 millions de pieds cubes, ou de quoi faire quatre mille huit cents vaisseaux.

Ainsi, avec un seul ordre, je puis, d'ici au mois de février, faire couper dans tout mon empire une quantité de bois suffisante pour faire quatre mille huit cents vaisseaux, et cela sans porter préjudice à mes forêts; car on ne couperait que des arbres ayant cent cinquante à deux cents ans, et, dès lors, cette coupe ne ferait aucun tort au martelage ordinaire. Si l'on voulait prendre des arbres de 3 pieds de circonférence, comme la marine en emploie aujourd'hui, je pourrais faire deux mille quatre cents vaisseaux de plus, de sorte que j'aurais de quoi construire sept mille deux cents vaisseaux. Et enfin, si l'on voulait employer les bois dont les Hollandais se servent dans les constructions, ayant moins de 3 pieds de circonférence, j'en aurais une quantité infinie.

Les pays situés sur la Saône, sur le Doubs, sur le Rhône, sur le canal du Languedoc, sur l'Isère, les côtes de la Méditerranée, qui

peuvent alimenter le port de Toulon, sont compris, dans le calcul que je viens d'établir, pour un tiers. Je pourrais donc avoir, dans un an, à Toulon assez de bois pour faire deux mille vaisseaux.

En retranchant de ces calculs ce que l'on voudra pour les forêts trop éloignées des rivières, et où l'on pourrait cependant marteler des courbes et quelques bois précieux, si l'on n'y prenait point des bois ordinaires, il résulte toujours qu'il y a en France une immense quantité de bois, et qu'il doit en arriver à Toulon une quantité telle qu'on puisse y construire autant de vaisseaux qu'on peut le désirer.

Les forêts qui peuvent fournir aux chantiers d'Anvers sont celles du Rhin, de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse, de l'Escaut, etc., auxquelles on peut joindre celles de l'Aisne, partie de la conservation forestière de la Seine et de l'Aube, puisque, par le canal de Saint-Quentin, tout cela peut aller à Anvers.

J'ai un travail précis sur la forêt de Compiègne; il en résulte que, si je voulais couper tous les arbres propres aux constructions, ayant 5 pieds de circonférence, j'aurais de quoi faire vingt vaisseaux, ou plus de deux millions de pieds cubes de bois; qu'en coupant les arbres de 3 pieds de circonférence, j'aurais de quoi faire quarante vaisseaux. Cela est positif : tous les arbres sont comptés et les calculs faits. Ce travail est fait dans le plus grand détail; il n'y a rien à en rabattre. Ces deux millions de pieds cubes de bois seraient livrés à la marine au bord de l'Aisne et de l'Oise. Or la forêt de Compiègne, qui peut fournir du bois pour la construction de quarante vaisseaux, n'est rien, puisqu'elle n'a que 30,000 arpents. J'attends le même travail sur la forêt de Fontainebleau et les autres forêts de la Couronne, où l'on me garantit un résultat aussi satisfaisant.

Ces aperçus sont les résultats d'observations faites depuis plusieurs années dans les forêts du Domaine et dans celles des communes.

Il est un autre aperçu simple et également satisfaisant. La marine martèle à peu près deux millions de pieds cubes de bois par an; il n'y a aucune difficulté à lui accorder le martelage dans les bois réservés des coupes vendues dans les années 1810, 1809, 1808, 1807 et 1806, ce qui fait cinq ans. Cela lui procurerait dix millions de pieds cubes de bois qu'on peut marteler dans l'année et dans les mêmes lieux où elle fait ses martelages. Or ces dix millions de pieds cubes fourniraient à la construction de cent vaisseaux de guerre. Avec des précautions, la coupe des bois de la réserve peut se faire dans tous les taillis; mais dans les taillis de quatre ans elle peut se faire sans inconvénient.

Résultat. — Il résulte de ce qui vient d'être établi qu'il faut faire une coupe extraordinaire de deux millions de pieds cubes de bois

dans le bassin de Toulon et de la Méditerranée, et qu'il faut en faire une de trois millions pour les chantiers de l'Escaut et de la Hollande; que ces coupes ne coûteront autre chose à la marine que de les transporter dans ses ports; que cette coupe extraordinaire peut être faite dans les limites le plus près des rivières et des ports, et où les exploitations soient à meilleur marché; qu'en conséquence les marchés faits en Hollande avec des marchands de bois peuvent être réduits, et qu'on peut avoir cette quantité de bois à 40 ou 50 sols le pied cube; que dès lors le chantier d'Anvers, celui d'Amsterdam et celui de Rotterdam peuvent être alimentés, et que celui de Toulon peut être considérablement augmenté; que l'on aura ainsi sur-le-champ un moyen extraordinaire qui donnera des bois qu'on peut couper cette année et avoir, rendus dans les ports de Toulon et d'Anvers, en assez grande quantité pour construire cinquante vaisseaux; que l'on peut faire refluer sur Anvers une partie de ce qui était dirigé sur le Havre, moyennant le canal de Saint-Quentin; que, bien loin de demander des bois de construction à l'Allemagne, à la Prusse et aux autres pays, on en a en France plus qu'il ne faut.

Quant à Brest, je n'ai point de renseignements suffisants, vu les circonstances du transport. Je n'aurai ces renseignements que dans quelques jours. Mais, en raisonnant de la même manière, on aura de quoi construire cinq ou six vaisseaux de guerre, ce qui donnera un peu d'activité à ces chantiers.

Le bois étant à peu près inutile à Nantes, on peut diminuer les coupes et laisser reposer les forêts, qu'on retrouvera à la paix.

Il est d'autant plus nécessaire que des mesures soient prises, que les coupes de l'administration ne seront guère que les deux tiers de celles des années précédentes; par conséquent, les marchands de bois de Hollande, qui seront instruits de cela, me vendront le bois plus cher, et j'en aurai une moindre quantité.

Faites-moi un rapport sur ces questions importantes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18312. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 6 décembre 1811.

Mon Cousin, je vous renvoie la correspondance d'Espagne; faites le relevé des distinctions et récompenses demandées, mon intention étant de les accorder.

Écrivez au duc de Raguse que, dans le cas où les mouvements de

l'ennemi le forceraient à marcher vers le nord, il aurait le commandement sur le général Dorsenne; mais la grande affaire dans ce moment, c'est la prise de Valence.

Témoignez au duc de Dalmatie mon mécontentement sur la marche de flanc que le général Girard a faite devant l'ennemi, marche de trois journées et d'autant plus mal combinée que l'ennemi avait toujours la faculté de le couper; il fallait l'appuyer par un fort détachement. Il est malheureux qu'avec une armée de 80,000 hommes on n'ait pas fait les dispositions que commandait la prudence pour éviter de recevoir un affront par un petit corps de 6,000 Anglais. Dites-lui que je reste dans mon opinion, que toutes les fois qu'on livre une bataille, surtout aux Anglais, il ne faut pas se diviser, il faut réunir ses forces, présenter des masses imposantes : toutes les troupes qu'on laisse en arrière courent le risque d'être battues en détail ou forcées d'abandonner les postes. Réitérez-lui l'ordre d'approvisionner Badajoz pour un an. Si la prise de l'île de Léon est considérée comme impossible, il faut agir vigoureusement sur Murcie, afin de soulager l'armée de Valence. Dites-lui que j'ai pris un décret relatif à la course. Je n'entends pas la faire à mes dépens; cela me jetterait dans des frais immenses et ridicules. Écrivez-lui qu'il peut organiser son armée comme il le jugera convenable en six ou sept divisions, en conservant toutefois les généraux, chacun suivant son grade et son rang.

J'accorde au duc de Bellune la permission de rentrer en France; mais, comme il pourrait arriver que le duc de Bellune soit engagé dans quelque opération où sa présence serait encore nécessaire, vous adresserez cette permission au duc de Dalmatie, qui la remettra au duc de Bellune en temps opportun.

Le duc de Dalmatie a la plus belle armée du monde, et cependant il ne tient en échec ni le général Hill, ni l'armée de Murcie, qui tout entière a marché au secours de Valence.

Vous rendrez compte au ministre du trésor des 500,000 francs qui se sont trouvés de moins dans le convoi que le général Avice a conduit à l'armée du Midi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18313. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 9 décembre 1811.

Il existe au régiment des Pupilles du drap vert pour deux bataillons. Ce drap sera conservé et destiné à habiller deux bataillons, ou

1,600 Pupilles de plus de dix-sept ans, forts et vigoureux, que je compte former, dans le courant de janvier, de ce qu'il y a de plus grand dans les bataillons, et dont on pourra se servir à la suite de l'armée.

Ces hommes grandissant auront besoin d'être habillés; alors ils laisseront leurs habits blancs au corps; on enverra du drap vert et on les habillera sur leur taille. Il faut se servir du drap vert, afin de laisser le blanc aux régiments de grenadiers hollandais.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18314. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 9 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, faites-moi connaître ce que coûterait un pied cube de bois pris dans une des rues de la forêt de Compiègne, comme c'est l'usage, et transporté à la rivière de l'Oise, et de là, par l'Aisne, jusqu'aux quais d'Anvers.

Faites-moi le même calcul sur le prix d'un pied cube de bois pris à Fontainebleau et conduit, par la Seine, l'Oise et le canal de Saint-Quentin, jusqu'à Anvers.

Faites le même raisonnement en supposant le bois pris à Saint-Germain.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18315. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 9 décembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre sur les dispositions à faire en cas que les circonstances l'exigent. Je me réserve d'y répondre plus en détail; mais je vois que déjà vous n'avez pas assez de cavalerie. Il est donc convenable que vous donniez ordre à la brigade composée des 23e et 24e régiments de chasseurs, que commande le général Castex, de se rendre sur l'Elbe, dans le lieu le plus abondant en fourrages. Je fais donner l'ordre par le ministre de la guerre à cette brigade d'être à votre disposition. Faites-lui faire son mouvement par la route où elle puisse donner le moins d'ombrage. Cette brigade portera le nombre de vos régiments de cavalerie légère à dix; ce qui, avec vos huit régiments de cuirassiers, vous fera dix-huit régiments de cavalerie. Je ferai remplacer le 23e et le 24e de chasseurs à

Münster, dans le courant de janvier, par une autre brigade de cavalerie. Je suppose que vous avez réitéré à vos régiments de cavalerie l'ordre de faire venir des hommes de leurs dépôts, afin que tous les chevaux soient montés et qu'au moment de marcher il n'y ait ni *si* ni *mais*. Rendez responsables le général Bruyère pour la cavalerie légère, les généraux Saint-Germain et Doumerc pour les cuirassiers, si, vingt-quatre heures après en avoir reçu l'ordre, ils ne sont pas en état d'entrer en campagne avec tous leurs chevaux. J'ai nommé le général Doumerc général de division, et je lui ai donné le commandement de la division de cuirassiers qui est à Erfurt. Je suppose que ces régiments ont leurs carabines et leurs cartouches à portée, leurs forges de campagne, et que vous leur avez prescrit d'avoir une certaine quantité de fers, pour être en état de faire de grandes marches sans s'arrêter. Il faut qu'en cas d'événement vous puissiez vous servir de votre 8e et de votre 9e division. La 8e est déjà réunie à Münster; la 9e le sera dans le courant de janvier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18316. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Paris, 3 décembre 1811[1].

Mon Frère, j'ai appris avec peine l'accident qui vous est arrivé[2]. Il est fort heureux que vous ni la reine n'ayez éprouvé aucun malheur.

NAPOLÉON.

9 décembre 1811.

P. S. Faites-moi connaître l'état de vos troupes au 1er décembre, infanterie, cavalerie, artillerie; combien de divisions vous pouvez former et comment elles seraient commandées; tout cela fort secrètement. Parlez-moi de votre artillerie, caissons de transport et outils du génie. Combien vous faudrait-il d'hommes pour occuper la Silésie? Combien en avez-vous de 1807? Quelles sont les places à prendre?

D'après l'original comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

[1] Cette lettre, écrite à Paris le 3 décembre 1811, est suivie d'un *P. S.* du 9; on a cru devoir la placer à la date de l'expédition. Ce *P. S.* est entièrement de la main de l'Empereur.

[2] Un violent incendie avait presque totalement détruit le château royal de Cassel.

Digitized by Google

18317. — DÉCRET.

Palais des Tuileries, 9 décembre 1811.

DE L'ABOLITION DU RÉGIME FÉODAL.

Article 1er. Le régime féodal est aboli dans les départements de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe.

DES EFFETS GÉNÉRAUX DE L'ABOLITION DU RÉGIME FÉODAL.

Art. 2. Toutes distinctions honorifiques, supériorité ou puissance, résultant du régime féodal, sont abolies, sans préjudice des dispositions du décret du 26 août 1811.

Art. 3. Sont pareillement abolies les justices seigneuriales. En conséquence, tous les signes extérieurs de justices seigneuriales seront abattus dans les deux mois de la publication du présent décret. Faute aux seigneurs de l'avoir fait dans ce délai, la destruction se fera à la diligence du procureur impérial près le tribunal de première instance et du maire, aux frais de la commune, laquelle profitera des matériaux.

Art. 4. La loi ne reconnaît que des biens allodiaux. En conséquence, tous les fiefs situés dans l'étendue des trois départements, quelles que soient leur nature et leur dénomination, soit qu'ils relevassent précédemment des souverains étrangers, soit que le domaine direct (*Lehenherrschaft, Lehenherrlichkeit*) en appartienne à des particuliers (*Lehenherrn*), qu'ils soient fiefs immédiats ou arrière-fiefs, sont convertis en francs-alleux et affranchis de tout devoir et de toute sujétion résultant du lien féodal, de manière que les possesseurs les puissent librement aliéner ou hypothéquer.

Art. 5. Sont pareillement abolis les droits de succession féodale, de quelque nature qu'ils soient.

Néanmoins la succession féodale aura lieu une dernière fois au profit des successibles existant au moment de la publication de la loi westphalienne du 28 mars 1809 pour les pays ci-devant westphaliens, et pour les autres pays faisant partie des trois départements lors de la publication de notre présent décret.

Art. 6. Dans le cas où, à l'ouverture de la succession, celui qui se trouvait appelé à la recueillir féodalement à l'époque de la publication de la loi du 28 mars 1809, ou à celle de la publication du présent décret, suivant la distinction portée à l'article précédent, n'y aurait plus été appelé, le régime féodal subsistant, ou ne l'aurait été que pour une certaine portion, la succession sera réglée allodiale-

ment, soit pour le tout, soit pour la portion relativement à laquelle sa vocation aura cessé.

Art. 7. Les droits seigneuriaux et féodaux sont supprimés sans indemnité ou conservés jusqu'au rachat, suivant les distinctions établies ci-après.

DROITS SEIGNEURIAUX ET FÉODAUX SUPPRIMÉS.

Art. 8. Tout servage est supprimé sans indemnité.

Art. 9. Sont réputés actes de servage :

1° Le droit de contraindre le colon et ses enfants à servir le maître comme domestiques (*Gesinde-Zwangrecht*) ;

2° Les droits du maître sur l'éducation des enfants du colon, l'obligation de rester attaché à telle profession ou à tel sol ;

3° L'obligation de demander au seigneur son consentement pour se marier, et les droits qu'il pouvait exiger au sujet du mariage (*Bedingung, Brautkauf, Klauenthaler, etc.*) ;

4° Les droits qui se payaient au seigneur pour pouvoir construire des usines, exercer des professions ou faire des actes qui doivent être libres à tout le monde ;

5° Le serment de fidélité ou de soumission à prêter au maître ;

6° L'incapacité d'acquérir en toute propriété, d'aliéner, de disposer entre-vifs ou par acte de dernière volonté, d'ester et défendre en jugement ;

7° Le droit sur une portion de l'hérédité mobilière du colon ou de sa femme, appelé droit mortuaire (*Sterbfall, Betthaupt*) ;

8° L'usufruit des biens des vassaux, tenanciers ou censitaires pendant leur minorité.

Art. 10. Est également supprimé sans indemnité : le droit qu'avaient les seigneurs de s'approprier les successions des étrangers, des bâtards, des personnes décédées sans héritiers, les biens vacants, meubles et immeubles, les terres vaines et vagues, les landes, les effets naufragés, sans préjudice tant des droits acquis aux seigneurs qui ont déjà fait acte de propriété que des droits de propriété et d'usage que les seigneurs, les communes ou les particuliers peuvent avoir, en vertu de titres indépendants de la justice seigneuriale.

Art. 11. Le retrait féodal, et généralement tout droit en vertu duquel un seigneur se faisait subroger à l'acquéreur, est aboli sans indemnité.

Art. 12. Sont également supprimés sans indemnité :

Les droits levés sur les personnes, à raison de la résidence, du nombre des bestiaux ou à tout autre titre qui ne tiendrait qu'à la

protection et non à une concession de fonds en propriété ou en usage;

Les droits sur les ventes de meubles;

Les droits de pesage, mesurage, inspection, étalage, entrepôt, transport des denrées et marchandises.

Toutefois les bâtiments et halles continueront d'appartenir aux ci-devant seigneurs qui en sont actuellement propriétaires, sauf à la commune à les acheter ou à les louer, et, si elle ne le fait pas, à exiger un tarif des droits d'entrée, d'entrepôt ou de séjour des denrées et marchandises. Les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet seront portées devant les conseils de préfecture, sauf le recours à notre Conseil d'État.

Art. 13. Sont supprimés sans indemnité :

Les droits de péage, passage et autres semblables, sauf la décharge pour les seigneurs des obligations auxquelles ils étaient assujettis à raison de ces droits.

Sont exceptés, quant à présent, ceux de ces droits qui ont été concédés aux seigneurs, soit pour frais de construction de ponts, canaux et autres ouvrages construits sous cette condition, soit pour indemnité de bâtiments et établissements quelconques supprimés pour cause d'utilité publique.

Les droits exceptés par le présent article continueront provisoirement d'être perçus, suivant les titres et le tarif de leur création primitive, reconnus et vérifiés par les préfets des lieux où ils se perçoivent, jusqu'à ce que, d'après leur avis et sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, il ait été par nous statué définitivement à cet égard; à cet effet, les ci-devant seigneurs, possesseurs desdits droits, seront tenus, dans l'année à compter de la publication du présent décret, de représenter leurs titres aux préfets; à défaut de quoi les perceptions demeureront suspendues.

Art. 14. Sont pareillement supprimés :

Les droits exclusifs de pêche dans les rivières non navigables ni flottables, et ceux de chasse, lesquels sont réservés aux propriétaires, chacun sur son terrain, sauf à se conformer aux lois et règlements de police;

Les droits sur les chemins publics, rues et places, et sur les arbres y plantés, sans préjudice, tant pour les seigneurs que pour les propriétaires riverains, de la propriété des arbres actuellement existants et par eux plantés; sauf le droit, soit des propriétaires riverains, soit des communes, de racheter, suivant estimation d'experts, les arbres appartenant au seigneur, à l'effet de quoi celui-ci devra les

avertir par affiche, deux mois à l'avance, de l'abatage et de la vente desdits arbres.

Art. 15. Le droit que pouvaient avoir les seigneurs de s'approprier tout ou partie des biens des communes et les redevances qu'ils percevaient pour la vaine pâture sont abolis sans indemnité.

Si les seigneurs prouvent avoir concédé des fonds en propriété ou des usages, le fonds concédé ou le droit d'usage continuera d'être assujetti à la redevance primitivement stipulée.

Art. 16. Sont encore supprimés sans indemnité :

Tous droits de banalité, ensemble les sujétions accessoires et les redevances payées à titre d'abonnement.

Sont exceptées les banalités établies au profit d'individus non seigneurs, et celles attribuées aux seigneurs en vertu d'une convention par laquelle le seigneur aura fait à la commune quelque avantage autre que celui de tenir en état les moulins, fours et autres objets banaux.

Art. 17. Sont supprimées également sans indemnité :

Les corvées personnelles imposées par la seule raison que les personnes étaient vassales ou habitaient certaines localités (*Personalfrohnen*) ;

Toutes autres corvées, même réelles, pour lesquelles il ne serait pas prouvé, par titres en bonne forme, qu'elles proviennent d'une concession de fonds ou de droit réel ;

Les corvées, même réelles et appuyées de titres, si elles sont indéterminées, à défaut des conditions prescrites par l'article 20.

Art. 18. Ne sont point comprises dans la disposition de l'article précédent les corvées communales (*Communfrohnen, Gemeindefrohnen*) dues pour le service des communes, et les corvées publiques (*Burgherren, Landesfrohnen, Landfolge*) dues pour le service de l'État, jusqu'à ce qu'autrement il y ait été pourvu, non plus que les battues de chasse imposées aux communes ou aux particuliers pour la destruction d'animaux malfaisants.

Art. 19. Sont réputées indéterminées (*ungemessene Dienste*) les corvées pour lesquelles l'une des trois choses suivantes n'est pas déterminée par le titre de concession ou par les reconnaissances passées aux terriers, savoir : 1° la quantité des travaux; 2° le nombre de jours; 3° l'étendue des fonds pour l'exploitation desquels la corvée est due; ce qui s'appliquera à toute obligation de travailler et de charrier, même en fait de construction.

Si le nombre des jours est déterminé, mais que le genre de travail ne le soit pas, même par l'usage, les corvéables ne pourront refuser

d'employer ces journées au travail qui leur sera demandé, pourvu qu'il soit relatif à la culture ou à l'exploitation des terres.

En cas de contestation sur le genre de travail demandé, il y sera statué par le juge de paix, sauf l'appel.

Art. 20. Le corvéable, employé pour un service public, le jour où il doit travailler pour le ci-devant maître, n'est tenu ni de se faire remplacer, ni de rendre une autre journée, à moins que le service public ne soit exigé de lui à raison d'autres biens que ceux sujets à la corvée particulière.

Art. 21. Si les corvées n'existent que pour le besoin des biens du propriétaire, elles ne peuvent être affermées ni vendues sans ces biens; mais, s'il est permis de s'en servir autrement que pour la culture et l'exploitation desdits biens, elles pourront être affermées et vendues, pourvu que la condition des corvéables n'en devienne pas plus dure.

Art. 22. Les corvées actuellement existantes ne pourront être augmentées. Il est défendu d'en établir de nouvelles, même pour concession de fonds.

Art. 23. L'abolition prononcée ci-dessus comprend également le droit de contraindre les colons par des peines corporelles ou pécuniaires, sans recourir à la justice, à remplir les obligations non supprimées (*Dienstzwang*), et tous autres droits de ce genre.

Art. 24. Les redevables des droits supprimés ne pourront réclamer ceux qu'ils auraient déjà acquittés.

Il en sera de même des seigneurs à l'égard des droits qui seraient encore dus.

Art. 25. Lorsque les possesseurs des droits conservés par les articles 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus ne seront pas en état de représenter le titre primitif, ils pourront y suppléer par deux reconnaissances conformes, énonciatives d'une plus ancienne non contredite par des reconnaissances antérieures, données par la communauté des habitants, s'il s'agit des droits généraux, ou par les individus intéressés, si elles concernent les droits particuliers; pourvu qu'elles soient soutenues d'une possession actuelle, qui remonte sans interruption à quarante ans, à partir de la loi westphalienne du 28 mars 1809 pour les pays ci-devant westphaliens, et, dans les autres parties des trois départements, à courir de la publication du présent décret, et qu'elles rappellent soit les conventions, soit les concessions relatées dans les articles susmentionnés.

Art. 26. Lorsqu'il y aura pour raison d'un même héritage plusieurs titres ou reconnaissances, le moins onéreux au tenancier sera

préféré, sans avoir égard au plus ou moins d'ancienneté de leurs dates; sauf l'action en blâme ou réformation, de la part du ci-devant seigneur, contre celles desdites reconnaissances qui n'en seront pas encore garanties par la prescription, lorsqu'il n'y aura été partie ni en personne, ni par un fondé de procuration.

Art. 27. Ceux qui auraient acquis de particuliers des droits abolis sans indemnité ne pourront exiger aucune restitution de prix ni dommages-intérêts; ceux qui auraient acquis du domaine de l'État n'auront droit qu'à la restitution soit des finances par eux avancées, soit des autres objets ou biens cédés par eux à l'État.

Art. 28. Il sera libre aux fermiers qui ont pris à bail aucuns des mêmes droits, sans mélange d'autres biens ou de droits conservés, de remettre leurs baux; et, dans ce cas, ils ne pourront prétendre d'autre indemnité que la restitution des pots-de-vin et la décharge des loyers ou fermages, au prorata de la non-jouissance causée par la suppression desdits droits. Ceux qui ont pris à bail aucuns droits abolis conjointement avec d'autres biens ou avec des droits rachetables pourront seulement demander une réduction de leurs pots-de-vin et fermages, proportionnée à la quotité des objets supprimés.

Néanmoins, si cette quotité, fixée d'après les évaluations faites comme il sera dit titre II, chapitre II, forme au moins le dixième du fermage annuel, le fermier sera libre de résilier le bail.

Art. 29. Les preneurs à rente d'aucuns droits abolis pourront, suivant les distinctions de l'article précédent, demander la décharge ou une réduction proportionnelle, relativement aux redevances dont ils sont chargés; mais ils ne pourront rien réclamer sur les deniers d'entrée.

(Suivent l'énumération des droits à supprimer moyennant rachat, et des dispositions concernant les droits seigneuriaux rachetables, le rachat des redevances et prestations, l'usufruit et la propriété des colonats.)

Extrait du *Moniteur* du 17 décembre 1811.

18318. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 10 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie pour vous seul une lettre du roi de Westphalie, que vous me renverrez. Tirez-en la substance, non sous la forme d'une lettre du Roi, mais comme extrait d'une communication de la cour de Cassel. Vous enverrez cet extrait

à mon ministre à Cassel, et vous le chargerez d'avoir des conférences avec les ministres du Roi, pour connaître les faits, ce qui a donné lieu à cette opinion qui paraît être celle du Roi, enfin quel est le remède; si les troupes ne sont pas sûres; à qui en est la faute. Le Roi lève trop de troupes, fait trop de dépenses et change trop souvent son principe d'administration. Mon ministre fera vérifier les faits à Magdeburg, à Hanovre; la France ne tire cependant rien de ces pays. Vous lui recommanderez d'avoir des conférences sérieuses avec les ministres du Roi, de bien asseoir son opinion sur ces différentes questions et de vous la faire connaître.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18319. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 10 décembre 1811.

On fait beaucoup de plaintes sur l'ingénieur des ponts et chaussées du département du Var. Les gorges d'Ollioules sont impraticables; la route de Grasse à Draguignan est dans le plus mauvais état, ainsi que celle de Grasse à Cannes. On accuse cet ingénieur non-seulement de négligence, mais encore de protéger des entrepreneurs suspects.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18320. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 10 décembre 1811.

Mon Cousin, comme une grande quantité de troupes va se trouver dans le royaume de Westphalie, il est nécessaire de régler avec le ministre de la guerre de Westphalie ce qui est relatif à ces troupes. Le Roi doit payer et nourrir 12,500 hommes. Il est juste que la dépense de tout ce qu'il nourrira en sus soit prise en compensation sur la solde et l'habillement de cet excédant. Il est juste aussi que les autres dépenses soient réglées sur un pied raisonnable, comme, par exemple, 20 sous par ration de fourrage, 20 sous par journée d'hôpital pour les hommes qui seront aux hôpitaux du pays; la ration de pain et de vin à un prix un peu moindre que le prix ordinaire, vu que le soldat est logé chez l'habitant, et que cet argent reste dans le pays. Adressez-vous pour cela à mon ministre à Cassel. Faites-lui connaître que, cette compensation étant juste, il s'occupe de la régler

pour l'année 1811. Vous suivrez cette affaire par le canal de mon ministre, et il en résultera une petite convention militaire; cela sera agréable à la cour de Westphalie et aplanira toute difficulté. J'ai voulu exprès vous charger de porter cette douceur, pour que cela vous rapproche de la cour de Westphalie, parce que la désunion n'est bonne à rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18321. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 12 décembre 1811.

Je reçois votre rapport du 9, avec le rapport du directeur d'artillerie de la Rochelle, d'où il résulte qu'au 9 mon décret sur les batteries de la Gironde et de l'île d'Oleron n'était pas exécuté. Je vois bien des *si*, des *mais*, des *car* dans votre rapport, mais point de canons ni de batteries. Mon décret disait positivement le jour où tout cela devait être exécuté. C'était au bureau de l'artillerie à prendre des mesures pour réussir. Ce n'est pas prendre des mesures que d'écrire à un pauvre directeur de faire. Que voulez-vous qu'il fasse? Vous manquait-il des canons? Il fallait me le dire; j'aurais ordonné à la marine de vous en fournir. Vous manquait-il du bois pour les plates-formes? Il fallait me le dire; j'aurais fait plutôt suspendre les constructions dans les chantiers pour vous fournir le bois qui était nécessaire. Vous manquait-il des bâtiments de transport? Il fallait le dire; j'aurais ordonné qu'on mît à votre disposition tous les moyens possibles de transport et jusqu'aux chaloupes des vaisseaux. Vous manquait-il des hommes, des officiers, et étiez-vous dans l'impossibilité d'en avoir? Il fallait le dire, et j'aurais ordonné à vingt officiers et à un bataillon de la marine de Rochefort de se rendre à Oleron pour vous aider. Mais je vois que le bureau de l'artillerie se contente de vous présenter des lettres à signer pour le général Camas et pour le directeur d'artillerie. Aviez-vous chargé le génie de construire ces batteries, et le génie n'avait-il pas les moyens de le faire? Lui manquait-il des ouvriers? Il fallait prendre les travailleurs de l'île d'Aix. Enfin, ou le décret était possible ou il était impossible : s'il était impossible, vous deviez le dire; s'il était possible, vous deviez l'exécuter. Certainement l'exécution de ces ordres n'était pas possible sans prendre aucune mesure qui sorte des formes ordinaires. Je vous renvoie votre rapport. Faites réunir les officiers d'artillerie et du

génie, et prenez des mesures pour en finir. Déjà deux de mes frégates sont bloquées dans Maumusson. Des vaisseaux seraient depuis deux mois aux Saumonards, si les batteries étaient armées. Toutes mes opérations maritimes sont arrêtées. Si le général la Riboisière n'avait écrit que des lettres, il n'aurait pas encore armé une seule batterie aux îles d'Hyères.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18322. — NOTE

SUR UN RAPPORT DU MINISTRE DE LA MARINE, RELATIF A TRIESTE.

Paris, 12 décembre 1811.

Il n'est pas question de fortifier Trieste; Trieste est tellement loin de l'Angleterre, qu'une expédition, ayant des troupes de débarquement à bord, ne peut pas être faite de Londres pour incendier un vaisseau; une croisière de deux ou trois vaisseaux, portant 5 ou 600 hommes, ne peut pas être assez forte pour repousser la garnison de Trieste; ce ne serait donc qu'en cas de guerre avec l'Autriche, où l'armée d'Italie serait battue, et les Autrichiens maîtres de cette place; mais les Autrichiens n'auraient pas intérêt à brûler un vaisseau. Cette hypothèse, au reste, est très-éloignée; mais cela est suffisant pour ne pas faire un grand chantier à Trieste, et ne l'est pas assez pour ne pas risquer la construction d'un vaisseau et d'une frégate. Pour une frégate, il n'y a pas de grandes dépenses préalables à faire; le ministre donnera donc ordre qu'on mette une frégate sur le chantier. On décidera, à la formation du budget de 1812, s'il convient de construire des vaisseaux.

J'avais le désir d'avoir des vaisseaux partout, parce que je croyais que le bois me manquait en France; mais aujourd'hui que j'ai d'autres idées et que je suis convaincu qu'on peut construire à Toulon, à Cherbourg, à Rochefort, à Anvers, à Gênes, autant que l'on veut, il me semble qu'il devient moins urgent de profiter des bois de localités éloignées pour disséminer nos ateliers.

D'après la copie. Archives de la marine.

18323. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 13 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en date du 11; je n'adhère point à son contenu. Je fais trop

de cas de vos services pour vous accorder la demande que vous me faites. Restez au poste où la Providence et ma volonté vous ont appelé; vous avez de la santé pour me servir encore dix ans.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18324. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 13 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous envoie le rapport que me fait l'administration forestière. Il y a un projet de décret que je vous prie de rédiger définitivement, après l'avoir discuté au conseil de la marine, où vous pouvez faire appeler le conseiller d'État Bergon et les autres forestiers, si cela est nécessaire, pour vous donner des renseignements. Vous me présenterez un projet pour déterminer la circonscription des bassins qui doivent approvisionner les différents ports. La circonstance du canal de Saint-Quentin me porte à désirer qu'une partie des bois du bassin de l'Oise, de l'Aisne et de la Seine soit dirigée sur Anvers. Les besoins de Toulon me portent à désirer que la circonscription de son bassin soit telle que le canal du Centre, la Saône et le canal de Languedoc puissent y conduire des bois. En me remettant ce travail, je désire que vous me présentiez l'état du martelage par département, tel qu'il a été fait pour ces trois dernières années.

Je suppose que le martelage rend par an à la marine 1,500,000 pieds cubes de bois, savoir : un million provenant des forêts du Domaine, et le reste, des particuliers. Je crois que les approvisionnements par des achats qui ne proviennent point du martelage se montent à 5 ou 600,000 pieds cubes, ce qui dépend, au reste, des circonstances et des années. Ces achats, qui sont fort chers, peuvent désormais n'avoir plus lieu, puisque j'aurai mes propres bois. Je ne compte donc que sur le martelage de 1,500,000 pieds cubes par an. On pourra même le diminuer pour les points où de grands approvisionnements de bois ne seraient pas nécessaires. Par exemple, pourquoi entasser tant de bois au Havre, tant surtout à Bayonne et à Nantes? Il sera plus convenable de ne faire que des coupes proportionnées aux constructions qu'on veut entreprendre, et de laisser les bois sur pied pour les exploiter au moment de la paix, où leur transport à Brest sera plus facile. Ceci n'est pourtant qu'une idée à approfondir. 1,500,000 pieds cubes par an, c'est à peu près de quoi

faire quinze vaisseaux; c'est à peine la moitié de ce dont nous avons besoin, puisque les réparations des escadres, la consommation en petits bâtiments, etc., doit faire monter la consommation à près de 4 millions de pieds cubes. Je suis donc décidé à faire pour 1812, 1813, 1814 et 1815, une coupe extraordinaire de 8 millions de pieds cubes de bois; ce qui, joint aux 6 millions provenant du martelage ordinaire pendant ces quatre années, me fera 14 millions de pieds cubes. En en retranchant 3 millions pour la réparation des escadres et des bâtiments à la mer et pour les autres consommations de bois pendant ces quatre années, c'est-à-dire 750,000 par an, il resterait de quoi faire cent vaisseaux en quatre années, c'est-à-dire vingt-cinq par an.

Dans le bassin du Rhin, de la Meuse et de la Seine, mon intention est de couper pendant ces quatre ans 4 millions de pieds cubes extraordinaires, qui se rendraient à Amsterdam, Rotterdam et Anvers, indépendamment du martelage ordinaire; cette coupe serait faite par parties égales en 1812, 1813, 1814 et 1815.

Dans le bassin de Toulon, pendant ces quatre années, mon intention est de faire une coupe extraordinaire de 2 millions de pieds cubes, à raison de 500,000 pieds cubes par année; ce qui fournira de quoi construire cinq vaisseaux par an, indépendamment des coupes ordinaires. A Brest, mon intention serait de faire arriver un million de pieds cubes, indépendamment des coupes ordinaires, ou 250,000 par an. A Cherbourg, Lorient et Rochefort, je désire faire employer un million de pieds cubes dans ces quatre ans. Cette quantité sera répartie entre ces ports et exploitée dans les forêts les plus voisines, à raison de 250,000 pieds cubes par an. Ces exploitations donneront 2 millions de pieds cubes par an, et, dans les quatre années, 8 millions, qui, joints aux 6 millions de la coupe ordinaire, formeront un total de 14 millions.

Des commissions extraordinaires seront nommées pour faire ces martelages, en déterminant la nature des bois et le lieu où il faudra les prendre. On les choisira le plus près possible des rivières, afin que le transport en soit plus facile et moins cher.

D'après ces dispositions, mes constructions seront à Amsterdam, Rotterdam et Anvers, conformément à ce que j'ai déjà ordonné; à Brest, cinq vaisseaux seront mis sur le chantier, de manière qu'on puisse en lancer à l'eau deux par an; à Toulon, huit vaisseaux seront placés sur les chantiers pour qu'on puisse en mettre à l'eau quatre par an, et ce, indépendamment des frégates de la Méditerranée. Le même travail serait fait pour la Rivière de Gênes, la Toscane et

Rome, qui forment le bassin de Gênes. Aussitôt que les cales de ce port auront été construites dans la darse, deux vaisseaux seront mis sur les chantiers, de manière à en lancer au moins un tous les ans.

Il est une question que je désire que le conseil de marine retraite, c'est celle de savoir si on peut construire des vaisseaux de ligne dans la Loire. Les épreuves des chameaux qui ont été faites à Venise me confirment de nouveau dans l'opinion où j'ai toujours été que des vaisseaux de 80 pourraient être construits dans la Loire. Je désire que cette question soit examinée à fond, et que toutes les observations faites par les commissaires que j'ai envoyés sur les lieux soient mises sous mes yeux. Enfin, si, comme je le pense, il peut être construit des vaisseaux dans la Loire, on y établira des chantiers pour six vaisseaux, de manière à en lancer trois tous les ans. Si les constructions sur la Loire deviennent possibles, on pourrait alors augmenter de 500,000 pieds cubes par an l'exploitation extraordinaire pour ce bassin. Je désire que, dans le courant de la semaine prochaine, vous me fassiez un rapport sur cet objet, sur Nantes et sur Gênes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18325. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 13 décembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre rapport du 27 novembre relativement à l'approvisionnement de Danzig. A dater du 1er janvier 1812, le service sera entièrement pris à mon compte, hormis le logement et casernement, les lits militaires, les bois et lumières, et tout loyer quelconque de fours et de magasins. Il faut régler cette dépense de manière qu'elle ne dépasse pas 500,000 francs par mois. Il faut aussi des règlements un peu à la prussienne, qui taxent les denrées moyennant des payements exacts. Le pain doit être à bien bon marché, puisque le blé n'a aucune valeur à Danzig. Il faut mettre le plus d'ordre possible dans ces dispositions : la journée d'hôpitaux ne doit pas dépasser 20 sous. Quant à l'approvisionnement de siége, j'ai pris un décret que vous recevrez et qui règle tout. Sur 2 millions de francs que vous demandez, la somme d'un million vous a déjà été accordée sur le budget du fonds spécial de Danzig pour 1811; l'autre million vous sera de même accordé sur le fonds spécial de Danzig pour 1812. J'ai adopté plusieurs de vos bases; mais j'y ai ajouté l'obligation d'avoir des farines. J'ai changé

l'article des bois, qui me paraît ridicule; j'en ai cependant laissé pour une petite quantité. J'ai supprimé les articles du biscuit et du foin, mais j'ai doublé l'avoine; avec de l'avoine et du son, les chevaux pourront vivre; d'ailleurs on aura toujours le temps de prendre tout le foin de l'île de Nogat; il y en a pour des approvisionnements immenses.

Vous verrez dans mon décret que j'ai porté sous le titre de magasins de réserve 50,000 quintaux métriques de blé froment et 50,000 quintaux de seigle, faisant un total de 100,000 quintaux métriques, que le général Rapp devra se procurer dans les premiers moments du siége, en mettant la main sur pareille quantité, qui se trouvera facilement dans les magasins de la ville; enfin j'ai porté également pour ces magasins de réserve 2,000 quintaux métriques de légumes, que le général Rapp se procurera dans l'île de Nogat, et 2,000 quintaux métriques de riz, pour lesquels j'ai fait un fonds de 120,000 francs.

NAPOLÉON.

P. S. Pour l'approvisionnement extraordinaire de 3 millions de bouteilles de vin et de 500,000 pintes d'eau-de-vie de France, vous me ferez un rapport particulier sur les moyens de se procurer à Danzig cette ressource pour l'armée, soit en faisant venir ces quantités de Bordeaux et de la Charente par des licences anglaises, soit en les transportant pendant l'hiver par Lubeck et la Baltique.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18326. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 décembre 1811.

Le matériel du génie de la Grande Armée se compose de la 1re compagnie du train qui est actuellement à Hambourg, de la 5e qui est à Metz, et de la 6e qui est à Bayonne; ce qui fera 4 à 500 hommes, 150 voitures et 7 à 800 chevaux; il se compose également des caissons attachés aux différentes compagnies de sapeurs et de mineurs, ce qui doit être au moins l'objet d'une cinquantaine de voitures; il y aurait donc au moins 200 voitures pour le matériel du génie. Les trois compagnies ont 3 caissons de mineurs, 3 voitures de pétards, 3 sonnettes, 3 nacelles et 21 voitures chargées de cordages, d'ancres, de clameaux et autres objets nécessaires à la réparation des ponts; je

ne parle pas des 21,000 outils attelés. Cela étant, le parc du génie me paraît avoir suffisamment, et il n'y a aucun besoin de lui organiser un équipage particulier pour les ponts, si ce n'est pour tout ce qui est relatif au bataillon des ouvriers de la marine. Ce serait donc 6 caissons chargés d'outils d'arts nécessaires auxdits bataillons. Puisqu'on a 3 sonnettes avec les trois compagnies, quel besoin y a-t-il d'en avoir 4 nouvelles? Puisqu'on a 21 voitures chargées de cordages, cinquenelles et agrès pour les ponts, pourquoi y ajouter 4 chariots? Puisqu'on a 6 voitures chargées de nacelles avec les compagnies, pourquoi y ajouter 4 chariots?

En général, l'équipage de pont proposé par le génie me paraît inutile; les équipages suffisent, mais je ne m'oppose pas à ce qu'il soit formé une demi-compagnie avec le dépôt qui est à Metz, et que cette compagnie soit chargée de servir 6 caissons avec les outils nécessaires au bataillon de la marine et 4 voitures portant 2 grandes sonnettes qui seront affectées au service de la marine.

Faites-moi un rapport qui me fasse connaître de quelle espèce de sonnette sont chargées les trois compagnies, et enfin de quelle autre espèce de sonnette on voudrait charger les 2 voitures qui suivent les ouvriers de la marine.

Un état général du matériel qui existera à l'armée d'Allemagne me fera mieux connaître la situation des choses et me mettra à même de prendre un parti définitif. Il est nécessaire d'y ajouter la portion de matériel dont j'ai ordonné le dépôt à Danzig, outils à pionniers, etc. Il serait bon d'y avoir quelques grosses sonnettes et un approvisionnement de pilots garnis en fer dont on peut se servir pour construire un pont sur pilotis, soit sur la Vistule, soit sur le Niemen. Le transport se fait par eau et d'une manière extrêmement facile dans tous ces pays.

Il serait du moins très-important d'avoir à Danzig, soit les fers nécessaires pour mettre au boût des pilots, soit des clavettes, clous et ce qui serait nécessaire pour un grand pont sur pilotis; de sorte qu'en les ayant en magasin à Danzig on pût les transporter où il serait utile.

Il est nécessaire qu'il y ait à Danzig un approvisionnement d'outils pour les mineurs et les ouvriers de la marine, et pour les remplacements, s'il venait à s'en perdre. Danzig doit être la grande place de dépôt. Tout doit être là, et il faut qu'on n'ait rien à demander en France.

Faites-moi un rapport général sur le matériel du génie de la Grande Armée. Ainsi le matériel du génie consistera dans les caissons

des mineurs, des sapeurs, dans les 150 caissons des trois compagnies, dans un approvisionnement d'outils à pionniers emmanchés, dans un approvisionnement de pilots tout façonnés, dans un approvisionnement de madriers suffisant pour construire un pont sur pilotis sur la Vistule, dans tous les fers nécessaires pour construire un autre pont sur pilotis, dans les cordages, nacelles et rechanges de toute espèce, soit outils d'art et autres objets nécessaires au génie, qui existeront en dépôt dans la place de Danzig.

Il faut dresser l'état des chargements du génie. Il ne faut pas oublier des flambeaux, des lanternes pour la nuit, en bonne quantité, pour éclairer les travailleurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18327. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 décembre 1811.

J'ai lu avec attention votre travail sur les équipages de pont, du 12 décembre.

On propose d'augmenter de 600 chevaux la commande des bataillons du train pour les chevaux nécessaires au 7e. Si vous vendez au royaume d'Italie les 600 chevaux du 7e principal, le royaume d'Italie vous les payera; et alors je mettrai un approuvé à la cession de ces chevaux, et l'argent en provenant vous servira à l'achat des 600 chevaux qui vous manquent. Je ne signerai donc pas le décret que vous m'avez présenté. Les fonds nécessaires vous seront donnés sur le service de janvier; si vous en avez un besoin pressant, le ministre du trésor vous en fera l'avance sur ce qui vous sera donné en janvier.

Vous n'avez pas compris mes intentions sur la réserve de la Garde. Je n'ai pas prétendu que la Garde avançât l'argent nécessaire pour l'achat des chevaux du 4e et du 7e principal, mais que les chevaux qu'on doit acheter pour le 7e et le 4e principal, lesquels doivent servir avec la Garde, seraient achetés et reçus par le général Sorbier, qui a un intérêt à acheter de bons chevaux, puisque ces bataillons doivent servir avec la Garde. C'est d'ailleurs un effet de ma confiance en ce général. Il sera donc nécessaire que le 7e principal vienne à la Fère, où il recevra ses chevaux; le 4e principal pourra les recevoir à Metz.

La réserve de cavalerie doit être servie par le 11e bataillon. Je pense que ce bataillon doit se mettre en marche sans délai, afin de relever, à Erfurt et à Hanovre, les chevaux des quatre compagnies

qui sont à l'artillerie de la réserve de cavalerie et qui appartiennent aux quatre bataillons destinés au corps d'observation de l'Elbe. Le dépôt et les hommes à pied de ce bataillon pourront se rendre à Dusseldorf, et l'on fera les achats de chevaux que doit avoir ce bataillon, dans le duché de Berg.

Par ce moyen, la remonte sera plus facile, et ces chevaux seront tous rendus où se trouvent les régiments de cuirassiers, à Cologne et à Bonn.

Il est toutefois nécessaire que les attelages actuels qui sont aux deux divisions de cuirassiers à Cologne, et à Bonn, y restent jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par les chevaux du 11e bataillon, de sorte que, si avant que la remonte fût faite j'ordonnais le départ de ces deux divisions, on n'en éprouvât aucun embarras ni retard.

Vous portez à l'équipage de pont cent soixante et dix chariots à munitions; il me semble que cela n'est point l'usage. Formez-moi donc cet équipage selon les règles. Dans l'équipage de pont il doit y avoir deux grandes sonnettes, si nécessaires pour consolider un pont de bateaux.

Il est nécessaire que les deux équipages de pont existent entiers à Danzig. Il faut avoir de plus à Danzig les cordages, ancres, fers et tous les objets nécessaires pour un troisième équipage, de sorte que, selon les circonstances, je ferai atteler les trois équipages, ou je ferai conduire l'un par les transports de réquisition et les deux autres par ceux de l'armée. Vous observez très-bien que l'on trouve partout des bateaux et du bois; et, avec la quantité d'ouvriers que je mène, cela sera promptement établi. Ainsi l'organisation de ce troisième équipage ne nécessitera que les cordages, les ancres, les fers et trois nacelles pour ramasser les bateaux. Faites-moi connaître combien il faudra de voitures pour cet équipage.

Je viens actuellement au détail. L'équipage est de cent soixante et dix bateaux; il en manque cinq, que vous voulez prendre à Strasbourg. Ordonnez que ces cinq bateaux soient confectionnés à Danzig; je ne veux rien prendre à Strasbourg; et, comme cent soixante et dix sont un nombre court, faites-en construire à Danzig trente-cinq nouveaux, ce qui fera deux cents bateaux. On aura donc amplement les deux équipages.

Ordonnez qu'au lieu de six haquets qui manquent vingt soient confectionnés à Danzig, de sorte qu'avec les dix qui existent cela fera trente haquets de rechange.

Faites faire quinze nacelles, qui, avec les dix qui existent, feront vingt-cinq.

Vous voyez que mon intention est de ne rien tirer de Strasbourg, ni de Vérone; tout doit se trouver à Danzig.

Vous portez cent soixante et dix chariots, ce qui me paraît trop considérable; toutefois mettez en construction à Danzig le nombre qui est nécessaire, et faites-moi connaître la différence du prix d'un chariot construit à Strasbourg à celui d'un chariot construit à Danzig. Faites-moi connaître également si l'on ne pourrait pas se procurer à Danzig les quinze caissons d'outils et les douze forges qui manquent, et si l'on pourrait, d'ici au mois de mars, les faire construire à Danzig.

Je dis la même chose pour les cordages, clous, ancres, fers, etc., mais il faut que tout soit fait à Danzig au 1er mars. On a donc trois mois pleins pour se procurer ce qui manque.

Mon équipage de pont consistera : en deux grands ponts sur la Vistule avec tous les agrès et objets nécessaires, en un pont en cordages, ancres et fers, et, outre cela, en quatre avant-gardes de pont, dont une à chaque corps et une à la Garde.

Je suppose que les officiers d'état-major que vous placerez aux équipages de pont ont déjà servi dans les ponts.

Vous me proposez le général Camas pour commander les ponts : cet officier a-t-il de l'expérience dans cette partie?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18328. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 décembre 1811.

Je vous envoie un rapport sur le casernement de Münster. Comme les couvents vont être supprimés, il y aura de la place. Il est nécessaire qu'il y ait du logement pour 8,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie, un bel hôpital et une grande manutention. Donnez les ordres les plus positifs pour qu'on prenne possession de ce casernement et qu'on le pourvoie de lits militaires.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18329. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, à Vienne j'ai fait jeter sur un bras du Danube de 100 toises de large un pont d'une seule pièce. Je désire

que, dans les équipages de pont que je fais former à Danzig, les officiers d'artillerie disposent les pièces de manière qu'on puisse en une heure de temps dresser le pont et le mettre à l'eau d'une pièce. Il est convenable, pour le succès de ces dispositions, que le détail en soit arrêté ici par les officiers d'artillerie. Il a fallu plusieurs jours à Vienne pour cette opération, parce que rien n'était préparé; mais si les madriers, les poutrelles, les fers étaient disposés à l'avance, je pense qu'on pourrait le faire en moins de quelques heures. Il restera ensuite à connaître si ce pont ne pourrait pas être jeté également sur une rivière de 200 toises, sur le Rhin, par exemple; je suis porté pour l'affirmative. Je désire que cette question soit discutée par les officiers d'artillerie, et qu'ensuite l'essai de ce procédé soit fait sur le Rhin; mais ces épreuves doivent être cachées, et il ne faut pas que les étrangers puissent s'en apercevoir. Ce serait un grand pas de fait si, en se mettant à l'abri d'une île ou d'une rivière qui débouche dans le fleuve, on pouvait préparer un pont et ensuite le lancer et, par la force du courant, l'abattre de manière à jeter en six minutes un pont sur une grande rivière. Je suis porté à penser que les épreuves que l'on ferait à Strasbourg seraient satisfaisantes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18330. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 décembre 1811.

Le colonel du 23e de chasseurs est nommé depuis plusieurs mois. Il n'avait pas encore rejoint au 29 novembre. Faites-moi un rapport. Ce corps a besoin de son colonel.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18331. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 15 décembre 1811.

Mon Cousin, je vous prie de me faire un rapport sur l'armée du Nord. Je crois avoir déjà ordonné à mes grenadiers, à une compagnie d'artillerie à pied, à ma gendarmerie d'élite et aux guides de l'armée de rentrer en France; si cet ordre pour la gendarmerie d'élite n'avait pas encore été donné, donnez-le sans délai, et que tous mes gendarmes de la Garde se dirigent sur Bayonne. Je crois avoir donné ordre au duc de Raguse de donner une compagnie d'artillerie légère au général

Digitized by Google

Dorsenne; réitérez cet ordre. Faites-moi connaître quels sont les compagnies ou détachements d'artillerie et du train qu'a le général Dorsenne, car je désire rappeler en France, 1° mes deux compagnies d'artillerie à cheval, 2° tout le train qui sert mon artillerie à cheval. Je ne ferai pas difficulté de laisser là les chevaux et les harnais; mais ce sont les hommes que je désire faire rentrer en France. Il ne resterait donc plus que les compagnies de conscrits canonniers et les attelages nécessaires pour le service des pièces qui sont attachées à l'infanterie. Faites-moi connaître si je ne pourrais pas tirer d'Auch, de Carcassonne et de Bayonne un personnel d'artillerie, des attelages et des soldats du train pour relever ceux de la Garde. Faites-moi un rapport en détail sur l'artillerie de l'armée du Nord. Je désire aussi faire revenir sans délai en France mes chasseurs, mes Polonais et mes dragons; mais, auparavant, faites-moi un rapport sur la cavalerie de l'armée du Nord. Les lanciers de Berg, la légion de gendarmerie, le 1er de hussards et le 31e de chasseurs y resteront, ce qui fera quatre régiments. Faites-moi connaître quelle est la force de ces quatre régiments, en y comprenant, soit ce qui est aux escadrons de guerre en Espagne, soit ce qui est dans les régiments de marche, soit même ce qui est à leur dépôt, afin que je puisse aviser aux moyens de les porter au plus haut nombre possible. Comme il y a à l'armée du Midi plus de cavalerie qu'il ne faut, faites-moi connaître si, des régiments de marche de cette armée qui n'ont pas passé Burgos, on ne pourrait pas tirer de quoi porter la cavalerie du général Dorsenne à 3,000 hommes. Cette question de la cavalerie de l'armée du Nord se lie à celle de la cavalerie de l'armée de Portugal; car il est bien évident que, si je désire que le général Dorsenne ait plus de 3,000 hommes de cavalerie, c'est que je prévois le cas où il aurait à repousser l'armée anglaise, et qu'alors je voudrais que l'armée du Portugal et l'armée du Nord pussent mettre ensemble 9,000 chevaux en bataille, ce qui rendrait impossible tout mouvement de la part des Anglais; mais je dis en bataille et non effectif, et vous savez quelle énorme différence cela fait.

Faites-moi donc connaître la situation de la cavalerie des armées d'Espagne, en y réunissant tous les régiments de marche qui rejoignent. J'attends ce rapport pour donner des ordres définitifs à la cavalerie de ma Garde. Quant à l'infanterie de ma Garde, je désire certainement la faire aussi revenir, mais j'attends la prise de Valence, ayant d'ailleurs l'avantage pour l'infanterie de pouvoir la faire voyager en poste. Je désire aussi que vous me fassiez bien connaître la situation de l'armée de Portugal, en y réunissant tous les régiments pro-

visoires qui sont sur ses derrières et même y compris ce qui se trouve à Bayonne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18332. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 15 décembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre rapport sur la Westphalie, d'où il résulte que la Westphalie devait 600,000 francs par mois et qu'elle en dépense 735,000. Cela étant, le Roi n'avait pas tort de se plaindre. Je vous ai écrit de faire des arrangements pour compenser tout cela. Mais le Roi doit fournir plus de 600,000 francs, vu les autres charges qui ne sont pas comprises dans l'évaluation, telles qu'habillement, etc. Il faut aussi ne pas évaluer la ration de fourrage à plus de 20 sous. Il est bien urgent de faire cette convention sans délai, afin que le roi de Westphalie ait des bases fixes et soit satisfait, et que, si vous mettez quelques mille hommes de plus, ce soit une chose avantageuse à la Westphalie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18333. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 15 décembre 1811.

Mon Cousin, il est nécessaire qu'au 15 février Modlin soit armé, approvisionné et mis en état de soutenir un siége. Il faut faire faire par vos officiers d'artillerie l'état de l'armement nécessaire. Quarante pièces de 24 à Modlin, par exemple, sont ridicules. Les pièces de 24 ne sont pas nécessaires à la défense d'une place; on ne met de ce calibre que ce qu'on a. Le Grand-Duché a dix-huit pièces de 24; on peut en mettre quinze à Modlin et les porter au nécessaire et existant. Il faut avoir au moins vingt affûts pour ces quinze pièces. Soixante et quatorze pièces de 12 sont inutiles, cinquante-cinq suffisent; on peut les prendre à Thorn, à Praga et à Czenstochowa. Il y a aussi à Thorn et à Czenstochowa des mortiers qu'il faut prendre pour Modlin. Il faut mettre dans cette place beaucoup de poudre et de boulets. Je vois qu'il manque de la poudre dans le Grand-Duché; il faut mettre à Modlin la plus grande partie de ce qui est à Thorn. Il faut également renfermer des approvisionnements dans Zamosc.

Il me semble qu'au 15 février on pourrait placer aussi dans Modlin une grande partie des munitions qui se trouvent à Varsovie, et même une partie de ce qui a été placé l'année dernière derrière la Vistule, puisque cette place peut se défendre actuellement assez de temps pour contenir tous les dépôts. Quant au personnel, il y a dix-huit compagnies d'artillerie à pied dans le Grand-Duché. Cinq ou six compagnies peuvent être destinées pour le service de cette place. Il est donc convenable qu'au 15 février la place se trouve en état.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18334. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 16 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, M. de Nesselrode va arriver bientôt; cela me porte à faire rendre sur-le-champ le sénatus-consulte pour la levée de la conscription. Je tiendrai demain un conseil privé pour que ce sénatus-consulte soit rendu dans la semaine et qu'on ne puisse pas l'attribuer à l'arrivée de ce négociateur.

Dans la même intention, je désire qu'une communication soit faite aux princes de la Confédération sur la nécessité de remonter leur cavalerie et de préparer leur contingent. Vous écrirez à ce sujet une circulaire à mes ministres et chargés d'affaires, lesquels en causeront avec les princes et avec leurs ministres. Ils prétexteront la levée que font les Russes de 4 hommes sur 500, la grande quantité de troupes qu'ils ont sur la frontière, et le parti décidé où l'on paraît être en Russie de faire la guerre. Mes chargés d'affaires demanderont la situation des troupes, le lieu le plus rapproché de l'Oder où elles pourront être réunies, et de combien de jours à l'avance il faudra que la réquisition soit faite.

C'est surtout aux petits princes qu'il est nécessaire de donner cet avis. Il faut leur demander de préparer leur contingent pour former la 3e division.

Nassau a son contingent en Espagne, Würzburg n'a plus rien en Espagne, il peut donc fournir le régiment n° 3. La Saxe ducale peut également fournir le régiment n° 4. La Lippe, Anhalt, Schwarzburg, Reuss et Waldeck peuvent s'occuper de la formation de la 3e brigade; il en est de même du contingent du prince Primat.

Faites-moi un rapport qui me fasse connaître comment étaient organisés ces régiments lors de la campagne d'Autriche, ce que doit

fournir chaque prince, ce qu'il a en Espagne et ce qu'il doit fournir ici.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18335. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 16 décembre 1811.

On m'assure que la nourriture est très-mauvaise dans les lycées de Paris. Les jeunes gens se plaignent qu'on y vit très-mal, et d'y avoir surtout de la très-mauvaise viande. Allez à l'improviste dans quelques-uns de ces lycées et assurez-vous de la vérité de ces faits.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18336. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 16 décembre 1811.

Donnez ordre que, toutes les fois que les régiments des Pupilles marcheront, ils ne fassent qu'une demi-étape, à moins d'ordres contraires, et qu'ils aient un séjour tous les quatre jours de marche. Prévenez de cela vos bureaux et les chefs de ce corps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18337. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 16 décembre 1811.

Mon Cousin, il faut préparer la Garde pour entrer en campagne. Faites-moi un rapport d'abord sur la cavalerie; tout ce qui est en Espagne me rejoindra. Faites-moi connaître quelle sera la situation de ma cavalerie, en indiquant le complet de chaque régiment et l'effectif actuel, hommes et chevaux, et ce qui manque pour entrer en campagne.

Je désire que mes chevau-légers aient chacun moitié des carabines.

Faites-moi un rapport sur la gendarmerie d'élite, en indiquant les lieux où elle se trouve et combien d'hommes je pourrai en avoir en campagne.

Pour l'infanterie, mon intention est d'avoir, 1re division : six régiments de voltigeurs, un régiment de garde nationale de la Garde,

formant quatorze bataillons ou 10,000 hommes; 2e division : six régiments de tirailleurs auxquels on joindra les conscrits de la garde italienne, ce qui fera quatorze bataillons ou 10,000 hommes; 3e division : les deux régiments de fusiliers, les deux de chasseurs, le régiment de flanqueurs, formant dix bataillons ou 8,000 hommes; 4e division : les trois régiments de grenadiers, les deux bataillons de vélites royaux, deux bataillons de ligne italiens, formant dix bataillons ou 8,000 hommes. La force des quatre divisions réunies serait de 36,000 hommes.

La 1re division sera desservie par la 1re compagnie de conscrits canonniers, servant huit pièces de 4; la 2e division aura la 2e compagnie, servant huit pièces de 4; la 3e et la 4e division auront les 3e et 4e compagnies, servant chacune huit pièces de 4.

Indépendamment de cela, les trois compagnies régimentaires italiennes serviront dix-huit pièces de canon, lesquelles seront attachées, savoir : à la 4e division, douze pièces, et à la 2e division, six pièces.

La 1re division aura une batterie d'artillerie à pied servant huit pièces; et une à cheval servant six pièces. La 2e, la 3e et la 4e division auront le même nombre de pièces. Ainsi la 1re division aura vingt-deux pièces, la 2e division vingt-huit, la 3e division vingt-deux; la 4e division trente-quatre; ce qui fera cent six pièces. Les quatre batteries d'artillerie à cheval de la Garde servant vingt-quatre pièces de canon, les six compagnies à pied de la vieille Garde servant quarante-huit pièces, deux batteries de réserve de la ligne, à pied, servant seize pièces de 12, une compagnie d'artillerie à cheval de la garde italienne servant six pièces, et une à pied servant huit pièces, formeront cent deux pièces d'artillerie de réserve, attachées à la cavalerie de la Garde et à la réserve de l'armée.

La Garde aura donc deux cent huit pièces de canon, savoir : trente-deux pièces servies par les compagnies de conscrits de la Garde et dix-huit servies par les compagnies régimentaires italiennes, quatorze servies par la garde italienne, dont une batterie à cheval, vingt-quatre à cheval servies par la Garde, quarante-huit pièces à pied servies par la Garde, vingt-quatre à cheval servies par la ligne, trente-deux à pied servies par la ligne, seize de la batterie de réserve; total, deux cent huit pièces.

Artillerie française. — Cent vingt-huit pièces d'artillerie à pied, quarante-huit pièces d'artillerie à cheval; total, cent soixante et seize pièces françaises.

Artillerie italienne. — Dix-huit pièces servies par les compagnies

régimentaires italiennes, six pièces servies par l'artillerie à cheval, huit pièces servies par l'artillerie à pied; total, trente-deux pièces italiennes.

Total général, deux cent huit bouches à feu.

J'écris au général Sorbier pour l'artillerie. Concertez-vous avec le général commandant le génie pour ce qui regarde le génie. Il faut une compagnie de sapeurs à chaque division, avec des outils attelés. Il faut que la Garde ait une compagnie de pontonniers avec un petit équipage de pont.

Qu'est-ce que la Garde a en équipages militaires, en faisant revenir tout ce qui est en Espagne? Faites-moi un rapport sur cette organisation.

La Ire division a besoin de 4 caissons d'ambulance, de 28 caissons de transports militaires, ce qui, avec les forges, caissons pour les papiers, etc., fera une quarantaine de voitures. Les autres divisions ont besoin du même nombre de voitures; ce qui fera 160 voitures pour la Garde. Mais ces 160 voitures ne porteraient du pain que pour quatre jours; en supposant par jour 40,000 rations, il faudrait avoir des moyens de porter 400,000 rations, ou 100 voitures de plus. Ce serait donc environ 300 caissons qu'il faudrait à la Garde. Organisez cela en détail.

Faites aussi l'organisation de l'administration : commissaires des guerres, chirurgiens, vivriers, etc., enfin tout ce qu'il faut pour la compléter.

Quant à la cavalerie, il faut la censer formée de deux divisions, puisque je n'aurai pas loin de 6,000 chevaux, en y comprenant les 600 chevaux de la garde italienne, et parce qu'il est possible que les six régiments de lanciers et partie des italiens soient souvent détachés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18338. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 16 décembre 1811.

Mon Cousin, vous avez dans l'arrondissement de la 32e division militaire deux équipages de matelots de la flottille qui doivent former 1,600 hommes. Mon intention est qu'en cas de guerre un de ces bataillons, bien armé et bien équipé, marche avec votre corps d'armée et soit attaché à Danzig à l'équipage de pont. Faites-moi con-

naître lequel des deux bataillons est préférable pour ce service, et ce qu'il y a à faire pour son équipement.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18339. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 16 décembre 1811.

Mon Fils, je ne sais si je vous ai mandé qu'il était nécessaire que vos troupes eussent une paire de souliers aux pieds, deux paires dans le sac et une ou deux paires dans les caissons; c'est aux régiments à s'en procurer. Par ce moyen, on peut espérer qu'ils arriveront sur la Vistule avec deux paires de souliers dans le sac et une paire aux pieds.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18340. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 16 décembre 1811.

Mon Fils, voici l'organisation que je désirerais donner au corps d'observation d'Italie.

La 1re division du corps d'observation d'Italie se réunira à Trente et à Bolzano. Elle sera composée (je fixerai le jour) de deux bataillons du 8e d'infanterie légère, de quatre bataillons du 84e, de quatre bataillons du 92e, de quatre bataillons du 106e et de deux bataillons croates; total, seize bataillons. Cette division portera le n° 13, ayant décidé de donner un numéro général à toutes les divisions de la Grande Armée.

La 2e division sera composée de deux bataillons du 18e léger, de quatre bataillons du 9e, de quatre bataillons du 35e, de quatre bataillons du 53e et de deux bataillons espagnols; total, seize bataillons. Cette division sera la 14e division.

La 3e division, qui sera la 15e, sera composée de seize bataillons italiens et dalmates.

Ces trois divisions présenteront une force de 38,000 hommes.

On laisserait en Italie les régiments suivants :

RÉGIMENTS FRANÇAIS. — 22e d'infanterie légère, six bataillons; 6e de ligne, trois; 14e léger, trois; 112e de ligne, cinq; 13e, cinq; 23e, deux; les 5es bataillons des six régiments français composant les 13e et 14e divisions, six bataillons; 10e de ligne, deux bataillons; 20e, deux; 7e, un; 12e, un; 1er léger, deux; 3e, un; 67e de ligne,

un; régiment illyrien, un; 52e de ligne, cinq; 102e, deux : ce qui ferait en deçà des Alpes quarante-huit bataillons français, formant 30,000 hommes d'infanterie, lesquels seront complétés par la levée de la conscription qui va être faite, celle de 1812.

Régiments étrangers. — Régiments suisses, deux bataillons; la Tour d'Auvergne, quatre; Isembourg, quatre; régiment étranger, un; total, onze bataillons, 8,000 hommes, avec les Italiens et les Saxons près de 50,000.

Régiments italiens. — Les 4es bataillons qui restent. Rédigez-moi cet état en règle.

Pour la cavalerie, on formera une 9e compagnie à chaque régiment, qu'on laisserait en Italie avec les hommes malades et écloppés, et qu'on remonterait de manière à avoir en trois mois 1,500 chevaux.

La garde royale serait composée comme elle l'est et sera destinée à se joindre à la Garde impériale.

Chaque division du corps d'observation d'Italie sera composée de trois brigades. Les deux divisions françaises étant ainsi organisées, faites-moi connaître ce qui manquera à leur complet pour que chaque bataillon ait 800 hommes sous les armes à son départ. Le 18e léger, les Croates, les Espagnols et le 8e léger sont portés au grand complet. Je suppose qu'il manque aux six autres régiments français 600 hommes à chaque régiment pour être au complet de 3,000 hommes, ce qui ferait 3,600 hommes; je donnerai des ordres pour qu'on vous les fournisse, aussitôt que vous m'en aurez envoyé l'état. On pourra prendre ces hommes dans les deux bataillons du 2e régiment de la Méditerranée, forts de 1,600 hommes. Les bataillons du 1er régiment de la Méditerranée qui sont en Corse et à l'île d'Elbe pourront fournir 3,000 hommes.

Six régiments à quatre bataillons font vingt-quatre bataillons. On pourrait avoir les mêmes vingt-quatre bataillons en prenant huit régiments à trois bataillons, et l'on pourrait ajouter ainsi le 112e et le 13e de ligne; mais ce qui resterait en Italie serait beaucoup plus faible, car il vaut mieux garder le 112e et le 13e qu'on peut facilement augmenter d'un bataillon que d'avoir huit 4es bataillons qui seront le rebut des corps et qui n'offriront aucune ressource en Italie; au lieu qu'en gardant en Italie le 13e et le 112e, si les Anglais attaquaient Naples, Venise, la Toscane ou Gênes, on pourrait réunir sur-le-champ une quarantaine de bataillons d'élite, français, italiens et étrangers, indépendamment d'une quarantaine de 5es bataillons pour tenir garnison et occuper le pays.

Je vais lever la conscription de 1812, et mon intention est de com-

pléter par cette levée tous les 4es et 5es bataillons, et de la laisser tout entière en Italie et en France pour la garde du pays.

On formerait en Piémont une division active d'au moins 6,000 hommes, trois dans le royaume d'Italie, une du côté de l'Isonzo et une du côté des Apennins, chacune de 6,000 hommes, une sur les frontières de Naples, de 6,000 hommes, de manière qu'indépendamment des 5es bataillons qui seraient renfermés dans les places de Palmanova, de Mantoue, de Peschiera, d'Ancône, on aurait cinq ou six divisions actives, commandées par des généraux de division et de brigade, qu'on pourrait réunir promptement sur le point qui serait menacé.

Tracez-moi le projet d'organisation de ces corps, en me faisant connaître les lieux où on les placerait et ce que le royaume d'Italie pourrait fournir. Le corps de l'Isonzo serait principalement destiné à surveiller Palmanova, Venise, Trieste et la Dalmatie; il serait naturellement bien placé du côté d'Udine. Un autre corps serait chargé de surveiller Ancône, Gênes, Livourne, Rome; ce corps serait naturellement bien placé à Bologne. Le corps qui serait chargé de surveiller Naples, Rome, Ancône et Livourne, serait naturellement bien placé du côté de Rome; le roi de Naples, qui a une armée de 24,000 hommes, pourrait le seconder puissamment. On pourrait avoir en six jours 6,000 hommes, en douze jours 18,000 hommes, et en vingt ou vingt-cinq jours 30,000 hommes réunis sur le point qui serait attaqué. C'est ce qui vous portera sans doute à penser qu'il est nécessaire de laisser en Italie quatre ou cinq bons régiments. Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez les demander à Borghese. L'Italie, étant une, doit être comprise dans une même organisation. Le moindre mouvement qui se ferait sentir dans une partie serait senti dans l'autre; il faut donc la contenir partout.

Quant à l'artillerie, les dix régiments auront chacun deux pièces, ce qui fera vingt. Les deux divisions françaises auront une batterie à cheval et une batterie à pied, total vingt-huit pièces. Les dragons auront deux batteries d'artillerie légère, douze pièces. Indépendamment de cela, il y aura une réserve qui sera de deux batteries d'artillerie à pied, chacune de six pièces de 12 et de deux obusiers prussiens ou licornes, seize pièces; total, 76 bouches à feu, dont 56 seulement servies par l'artillerie de ligne. Le 7e bataillon *bis*, qui doit se trouver au grand complet, suffira aisément au service de ces pièces.

L'artillerie italienne sera composée de dix à douze pièces de régiment, de quatorze pièces d'artillerie de ligne, d'une batterie de réserve de six pièces de 12 et de deux obusiers, et d'une batterie

d'artillerie légère de six pièces pour la cavalerie; total, trente-huit pièces de canon, et, en ôtant les dix pièces de régiment, vingt-huit pièces de canon. Enfin la Garde royale aura ses dix-huit pièces d'artillerie servies par les compagnies régimentaires et quatorze servies par les compagnies d'artillerie, de la Garde à cheval et à pied; total, 32 bouches à feu.

Les dix-huit pièces régimentaires seront de 4 ou de 3.

Il est nécessaire d'avoir des sapeurs et des outils attelés. Faites-moi connaître si du 1er au 10 janvier les trois divisions du corps d'observation pourront être réunies, la 1re à Trente et à Bolzano, la 2e à Brescia et la 3e à Vérone, et la cavalerie aux environs, avec toute l'artillerie bien attelée, double approvisionnement de caissons, compagnies du train du génie et au moins 6,000 outils attelés, afin qu'en février ce corps puisse se mettre en campagne.

Le 9e bataillon des équipages militaires qui est à Plaisance, dont vous enverrez passer la revue, et les caissons italiens pourront porter tout ce qui est nécessaire. Il sera nécessaire que ce corps marche par division, de manière à arriver rapidement sur Ratisbonne. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces ordres devront s'exécuter avec le plus de mystère possible, et qu'il faut que les gazettes ne parlent pas et ne donnent aucune alerte.

La cavalerie légère sera composée, savoir : 1re brigade, le 6e de hussards et le 8e de chasseurs; 2e brigade, le 6e et le 25e de chasseurs; 3e brigade, le 9e et le 19e de chasseurs; 4e brigade, le 2e et le 3e régiment de chasseurs italiens.

Je crois que le 4e de chasseurs est déjà parti de Turin. Ces quatre brigades prendront les numéros généraux; la 1re brigade sera la 10e, la 2e sera la 11e, la 3e sera la 12e, et la 4e sera la 13e.

Chaque brigade partira forte de 1,200 chevaux, hormis la brigade italienne, qui sera de 1,600; mais les autres brigades ne tarderont pas à recevoir des dépôts 400 chevaux. Chaque régiment de cavalerie laissera les cadres de la 9e compagnie bien complets et 50 chevaux, lesquels seront promptement quadruplés. Présentez-moi des généraux de cavalerie pour commander ces brigades.

Je n'ai point même communiqué cela au ministre de la guerre. Rédigez-moi ce travail en règle; mettez-y les officiers, les compagnies d'artillerie, du génie, les caissons et tous les autres détails parfaitement en état. Faites-moi connaître aussi ce qui manque, en détail, à chaque corps; je vous donnerai alors des ordres pour l'exécution.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18341. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Paris, 17 décembre 1811.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 13 décembre. Je ne vois pas dans les états qui l'accompagnent l'organisation de l'artillerie, du génie, des équipages et caissons de toute espèce de votre armée. Je n'y vois pas les caissons d'ambulance, les caissons de transports militaires pour les vivres. Votre armée a besoin d'avoir une quantité de voitures nécessaires pour porter dix jours de vivres. Je ne vois pas non plus l'organisation du corps que vous voulez laisser à Cassel pour garder le pays, réprimer les insurrections et se porter où il serait nécessaire.

Le général Morio est tout à fait incapable de commander votre corps d'armée. Il faut le garder auprès de vous comme grand maréchal ou comme aide de camp, ou bien le charger de commander le génie de votre armée. Ces 16,000 hommes, commandés par ce général, ne seraient d'aucune valeur. Je ne vois pas non plus d'homme capable de commander la cavalerie et sachant bien se tirer d'une charge.

Enfin votre corps a besoin, pour entrer en campagne, d'être muni de tout le matériel nécessaire à cet effet. Il est nécessaire qu'il ait des sapeurs et des outils pour pouvoir se retrancher. Comme il paraît que la Prusse sera avec moi en cas de guerre, votre corps d'armée, s'il doit être employé au delà de la Vistule, doit être complétement organisé et muni de tout. Pour faire la grande guerre, vous ne pouvez pas avoir moins de quarante pièces de canon et de 250 voitures, c'est-à-dire 1,200 chevaux d'artillerie.

Si vous devez vous absenter de la Westphalie, qui est-ce qui gouvernera le pays pendant votre absence? Quelles forces lui laisseriez-vous pour le contenir?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18342. — AU GÉNÉRAL COMTE DUMAS, DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Paris, 18 décembre 1811.

Monsieur le Comte Dumas, je destine la plus grande partie de la conscription que je vais lever à compléter les 4es et 5es bataillons, afin de pouvoir occuper le camp de Boulogne, la Hollande et les côtes de

la 32e division militaire, Cherbourg, Brest, et de retirer de ces points les troupes de ligne que j'y ai.

Je suis dans l'intention de garder spécialement la Hollande et Hambourg par des 4es bataillons. Je voudrais avoir rendus dans le courant de février à Harlem et à la Haye au moins quatre 4es bataillons formant 3,000 hommes, les cadres complets et bien composés, les conscrits habillés et se formant là, afin de retirer le 18e de ligne, que, sans cela, je serais obligé d'y laisser.

Je voudrais avoir rendus à Boulogne pour la même époque huit 4es bataillons, pour en retirer les troupes que j'y ai, et quatre ou cinq bataillons à Brest.

Je désire donc que la levée soit activée dans les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 26e, 25e, 24e, 16e, 18e, 15e, 14e et 13e divisions militaires; ces pays étant les plus près de Paris, on peut gagner beaucoup de temps et réduire les délais à moitié.

Par ce moyen, les côtes opposées à l'Angleterre seront suffisamment garnies pour que je puisse en retirer les troupes qui y sont aujourd'hui. Dans le courant de mars et d'avril, le tout se renforcera et se formera pour mettre les choses dans la situation convenable.

Les principes généraux doivent être observés dans la répartition des conscrits, c'est-à-dire que les cadres destinés à rester en Italie ne doivent point recevoir d'Italiens ni d'hommes au delà des Alpes, mais des Dauphinois, des Provençaux, des Languedociens, des Lyonnais. Nous avons d'ailleurs quinze ou vingt jours devant nous pour dresser les éléments de la répartition de la circonscription. Le principal est que les délais soient avancés pour les divisions que j'ai citées.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18343. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Palais des Tuileries, 18 décembre 1811.

La conscription a été établie sur les côtes: il en est résulté que l'inscription maritime en a enlevé quelques hommes. On en conclut que tout individu qui était inscrit sur les matricules de l'inscription ne devait rien à la conscription, parce qu'il était censé appartenir déjà à une armée et être sur un vaisseau.

Mais aujourd'hui le système est changé; les cantons littoraux ne sont plus soumis à la conscription de terre, mais à celle de mer. Il en résulte que tout individu, même faisant partie de l'inscription

maritime, est sujet à la conscription, à moins que, par l'effet de l'inscription, il ne se trouve à bord d'un vaisseau, auquel cas il se trouve dans la même position que le conscrit de terre qui s'engage volontairement une année avant la conscription. Un marin qui a commencé par être mousse et qui se trouve, soit volontairement, soit par l'effet de l'inscription, sur un vaisseau, n'est pas passible de la conscription. Mais aucun individu ne peut s'y soustraire en disant qu'il est requis par les syndics et qu'il va se rendre à bord.

Cette matière est donc susceptible d'être décidée pour l'organisation de l'armée de mer par les mêmes principes que pour l'armée de terre. Un homme qui est à bord est comme un conscrit engagé volontairement.

S'ensuivra-t-il de ce qu'un individu a tiré à la conscription et qu'il n'est pas tombé au sort qu'il a rempli tout ce qu'il doit à la marine? Non. Cet individu de seize à vingt ans, s'il est désigné par le sort, deviendra matelot; s'il ne l'est pas, s'il veut être homme de terre, perruquier, menuisier, on n'aura rien à lui dire, et il ne sera pas porté sur l'inscription. Mais, s'il continue de se livrer à la navigation, il est inscrit, car on ne permet la pêche, le cabotage qu'aux inscrits; et, par le résultat de l'inscription, il est à la disposition de la marine, qui prend parmi les inscrits un tiers, un quart, selon ses besoins. Il faut donc que le ministre de la marine présente un décret qui ordonne, pour le passé, que tous les conscrits qui n'ont pas comparu au tirage parce qu'ils étaient inscrits aient à rejoindre les ports, sous peine d'être traités comme réfractaires. Cette opération fera un grand plaisir à toute la côte, et, si les états de ces individus étaient dressés, on y trouverait d'énormes abus et des preuves que les syndics ont trafiqué de leur signature pour soustraire beaucoup d'individus.

Quant à la Hollande, il n'est pas douteux qu'il faut y établir l'inscription comme en France. L'abonnement qui a été fait n'est qu'une manière d'arriver à un autre ordre de choses. La Hollande peut fournir 20,000 matelots, qui, s'ils ne sont pas à nous, seront à l'ennemi.

Ce serait être bien insouciant, si on avait une escadre prête à partir du Texel, de se faire faute des matelots qui sont à bord des vaisseaux du commerce hollandais. Mais pour cette année ce n'est pas la question.

La conscription est due par un homme, non parce qu'il est marin, mais parce qu'il est Français et qu'il a vingt ans; l'inscription est due, non parce qu'il est Français, mais parce qu'il pratique la mer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

Digitized by Google

18344. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 19 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je désire que vous écriviez confidentiellement à mon ministre Bignon, à Varsovie, pour lui demander s'il serait possible de faire dans le Grand-Duché une levée de 3,000 chevaux de chasseurs, hussards et chevau-légers, en les payant argent comptant. Il faudrait que les chevaux eussent soixante mois révolus; on les prendrait à six et à sept ans.

Demandez également à mon ministre à Stuttgart s'il y aurait moyen de se procurer dans le Wurtemberg un millier ou deux de chevaux de chasseurs et hussards, ayant plus de soixante mois. On les prendrait à six et à sept ans. On les payerait argent comptant.

Écrivez à mon ministre à Cassel pour savoir si l'on pourrait acheter en Hanovre et en Westphalie deux milliers de chevaux de la taille de chasseurs, ayant comme les autres soixante mois révolus, et qu'on payerait en argent comptant.

Écrivez dans le même sens confidentiellement à mon ministre Otto, à Vienne, et parlez ici au prince Schwarzenberg. Demandez-lui s'il serait possible de faire acheter en Autriche 3 ou 4,000 chevaux de cavalerie légère qu'on payerait comptant, ayant les qualités requises.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18345. — AU COMTE DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 19 décembre 1811.

Monsieur le Comte Montalivet, je désirerais des renseignements sur ce que peut fournir la France en chevaux de remonte, surtout pour la cavalerie légère. J'en ai besoin, et il paraît que les fournisseurs ont beaucoup de peine à s'en procurer. En 1811, j'ai demandé 25,000 chevaux, je n'ai pu en avoir que 18,000. Faites-moi connaître l'état des chevaux existants et quelle est sur cet objet l'opinion des inspecteurs des haras, ainsi que des personnes qui suivent cette partie de l'administration.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18346. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, ce n'est plus la même main qui dirige la formation de mes états de situation. Ceux que j'ai sous les yeux ne contiennent que des fautes; il faut qu'il y ait une désorganisation dans ce bureau.

Dans l'état de situation par ordre numérique on porte que le 4e bataillon du 8e léger est à l'île Sainte-Marguerite, et dans le livret par division militaire on porte qu'il est à Porquerolles.

Dans le livret par ordre numérique on porte que le 4e bataillon du 18e léger partira de Turin le 21 décembre, et dans l'état par division militaire on le porte comme partant d'Antibes.

Dans le même état par ordre numérique je vois que le 2e régiment de la Méditerranée a envoyé ses 1er et 2e bataillons sur Palmanova et Mantoue, et que, de plus, il a envoyé un détachement de 500 hommes qui est en route sur Mantoue. Je ne sais ce que cela veut dire.

Au 6e de ligne, on suppose que le 4e bataillon, qui est à Rome, formera le dépôt; ce qui n'est pas exact.

Je vois qu'à l'article du 7e de ligne, du 42e et autres, on porte le 4e bataillon comme incorporé dans les premiers. Que sont devenus les cadres et qui a donné l'ordre de cette incorporation?

Dans ce même état de situation par ordre numérique on n'a pas mis la note des conscrits que chaque corps a à recevoir, ni de ceux qu'il a reçus.

Je désire que vous me remettiez un nouvel état où toutes ces fautes soient réparées.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18347. — AU GÉNÉRAL COMTE DUMAS,
DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Paris, 19 décembre 1811.

Présentez demain au Conseil d'État le décret pour la levée de la conscription et la répartition entre les départements. Faites-le imprimer cette nuit. Envoyez vos circulaires dans la journée du 20, afin que les jours nécessaires comptent à dater du 20 décembre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18348. — A M. BARBIER,
BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 19 décembre 1811.

Je prie M. Barbier de m'envoyer pour Sa Majesté quelques bons ouvrages les plus propres à faire connaître la topographie de la Russie et surtout de la Lithuanie, sous le rapport des marais, rivières, bois, chemins, etc.

Par ordre de l'Empereur, MENEVAL.

Sa Majesté désire avoir aussi ce que nous avons en français de plus détaillé sur la campagne de Charles XII en Pologne et en Russie. Quelques ouvrages sur des opérations militaires dans cette partie seraient également utiles.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

18349. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 19 décembre 1811.

Mon Cousin, vous devez à l'heure qu'il est avoir reçu 60 voitures du nouveau modèle des transports militaires; faites-moi connaître si vous en avez été content. Ne pourrait-on pas en faire construire une centaine à Hambourg et à Lubeck? En les faisant confectionner sur les lieux, combien me coûteraient-elles? On devrait les avoir à meilleur marché qu'en France, et elles seraient toutes rendues. J'en fais construire cent à Danzig. J'en fais construire à Sampigny autant qu'on peut en construire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18350. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 20 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez en chiffre au baron Bignon que, si la guerre avait lieu, mon intention est de l'attacher à mon quartier général et de le mettre à la tête de la police secrète comprenant l'espionnage dans l'armée ennemie, la traduction des lettres et pièces interceptées, les rapports des prisonniers, etc.; qu'il est donc nécessaire que, dès aujourd'hui, il monte une bonne organisation de police secrète; qu'il faudrait qu'il eût deux Polonais parlant bien la

langue russe, militaires, ayant fait la guerre, intelligents, et dans lesquels on pût avoir confiance, connaissant l'un la Lithuanie, l'autre la Volhynie, la Podolie et l'Ukraine, et un troisième parlant allemand et connaissant bien la Livonie et la Courlande. Ces trois officiers seront chargés d'interroger les prisonniers. Ils devraient parler parfaitement le polonais, le russe et l'allemand. Ils auront sous leurs ordres une douzaine d'agents bien choisis, lesquels seront payés suivant les renseignements qu'ils donneront. Ils devraient également être en état de donner des éclaircissements sur les endroits où passerait l'armée.

Je désire que le sieur Bignon s'occupe sans délai de cette grande organisation. En commençant cette organisation, les trois agents de correspondance devront avoir des agents sur les routes de Pétersbourg à Vilna, de Pétersbourg à Riga, de Riga à Memel, sur les routes de Kiev, et sur les trois routes qui, de Bucharest, conduisent à Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Grodno; en envoyer à Riga, à Dunabourg, à Pinsk dans les marais, à Grodno, et donner l'état de situation des fortifications jour par jour. Si les renseignements sont satisfaisants, je ne regretterai pas une dépense de 12,000 francs par mois. Pendant la guerre, les récompenses pour ceux qui donneront des avis utiles à temps seront indéterminées. Il y a parmi les Polonais des hommes qui connaissent les fortifications et qui peuvent, de ces différentes places, bien indiquer l'état où elles se trouvent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18351. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 décembre 1811.

Je vous envoie une lettre sur des refus. Y a-t-il quelque chose à faire contre les fournisseurs qui fournissent des draps inférieurs aux échantillons? Car enfin ces refus ne laissent pas que de retarder la formation de l'armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18352. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 20 décembre 1811.

Mon Cousin, je vois par votre état de situation que vous avez à la 1re division 1,600 malades aux hôpitaux, 600 aux infirmeries régi-

mentaires ou à la chambre, total 2,200 malades; à la 2e division, 2,000; à la 3e division, 1,500; à la 4e division, 1,900; à la 5e division, 2,500; total pour l'infanterie, 10,100 malades.

Vous avez, sans compter les Espagnols, soixante et dix-neuf bataillons qui, à 900 hommes chacun, devraient faire 71,000 hommes. Il manque au complet 3,400 hommes; vous avez 10,000 malades, il faut donc ôter 13,000 hommes. Ces soixante et dix-neuf bataillons ne forment pas 58 à 60,000 hommes sous les armes devant l'ennemi. Je suppose que votre état, étant du 1er décembre, éprouvera une grande amélioration au 1er janvier et une plus grande encore au 1er février. De mon côté, je donne ordre qu'on vous envoie des cadres pour compléter l'effectif. Vous ne devez pas avoir en ce moment 750 hommes par bataillon prêts à marcher; je désire beaucoup que votre situation au 1er février soit telle, que chaque bataillon ait 800 hommes sous les armes, que chaque régiment ait 4,000 hommes, officiers compris, et que vous ayez 64,000 hommes d'infanterie à présenter à l'ennemi. Le 15e léger a 200 hommes à vous envoyer de son dépôt à Paris; le 33e léger en a 600; d'autres dépôts en ont plus ou moins. Comme je n'ai pas trouvé les bataillons de l'île de Ré mentionnés dans votre état de situation au nombre des bataillons que vous avez distribués, je présume qu'ils n'étaient pas encore incorporés au 1er décembre; cela doit faire encore la valeur de 3,000 hommes. Faites-moi bien connaître votre situation au 15 décembre, et, par un second état, votre situation au 1er janvier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18353. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 20 décembre 1811.

Mon Cousin, je vois dans l'état de situation de votre armée au 1er décembre que le 9e régiment de lanciers polonais n'a que 472 hommes. Je ne conçois pas que, lorsque je fais acheter les chevaux à mes frais et que le Grand-Duché n'a à fournir que les hommes, ce régiment ne soit pas à 1,000 hommes et à 1,000 chevaux. Pressez donc le complétement de ce régiment.

Je vois également que vos cadres ne sont pas complets. Attendez-vous encore quelque chose des dépôts de Strasbourg et de Wesel, et de l'île de Ré et de Belle-Ile?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18354. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 21 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous prie de faire des recherches et de me donner les éclaircissements que vous avez sur cette différence [1].

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18355. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 21 décembre 1811.

Mon Cousin, je réponds à votre travail sur l'administration de la Garde. Je m'en tiens à l'organisation du 24 août. 1 ordonnateur, 6 commissaires des guerres et 3 adjoints, en tout 10, me paraissent suffisants. Un commissaire des guerres ou un adjoint sera attaché à chaque division. La cavalerie comptera pour deux divisions. 48 officiers de santé me paraissent suffisants. 302 employés et ouvriers d'administration me paraissent également suffisants. Mais il est nécessaire d'en maintenir le nombre au complet, et à cet effet vous devez donner ordre qu'aussitôt que la Garde sera partie on ait à former de nouveau une compagnie de 100 ouvriers, composée principalement de boulangers, pour recruter les compagnies actives. On les fera rejoindre ensuite par détachements de 50 hommes. Le bataillon des équipages militaires a six compagnies, 17 officiers, 771 hommes et 1,200 chevaux; il sert 30 fourgons et 12 forges des corps, 28 ambulances, 52 fourgons des vivres; 120 voitures du nouveau modèle, 6 forges, 4 prolonges, total 252 voitures; ce qui me paraît suffisant. La distribution en sera faite, pour les fourgons d'administration, à raison de 5 fourgons par division et 10 en réserve pour la cavalerie; pour les fourgons d'ambulance, à raison de 5 par division et de 8 pour la cavalerie; pour les caissons de vivres ancien modèle, à raison de 14 pour les deux premières divisions, et de 12 pour les deux dernières, et sans y comprendre les fourgons de la garde italienne. Je vois qu'il ne manque pour tout cela que 229 chevaux, en y comprenant les 200 chevaux qui sont en Espagne, que les voitures d'ambulance, 120 voitures de nouvelle construction et 6 fourgons. Je prends un décret pour l'objet le plus important, qui est l'achat des chevaux.

[1] Entre un livret de l'armée russe et un état remis par le prince Poniatowski. (*Note de l'original.*)

Je ne compte pas les chevaux qui reviennent d'Espagne, et, par conséquent, j'ordonne l'achat de 400 chevaux.

Quant aux voitures qui manquent, je pense qu'on les confectionne. Veillez à ce qu'au 30 janvier les chevaux, les harnais, les voitures, les hommes, tout soit prêt à partir. Faites-moi connaître où se font les 120 voitures. Moyennant ce, la Garde pourra porter à sa suite sur les 120 voitures de nouveau modèle 480,000 rations, sur les fourgons 45,000, total 525,000; ce qui fera des vivres pour 50,000 hommes pendant dix jours. En outre, le 7e bataillon des équipages militaires sera sous les ordres de l'ordonnateur de la Garde et organisé comme les autres équipages de la Garde, à 252 voitures, portant un million de rations de biscuit, ce qui fera, pour 50,000 hommes pendant vingt jours, 1,525,000 rations. La Garde aura donc des vivres pour 50,000 hommes pendant trente jours, indépendamment de ce que les fourgons et autres voitures attachées aux corps porteront. Je juge cet approvisionnement nécessaire, parce que la Garde marche la dernière.

Le ministre de l'administration de la guerre tiendra à la disposition de l'ordonnateur de la Garde l'argent nécessaire pour mettre en état le 7e bataillon. L'ordonnateur veillera à ce que les remontes de ce 7e bataillon soient faites, à ce que les voitures soient en bon état et le bataillon bien organisé. Il en ira passer la revue à Metz, car il est inutile que le bataillon vienne à Paris. Vous-même, ayez l'œil sur l'organisation de ce bataillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale duchesse d'Istrie.

18356. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 21 décembre 1811.

Mon Cousin, je vois par votre travail que l'effectif de la cavalerie de la Garde est de 6,450, et qu'il manque 400 hommes au complet. J'ai pris un décret pour que les régiments ci-après, savoir, le 1er, le 2e, le 3e, le 4e et le 10e de hussards, les 10e, 13e, 14e, 15e, 22e, 26e, 27e, 29e et 30e de chasseurs, fournissent chacun 10 hommes ayant les qualités requises; ce qui fera 140 hommes. Ces hommes seront pris aux dépôts, et, s'il ne se trouve pas aux dépôts de ces régiments le nombre d'hommes demandé ayant les qualités requises, le surplus, ayant ces qualités, sera tiré des escadrons de guerre qui sont en Espagne. Les vingt régiments de dragons qui sont en Espagne four-

niront chacun 10 hommes; ce qui fera 200 hommes. Les seize régiments de cuirassiers et carabiniers fourniront chacun 6 hommes; ce qui fera 96 hommes. Quant aux 60 hommes qui manquent au 2e régiment de chevau-légers, les vélites les compléteront. Moyennant ce, la cavalerie de la Garde sera complète, c'est-à-dire portée à 6,800 hommes.

Il manque 543 chevaux; j'ai pris un décret qui ordonne de se les procurer, savoir : 188 pour les chasseurs à cheval, 65 pour les mameluks, 176 pour les dragons, 79 pour les grenadiers à cheval, 22 pour la gendarmerie d'élite et 13 pour le 2e régiment de chevau-légers. Donnez des ordres pour que cette remonte ait lieu sans délai; mais veillez à ce qu'on ne prenne que des chevaux ayant jeté leur gourme et qui aient soixante mois révolus au 1er février. 4,057 hommes sont présents, 332 sont détachés en France et rejoindront; 1,200 sont en Espagne et rejoindront; je compte donc qu'avec les 500 hommes qui vont être fournis cela fera 6,000 hommes de cavalerie en campagne ou soixante escadrons. Passez vous-même des revues pour vous assurer pourquoi il y a 440 hommes et 400 chevaux non disponibles. Il est important qu'au 1er février j'aie ces 6,000 hommes prêts à marcher.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale duchesse d'Istrie.

18357. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 21 décembre 1811.

Mon Cousin, j'ai reçu votre travail sur le génie de la Garde. J'ai décidé que la ligne fournirait trois compagnies de sapeurs avec leurs outils, 3 capitaines, 3 lieutenants et 3 sous-lieutenants; que la compagnie de sapeurs de la Garde ferait le service près de la 4e division, ainsi que 2 officiers supérieurs du génie de la Garde; cette compagnie aura ses outils comme les autres compagnies de la Garde. Ces compagnies seront sous les ordres des autres commandants de la Garde. Par conséquent, il n'y aura rien à changer à l'organisation actuelle.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale duchesse d'Istrie.

18358. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, GRAND ÉCUYER, A PARIS.

Paris, 21 décembre 1811.

Vous ferez payer 20,000 francs à chacun de mes officiers d'ordonnance, afin qu'ils puissent s'équiper et avoir tout ce que les règlements leur prescrivent d'avoir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18359. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 23 décembre 1811.

Mon Cousin, donnez l'ordre de rentrer en France aux deux compagnies d'artillerie à cheval de la Garde, aux deux compagnies d'artillerie à pied de la Garde, aux ouvriers d'artillerie de la Garde et aux soldats du train de la Garde.

L'armée du Nord n'aura désormais que l'artillerie suivante, savoir : une batterie d'artillerie à cheval servie par la compagnie d'artillerie à cheval que doit fournir l'armée de Portugal : six pièces; deux batteries d'artillerie à pied servies par les 8e et 17e compagnies du 6e régiment d'artillerie à pied, qui étaient destinées à la réserve de l'armée d'Espagne, composées chacune de six pièces de 6 et de deux obusiers : seize pièces ; total, vingt-deux pièces. Ainsi l'armée du Nord aura six obusiers et seize pièces de 6; ce qui, avec les deux pièces du bataillon de Neuchâtel, fera vingt-quatre pièces.

Vous donnerez l'ordre que le 34e léger et le 130e forment leurs compagnies d'artillerie. Il sera donné à chacune deux pièces de 4; ce qui portera les pièces d'artillerie de l'armée du Nord à vingt-huit.

Quant au train, vous donnerez ordre que les 4e, 5e et 6e compagnies du 10e bataillon principal, formant près de 300 hommes et 450 chevaux bien harnachés et en bon état, partent pour se rendre à Burgos. Voyez le bureau d'artillerie au ministère de la guerre pour savoir où ces trois compagnies devraient prendre le matériel d'artillerie, comme il est dit ci-dessus.

L'artillerie de la Garde se rendra à Vitoria, et, aussitôt que les 450 chevaux des trois compagnies du 10e bataillon principal du train seront arrivés à Vitoria, l'artillerie de la Garde se rendra en France. Avant de partir, la Garde cédera cependant autant de chevaux et de matériel qu'il en faut pour compléter les trois compagnies du 10e ba-

taillon principal, qui a 450 chevaux et qui peut, je crois, en servir 550. Ce sera donc 100 chevaux que la Garde lui cédera.

Avant que la 4e, la 5e et la 6e compagnie du 10e principal partent, vous donnerez ordre que les 72 hommes de ce bataillon qui sont au dépôt de Toulouse y soient incorporés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18360. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 24 décembre 1811.

Mon Cousin, vous trouverez ci-jointe une lettre que j'envoie au ministre de la guerre. Comme le ministre mettra cinq ou six jours à expédier l'ordre qui y est contenu, je désire que vous l'envoyiez dès ce soir par l'estafette, afin que les cadres des 4es régiments de tirailleurs et de voltigeurs arrivent le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18361. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 24 décembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre sur la distribution d'un onzième convoi de fonds. Je ne vois pas d'inconvénient à envoyer à l'armée de Portugal 500,000 francs; à l'armée du Centre, 200,000 francs; au Roi, 500,000 francs; à Santona, 200,000; total, 1,400,000 francs, dont 750,000 francs en argent et 650,000 francs en traites.

Préparez un douzième convoi qui sera pris sur les fonds et au compte de 1811, que je destine à solder entièrement les escadrons de gendarmerie de la Navarre, de la Biscaye et de Burgos, également tout ce qui est à Santander, tel que le 130e régiment.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18362. — AU GÉNÉRAL DUROSNEL,
AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 24 décembre 1811.

Je vous prie de m'envoyer des notes sur les dix-sept généraux de

brigade de cavalerie, dont les noms suivent : Beurmann [1], Burthe, Corbineau, Dejean, Delort, d'Oullembourg, Ferrière (qui a été au service de Hollande), Konopka, Margaron, Mouriez, Ornano, Queunot, Saint-Geniès, Dornès, Guitton, Quinette et Reynaud [2].

Quels sont les quatre meilleurs à employer dans la cavalerie légère et les plus propres à faire le service d'avant-postes, et ceux à employer dans la cavalerie de ligne?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18363. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 24 décembre 1811.

Mon Cousin, je lis avec attention votre lettre du 19 décembre. Voici comme je désire que les choses soient réglées. Votre ordonnateur vous fera un rapport, qui établira que, pendant tant de jours, tant de mille hommes et tant de chevaux, au delà du nombre fixé par les conventions, ont été à la charge de la Westphalie; que ce nombre d'hommes et de chevaux a dû coûter tant à la Westphalie, et vous diminuerez sur chaque objet 25 pour 100 du prix où les choses sont dans la 32e division militaire, pour équivaloir à l'argent qui sort de chez moi; ainsi la ration de fourrage sera de moins de 20 sous, la journée d'hôpital de moins de 20 sous. On pourra aussi compter la fourniture des draps. On fera entrer en compensation la nourriture des troupes westphaliennes qui sont à Danzig. La conclusion de ce rapport sera que telle quantité de troupes a occasionné à la Westphalie tant de dépense, sans parler de la solde. Vous communiquerez ce résultat à mon ministre, et vous lui écrirez que, vu le rapport de l'intendant de l'armée, l'intention de Sa Majesté étant de faire une chose avantageuse à la Westphalie, vous donnez ordre que la solde du surplus des troupes qui étaient à la charge du Roi soit payée jusqu'à due concurrence, et que vous priez le Roi d'acquitter le reste. Le Roi acquittera ou n'acquittera pas, puisque la note de mon ministre au ministre westphalien ne sera que confidentielle, et qu'elle ne fera pas connaître la raison, mais se bornera à dire qu'une somme de tant a été envoyée pour payer la solde de 12,500 hommes et qu'il reste dû tant pour aligner la solde. Par ce moyen, cela ne fera pas règle pour les autres princes de la Confédération ni pour la Westphalie, qui, lorsqu'elle recevra une plus grande quantité de

[1] Beurmann (Frédéric-Auguste). — [2] Reynaud (Nicolas).

troupes, ne sera pas effrayée ; et ainsi vous aurez fait solder les troupes qui sont en Westphalie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18364. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie des pièces fort importantes sur le sieur Bourrienne. Je vous prie de me faire un rapport et de garder pour vous ces pièces, car cela demande le plus grand secret. Tout me porte à penser que cet individu a des intrigues suivies à Londres. Apportez-moi cette affaire jeudi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18365. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Il sera formé douze brigades de cavalerie légère française et une brigade de cavalerie italienne. Ces brigades seront organisées et porteront les numéros suivants :

1re brigade, 2e chasseurs, 9e de cavalerie légère polonais, qui est à ma solde à Danzig; général de brigade, Pajol.

Réitérez les ordres pour que le 9e polonais soit complété à 1,000 hommes et à 1,000 chevaux à mes frais, en prenant les chevaux et les hommes en Pologne.

2e brigade, 1er et 3e de chasseurs ; général de brigade, Bordesoulle.

3e brigade, 7e de hussards et 9e de chevau-légers; général de brigade, Jacquinot.

4e brigade, 8e de hussards et 7e de chasseurs; général de brigade, Pyré.

5e brigade, 23e et 24e de chasseurs; général de brigade, Castex.

6e brigade, 7e et 20e de chasseurs et 8e de chevau-légers; général de brigade, Corbineau.

7e brigade, les 11e et 12e de chasseurs; général de brigade, Saint-Geniès.

8e brigade, 5e et 9e de hussards; général de brigade, Burthe.

9e brigade, 11e de hussards et 6e de chevau-légers; général de brigade, Mouriez.

10e brigade, 6e et 25e de chasseurs; général de brigade, Gérard.

11e brigade, 6e de hussards et 8e de chasseurs; général de brigade, Gauthrin.

12e brigade, 9e et 19e de chasseurs; général de brigade, Ferrière.

13e brigade, 2e et 3e régiments de chasseurs italiens; général de brigade italien, Villata.

Les cinq premières brigades font partie du corps d'observation de l'Elbe; elles doivent compléter leur remonte en Allemagne, sous l'inspection des généraux de division et de brigade.

Les généraux Corbineau, Saint-Geniès, Burthe et Mouriez, recevront l'ordre d'aller passer la revue des régiments de leur brigade, de recevoir les chevaux, et prendront toutes les mesures nécessaires pour que ces régiments puissent entrer en campagne le plus forts que possible en février. Ils verront le ministre de l'administration de la guerre pour prendre ses instructions. Ils séjourneront alternativement à l'un et à l'autre régiment. Un général de brigade sera envoyé dans la 6e division militaire pour présider à la remonte et à l'organisation des 4es escadrons de cavalerie légère et de dragons dont les régiments sont en Italie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18366. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Les cuirassiers seront organisés de la manière suivante :

La 1re division, commandée par le général Saint-Germain, sera composée du 2e, du 3e et du 9e de cuirassiers. Chaque régiment formera une brigade, étant de huit escadrons. Il y aura trois généraux de brigade, savoir : Bessières, Brunot et Queunot.

La 5e division sera composée du 12e, du 6e et du 11e de cuirassiers. Il y aura 1 général de division et 3 généraux de brigade; ces derniers seront les généraux Reynaud, Quinette et Dejean.

La 2e division de cuirassiers sera composée du 5e régiment, du 10e et du 8e régiment. Les généraux de brigade Beaumont, Richter et Dornès seront employés dans cette division.

La 3e division sera commandée par le général Doumerc; elle sera composée du 4e, du 7e et du 14e régiment de cuirassiers. Les généraux de brigade Berkheim, Lhéritier et d'Oullembourg seront employés dans cette division.

La 4e division sera composée du 1er, du 2e régiment de carabiniers

et du 1er de cuirassiers. Les généraux de brigade Schwartz et Paultre seront employés dans cette division. Vous donnerez en conséquence l'ordre à ces généraux d'être rendus pour le 1er février au quartier général de leur division.

Vous donnerez ordre au prince d'Eckmühl de former la 5e division, et à cet effet vous ordonnerez au 6e et au 11e régiment de cuirassiers de partir d'Erfurt pour se rendre en Hanovre. Cette 5e division se formera dans le Hanovre et dans le Mecklenburg. Douze pièces d'artillerie légère seront attachées à cette division.

Comme les compagnies d'artillerie légère pourraient manquer, on prendra une de celles du corps d'observation de l'Océan et une de celles du corps de l'Elbe, qu'on remplacera par une compagnie à pied.

Le 1er régiment de lanciers sera attaché à la 1re division de cuirassiers; le 2e régiment à la 2e division; le 3e régiment à la 3e division; le 4e régiment à la 4e division, et le 5e régiment à la 5e division. Chaque régiment de lanciers fournira trois escadrons complétés à près de 800 hommes et de 800 chevaux. Vous me ferez connaître si au 1er février vous pourrez faire partir un escadron de 250 hommes bien habillés et bien équipés pour les divisions de cuirassiers; si au 1er mars le 2e escadron peut partir, et le 3e escadron au 15 avril. En supposant que chaque régiment de cuirassiers soit à 900 chevaux au 1er mars, l'augmentation de 800 chevau-légers portera la force de la division à 3,500 chevaux.

Vous ferez une ordonnance sur le service des chevau-légers avec les cuirassiers. Sous aucun prétexte, les cuirassiers ne pourront être donnés en ordonnances. Ce service sera fait par les lanciers; les généraux mêmes se serviront de lanciers. Le service de correspondance, d'escorte, celui de tirailleurs, sera fait par les lanciers.

Quand les cuirassiers chargent des colonnes d'infanterie, les chevau-légers doivent être placés sur les derrières ou sur les flancs, pour passer dans les intervalles des régiments et tomber sur l'infanterie lorsqu'elle est en déroute, ou, si l'on a affaire à la cavalerie, sur la cavalerie et la poursuivre l'épée dans les reins.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18367. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je juge convenable de changer la formation de la 6e division du corps d'observation de l'Elbe, qui n'était

encore formée que sur le papier. En conséquence, cette division sera composée de quinze bataillons, savoir : de quatre bataillons du 24e léger, qui partiront de Paris le 16 janvier, de quatre bataillons du 19e de ligne, qui partiront de Boulogne le 15 janvier, de quatre bataillons du 56e, qui partiront le 20 janvier, et trois bataillons du 128e. Deux bataillons seront fournis sur-le-champ; le troisième bataillon partira aussitôt que possible.

La 6e division se réunira le 1er janvier à Osnabrück avec son artillerie, génie, administration, etc. Le général Legrand la commandera; il sera rendu à Osnabrück le 1er février. Les généraux de brigade Albert et Maison seront employés dans cette division. Vous consulterez le général Legrand pour nommer le troisième général de brigade et l'adjudant commandant nécessaire à la division, laquelle sera composée de trois brigades.

Dès le 1er janvier, le général Legrand prendra le commandement, les chefs de corps lui adresseront leurs demandes, et il travaillera avec vous et avec le ministre de l'administration de la guerre pour la formation et l'organisation de sa division.

Les quatre bataillons du 24e léger seront à 800 hommes présents sous les armes au 1er février, à Osnabrück. Il lui manque, je crois, pour être à ce complet 600 hommes. Présentez-moi un projet pour détacher des 5es bataillons d'infanterie légère dont les régiments sont en Espagne les hommes disponibles pour former les 600 hommes nécessaires pour recruter ce régiment; les 21e, 28e, 27e, 17e, 25e, 6e, 2e, 4e, 12e, 16e, 23e, etc., pourront fournir ces 600 hommes. Choisissez dans chaque dépôt ce qu'on peut en tirer.

La 8e division sera composée de dix-sept bataillons, savoir : quatre bataillons du 11e régiment d'infanterie légère, cinq bataillons du 2e régiment de ligne, cinq bataillons du 37e et trois bataillons du 124e. Elle se réunira à Münster et à Wesel. Le général de division Verdier en aura le commandement; il sera rendu à Münster le 1er février. Le général de brigade Viviès sera employé dans cette division; il sera nommé deux autres généraux de brigade et un adjudant commandant. Cette division aura trois brigades comme la 6e division; le général Verdier en prendra le commandement au 1er janvier.

La 9e division sera composée de dix-sept bataillons, savoir : deux bataillons croates qui partiront le 2 janvier de Paris, bien habillés et bien équipés, douze bataillons suisses et trois bataillons du 123e.

Chaque régiment suisse fournira d'abord deux bataillons avec une compagnie d'artillerie, chaque bataillon complété à 840 hommes, et, aussitôt que les recrues arriveront, chaque régiment formera son

3e bataillon. Les bataillons qui de Cherbourg se rendent à Paris, ceux qui sont à Paris, partiront de Paris le 15 janvier. Donnez ordre à leurs dépôts d'envoyer à Paris ce qu'ils ont disponible; faites-y venir spécialement la compagnie d'artillerie qui est à Marseille. Les deux bataillons qui se rendent à Besançon s'embarqueront à Strasbourg sur le Rhin pour passer à Wesel.

Les deux bataillons du 123e qui sont à Boulogne partiront le 15 janvier; ils se rendront à Saint-Omer où est leur dépôt; ils y séjourneront cinq ou six jours; ils prendront tous les hommes disponibles pour compléter les deux premiers bataillons à 1,600 hommes; après quoi, ils se rendront à Nimègue. Le 4e bataillon qui est à Magdeburg fera partie de ce régiment; il restera à Magdeburg jusqu'à nouvel ordre.

Le général Belliard aura le commandement de cette division; le général Amey servira sous ses ordres comme général de brigade. Le général Belliard fera connaître quels sont les deux autres généraux de brigade qu'il désire pour commander ses deux autres brigades, et l'adjudant commandant qu'il veut pour chef d'état-major.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18368. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Le comte Saint-Priest, étant sur la liste des maintenus, ne devrait pas être en France; cependant j'apprends qu'il est à Genève. Ses fils continuent à être au service ennemi, et il correspond avec eux sur toute espèce de nouvelles. Donnez ordre que cet individu évacue non-seulement la France, mais tous les pays occupés par l'armée française.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18369. — AU CAPITAINE DE FRÉGATE FERETIER.

Palais des Tuileries, 25 décembre 1811.

Monsieur le Capitaine Feretier, nous vous faisons savoir que nous avons placé sous votre commandement nos frégates *l'Ariane* et *l'Andromaque* et notre brick *le Mameluk*, avec l'intention que vous croisiez dans l'Océan, autant de temps que vous le jugerez convenable, pour faire tout le mal possible à l'ennemi.

Vous avez les relâches de tous les ports des États-Unis d'Amérique, avec lesquels nous sommes en paix.

Lorsque vous jugerez devoir rentrer, nous désirons que vous rentriez dans la Méditerranée pour rejoindre notre escadre de Toulon, si toutefois les circonstances vous le font penser convenable.

Il nous est parvenu des informations qui nous donnent lieu de penser qu'un certain nombre de nos sujets, prisonniers de guerre, a été jeté sur l'île de Cabrera, près Majorque, et nous voulons que, si les circonstances vous favorisent assez pour pouvoir, sans compromettre la division sous vos ordres, enlever ces prisonniers ou partie d'entre eux, vous exécutiez cette opération, qui nous sera particulièrement agréable.

Nous chargeons notre ministre de la marine de vous faire parvenir toutes les instructions de détail relatives à votre mission. Il vous fera connaître que nous vous laissons la liberté de diriger votre croisière et d'en prolonger la durée, comme vous le jugerez le plus convenable à notre service, persuadé que, par votre courage, vos talents et votre activité, vous justifierez la confiance dont nous vous honorons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de la marine.

18370. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Paris, 26 décembre 1811.

Mon Cousin, le comte Auguste Talleyrand, lors de son mariage, déclara à la famille de sa femme qu'il avait une somme de 200,000 francs comme lui ayant été donnée par son cousin le prince de Bénévent, alors ministre des relations extérieures. Cependant le prince de Bénévent exigea des bons à ordre pour ladite somme. Ces bons, qui depuis ont été mis dans la circulation, sont entre les mains des agents de change; de sorte que, s'ils ne devaient être acquittés dans un court délai, le comte Auguste Talleyrand serait dans le cas d'être déshonoré. Je ne puis approuver ce double procédé. Les clauses matrimoniales sont sacrées, et, puisqu'on disait que le prince de Bénévent donnait 200,000 francs, il ne devait pas exiger de billets; mais, puisqu'il les avait exigés, la délicatesse ne permettait pas qu'il les mit dans la circulation. N'ayant fait le sacrifice de 2,200,000 francs pour acheter l'hôtel du prince de Bénévent qu'afin de lui faciliter l'arrangement de ses affaires, je désire que cette somme serve aussi à arranger l'affaire du comte Auguste Talleyraud.

J'ai en conséquence ordonné à l'intendant général de mon domaine extraordinaire de retenir cette somme. Mon intention est que vous parliez au prince de Bénévent, au comte Auguste Talleyrand, et que vous vous constituiez leur arbitre. Si les 200,000 francs doivent être payés par le comte Auguste Talleyrand, vous déterminerez les époques auxquelles il sera raisonnable de fixer les payements, et vous terminerez cette affaire en lui donnant la forme d'un arrangement de famille et non d'un engagement de commerce, qui ne doit pas avoir lieu entre gens d'honneur.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

18371. — A MADAME LA COMTESSE AUGUSTE TALLEYRAND.

Paris, 26 décembre 1811.

Madame la Comtesse Talleyrand, je reçois votre lettre; j'y vois les embarras où vous vous trouvez. Je donne ordre au comte Defermon, intendant de mon domaine extraordinaire, d'employer 200,000 francs sur ce qu'il doit au prince de Bénévent pour acquitter les billets à ordre qu'imprudemment votre mari a signés. J'ai chargé mon cousin l'archichancelier de procéder à un jugement arbitral pour convertir ces effets de commerce en billets de famille; voyez-le à cet effet. Je suis fort aise d'avoir trouvé cette occasion de faire une chose juste et qui, en même temps, vous est agréable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18372. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 26 décembre 1811.

J'ai pris un décret pour armer les cuirassiers d'un mousqueton et les lanciers d'une carabine. Faites un règlement pour leur donner cela.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18373. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 26 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous renvoie les dépêches du général Decaen, faites une relation de ce qui est arrivé; qu'elle soit assez satisfaisante pour contenter les généraux, mais cependant sans donner trop d'importance à des opérations faites contre des paysans.

Écrivez au général Decaen que j'ai vu avec peine qu'il ait désorganisé la division Frère, puisque, par cette mesure, il n'y a plus de forces actives dans le midi de la Catalogne, entre Lerida, Tortose et Barcelone; qu'il est nécessaire qu'il dissipe les rassemblements qui se font sur Vicq, et qu'il prépare un convoi par terre pour Barcelone. On trouve des voitures roulières portant 40 et 50 milliers : une centaine de ces voitures pourrait porter un convoi de 5,000 quintaux de farine, ce qui ferait l'approvisionnement de Barcelone pour deux mois et permettrait d'attendre la bonne saison ; on pourrait y joindre tous les mulets de bât qu'on pourrait trouver. Faites-moi connaître le nombre des bâtiments caboteurs partis d'Agde depuis octobre, ceux arrivés à Barcelone et ceux qui ont été pris. Je suppose que le maréchal Suchet a fait sauter les fortifications de Tarragone, moins ce qui avait forme de place, et qu'il n'a conservé qu'un réduit.

Instruisez le général Decaen que le maréchal Suchet a dû cerner Valence le 25 et ouvrir la tranchée le 26. Il espère enlever ce jour-là le camp retranché, ce qui donnera de grandes facilités pour attaquer la ville; de sorte qu'on espérait que dans le courant de janvier la ville serait prise. Présentez-moi les demandes d'avancement pour la Catalogne.

J'ai donné ordre au ministre des finances d'envoyer à Barcelone 400,000 francs argent et 500,000 en traites, moitié pour la solde de la garnison et moitié pour se procurer du blé, etc. Cette dernière partie sera ordonnancée par le ministre de l'administration. Écrivez au général Decaen et à l'adjudant commandant Nisas que jusqu'à cette heure les marchés faits pour le cabotage ont peu réussi, qu'il faudrait faire un marché pour transporter par terre. Je suppose que la garnison de Barcelone a besoin de 8,000 rations par jour, ce qui par mois fait 3,000 quintaux ; il faut considérer tous les marchés qui ont été faits par le cabotage comme destinés à l'approvisionnement de siége. Il faudrait à présent passer un marché régulier pour un convoi par mois de 3,000 quintaux, porté par un seul convoi de grosses voitures et envoyé exprès régulièrement ; indépendamment d'un prix convenu donné aux voituriers et d'une sûreté, ils auraient le retour pour leur compte. En faisant d'abord partir un convoi en janvier et un en février, on serait au moins tranquille pour l'approvisionnement journalier de Barcelone.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18374. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 26 décembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, il faudrait s'occuper sérieusement de l'approvisionnement de Barcelone. Nous ne pouvons pas nous dissimuler que l'expédition qui partira de Toulon est très-hasardée. Il faut donc, indépendamment de ce qu'on fait par mer, prendre des moyens plus sûrs en les prenant par terre. J'ai trois compagnies du 3e bataillon des équipages militaires à Pau, qui attellent chacune 40 voitures de nouveau modèle; ce qui fait 120 voitures. Chaque voiture peut porter 40 quintaux de farine ou blé; ce serait donc 4,800 quintaux que ces compagnies transporteraient en un seul voyage. En supposant que la consommation journalière de Barcelone soit de 9,000 rations, cela ne ferait que 100 quintaux de farine par jour. Ce transport de 4,800 quintaux augmenterait donc de quarante-huit jours ou deux mois l'approvisionnement de Barcelone. La place est approvisionnée jusqu'au mois de mars; un seul voyage porterait donc cet approvisionnement jusqu'en mai.

Le 5e bataillon de l'armée de Catalogne doit avoir 3 ou 400 mulets; ce qui augmenterait le transport d'un millier de quintaux. Enfin je ne vois pas ce qui s'opposerait à ce qu'on fît un marché pour une centaine de voitures roulières, en ne prenant que des voitures qui portent 40 quintaux au moins. Si l'on pouvait ainsi organiser un convoi de 3 à 400 voitures, le général Decaen l'escorterait en force; on le ferait partir en janvier, qui est, dans ce pays, l'époque de la plus belle saison; et Barcelone approvisionné pour avril, mai, juin, juillet, ne donnerait plus d'inquiétudes. Passé juillet, la récolte y pourvoirait.

Je désire donc que vous me fassiez un rapport, 1° sur les ressources du pays en voitures roulières; 2° sur les mulets de bât que l'on trouverait à louer, et sur ceux appartenant à l'armée et dont on pourrait disposer; 3° sur ce qu'il est préférable d'envoyer, de la farine ou du blé; enfin sur les objections qu'il y aurait à faire contre cette opération.

Vous avez 10,000 quintaux métriques de grains ou de farine à Cette; vous y avez aussi du riz. J'attacherais bien de l'importance à faire faire en janvier un premier voyage, qui m'ôtât toute inquiétude pour un approvisionnement d'un si grand intérêt.

Si l'on organisait un second convoi pour la fin de février, on pourrait ainsi porter 20,000 quintaux, c'est-à-dire approvisionner Bar-

celone pour deux cents jours. Présentez-moi votre rapport le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18375. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 26 décembre 1811.

Monsieur le Comte Cessac, je viens de lire votre rapport sur Corfou. Je désire que vous me fassiez connaître si les résultats suivants sont exacts. Je suppose que la consommation de Corfou est de 12,000 rations par jour; 12,000 rations font 130 quintaux par jour. Il y avait à Corfou, au 1er octobre dernier, 18,800 quintaux; il y avait donc pour 144 jours. Il y avait en outre un million de rations de biscuit; ce qui, à 12,000 rations par jour, fait pour 84 jours. Il y avait donc à Corfou pour 188 jours[1]. Il est entré, dans le courant d'octobre, 3,000 quintaux venant d'Otrante, 5,000 venant de Toulon et 5,000 provenant de l'expédition de Gênes qu'on sait être arrivée; total, 13,000 quintaux, ou pour 100 jours de vivres. Il y a donc, à partir du 1er octobre, pour 288 jours de vivres à Corfou.

Il y a en expédition : 1° sur les quantités ordonnées en 1810, 14,000 quintaux; 2° 10,000 quintaux que le vice-roi a fait partir d'Ancône; 3° 20,000 quintaux que le roi de Naples doit encore fournir; et, sur ce qui est commandé pour le compte de la France, les expéditions de Gênes et de Toulon étant arrivées et celle de Trieste étant à moitié perdue, il reste à recevoir 10,500 quintaux existant à Tarente, 2,500 quintaux existant en expédition à Ancône (il y aurait donc en chargement à Tarente ou à Ancône 13,000 quintaux); ce qui ferait une expédition de 57,000 quintaux. Ainsi, il y aurait pour 100 jours dans les expéditions prêtes à partir de Brindisi, pour 100 autres jours dans celles à partir de Tarente au compte de la France, et enfin pour 60 jours dans les convois que le royaume d'Italie a fait partir. En admettant une perte raisonnable, il y aurait en expédition pour 260 jours de vivres; à quoi il faut ajouter les 150 jours de vivres qui doivent résulter des 20,000 quintaux à envoyer par le roi de Naples : il y a donc en expédition pour 400 jours de vivres. Il y avait à Corfou au 1er octobre des vivres assurés pour 288 jours, c'est-à-dire pour 10 mois; ce qui conduit du 1er octobre dernier au 1er août

[1] Il faudrait 228 jours. Cette erreur se continue dans toute la lettre.

prochain. Si ce qui est en expédition y arrivait, il y aurait donc à Corfou pour 688 jours; ce qui conduit au 1er septembre 1813.

Dans cette situation de choses, il me semble que nous n'avons plus besoin que de faire arriver ce qui est en expédition et de tenir la main à ce que le roi de Naples ait son blé dans le courant de janvier à Otrante.

Je désire que vous vous concertiez avec le ministre de la marine pour aviser aux moyens à prendre : 1° pour faire passer les 10,500 quintaux qui sont à Tarente au compte de la France; 2° pour faire passer les 2,500 quintaux qui sont à Ancône; 3° pour faire passer les 14,000 quintaux qui sont à Brindisi et à Otrante. Vous avez aussi à faire de nouvelles instances auprès de la cour de Naples pour qu'elle effectue l'envoi des 20,000 quintaux. Vous examinerez s'il y a lieu à contremander l'expédition de Trieste, et s'il ne conviendrait pas de faire venir le blé que nous avons à Trieste par le Pô sur Turin, où il se vendrait davantage. Dans votre rapport vous me rendrez compte du résultat de votre conférence avec le ministre de la marine, et vous me proposerez les mesures que vous aurez reconnues nécessaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18376. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 26 décembre 1811.

Vous devez distinguer dans les garnisons de vaisseau ce qui est de la 2e compagnie des 5es bataillons de toute autre troupe de garnison. Les 2es compagnies des 5es bataillons, qui sont destinées à former les garnisons de vaisseaux, conformément à mon décret d'organisation, vous appartiennent; elles ne pourront être changées, ni en officiers, ni en sous-officiers, ni en soldats, que par votre ordre; de sorte que d'ici à deux ans vous aurez des compagnies au grand complet, très-acclimatées à la mer et qui formeront des troupes de marine inamovibles. Mais dans le premier moment d'organisation c'est très-différent, et je désire que vous ne mettiez pas d'empêchement à ce que le ministre de la guerre fasse débarquer tout ce qui n'est pas bon comme garnison définitive, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas de la 2e compagnie du 5e bataillon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

Digitized by Google

18377. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Paris, 26 décembre 1811.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 22; j'y réponds sans perdre de temps. Je pense que le général Morio, qui a votre confiance, est très-bien placé dans votre maison. C'est même un officier distingué, qui serait utile dans votre état-major ou dans votre génie, ces services ayant de l'analogie; mais il n'a jamais mené au feu même une compagnie de voltigeurs. Un parfait honnête homme et un homme d'honneur pourrait-il désirer d'être grand maréchal d'un prince qui a détrôné sa famille? Il peut désirer d'être colonel ou général, vous ayant reconnu; il pourra être avec honneur le grand maréchal de votre fils, mais pas le vôtre. Supposez une défaite, la marche de l'Électeur sur Cassel : dans ce cas, pourriez-vous vous défendre d'un sentiment d'effroi de trouver à vos côtés un homme qui aurait tant de liens par lesquels on peut le saisir? Quant à la régence que vous voulez laisser chez vous en cas d'absence, je vois bien que Siméon mérite toute confiance pour l'administration; je suppose que le chef de votre gendarmerie, Bongars, resterait en Westphalie; mais il faudrait encore un général de quelque distinction qui pût se porter à à la tête des troupes partout où il serait nécessaire.

Vous avez dix-huit bataillons et huit escadrons en ligne. Il vous faudrait soixante pièces de canon. Le moins possible serait quarante-huit pièces, savoir : douze pièces de régiment; deux batteries à pied, chacune de six pièces de 6 et deux obusiers, seize pièces; deux batteries à cheval de quatre pièces de 6 et deux obusiers, douze pièces; une batterie de réserve de six pièces de 12 et deux obusiers, huit pièces; total, quarante-huit pièces.

Pour le service de vos trente-six pièces de réserve, il faut 200 voitures, car il faut avoir 400 coups à tirer par pièce. Ces 200 voitures exigeraient 1,000 chevaux : vous n'en avez que 600, c'est-à-dire que vous ne pouvez atteler que 120 voitures avec votre train. Il faudrait donc que les 80 autres voitures fussent attelées, au moment de la guerre, par une levée de chevaux de réquisition. Vos trente-six pièces de réserve se trouveraient marcher naturellement, savoir : seize avec l'infanterie, ce qui fera vingt-huit avec les douze pièces régimentaires; les huit pièces de la batterie de réserve avec la garde; les douze de deux batteries à cheval, l'une avec la garde, l'autre avec la brigade de cuirassiers.

C'est là la moindre organisation que vous puissiez avoir, et encore

n'aurez-vous que la moitié de l'organisation actuelle de mes troupes, et moins que n'ont les troupes étrangères.

Vos compagnies d'artillerie à pied pour servir huit pièces doivent être de 120 hommes. Les deux compagnies à cheval et les six compagnies à pied que vous avez me paraissent suffisantes : trois de ces dernières serviront l'artillerie des divisions et trois seront au parc.

Dix-huit bataillons, représentant 12,000 baïonnettes, doivent avoir 60 cartouches par homme dans les caissons, outre celles des gibernes. Il vous faudrait 48 caissons à cartouches; vous en avez 18 avec les régiments : il en resterait donc 30 avec la réserve. Ces 30 caissons marcheraient, savoir : 18 avec l'infanterie et 12 avec le parc ou la garde. Mais les caissons d'infanterie entrent dans l'évaluation des 200 voitures.

Je passe au génie. Ce n'est pas avoir une armée que de ne pas pouvoir se retrancher. Vous avez une compagnie de sapeurs; il faudrait la porter à 120 hommes au moins. Il faudrait avoir une demi-compagnie du génie organisée comme elles le sont en France. Cette demi-compagnie servirait 25 voitures portant 3,000 outils à pionniers, des cordages et autres objets nécessaires pour réparer les ponts et aider à passer une petite rivière.

Vivres. — Pour faire la guerre dans le pays où votre corps d'armée servira, vous avez besoin d'avoir du pain pour quinze jours, en transportant du biscuit et de la farine. Je suppose que votre corps se montera à 18,000 bouches; pour quinze jours, c'est l'emploi de 270,000 rations de farine ou de grains. En ayant de grosses voitures portant chacune quatre milliers, vous auriez besoin de 40 ou 50 chariots.

Souliers. — Il est nécessaire que chaque homme partant de Cassel ait une paire de souliers aux pieds, deux paires dans le sac et une paire portée dans des voitures, afin qu'une campagne d'été puisse se faire sans que le soldat vienne à être nu-pieds.

Tous les préparatifs se font ici comme si la guerre était certaine. J'ai dans mes équipages 2,000 voitures de gros modèle portant 4 milliers, et 4,000 voitures d'artillerie attelées par 20,000 chevaux. Ma Garde seule a deux cents pièces de canon attelées, avec 600 caissons de transport, etc. L'armée française a seule huit cents pièces de canon.

Vous serez toujours prévenu quinze jours d'avance. Tâchez que votre armée soit munie de tout, surtout d'artillerie et de moyens de transport pour les vivres.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18378. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 27 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie un rapport d'un corsaire. Les mêmes bruits reviennent de tous côtés. Il me paraît convenable de faire demander des explications positives sur cette île[1]. Interrogez mon chargé d'affaires pour savoir ce que cela veut dire. Faites-lui connaître que, si effectivement la Suède laissait les Anglais s'établir dans cette île, ce serait l'équivalent d'une rupture, et que, dans ce cas, il devrait quitter sur-le-champ Stockholm avec sa légation. Dites-en un mot ici au chargé d'affaires de Suède.

NAPOLÉON.

P. S. Tout ceci ne doit être que matière à un rapport. Jeudi prochain vous présenterez la lettre à mon chargé d'affaires à Stockholm.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18379. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 27 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je ne puis que désapprouver le parti qu'a pris le sieur Lesseps de suspendre une pension accordée à des malheureux qui ont bien servi la France. Les prétextes qu'il donne ne sont pas fondés. Il ne lui appartient pas de suspendre l'exécution de décrets impériaux, à moins de raisons de la plus haute importance et qui ne puissent souffrir de délai. Le conseil de guerre a eu parfaitement le droit d'accorder des indemnités dans ses jugements, et je ne vois pas de quoi s'étonne le sieur Lesseps à cet égard[2]. Écrivez-lui qu'il donne cours à la sentence du conseil de guerre, et que, sans écouter de vaines considérations, il protége les amis de la France. C'est un défaut trop reconnu de la part de l'administration française

[1] Fotœ, dans la baie de Gœteborg.

[2] Un décret impérial du 25 mars 1811 accordait des pensions viagères à la famille du comte Demetrio Macri, dévoué à la France, tué dans une révolte à Paxo, l'une des îles Ioniennes. Quelque temps après, le conseil de guerre, appelé à juger les coupables, ayant, outre les condamnations prononcées contre eux, ordonné de prélever sur leurs biens une somme destinée à indemniser la famille du comte Macri, M. de Lesseps crut devoir suspendre l'exécution de cette mesure, se fondant sur ce que la famille Macri recevait déjà, à titre d'indemnité, une pension du gouvernement français.

Digitized by Google

d'abandonner toujours ses amis, en prêtant l'oreille aux calomnies et en condamnant trop légèrement sur les moindres prétextes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18380. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 27 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, vous m'avez dit que le transport des bois depuis la forêt de Compiègne jusqu'à Anvers serait du prix de 3 francs. Je vous envoie un rapport du capitaine forestier de Compiègne, qui ne l'évalue qu'à 1 fr. Il m'est déjà revenu de plusieurs côtés que les prix convenus par la marine avec les entrepreneurs de transports sont exagérés, que ces prix avaient été faits dans un temps où l'on payait mal, et que le conseil de la marine peut en rabattre la moitié en payant bien : ce serait une économie de 2 millions. Il est évident que toute chose qu'on paye aujourd'hui au même prix qu'on la payait il y a six ans doit éprouver une modération de plus de 30 à 40 pour 100.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18381. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 27 décembre 1811.

Mon Cousin, mon intention est que les deux bataillons de Bade, qui sont à Danzig, soient portés sur les états comme attachés à la 1re division du corps d'observation de l'Elbe, que les deux bataillons de Hesse-Darmstadt soient portés comme attachés à la 4e division, et que les deux premiers bataillons du 127e soient attachés sans délai à la 3e division (du général Gudin). Par ce moyen, les cinq premières divisions de votre corps d'armée formeront quatre-vingt-sept bataillons, et vous vous trouverez gagner une augmentation de six pièces de campagne. Donnez des ordres en conséquence. Vous avez reçu l'organisation des 6e, 8e et 9e divisions qui se composent, savoir :

La 6e division, de quatre bataillons du 24e léger, de cinq bataillons du 19e de ligne, de cinq bataillons du 56e, de deux bataillons du 128e (d'abord et d'un troisième dans le courant de l'année; ce qui fera d'abord seize bataillons);

La 8e division, de quatre bataillons du 11e, de quatre bataillons

du 2e, de quatre bataillons du 37e et de trois bataillons du 123e; total, quinze bataillons;

La 9e division, de deux bataillons croates, de huit bataillons suisses d'abord et quatre autres plus tard, ce qui fera douze, de trois bataillons du 123e; total, treize bataillons d'abord, et plus tard dix-sept.

Faites-moi connaître si les 3e, 4e et 5e bataillons des 127e et 128e sont formés. Ne pensez-vous pas convenable, après en avoir extrait les hommes disponibles pour les deux premiers bataillons, d'envoyer ces cadres dans la 25e division militaire, afin que les conscrits qui vont être levés passent sans délai le Rhin et viennent rejoindre ces bataillons en France?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18382. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 27 décembre 1811.

Mon Fils, je vous renvoie votre projet de décret du 9 septembre, sur les monnaies. De toutes les questions, si celle du blé est la plus importante, celle des monnaies tient le second rang. Rien n'est plus propre à agiter les esprits et à donner matière à la calomnie et aux émeutes populaires. Je ne crois donc pas que le moment actuel soit celui de toucher à ces questions, qui intéressent surtout les classes les plus pauvres de la population; le blé est trop cher pour cela. Il faut ajourner cela et, en attendant, étudier la matière. Sans doute que des réductions sont bientôt ordonnées et bientôt faites, mais les peuples, dont ces opérations diminuent la fortune, en conservent une longue agitation : même en France, ce que j'ai fait l'année passée a beaucoup agité pendant plusieurs mois. Il faut donc continuer à marcher comme on l'a fait jusqu'à cette heure, en attendant d'autres circonstances.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18383. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 28 décembre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je lis avec intérêt vos rapports des 5 et 27 novembre sur les finances des provinces illyriennes.

Rapport du 5 *novembre* 1811. — Je vois que vous portez 6,050,000 francs comme dus sur les exercices 1809 et 1810; mais

une grande partie de cette dette est illusoire. Comment en effet croire que, pour 1809, le ministre de la guerre doive encore 991,740 francs? que l'administration de la guerre doive encore 105,000 francs? Déjà je vois qu'il y a une somme de 500,000 francs à déduire de la dette. J'ai peine à croire que le ministre de la guerre doive 840,000 francs sur 1810; que le ministre de l'administration de la guerre doive 1 million sur cet exercice, et le ministre de l'intérieur 300,000 francs. Donnez-moi des explications là-dessus. Il serait nécessaire aussi d'avoir des renseignements sur les 500,000 francs qui sont portés comme intérêts des capitaux à la charge de l'Illyrie.

Rapport du 27 novembre. — L'Illyrie est portée en recette dans le budget de 1811 pour 10 millions, mais en dépense elle n'est portée qu'au compte de chaque ministère. Le budget du 15 avril n'était qu'un aperçu; il ne doit plus servir de base, les dépenses de l'Illyrie étant confondues dans celles de l'Empire. En effet, au budget du grand juge, chapitre VIII, j'ai accordé à ce ministre 410,000 francs pour le service de son département dans les provinces illyriennes, et ces 410,000 francs font partie des 27,460,000 francs qui composent le budget du grand juge. Au budget du ministère de l'intérieur, chapitre X, j'ai accordé 400,000 francs pour l'Illyrie; je trouve également au chapitre X des fonds extraordinaires du même ministère 600,000 francs pour les travaux des ponts et chaussées en Illyrie; ce qui forme le million accordé au ministre de l'intérieur pour ces provinces et qui est compris au total de 43 millions formant le budget de l'intérieur. Je vois au chapitre VI du budget du ministère des finances que j'ai accordé 506,000 francs pour le service des finances en Illyrie. Je vois au chapitre V du budget du trésor que j'ai accordé 200,000 francs pour la même destination. L'Illyrie est portée pour 760,000 francs au budget du ministère de la marine, et depuis, par mon décret du 16 août dernier, cet article a été élevé à 1,100,000 francs. Le chapitre IX du budget du ministère de la guerre accorde 2,400,000 francs pour les régiments croates employés dans les provinces illyriennes. Le chapitre VII du budget du ministère des cultes accorde 300,000 francs. Enfin je vois au chapitre VI du budget de la police que les frais de police en Illyrie sont portés pour 100,000 fr.

Il résulte donc de ces dispositions que l'Illyrie n'a pas de budget particulier; que dès lors il ne peut y avoir ni déficit, ni gain, ni perte; que c'est une mauvaise expression employée dans votre rapport, et qu'il n'est besoin en rien de mon intervention pour le service de ces provinces, pas plus que pour le service du gouvernement au delà des

Alpes; qu'enfin les comptes de l'intendant ne sont que des comptes de caisse, et que c'est à lui à pourvoir aux dépenses sur les ordonnances des ministres.

Je viens actuellement au compte de l'intendant Chabrol. Ce compte est en tout fautif et fait d'après les plus mauvais principes de comptabilité. La recette forme un véritable budget, puisqu'elle n'est pas confondue avec les différentes contributions de l'Empire : c'est un article de recette à part, pour 10 millions de francs dans le budget général. Sur ces 10 millions, 7,500,000 francs étaient recouvrés au 1er octobre.

Mais la somme de 2,480,000 francs, qui suit dans l'état, est absurde et ne peut que donner lieu à de faux chiffres. On ne peut pas conclure de ce que la Croatie militaire, qui doit rendre 800,000 francs, n'a rendu que 235,000 dans les neuf premiers mois, qu'elle n'en peut rendre que 117,000 sur le restant à recouvrer. Ce même calcul ne peut pas non plus s'appliquer aux sels, ni aux tabacs, de sorte que je regarde tous ces résultats comme fautifs, et tout me porte à penser qu'au lieu de 10 millions les recettes seront de 12 millions. Je ne sais ce que l'intendant entend par secours envoyés du trésor impérial, puisque les 10 millions même font partie du trésor impérial. Indépendamment de ces recettes, il devrait y avoir des recettes spéciales, comme les centimes additionnels qui ne sont pas portés au budget de l'État, et ici je ne les vois pas. Cependant le décret du 15 avril est positif; il porte qu'il sera perçu 2 centimes de non-valeurs; or ces 2 centimes de non-valeurs doivent faire leur retour au trésor comme les autres recettes. Je ne vois pas ce qui fait que l'intendant porte les dépenses de la guerre à 7,880,000, celles de l'administration de la guerre à 3,525,000, celles de la marine à 1,352,000 francs. Qui lui a dit, enfin, que les sommes à payer s'élèveront à 16,257,000 francs? Je ne conçois pas cela. Les sommes à payer en Illyrie sont les sommes à ordonnancer par les ministres. Il n'est pas possible que l'administration de la guerre ordonnance pour 3,500,000 francs dans un pays où il n'y a que six bataillons; que la guerre ordonnance 2,400,000 francs pour les Croates et d'autre part 5,400,000 francs; ce qui fait un total de 7,800,000 francs. Encore une fois, il n'y a dans ce pays que six bataillons. En conséquence, tout ce système des provinces illyriennes me paraît hasardé et mal pensé. Vous seul devez savoir tous les mois ce que vous devez faire payer en Illyrie, puisque tous les mois vous avez connaissance des ordonnances des ministres. Ce que je vois de clair, c'est qu'il y avait de reçu au 1er octobre 7,500,000 francs, et que

vous y aviez envoyé 3,500,000 francs, ce qui fait 11 millions; que la dépense s'est montée à 7,500,000 francs, dont 3,700,000 francs pour la guerre, 2,111,000 francs pour l'administration de la guerre et 450,000 francs pour la marine; qu'il reste en caisse 3,500,000 francs, que vous avez encore à recouvrer 3,500,000 francs, et que par conséquent vos ressources sont de plus de 7 millions. Vous devez savoir actuellement ce que les ministres de la guerre, de l'administration de la guerre et de la marine, ont coté pour être payé en octobre, novembre et décembre, puisque vous avez vu leurs ordonnances; vous avez donc la preuve qu'il ne faut pas 7 millions pour finir le service, et que la colonne *restant à payer,* dont l'intendant porte le total à 8,700,000 francs, est absurde. Je ne dirai pas le *budget* des dépenses de l'Illyrie, ce mot est impropre, mais le bordereau des ordonnances des ministres pour 1811 ne doit pas dépasser les sommes ci-après; savoir :

Service du grand juge, 400,000 francs; intérieur, 1 million; finances, 500,000; trésor, 200,000; guerre, d'une part 2,400,000, de l'autre 3 millions; total 5,400,000 francs; administration de la guerre, 2,500,000; marine, 1,100,000; cultes, 300,000; police, 100,000; total de la dépense, 11,500,000 francs.

Sur cette dépense de 11,500,000 francs, vous avez payé 7,500,000 francs; il ne doit donc rester à payer que 4 millions. Or vous avez, tant en caisse qu'en recouvrement, une avance de 7 millions : excédant des recettes, 3 millions. Vous voyez donc que, si vous n'aviez pas envoyé de fonds, le service n'en aurait pas moins été fait; il aurait été un peu court, mais il se serait liquidé. Ainsi les recettes seront de 11 à 12 millions environ; mais les dépenses ne dépasseront pas cette somme, ou tout au plus il y aura entre les recettes faites et les dépenses faites une différence de peu de valeur; et, comme il faut comprendre dans les moyens de faire ce service les recettes des postes et des douanes, je suis fondé à penser que vous aurez reçu en 1811 plus d'argent en Illyrie que vous n'en dépenserez. En effet, aux 11,500,000 francs dont j'ai parlé, il faut joindre au moins 1,500,000 francs des postes et des douanes, ce qui fait 13 millions. Or la dépense ne peut pas s'élever à cela. Au reste, l'année est terminée, et vous savez déjà la dépense qui s'est faite, puisque vous connaissez les ordonnances qui ont été envoyées. Je désire donc, 1° que vous écriviez à l'intendant pour rectifier ses idées; 2° que vous me fassiez un rapport exact sur la situation de la dépense faite en Illyrie. Je n'ai pas besoin de demander si toutes les dépenses faites par les ministres en Illyrie ont été portées sur leur compte au

budget, puisque je n'en doute pas, et qu'encore une fois l'Illyrie, pour ses dépenses, n'appartient qu'au compte particulier de chaque ministère.

Si vous aviez besoin, pour suivre ce travail, des états et autres pièces que vous m'avez remis, vous les demanderiez au ministre des finances, que je charge d'un travail définitif sur les recettes, puisque cela le concerne spécialement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18384. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 28 décembre 1811.

Mon Fils, je reçois votre état de situation des 13e, 14e et 15e divisions. Je vous prie de me renvoyer le même état avec plus de détail. Comment se fait-il que vous me demandiez jusqu'au 10 février pour la réunion des troupes? Ayant calculé que je vous enverrais l'ordre le 2 janvier, vous avez dû compter que vous le recevriez le 8; vous pourriez donc l'exécuter le 10. Comment faut-il un mois pour ce mouvement? Je préfère que vous vous prépariez bien dans vos cantonnements; il est possible que je vous envoie les ordres d'ici au 10 janvier.

Envoyez-moi en détail l'organisation de votre artillerie; j'y vois bien un nombre suffisant de pièces, mais je n'y vois pas les caissons ni les chevaux. La garde royale a trois compagnies d'artillerie régimentaire; elles devraient donc servir dix-huit pièces de régiment : cependant je n'en vois que six portées dans votre état. Sur vos cent vingt-quatre pièces, vous en avez trente-quatre de régiment; vous n'en avez donc que quatre-vingt-dix de ligne. Pour servir ces quatre-vingt-dix pièces il faut 5 à 600 voitures, c'est-à-dire 3,000 chevaux. Le 7e bataillon principal du train français a 1,500 chevaux environ; il faut que vous en ayez 1,500 italiens.

Je ne vois pas de pontonniers. Je vois que la compagnie du train du génie n'est pas organisée.

Il faut bien vous garder de prendre les hommes ni les chevaux du 9e bataillon des transports; j'ai plus besoin de ce bataillon que de l'artillerie : le pain va avant tout.

Les compagnies de sapeurs sont bien faibles. La 1re compagnie du 7e bataillon n'est que de 70 hommes; il faut la compléter à 140 hommes. Celle que vous attachez à la 14e division n'a que 80 hommes. Il faut compléter les compagnies d'artillerie à pied italiennes à

120 hommes, les compagnies d'artillerie à cheval à 100 hommes, et les compagnies de sapeurs à 140 hommes. La 4e compagnie de sapeurs italiens n'a que 80 hommes.

Vous ne me dites pas si les régiments de cavalerie ont leur forge de campagne.

Deux compagnies d'artillerie à pied françaises ne sont pas suffisantes au grand parc, il en faudrait quatre. Je ne vois pas que vous mettiez au grand parc des compagnies d'artillerie italiennes; il en faudrait deux. Enfin, je le répète, je ne vois pas de pontonniers.

Je vois, portés dans votre état, 670 chevaux du train italien et 250 chevaux d'équipages militaires; cela est bien peu de chose ; il vous en faudrait au moins 2,000 d'artillerie, pour avoir votre parc. Je suppose que chaque caisson d'outils attaché aux sapeurs est attelé.

Le ministre de l'administration de la guerre vous écrit pour vous charger d'équiper les deux bataillons croates et pour que vous en fassiez entièrement votre affaire; faites en sorte qu'ils soient prêts avant le 1er février. Je pense qu'il serait convenable que vous les fissiez venir à Brescia, où vous en seriez plus le maître.

Faites-moi connaître où en est la conscription, afin que je voie dans quelle situation je laisse l'Italie.

Il faut laisser Gérard à la cavalerie légère, c'est son métier.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18385. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 28 décembre 1811.

Mon Fils, les 16,000 Italiens qui sont au corps d'armée, dans le pays où se fera la guerre qu'ils sont appelés à faire, ne peuvent servir s'ils ne portent avec eux trente jours de vivres. Chaque régiment doit avoir un caisson d'ambulance. Ayant la valeur de huit régiments, vous devez avoir 8 caissons d'ambulance; mais cela ne sera pas suffisant; il faudra 8 caissons de transports militaires pour les ambulances de la garde, de l'infanterie et de la brigade de cavalerie. Chaque bataillon doit avoir son caisson de transports militaires. Ces caissons ne portent guère que 1,000 rations ou des vivres pour un jour; il en faudrait donc 29 fois autant; mais au lieu de caissons de transports militaires, il faut avoir des caissons de nouveau modèle portant 4,000 livres ou 40 quintaux. Le corps d'armée étant de 16,000 rationnaires, 4 de ces voitures porteraient la subsistance de l'armée pour un jour; pour trente jours il faudrait donc 120 caissons. Il

serait nécessaire alors de former un bataillon d'équipages militaires italien de quatre compagnies, chaque compagnie de 42 voitures, total 168 voitures. La 1re compagnie aura des caissons de transports militaires d'ancien modèle, de manière qu'avec les caissons des bataillons elle puisse faire le service du pain, du magasin au camp; cette compagnie fournira aussi 8 caissons pour les ambulances. Les trois autres compagnies auront des chariots de nouveau modèle portant 4,000 rations de farine et de blé. Par ce moyen, les vivres pour trente jours seront assurés à la garde et à l'armée italienne. Je crois que le dépôt de Plaisance peut fournir les caissons de transports militaires dont vous avez besoin. On peut faire construire dans l'Italie et dans le Nord les chariots de nouveau modèle. Les chevaux et harnais seraient achetés aussitôt que vous vous mettriez en mouvement. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître ce que vous avez, ce qui vous manque pour cette organisation et combien cela coûtera.

Le 9e bataillon des équipages militaires ne peut être employé en entier pour l'armée française; quelques compagnies pourraient être cédées aux divisions italiennes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18386. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 29 décembre 1811.

Je vous ai écrit hier pour Barcelone; j'avais idée d'y envoyer les 120 voitures que j'ai, quoiqu'elles me soient très-nécessaires pour l'armée de Portugal. Je ne renonce pas à cette idée, mais il faut convenir que ces voitures seront bientôt perdues, et que d'ailleurs, n'opérant aucune retenue, cela devient une opération très-coûteuse. D'un autre côté, l'envoi du vin, riz, légumes secs, viande, par le cabotage me convient parfaitement; mais l'envoi du blé et des farines par cette voie m'est extrêmement nuisible : la récolte étant mauvaise en France, chaque bâtiment que je perds ne peut plus s'évaluer par l'argent, mais par la perte réelle des grains, qui approvisionnent l'ennemi, qui en a le plus grand besoin pour Cadix et Lisbonne. Cela étant, j'ai 18,000 quintaux métriques de blé déjà acheté à faire passer à Barcelone : ce serait l'approvisionnement de cette place importante pour un an. Dans la situation actuelle de nos récoltes, cet emploi serait imprudent; je me contenterai donc d'y envoyer 20,000 quintaux de marc, si cela était plus avantageux, en farines:

ce serait un approvisionnement de deux cents jours ou sept mois. L'approvisionnement étant assuré jusqu'en avril, ces sept mois me conduiraient jusqu'à fin octobre : cela nous ôterait donc de toute angoisse pour cet objet si important. Ces mêmes quintaux, je ne veux pas les faire transporter par mer : j'en perdrais la moitié; je veux les faire transporter par terre en cinq convois, chacun de 100 voitures : le 1er, le 15 janvier; le 2e, 20 février; le 3e, 20 mars; le 4e, 20 avril; le 5e, 20 mai. Je suppose huit jours à aller, huit jours à revenir, six de séjour; il resterait encore huit jours pour réparer les voitures et se préparer au deuxième convoi.

Je désirerais que ce transport ne se fît pas à mes frais; mais qu'une maison de commerce, comme la maison Durand ou toute autre de ce genre, s'engageât à fournir 100 voitures à 6 chevaux avec 2 ou 3 hommes à Perpignan. Vous lui fournirez par convoi 4,000 quintaux de farine, qu'elle serait tenue de porter à Barcelone et sous l'escorte de l'armée. Elle chargerait en retour du sucre, café, indigo, coton et laine, etc. Ces denrées seraient portées à Perpignan; il serait constaté : 1° le numéro de la charrette; 2° le poids égal au blé porté; un employé des douanes accompagnerait d'ailleurs depuis Barcelone jusqu'à Perpignan. Ainsi 100 voitures rapporteraient 400,000 francs de sucre, de café ou de coton; la maison aurait le privilége d'introduire ces denrées sans certificat d'origine et payerait les douanes à l'ordinaire. Vous calculerez quel serait son gain : ce calcul sera facile à faire. En comparant le prix du sucre à Barcelone avec celui de France, je l'évalue à 1 million par voyage ou 10,000 francs par voiture; pour cinq voyages, ce serait 5 millions de gain pour cette maison.

En supposant la voiture d'une valeur de..... celle des 6 chevaux de..... l'entretien pendant cinq mois à..... en total 12,000 francs par voiture, j'aurai toujours pour résultat, pour 100 voitures, 1,200,000 francs de frais; mais cependant le gain resterait de 3,800,000 francs. Il est vrai que j'aurai fait entrer en France 2 millions de livres de coton, de sucre ou café, mais aussi j'aurai obtenu un grand avantage; car j'observe que, par le tarif du 5 août, la livre de coton du Brésil paye 4 fr. de droits; une voiture qui porterait 4,000 livres ne payera donc à son retour à Perpignan que 16,000 francs.

Si c'est du sucre, la livre brut paye 30 sous; les 4,000 livres me payeraient donc 6,000 francs. Si c'est du café, la livre paye 40 sous; les 4,000 livres me payeraient donc 8,000 francs. Si c'est de l'indigo, la livre paye 4 francs 10 sous. Si c'est du cacao, la livre paye 5 francs, etc.

Vous voyez donc que, moyennant ce privilége, j'ai de quoi faire tout ce qui est convenable, sans rien dépenser et accordant le tiers et le quart de l'affranchissement des droits et supposant le chargement des 100 voitures, c'est-à-dire des 4,000 quintaux : 1,000 en sucre, 1,000 en coton, 1,000 en café, 1,000 en indigo ou autres denrées.

Le sucre rendra 150,000 francs, le coton 800,000, le café 200,000, l'indigo 1 million; total, 2,150,000 francs : cinq voyages feront 10,750,000 francs.

Je pense que les négociants gagneront suffisamment quand ils auront l'avantage de ne pas être tenus à des certificats d'origine, et qu'ils se soumettront à payer net tous mes droits. Les peaux de Buenos-Ayres, etc., les cotons Motril feront partie des retours.

Voyez demain matin les personnes qui pourront vous donner des renseignements positifs sur cette matière; vous m'en rendrez compte après la messe.

Je ne connais point de moyen plus efficace et plus simple d'approvisionner Barcelone. Je compte d'ailleurs sur votre sagesse pour qu'on fasse à la compagnie les plus grands avantages, en perdant toutefois le moins possible. Bien entendu que si au lieu de 100 voitures la compagnie voulait en fournir 2 ou 300, cela serait accepté; alors, au lieu de cinq voyages, on n'en ferait que deux ou trois.

Une fois les principes ci-dessus posés pour Barcelone, je ne vois pas d'inconvénient à les établir pour tout le reste de l'Espagne. A cet effet, tous les transports des effets d'habillement et d'artillerie de Bayonne à Madrid, de Bayonne à Séville, de Bayonne à Saragosse et Valence, seraient établis sur le même principe. Un convoi partirait tous les mois, escorté par 1,500 hommes; il serait de 100 ou 200 voitures et se rendrait partie à Burgos, partie à Valladolid, partie à Madrid, partie à Séville. Il serait accordé tel privilége pour le convoi de Burgos; tel plus considérable pour celui de Séville; le même principe pour celui de Valence; par ce moyen, les habillements, les effets même et munitions d'artillerie seraient transportés en quantité sans frais.

Il faut calculer les besoins d'habillement par année pour Burgos, Valladolid et Séville. Pour Séville, il faut deux mois de route et autant de retour; le convoi de Séville ne peut faire que trois voyages par an. En supposant 100 voitures, ce serait 300 voitures de marchandises qui rentreraient en France; 300 voitures d'habillement ne sont pas nécessaires, mais on transporterait des munitions de guerre, ou on réduirait les convois à 50 voitures, ou on ferait seulement

deux voyages à 100 voitures par an. Les convois de Madrid, quatre par an à 25 voitures, 100 voitures; les convois de Burgos et Valladolid, dix convois par an à 15 voitures, 150 voitures; les convois de Valence, à deux par an à 50 voitures, 100 voitures. Ce serait ainsi à peu près 500 voitures qui porteraient 20,000 quintaux ou 2 millions de poids; ce que je suppose plus que suffisant pour transporter les habillements, linge et chaussures pour 300,000 hommes. Ils introduiraient la même quantité de marchandises que l'expédition de Catalogne; mais ici on pourrait se restreindre aux laines, au coton Motril et autres objets du produit d'Espagne; toutefois on pourrait établir une proportion pour les denrées coloniales, si cela était nécessaire.

Après avoir ainsi appliqué ces idées mères à mes besoins en Espagne, je désire les employer à mes besoins sur la Vistule.

Les transports de Magdeburg à la Vistule se font par eau; il n'est donc question de s'occuper que de ceux de Magdeburg en France. Je désire avoir 28 millions de bouteilles de vin, 2 millions de bouteilles d'eau-de-vie; total, 30 millions de liquide, formant 60,000 rations de vin pour 300,000 hommes pendant deux cents jours, et 32,000 rations d'eau-de-vie pour 300,000 hommes pendant cent trente jours; ce qui abreuverait toute une armée pendant une année. Je désire que cela ne me coûte que l'achat à Bordeaux; 28 millions de bouteilles de vin forment à peu près 12,000 barriques de vin, qui, à 60 francs, font 720,000 francs de dépense à Bordeaux; 12,000 barriques représenteraient 6 millions de livres et exigeraient 1,500 voitures; de Bordeaux à Magdeburg cela devrait coûter une somme qu'il faut calculer. J'accorderai le droit de rapporter de Magdeburg des cotons, des sucres et des cafés, en payant à la douane et en établissant une règle qu'il faudrait chercher. J'ai voulu couler à fond cette idée, mais l'important à présent est de s'occuper de Barcelone.

P. S. En me rendant compte de l'opération sur Barcelone, j'ai fait les calculs suivants : une voiture de roulier portant 5,000 livres doit valoir 2,000 francs; 6 chevaux doivent valoir 6,000 francs; total, 8,000 francs. Ainsi j'estime la première mise d'une voiture à 8,000 francs; je crois cette évaluation exagérée, le ministre mettra le prix réel. Trois hommes sont nécessaires; pour l'engagement des trois hommes, pour leur équipement et pour leur habillement, je mets 600 francs, à 200 francs l'un; total, environ 9,000 francs; je crois ce prix exagéré. Je suppose l'entretien des chevaux, par jour, à 2 francs par cheval, 12 francs, et à 3 francs par homme, 9 francs;

cela fait 21 francs par jour; 21 francs multipliés par 365 jours font 7,665 francs. Je mets pour la valeur de la voiture, première mise, 9,000 francs; nourriture des chevaux et des hommes pendant un an, 7,665 francs; total, 16,665; mais, comme je suppose que la voiture et les chevaux dureront trois ans, il ne doit être porté en compte pour la première année que 3,000 francs de première mise et pour nourriture 7,665 francs; total, 10,665 francs.

En négligeant les 665 francs, j'aurai donc 10,000 francs portant 40 quintaux; en supposant douze voyages, ils porteront 480 quintaux; ainsi 10,000 francs divisés par 480 quintaux feront environ 21 francs le quintal en frais; il suffirait donc d'un gain de 4 à 5 sous par livre, ou 25 francs par quintal, ou 1,000 francs par voiture, pour que l'individu qui aurait la certitude d'un an de voyage soit hors d'affaire. Or le privilége d'importer du sucre, du café et du coton, sans payer à la douane, sans certificat d'origine, ne peut pas être évalué à moins de 10 sous par livre; si c'était du coton, probablement que cela irait à 40 sous. Ainsi, sans rien perdre du droit de douane, ce simple privilége peut être évalué à cela.

Il paraît que les frais de transport de Bordeaux à Magdeburg doivent être évalués à 60 francs; ce qui fait 12 sous la livre. Ainsi, en donnant un privilége de douane qui assure au retour un profit de 10 ou 12 sous la livre, les individus doivent se retrouver. Le privilége de recevoir du sucre, du café, du coton pris à Magdeburg et transporté en France, en payant les droits et sans certificat d'origine, équivaut à plus que cela.

Tout ce détail étant dicté par moi et de mémoire, il est possible qu'il y ait de grandes erreurs. Il faut tout vérifier et n'adopter sur ce dire aucune assertion, pas même les huit jours de Perpignan à Barcelone. Vérifier les étapes [1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18387. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 29 décembre 1811.

Monsieur le Comte Decrès, je vous envoie une reconnaissance du port de Barcelone; vous y verrez qu'on se forme des chimères; que la passe n'est qu'à 200 toises des batteries, et que, 20 toises en avant, on peut mouiller par 20 pieds d'eau; qu'on peut approcher de Monjuich jusqu'à 150 toises par 16 et 17 pieds d'eau. Nos ga-

[1] Ce dernier paragraphe est écrit de la main de l'Empereur.

bares de 800 tonneaux, chargées à 15 pieds de tirant, peuvent venir jusque près des batteries, s'alléger de 2 pieds pour passer la barre, ou bien doubler cette barre pour se mettre à l'abri sous Monjuich. Vos données sur le port de Tarragone sont encore plus fautives. Il est de fait que, pendant le siége, les vaisseaux anglais ont dépassé le môle et se sont approchés à quart de portée pour canonner nos redoutes. Les sondes du port rapportent 24 pieds; les frégates sont donc en sûreté. Je pense que l'opération de Barcelone n'a point les difficultés qu'on s'imagine; encore moins celle de Tarragone.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18388. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 29 décembre 1811.

J'aurais besoin de 300 voitures pour les transports militaires; ce sont des voitures à quatre roues, fourgons, comme vous pouvez en avoir vu; elles coûtent 1,200 francs. Je les voudrais au 30 février. Les ateliers de la terre à Sampigny sont garnis de voitures d'ancien modèle et ne peuvent en faire que 50 de nouveau modèle par mois; je suis donc obligé d'avoir recours aux ateliers de différentes villes; ce qui a toute espèce d'inconvénients. Je désire que vous voyiez si vous ne pourriez pas me faire construire, d'ici à février, 2 à 300 de ces voitures dans l'arsenal d'Anvers; ces voitures sont à peu près ce que les officiers d'artillerie appellent *prolonge;* ainsi votre bureau de l'artillerie saura parfaitement ce que c'est. Les amas de bois qui existent à Anvers et la grande quantité d'ouvriers, l'abondance du fer et de tout ce qui entre dans cette construction, me font penser, sans pourtant en être sûr, que vous pourrez me fournir ces 300 voitures. Je crois que vous pourrez également m'en fournir 100 à Venise. Le même raisonnement qui permet cette construction à Anvers, ou s'y oppose, s'applique à Venise. Apportez-moi votre rapport à l'heure de la messe.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18389. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 29 décembre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, je désire prendre encore un million

dans l'emprunt de Saxe; faites toucher ce million à Magdeburg ou à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18390. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 29 décembre 1811.

Monsieur le Comte Mollien, il faut envoyer à Barcelone 1 million : 500,000 francs seront à compte de la solde de 1811 et 500,000 francs pour des achats de blé, viande, légumes, et pour la boulangerie. Cet article sera au compte de l'administration de la guerre. Vous enverrez 400,000 francs en argent et 600,000 francs en billets du trésor.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18391. — DÉCISION.

Paris, 29 décembre 1811.

Le ministre de la guerre soumet à l'Empereur une demande du prince royal de Suède, pour avoir l'autorisation d'envoyer à Rostock un tambour suédois, chargé d'apprendre les diverses batteries en usage parmi les troupes françaises.

Le prince d'Eckmühl ne fera aucune réponse; si on le presse, il répondra qu'il n'a pas d'ordres et qu'il a écrit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18392. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 29 décembre 1811.

Mon Fils, j'ai un convoi assez considérable à Trieste, destiné pour Corfou. L'événement arrivé à *la Corcyre*, qui, je crois, est prise, fait craindre qu'il ne soit difficile de faire partir ce convoi. Y aurait-il de la difficulté que ce convoi se dirigeât de Trieste sur Ancône, où il trouverait *l'Uranie*, *la Princesse-de-Bologne*, qui, avec *la Danaé*, feraient trois frégates?

J'ai à Venise trois vaisseaux qui ne servent à rien; pourquoi ne sont-ils pas à Malamocco, pour saisir le moment de passer à Ancône? Ils obligeraient alors les Anglais à tenir trois vaisseaux devant Ancône, ou nous serions maîtres de l'Adriatique. Vous ne me parlez plus de la marine; cependant cela devient plus important que jamais.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18393. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 29 décembre 1811.

Mon Fils, je m'occupe de faire réunir à Magdeburg une grande quantité d'eaux-de-vie. Je désirerais que vous en fissiez acheter et transporter à Vérone 1,500 barriques; chaque barrique contient 240 pintes, et chaque pinte donne 16 rations. Chaque barrique pèse environ 100 livres : on pourrait charger sur chaque voiture du 9e bataillon des équipages militaires 5 barriques qu'elle prendrait au passage à Vérone; ce qui fait 1,200. Le train italien pourrait en prendre aussi. Les eaux-de-vie arrivées à Dresde ou à Magdeburg seraient transportées sur la Vistule par les canaux qui existent. Ces eaux-de-vie seraient d'une grande ressource. Faites-moi connaître si les eaux-de-vie d'Italie sont aussi bonnes que celles de Cognac, quel en est le prix, quelle quantité on pourrait se procurer, dans quelle partie de l'Italie on pourrait faire les achats, et à combien elles reviendraient rendues à Vérone et à Bolzano.

Une grande quantité de denrées coloniales arrivent à Milan : qu'est-ce que ces voitures portent en retour? Faites venir l'agent des douanes françaises. Ne pourrait-on pas faire porter des eaux-de-vie sur ces voitures? Quel serait le nombre total de ces voitures?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18394. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 30 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez à mon ministre à Francfort pour la mise sur pied du contingent du prince Primat. Demandez-lui de quoi ce contingent sera composé et quand il sera prêt. Il faut faire demander également les 1,100 hommes qui sont dus pour la première brigade par le collége des princes. Demandez au grand-duc de Würzburg et aux maisons ducales de Saxe la 2e brigade, et la 3e brigade aux princes de Schwarzburg, d'Anhalt, de la Lippe, de Reuss et de Waldeck, car je désirerais avoir ces six régiments dans le courant de février.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18395. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Paris, 30 décembre 1811.

L'ingénieur en chef du département de la Lozère est mauvais; il est vieux; il faut le changer. On pense qu'il faut changer aussi l'ingénieur en second. Le piqueur est un avocat qui s'occupe plus de plaider que des travaux. Le préfet de la Lozère est mauvais.

Faites-moi un rapport sur les prisons, sur les routes, sur les dépôts de mendicité, dont on se plaint.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18396. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

Palais de Saint-Cloud, 30 décembre 1811.

M. le ministre de l'intérieur, jusqu'à cette heure, a toujours soutenu que les établissements ne manqueraient pas; l'opinion était qu'ils manqueraient, et qu'on ne saurait que faire de la betterave. Il était donc de la plus grande importance qu'il y eût des établissements nombreux, sans quoi les cultivateurs se dégoûteraient, puisque, à défaut de ces établissements, c'était faire un pas rétrograde et s'exposer à ce que le cultivateur qui n'a pas trouvé le débit de la betterave n'en semât plus l'année prochaine.

Il est extraordinaire que dans ce rapport on parle des budgets. Le fonds mis à la disposition du ministre n'a pas été dépensé; s'il l'eût été, et que le ministre eût fait une nouvelle demande, Sa Majesté n'aurait pas refusé dix millions.

M. le ministre de l'intérieur fera un nouveau rapport, auquel il joindra le compte des fonds employés, et expliquera pourquoi il n'a point fait de nouvelle demande.

M. le ministre conclut qu'il n'y a point de mesures à prendre : cependant, si l'on ne forme pas de nouveaux établissements, la culture ira en rétrogradant, ou du moins ne s'établira qu'avec les années. Il faut prendre la question en sens inverse, et établir autant de manufactures qu'il en faut pour confectionner la betterave récoltée cette année, et en tel nombre partout que la formation de ces établissements encourage le cultivateur à semer. On ne peut pas non plus connaître par le rapport combien la France perd par l'insuffisance de ces établissements.

Pour être imprimé dans *le Moniteur*, ce rapport doit dire seulement ce qu'on a semé réellement, faire connaître en note les raisons qui ont empêché les semailles, faire connaître dans une autre colonne ce qu'on a fabriqué. Le rapport général et le rapport destiné au *Moniteur* seront présentés lundi prochain.

1,200 arpents semés en betteraves devaient rendre chacun 300 quintaux de betteraves et 600 livres de sucre, ce qui aurait dû faire 7,200,000 livres; au lieu de cela on n'a eu que 2,790,000 livres. Ainsi le défaut de moyens de fabrication a fait perdre 4,410,000 livres de sucre aux cultivateurs, et doit nécessairement leur avoir fait éprouver une perte pour s'être livrés à cette culture : ils ont été dupes de leur confiance dans le gouvernement.

M. le comte Chaptal portera lundi un mémoire détaillé sur la fabrication. Ce mémoire devra être accompagné de plans, et faire connaître ce que c'est qu'une fabrique de betteraves, combien il en aurait fallu pour confectionner toutes les betteraves récoltées en 1811, combien il en faudrait pour ce qui sera récolté en 1812. La conclusion sera un projet de répartition pour ordonner la formation des établissements en 1812; et partout où il y aura une culture, on placera aux frais du gouvernement une quantité de fabriques proportionnée aux semailles.

Les 7,200,000 livres de sucre qu'on aurait pu avoir cette année auraient exigé 200 fabriques comme celle du sieur Fay dans le département du Doubs. Après tout, elles n'auraient coûté, à raison de 12,000 francs l'une, que 2,400,000 francs. Avec le fonds d'un million que Sa Majesté a accordé on aurait donc pu en établir une centaine, et il paraît qu'on n'en a établi que deux ou trois.

M. le ministre de l'intérieur examinera, ainsi que M. Chaptal de son côté, s'il ne conviendrait pas de constituer les fabriques de betteraves en privilége exclusif. Le gouvernement seul, en effet, peut se livrer avec sécurité à une opération de cette nature. Comment un particulier exposerait-il des fonds considérables à une spéculation qui peut être anéantie par un traité de commerce ou par un changement dans le tarif des douanes? Car il est prouvé que le sucre de betterave coûtera toujours le double ou le triple du prix primitif du sucre de canne.

D'un autre côté, si le sucre de betterave se vend comme le sucre de canne, n'est-ce pas un grand tort pour le trésor, qui perd le droit d'entrée, et qui pourtant par ce droit d'entrée maintient la hausse du prix? Ainsi, d'un côté le peuple est obligé de payer le sucre cher, de l'autre le profit n'en est point au trésor; ce qui est toujours contraire

au principe que tous les sacrifices que supporte le peuple doivent être pour le trésor.

Après avoir considéré cette mesure sous le point de vue des finances, il faut l'examiner sous le point de vue politique. La France pourra un jour vouloir revenir au sucre de canne; et alors n'aura-t-on pas donné lieu aux plaintes de ceux qui auront élevé des manufactures sur la parole du gouvernement? Au lieu que le gouvernement, ayant seul fait le sacrifice de quelques millions, en sera remboursé en peu d'années, et sera à même de calculer l'avantage du retour au système des colonies. Il paraît qu'il n'y a jusqu'à cette heure que peu de fabriques établies : elles seraient achetées par le gouvernement. Il paraît aussi qu'il ne faudrait que 5 ou 6 millions pour établir la fabrication : le gouvernement seul peut donner ce résultat; il n'est pas probable que dans bien des années le commerce puisse faire ces établissements.

Le problème est d'arriver, en 1813, à prohiber le sucre de canne, faire supporter une grande diminution de prix au consommateur et avoir pourtant un bon produit pour le trésor.

M. le ministre des finances fera aussi un mémoire sur cet objet.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

18397. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 30 décembre 1811.

Pontonniers. — Le corps des pontonniers de la Grande Armée aura treize compagnies, savoir : sept compagnies du 1er bataillon (ce bataillon a quatre compagnies en Espagne) et six compagnies du 2e bataillon. La 3e compagnie, qui est à la réserve de Bayonne, recevra ordre de se rendre à Metz. Ce que ces deux bataillons ont de disponible au dépôt sera envoyé pour recruter les treize compagnies.

Ainsi il y aura : une compagnie de pontonniers au corps de l'Elbe, une compagnie au corps de l'Océan, une compagnie au corps d'observation d'Italie, une compagnie à la Garde et neuf compagnies au grand parc des ponts (trois par équipage, ou divisées comme les circonstances le voudront).

Toutes les compagnies du 2e bataillon qui sont en Italie suivront le mouvement du corps d'observation d'Italie; celles qui sont en Allemagne suivront le mouvement du corps d'observation de l'Elbe et des équipages de pont.

Sapeurs. — Les sapeurs seront répartis de la manière suivante :

le 1er bataillon a deux compagnies en Espagne et sept en Italie : ces sept compagnies seront employées à la Grande Armée. Le 3e bataillon, qui est à Alexandrie, a huit compagnies présentes et une à Corfou. Le 5e bataillon, qui est à Metz, a ses neuf compagnies présentes. Ainsi il y aura à la Grande Armée, savoir : 1er bataillon, sept compagnies; 3e bataillon, huit compagnies; 5e bataillon, neuf compagnies; total, vingt-quatre compagnies.

Tout ce que les dépôts ont de disponible sera incorporé dans ces vingt-quatre compagnies.

Le dépôt du 4e bataillon, qui est à Metz, servira à porter au complet les compagnies du 5e bataillon.

Avoir un rapport sur le bataillon qui est à l'île d'Elbe, afin de voir ce que ce bataillon peut fournir pour compléter le 1er bataillon. Avoir le même rapport sur les compagnies de sapeurs de Belle-Ile et de Walcheren, pour savoir si l'on pourrait en prendre quatre compagnies; ce qui porterait les vingt-quatre compagnies à vingt-huit.

Quatorze compagnies sont nécessaires pour les quatorze divisions, et trois pour la Garde; il n'en restera donc que sept au parc du génie.

Des vingt compagnies qui sont en Espagne, il faudrait me présenter un projet pour faire rentrer les cadres de six compagnies.

Mineurs. — J'ai douze compagnies de mineurs. La 1re compagnie du 1er bataillon est à Corfou; la 2e compagnie est à Badajoz; la 3e et la 6e feront partie de la Grande Armée; il faut faire venir d'Espagne la 4e compagnie et l'envoyer à Metz; il faut rappeler la 5e compagnie, qui est à Bayonne; par ce moyen, j'aurai quatre compagnies de mineurs à la Grande Armée. Le 2e bataillon a trois compagnies en Espagne et une compagnie à Corfou; il ne reste donc que deux compagnies, la 1re et la 5e. Six compagnies de mineurs marcheront donc avec le parc du génie. Il faut les compléter à 120 ou 140 hommes. J'ai déjà donné l'ordre de faire revenir la 6e compagnie du train du génie, qui est à Bayonne. J'aurai six compagnies du train du génie; il faut employer le dépôt de ce bataillon à porter ces six compagnies au grand complet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18398. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 30 décembre 1811.

Mon Cousin, préparez les instructions suivantes que je désire envoyer au maréchal Suchet, aussitôt que j'aurai approuvé vos dépêches.

Vous lui manderez que, immédiatement après la prise de Valence, mon intention est que les généraux, officiers d'état-major polonais, ainsi que les 1er, 2e et 3e régiments de la Vistule, rentrent en France. Vous ferez connaître quelle est la route la plus courte pour la rentrée de ces trois régiments. Le gouvernement de Valence restera au maréchal Suchet avec le commandement du 3e corps de l'armée d'Espagne, qui sera organisé de la manière suivante : 114e, 121e, 7e, 116e, 44e, 16e, 117e de ligne et 5e léger; total, huit régiments. Aussitôt que je saurai que Valence est prise, je donnerai l'ordre au régiment provisoire d'Aragon, qui est à Pampelune, de se rendre à Valence pour être incorporé dans les huit régiments et les compléter. Vous me ferez connaître quel sera l'effectif, le nombre d'hommes aux hôpitaux et les présents sous les armes de ces huit régiments, en y supposant le régiment provisoire incorporé. Ces huit régiments seront partagés en trois divisions, en adoptant la combinaison qui paraîtra la plus convenable. Tous les détachements qui sont en Aragon joindront ces régiments. La cavalerie consistera dans le 4e de hussards et le 13e de cuirassiers.

Mon intention est que vous prescriviez au maréchal Suchet de m'envoyer toutes les compagnies du train d'artillerie, toutes celles des équipages militaires, toutes les compagnies de mineurs, sapeurs et artillerie qui lui sont inutiles. A cet effet, vous m'en remettrez l'état dans le plus grand détail, et vous me proposerez l'incorporation des hommes nécessaires pour mettre au complet celles de ces compagnies qui resteront à l'armée de Valence. Les cadres du train se composeront de tous les hommes à pied qui n'ont pas de chevaux. Les cadres des sapeurs, mineurs et pontonniers se composeront des sous-officiers et caporaux, et de 20 soldats au choix du capitaine, de sorte que chaque compagnie me revienne forte au moins de 30 hommes, afin qu'elle puisse donner l'esprit et le mouvement aux conscrits que j'y placerai.

Je suppose que le besoin d'occuper plusieurs points forts et de défendre les côtes rendra nécessaires au maréchal Suchet les parties du personnel qui composent l'équipage de siége.

Le corps d'armée du maréchal Suchet se trouverait ainsi composé de 20 à 22,000 hommes. Il gardera la division napolitaine, forte de 1,200 hommes.

La division Palombini, qui est forte de 5 à 6,000 hommes et de 400 hommes de cavalerie, la division Severoli, forte de 5,000 hommes et de 400 chevaux, ce qui ferait 11,000 hommes d'infanterie italienne et 800 chevaux, avec l'artillerie qui leur est attachée, et la

division Reille, forte de 9,000 hommes et de 600 chevaux, formeront un corps d'armée de 20 à 21,000 hommes et de 1,500 chevaux. Cette division se rendra à Tortosa et prendra le commandement de la basse Catalogne.

Vous me ferez ensuite l'organisation de l'artillerie de ces trois divisions. Il sera nécessaire de prendre quelques compagnies d'artillerie et quelques officiers d'artillerie de l'armée d'Aragon, afin d'organiser le parc.

Vous ferez une division territoriale de la Catalogne en deux divisions : l'une comprendra Tortosa, Mequinenza, Lerida, Tarragone, Mont-Serrat et Barcelone, en plaçant la limite près Barcelone. Vous consulterez à cet effet le général Guilleminot, qui a été sur les lieux.

Le général Reille pourra porter son quartier général à Tarragone, à Lerida ou à Barcelone. Son corps d'armée se trouvera augmenté de la garnison de Barcelone, de celle de Tarragone et de Lerida, hormis les détachements qui feraient partie de la garnison de Girone ou de l'armée de Valence, telle que je viens de la désigner.

Il sera nécessaire que vous voyiez le ministre de la guerre pour avoir tous les détails de l'armée de Catalogne et des garnisons des différentes places, pour que dans votre travail vous me proposiez l'organisation de l'armée de Catalogne, qui recevra tous les détachements de la garnison de Barcelone qui lui appartiennent et renverra tout ce qui doit appartenir à l'armée de Valence.

La division Caffarelli fera partie également du corps du général Reille; ce qui portera ce corps d'armée à 30,000 hommes d'infanterie et plus de 2,000 chevaux; il sera chargé de la défense de tout l'Aragon. Le général de division Abbé prendra le commandement de la division Caffarelli.

Vous me soumettrez un projet d'organisation pour toute la Catalogne, haute et basse, et sa division en départements pour son organisation définitive.

Le corps d'armée du général Reille portera le titre de corps d'armée de l'Ebre. Maintenir la tranquillité dans le pays, approvisionner fortement Barcelone, sont les principaux objets du général Reille. Il maintiendra la communication avec l'armée de Valence, avec celle de Portugal à Valladolid, avec celle du Centre à Madrid, et protégera l'Aragon. Il aura pour instruction d'avoir toujours une ou deux divisions placées de manière à appuyer fortement l'armée de Portugal, si les Anglais faisaient un mouvement offensif sur Valladolid.

Le général Dorsenne, avec toute ma Garde, rentrerait en France; le général Caffarelli prendrait le commandement de l'armée du Nord

à Burgos; il se trouverait avoir les 113e, 130e de ligne et 34e léger. Le 4e de la Vistule étant polonais rentrerait en France. Faites-moi connaître en détail quelle serait la force de l'armée du Nord.

Je désire aussi faire un échange, renvoyer à l'armée de Portugal les quatre régiments de marche et faire venir une division de l'armée de Portugal sur Burgos, de manière que le nombre d'hommes se compensât; l'armée du Nord se trouverait alors suffisamment forte et composée de bonnes troupes.

Vous écrirez au duc de Dalmatie de faire partir sans délai les trois régiments de la Vistule, celui des lanciers de la Vistule et tous les officiers d'état-major polonais. Cet affaiblissement dans l'armée du Midi n'est point de conséquence, et l'ordre sera donné d'exécuter ce mouvement dans les vingt-quatre heures qui suivront la réception de votre lettre.

Vous me remettrez un projet pour le recrutement des cadres à retirer des diverses armées, des cadres des compagnies d'artillerie et des bataillons du train, de sapeurs ou mineurs, à faire rentrer.

Les trois compagnies de mulets de bât qui existent aux 3e, 4e et 13e bataillons à Pau, seront destinées pour le corps de l'Èbre; en conséquence, elles se dirigeront par Pau, sous bonne escorte, en profitant de l'escorte qui conduira les prisonniers de Valence jusqu'à Saragosse; par ce moyen, le général Reille aura 600 mulets de bât qui lui seront d'une grande utilité. Comme ces trois compagnies appartiennent à trois bataillons différents, vous chargerez le général de l'armée de Portugal de s'entendre avec le général Reille pour l'échange, afin qu'un bataillon complet soit à l'armée de Portugal et un au corps de l'Èbre.

Enfin, proposez-moi de faire venir pour la Grande Armée la compagnie du génie qui était à Bayonne, destinée au corps d'observation, une compagnie de pontonniers, une de mineurs et, je crois, deux compagnies d'artillerie qui étaient destinées au même corps. Il restera un personnel et un matériel assez considérables. Mon intention est d'employer les attelages, lorsque je connaîtrai parfaitement l'organisation de ceux qu'a l'armée de Portugal. Cette armée, étant en présence des Anglais, a besoin d'une organisation forte en ce genre. Si vous n'avez point de situation, l'aide de camp du duc de Raguse, qui est officier d'artillerie, pourra vous la donner.

J'attache la plus grande importance à ce que l'armée de Portugal ait au moins cent pièces de canon attelées, avec les approvisionnements convenables. La division Souham doit en avoir vingt-deux, l'armée de Portugal quatre-vingts, la division Bonet quatre ou cinq;

cela ferait cent six. J'estime qu'il lui en faut tout autant, et qu'elle a besoin que son artillerie soit bien attelée et d'un beau calibre. Aussitôt que j'aurai l'organisation de l'artillerie de l'armée de Portugal, du corps de l'Ébre, de l'armée de Valence et du corps d'observation, je donnerai une destination aux 1,000 chevaux du train que j'ai à Toulouse.

Le corps de réserve se trouvant ainsi dissous, faites-moi connaître la destination à donner à chacun, soit pour le corps de l'Ébre, soit pour tout autre; faites-moi un travail très-détaillé sur tout cela, avec les états à l'appui. Le résultat de ces mesures sera d'affaiblir les armées d'Espagne des quatre régiments de la Vistule, formant huit bataillons, de trois régiments polonais, formant six bataillons; total, sept régiments ou quatorze bataillons, qui formeront une division d'un merveilleux effet à la Grande Armée.

J'ai ordonné que le 40e et le 34e retournassent en France; vous réitérerez ces ordres. J'aurai affaibli également les armées d'Espagne du régiment de lanciers polonais, de quelques généraux et officiers d'état-major polonais et de vingt-deux bataillons de la Garde; total, trente-six bataillons; mais j'ai envoyé depuis peu la division Souham, qui a quatorze bataillons, la division Reille, *idem*, la division Caffarelli, *idem;* total, quarante-deux bataillons. Ainsi, au lieu de perdre, les armées d'Espagne se trouveront gagner.

Il est bien nécessaire que vous fassiez connaître au duc de Dalmatie qu'aussitôt que le 34e et le 40e, ainsi que les trois régiments polonais, seront partis, les neuf bataillons de marche, qui sont dans le cinquième gouvernement et qui appartiennent à son corps d'armée, partiront pour le rejoindre.

En envoyant chez le ministre de la guerre l'état des troupes de la Catalogne, je vous prie de me proposer de resserrer les cadres, et de faire rentrer ceux qui sont propres à recevoir la conscription.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18399. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 30 décembre 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25, par laquelle vous me faites connaître qu'au lieu de fournir 600 chevaux à Düsseldorf les fournisseurs préfèrent en fournir 800 à Münster : cela n'entraîne aucun inconvénient; les détachements qui avaient reçu des ordres de

mouvement sur Düsseldorf iront à Münster. J'approuve également la livraison de 1,000 chevaux à Hambourg, au lieu de 500. Je donne ordre que 500 hommes à pied avec leurs selles soient dirigés sur Hambourg. Vous me demandez une décision avant huit jours : ma lettre d'hier répond à cette question. Allez de l'avant; vous pouvez, sans avoir besoin d'autorisation, lever 6,000 chevaux de cavalerie légère, si vous les trouvez. La France est épuisée de chevaux. On dit qu'il y en a beaucoup dans le Jutland et dans le Holstein; faites les achats; on ne saurait trop en avoir, car je suis décidé à mettre ma cavalerie sur le meilleur pied. Je ne regretterai pas un ou deux millions pour cela. Comme mon intention est d'envoyer ma cavalerie légère à Hanovre, il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous poussiez les livraisons à Hanovre, à Magdeburg et à Hambourg jusqu'à 2,000 chevaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18400. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 30 décembre 1811.

Mon Cousin, vous recevrez un décret que je viens de prendre pour mettre entièrement à ma solde les trois régiments d'infanterie et le régiment de cavalerie polonais qui sont à Danzig : cela met fin à tout. Donnez ordre que les 400 chevaux que j'accorde par mon décret au 9e polonais soient achetés sans délai dans le duché de Varsovie, afin que ce régiment ait ses 1,000 chevaux. Donnez ordre également que ce régiment ait, comme nos régiments de lanciers, un certain nombre de carabines. Prenez des mesures pour que les 5e, 10e et 11e polonais aient chacun 3,000 hommes; ce qui fera 9,000 hommes pour les trois régiments.

La compagnie d'artillerie française qui est à Danzig ne fera plus partie de la 7e division, puisqu'il y a une compagnie d'artillerie légère polonaise. J'ai besoin de cette compagnie, puisque l'augmentation d'une 5e division dans les cuirassiers nécessite l'emploi de douze pièces d'artillerie de plus. J'ai donné le commandement de la 5e division au général Valence, sénateur. Le 11e régiment de cuirassiers a reçu l'ordre de se mettre en marche; je vous recommande de compléter ses chevaux. Vous aurez ainsi trois divisions de cuirassiers, chaque division de trois régiments, chaque régiment présentant 900 hommes en bataille; ce qui fait 2,700 chevaux par division.

A chaque division doit être attaché un régiment de chevau-légers de trois escadrons. Le 1er escadron partira au 15 janvier pour se rendre en Allemagne; les 2e et 3e escadrons suivront à quinze jours de distance. Ainsi chaque division de cuirassiers sera de 3,400 ou 3,500 chevaux. Chaque division aura deux batteries d'artillerie à cheval ou douze pièces.

J'ai jugé convenable de partager toute la Grande Armée en quinze divisions d'infanterie, toutes à peu près égales aux vôtres; la 7e en fait cependant partie. Les neuf premières divisions sont sous vos ordres; les 10e, 11e et 12e divisions sont au camp de Boulogne; les 13e, 14e et 15e se réunissent à Bolzano, en Italie; la Garde est composée de quatre divisions; ce qui fait dix-neuf divisions françaises. La cavalerie légère est partagée en quatorze brigades; cinq brigades sont sous vos ordres, y compris celle du général Castex; il y en a trois en Italie, et six sur le Rhin. Les généraux de brigade sont nommés et passent des revues pour vérifier les remontes et organiser les régiments. Six généraux de division seront attachés à ces quatorze brigades. La réserve de la cavalerie est composée de six divisions, dont cinq de cuirassiers et une de dragons. Chaque division a douze pièces d'artillerie légère. Un équipage de siége est organisé à Danzig et un à Magdeburg. Trois équipages de pont sont organisés à Dauzig; ces équipages emploient 400 voitures et 2,000 chevaux.

Les Bavarois, les Wurtembergeois, les Saxons, les Polonais, ne sont pas compris dans cette organisation.

Tous calculs faits, j'espère avoir au mois de mars plus de 200,000 hommes d'infanterie, 45,000 hommes de cavalerie, huit cents pièces de canon attelées par plus de 20,000 chevaux, et 1,500 voitures de transports militaires. L'armée française se montera à près de 300,000 hommes. Vous voyez que je n'ai jamais fait de plus grands préparatifs.

Nous manquons de chevaux de cavalerie en France; il faut en lever de votre côté le plus que vous pourrez; on m'assure qu'il y en a une assez grande quantité dans le Jutland et dans le Holstein.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18401. — AU PRINCE LEBRUN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR EN HOLLANDE, A AMSTERDAM.

Paris, 30 décembre 1811.

Je reçois votre lettre du 27, par laquelle vous me dites que j'ai sans doute donné des ordres pour l'emploi et la conservation de

« cette immense quantité d'arbres qui ont été abattus dans l'Ems oriental. » Je ne sais pas ce que vous voulez dire. A-t-on abattu du bois dans l'Ems oriental? Je l'ignore. Combien en a-t-on abattu, et par quel ordre? Votre correspondance est toujours si serrée qu'elle ne signifie rien. Que veut dire le mot *immense?* N'était-il pas plus simple de dire la quantité? Quand vous croyez devoir attirer mon attention sur une partie quelconque de l'administration, donnez des détails et ne supposez pas que je sais tout.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18402. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 30 décembre 1811.

Mon Fils, Aldini vous expédie un décret par lequel j'ordonne la formation d'un bataillon d'équipages militaires italien. Ce bataillon sera formé, en tout et pour tout, comme les bataillons français. J'aurai ainsi dans mon armée italienne un bataillon d'équipages militaires de six compagnies, chaque compagnie servant 42 voitures, forges et prolonges; total, 252 voitures pour le bataillon. Je ne veux que des prolonges et chariots de nouveau modèle, qui portent quatre milliers. Deux de ces compagnies seront attachées à la garde, les quatre autres seront pour l'infanterie. Ce que vous avez aujourd'hui en transports militaires sera fondu dans ce bataillon. Mais cela est indépendamment du caisson d'ambulance de chaque régiment d'infanterie et du caisson d'ambulance et de la forge de campagne de chaque régiment de cavalerie.

La guerre de Pologne ne ressemble en rien à la guerre d'Autriche; sans moyens de transport, tout y est inutile. Chaque bataillon d'équipages militaires doit avoir 771 hommes, 1,227 chevaux et 252 voitures. Passez vos marchés sans délai. Vous prendrez les hommes dans les dépôts; vous passerez des marchés pour l'achat des chevaux en Suisse. Faites faire des caissons dans l'arsenal de Venise. Que vingt-quatre heures après la réception de cette lettre tous vos ordres soient expédiés. Il faut soixante journées d'ouvriers pour faire un caisson; il faut donc 200 ouvriers pour faire 200 caissons en soixante jours; mais, comme il faut que tous les caissons soient faits au 1er février, employez 3, 4 ou 500 ouvriers. Les bois et les fers ne manqueront pas à Venise. Cela apportera un petit retard dans les travaux de la marine; mais je fais moi-même cela à Anvers pour avoir le plus que possible de caissons de nouveau modèle, qui sont préférables aux autres.

Digitized by Google

Je désire que le 9e bataillon des transports militaires ait de ces nouveaux caissons; à cet effet, j'en fais confectionner à l'arsenal de Turin; mais je crains que cet arsenal ne puisse en fournir un si grand nombre pour un temps si rapproché : voyez si l'arsenal de Pavie ne pourrait pas aider à en faire une quarantaine. Je regarde donc ceci comme une affaire terminée.

Vous savez le grand besoin qu'on a de boulangers à l'armée; je suppose que vous en avez un bon nombre dans vos divisions. Une compagnie d'infirmiers italiens vous est aussi nécessaire. Je suppose que vous avez des ouvriers pour construire en vingt-quatre heures six fours. Ces objets sont d'une grande importance dans une guerre de Pologne. Je vous ai mandé qu'il fallait que chaque homme eût quatre paires de souliers; il serait même avantageux d'en avoir cinq paires.

Indépendamment des ambulances de régiment, vous avez besoin de quatre ambulances italiennes pour la division italienne et pour la garde; chaque ambulance étant de 4 caissons, cela emploiera 16 caissons. Les forges de campagne devront être fournies par l'artillerie; vous devez en avoir beaucoup dans le royaume.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18403. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, il serait convenable d'écrire au baron Bignon pour qu'il presse le gouvernement du Grand-Duché de faire armer et approvisionner Modlin, actuellement que cette place est dans le cas de soutenir un siége, et d'y faire diriger les armements qu'il serait inutile d'avoir à Varsovie. Je désirerais que tous les lanciers du Grand-Duché fussent armés de carabines, comme je l'ai ordonné pour les miens. Demandez-lui des détails sur la manière dont ces hommes sont armés aujourd'hui. Je désirerais également que les régiments de lanciers pussent être portés au complet de 1,100 hommes et de 1,000 chevaux; ce qui ferait pour les hommes un total de 17,600, et pour les chevaux 16,000. Si cela était trop disproportionné avec les moyens du Grand-Duché, je voudrais du moins que le complet fût de 16,000 hommes et de 14,400 chevaux, c'est-à-dire de 1,000 hommes et de 900 chevaux par régiment, de manière à en avoir toujours au moins 850 sur le champ de bataille.

Comme le complet est de 12,000 hommes, ce serait une augmentation de 4,000. Je consentirais volontiers à faire les frais de cette remonte, mais je ne voudrais payer que l'excédant qu'il y aurait au delà du complet actuel de 12,000.

Je vois avec étonnement dans les états du 1er novembre qu'il y a plus de 1,800 chevaux aux dépôts : c'est beaucoup trop ; il ne devrait pas y avoir dans chaque dépôt plus de 30 chevaux, excepté pourtant aux époques des remontes.

Je ne serais pas éloigné d'organiser un bataillon de transports militaires organisé à l'instar de ceux de France. Pourrait-on se procurer à Varsovie des chevaux de trait, des harnais, des voitures? En combien de mois ces voitures seraient-elles construites? Le duché fournirait-il les hommes? Combien cela coûterait-il? Il faudrait que cela fût fait sous les couleurs du Grand-Duché, afin de conserver les apparences.

Il faudrait aussi que le baron Bignon, avec toute la discrétion convenable, donnât des renseignements qui pussent nous rassurer sur la facilité d'avoir du blé, de l'avoine, et enfin les subsistances nécessaires pour l'armée. Il faudrait également qu'il s'occupât des moyens qu'on pourrait organiser; comme on l'a fait à peu près au mois de mai dans la dernière campagne, pour avoir un service de transport de Thorn, de Plock, de Varsovie et de Zamosc sur les points où l'on pourrait se porter; un service de 4,000 voitures serait nécessaire.

Il faut qu'il s'étudie à connaître les hommes, sans cependant rien affecter, afin de savoir à qui s'adresser quand le moment sera arrivé. Recommandez-lui d'envoyer des mémoires sur tous ces objets, en y mettant la discrétion convenable.

Je désire également connaître quelle quantité de vins de Hongrie on pourrait se procurer par la Vistule, et à quel prix ces envois reviendraient rendus à Varsovie; quels sont les moyens de transport de la Hongrie à la Vistule; quelle quantité d'eau-de-vie de grain on pourrait tirer de Moldavie, et à quel prix.

Indépendamment des chevaux nécessaires au duché, pourrait-on se procurer 3,000 chevaux de hussards? Où les trouverait-on ? A quel prix, et en quel temps seraient-ils rendus à Varsovie? Vous sentez l'importance de ne faire ces demandes que par des occasions sûres, afin d'éviter la voie des postes ordinaires et que vos lettres ne soient pas lues par les princes des pays intermédiaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18404. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Je reçois votre rapport sur les vivres et les eaux-de-vie. Faites acheter, si elles sont de bonne qualité, les 300,000 litres d'eaux-de-vie qui sont à Strasbourg. Vous dirigerez sur Wesel ces 1,200 barriques. Il faut que le premier convoi parte avant le 6 janvier pour Wesel. Écrivez au prince d'Eckmübl d'envoyer les caissons de ses régiments et de transports militaires pour prendre ces 1,200 barriques et les conduire à Magdeburg. Par ce moyen elles arriveront à Magdeburg sans que le transport me coûte rien.

Faites acheter 1,440 barriques d'eaux-de-vie à Bordeaux; faites-les charger sur les 240 voitures du 10e bataillon d'équipages militaires, et dirigez-les sur Mayence, d'où elles continueront leur route sur Magdeburg.

Faites acheter 1,440 barriques à Paris, que vous ferez conduire par le 2e bataillon de transports militaires jusqu'à Magdeburg.

Faites acheter à Cologne et à Francfort, si le prix est raisonnable et si elles sont de bonne qualité, une bonne quantité d'eaux-de-vie que vous ferez conduire à Magdeburg, soit en leur faisant remonter le Main jusqu'à Würzburg, soit en vous servant des voitures qui transportent des denrées coloniales à Francfort. Les douanes font venir des denrées coloniales à Francfort; les vivres font venir des blés de Hambourg sur Wesel.

Mon intention est d'acheter 9,000 barriques d'eaux-de-vie et d'avoir 3 ½ millions de rations, pour les transporter sur Magdeburg.

Je ne veux rien prendre à Hambourg, parce que je serai toujours à même de puiser là.

Quant aux vins, faire venir du vin de Bordeaux me paraît une opération bien compliquée, à moins de la combiner avec le retour des voitures qui transportent des denrées coloniales. D'ailleurs, les vins arrivent par la Hongrie et la Silésie; ils arrivent à Magdeburg par Würzburg et Bamberg, où il y en a une grande quantité; il y en a même beaucoup à Dresde. Il est donc indispensable, avant de se jeter dans les spéculations des vins, de savoir combien ils coûtent à Dresde, à Würzburg, à Bamberg, à Varsovie, en les faisant venir de Hongrie et de Cracovie. Il y a aussi des vins sur le Rhin, du côté de Mayence, qui sont bons. Quelle quantité peut-on en avoir, et à quel prix? Ce ne sera que lorsque vous m'aurez remis ces renseigne-

ments que j'arrêterai mes idées sur l'achat des vins nécessaires pour les hôpitaux et les convalescents.

J'encouragerai volontiers par quelque moyen l'arrivée à l'armée de 4,000 barriques de bon vin, que les officiers d'état-major et autres puissent avoir pour 50 sous ou 3 francs la bouteille, ce qui leur sera d'un grand soulagement. Cela serait une spéculation avantageuse pour un commerçant. Vous sentez qu'il n'y a que le commerce qui puisse se charger de cette spéculation et qui puisse avoir le moyen de conserver le vin, d'empêcher qu'on le boive en route ou qu'on le détériore.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18405. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, INTENDANT GÉNÉRAL DE LA COURONNE, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Cadore, je viens de voir des porcelaines qui ont été envoyées à l'Impératrice pour ses présents du jour de l'an. Ces porcelaines sont fort laides; veillez à ce qu'elles soient plus belles une autre année. Faites faire un déjeuner, sur chaque tasse duquel soient les portraits de l'Impératrice et des six princesses mes sœurs et belles-sœurs. Faites-en faire un autre où soient les portraits des dames du palais de l'Impératrice.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Charavay.

18406. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Accordé au général Fournier la permission de se rendre chez lui. Le major général fera connaître quel est son pays, afin de l'empêcher de se rendre à Paris. C'est la corruption de la grande ville qui attire tous ces jeunes gens.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

18407. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, GRAND ÉCUYER, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Vicence, je n'entends plus parler de l'officier d'ordonnance Atthalin. Je crois qu'il s'entête à finir sa mission,

quoique malade. Envoyez-lui ordre de revenir à Paris pour se rétablir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Charavay.

18408. — AU CAPITAINE GOURGAUD,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Rendez-vous à l'île de Ré; voyez les troupes de réfractaires qui s'y trouvent, et faites-moi connaître en détail, détachement par détachement, leur situation, l'état de leur habillement, de leur armement et de leur instruction, de quel pays sont les hommes, et si l'on peut compter que l'on pourrait parvenir à les diriger sur Strasbourg pour l'armée d'Allemagne.

Voyez les officiers des 29e léger, 10e léger et des compagnies de sapeurs; croient-ils qu'ils mèneraient sur le Rhin les trois quarts de ces individus?

Vous irez à l'île d'Aix et à l'île d'Oleron, où vous ferez la même inspection. Vous resterez quatre à cinq jours dans chaque île; vous m'écrirez tous les soirs. Vous verrez les batteries des îles de Ré, d'Aix et d'Oleron, et toutes celles des Saumonards.

Vous irez à bord des vaisseaux que j'ai à l'île d'Aix et des frégates que j'ai à Maumusson.

Dès que vous aurez passé quinze jours dans ces différentes stations, vous irez visiter les batteries jusqu'à la Gironde. Vous verrez la nouvelle batterie que j'ai fait faire à Royan et à la pointe de Grave. Vous irez à bord de la frégate qui est dans la Gironde. Vous irez aussi à Rochefort et vous verrez les travaux qui s'y font.

Vous me rendrez compte de tout dans le plus grand détail, et vous me ferez connaître si tous les soldats ont des capotes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18409. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 31 décembre 1811.

Mon Cousin, écrivez en Pologne pour savoir s'il serait possible d'acheter 3,000 chevaux pour le dépôt de cavalerie légère qu'on formerait sur la rive gauche de la Vistule. Combien coûteraient ces chevaux? Quelle taille auraient-ils? Combien de jours faudrait-il

prévenir d'avance? Pourrait-on trouver aussi 3,000 chevaux de trait? Il me semble que la Pologne fournit peu de ressources de ce genre. Pourriez-vous trouver dans le Mecklenburg et dans le nord de l'Allemagne 3,000 chevaux de trait, et à quel prix? Pourrait-on former à Varsovie un bataillon d'équipages militaires, organisé comme les nôtres à six compagnies, de 771 hommes et de 1,227 chevaux, et 252 voitures? Où trouverait-on les chevaux? Où ferait-on les caissons? Trouverait-on les hommes? Dans ce cas ne serait-il pas nécessaire d'envoyer quelque commandant de compagnie pour aider à les organiser? Combien coûterait la formation de ce bataillon; quand serait-elle finie? Si je me décidais à le former, je voudrais qu'il eût l'air d'être créé pour l'armée polonaise, afin de garder les apparences.

Tous les régiments de cavalerie polonaise ne sont qu'à quatre escadrons; je remarque qu'il faudrait placer les quatre escadrons à l'armée et n'avoir qu'un piquet au dépôt. Communiquez au prince Poniatowski mon décret sur l'armement de la cavalerie. Il est impossible de laisser tant de régiments de lanciers sans carabines; il faut que tous les hommes, ou au moins la moitié, aient des carabines, comme c'était l'ancien usage des Polonais. Pressez-le là-dessus, car je trouve fâcheux d'avoir 7 à 8,000 hommes sans armes, d'autant plus que les Cosaques sont armés de fusils. Faites-moi connaître, régiment par régiment, comment la cavalerie polonaise est armée, quel est l'armement des lanciers, quel est celui des chevau-légers. Sur les états que vous m'avez envoyés, je ne vois plus de cuirassiers. Je voudrais bien que tous les régiments fussent portés à 1,100 hommes et à 1,000 chevaux, afin d'en avoir 950 devant l'ennemi. Il faudrait donc pour les seize régiments 16,000 chevaux; il y en a, je crois, 11,000; ce serait donc 5,000 à acheter. Il faudrait en outre des hommes et des selles. S'il n'y avait pas d'autre difficulté que l'argent, j'y pourvoirais volontiers; mais aurait-on les hommes, leur habillement et leur harnachement? Je vois aux dépôts 1,800 chevaux, ce qui fait plus de 100 chevaux par régiment; je suppose que les trois quarts rejoindraient les escadrons de guerre. Remettez-moi l'état de situation des troupes du Grand-Duché au 1er janvier. Entrez dans tous les détails pour l'artillerie, car vous m'avez bien envoyé un état de l'artillerie de l'armée saxonne, mais vous ne m'en avez pas envoyé un semblable pour le Grand-Duché.

Entrez également dans le détail des transports militaires.

Je reviens sur la situation de leur cavalerie. Je vois que le complet n'est que de 12,000, hommes et chevaux; je voudrais que le complet fût de 17,600 hommes et de 16,000 chevaux. Si cela

leur paraît trop considérable, on pourrait admettre un complet de 16,000 hommes et de 14,400 chevaux, c'est-à-dire de 900 chevaux par régiment; ce serait donc 4,900 chevaux à acheter. Je vous le répète, je ne vois pas de difficulté à en faire la dépense.

Il faudrait aussi demander au prince Poniatowski de préparer quelque travail pour l'organisation des ressources en transports militaires, comme cela avait été fait dans le courant de mai, quelque temps avant la campagne de Friedland, afin de s'assurer des moyens de convoi et de transport de Thorn, de Plock, de Zamosc et de Varsovie sur les points où l'on se porterait. Je suppose que le blé et l'avoine seront cette année en abondance.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

FIN DE L'ANNÉE 1811.

Digitized by Google

ANNÉE 1812.

18410. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous envoie pour votre gouverne l'organisation de la Grande Armée. Le corps de l'Elbe formera deux corps. Il est nécessaire d'envoyer un ordonnateur à chaque corps et tout le personnel d'administration qui est indispensable. Présentez-moi un projet d'organisation. Comme je n'ai pas encore organisé en deux corps le corps d'observation de l'Elbe, envoyez-y tout double.

NAPOLÉON.

NOTE SUR L'ORGANISATION DE LA GRANDE ARMÉE.

La Grande Armée sera partagée en quatre corps : le corps d'observation de l'Elbe en fera deux; le corps d'observation de l'Océan en fera un; le corps d'observation d'Italie en fera un autre.

La Grande Armée sera organisée en 15 divisions d'infanterie.

1re division : 13e léger, 5 bataillons; 17e de ligne, 5 bataillons; 30e de ligne, 5 bataillons; régiment badois (celui qui est à Danzig), 2 bataillons; total, 17 bataillons.

2e division : 15e léger, 5 bataillons; 33e de ligne, 5 bataillons; 48e de ligne, 5 bataillons; régiment espagnol, 2 bataillons; total, 17 bataillons.

3e division : 17e léger, 5 bataillons; 12e de ligne, 5 bataillons; 21e de ligne, 5 bataillons; 127e de ligne, 2 bataillons; total, 17 bataillons.

4e division : 33e léger, 4 bataillons; 85e de ligne, 5 bataillons; 108e de ligne, 5 bataillons; régiment de Hesse-Darmstadt (celui qui est à Danzig), 2 bataillons; total, 16 bataillons.

5e division : 25e de ligne, 5 bataillons; 57e de ligne, 5 bataillons; 61e de ligne, 5 bataillons; 111e de ligne, 5 bataillons; total, 20 bataillons.

6e division (se réunit à Osnabrück) : 26e léger, 4 bataillons; 56e de ligne, 5 bataillons; 19e de ligne, 5 bataillons; 128e de ligne, 2 bataillons; total, 16 bataillons.

7e division (toute cette division, commandée par le général Granjean, est réunie à Danzig) : 5e polonais, 3 bataillons; 10e polonais, 3 bataillons; 11e polonais, 3 bataillons; 1er westphalien, 2 batail-

lons; 8e westphalien, 2 bataillons; Saxons, 2 bataillons; Bavarois, 2 bataillons; total, 17 bataillons.

8e division (se réunit à Münster) : 11e léger, 4 bataillons; 2e de ligne, 5 bataillons; 37e de ligne, 5 bataillons; 124e de ligne, 3 bataillons; total, 17 bataillons.

9e division (se réunit à Nimègue) : Croates, 2 bataillons; Suisses, 9 bataillons; 123e de ligne, 3 bataillons; total, 14 bataillons.

CORPS D'OBSERVATION DE L'OCÉAN.

10e division (le lieu de réunion n'est pas encore fixé) : 24e léger, 4 bataillons; 46e de ligne, 5 bataillons; 72e de ligne, 4 bataillons; 126e de ligne, 3 bataillons; 1er régiment portugais, 2 bataillons; total, 18 bataillons.

11e division (le lieu de réunion n'est pas encore fixé) : régiment illyrien, 4 bataillons; 4e léger, 4 bataillons; 18e léger, 4 bataillons; 93e de ligne, 5 bataillons; 2e régiment portugais, 2 bataillons; total, 19 bataillons.

12e division (le lieu de réunion n'est pas encore fixé) : 29e léger, 4 bataillons; 44e de ligne, 2 bataillons; régiment provisoire de Boulogne, 2 bataillons; 125e de ligne, 3 bataillons; 129e de ligne, 2 bataillons; total, 13 bataillons.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

13e division (se réunit à Bolzano) : 8e léger, 2 bataillons; 84e de ligne, 4 bataillons; 92e de ligne, 4 bataillons; 106e de ligne, 4 bataillons; Croates, 2 bataillons; total, 16 bataillons.

14e division (se réunit à Trente) : 18e léger, 4 bataillons; 9e léger, 4 bataillons; 35e de ligne, 4 bataillons; 53e de ligne, 4 bataillons; régiment espagnol, 2 bataillons; total, 18 bataillons.

15e division italienne (se réunit à Brescia) : 3e léger italien, 4 bataillons; Dalmates, 3 bataillons; 2e italien de ligne, 3 bataillons; 3e italien de ligne, 4 bataillons; 5e italien de ligne, 2 bataillons; total, 16 bataillons.

CAVALERIE. — BRIGADES DE CAVALERIE LÉGÈRE.

1re brigade, général Pajol : 2e de chasseurs, 9e de cavalerie légère polonais, qui est à Danzig.

2e brigade, général Bordesoulle : 1er et 3e de chasseurs.

3e brigade, général Jacquinot : 7e de hussards, 9e de chevau-légers.

4e brigade, général Piré : 8e de hussards, 7e de chasseurs.

5e brigade, général Castex : 23e et 24e de chasseurs.

Ces cinq premières brigades sont au corps d'observation de l'Elbe.

6e brigade, général Corbineau : 7e et 20e de chasseurs, 8e de chevau-légers.

7e brigade, général Saint-Geniès : 11e et 12e de chasseurs.

8e brigade, général Burthe : 5e et 9e de hussards.

9e brigade, général Mouriez : 11e de hussards, 6e de chevau-légers.

Pour ces quatre brigades, le lieu de réunion n'est pas encore fixé.

10e brigade, général Gérard : 6e et 25e de chasseurs.

11e brigade, général Gautherin : 6e de hussards, 8e de chasseurs.

Ces deux brigades se réuniront sur la Brenta, du côté de Bassano.

12e brigade, général Ferrières : 9e et 10e de chasseurs.

Cette brigade se réunira sur l'Oglio et sur Brescia.

13e brigade, général italien Villata : 2e et 3e de chasseurs.

Cette brigade se réunira sur l'Oglio et sur Brescia.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

1re division (en Hanovre), général Saint-Germain : 2e, 3e et 9e de cuirassiers; le 1er de lanciers sera attaché à cette division.

2e division (à Bonn), général Beaumont : 5e, 8e et 10e de cuirassiers, 2e de lanciers.

3e division (à Erfurt), général Doumerc : 4e, 7e et 14e de cuirassiers, 3e de lanciers.

4e division (à Cologne) : 1er et 2e carabiniers, 1er de cuirassiers, 4e de lanciers.

5e division (en Hanovre), général Valence : 6e, 11e et 12e de cuirassiers, 5e de lanciers.

6e division : 7e, 23e, 28e et 30e de dragons; se réunira sur le Mincio.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18411. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 2 janvier 1812.

Mon Cousin, je désirerais que vous me fissiez un rapport, destiné à être imprimé, dans lequel vous me ferez connaître ce qui résulte de la correspondance sur l'affaire du général Girard. Il paraît que le général Briche était posté du côté par où venait l'ennemi, et qu'il a été parfaitement surpris, n'étant pas bivouaqué, mais couché dans

une bonne maison, et les chevaux de ses hussards dessellés. Je vous dicterai ce rapport[1]. Mon but est de frapper l'esprit des colonels et généraux de troupes légères, et de rappeler, en principe, qu'un colonel de chasseurs ou de hussards qui, au lieu de passer la nuit au bivouac et en correspondance continuelle avec ses grand'gardes, se couche, mérite la mort.

Je crois que le maréchal Mortier a des renseignements là-dessus.

Comme en cela je n'ai pas en vue l'affaire du général Briche, mais de remonter l'esprit de la cavalerie légère, il faut que ce rapport soit bien frappé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18412. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 3 janvier 1812.

Monsieur le Comte Mollien, vous envoyez à Hambourg plus d'argent que vous n'en recevez. Cependant les douanes font une opération désavantageuse pour le trésor en envoyant de l'argent à Paris, parce que le directeur des douanes y a un petit intérêt. Prenez de promptes mesures là-dessus, afin que cette double opération, contraire aux intérêts du trésor, cesse et n'ait plus lieu à l'avenir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18413. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 3 janvier 1812.

Mon Cousin, je suppose que vous avez déjà reçu le décret du 12 décembre sur Danzig. Vous y verrez que j'ai fait un fonds de 12,000 francs, moyennant lequel je dois avoir à Danzig 33,000 quintaux métriques de blé, ou 66,000 quintaux poids de marc, 3,900 quintaux métriques de riz, savoir 1,900 pour l'approvisionnement de siége et 2,000 pour la réserve, 612,000 décalitres d'avoine. Les fonds sont accordés pour tout cela. Il est nécessaire que, sur les 66,000 quintaux de blé, 50,000 soient convertis en farine au 1er mars; que cette farine soit prête à être entonnellée, et que les tonneaux soient d'une dimension telle qu'ils puissent facilement se placer sur nos nouveaux chariots. Tout cela doit être préparé de manière que, lorsque le mouvement sera démasqué, on puisse faire

[1] Ce rapport n'a pas été retrouvé.

embariller la farine sans donner l'alerte, et la faire passer soit par la Vistule, soit par le Frische Haff, soit par terre au moyen des équipages. Il faut aussi que les 600,000 rations de biscuit soient dans des caisses qui aillent parfaitement sur les nouveaux caissons. De même pour les 2,000 quintaux métriques de riz qui n'appartiennent pas à l'approvisionnement de siége. Je vous ai déjà mandé qu'indépendamment de ce riz vous eussiez à envoyer tout le riz qui est à votre disposition soit à Hambourg, soit à Magdeburg, soit dans les places de l'Oder. Moyennant ces précautions, on pourra être assuré d'avoir 600,000 rations de biscuit et 50,000 quintaux de farine poids de marc; ce qui fera à peu près pour 200,000 hommes pendant trente jours. Ce sera un approvisionnement raisonnable, mais il faut que tout cela soit disposé de manière à pouvoir être transporté à deux ou trois cents lieues, et notamment le riz.

Je désirerais avoir un rapport qui me fît connaître les moyens de mouture qu'on a à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18414. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 3 janvier 1812.

Mon Fils, le ministre de la guerre vous a transmis mes ordres pour l'organisation des 13e, 14e et 15e divisions, pour celle des quatre brigades de cavalerie légère et de la division de dragons. Cachez votre mouvement le plus longtemps que vous pourrez, en commençant par tout ce qui est insignifiant, c'est-à-dire par ce qui est le plus éloigné. J'ai décidé que la 13e division serait réunie à Bolzano et jusqu'aux limites du territoire bavarois; que la partie de la division qui vient des provinces illyriennes se rendrait à Linz; hormis toutefois les Croates, qui ne doivent partir que bien habillés et bien armés; que la 14e division se réunirait du côté de Trente et de Roveredo, et la 15e division à Lodrone, à la Rocca d'Anfo, à Brescia et à Salò; que deux brigades de cavalerie légère se réuniraient dans la vallée de la Brenta, de manière que la tête ne soit qu'à une marche de Trente, et les deux autres brigades dans la vallée de la Chiese, de manière à pouvoir promptement déboucher par la Rocca d'Anfo; que la division de dragons se réunirait sur le Mincio; le grand parc, les transports militaires et le génie, à Vérone : bien entendu que chaque division aura avec elle son artillerie, son détachement du génie et tout ce qui lui est nécessaire. Comme il est possible que les divisions

restent dans cet état pendant douze ou quinze jours, il faut que des mesures soient prises pour les subsistances et pour que les divisions mènent avec elles huit jours de vivres, pour pouvoir marcher rapidement. Vous ne ferez aucune demande de passage en Bavière, ni aucune démonstration; quand le cas arrivera, je donnerai les ordres nécessaires.

Il faut m'envoyer un autre état de formation de votre corps, qui soit mieux fait. Prenez les mesures nécessaires pour que toutes les compagnies des régiments italiens soient fortes de 140 hommes, et pour que vos seize bataillons aient 13,440 hommes, leurs compagnies d'artillerie régimentaires non comprises. Il est même nécessaire qu'il y ait dix hommes de plus par compagnie, de sorte qu'à son passage à Ratisbonne le corps italien se trouve avoir 13,440 hommes présents sous les armes.

Le 8e et le 18e régiment d'infanterie légère pourront avoir le même complet, puisque ces régiments viennent de recevoir 400 hommes réfractaires. Les Croates devront avoir le même complet.

Quant aux autres régiments français, il faut les porter à ce complet aussitôt que possible. Le bataillon du 10e de ligne doit être arrivé; vous le ferez sur-le-champ incorporer. Vous pourrez incorporer également les deux bataillons du 2e régiment de la Méditerranée qui ont 1,500 hommes, ce qui vous fera près de 2,000 hommes. Le 4e bataillon du 8e léger est parti à la fin de décembre des îles d'Hyères, composé de conscrits réfractaires, pour rejoindre son régiment; vous aurez ainsi trois bataillons du 8e léger, au lieu de deux; vous ferez tiercer ce 3e bataillon avec les deux autres. Comme j'attache une grande importance à ce que le corps d'observation d'Italie parte complet, écrivez au prince Borghese pour savoir ce que les dépôts qui sont dans son gouvernement peuvent fournir à vos régiments.

Je donne ordre d'ailleurs que les bataillons du régiment de la Méditerranée qui sont à l'île d'Elbe et en Corse suivent le mouvement pour vous joindre. Je désirerais que tous vos bataillons pussent passer le Tyrol forts de 840 hommes chacun. Il faudra former à Trente un dépôt pour tous les hommes malades et fatigués; à mesure qu'ils guériront, ils viendront vous rejoindre; on ne les fera partir que lorsqu'il y en aura 1,500 ou 2,000, avec les effets que les corps voudront envoyer. Toutes les compagnies de pontonniers qui sont en Italie ou dans le gouvernement du prince Borghese doivent se réunir à Vérone, ainsi que la plus grande partie des compagnies de sapeurs, les compagnies de pontonniers complétées à 120 hommes et les compagnies de sapeurs à 140 hommes. Il en est de même des compa-

gnies de mineurs. Tout cela arrivé à la Grande Armée sera distribué dans les corps selon l'organisation.

Les régiments de chasseurs italiens sont bien faibles; il faudrait porter à 1,100 hommes et 1,000 chevaux. Vous devez avoir des hommes disponibles; faites-les armer et habiller, pour porter vos régiments à 1,200 hommes. Ils pourront partir à pied, avec leurs selles, et prendre leurs chevaux à Dresde ou à Posen, où vous les aurez fait acheter d'avance. Tous les régiments de cavalerie légère française ont des marchés passés pour 300 chevaux du côté de Hambourg et de Hanovre, de sorte qu'ils seront à 1,000 chevaux dans le courant de mars. La garde doit être au grand complet, de sorte que vous vous trouverez avoir 46 à 47,000 hommes d'infanterie, sans compter l'artillerie et le génie. Vous devez avoir deux bataillons d'équipages militaires, un français et un italien. En attendant que les nouvelles voitures soient faites, on se servira des anciennes; mais ne les faites partir de Plaisance qu'au dernier moment, c'est-à-dire au commencement de février, puisque, pour arriver à Vérone, je ne crois pas qu'il faille plus de sept à huit jours. Vous renverrez les cadres des bataillons du 10e et du 20e à leurs dépôts, et ceux des bataillons du 2e régiment de la Méditerranée à Toulon. Assurez-vous, avant le départ de ces cadres, que les sous-officiers ont deux ans de service; s'ils ne les avaient pas, faites faire l'échange avec de vieux sergents et caporaux de vos régiments.

Le ministre de l'administration de la guerre a dû donner des ordres pour que tous les employés de l'administration fussent rendus à Milan le 15 février.

Faites-moi connaître où en est la conscription italienne de 1812. La conscription de 1811 est-elle toute levée?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18415. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 4 janvier 1812.

Mon Cousin, vous réunirez chez vous le grand écuyer, le duc d'Istrie, le général la Riboisière, l'ordonnateur de la Garde, et vous leur demanderez des réponses à ces questions :

1° Quelle est l'espèce de voiture de transport dont se servent les Russes et les Polonais dans leurs pays? 2° Combien de pareilles voitures coûteraient-elles à faire faire? 3° Combien pèsent-elles?

4° Combien portent-elles de quintaux? 5° De combien de gros chevaux d'attelage ont-elles besoin? 6° Ne serait-il pas convenable d'avoir, à la suite de l'armée, en Pologne, un ou plusieurs bataillons attelant ces voitures?

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18416. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 5 janvier 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que les trois régiments polonais, la compagnie d'artillerie et les sapeurs polonais qui sont en Andalousie, partent à la réception de votre lettre pour se rendre à Burgos. Vous ferez comprendre au duc de Dalmatie que cet ordre ne souffre point de délai. Vous donnerez ordre au maréchal Suchet de diriger les trois régiments de la Vistule, avec tous les Polonais qu'il a, sur Tudela, où ils recevront de nouveaux ordres. Ces ordres seront donnés en chiffre; vous les réitérerez, et vous ferez sentir à ces maréchaux l'importance de leur prompte exécution.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18417. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

Palais de Saint-Cloud, 6 janvier 1812.

Il convient que le ministre de l'intérieur fasse un rapport qui fera connaître la quantité d'arpents en betteraves demandée à chaque département, la quantité fournie, les fabriques qui y sont établies, en faisant connaître les causes qui ont empêché la réalisation de tout ce qu'on avait espéré.

Le ministre de l'intérieur ferait ensuite une nouvelle distribution pour les semailles de l'année prochaine. Les betteraves se sèment au mois de mars; ainsi on a le temps nécessaire.

La seconde opération consisterait à rédiger un projet de décret, qui dirait que tout individu qui voudra établir une fabrique devra prendre une patente; que tous ceux qui en ont établi jusqu'à ce jour les conserveront de droit, et feront connaître s'ils veulent continuer de fabriquer en 1812.

Tous ceux qui voudront s'engager à fabriquer telle quantité, dont le minimum serait cinquante milliers, demanderont la patente. Les

raffineurs auront la préférence; à cet effet, le préfet leur écrirait pour leur demander s'ils veulent en profiter.

Il sera donné jusqu'à quatre ou cinq cents patentes.

On fera comprendre dans le rapport que, déjà cette année, le cultivateur a souffert, parce que les fabriques n'ont pas été en proportion avec la culture.

Tout individu patenté (en réalisant ces conditions, c'est-à-dire se trouvant en octobre prochain en mesure de fabriquer) obtiendra la garantie :

1° Qu'aucun droit ne sera établi de quatre ans sur l'objet de la fabrication;

2° Une déclaration serait faite que si, par le résultat de ces mesures, les cinq cents fabriques sont en activité au mois d'octobre, le sucre de canne sera prohibé dans l'Empire comme marchandise anglaise.

Il faudrait y ajouter la seconde condition, que les départements auraient porté la culture au complet.

On voit là un sacrifice du Gouvernement pendant quatre ans au profit du peuple, parce que le sucre ne pourra pas se soutenir à 6 francs lorsqu'il y aura cinq cents fabriques.

Les fabricants auront quatre ans d'exemption des contributions et seront sûrs de la continuation du système continental par la prohibition.

Enfin, tout se trouverait préparé pour la régie au bout de quatre ans, et le Gouvernement, laissant subsister le prix d'alors, aurait le bénéfice à son profit. En supposant le sucre à 40 sous, ce serait, sur une consommation de 30 millions, un bénéfice de 60 millions.

Il serait convenable d'établir aussi quatre belles fabriques dans les quatre points de la France où il y a le plus de betteraves, et où l'on pourrait espérer d'exploiter de quoi faire de 1 million à 4 millions de sucre, en les plaçant sur des canaux ou rivières. On a neuf mois d'ici au mois d'octobre pour organiser ces fabriques. Ce serait une avance qui n'irait pas à 2 ou 3 millions, et qui mettrait le Gouvernement bien au fait de cette affaire. On placerait de bons chimistes à la tête de ces établissements, et l'on y enverrait beaucoup d'élèves.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

18418. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 6 janvier 1812.

Mon Cousin, il y a dans les *Rêveries* du maréchal de Saxe, parmi

beaucoup de choses extrêmement médiocres, des idées sur la manière de faire contribuer les pays ennemis sans fatiguer l'armée, qui m'ont paru bonnes. Lisez-les et mettez-en le contenu dans une instruction qui sera destinée à être envoyée à mes généraux en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18419. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, la rareté des chevaux, la difficulté de les remplacer et l'avantage qu'ont les bœufs, en ce qu'il est facile de s'en procurer partout et qu'ils se nourrissent plus aisément, me portent à désirer d'avoir un ou plusieurs bataillons des transports militaires attelés de bœufs; faites-moi un rapport sur les poids qu'ils pourraient traîner, enfin sur ce qu'ils coûteraient.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18420. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 6 janvier 1812.

Mon Cousin, vous aurez reçu un décret ayant pour objet d'armer la grosse cavalerie de mousquetons, portés comme la cavalerie les portait autrefois. Mettez une attention particulière à ce que vos régiments de cuirassiers soient pourvus de ces mousquetons, et à ce qu'ils les reçoivent dans le commencement de février. Ordonnez qu'on fasse des arrangements en conséquence aux selles. Faites faire l'exercice aux régiments pour leur apprendre à charger et à décharger cette arme, et les premiers éléments de la manœuvre à pied, afin que, se trouvant dans un village et mettant pied à terre pour défiler, ils sachent se mettre ensemble.

J'ai ordonné que les chevau-légers seraient armés de carabines; je désirerais bien que les Polonais en eussent; j'apprends qu'ils n'en ont que six par compagnie, ce qui est ridicule, ayant affaire aux Cosaques, qui sont armés de pied en cap. Faites-moi connaître si le 9e de lanciers en a.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18421. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 7 janvier 1812.

Mon Cousin, j'approuve le départ du 12e convoi de fonds, qui portera, savoir :

	Argent.	Traites.	Totaux.
Pour le 130e régiment.	100,000f	50,000f	150,000f
Pour les escadrons de gendarmerie de la Navarre, de la Biscaye et de Burgos.	100,000	100,000	200,000
Pour la garnison de Santona. . . .	50,000	»	50,000
Pour le reste de l'armée du Nord. .	300,000	300,000	600,000
Pour le Roi.	250,000	250,000	500,000
Pour l'armée du Centre.	100,000	150,000	250,000
Pour l'armée de Portugal.	100,000	150,000	250,000
TOTAUX.	1,000,000	1,000,000	2,000,000

Faites partir sur-le-champ ces 2 millions, sans délai.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18422. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 7 janvier 1812.

Mon Cousin, je ne conçois pas ce que vous voulez dire, qu'on a ôté les vivres aux Polonais : je suppose que ce sont les vivres de campagne, mais qu'on leur donne le pain; car il serait trop absurde et trop contraire aux intérêts du trésor du pays de leur donner le pain en argent.

L'essai du prince Poniatowski ne signifie rien. Jamais on n'a prétendu que les gardes nationales pussent se réunir; mais on a entendu qu'en leur donnant une ville, telle que Grodno, Cracovie ou même Pultusk, elles ne se laisseraient pas rançonner par un détachement de trente ou quarante Cosaques. Si l'on obtient ce résultat, il ne faut pas demander plus, et il suffit que les villes et les derrières de l'armée se mettent à l'abri des incursions de la cavalerie légère, par la raison qu'elles ont des armes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18423. — NOTE POUR M. BARBIER,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 7 janvier 1812.

L'Empereur demande une histoire de la Courlande, et tout ce qu'on peut trouver d'historique, de géographique et de topographique sur Riga, la Livonie, etc.

MENEVAL.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

18424. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 9 janvier 1812.

Monsieur le Comte Decrès, dans l'instruction au capitaine Meynard, faites-lui connaître la situation de Tortose, dont nous sommes maîtres, celle de Valence (au 25 décembre cette place était assiégée, ce qui donnait lieu à de grands mouvements de la place à la mer), enfin celle de Malaga; nous l'occupons. D'ailleurs, sur la partie méridionale de l'Espagne cet officier trouvera à Alger les renseignements qui lui seront nécessaires. Il remplira à Alger la même mission que doit y remplir le commandant de *l'Adrienne* et de *la Pénélope*. Laissez-le maître d'établir sa croisière où il voudra. Faites-lui connaître d'où l'ennemi tire ses blés. Le capitaine Meynard a février et mars pour croiser. La corvette (brick ou gros aviso), bonne marcheuse, restera dans Tarragone. Mettez sur ce bâtiment un officier que vous désignerez pour commander le port de Tarragone et diriger les envois de cette place sur Barcelone. Si jamais ces frégates étaient bloquées dans Tarragone, il serait nécessaire qu'elles contribuassent de toutes leurs ressources à la défense de la place, et vous devez leur en donner l'ordre; mais j'espère que ce cas n'arrivera pas, et que, dans les vingt-quatre heures, elles se trouveront sous voile. Le capitaine aura soin de prendre les paquets du gouverneur.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18425. — DÉCISION.

Paris, 9 janvier 1812.

Le ministre de la marine propose à l'Empereur de nommer membres de la Légion d'honneur MM. de Panat et de la Reinty, auditeurs au Conseil d'État,

Ils sont trop jeunes. Si je donne la Légion d'honneur pour avoir été aux colonies, qu'aurai-je donc

qui viennent d'accomplir avec succès une mission à Batavia.

à donner à ceux qui prendront des bâtiments anglais ?

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

18426. — A M. COLLIN, COMTE DE SUSSY,

CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Sussy, j'ai décidé qu'il y aurait à l'avenir un ministre des manufactures et du commerce, et je vous ai désigné pour remplir ces hautes fonctions. Je devais reconnaître ainsi les bons services que vous avez rendus en organisant les douanes comme elles le sont aujourd'hui.

Le département des manufactures et du commerce aura dans ses attributions : la direction et l'administration du commerce, son mouvement dans les ports et dans les diverses places de l'intérieur ; les manufactures et les règlements de police qui y sont relatifs ; la nomination des agents de change et des courtiers; les administrations sanitaires (à l'exception de celle de Toulon) ; la formation et l'administration des produits indigènes ; l'examen des divers procédés d'amélioration des fabriques; la surveillance de l'administration des douanes, le personnel de cette administration, la proposition des tarifs et de tous les règlements relatifs à cet objet; la surveillance relative aux approvisionnements généraux de l'empire, au mouvement, à l'entrée et à la sortie des denrées; la correspondance avec les consuls près les puissances étrangères sur les affaires relatives au commerce; la formation du conseil général de commerce et le rapport de toutes les affaires soumises ou à soumettre au conseil impérial des prises. Dans peu de jours vous prêterez serment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18427. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 10 janvier 1812.

Mon Cousin, j'ai formé quatre corps d'armée. Le corps d'observation de l'Elbe sera composé de vos cinq premières divisions et des 1re et 2e brigades de cavalerie légère. Le 2e corps de l'Elbe sera commandé par le duc de Reggio et sera composé des 6e, 8e et 9e divisions et des 5e et 6e brigades de cavalerie légère. Le quartier général du duc de Reggio sera à Münster, et tout sera réuni au 15 février.

Le corps d'observation de l'Océan sera composé des 7e, 10e et 11e divisions, et des 9e et 14e brigades de cavalerie légère. Deux de ces divisions seront réunies à Mayence, avec le quartier général, l'artillerie, etc., au 15 février. La 12e division ne peut se réunir que dans le courant d'avril.

Le corps d'observation d'Italie sera composé des 13e, 14e et 15e divisions, et des 12e et 13e brigades de cavalerie légère.

Ma cavalerie de réserve sera divisée en trois corps, chaque corps commandé par un lieutenant général.

Le 1er corps de cavalerie sera composé de la 1re division de cavalerie légère, commandée par le général Bruyère, composée des 3e et 4e brigades; de la 1re division de cuirassiers, commandée par le général Saint-Germain, et de la 5e division de cuirassiers, que commande le général Valence. Il sera attaché une batterie d'artillerie légère à la division Bruyère. Ce corps, ayant ainsi trente pièces d'artillerie légère, sera commandé par le général Nansouty.

Le 2e corps de cavalerie sera composé de la 2e division de cavalerie légère, que commande le général Wattier, formée des 7e et 8e brigades, lesquelles se réunissent à Mayence, de la 2e et de la 4e division de cuirassiers.

Le 3e corps de cavalerie sera composé de la 3e division de cavalerie légère, commandée par le général Kellermann et formée des 10e et 11e brigades, laquelle se réunit à Vérone, de la 3e division de cuirassiers, que commande le général Doumerc, et de la division de dragons qui se réunit à Vérone.

Tout le monde sera rendu à son poste et prêt à marcher au 15 février.

J'ai cru devoir vous donner avis de cette formation de l'armée pour que vous vous en formiez une idée. Le 125e est laissé jusqu'à ce qu'il soit remplacé du côté d'Emden. J'ai ordonné que les 4e, 5e et 6e compagnies du 6e bataillon d'équipages militaires soient formées sous votre direction. Vous vous servirez des cent vingt caissons et harnais d'ancien modèle du 12e bataillon, et vous prendrez les hommes dans la 32e division militaire. Le ministre de l'administration de la guerre vous écrira pour les cadres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18428. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 12 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, les Croates ne me paraissent pas assez organisés pour partir; je désire qu'ils restent à Paris jusqu'à nouvel ordre. Il est nécessaire qu'avant de partir ils aient leurs caissons, leur compagnie d'artillerie, leurs sacs bien garnis, deux paires de souliers dans le sac et une aux pieds; qu'on les fasse un peu manœuvrer, et qu'on complète et ajuste leur habillement. Je les verrai à la première parade que je passerai en février, et je donnerai alors des ordres pour leur départ.

Faites passer la revue du 24e léger demain matin, pour que les hommes écloppés et marqués pour la retraite ne suivent point le régiment. Il est nécessaire d'attacher un major en second à ce régiment.

Enfin, il faudrait faire une ordonnance sur une manière d'attacher leur lance à leur cheval, lorsque les chevau-légers combattent à pied, afin qu'ils aient toute liberté de se servir de leur carabine.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18429. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je viens de vous accorder un supplément de 2,400,000 francs sur le budget de Danzig de 1811. Mon intention est que vous achetiez sans délai 100,000 quintaux de froment, 100,000 quintaux de seigle et un million de boisseaux d'avoine.

Je vous ai donné l'ordre, que je réitère, que le riz qui est à Passau, à Hambourg et dans les places de l'Oder, entre les mains des administrations françaises, et à Magdeburg, fût sans délai dirigé sur Danzig. Je charge le directeur général des douanes d'empêcher toute vente de riz, et de mettre à votre disposition, pour être dirigé sur Danzig, tout le riz qui est à Hambourg et autres places d'Allemagne.

Mon intention n'est pas de le payer au prix de l'entrepreneur, qui est de vingt-cinq pour cent trop cher, mais de le payer au plus bas prix possible. Je n'ai pas besoin de vous recommander qu'il faut qu'on mette de l'adresse dans ces achats. Par ce moyen, j'aurai au 1er mars, savoir : à la réserve, 200,000 quintaux de froment et de

seigle; à l'approvisionnement de siége, 70,000; total, 270,000 quintaux. Sur ces 270,000 quintaux, 70,000 seront convertis en farine, bien embarillés, et pouvant faire trente jours de marche. J'aurai à la réserve 4,000 quintaux de riz; à l'approvisionnement de siége, 4,000 quintaux de riz; venant de Passau et des places de l'Oder, 4,000 quintaux de riz; total, 12,000 quintaux de riz. J'aurai à la réserve 1,400,000 boisseaux d'avoine; à l'approvisionnement de siége, 600,000 boisseaux d'avoine; total, 2 millions de boisseaux.

J'aurai donc 20 millions de rations de pain, ou pour une armée de 400,000 hommes pendant cinquante jours; j'aurai 20 millions de rations de riz à une once par jour, ou pour 400,000 hommes pendant cinquante jours. J'aurai 2 millions de boisseaux d'avoine, ou pour 50,000 chevaux pendant cinquante jours. Je suppose que je ne me trompe pas dans ces différentes données. Indépendamment de cela, il y a un grand approvisionnement sur l'Oder.

Quant au biscuit, je désire que le biscuit qui est à Danzig puisse être encaissé et embarillé en peu de jours, de même que les 1,800,000 rations qui existent dans les places de l'Oder, de manière à pouvoir se transporter promptement; ce qui fera 2,300,000 rations de biscuit. Faites-moi connaître le temps qu'il faudrait à Danzig pour fabriquer 1,700,000 rations, ayant besoin de 4 millions de rations de biscuit. Comme ce temps est le plus favorable aux achats, il est nécessaire que vous donniez des ordres sans délai.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18430. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 13 janvier 1812.

Mon Cousin, je reçois vos lettres du 8. J'approuve que les deux détachements de 200 hommes westphaliens se rendent à Danzig pour compléter ces régiments. Faites la même demande aux cours de Hesse-Darmstadt, Wurtemberg, Bavière, Saxe, par le canal de mes ministres. Cela servira à réparer les pertes que ces régiments auraient faites par mort, par désertion ou autrement, et à les tenir au complet. Je vois avec plaisir que vous fassiez compléter l'approvisionnement du riz à Danzig. Remettez-moi l'état de l'approvisionnement de cette place au 1er février. Envoyez-moi le plan de Glückstadt et tous les renseignements que vous avez sur cette place : contre qui les Danois l'avaient-ils faite? quels siéges a-t-elle soutenus? quel est son

armement? quelles sont ses fortifications? Je laisserai toujours sur les côtes de la 32e division militaire un corps de 7 à 8,000 hommes, ce qui, joint aux troupes que les Danois fourniraient dans la circonstance, mettrait, dans l'état actuel des choses, Hambourg à l'abri de l'invasion des Anglais. On pourrait tirer de Hollande quelques renforts pour garder les batteries. Il est nécessaire que ces batteries soient fermées à la gorge, soit par des tours, soit par des ouvrages de campagne, de sorte qu'elles soient à l'abri des débarquements et du feu des vaisseaux. Ces batteries, avec quelques hommes dans leur enceinte, seraient défendues; en cas d'une grande expédition des Anglais, elles seraient prises, mais elles sont faites pour cela. Faites-moi connaître leur nombre, leur emplacement et leur armement. Comprenez dans ce détail les batteries des côtes du Mecklenburg. Il me semble avoir ordonné que des garde-côtes fussent formés. Je laisserai d'ailleurs sur la côte trois compagnies d'artillerie françaises.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18431. — NOTE SUR LE BLOCUS CONTINENTAL,

DICTÉE EN CONSEIL DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

Palais de Saint-Cloud, 13 janvier 1812.

Il n'y a qu'un grand système à prendre : on rester comme nous sommes, ce qui peut être soutenu par de bonnes raisons, ou marcher en grand vers un ordre différent.

Rester comme nous sommes? On sait comment nous sommes. Il faut donc commencer par établir ce que Sa Majesté entend par un grand système, afin qu'on puisse comparer les deux états.

Le sucre est monté en Italie à un prix exorbitant, de sorte qu'il se fait un gain considérable sur le sucre qui vient de Kœnigsberg et qui paye un droit continental; ce qui prouve que les lois prohibitives sont observées en Italie.

Le sucre est moins cher dans les pays de la Confédération; et c'est parce que ces pays ne sont pas sous la main de Sa Majesté, et que les princes suivent moins bien le système continental.

Le sucre vaut à Leipzig 51 sous la livre, poids de marc, à Francfort 50 sous; c'est-à-dire que, dans ces deux pays, le droit n'étant que de 30 sous, il vaut encore 20 sous au-dessus du droit. Il reviendrait à beaucoup moins si les canaux ordinaires étaient ouverts. On peut donc dire que la France approvisionne aussi la Confédération.

A Naples, le sucre vaut 5 francs; il est aussi cher qu'à Paris et qu'à Milan : donc, en France, en Italie, à Naples, les lois sont exécutées; et ces deux pays, qui ne sont point sous le régime des douanes françaises, savent qu'ils seraient réunis s'ils n'exécutaient pas les lois de l'Empire.

Le Gouvernement a à pourvoir à la consommation de la France, qui a 43 millions de population; à celle d'Italie, qui en a 6,500,000; à celle de Naples, qui en a 5 millions, et à celle de la Confédération, qu'on porte à 10 millions; ce qui fait environ 65 millions, c'est-à-dire près du triple de la consommation de l'ancienne France.

En supposant que la consommation de tous ces pays ne soit aussi que la même qu'elle était dans l'ancienne France, c'est la supposer réduite de deux tiers.

La France consommait 45 millions de livres de sucre brut ou 450,000 quintaux. Sa Majesté va accorder des licences pour faire entrer 450,000 quintaux de sucre brut dans l'Empire; cela produira 70 millions de francs de droits, nécessitera une exportation de numéraire de 10 millions, et occasionnera une exportation des produits de notre sol et de nos manufactures, principalement en vins et soieries, pour une valeur de 30 millions de francs.

Sa Majesté appliquera le même système au café, aux cuirs de Buenos-Ayres, à l'indigo, au thé, au coton en laine et aux bois de teinture. On suppose que le sucre y entre pour un tiers, ce qui sera établi clairement dans le procès-verbal.

Cela produira donc une grande activité dans les manufactures, un encouragement pour la navigation, la marine, le courtage, un droit de 200 millions perçu par les douanes dans le courant de l'année, un germe d'activité et de vie dans tous nos ports.

Pour la France, le résultat sera un rêve qui n'aura pu s'obtenir que par le passage du système exclusif; car comment concevoir qu'on eût amené l'Angleterre, sans la clôture absolue du continent et la pénurie, à un ordre de choses aussi contraire à son intérêt commercial? Les Américains mêmes, qui faisaient le commerce avec nous, faisaient faire leur escompte à Londres, et prenaient en retour de ce qu'ils nous portaient des marchandises anglaises.

Le système des marchandises coloniales aura beaucoup gagné à ce nouvel arrangement; le sucre de betterave et le pastel n'y perdront pas, puisque l'avantage de ces cultures est dans le droit que payent le sucre et le pastel venant de l'étranger.

Mais, si le bien qui résultera de ces mesures pour la France est facile à saisir, il ne l'est pas autant d'apprécier avec justesse quel en

sera l'effet pour l'Angleterre. Cela ne fera point de bien à l'Angleterre, ni pour ses manufactures, ni pour le courtage, ni pour le fret; cela ne lui fera du bien que comme débouché de ces denrées; or une partie de ces denrées même appartient à la Hollande et à la France. Cela lui fera sans doute beaucoup de bien, mais cela opérera une révolution en Angleterre; et ce bien sera-t-il moindre ou plus fort que pour la France?

Si les choses s'établissent telles qu'on vient de le dire, on pense que le bien de la France serait comme 3, et celui de l'Angleterre comme 1; et si cela n'est pas ainsi, c'est que la mesure ne pourra pas recevoir son exécution.

Si, après la connaissance de ce système, l'Angleterre y adhère, elle éprouvera plus de mal par le dépit et le désappointement de voir l'activité de nos manufactures, le produit de nos douanes plus grands que par l'effet du système continental.

Sa Majesté considère ceci non comme un changement de système, mais comme sa suite. Le système a été la guerre, le résultat est la victoire.

Au fait, avons-nous dit que nous ne recevrions plus de sucre, de café, d'indigo? Non, car nous nous sommes contentés d'y établir un droit. C'était à l'Angleterre à nous en fournir, et jamais on n'a pu penser que notre navigation et les prises pussent nous alimenter; mais nous avons dit que nous ne recevrions ces denrées que contre les produits du sol français, avec un droit très-considérable; que nous ne les laisserions arriver que sur nos bâtiments et avec nos licences. C'est donc le système perfectionné qui a produit ce résultat que l'on n'espérait que dans quelques années.

On sent que le système tel qu'il vient d'être établi est un système permanent, qui peut être perpétuel : on peut toujours donner son vin, ses soieries, contre des objets qu'on n'a pas; les donner, non comme le traité désavantageux de Versailles, en conséquence des similitudes d'unités de denrées, et mettant ainsi en concurrence une consommation de 30 millions d'hommes avec une de 10 millions, mais par un calcul où la valeur est multipliée par la quantité, et non appréciée par un seul de ses éléments.

Tout traité ou stipulation en vertu duquel on recevrait le sucre contre la soie, ou tarif contre tarif, comme dans le traité de Versailles, serait un traité de 1 contre 7.

Ainsi on fait du bien à l'Angleterre sans doute; mais on lui fait le bien qu'on ne peut pas empêcher, et l'on en reçoit le triple : ce serait une mauvaise combinaison que de refuser 3 pour 1.

Actuellement il serait oiseux d'examiner si ce système aura lieu; il faut l'essayer. Comme nous avons été conséquents, comme nous ne faisons usage que de licences, lorsque la licence est expirée tout rentre dans le droit commun; ainsi, si cela ne réussit pas, la mesure ne sera établie que dans le procès-verbal du conseil. Rien ne prouvera mieux l'infériorité réelle de l'Angleterre, et combien les décrets de Berlin et de Milan, appuyés des victoires sur le continent, ont amené un grand résultat.

On passe aux moyens d'exécution.

Il ne serait plus donné que deux espèces de licences. Les licences de la première espèce seraient pour importer des blés, riz, etc., ce qui tient aux circonstances de l'année; elles ne seraient soumises à aucune espèce de condition. Les licences de la seconde espèce renfermeraient la permission d'importer telle quantité de sucre, café, etc., à Nantes et à Bordeaux, contre les vins et les eaux-de-vie; dans le Nord, contre la soie pour un tiers, les toiles de Cambrai, les linons et autres marchandises de cette espèce.

Chaque licence serait pour un voyage; un négociant pourrait en prendre deux ou trois, s'il le voulait, parce que l'ensemble des licences comprendrait le système tout entier, c'est-à-dire la totalité du sucre reconnu nécessaire, du café, etc.

Le système, une fois établi sur ces bases, peut être susceptible de modifications et de développements.

1° Pour la France et pour l'Italie, comme c'est de l'argent qui entrerait dans nos caisses, il est indifférent que le droit soit perçu par les douanes françaises ou italiennes;

2° Pour Naples, ce n'est pas la même chose.

3° Les princes de la Confédération n'ont point de ports; il faut qu'ils reçoivent le sucre par Hambourg. On exigerait, par un traité avec chacun d'eux, qu'ils ne reçussent rien de la Prusse ni de l'Autriche, et on leur ferait une bonification. Ainsi, si le droit est de 30 sous, on leur en céderait 10 par le canal de la douane; les princes y trouveraient un bénéfice considérable, sans que leurs peuples s'en aperçussent. Par exemple, comme grand-duc de Berg, le droit continental ne rend rien à Sa Majesté; elle sait bien qu'en cette qualité il serait agréable de toucher 600,000 francs qui seraient la part produite par la consommation de ce pays. Le roi de Westphalie ne tire rien de son droit continental, et, si on lui propose 2 ou 3 millions, ainsi qu'à la Saxe et à la Bavière, ils regarderont ce traité comme avantageux.

Quant à la cour de Vienne, on lui laisserait le transit par Trieste

et on l'approvisionnera en mettant un droit de transit tel qu'il égale le droit continental : 20 sous pour l'Autriche, par exemple, et 10 sous pour la France; ce serait toujours pour cette dernière un beau droit perçu sur une population de 15 millions de consommateurs.

A Naples, on procédera de la même manière; les denrées coloniales n'y entreront que sur des licences françaises; la France prendra sur le droit 50 pour 100; il y en aura autant pour le Roi; ce sera un droit de consommation de 50 pour 100 sur le royaume, et, comme le bon état des finances du Roi importe à Sa Majesté, elle sera bien aise qu'il y ait 50 pour 100 dans les licences pour Naples. Sa Majesté pourrait permettre l'exportation de quelques produits manufacturés du pays. Il faudra soumettre la Prusse au même système.

Ces deux puissances, qui ne peuvent plus recevoir des denrées coloniales, en recevront; elles auront moitié du droit, et leurs manufactures auront une exportation, mais ce ne sera que sur des licences françaises, ce qui les limitera.

Voici comment on pourrait faire les séries :

Hambourg, Brême, Lubeck, formeraient une première série; Amsterdam, une autre, deuxième série; Ostende, Dunkerque, une troisième; le Havre, Caen, une quatrième; Granville, Saint-Malo, Morlaix, Redon, Quimper, une cinquième; Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, une sixième; Marseille, Cette, Nice, une septième; Savone et Gênes, une huitième; Livourne, Cività-Vecchia, une neuvième; Trieste, une dixième; royaume d'Italie : Venise et Ancône, une onzième; royaume de Naples : Naples, une douzième; Mecklenburg : Rostock et Wismar, une treizième; la Prusse : une série.

Les séries de Naples, de la Prusse, du Mecklenburg, seront formées les dernières; il faut attendre que ces pays réclament des licences.

L'importation est une chose simple : le sucre, le café, le cacao, sont nécessaires dans tous ces pays; le thé en Hollande. Il faut savoir quels sont les pays où il faut diriger les indigos, etc.

Quant à l'exportation, elle doit varier : celle de Bordeaux et Bayonne s'établirait principalement sur les vins et eaux-de-vie; on pourra, outre cela, exporter tout ce qui n'est pas défendu. La Hollande pourra exporter ses fromages, mais le surplus en autres marchandises ne comptera pas dans la balance d'exportation.

Dans tout ce système reste Danzig; il fournit les denrées coloniales à la Pologne; il faut en faire une série à part; l'exportation serait en bois de construction. Ensuite vient la question des blés : la Po-

Digitized by Google

logne a besoin de cette exportation, et le commerce de Danzig demande qu'on permette l'exportation des grains pour l'Angleterre; il se fait fort d'en conduire un chargement sur deux en France; on pourrait voir si cela est praticable. Il conviendrait de voir aussi quel droit on pourrait mettre sur les blés exportés de Danzig. Ainsi l'importation des denrées coloniales pourrait fournir toute la Pologne, et le droit n'est pas assez fort pour que cela empêche les Polonais de s'en approvisionner.

Le ministre de l'intérieur fera un rapport dans lequel il tracera le tableau des marchandises à importer et à exporter. Ce rapport sera porté dans un conseil qui se tiendra vendredi.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

18432. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 13 janvier 1812.

Mon Fils, il faudrait former une compagnie de marins de la garde italienne, qui serait composée de trois officiers, de sept ou huit maîtres et contre-maîtres et d'une centaine de bons matelots qui puissent nous servir pour le passage d'une grande rivière ou d'un lac et pour la réparation d'un pont. Cette compagnie serait à la suite de la garde, et les marins feraient d'ailleurs le service de canonniers. Ils seraient armés de fusils, comme les marins de la Garde impériale.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18433. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 13 janvier 1812.

Mon Fils, le ministre de la guerre vous aura envoyé des ordres pour le corps d'observation d'Italie, et je suppose que dans les premiers jours de février tout sera en marche.

Il faut régler l'organisation militaire du royaume d'Italie. 1° Qui est-ce qui commandera en chef? 2° Qui est-ce qui commandera la place de Palmanova, celles d'Ancône, de Mantoue? 3° Ces places seront-elles armées et en état de défense? L'absence de l'armée comporte l'obligation de leur armement. 4° Seront-elles approvisionnées? L'absence de l'armée comporte aussi l'obligation de l'approvisionnement de ces places. Faites-moi un rapport là-dessus. Tout cela doit se faire successivement et sans secousse.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18434. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 14 janvier 1812.

Monsieur le Comte Mollien, mon intention est qu'à compter du 1er mars la comptabilité de la Grande Armée commence, et que tous les payements de solde se fassent entre les mains de ses payeurs; présentez-moi le projet que l'expérience a prouvé être le plus convenable pour l'organisation du service du trésor.

Voici quelle est l'organisation de la Grande Armée :

Le prince d'Eckmühl, commandant le corps d'observation de l'Elbe, a sous ses ordres les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e divisions et deux brigades de cavalerie légère.

Le duc de Reggio commandera les 6e, 8e et 9e divisions et deux brigades de cavalerie légère; il sera rendu au 15 février à Münster.

Le maréchal duc d'Elchingen commandera les 10e, 11e et 7e divisions; les deux premières seront à Düsseldorf et à Mayence; la 7e division est déjà à Danzig. Il aura également sous ses ordres deux brigades de cavalerie légère.

Le corps d'observation d'Italie, qui sera à Bolzano, Trente et Vérone, sera composé des 13e et 14e divisions, qui seront françaises, et de la 15e division, qui sera italienne.

La cavalerie de réserve sera partagée en trois corps, savoir : une division de cavalerie légère et deux divisions de cuirassiers, formant le 1er corps;

Une division de cavalerie légère et deux divisions de cuirassiers et carabiniers, formant le 2e corps;

Une division de cavalerie légère, une division de cuirassiers et une division de dragons, formant le 3e corps.

Chaque corps d'armée aura un parc commun; chacun des trois corps de réserve de cavalerie aura un parc.

Enfin, la Garde impériale, infanterie, cavalerie, artillerie, etc., fera partie de l'armée.

Il faut un payeur par division. Est-il convenable d'avoir un payeur par corps d'armée, ou vaut-il mieux que les payeurs de divisions aient leur comptabilité directe avec le payeur général? C'est ce que l'expérience seule peut faire connaître.

Il sera nécessaire que vous présentiez à ma signature la nomination du payeur général, et que ce payeur soit le 15 février à Mayence, où sera censé être le grand quartier général. Prenez des mesures dès le commencement pour éviter tout embarras dans cette compta-

bilité. Vous aurez soin que le payeur général ait le nombre de caissons attelés nécessaire pour transporter ses fonds.

Vous devez regarder cette lettre comme très-secrète et comme ne devant pas sortir de vos mains. J'ai jugé à propos de vous l'écrire pour que vous puissiez arrêter, sur les bases qu'elle contient, la meilleure organisation.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18435. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie un rapport du ministre de l'administration de la guerre sur les étendards. Vous verrez qu'il n'a pas compris mon décret du 25 décembre, et qu'il croit devoir faire confectionner des aigles nouvelles, tandis qu'il ne s'agit que d'étendards à y adapter. Je prends un décret pour vous charger désormais de cette attribution. Cela passera au budget sur les dépenses diverses de votre ministère. Remarquez bien que je ne veux ni aigles ni bâtons; que, par mon décret, je veux seulement qu'on confectionne l'étendard qui doit être attaché aux aigles. L'aigle ne changera pas; mais cependant elle aura toujours une belle apparence, parce que l'étendard sera renouvelé tous les trois ans. Ce sera quelque chose d'imposant qu'une aigle dont on pourra citer les batailles. C'est là l'avantage d'avoir pour enseigne quelque chose qui ait un corps. Il faut pour l'étoffe faire choix d'une double soie bien serrée et la faire broder avec soin. Ne regardez pas au prix. Faites-en faire d'abord pour les régiments qui composent la Grande Armée. Faites-y inscrire les batailles où le corps s'est trouvé, et qu'on puisse les envoyer au 1er mars.

Faites un ordre à l'armée basé sur ce décret. Recommandez bien qu'on ne mette rien aux fanions que les colonels doivent donner aux bataillons, afin que, si par malheur ils venaient à tomber au pouvoir de l'ennemi, on vît bien par leur extrême simplicité que c'est sans conséquence. L'aigle seule doit recevoir des honneurs. Le fanion ne doit pas même être déposé chez le chef de bataillon; il doit rester chez le sous-officier qui le porte.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18436. — NOTE POUR LE COMTE DARU,
MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 14 janvier 1812.

Je n'approuve pas qu'on ne mette que 600 livres de poids dans un grand caisson d'ambulance, tandis qu'on peut en mettre 1,500. Le comte Daru me fera connaître comment se compose le chargement d'un des quatre caissons qui sont à la suite, et il me comparera ce chargement avec celui qu'on propose. Je désire joindre à mon décret un état indicatif du chargement des caissons.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

18437. — AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 14 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Frioul, je vous envoie l'apostille que j'ai mise en marge d'une demande de supplément de dotation qui m'est faite pour le duc de Padoue.

Il n'est pas d'usage de donner des suppléments lorsque les dotations ne réussissent pas.

Indépendamment du prix de sa maison, que vous évaluez à 400,000 francs, je lui donnerai, à l'occasion de son mariage, 200,000 francs : ce sera donc six cents et tant de mille francs que cela me coûtera d'extraordinaire. Il peut faire ses arrangements là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des finances.

18438. — NOTE
DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Palais des Tuileries, 15 janvier 1812.

Sa Majesté pense qu'il faudrait faire une coupe extraordinaire de tous les bois d'orme, de noyer et autres, nécessaires pour les fusils et autres constructions de l'artillerie, de manière à en approvisionner les arsenaux pour quatre ans, et une coupe extraordinaire pour les palissades. Ces coupes se feraient de manière que le ministre des finances en percevrait le montant, et que l'artillerie désormais ne dépenserait plus d'argent pour cet objet et serait approvisionnée.

Sa Majesté porte son attention sur les coupes de bois pour la marine. Voici comment cela se fait actuellement :

Le préposé de la marine martèle; l'officier forestier met l'arpent en adjudication, avec la condition de donner à la marine, pour un prix fixe, tant d'arbres marqués (dans ce prix est la condition du transport de ces arbres jusqu'à Ruelle), et que l'adjudicataire ne doit recevoir là, de la marine, que tant par pied cube. Comme ordinairement cette pièce a plus de valeur (et c'est un vice dans le système de l'administration forestière, car on devrait faire payer à la marine le même prix qu'à un particulier, moyennant une diminution de 20 ou 40 pour 100), il s'ensuit que l'officier de la marine s'entend avec l'adjudicataire qui rachète son arbre. L'agent de la marine, s'il n'est pas fidèle, déclare un bois marqué non propre à la marine, et reçoit une gratification pour cette déclaration. C'est une perte pour le Domaine et pour la marine. Si, au contraire, on donnait ce bois à la marine pour rien, l'adjudicataire recevrait, par son cahier des charges, l'obligation de couper les arbres marqués et de les conduire à Ruelle, et, si la marine ne les prenait pas, l'adjudicataire en deviendrait propriétaire, moyennant un cubage à tel prix; dès lors il n'aurait aucun intérêt à ne pas les livrer; ou bien on l'obligerait à couper, et, si la marine ne les prenait pas, ces bois appartiendraient à l'administration, qui les vendrait par une nouvelle adjudication. Cela pourrait avoir aussi l'avantage que, dans les bois rejetés par la marine, l'artillerie et le génie pourraient prendre ce qui leur conviendrait. Sa Majesté pense donc qu'un changement est nécessaire à ce sujet, parce que, d'un autre côté, l'administration forestière fait monter très-haut le tort que lui fait le martelage de la marine.

On sent qu'il y a de l'inexactitude dans cette manière d'opérer.

Un adjudicataire soumissionne un arpent où il y a deux arbres marqués; on les suppose bons : s'ils sont refusés, il est clair que l'adjudicataire y gagne; ainsi cette chance lui est favorable. Si ensuite il augmente cette chance par un pot-de-vin, il n'y a là qu'une suite d'abus. Au lieu que, lorsque l'adjudicataire fera sa soumission sur le principe que les bois marqués ne lui appartiennent pas, il n'y sera pas intéressé; il sera obligé au transport, alors il ôtera du prix de l'arpent la valeur des bois marqués et les frais de leur transport. La marine ne prend-elle pas ces bois, on en fait une nouvelle adjudication.

Pour revenir à la question, la marine n'a pas les moyens, par ses officiers, de couper les bois; l'administration forestière ne le peut pas faire non plus. Une erreur commise dans la forêt de Fontainebleau a donné lieu à beaucoup de désordres. Il n'y aurait donc d'autre manière que l'adjudication. Il faudrait marteler les bois, et

l'adjudication désignerait les entrepreneurs qui seraient chargés de faire la coupe et conduire les bois réservés à Ruelle; ce serait une simple adjudication de main-d'œuvre. Si la marine venait à refuser les bois, on en ferait une vente spéciale par adjudication.

D'après la copie. Archives des finances.

18439. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 15 janvier 1812.

Mon Cousin, je reçois vos états de situation à l'époque du ... décembre. Ne tardez pas à m'envoyer ceux du 1er janvier; nous sommes au 15, je devrais les avoir déjà.

Vous devez avoir reçu l'ordre de renvoyer en France les 3e, 4e et 5e bataillons du 127e, en gardant seulement les 1er et 2e bataillons, avec la compagnie d'artillerie, et en les complétant avec les hommes des trois derniers bataillons. Vous devez avoir reçu le même ordre pour le 128e.

Je vois dans l'état de situation du corps d'observation le 4e bataillon du 19e porté comme étant dans le département de la Lippe et ne devant pas faire partie du corps d'observation : je ne comprends pas cela. Le 4e bataillon du 19e, ceux du 46e, du 123e, doivent être à Magdeburg; faites-les-y diriger. Je vois avec peine que le 4e bataillon du 46e n'a que 600 hommes.

A la division de cuirassiers Saint-Germain, je ne vois qu'un général de brigade : est-ce que le général de brigade Bessières n'y est pas arrivé ?

Je trouve les malades des corps bien nombreux, puisque le nombre s'élève à 10,000, indépendamment de 4,000 aux infirmeries régimentaires et à la chambre; ce qui fait 14,000 malades. Faites-moi connaître où sont ces malades, hôpital par hôpital. J'ai toujours remarqué qu'il y avait une différence très-grande entre le nombre de malades qu'accusent les corps et le nombre que porte l'administration.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18440. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 16 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie une convention [1]

[1] Convention avec le grand-duc de Hesse-Darmstadt, stipulant le rachat par

conclue par M. Defermon. Il convient de fixer enfin quelque idée sur cette nature d'actes. Il est tout à fait contre les principes que je traite et stipule avec un prince étranger sans que ce soit par le canal de mon ministre des relations extérieures. Il est vrai que, si le prince de Darmstadt avait à acheter de moi une propriété, il le ferait devant un notaire et suivant les formes du Code civil. Approfondissez cette question et proposez-moi un de ces deux partis : ou de traiter ces affaires par convention en les faisant passer par votre département, ou bien en réglant les stipulations par les formes et les officiers de l'ordre civil. Dans ce cas, ma signature serait inutile, puisque mon intendant général a mes pouvoirs pour tous les contrats civils. Voyez ce qu'il y aurait de plus convenable au bien de mon service.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18441. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 16 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, témoignez mon mécontentement au major du régiment de l'île de Ré de ce que les deux compagnies du 5e bataillon de ce régiment, fortes de 400 hommes, sont sans instruction, qu'elles n'ont pas de livrets ni de cahiers d'ordinaire, et de ce que ces hommes vivent comme des ouvriers et non comme des soldats. Écrivez à ce major qu'il ait à apporter un prompt changement à cette fausse méthode.

Donnez ordre à l'inspecteur aux revues de la 12e division militaire de passer la revue des corps qui sont à l'île de Ré et de s'assurer que la comptabilité est en bon état.

Vous donnerez les ordres suivants : 1° que le 3e et le 4e bataillon du 29e léger, forts chacun de 1,000 hommes, lesquels sont dans l'île de Ré, partent le 1er février pour se rendre à Paris; 2° que le 1er et le 2e bataillon du régiment de l'île de Ré, qui sont à Brest, en partent le 21 janvier pour se rendre à Paris.

Vous chargerez le colonel du 29e léger de se rendre à Belle-Ile, de passer la revue des dépôts de son régiment, et, s'il juge que les 300 hommes qu'a le 5e bataillon soient assez exercés et disciplinés

ce prince de divers domaines situés dans la principauté de Hanau, et qui avaient été cédés à l'Empereur dans l'année 1810, pour être réunis au Domaine extraordinaire.

pour faire un mouvement, de faire partir tout le dépôt pour Paris. Il sera toutefois convenable que les déserteurs invétérés et les mauvais sujets de ce 5e bataillon en soient retirés et placés dans le régiment de Belle-Ile, qui les remplacera par de bons sujets et complétera ce bataillon à 560 hommes. Par ce moyen, les cinq bataillons du 29e léger arriveraient en même temps à Paris; ce qui pourrait faire espérer de mettre ce régiment en ligne au delà du Rhin à plus de 2,400 hommes.

Vous me présenterez un projet de décret, si déjà ce décret n'existe pas, pour que tout individu des 3e, 4e et 5e bataillons de ce régiment qui déserterait en route soit condamné à mort, comme s'il déserrait à l'ennemi. Si cette loi a déjà été rendue, vous en enverrez ampliation au colonel; vous ordonnerez aux généraux commandant la 12e et la 13e division militaire de la faire mettre à l'ordre et d'en surveiller l'exécution. Le premier déserteur qui sera pris devra être fusillé au milieu de ses camarades.

Le 4e bataillon du 29e léger partira trois jours après le 3e bataillon; et, si la désertion était trop considérable, le général commandant la 12e division serait autorisé à garder le 4e bataillon.

Ce général recevra ordre de faire sortir des 3es et 4es bataillons tous les hommes natifs des 12e et 22e divisions militaires, et des 13e et 1re; il les mettra dans le régiment de l'île de Ré et les fera remplacer par d'autres.

Avant de partir, les capitaines feront signer par chaque soldat sa parole d'honneur qu'il ne désertera pas; ce sera le lendemain de cette opération qu'on leur fera connaître le décret qui condamne à mort les déserteurs.

Tous les hommes qui seraient malades, incommodés ou malingres au moment du départ, seront retenus et incorporés dans le régiment de l'île de Ré, qui les remplacera par des hommes forts et bien portants. Une fois les bataillons du 29e sortis de l'île, tous les hommes restés comme malingres seront rayés des contrôles de ce régiment et portés sur ceux du régiment de l'île de Ré, et, en général, on ne laissera plus sortir du régiment de l'île de Ré aucun homme, sous prétexte de rejoindre le 29e léger, lorsque ce régiment ne sera plus dans l'île. Vous donnerez ordre à l'inspecteur aux revues de rétablir l'effectif quelques jours après le départ des bataillons du 29e.

Le 4e bataillon du 10e léger et le 4e bataillon du régiment de Walcheren se tiendront prêts à partir l'un et l'autre le 10 février. Les mêmes dispositions seront faites et les mêmes précautions seront prises pour ces deux bataillons. Ils se dirigeront également sur Paris.

Les mêmes précautions seront prises pour la 4e compagnie de sapeurs de l'île d'Elbe, qui partira le 28 janvier de l'île de Ré pour se rendre à Paris. Recommandez au général qui commande la division que, s'il déserte quelqu'un, il en fasse rattraper un et le fasse fusiller, en ayant soin que la connaissance de sa sentence soit donnée dans l'île de Ré.

Donnez ordre aux deux compagnies de sapeurs de l'île d'Elbe qui sont à Porto-Ferrajo d'en partir le 1er février, pour se rendre à Vérone. Vous prescrirez les mêmes précautions et les mêmes mesures que pour la 4e compagnie.

Donnez ordre à la compagnie du bataillon de sapeurs de l'île d'Elbe qui est à Belle-Ile de partir pour Paris, et prescrivez les mêmes dispositions que pour les autres compagnies.

Les deux compagnies de sapeurs de l'île d'Elbe qui sont à l'île de Ré et à Belle-Ile se réuniront à Paris, de sorte que, lorsque le corps d'observation d'Italie sera réuni, ce bataillon de sapeurs puisse le rejoindre.

J'ai à ordonner des mouvements qui sont pressés pour les 5e et 7e bataillons du 6e de ligne, pour les 5e et 7e bataillons du 14e léger, pour le 1er et le 3e bataillon du 1er régiment de la Méditerranée, qui sont à l'île d'Elbe. Je désire faire passer ces bataillons sur le continent; mais j'ai besoin de savoir de quels départements sont les hommes qui les composent, comment ils sont habillés et dans quelle situation ils sont.

Faites-moi le même rapport sur les bataillons du régiment de la Méditerranée qui sont en Corse, afin que je puisse donner des ordres pour que la partie de ces troupes dont j'ai besoin parte au 1er février pour se rendre à Vérone.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18442. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 16 janvier 1812.

Mon Cousin, mon intention est qu'à dater du 1er février vous commenciez à faire les fonctions de major général de la Grande Armée. Faites-vous remettre par les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre tous les renseignements nécessaires, et remettez-moi, du 20 au 25 janvier, l'état des mouvements pour la formation de l'armée, en me faisant connaître les lieux où seront les troupes

du 30 juin au 15 février, mon intention étant que l'armée soit en position au 15 février et prête à faire un mouvement. Il est convenable que vos équipages, ceux de votre état-major et ce qui appartient au grand quartier général soient réunis du 15 février au 1er mars à Mayence.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18443. — A M. GAUDIN, DUC DE GAETE,
MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Paris, 17 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Gaëte, entre Bricune et Rosnay il existe une avenue plantée de trois cents ormes appartenant au Domaine, qu'on dit être au point où on peut les abattre. Ce serait une ressource importante pour l'artillerie, le génie et pour le parc de Sampigny. Faites-moi connaître s'il y aurait de l'inconvénient à abattre ces arbres.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des finances.

18444. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 19 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous renvoie l'affaire de Suède. Vous me représenterez jeudi le projet de note à M. d'Osshon [1]. Cette note est trop chaude; elle n'est pas assez calme, pas assez conciliante; il n'y faut point de fièvre. Refaites donc cette note; faites-la plus douce, qu'elle soit sincère, et surtout qu'elle soit beaucoup plus courte. Du reste, s'il vous parle, point de réponse.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Dans cette note à remettre au représentant du gouvernement de la Suède, le duc de Bassano, ministre des relations extérieures de France, devait exposer les motifs qui avaient décidé l'Empereur à faire occuper la Poméranie suédoise par les troupes sous les ordres du prince d'Eckmühl : non-seulement la contrebande anglaise était tolérée dans la Poméranie suédoise, mais des faits récents venaient de prouver que la Suède y prenait elle-même une part active.

Digitized by Google

18445. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, vous avez donné le commandement du département des Apennins à l'adjudant commandant Bourmont, c'est-à-dire à un ancien chef de chouans. Cette mesure est ridicule. Cet officier ne devrait pas être employé, ou du moins n'être employé que de manière à être surveillé. Que voulez-vous que pensent mes troupes de se voir commandées par un pareil homme?

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18446. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je n'approuve pas le départ des 250 hommes du 5e régiment d'infanterie légère de Cherbourg pour Osnabrück. Donnez ordre à ce détachement de rentrer à Cherbourg. Ce mouvement est un malheur : ce détachement composé de conscrits réfractaires et de réfractaires du Calvados; cela aura empoisonné le pays. Puisqu'on ne se souvient de rien dans les bureaux de la guerre, il faudrait m'envoyer la minute des ordres avant de les expédier. Ces 250 hommes seront remplacés par des hommes tirés des régiments les plus près.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18447. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,
COMMANDANT LE Ier CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 19 janvier 1812.

Mon Cousin, aussitôt que vous serez assuré de saisir une grande quantité de marchandises coloniales dans la Poméranie suédoise, vous ferez prendre possession de cette province, et vous ferez saisir, soit à Stralsund, soit à Anklam, enfin sur tous les points de la Poméranie, tout ce qui s'y trouverait de marchandises coloniales.

Vous donnerez à vos divisions la direction suivante : la 4e division, ayant son quartier général à Stettin, continuera d'occuper Stettin, Küstrin et Glogau; la 2e division se rendra dans la Poméranie; la 3e division se rendra à Stettin, où se réunira son quartier général;

elle sera disponible pour se porter partout; la 1re division restera à Hambourg; une brigade se rendra à Rostock, et, en cas d'événement, elle sera prête à se réunir à la 5e division; la 5e division se réunira tout entière autour de Magdeburg; la 7e division continuera à rester à Danzig.

Aussitôt que j'aurai désigné le corps qui doit relever le 127e à Cuxhaven, ce régiment rejoindra sa division.

J'attache une grande importance à ce que vos divisions soient bien réunies.

Donnez ordre que les 3e, 4e et 5e bataillons des 127e et 128e, après avoir versé tous les hommes disponibles dans les deux premiers bataillons, se rendent en France.

Dans la première quinzaine de février, la 6e division se trouvera organisée à Osnabrück, la 8e à Münster et la 9e à Nimègue. La 1re brigade de cavalerie légère est à Danzig; la 2e se réunira à Stettin. Il est convenable que le général Jacquinot quitte le commandement de la place où il se trouve pour suivre sa brigade. Le général Bruyère, avec la 1re division de cavalerie légère, qui se compose des 3e et 4e brigades, se dirigera sur la Poméranie avec la division Friant. La 5e brigade de cavalerie légère et vos trois divisions de cuirassiers ne bougeront pas de la position où elles se trouvent. La division Friant, la division Gudin, la division Dessaix, la division de cavalerie légère du général Bruyère et la 2e brigade de cavalerie légère seront à portée d'arriver promptement sur Danzig et de s'y joindre à la 1re brigade de cavalerie légère, dans le temps que la 1re et la 5e division d'infanterie, les trois divisions de grosse cavalerie et la 5e brigade de cavalerie légère seraient dans votre main pour se porter sur Berlin et partout où il serait nécessaire, se faisant soutenir par les Saxons et les Westphaliens. Il est cependant convenable que la 5e brigade de cavalerie légère, qui est destinée au 2e corps de l'Elbe, ne bouge pas.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18448. — DÉCISION.

Paris, 21 janvier 1812.

Le comte de Montesquiou, grand chambellan, informe l'Empereur de l'état de détresse où le compositeur Zingarelli se trouve à Paris. Une somme de six mille francs serait nécessaire à cet artiste.

Renvoyé au duc de Frioul pour porter cette somme sur celles qui sont à sa disposition pour le mois de janvier.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Bibliothèque impériale.

18449. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 22 janvier 1812.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint un décret qui ordonne la formation d'un bataillon d'équipages militaires attelés par des bœufs, qui sera formé à Vérone sans délai. Ne perdez pas un moment pour la formation de ce bataillon; nommez-en les cadres. Prenez pour les remplir des Italiens accoutumés à conduire des bœufs. Il faut que ce bataillon soit prêt à partir au 1er mars. Le royaume d'Italie a beaucoup de bœufs; c'est un moyen de les utiliser. Par ce moyen, mon royaume d'Italie fournira cinq cents voitures à l'armée.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18450. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 24 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je juge convenable de vous faire connaître mes intentions tout entières sur les équipages militaires de la Grande Armée. Mon intention est d'avoir les 12e, 2e, 6e, 7e, 9e et 10e bataillons français, un bataillon du royaume d'Italie et un de la Garde impériale, total, huit bataillons, attelant 2,016 voitures; quatre bataillons de voitures comtoises, attelant 2,424 voitures; quatre bataillons attelés par des bœufs, composés de 1,224 voitures; un bataillon de voitures à bœufs du royaume d'Italie, attelant 306 voitures; total général, dix-sept bataillons attelant près de 6,000 voitures et portant de 110 à 120,000 quintaux, savoir: les huit bataillons d'équipages, 30 quintaux chaque voiture; les bataillons de voitures à la comtoise, 12 quintaux, et les bataillons de voitures attelées par des bœufs, 20 quintaux; total, 114,000 quintaux, ce qui ferait un million de rations de farine, ou pour une armée de 200,000 hommes pendant près de deux mois. Le décret que j'ai pris aujourd'hui pour la formation des 14e et 15e bataillons et des 20e et 21e, et pour faire fournir par la conscription des hommes pour tous les bataillons, pourvoit à tous ces besoins. Ceux de ces bataillons qui resteraient en arrière, si l'armée faisait un mouvement, serviraient à porter les effets d'habillement des convois destinés à partir le 15 mars et le 1er avril.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18451. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 24 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous écris cette lettre pour vous seul. Je désire qu'elle ne sorte point de vos mains, afin que le contenu en reste tout à fait secret.

Mon intention est, lorsque la conscription de 1812 sera partie et au moment où la guerre viendra à être déclarée, c'est-à-dire vers la fin de mars, de lever 120,000 hommes, sous le titre de premier ban de la garde nationale. Ces 120,000 hommes seraient pris dans les conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812, ce qui ferait 30,000 hommes par conscription. Le sénatus-consulte leur donnerait l'assurance de ne point sortir des frontières de France, mais ils devraient servir pendant tout le temps que durerait la guerre. Cette levée se fera rapidement, parce que les hommes resteraient dans les localités, les Hollandais en Hollande, les Flamands en Flandre, les Bretons en Bretagne. Je suppose donc qu'il me faudra en avril et mai tout ce qui est nécessaire pour l'habillement de ces 120,000 hommes. Il serait convenable de prendre dès à présent quelques précautions pour avoir des draps. Ces 120,000 hommes ne bougeraient effectivement pas de l'intérieur, afin d'avoir la garantie de la tranquillité et de l'inviolabilité du territoire pendant la guerre. Je formerai probablement de ces 120,000 hommes cent vingt bataillons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18452. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 25 janvier 1812.

Mon Cousin, vous écrirez au général Reille que je lui donne le commandement de l'armée de l'Èbre. Elle sera composée de quatre divisions actives : 1° la sienne; 2° la division Palombini; 3° la division Severoli; 4° la division Frère, qu'il organisera avec les 1er d'infanterie légère, 14e, 115e et 5e de ligne.

Dès l'instant qu'il occupera avec son armée active les pays aux environs de Barcelone, la garnison de cette place sera assez forte avec les dépôts, le régiment de Nassau, deux bataillons du 23e de ligne, deux bataillons du 18e léger, quatre compagnies d'artillerie, les sapeurs et les mineurs.

Avec ces quatre divisions, il doit soumettre définitivement toute la

basse Catalogne, maintenir la tranquillité en Aragon et pouvoir s'occuper de l'organisation de ce pays.

Vous trouverez ci-joint le décret par lequel la Catalogne est organisée en quatre départements; vous en enverrez une copie au général Reille.

La cavalerie du général Reille sera composée du 9e de hussards, du régiment des chasseurs royaux italiens, du régiment des dragons Napoléon, du 24e de dragons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18453. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 26 janvier 1812.

Mon Fils, j'ai destitué . . . . ., mon chargé d'affaires à Naples. Je donne ordre qu'il se rende à Paris pour rendre compte de sa conduite. S'il est aussi coupable que les apparences le font croire, j'en ferai un exemple sévère, pour apprendre à mes ministres qu'ils ne doivent point se séparer de ma cause pour suivre leurs passions et leurs intérêts.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18454. — OBSERVATIONS
DICTÉES EN CONSEIL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Palais des Tuileries, 27 janvier 1812.

De toutes les communications de la Baltique au Rhin, la meilleure, la plus courte, la plus économique, c'est la mer. Mais, la mer étant interdite par des forces supérieures, de là naît l'idée et vient la nécessité d'une communication intérieure de la Baltique au Rhin. La première idée qui se présente, c'est de partir de Hambourg, de descendre l'Elbe, suivre les Wadden jusqu'à Delfzyl. Il est vrai que cette navigation n'est bonne que pour des bâtiments tirant quatre pieds d'eau, et que cette navigation, comme la première, a l'inconvénient de pouvoir être interceptée par l'ennemi.

Alors, l'idée la plus naturelle est de descendre l'Elbe jusqu'à Cuxhaven, et de joindre l'Elbe avec le Weser à Bremerlehe par un canal latéral sans écluses.

La navigation de Hambourg à Cuxhaven peut être pratiquée par des bâtiments immenses, ainsi que celle de Cuxhaven au Weser par

le canal; à Bremerlehe, on prendrait le nouveau canal, qui conduirait jusqu'à Delfzyl.

Ce projet n'a point été étudié; c'était faute de renseignements positifs que l'Empereur avait adopté le projet proposé d'un canal passant par l'Oste. Ici il y a un partage d'eau, ce qui est une chose toujours difficile. Il est vrai que l'Oste est navigable jusqu'à Bremerwœde, où il faudrait rompre charge jusqu'au Weser.

Ainsi l'Empereur n'arrête point ce projet jusqu'à ce qu'on l'ait étudié. Dès l'année prochaine, on fera le projet pour la jonction de l'Elbe au Weser, et l'on déterminera le point où le canal devra joindre l'Elbe. On proposera à l'Empereur la nomination d'une commission mixte d'officiers du génie de terre, d'officiers de marine et d'ingénieurs des ponts et chaussées pour déterminer ce projet.

Le premier point est de faire vérifier le travail de M. Beautemps-Beaupré par une commission d'officiers de marine et du génie; le deuxième, de déterminer le point où l'on fera le bassin, puisque les vaisseaux engagés dans l'Elbe risqueraient de périr par les glaces; il faut qu'on s'assure de la possibilité d'établir le bassin dans l'emplacement qui sera désigné; troisième point : deux forts sont nécessaires à droite et à gauche de ce grand établissement, afin de se trouver toujours maître de 2,000 toises de rade, et alors on établirait le long de la mer, à 7 ou 800 toises, un fort comme le fort Lasalle du Helder, coûtant à peu près un million, où 1,000 ou 1,500 hommes pourraient soutenir un siége très-long, parce qu'on ne peut être attaqué que par les digues.

Si ce travail pouvait être étudié d'ici au mois d'avril, on pourrait commencer ce fort dans la campagne prochaine et l'avoir dans l'année, comme le fort Lasalle.

Le ministre de la marine tiendra un conseil où seront appelés le général Haxo, MM. Tarbé, Blanken, Sganzin, Cachin et Beautemps-Beaupré, pour faire un premier projet qui sera soumis à Sa Majesté, et ensuite on enverra sur les lieux pour étudier le terrain.

D'après la copie. Archives de la marine.

18455. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 27 janvier 1812.

Mon Cousin, écrivez par l'estafette de ce soir au général Dorsenne que je reçois des nouvelles du mouvement des Anglais sur Ciudad-Rodrigo; que j'approuve fort que dans cette circonstance il retarde

la marche de la Garde, pour appuyer le duc de Raguse de toutes ses forces; que le général Montbrun ne doit pas tarder à arriver, puisque le maréchal Suchet a envoyé à sa rencontre pour le faire rétrograder, et qu'il a dû, le 11, se mettre en marche pour retourner à Madrid; que je compte que le 18 janvier le général Montbrun aura pu être de retour sur Madrid, et être en ligne à la fin du mois; que, lorsqu'il sera arrivé, l'armée de Portugal aura pris sa position définitive; que le mouvement des Anglais paraît avoir été entrepris pour faire diversion au siége de Valence, et parce qu'ils ont eu connaissance du fort détachement que l'armée de Portugal avait fait; et que le désir que j'ai d'avoir ma Garde n'est pas tellement pressant qu'il faille la renvoyer avant que les affaires aient pris une situation naturelle dans le Nord.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18456. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 27 janvier 1812.

Mon Cousin, faites-moi un rapport sur l'état-major de ma Garde. Je commence par les chevau-légers polonais : le général Krasinski en est le colonel. J'ai nommé major de ce régiment le général de brigade Konopka, qui a commandé longtemps un régiment de lanciers à l'armée du midi d'Espagne; quel est le second major? Le 2e régiment de chevau-légers lanciers est commandé par le général Colbert; il y a, je crois, un major hollandais; quel est le second major? puis-je avoir confiance dans le major hollandais?

Le général Guyot commande les chasseurs à cheval; le colonel Lion est un des majors; j'ai nommé le général Exelmans major dans ce régiment. Daumesnil étant blessé ne peut rester major; il faut me faire un rapport sur cet officier, que mon intention est d'employer militairement. Ne pourrait-on pas lui donner le commandement de Vincennes, avec un grade supérieur et un bon traitement? Vincennes étant une prison d'État et un des quartiers de ma Garde, j'ai besoin là d'un homme sûr.

Le général Saint-Sulpice commande les dragons; le colonel Letort est un des majors; je ne connais pas le second; faites-moi un rapport qui me le fasse connaître.

Le général Walther commande mes grenadiers à cheval; les généraux Lepic et Chastel sont majors.

Le général Lepic aimerait-il à être fait général de division et à aller

commander une division de grosse cavalerie? Comme mes grenadiers chargent rarement, il acquerrait de l'expérience dans la ligne, et je pourrais ensuite l'appeler au commandement des grenadiers lorsque le général Walther se retirerait. Je ne veux faire au reste que ce qui lui convient. Voyez-le et parlez-lui de cela comme venant de vous.

On accorde au général Chastel du talent; le commandement d'une brigade de cavalerie lui donnerait de l'expérience; je ne ferai également là-dessus que ce qui lui conviendra.

Je désirerais placer comme major dans un des régiments de cavalerie de ma Garde le général Ornano, qui, ayant toujours été à l'armée, acquerra dans ma Garde un aplomb qui lui sera utile; je le placerai après cela dans la ligne.

Si les généraux Lepic et Chastel passaient dans la ligne, quels sont les généraux de brigade ou colonels que je pourrais nommer majors dans les grenadiers?

Je passe à l'infanterie. Le général Dorsenne étant général en chef doit désormais suivre sa carrière; je désire nommer un général de division pour le remplacer dans ma Garde.

Faites-moi connaître si j'ai suffisamment de généraux et de colonels pour commander tout le reste de ma Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18457. — AU COMTE DARU,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 27 janvier 1812.

Monsieur le Comte Daru, y aurait-il de l'inconvénient à prescrire par un décret que le caisson d'ambulance des régiments portera deux matelas assortis aux caissons, avec leurs couvertures, quatre demi-fournitures, ce qui donnerait de quoi coucher 12 hommes, douze brancards sanglés, une caisse à amputations, 100 kilogrammes de charpie, 125 kilogrammes de linge à pansements, une boîte de médicaments pesant au moins 5 kilogrammes? ce qui ferait pour tous les régiments une augmentation de moyens de pansements qui serait très-considérable.

Ne pourrait-on pas prescrire également que les quatre caissons d'ambulance des divisions porteraient chacun au moins dix brancards sanglés, deux caissons à amputations, etc.?

Représentez-moi cela avec votre rapport.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

18458. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Paris, 27 janvier 1812.

Monsieur mon Frère, divers indices m'avaient depuis longtemps fait craindre que l'empereur de Russie n'eût cessé d'être dans les sentiments de Tilsit. Un ukase, publié en décembre 1810, blessait essentiellement les intérêts de la France et de la Confédération; il était avantageux à l'Angleterre; il était contraire au traité de Tilsit. Cependant, je m'étais abstenu de toute espèce de plainte, me bornant à des représentations tout amicales. Au mois d'avril suivant, l'empereur de Russie fit remettre, par ses ministres près des différentes cours, une protestation relative à l'Oldenburg. Je dus être d'autant plus étonné d'une démarche si singulière, que, prévenant les vœux de la Russie, j'avais, dès le principe, offert pour le duc d'Oldenburg une indemnité convenable. Je ne pensai toutefois qu'à réitérer cette offre. La Russie paraissant ne point agréer l'objet proposé en indemnité, je la pressai de faire connaître ce qu'elle désirait. Enfin, je mis tout en usage pour arrêter les conséquences d'un acte public qui, bien qu'il parlât de la conservation de l'alliance, devait naturellement faire succéder la méfiance à la bonne harmonie qui avait régné entre les deux cours. Au lieu de s'expliquer, la Russie affaiblit son armée du Danube, évacua la droite de ce fleuve, retira de la Finlande une partie des troupes qui occupaient cette province si récemment conquise, et réunit toutes ses forces disponibles sur les frontières du duché de Varsovie.

Le territoire de la Confédération se trouva ainsi menacé, au point que je fus obligé de faire rétrograder les troupes du duché sur la Vistule, afin de pouvoir les appuyer en cas d'attaque soudaine. Dès le commencement de ces mouvements de la Russie, mon premier soin avait été de pourvoir à la défense de Danzig, qui est un des boulevards de la Confédération, et d'en rendre la garnison respectable; ce qui me mit dans le cas de requérir dès lors une partie des contingents et d'écrire pour cet effet à Votre Majesté, qui envoya l'un de ses régiments dans cette place.

Peu de temps après, un envoyé du Brésil, transporté sur une frégate anglaise, fut reçu à Saint-Pétersbourg comme ministre d'une puissance amie, quoique, en vertu de l'alliance de Tilsit, la Russie doive être en état de guerre avec la Maison de Bragance. Je désirais la paix; j'avais intérêt à la conserver, puisqu'une partie de mes troupes était en Espagne : mais, quand la Russie appuyait la violation des traités par l'appareil des armes, j'ai dû aussi recourir aux armes.

Cette précaution est plus que justifiée aujourd'hui par la levée extraordinaire de 4 hommes sur 500, qui vient d'être ordonnée dans toute l'étendue de l'empire russe, sans que la Russie se soit expliquée sur sa protestation ni sur son ukase, sans que ses troupes aient quitté les positions qu'elle leur a fait prendre dans le voisinage du duché.

J'ai dû rassembler mes armées, les former et rétablir mon matériel de guerre. Ces préparatifs ont employé une année. Maintenant, 300,000 hommes vont traverser l'Allemagne et se porter sur les frontières de la Confédération, non dans des sentiments hostiles, mais pour que mes armées se trouvent aussi près de la Vistule que les armées russes.

Je chargerai, quand il en sera temps, mon ministre de répondre à la protestation relative à l'Oldenburg : que les affaires de ce pays sont réellement étrangères à la Russie; que le duc, requis, lors de la dernière guerre, de fournir son contingent, ne l'avait pas fait; que, n'ayant point rempli les devoirs de confédéré, il en avait perdu les droits; que cependant, et par amour de la paix, j'ai offert pour lui une indemnité convenable, et que je suis prêt encore à la lui donner.

Tout en adoptant le principe, la Russie n'a pas dit ce qu'elle voulait, et j'ai dû penser qu'il était dans ses intentions de demander Danzig et une portion quelconque du territoire de la Confédération. Si, en effet, elle n'avait pas eu à faire des propositions contraires au traité de Tilsit et à mes principes, et que je ne pourrais entendre sans y répondre par les armes, aurait-elle armé, et depuis un an refuserait-elle de s'expliquer? Je suis loin toutefois d'avoir perdu l'espoir de la paix. Mais puisqu'on admet envers moi le procédé funeste de négocier à la tête d'une puissante et nombreuse armée, il est de mon honneur de négocier aussi à la tête d'une armée nombreuse et puissante. Je ne veux poit commencer les hostilités, mais je veux me mettre en mesure de les repousser. Je ne veux point violer le territoire russe, mais je veux être prêt à faire repentir quiconque violerait le territoire de la Confédération.

Je désire, en conséquence, que le contingent de Votre Majesté se réunisse et soit prêt à entrer en campagne le 15 février prochain. Je la prie de me faire remettre l'état de son contingent en officiers généraux, officiers d'état-major, infanterie, cavalerie, artillerie, avec caissons et équipages, et telle qu'elle est dans l'intention de l'organiser.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

Même lettre au roi de Bavière, au roi de Wurtemberg, etc.

18459. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 28 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, mettez-moi sous les yeux le traité du 22 avril 1809 avec Nassau. Je crois qu'il résulte de ce traité que Nassau doit fournir trois régiments. Faites-moi connaître ce que ce prince a de disponible, et s'il pourrait fournir un régiment à la campagne prochaine.

Je voudrais composer ainsi la division des princes, savoir : 1re brigade : un régiment de Nassau, 1,680 hommes; un régiment du prince Primat, 1,680 hommes (indépendamment de 500 hommes qu'il a en Espagne); un régiment de Würzburg, 1,680 hommes; total, 5,040 hommes. 2e brigade : les trois régiments[1] tels qu'ils étaient composés, savoir : le 4e régiment, 2,800 hommes; le 5e régiment, 1,700 hommes; le 6e régiment, 1,500 hommes; total, 6,000 hommes. 3e brigade : les deux régiments de Mecklenburg, 2,000 hommes. Total général, 13,040 hommes.

Préparez-moi le détail de l'organisation de cette division. Demandez que chaque régiment ait deux pièces d'artillerie de régiment, et faites les démarches nécessaires pour que les contingents soient réunis au 20 février dans les lieux respectifs, de manière à pouvoir partir du 25 au 30 et être réunis à Dessau le 1er mars. Mon intention est de charger le général Daendels de se rendre dans ces différents pays pour réunir cette division et en prendre le commandement. Faites-moi donc un rapport détaillé sur ce qui regarde cette partie des contingents de la Confédération.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18460. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL DES FORTIFICATIONS.

Palais des Tuileries, 28 janvier 1812.

Au sujet du fort Tromp (île de Goeree) vis-à-vis Hellevoetsluis, Sa Majesté dit que le fort Tromp ne lui paraît pas bien déterminé pour se décider à le construire dans son emplacement actuel. L'idée du fort Tromp était de faire dépendre l'existence des vaisseaux qui seraient dans la rade de Flakkee de la prise d'un fort qui exigeât huit jours de tranchée ouverte, et non de quelques batteries faciles à pren-

[1] C'est-à-dire les régiments de Saxe Ducale (le 4e régiment), d'Anhalt et de Lippe (le 5e), de Schwarzburg, Waldeck et Reuss (le 6e).

dre. Ce but paraît assez bien rempli par le fort Tromp, qui est à moins de 900 toises du Pampus. Mais il faut faire sur la Meuse des recherches comme celles que Sa Majesté a fait faire sur le Texel; pour cela, il faut connaître les sondes de la Meuse, que la marine doit avoir. Ces recherches feront connaître s'il est possible de mouiller en dehors de la barre de la Meuse. Au prochain conseil, on présentera à Sa Majesté les sondes de la rivière, et l'on y appellera M. Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe. C'est une question maritime fort importante, parce que si les vaisseaux pouvaient mouiller hors de la passe, il serait convenable de placer le fort Tromp de manière à protéger cette rade extérieure. Si, au contraire, on ne peut tirer aucun parti de cette rade extérieure, on pourrait alors considérer à peu près comme inutiles les batteries qui sont à la pointe de l'île, et concentrer toute la défense dans le fort Tromp, sauf à avoir des batteries de 12 seulement pour protéger le cabotage.

Le réduit de l'île de Schouwen doit être placé sur le chenal de Grevelingen, qui sépare l'île de Goeree de celle de Schouwen; car un réduit, quelque force qu'il ait, n'est susceptible que de quelques jours de défense; si l'on ne peut venir à son secours, il ne peut que capituler, et c'est une garnison perdue. Au lieu qu'un réduit à cheval sur le canal ne permet pas à l'ennemi de le bloquer, et l'on accourrait de Tholen et de Berg-op-Zoom pour le secourir; s'il peut se défendre huit ou dix jours, il est presque certain d'être secouru.

Qu'il faille ensuite un fort à la pointe de l'île de Zierickee, pour défendre le passage de Keete, c'est une question d'une autre nature.

A l'île de Goeree, on a fait le réduit, non pour défendre le passage, mais pour conserver un point où l'on ne puisse pas être bloqué; c'est ce qui a déterminé à faire le fort Duquesne; il est assez étendu pour que, dans une nuit, 5 ou 6,000 hommes puissent y être jetés et dégager toute l'île. C'est le même système qui doit être appliqué à l'île de Schouwen. La meilleure manière de fortifier une île, c'est de faciliter les communications; c'est ainsi que, pour l'île de Walcheren, on avait eu le projet de faire une digue sur le Sloe. Ce qui n'était pas praticable pour cette île, l'est pour l'île de Schouwen, le canal n'ayant que 3 ou 400 toises. Si l'on peut avoir une flèche, un pont qui arrive jusqu'à Tholen, et, si cela n'est pas possible, qu'on ait des bateaux assurés pour transporter beaucoup de monde, on aura donné la plus grande force possible à l'île de Schouwen.

D'après la copie. Archives de la marine.

18461. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE Ier CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 28 janvier 1812.

Mon Cousin, j'attends avec impatience votre rapport sur les marchandises coloniales que vous aurez trouvées dans la Poméranie. Vous y avez sans doute envoyé un détachement de vos douaniers.

Je destine le général Damas, qui commande les troupes du grand-duché de Berg, à commander une division, qui se composera de huit bataillons de Berg, de quatre de Hesse-Darmstadt, ce qui fera douze bataillons, d'un régiment de cavalerie de Berg et d'un régiment de cavalerie hessoise, et enfin des troupes d'artillerie appartenant à ces deux contingents. Deux bataillons du grand-duché de Berg sont déjà à Stettin. J'ai donné ordre que trois bataillons, formant 2,400 hommes, soient prêts à partir à Düsseldorf sous les ordres d'un général de brigade. Une égale quantité de troupes sera prête à partir de Hesse-Darmstadt. Vous pouvez donc vous adresser directement à Düsseldorf pour mettre en mouvement la brigade de Berg et la diriger sur Hambourg, où elle relèvera vos troupes aussitôt que vous serez obligé de marcher plus loin.

Puisque vous entrez en Poméranie, il est nécessaire que vous fermiez hermétiquement tous les passages entre la Suède et le continent, et que, sans rien faire d'ostensible, vous mettiez une espèce d'embargo tel que rien ne puisse entrer ni sortir, si ce n'est les courriers de cabinet que le gouvernement de Suède voudrait envoyer en France; mais aucune malle de commerce ne doit passer. Vous arrêterez également toute la correspondance avec la Suède que l'on voudrait faire passer par le Danemark.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18462. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 28 janvier 1812.

Mon Fils, faites armer Venise et Ancône complétement du côté des terres et du côté de la mer. Faites armer Palmanova et Osoppo. Faites armer à demi Mantoue, Peschiera et Legnago. Faites cela tout doucement. J'approuve les bases que vous proposez pour l'approvisionnement de bouche de ces places.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18463. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 29 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie un rapport de mon officier d'ordonnance Athalin sur Delfzyl. Je désire que vous me remettiez, au conseil de mardi prochain, ce qui est relatif à cette place, les projets qui ont été faits et l'opinion du comité.

Delfzyl est considérée comme la plus belle rade qui existe depuis l'Escaut jusqu'à Hambourg. Elle est destinée à jouer, à l'avenir, un très-grand rôle. La rade paraît ne rien laisser à désirer; il faut pourvoir à la défense de la place.

Il paraît nécessaire d'abord d'occuper d'une manière solide l'île de Borkum, puisqu'on passe à mille toises de cette île, et d'établir un fort important à la pointe de Bierum, afin d'empêcher l'ennemi de faire un simple débarquement et d'enlever les batteries. Ce fort défendrait la rade à 1,800 toises; le fort-batterie de Holwierde défendrait la passe à 1,500 toises, et enfin les remparts de Delfzyl achèveraient de protéger l'escadre, qui peut se retirer jusqu'à Termunterzyl[1], c'est-à-dire à plus de 400 toises de Delfzyl, au fond de la rade, et à peu près à égale distance de Delfzyl au premier fort, à la hauteur de Bierum.

Il est hors de doute qu'un établissement militaire devient indispensable à Delfzyl, avec un bassin à l'abri des glaces. Où cet établissement doit-il être fait? est-ce à Delfzyl même ou à Termunterzyl? Vous consulterez le ministre de la marine sur cette dernière question, car c'est surtout sous le point de vue maritime qu'il faut le considérer.

Que valent l'enceinte et les établissements actuels de Delfzyl? Quelle défense pourraient-ils faire? Quel parti y a-t-il à prendre pour l'avenir et pour l'année actuelle? Quand même le corps de la marine et le génie seraient d'opinion de faire des établissements à Termunterzyl, ce ne serait une chose à faire que dans quelques années et à laquelle on ne pourrait pas songer pour cette année. Il est donc nécessaire d'avoir à la pointe de Bierum une forte batterie de huit pièces de 36 ou de 24 et de quatre mortiers, et une pareille batterie à Holwierde. Il est également nécessaire de mettre à l'abri d'un coup de main la place de Delfzyl, afin que mes flottilles se trouvent protégées et que cette place puisse se défendre. Il est hors de doute que, si l'ennemi voulait opérer sur les côtes, il s'emparerait, de préférence à tout, de

[1] Aujourd'hui *Termunten*.

Delfzyl, qui lui ferait une place de dépôt et la plus belle rade de tous ces parages.

Je désire également que vous me mettiez, mardi, sous les yeux ce qui est relatif à la place de Groningen, aux autres forts de l'Ems et aux places de l'Yssel. Convient-il de garder ces places ou d'en retirer l'artillerie, comme on a fait à Breda, et de conduire cette artillerie à Wesel?

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18464. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 29 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois votre lettre du 28 janvier. Pourrait-on réduire le poids des voitures qui se construisent à Anvers, à Sampigny et en Italie, du modèle de juillet dernier, et leur faire supporter une diminution de poids conformément à votre rapport, c'est-à-dire qu'au lieu de peser 1,200 kilogrammes elles ne pesassent que 983 kilogrammes; ce qui ferait une réduction de 217 kilogrammes ou de 434 livres? Donnez ordre que l'on fasse cette opération sur toutes les voitures auxquelles on pourra l'appliquer. Envoyez des instructions à la marine, à Sampigny, à Plaisance, au vice-roi et à l'artillerie. Recommandez que, pour chaque service, on écrive sur chaque voiture son poids, afin de distinguer facilement les unes et les autres.

Je vois dans votre rapport que les voitures du nouveau modèle pèsent 983 kilogrammes, et celles de l'ancien modèle 915; la différence est de 68 kilogrammes : on peut donc considérer ces deux modèles de caissons comme de même poids. Il serait fort à souhaiter qu'on pût, des trois modèles de caissons, en faire un seul pour l'avenir. Ces voitures auraient l'avantage d'avoir un couvercle, ce que je regarde comme une chose importante, d'être les plus légères possible et de porter le même poids que les voitures de nouveau modèle; ce serait celui que l'on construirait à Sampigny et à Plaisance.

Je crois vous avoir mandé qu'il était inutile de faire à Danzig les 160 voitures de nouveau modèle, et qu'il fallait auparavant faire construire les chariots à la comtoise.

Je désirerais que vous me remissiez un état par bataillon des 1,485 voitures et des 371 chariots qui existent, et que vous me fissiez connaître si les chariots à la comtoise pourront être fournis avant le

1er mai. Il me semble que les 600 chariots qu'on fabrique à Lons-le-Saunier pourraient être fournis moitié en mars et moitié en avril; il y en a une immense quantité en Franche-Comté. Les 900 chariots qu'on construit à Danzig pourront être livrés en avril, surtout si l'on ne fait pas les 160 chariots de nouveau modèle.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18465. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 29 janvier 1812.

Mon Fils, dirigez la garde royale sur Brescia, de manière qu'elle arrive du 20 au 25 février, infanterie, cavalerie, artillerie, etc. Mon intention serait de commencer le mouvement sur Ratisbonne du 15 au 20. Tout pourrait se mettre en mouvement le même jour et par brigade. Pendant que la première brigade partirait de Bolzano, la dernière partirait de Bassano et de Vérone, et se trouverait ainsi à distance de sept jours de la première, car je compte qu'il y a sept marches de Vérone à Bolzano. L'armée marcherait donc en sept colonnes. Il faudrait commencer par faire marcher une brigade de cavalerie.

NAPOLÉON.

P. S. Ne mettez rien en mouvement, mais faites-moi un projet, et instruisez-moi si tout sera prêt.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18466. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 29 janvier 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, vous avez écrit au général Damas, qui est au service de Westphalie, une lettre qui a beaucoup inquiété le roi de Westphalie. Je vous ai dit cent fois que, pour tout ce qui est au delà du Rhin, vous deviez écrire au prince d'Eckmühl. Je ne sais pas pourquoi, à la guerre, on n'exécute pas mes ordres. Comme je crois qu'il n'y a pas de mauvaise volonté, je suis fondé à penser qu'il y a beaucoup d'anarchie. Aujourd'hui qu'il y a un major général, j'espère que tous les ordres passeront par lui. J'ai nommé des commandants en chef du génie et de l'artillerie : j'espère que les bureaux de l'artillerie et du génie n'adresseront les ordres qu'aux comman-

dants de ces armes, et que les bureaux du mouvement, des revues et autres bureaux ne transmettront rien que par le major général. Tenez la main à la stricte exécution de ces ordres, sans quoi tout sera anarchie et désordre, comme il paraît que cela est dans ce moment.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18467. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 30 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, les fournitures de l'île d'Oleron sont imprégnées de gale. Il y a beaucoup de galeux dans les trois îles. Il n'y a pas de médecin à Oleron; il y est mort 190 hommes le mois passé. Donnez ordre qu'on établisse des hôpitaux de galeux et qu'on nettoie toutes les fournitures.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18468. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 30 janvier 1812.

L'Empereur envoie au major général les états de la Grande Armée remis par le ministre de la guerre; Sa Majesté ne les trouve pas assez précis pour donner des ordres. Cette nuit, elle s'est levée et a voulu travailler; ce qu'elle n'a pu faire, n'ayant pas trouvé les renseignements nécessaires.

L'état n° 5 porte la 2e division de cavalerie légère (7e et 8e brigades), savoir, le 11e régiment de chasseurs à Verdun le 22, et les autres régiments à Saint-Mihiel, Stenay et Schelestadt : que font ces régiments à dater du 22? Cela suppose que je n'ai donné aucun ordre à la 2e division de cavalerie légère, ce que je ne crois pas exact. Je crois avoir donné l'ordre que cela se réunît sur Mayence; il est possible que, vu la proximité, je n'aie pas donné d'ordre; mais je crois avoir donné des ordres généraux au ministre de la guerre.

Dans l'état n° 3, je vois, à l'artillerie, le bataillon du train destiné à la 10e division encore à Besançon : est-ce que je ne lui ai pas donné d'ordre? La 10e division doit cependant être réunie le 15 février à Mayence; elle n'aura donc pas d'artillerie? Je puis ne pas avoir donné d'ordre de détail au ministre, mais tout cela devait marcher ensemble.

Le parc d'artillerie du corps d'observation de l'Océan n'a donc aucun

ordre? Il y a des compagnies à Strasbourg, au camp de Boulogne; il faut que tout cela reçoive des ordres.

Les pontonniers qui sont à Bonn, Wesel, paraissent aussi n'avoir pas d'ordres.

Le major général enverra au bureau du mouvement prendre tous ces détails, pour que j'aie demain matin tout dans l'ordre suivi pour les armées d'Espagne.

Il faut que tout ce qui n'a pas d'ordres en reçoive.

Il est possible que tout cela vienne de ce que l'artillerie, le génie et les troupes ne dépendent pas du même bureau.

Je crois que les troupes sont mal dirigées : quand je vois que, de la Haye et d'Utrecht, on les fait passer par Bois-le-Duc, il ne peut qu'y avoir une erreur; s'il en est temps encore, changez leur route. Il était plus naturel de leur faire passer le Rhin sur Wesel et Düsseldorf, ce qui aurait considérablement raccourci.

Enfin, je veux voir, sur le tableau que me remettra le major général, tous les corps qui composent la Grande Armée, leur marche jour par jour, jusqu'à leur destination, et, en observation et aussi par un état particulier, quels sont les corps ou fragments de corps, soit d'infanterie, cavalerie, artillerie, équipages du train, équipages des transports militaires, qui n'ont pas d'ordre pour rejoindre la division à la destination de réunion prescrite par mes ordres.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18469. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 31 janvier 1812.

Monsieur le Comte Decrès, je vois avec plaisir que les deux frégates sont arrivées dans la Gironde. Donnez ordre que *le Foudroyant, l'Océan* et *le Jemmapes* soient mis en rade, car il est bien précieux d'avoir là cinq vaisseaux, qui obligeront les Anglais à en tenir six aux Basques; cela ruine leur matériel et leur fait beaucoup de mal. Je pense que cette escadre de cinq vaisseaux aura besoin d'avoir les deux frégates *la Saale* et *la Circé;* il faut donc les lui laisser. Il serait convenable aussi d'y joindre une corvette.

Les batteries des Saumonards sont actuellement en bon état. Je suppose qu'il y a un certain nombre de canonnières et de bombardes organisées dans la rade de Rochefort. Donnez ordre qu'on arme de fusils les canonniers qui sont dans l'île d'Oleron, et qu'on les exerce au maniement du fusil, indépendamment de la manœuvre du canon.

Aussitôt que le capitaine de vaisseau Jacob aura ses cinq vaisseaux en rade, vous pourrez me présenter un projet de décret pour le faire contre-amiral.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18470. — DÉCISION.

Paris, 31 janvier 1812.

Sire, le prince de Bénévent a fait présenter aujourd'hui le mandat de 1,280,000 francs que le Domaine extraordinaire a délivré sur son compte courant à la caisse de service pour prix du palais que Votre Majesté a acheté du prince. Je me suis abstenu, suivant l'autorisation que m'en avait donnée Votre Majesté, de faire aucune retenue sur ce mandat, dont le produit doit sans doute être immédiatement employé au payement des dettes les plus urgentes du prince de Bénévent.

MOLLIEN.

Approuvé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des finances.

18471. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 1er février 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, il faut réitérer les ordres pour que, dans tous les régiments qui composent la Grande Armée, il y ait à chaque ordinaire une marmite et un bidon, et que chaque homme ait son petit bidon. Je vous renvoie votre mémoire pour dépenser 160,000 francs pour bidons et gamelles. J'approuverais cette fourniture si elle pouvait se faire directement à Danzig, car c'est là que j'en aurai besoin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18472. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 2 février 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, vous trouverez ci-jointe une lettre que je reçois du prince d'Eckmühl. Vous écrirez par l'estafette à mon

ministre en Westphalie et lui ferez connaître que j'ai donné des ordres pour que l'individu qui a assassiné un cuirassier et a été acquitté par les tribunaux du pays soit jugé par une commission militaire; que j'ai approuvé les mesures que le maréchal vient d'ordonner en dernier lieu pour Brunswick, et que, si promptement le sang français n'est pas vengé, je déclarerai cette ville hors de ma protection impériale; que j'ai mis Magdeburg en état de siége, et qu'en conséquence le commandant doit y prendre l'autorité que cette mesure lui donne; qu'enfin j'ai pris un décret qui ne permet plus qu'on fasse juger par les tribunaux du pays les délits commis par mes soldats envers les habitants et par ceux-ci envers mes soldats.

Vous chargerez le baron Reinhard de témoigner mon mécontentement de la faiblesse du gouvernement westphalien, de ce qu'ils sont environnés d'embaucheurs qu'ils ne savent pas saisir, de ce qu'ils ne font aucun exemple, et qu'enfin ce n'est que dans un pays désorganisé, comme la Westphalie, qu'on peût supposer que les délits militaires peuvent être jugés par les tribunaux civils. Vous chargerez également le baron Reinhard de témoigner mon mécontentement à M. Siméon pour les mauvais conseils qu'il donne au Roi. Quand votre courrier sera parti, vous aurez une conférence sur le même sujet avec le ministre de Westphalie. Vous lui ferez connaître combien son gouvernement est faible et combien est mauvais l'esprit qu'on caresse. Ce ministre devra, de son côté, envoyer un courrier à sa cour; mais il convient que son courrier ne parte que vingt-quatre heures après le départ de votre lettre à M. Reinhard.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18473. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 février 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous envoie une note sur l'hôpital de Münster. De pareilles plaintes me reviennent de plusieurs côtés. Rien n'avance, les hommes sont très-mal et meurent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18474. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 3 février 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre rapport du 31 jan-

vier sur le train d'artillerie. J'avais trouvé sur les états de situation 17 compagnies du train d'artillerie revenues d'Espagne; vous n'en trouvez que 9 ; cela met en évidence la faute que commet le bureau qui rédige les livrets de situation lorsqu'il porte comme exécutés des mouvements qui ne sont qu'ordonnés. J'ai déjà plusieurs fois relevé de semblables erreurs, et cela altère ma confiance dans le travail de ce bureau. J'approuve et je désire qu'il mette en encre rouge ses observations et l'indication des ordres donnés; mais il ne doit rien hasarder et ne doit mettre en encre noire que ce qui existe.

Je viens de prendre un décret sur les 9 compagnies du train auxquelles il restait à pourvoir. J'ai ordonné que 5 compagnies se rendraient à Metz et à Mayence, seraient complétées en hommes et en chevaux et seraient attachées aux équipages de siége : ce sont les 4e et 6e compagnies du 2e principal, la 3e du 5e principal, la 2e du 11e principal et la 3e du 12e. Quant aux 4 compagnies, savoir la 1re du 4e principal, la 1re et la 2e du 9e *bis* et la 1re du 13e *bis*, je les ai réunies à leurs bataillons; cela donnera plus de marge à leur service. Mais je désire un nouveau rapport sur ce qu'il reste à faire pour porter au complet en hommes et en chevaux, 1° les 13 compagnies dont il est question dans mon décret du 4 décembre, 2° les 4 compagnies que je viens d'y ajouter aujourd'hui, 3° les 5 compagnies que j'attache aux équipages de siége, au total 22 compagnies, formant à peu près trois bataillons et demi. Je désire que ces 22 compagnies aient de 5,200 à 5,300 chevaux.

La 3e compagnie du 3e principal a 99 chevaux; il faut qu'elle les donne à un des dépôts de l'armée de Portugal, qui se réunira à Bayonne et partira sans délai pour renforcer les attelages de l'armée de Portugal.

La 2e compagnie du 11e principal a 50 chevaux; donnez-lui même ordre; cela procurera une augmentation de chevaux aux attelages de l'armée de Portugal.

Il existe à Auch huit dépôts du train et quatre à Toulouse; ces douze dépôts ont 150 sous-officiers et 160 soldats : mon intention est qu'on laisse dans leur entier les dépôts des 5e et 10e principal, 2e, 4e, 5e, 6e, 10e et 12e *bis*, mais qu'on prenne tous les hommes disponibles et qu'on fasse retourner sur Metz les dépôts des 18 autres bataillons qui seraient à Toulouse et à Auch; de sorte que, des 26 bataillons du train, j'en destine 8 pour l'Espagne, dont les dépôts restent à Auch et à Toulouse, et 18 pour la Grande Armée et l'intérieur.

Donnez à la compagnie du 9e *bis*, qui est en Catalogne, l'ordre de

revenir à Mayence; elle laissera ses chevaux disponibles aux compagnies du 4e et du 13e *bis*. On ne peut pas faire revenir la compagnie du 13e *bis*, puisqu'il ne resterait plus en Catalogne qu'une seule compagnie.

On ne peut pas non plus faire revenir aucune compagnie de l'armée d'Aragon. Cette armée ayant trouvé beaucoup de chevaux à Valence, je suppose que les compagnies du train s'y seront complétées.

Il faut donner ordre à l'armée du Midi de renvoyer les compagnies du 12e principal, celles du 2e *bis*, une compagnie du 5e *bis* et une du 10e *bis*. Cette armée, qui a 24 compagnies, en renverrait donc 6; il y en resterait 18. Il faudrait que le duc de Dalmatie renvoyât tous les hommes à pied et gardât les chevaux et les harnais. Ces 6 compagnies, arrivées en France, se rendraient aux dépôts d'Auch et de Toulouse.

L'armée de Portugal a 23 compagnies, plus les compagnies qui étaient attachées à la division Souham, qui fait partie de cette armée, en tout 26 compagnies : mandez-lui également d'en renvoyer 6 compagnies; elle pourrait garder une portion des hommes, si cela était nécessaire. Par ce moyen, l'armée de Catalogne renverrait 1 compagnie, celle du Midi 6, et celle du Portugal 6, total 13. De ces 13 compagnies, celles qui appartiendraient aux 8 bataillons qui doivent rester en Espagne se rendraient à Auch et à Toulouse pour s'y compléter en hommes et en chevaux, et seraient destinées à rentrer ensuite en Espagne. Les compagnies qui appartiendraient aux 18 autres bataillons les rejoindraient à Metz et à Mayence. Dans tous les cas, on aurait en France 13 nouvelles compagnies disponibles selon les circonstances. Sur les 75 compagnies qu'il y a en Espagne, il en resterait encore 61 ou plus de 10 bataillons; il y aurait donc encore d'autres compagnies à faire rentrer par la suite.

Ainsi, j'aurai à la Grande Armée 82 compagnies du train ou 14 bataillons moins 2 compagnies; ce qui, avec le train de la Garde et le train italien, fera la valeur de 20 bataillons ou 30,000 chevaux.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18475. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE Ier CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 3 février 1812.

Mon Cousin, je lis dans les gazettes anglaises une lettre de Helgoland, où les Anglais disent que toutes les batteries de la côte ont été désarmées. Je pense que cela n'est pas vrai. Ils se vantent qu'il y a

peu de Français sur la côte et qu'ils font la contrebande. Je suppose encore que cela n'est pas vrai.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18476. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 4 février 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, envoyez par l'estafette d'aujourd'hui l'ordre au baron Alquier de demander que le Danemark laisse sortir 6,000 chevaux du Holstein, en les exemptant de toute espèce de droits; à moins que le roi ne veuille les fournir au même prix que le prince d'Eckmühl devait les payer à Hambourg. Je verrai avec plaisir que le Danemark favorise mes remontes de toutes les manières.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18477. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 4 février 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous ai demandé de m'apporter jeudi un rapport sur la situation de l'armée du grand-duché de Varsovie, afin de vous donner des instructions sur les représentations à faire à la cour de Dresde sur cet objet important. Je vous ai demandé ce que coûterait la mise au complet de la cavalerie à 1,100 hommes et 1,000 chevaux par régiment, en exigeant d'abord que le Grand-Duché remplisse son complet actuel. Il s'agit de connaître quelle est la différence du complet de la cavalerie et de l'infanterie avec l'effectif à l'époque du 1er janvier. Je prendrai à mon compte un 4e bataillon par régiment d'infanterie; il faudrait savoir ce que cela me coûterait; mais, au préalable, le complet actuel doit être rempli. Je prendrai à mon compte un bataillon d'équipages militaires, mais il faudrait qu'auparavant le complet actuel fût rempli. Je vous envoie des états, que je désire que vous me rapportiez jeudi, qui pourront vous servir pour faire votre rapport.

Présentez-moi jeudi un projet de lettre à mon ministre à Dresde, dans le sens suivant :

1° Les régiments d'infanterie, ceux de cavalerie, l'artillerie, l'artillerie régimentaire, les équipages du train d'artillerie, les équipages des régiments, le bataillon du train du Grand-Duché, doivent être

complétés à l'effectif actuel. (Vous trouverez ci-joints des états de situation au 15 janvier, qui vous aideront à connaître ce qui manque en hommes, en chevaux, harnais, voitures, et qu'il est nécessaire de se procurer sans délai.)

2° Les onze régiments d'infanterie qui font partie de l'armée du Grand-Duché seront composés de quatre bataillons, formant vingt-quatre compagnies, et d'une compagnie de dépôt; ce qui fera vingt-cinq compagnies. Ces onze 4es bataillons seront à mes frais.

3° Il sera créé trois 25es compagnies pour les 5e, 10e et 11e régiments qui sont à mes frais à Danzig.

4° Je prendrai à mes frais l'augmentation du complet actuel des régiments de cavalerie, portés à un nouveau complet de 1,050 hommes, officiers non compris, et à 1,000 chevaux, officiers non compris; ce qui fera une augmentation d'à peu près 200 chevaux par régiment.

5° Après qu'on aura complété le bataillon actuel du train, je consentirai qu'on lève à mes frais un nouveau bataillon.

Il serait nécessaire que vous me fissiez un rapport sur l'armée saxonne, en me faisant connaître ce qu'elle doit fournir, ce qu'elle a sous les armes et ce qui restera en Saxe, et en me présentant un projet pour que chaque régiment ait un caisson d'ambulance garni et un caisson à papiers, chaque bataillon un caisson à cartouches et un caisson pour le pain, et qu'indépendamment il y ait un bataillon d'équipages militaires à la suite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18478. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 février 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl, du 30 janvier 1812. Vous verrez qu'il ne peut pas se procurer de chevaux. Il propose la mesure d'en lever par réquisition dans la 32e division militaire. J'y consens, afin de pouvoir remplir tout le service que doit remplir l'Allemagne. Écrivez-lui en ce sens dans la journée.

Je pense qu'il faudrait prendre une pareille mesure pour la France. Il paraît que les fournisseurs, depuis que des mesures ont été sérieusement prises pour empêcher qu'ils ne puissent corrompre, ne peuvent plus fournir. Faites-moi connaître ce qu'on a acheté en janvier

Digitized by Google

et ce qu'on pourra avoir en février, et présentez-moi la répartition des chevaux de réquisition entre les préfectures et arrondissements de sous-préfecture.

Ayez soin de mettre à la disposition du général Bourcier les fonds nécessaires pour payer les chevaux qui seront requis en Allemagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18479. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 4 février 1812.

Monsieur le Comte Decrès, les rapports du port de Toulon, comme les relations qui nous viennent de l'Angleterre, font connaître que les vaisseaux de mon escadre ont mal manœuvré; qu'ils devaient prendre deux frégates anglaises, et qu'ils les ont laissées échapper par leur faute. Témoignez-en mon mécontentement au contre-amiral Baudin, et demandez les noms des capitaines qui étaient les plus avancés dans cette affaire. Dites au vice-amiral Emeriau que le Gouvernement doit tout savoir, et qu'on doit tout lui dire avec la plus grande franchise; que cette manière de déguiser les faits est très-condamnable. Vous pourrez donner ordre à cet officier de retourner à son bord. Faites-lui comprendre que j'espère qu'il va redoubler de zèle; que je serai à Toulon au moment où l'on m'y attendra le moins; que je trouverai que l'escadre manœuvre bien, si en ligne de bataille les vaisseaux sont beaupré sur poupe. Demandez qu'on vous rende compte de la distance à laquelle les vaisseaux se sont approchés dans les différentes sorties. Faites-moi un rapport sur les différentes demandes que fait le vice-amiral Emeriau pour ses officiers; je désire également faire quelque chose pour lui.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18480. — AU COMTE DEFERMON,

INTENDANT GÉNÉRAL DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Paris, 6 février 1812.

Monsieur le Comte Defermon, la société de Charité Maternelle ayant été créée par décret du 5 mai 1810, il lui revient 333,333 francs pour 1810, à raison de 500,000 francs par an. Sur cette somme, je crois avoir disposé de 291,666 francs, qu'à l'occasion de mon mariage j'ai fait distribuer aux pauvres. Je ne sais sur quels fonds cette somme

a été imputée. Il resterait donc dû 41,667 francs sur 1810 à la société de Charité Maternelle. Mon intention est que vous ordonnanciez cette somme, et qu'elle soit payée dans la semaine. Vous l'affecterez sur le chapitre VII, ayant pour titre *Dépenses imprévues du budget de* 1810, sur lequel il reste encore 140,145 francs 88 centimes à solder. Il est dû, pour 1811, 500,000 francs; vous les ferez solder sur le chapitre IV, *Indemnités et gratifications*. Enfin, pour 1812, j'en ai fait un chapitre du budget. Il sera donc convenable qu'à la fin de chaque mois vous fassiez verser ce qui est dû dans la caisse de la société de Charité Maternelle; il faut que les 500,000 francs qui sont dus pour 1811 y soient versés dans la semaine.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Defermon.

18481. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 6 février 1812.

Monsieur le Général Comte de la Riboisière, je vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl; j'y joins un rapport qui m'est fait par le major général. Il est nécessaire que vous vous mettiez au fait de tout cela, afin que désormais vous en ordonniez en votre qualité de commandant en chef de l'artillerie de l'armée.

Je remarque d'abord que, si les voitures de la 6e division arrivent à Münster attelées, cela est bien; mais, si elles n'y arrivent pas attelées, ce mouvement est impraticable : car, avant le 20 février, les 6e, 8e et 9e divisions feront un mouvement. Il est donc nécessaire que leur artillerie soit attelée.

Il est nécessaire qu'au 1er mars l'équipage de siége de Magdeburg, qui pourrait être destiné contre Spandau ou Kolberg, soit en état; qu'à la même époque l'équipage de siége de Danzig, qui pourrait être destiné contre Graudenz, soit en état; cela dans la supposition que j'aie affaire à la Prusse. Je n'ai pas besoin de vous faire connaître que le ministère de la guerre doit ignorer ces dispositions; le major général n'en est pas instruit; vous seul êtes dans le secret. Jugeant inutile de rien dire de cela au génie ni à l'artillerie, il faut que vous vous fassiez remettre l'état des parcs de siége de Magdeburg et de Danzig, afin de voir s'ils peuvent remplir mon but. Vous me rendrez compte de cela confidentiellement. Je vous recommande que cette lettre ne soit lue de qui que ce soit, et que les noms de Spandau, de Kolberg et de Graudenz ne sortent point de vos mains, car dans ce

moment je suis très-bien avec la Prusse. Il serait nécessaire que, dans les premiers jours de mars, des charrettes d'artillerie pussent partir de Mayence; elles porteraient à Magdeburg ce qui serait nécessaire à l'équipage pour l'artillerie et le génie. Ainsi, si dans les premiers jours de mars je voulais marcher sur Spandau ou Kolberg, tout se trouverait en état.

Il y a à Magdeburg un équipage de pont dont je n'ai pas parlé ; il faudrait le mettre en état, afin de pouvoir s'en servir sur l'Oder et sur les petites rivières de la Prusse, si le cas arrivait. Faites-moi un rapport sur cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

18482. — AU COMTE DE MONTESQUIOU,
GRAND CHAMBELLAN, A PARIS.

Paris, 6 février 1812.

Monsieur le Comte de Montesquiou, je vous renvoie la liste des jeunes gens et des demoiselles qui sont invités aux bals, sans l'approuver. Toutes les demoiselles dont les mères ou tantes sont invitées peuvent venir. Il serait inconvenant d'inviter des demoiselles dont les mères ne seraient pas priées. Quant aux jeunes gens, tous auditeurs ou aides de camp, et fils, neveux ou frères de personnes présentées, peuvent également venir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général comte de Montesquiou-Fezensac.

18483. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 7 février 1812.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 29 janvier. Je vois que vous avez une bonne compagnie de matelots qui suivra la garde. Il est nécessaire de vous faire suivre aussi par 200 ouvriers de l'arsenal, charpentiers, calfats et charrons. Ils auront un caisson rempli des outils nécessaires pour leur service. Ces deux corps marcheront ensemble et réunis à l'équipage de pont, aux sapeurs et à la compagnie du génie italienne dont j'ai ordonné la formation; les rivières ne seront plus qu'un faible obstacle : on pourra les passer en peu d'instants.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18484. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Paris, 7 février 1812.

Mon Cousin, présidez le collége. J'ai lieu d'être satisfait de vos services. Vous ne pouvez pas venir à l'armée; il faut que vous restiez en Piémont, où votre présence est nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le marquis Gozani di San-Giorgio.

18485. — NOTE

POUR LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR ET DU COMMERCE.

Paris, 8 février 1812.

Nous sommes dans un cercle vicieux, il faut en sortir. J'ai prescrit qu'il fût distribué par les comités de bienfaisance de Paris 30,000 livres de pain et 30,000 soupes économiques, ce qui désintéressera les pauvres; si ce secours n'est pas suffisant, je l'augmenterai. J'ai ordonné des distributions à Versailles, à Saint-Cloud, à Saint-Germain, à Compiègne, à Rambouillet, à Fontainebleau, à titre de principal propriétaire de ces cantons. Ayant ainsi désintéressé la masse la plus nécessiteuse, mon intention serait de porter mardi le pain à 18 sous et la farine de la réserve à 85 francs, d'interdire tout achat de farine au-dessus de 85 francs, de sorte que la réserve n'offrirait de farine qu'à 85 francs aux fariniers. Les fariniers ont besoin de vendre; nous ne sommes pas pressés, puisqu'une grande quantité de blé arrive. J'attends le procès-verbal de la dernière séance du conseil des subsistances pour savoir où en sont nos achats. Ces trois mesures marchant de front paraissent utiles, en maintenant toujours que la réserve ne fasse aucun crédit.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18486. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 8 février 1812.

Monsieur le Comte Decrès, j'ai lu avec attention votre rapport du 29 janvier sur les flottilles de Boulogne et de l'Escaut. Mon intention est de lever dans le courant de mars les 9,000 hommes de la conscription de 1813. Je vous ai accordé les 1,400 marins de 1810 de la Hollande; je suppose que vous m'avez fait lever les 1,500 hommes

de l'inscription; ainsi il n'y aura rien de dérangé à mon décret du 14 novembre, et tout sera organisé selon sa forme et teneur.

Faites-moi connaître si vous m'avez fait signer les nominations des états-majors et des équipages.

Il ne faut pas avoir égard à la réclamation du vice-amiral Emeriau, mais accroître toujours le nombre des équipages.

Je tiens beaucoup à ce que les soixante-neuf canonnières existent dans l'Escaut. Je désire qu'il y ait également quarante-six péniches, de sorte que chaque vaisseau ait, pour lutter contre les Anglais, trois canonnières, deux péniches, lesquelles seraient en outre appuyées par quatre frégates bonnes marcheuses, quatre corvettes et deux bricks. Si les deux frégates de Saint-Malo pouvaient s'y rendre, nous aurions six frégates, ce que je considérerais comme très-avantageux.

Vous devez me remettre sous les yeux les précautions prises l'année dernière pour la défense des îles de Walcheren, de Goeree et de Schouwen. Les mêmes mesures doivent être prises pour cette année. Mon intention est que vingt-trois chaloupes canonnières, commandées par un capitaine de vaisseau et mises sous les ordres du commandant de l'île de Walcheren, soient destinées à la défense de Flessingue et à tenir une ligne d'embossage devant ce port. J'attache également de l'importance à avoir au Texel, sinon les cent vingt chaloupes canonnières, au moins quatre-vingts canonnières et quarante bateaux canonniers ou grosses péniches, afin de pouvoir lutter avec avantage contre les flottilles que l'ennemi pourrait envoyer attaquer les différentes passes du Zuiderzee. Quand même les équipages de la flotte ne pourraient pas servir toutes ces canonnières, si elles étaient en état au Nieuwe-Diep, l'amiral, selon les circonstances, se déciderait à désarmer quelques frégates et à renforcer les flottilles. Vous savez de quelle utilité sera dans le Zuiderzee cette flottille toujours manœuvrant, exerçant les équipages et défendant les passes.

Quant à Boulogne, mon intention est que le 17e bataillon continue à y rester; mais que le 12e et le 14e en partent sans délai sous les ordres du contre-amiral Baste. Ils monteront quarante canonnières, vingt-trois péniches de nouveau modèle, neuf prames et quatre bombardes. Vous organiserez les divisions comme vous l'entendrez, afin de faciliter le passage. Ils se rendront à Cherbourg. J'aurai ainsi à Cherbourg douze prames, soixante canonnières et une cinquantaine de péniches. Je vois dans ce mouvement plusieurs avantages. Dans le port de Cherbourg, ces bâtiments pourront mieux s'exercer; ils pourront sortir tous les jours; j'aurai 480 marins qui

doivent s'y rendre du Havre sur les cinq bâtiments en partance dans ce port, 2,000 marins qui sont aujourd'hui embarqués dans le port de Cherbourg, et enfin ceux du 12e et du 14e équipage : j'aurai donc près de 5,000 marins à Cherbourg. Le contre-amiral Troude commanderait toute la rade. Le contre-amiral Baste, sous ses ordres, commanderait la flottille. Il resterait à Boulogne le 17e équipage, qui aurait cinq prames, vingt-sept canonnières et cent trente-deux bateaux canonniers, en y comprenant les canonniers de Dunkerque.

Ainsi j'aurai réuni des flottilles de défense dans les trois points vulnérables, la Hollande, l'Escaut et Cherbourg, et, en cas d'événements, cette grande quantité de petits bateaux pourra offrir pour la défense, particulièrement pour celle de Cherbourg, soit une flottille, soit des soldats.

Il sera convenable, à cette occasion, de diminuer l'administration de Boulogne comme vous le proposez, d'ordonner cependant que la ligne d'embossage sorte souvent pour éloigner le bombardement, et enfin d'ôter de cette ville, en le dirigeant sur Calais et Saint-Omer, tout ce qui est inutile à sa défense, de sorte que, Boulogne tombant au pouvoir de l'ennemi, j'éprouve le moins de perte possible.

Vous pouvez employer les bâtiments de transport ou de servitude au service de l'Escaut ou au transport des bois, selon les besoins de votre département. Il me suffira d'avoir à Boulogne trente bâtiments, prames ou canonnières, cent cinquante bateaux canonniers et cent péniches. En y réunissant deux à trois cents bateaux de pêcheurs, lorsqu'on voudra faire jouer à cette flottille le jeu qu'elle doit jouer dans une opération générale, on aura toujours le moyen de débarquer 30 à 40,000 hommes et quelques chevaux sur un seul point. D'ailleurs la flottille de Cherbourg peut facilement se reporter à Boulogne, ou de Cherbourg, s'il y avait là un camp, opérer sous la protection de l'escadre qui dominerait la Manche. Je considère donc comme avantageux sous tous les points de vue d'avoir une centaine de bâtiments de flottille à Cherbourg.

Présentez-moi un projet de lettre à écrire au contre-amiral Baste pour ces dispositions, un projet de lettre aux vice-amiraux Missiessy et Dewinter pour qu'ils organisent la défense de l'Escaut et du Zuiderzee, et enfin une lettre au vice-amiral Ver Huell pour y prévoir tous les cas de la défense du Nord.

En cas de guerre, mon intention est que mes canonnières et mes flottilles trouvent refuge dans l'Elbe sous les batteries de Cuxhaven, et dans l'Ems sous la place de Delfzyl ; ce qui me porterait à penser qu'il serait nécessaire d'avoir à Delfzyl un commissaire de marine

Digitized by Google

et un petit établissement maritime; je suppose qu'il y en a un à Cuxhaven.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18487. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 février 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai signé le décret qui forme le nouveau régiment espagnol. Au lieu de cinq bataillons, je l'ai réduit à trois. Il faut que ce régiment ne soit composé que de Catalans et d'Espagnols de la rive gauche de l'Èbre et ne soit pas formé sur le principe qui a dirigé la formation du régiment Napoléon, puisque ce nouveau régiment est créé pour la réunion. Il faut lui donner des uniformes français, des cocardes françaises, une administration française, et choisir un bon colonel qui soit attaché au système de la réunion.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18488. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 8 février 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au vice-roi de faire partir la garde italienne de Milan pour Brescia, où il est nécessaire qu'elle soit rendue le plus tôt possible. Donnez ordre au vice-roi de faire partir, du 16 au 20, tout son corps d'armée pour se rendre à Ratisbonne. A cet effet, la 1re division, avec son artillerie et une brigade de cavalerie à laquelle il fera garder la tête, partira du 16 au 20, en deux colonnes, l'artillerie partagée entre les deux colonnes et avec des vivres pour quatre jours; la 2e division, avec son artillerie et sa cavalerie, partira de Trente sur deux colonnes. Dans le même temps la division italienne partira en deux colonnes et la garde royale en une colonne. Le reste de la cavalerie partira en deux colonnes. Le parc sera bien escorté. Il faut que le mouvement soit le plus rapide que possible; il est donc nécessaire que ce qui est à Bassano, à Castelfranco, etc., se concentre. Le corps d'observation d'Italie prendra en partant quatre jours de vivres.

Vous préviendrez le roi de Bavière, en adressant votre lettre à mon ministre à Munich, que l'armée d'Italie, forte de 80,000 hommes,

va traverser le Tyrol en neuf colonnes; qu'elle se met en marche du 16 au 20 février; qu'il est nécessaire qu'il donne ses ordres pour faire nettoyer le mont Brenner des neiges et pour faire fournir ce qui est nécessaire aux troupes; qu'il est important de garder le secret le plus longtemps possible, pour que les troupes aient le temps d'arriver sur la Vistule avant que les Russes en sachent rien, et puissent venir ravager le grand-duché de Varsovie, comme les Autrichiens ont fait en Bavière dans la guerre précédente.

Vous écrirez au vice-roi que vous avez prévenu le roi de Bavière; que les neiges du Brenner ne signifient rien; qu'il doit envoyer bon nombre de sapeurs, et, avec de l'argent, réunir les montagnards pour nettoyer ce col, et qu'il faut ramasser le plus de neige que l'on pourra pour soulager les chevaux au passage.

Le vice-roi fera partir ses chevaux et ses équipages, mais de sa personne il ne bougera pas de Milan. Il peut envoyer le général d'Anthouard comme le plus intéressé, et lui faire comprendre que je n'entends pas que les neiges du Brenner fassent éprouver douze heures de retard. Réitérez-lui que son mouvement doit être le plus rapide possible; qu'il vaut mieux qu'il le retarde d'un jour, mais que, une fois démasqué, il faut qu'il descende comme un torrent vers le Danube.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18489. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 8 février 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Abrantès d'être rendu de sa personne à Vérone le 15 février. Il aura le commandement du corps d'observation d'Italie sous les ordres du vice-roi. Il dirigera ses chevaux et ses bagages sur Strasbourg et de là sur Ratisbonne. Il pourra trouver à Vérone les chevaux et ce qui lui sera nécessaire pour la route. Il sera chargé de conduire les troupes.

Recommandez-lui de garder le plus profond mystère sur son départ et sur sa destination, de sorte que ses aides de camp même et ses domestiques ne sachent pas où il va.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18490. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 8 février 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que, le 10 février, la 4e compagnie de canonniers de la Garde parte pour Bruxelles avec huit pièces de 4 et le nombre de caissons d'infanterie nécessaire pour le service d'une division de la Garde composée de quatre régiments, ou huit bataillons et seize caissons d'infanterie. Donnez ordre également à l'administration de faire partir deux commissaires des guerres et 1° les deux caissons par régiment nécessaires pour les bagages des 5es régiments de tirailleurs et de voltigeurs, 2° huit caissons d'ambulance, avec le nombre de chirurgiens convenable. Faites partir également, le 10 février, les deux 6es régiments de tirailleurs et de voltigeurs, qui se rendront à Bruxelles avec les caissons (comme Bruxelles se trouverait encombré, ils iront jusqu'à Louvain). Le général de brigade Lanusse, adjudant général de la Garde, partira avec cette brigade, dont il aura le commandement, et, comme le plus ancien général, il commandera toute la division.

Les bataillons du 6e régiment de tirailleurs n'étant encore chacun qu'à la force de 500 hommes, ils laisseront par bataillon le cadre d'une compagnie pour recevoir 300 conscrits, et ces quatre compagnies, qui feront 1,200 hommes, les rejoindront aussitôt que les conscrits seront habillés et un peu formés. Vous donnerez également l'ordre que les deux détachements de la gendarmerie d'élite qui sont à Anvers se tiennent prêts à partir pour faire campagne et se joindre à cette division de la Garde aussitôt qu'elle recevra l'ordre de marcher. Le colonel Durosnel enverra à cet effet, en toute hâte, à ces détachements tout ce qui leur serait nécessaire. Enfin vous donnerez ordre au 2e régiment de chevau-légers hollandais de partir également le 10; il ne passera pas par Paris, et vous lui tracerez une route pour que ce mouvement soit déguisé le plus possible; il se rendra à Bruxelles. Par ce moyen, il y aura à Bruxelles, le 20 février, une division de la Garde, qui portera le nom de 1re division de la Garde, composée de quatre régiments, ayant huit bataillons et formant un corps de 6,000 hommes, avec huit pièces de canon, cartouches, ambulances et tout ce qui est nécessaire. Il y aura également mon 2e régiment de chevau-légers. Vous y joindrez une compagnie de 150 hommes de mes chasseurs, ce qui, avec 150 gendarmes que vous enverrez, fera 300 hommes et portera le nombre des chevaux à 1,200. Il est nécessaire que ce mouvement s'opère

avec le plus de secret possible. Il ne vous échappera pas que, quoique j'aie besoin d'avoir des Polonais à cette avant-garde, je n'en ai pas mis pour moins éveiller l'attention. Recommandez au général Colbert de disparaître et de ne faire d'adieux à personne. Tous les mouvements qui se feront à Vincennes et à Paris doivent se faire de nuit et de manière à ne pas être remarqués. Comme il est possible que cette avant-garde ait une avance sur mes autres divisions, il serait convenable que, dans le détachement de mes 150 chasseurs, il y eût quelques officiers qui fussent accoutumés à mon service, et que le général Guyot et un major de chasseurs envoyassent un cheval pour eux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18491. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 8 février 1812.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 2 février, avec la déclaration du général ..... Insinuez-lui qu'il est indigne d'un gouverneur et d'un aide de camp de l'Empereur d'avoir des intérêts dans les armements des corsaires; qu'il est douteux si cela n'est pas défendu par les lois de la guerre, puisqu'un gouverneur, étant juge des corsaires, ne peut être partie; mais que certainement cela est repoussé par les lois de la délicatesse et de l'honneur.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18492. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 8 février 1812.

Mon Fils, le major général vous envoie l'ordre de commencer votre mouvement du 15 au 20. Vous enverrez le commandant de votre artillerie avec des sapeurs et de l'argent pour faire déblayer le mont Brenner. Le passage de ce col ne doit pas vous retarder de vingt-quatre heures. Renforcez les corps italiens pour qu'ils arrivent au complet. Faites partir vos équipages, mais restez de votre personne à Milan. J'envoie le général Charpentier pour être votre chef d'état-major. Le général Vignolle restera en Italie jusqu'à nouvel ordre. J'envoie le duc d'Abrantès pour servir sous vos ordres. J'envoie le général Gouvion Saint-Cyr pour commander les Bavarois Mon intention est que les 13e, 14e et 15e divisions et les Bavarois soient sous vos ordres; ce qui vous fera une armée de 80,000 hom-

mes. Comme vous êtes le pivot du mouvement, il est nécessaire que, si cela était utile, vous retardiez votre mouvement d'un jour, afin que, lorsqu'il sera démasqué, vous descendiez comme un torrent du haut du Brenner sur le Danube. Vous vous dirigerez sur Glogau, et, si les circonstances ne s'y opposent pas, vous aurez la belle haute Silésie pour vous réparer et vous refaire. En partant le 20 février, vous arriverez le 1er avril. Il est probable qu'alors la saison ne sera pas assez avancée pour commencer les opérations, et que vous aurez quelque huit jours pour vous reposer. Je vous ai mandé que l'artillerie italienne devait envoyer 200 charretiers à Ratisbonne pour acheter des chevaux et faire confectionner des harnais, afin de réparer vos pertes. Aussitôt que le mouvement sera démasqué et que la tête de vos troupes sera arrivée près d'Augsburg, vous pourrez charger les colonels du régiment de cavalerie légère italien et des régiments de dragons français et les commandants des bataillons du train d'envoyer acheter des chevaux à Dresde pour réparer les pertes de la route; mais cela ne doit se faire que lorsque votre mouvement sera démasqué et que votre première colonne sera arrivée à Augsburg.

J'ai fait écrire au roi de Bavière que votre corps d'armée était de 80,000 hommes; quand vous écrirez, soutenez ce dire.

Il est nécessaire que les payeurs italiens portent avec eux la solde pour tout février, mars et avril.

Faites-moi connaître quel sera l'état des choses en Italie après le départ de l'armée, et quels seront les officiers qui commanderont sur la frontière et dans les différentes places.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18493. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 9 février 1812.

Mon Cousin, les deux bataillons du prince Primat, le bataillon du grand-duc de Würzburg, son escadron de cavalerie, six pièces de canon, et le 5e régiment de la division princière, tel qu'il était organisé dans la dernière campagne, en tout cinq bataillons, un escadron et six pièces de canon, formeront la 1re brigade de la division princière. Envoyez ordre à ces corps de se mettre en marche et de se diriger sur Hambourg. Ils se mettront en marche le 15 février, afin d'arriver à Hambourg le plus tôt possible. Prévenez de ce mouvement le prince d'Eckmühl. Ces troupes seront employées à la dé-

fense de la côte et à contenir le pays. Proposez-moi un général de brigade français, parlant allemand, pour commander cette brigade.

Donnez ordre au général Damas de partir de Düsseldorf le 12, avec trois bataillons du grand-duché de Berg et quatorze pièces d'artillerie à pied et à cheval, et de se diriger sur Paderborn; il recevra à Paderborn des ordres du prince d'Eckmühl pour continuer sa route sur Stralsund. Il aura le commandement de la 1re brigade des troupes de Berg. Donnez ordre que le cadre des lanciers de Berg qui est à Paris en parte demain pour se rendre à Düsseldorf, et que le régiment de lanciers qui est à Hamm, du côté de Düsseldorf, parte au plus tard le 10 mars pour rejoindre la brigade du général Damas. Donnez ordre que la brigade de Hesse-Darmstadt, forte de cinq bataillons, un régiment de cavalerie et huit pièces de canon, sous les ordres d'un général de brigade hessois, parte le 17 février et se dirige sur Magdeburg. Donnez ordre que la brigade de Bade, composée de cinq ou six bataillons, d'un régiment de cavalerie et de huit ou dix pièces de canon, parte le 16 et se dirige également sur Magdeburg. Donnez ordre au général Daendels d'être rendu le 14 à Bade pour voir les troupes, en passer la revue et les mettre en marche, d'être le 16 à Darmstadt pour passer également les troupes en revue et les mettre en marche, et ensuite de se diriger sur Magdeburg, où il prendra le commandement de cette division. Moyennant ces dispositions, la division Daendels se composera de la brigade de Berg, de celle de Bade et de celle de Hesse-Darmstadt. Elle sera forte de plus de 12,000 hommes d'infanterie, de près de 2,000 de cavalerie et de trente pièces de canon. Vous ferez connaître ces mouvements au prince d'Eckmühl; vous lui ferez connaître également que je destine cette division à occuper la Poméranie suédoise, Stettin et Küstrin. Glogau sera occupé par les Saxons.

Donnez ordre aux 4e et 6e régiments princiers, composés comme ils l'étaient dans la dernière campagne, de se mettre en marche le 29, afin d'être réunis au 1er mars dans le lieu qui sera désigné par le prince d'Eckmühl, aux environs de Hambourg. Ces deux régiments formeront la 2e brigade de la division princière. Présentez-moi un général de brigade, parlant allemand, pour la commander. Il sera pourvu des arsenaux de Hambourg et de Magdeburg au manque de fusils que cette brigade éprouverait, sans cependant donner des fusils d'un modèle qui serait propre à mes troupes. Par ce moyen, la division princière se trouvera composée de deux brigades, de dix bataillons forts de 8,000 hommes, de 200 chevaux et de six pièces de

canon ; elle est destinée à la garde de Hambourg et de toute la côte. Le général Saint-Cyr pourrait être chargé du commandement de cette division. Les lettres que vous écrirez pour ce mouvement aux différents princes seront adressées à leur ministre de la guerre, mais vous aurez soin de ne les faire parvenir que par mes ministres ou chargés d'affaires. Pour les 4e et 6e régiments, qui ne se mettent en marche que le 20, mes ministres ne remettront votre lettre que le 20 ; mais, en attendant, ils presseront la formation des régiments.

Enfin, mandez au prince d'Eckmühl de s'assurer que la brigade du Mecklenburg est en état, et prévenez-le que cette brigade fait partie de son corps d'armée et qu'il devra l'emmener avec lui. Je me trouve donc avoir disposé de toutes les troupes des petits princes. Je vous ferai connaître mes intentions sur les troupes de Bavière, de Wurtemberg, de Westphalie et de Saxe.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18494. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 9 février 1812.

Mon Cousin, désormais vous recevrez mes ordres par le major général. Cependant je veux moi-même vous écrire pour vous prévenir que, du 20 au 30 février, votre corps doit faire un grand mouvement; qu'il est nécessaire que les quatre régiments de la division Bruyère avec leur batterie d'artillerie légère soient sur la frontière de Poméranie, prêts à prendre la tête de la colonne. Vous devez donner le même ordre pour vos deux brigades de cavalerie légère, de sorte que le général Friant puisse, vingt-quatre heures après que vous en aurez reçu l'ordre, partir avec sa division, celle de Dessaix, les huit régiments de cavalerie, et se porter sur la Vistule. Les autres divisions et les trois divisions de cuirassiers suivront à cinq ou six jours en arrière. Tout cela doit être très-secret. Votre mouvement dépend du jour où se démasquera celui du corps d'observation d'Italie. Il est nécessaire que vous soyez sur la Vistule avant le dégel et avant que les courriers qui annonceront que le corps d'Italie a démasqué son mouvement soient arrivés à Saint-Pétersbourg. Le major général vous écrira plus au long dans quelques jours, mais il n'y a pas un moment à perdre pour vous faire connaître que les chevaux d'artillerie et des équipages militaires doivent être à leur place.

Donnez tous les ordres qui ne demandent aucune confidence; mais

ne confiez à personne que vous devez marcher; au contraire, faites courir le bruit que tout s'arrange.

Le général Damas, avec trois bataillons et quatorze pièces de canon du grand-duché de Berg, a ordre de se rendre à Paderborn; dirigez-le sur Stralsund; il occupera la Poméranie suédoise.

Ne prenez rien de ce qui appartient au 2e corps de l'Elbe, soit artillerie, soit cavalerie, soit sapeurs; mais tout le 12e bataillon des équipages militaires vous appartient.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18495. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 10 février 1812.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 4. Si vous pouvez commencer votre mouvement du 16 au 18, comme vous l'a mandé le major général, commencez-le; de sorte que la tête, au lieu d'arriver le 13 à Ratisbonne, arriverait le 5. J'attacherai de l'importance à ce que vous puissiez gagner ces huit jours.

Je suppose que le 14e bataillon d'équipages militaires fera partie de votre corps d'armée, et que vous le partagerez entre les divisions. Prenez des mesures pour que le bataillon italien, qui ne peut partir que dans les premiers jours de mars, parte chargé de souliers. Si les souliers sont à meilleur marché à Dresde et en Bavière qu'en Italie, aussitôt que vous aurez passé Innsbruck, c'est-à-dire lorsque votre mouvement sera démasqué, que les colonels des régiments envoient du monde pour en faire des commandes dans ces pays.

Le duc d'Abrantès part demain pour aller commander ce corps d'armée sous vos ordres.

Je vous préviens que les Bavarois feront partie de votre corps d'armée; le général Saint-Cyr les commandera. Vous voyez que votre corps sera d'environ 80,000 hommes. Il est inutile que vous écriviez rien de cela en Bavière.

Vous devez rester de votre personne à Milan. D'ailleurs je désire que vous passiez par Paris. Vos aides de camp et vos officiers enverront leurs chevaux et leurs bagages à l'armée. Je pense que la vice-reine doit rester à Milan. Vous pouvez vous-même passer tout le mois de février en Italie. Le duc d'Abrantès, qui conduira le corps d'armée, correspondra avec vous. Il suffira que vous rejoigniez le corps à son passage à Dresde, c'est-à-dire à la fin de mars.

Le corps d'armée ne doit point s'arrêter à Ratisbonne, mais con-

tinuer jusqu'à Glogau, et il y a encore bien du chemin de Ratisbonne à Glogau.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18496. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT L'ARMÉE DE PORTUGAL [1].

Paris, 11 février 1812.

L'Empereur regrette, Monsieur le Duc, qu'avec la division Souham et les trois autres divisions que vous aviez réunies vous ne vous soyez pas reporté sur Salamanque pour voir ce qui se passait. Cela aurait donné beaucoup à penser aux Anglais et aurait pu être utile à Ciudad-Rodrigo.

Le moyen de secourir l'armée du Midi dans la position où vous êtes, c'est de placer votre quartier général à Salamanque, d'y concentrer votre armée en ne détachant qu'une division sur le Tage, de réoccuper les Asturies et d'obliger l'ennemi à rester à Almeida et dans le nord, par la crainte d'une invasion. Vous pourrez même pousser des postes, marcher sur Ciudad-Rodrigo, si vous avez l'artillerie de siége nécessaire, et, votre honneur y est attaché, prendre cette place, ou, si le défaut de vivres ou d'artillerie vous forçait d'ajourner cette opération jusqu'à la récolte, vous pourriez du moins faire une incursion dans le Portugal et vous porter sur le Douro et sur Almeida. Cette menace contiendrait l'ennemi.

L'armée du Midi est très-forte. L'armée de Valence, qui aujourd'hui a ses avant-postes sur Alicante, dégage sa droite.

La position que vous devez prendre doit donc être offensive, de Salamanque à Almeida. Tant que les Anglais vous sauront réunis en force à Salamanque, ils ne feront aucun mouvement. Mais si vous allez de votre personne à Valladolid, si vos troupes sont envoyées se perdre sur les derrières, si surtout votre cavalerie n'est pas en mesure après la saison des pluies, vous exposerez tout le nord de l'Espagne à des catastrophes.

Il est indispensable de réoccuper les Asturies, parce qu'il faut plus de monde pour garder la lisière de la plaine jusqu'à la Biscaye que pour garder les Asturies.

Puisque les Anglais se sont divisés en deux corps, un sur le midi

[1] Cette lettre, expédiée en chiffre et signée par le major général, a été dictée par l'Empereur; la minute est, en plusieurs endroits, corrigée de la main de Napoléon.

et l'autre sur vous, ils ne sont pas forts, et vous devez l'être beaucoup plus qu'eux. La lettre que je vous ai écrite, et que vous avez reçue le 13 décembre, vous a fait connaître ce que vous deviez faire : menacez les Anglais, et, si vous croyez pour le moment ne pas pouvoir reprendre Ciudad-Rodrigo, faites réparer les chemins qui mènent à Almeida, faites fortifier Salamanque, réunissez vos équipages de siége, envoyez de gros détachements sur Ciudad-Rodrigo; cela contiendra les Anglais, ne fatiguera pas vos troupes et aura bien moins d'inconvénients que de vous disséminer encore comme vous le proposez.

Je suppose que Montbrun est arrivé et que vous avez enfin réuni votre armée.

La prise de Valence a beaucoup fortifié l'armée du Midi, et il faut que vous supposiez les Anglais fous pour les croire capables de marcher sur Badajoz en vous laissant à Salamanque, c'est-à-dire en vous laissant arriver à Lisbonne avant eux. Ils iront dans le midi si, par des mesures mal calculées, vous détachez deux ou trois divisions sur le Tage, parce que, par là, vous les rassurez et leur dites que vous ne voulez rien faire contre eux.

Je vous le répète donc, l'intention de l'Empereur est que vous ne quittiez pas Salamanque, que vous fassiez réoccuper les Asturies, que votre armée s'appuie sur la position de Salamanque et que vous menaciez de là les Anglais.

Par ordre de l'Empereur,

Le major général, ALEXANDRE, prince de Neuchâtel et de Wagram.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18497. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Paris, 12 février 1812.

Mon Cousin, j'ai pris connaissance du rapport que vous m'avez présenté, en mettant sous mes yeux les réquisitions qui vous ont été adressées par mon procureur général près la haute cour impériale, à l'effet de vous informer qu'il y avait lieu de réunir ladite cour pour le jugement de ceux qui ont pris part à la capitulation de Bailen. Les considérations que vous exposez sur le défaut d'organisation de la haute cour, et sur l'inconvénient de livrer cette affaire à l'épreuve des débats judiciaires, m'ont déterminé à la renvoyer, ainsi que vous me l'avez proposé, à un conseil d'enquête qui se réunira le 17 du présent mois de février, suivant que je l'ai ordonné par mon décret

de ce jour, dont il vous sera adressé expédition. Vous aurez soin de tenir la main à l'exécution des diverses dispositions que ce décret contient, et je vous autorise à indiquer le lieu des séances dans la salle ordinaire de mon Conseil d'État.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la justice.

18498. — NOTE DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Palais des Tuileries, 12 février 1812

Il faut que M. le grand juge fasse expédier des lettres patentes pour permettre à ces six personnes de rester au service du roi de Westphalie, mais non pas pour leur permettre de se faire naturaliser Westphaliens. Il écrira au ministre de la justice du royaume de Westphalie une lettre par laquelle, en lui envoyant ces six lettres patentes, il lui fera connaître que l'Empereur se refuse à accorder aucunes lettres de naturalisation en Westphalie, comme en Espagne, à Naples et en Italie, puisque les souverains de ces pays eux-mêmes n'ont pas cessé d'être Français; ce qui résulte du droit qu'ils ont conservé au trône, de la dignité dont ils sont revêtus dans l'Empire et des règlements qui portent qu'ils sont traités en cette qualité comme Français; cela étant, ces souverains n'ont pas besoin que les Français qu'ils emploient cessent d'être Français, puisqu'au contraire ils trouvent dans cette qualité même une garantie de leur fidélité; il suffit qu'ils aient l'autorisation de passer à leur service, qu'en conséquence Sa Majesté a fait expédier les six lettres patentes dans la forme prescrite par le décret du 26 août 1811.

Le grand juge soumettra également à l'Empereur des lettres patentes pour quelques-uns des Français employés à Madrid et à Naples, afin de fixer par là les principes.

Il écrira au ministre des relations extérieures pour lui faire connaître ces principes, afin qu'il en écrive aux ministres de l'Empereur près les différentes puissances.

Quant aux princes de la Confédération du Rhin, à la Russie, à la Prusse, au Danemark, les questions de cette nature ne peuvent être résolues qu'individuellement.

En général, Sa Majesté ne veut accorder des lettres de naturalisation que dans le cas où il n'y a point d'intérêt pour la France de faire autrement. Par exemple, un Français est établi comme négociant à Odessa; il y trouve de grands avantages, et ces avantages ne peuvent être conservés que par la naturalisation : il n'y a point d'inconvénient

à lui permettre de se faire naturaliser. Un individu, conduit par les événements dans une cour, y a obtenu une grande charge, qu'il perdrait s'il n'était naturalisé : il pourra, par exception, y être autorisé, parce que la France n'a aucun intérêt à ce qu'on le lui défende.

Mais tous les Français qui, par les services qu'ils rendent à un prince étranger, peuvent faire la loi à ces princes, comme, par exemple, un ministre, un général difficile à remplacer, n'ont pas besoin que Sa Majesté leur permette de se faire naturaliser, puisque le prince a besoin d'eux : il suffit de les autoriser à rester à son service.

Les princes étrangers qui sont Français ont plus besoin de leurs serviteurs français que ces Français n'ont besoin de rester à leur service. D'ailleurs, si le souverain exigeait qu'ils se fissent naturaliser étrangers, cette exigence serait ridicule, puisque c'est précisément par leur qualité de Français qu'ils ont un titre de plus à sa confiance; de sorte que, si on leur ôtait le cœur de Français, en leur en ôtant la qualité, on diminuerait le parti que le prince peut en tirer.

Il n'en est pas de même d'un Français amené par les circonstances à la cour d'un prince étranger non français et revêtu d'une charge de cour.

Il sera nécessaire que le ministre des relations extérieures développe toutes ces considérations, en écrivant aux ministres dans les cours de Naples, de Madrid et de Westphalie, pour bien faire comprendre la question, car les difficultés à cet égard ne proviennent que de ce que la question n'est pas bien éclaircie; ce qui est le résultat du défaut d'analyse.

D'après la copie. Archives de la justice.

18499. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 13 février 1812.

Mon Cousin, la 1re et la 2e compagnie du 2e bataillon des équipages militaires, qui arrivent le 15 à Mayence, seront attachées au corps d'observation de l'Océan; les 3e et 4e compagnies du même bataillon, qui partent le 20 février d'Anvers pour Mayence, les 5e et 6e compagnies du même bataillon, qui partent le 15 février de Commercy, les six compagnies du 10e bataillon et trois du 6e bataillon, seront attachées au service du grand quartier général; les trois autres compagnies du 6e bataillon, que le prince d'Eckmühl est chargé d'organiser en Allemagne, seront attachées au 2e corps de l'Elbe. Vous chargerez en conséquence le duc de Reggio de presser leur formation;

Digitized by Google

vous vous assurerez vous-même que les cadres sont partis de Paris. Le 9e bataillon d'équipages militaires sera attaché en entier jusqu'à nouvel ordre au corps d'observation d'Italie. Ainsi, le 12e bataillon d'équipages militaires aura ses six compagnies attachées au 1er corps d'observation de l'Elbe; le 2e corps aura les trois compagnies du 6e bataillon qui s'organisent dans la 32e division militaire; le corps d'observation de l'Océan aura les deux premières compagnies du 2e bataillon; le corps d'observation d'Italie aura provisoirement les six compagnies du 9e bataillon; enfin le quartier général aura quatre compagnies du 2e bataillon, six du 10e et trois du 6e, total treize compagnies.

Il y aura, en outre, deux bataillons d'équipages à la comtoise et deux attelés de bœufs. Le 7e bataillon, fort de 250 voitures, est attaché à la Garde. Le corps d'observation d'Italie a, outre cela, à sa suite un bataillon de transport italien, organisé comme les nôtres et formant 250 voitures, et un bataillon de bœufs, fort de 300 voitures. Le corps d'Italie partira donc avec le nombre de voitures suivant : bataillon du 9e, 240 voitures (les forges et les bagages non compris); bataillon italien, 240; bataillon de bœufs italien, 300; total, 780 voitures.

En résumé, le 1er corps de l'Elbe aura 240 voitures; le 2e, 120; le corps d'observation de l'Océan, 80; la réserve de l'armée, 500; les deux bataillons comtois, 1,200; les bataillons attelés de bœufs, 600; à quoi il faut ajouter les voitures partant avec le corps d'Italie, 780; total, 3,520 voitures.

Il est nécessaire qu'il y ait un officier supérieur chargé particulièrement de tous les détails des transports et équipages militaires, que vous en ayez un état parfaitement en règle, pour que vous puissiez toujours donner à temps les ordres pour leur chargement, et qu'enfin le mouvement de tous ces bataillons soit porté sur les états de situation que vous me remettez.

Mandez au prince d'Eckmühl qu'il ait à vous faire connaître quand les compagnies qu'il doit former, en exécution du décret du 10 janvier dernier, seront formées.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18500. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 16 février 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, le sieur..... ne convient point

aux relations extérieures. On dit qu'il a les habitudes et les goûts tout à fait anglais, et qu'il aime et préfère à tout les individus de cette nation; ce qui, dans un agent français, a de graves inconvénients. Le sieur..... ne convient pas; il vit à Copenhague avec une fille; il est extrêmement avare et n'est plus propre à cette mission. Présentez-moi des sujets pour remplacer ces deux agents.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18501. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 février 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai pris un décret pour l'armement des côtes du Mecklenburg, de la 32e division militaire, de la 31e et de la 17e; faites-en l'envoi sans délai aux commandants du génie et de l'artillerie.

Il est nécessaire que les généraux surveillent activement les travaux et vous rendent compte de leur avancement.

Je conserve dans la 32e division militaire seulement six batteries. Il doit y avoir trois compagnies de garde-côtes; il faut y ajouter deux compagnies d'artillerie de ligne, les placer essentiellement à l'embouchure de l'Elbe et envoyer des détachements aux différentes batteries; 6 à 700 hommes d'infanterie me paraissent suffisants pour les batteries. Les généraux commandants les visiteront chaque semaine; le général de la division les visitera du 15 mars au 1er avril et s'assurera que tout est en état.

Le général de la 32e division militaire aura trois réserves : la première à portée de l'Elbe, l'autre du Weser, la dernière de la Jahde. En supposant chacune de ces réserves de 5 à 600 hommes avec une centaine de chevaux et deux pièces attelées, il s'ensuivrait qu'avec 2,000 hommes les côtes seraient gardées; et, comme mon intention est d'employer 8,000 hommes à la défense de la 32e division, il restera 6,000 hommes et douze pièces pour contenir Hambourg et se porter où le besoin l'exigerait. Les Danois pourront aussi, en cas d'événement, fournir 8 à 10 mille hommes. Le général commandant la 31e division devra avoir 500 hommes dans les îles et 100 hommes à la batterie de la Jahde; il aura 500 hommes sur les côtes de son département : 1,000 hommes lui sont donc d'une absolue nécessité, avec 1,000 hommes à Groningen, pour renforcer Delfzyl et se porter partout où besoin serait.

J'ai destiné 3,000 hommes pour la 31e division militaire. J'ai ordonné aussi la formation de trois cohortes de 500 hommes. Il y a également trois compagnies de garde-côtes. Une compagnie de ligne est indispensable pour Delfzyl. Le commandant de cette division doit avoir pour instruction de défendre Delfzyl, d'y jeter, en cas de besoin, sa réserve de 2,000 hommes et un général de brigade. Il tiendra la campagne avec le reste pour se joindre à la réserve de Hambourg, à celle d'Amsterdam et à celle qui viendrait de l'intérieur de l'Allemagne, et faire lever le siége de Delfzyl.

Delfzyl et Coeverden sont les deux seules places fortes de cette division; il faut que chaque général de brigade reste scrupuleusement à son poste.

Le général commandant la 17e division militaire a une tâche beaucoup plus importante à remplir. Du fort Lasalle dépend le sort de mon escadre et celui du Zuiderzee. Déjà, depuis un mois, je suppose que l'on travaille aux ponts-levis, poternes, etc., de manière que dans un mois ce fort doit pouvoir soutenir vingt jours de tranchée ouverte. Si le sous-directeur n'avait encore rien fait, il serait bien coupable, car probablement le fort sera attaqué au 1er mai. Il est nécessaire que le commandant de la 17e division se rende aussitôt à son poste.

Faites connaître au général Molitor qu'en lui donnant ce commandement je lui ai donné une marque de grande confiance; il faut que par sa présence il active tout. J'ai également confiance dans le commandant du génie. Il faut mettre là un bon commandant d'artillerie.

Un général de brigade doit être à Alkmaar, ayant le Helder sous son commandement. 2,000 hommes au moins sont nécessaires pour s'enfermer dans le fort Lasalle, dont 200 au Nieuwe-Diep ou fort Dugommier.

On tiendra le fort Morland autant que cela sera possible. Je destine une division de 12,000 hommes pour défendre la Hollande. 4,000 hommes se tiendront toujours entre le Helder et Alkmaar. 2,000 se laisseront enfermer au fort Lasalle, etc. 2,000 formeront à Alkmaar l'avant-garde de la division de Hollande; et, immédiatement après, partie de ce qui est dans la 32e division militaire, et vers l'Escaut et Wesel, arrivera.

Des mesures seront prises pour que 40,000 hommes soient promptement réunis entre Alkmaar et Harlem. Il faut que le génie mette la plus grande activité dans ses travaux. Il faut que le général commandant visite tous les quinze jours le fort Lasalle.

J'ai donné le commandement général du Zuiderzee à l'amiral De-

winter. Il aura sous son commandement douze vaisseaux de ligne et cent bâtiments de flottille. Il pourra aider à la défense de la terre. Mais cette force ne doit nuire en rien au développement des forces de terre.

Naarden doit être servie légèrement; je considère cette place comme la citadelle d'Amsterdam. Brielle et Hellevoetsluis, par leur position, paraissent à l'abri de toute attaque.

L'amiral pourra fournir momentanément, s'il est nécessaire, 1,200 hommes pour la défense du Helder; ils rejoindraient leurs vaisseaux dès que le Helder serait forcé, leur service ne pouvant plus être utile dans le fort Lasalle.

Les canonnières qui sont en station à l'embouchure de la Meuse protégeront Hellevoetsluis et s'y enfermeront. Les équipages défendront les batteries; les canonnières de Delfzyl feront de même.

Après le fort Lasalle, le point vulnérable de la 17e division militaire est l'île de Goeree. Il ne faut pas songer au fort de Tromp cette année; il faut penser au fort Duquesne et presser son armement. Une corvette doit être stationnée entre les forts Duquesne et Ruyter, comme l'année dernière. Les chaloupes canonnières fourniraient aussi des garnisons aux batteries jusqu'à ce que la garnison de Willemstad vînt reprendre l'île.

20,000 hommes pourront être réunis à Willemstad et donner tous les moyens de reprendre Goeree, si le commandant fait son devoir et que le fort Duquesne résiste.

Ainsi le commandant de la 32e division militaire aura, indépendamment des 8,000 Français, 8,000 Danois et 8,000 hommes qui arriveraient en peu de jours de l'Allemagne; il dirigerait, en cas d'événement, sur Coeverden et Magdeburg toutes ses évacuations et objets embarrassants. Comme il n'existe aucune place forte dans cette 32e division, il n'y a que Magdeburg et Coeverden pour cela.

Delfzyl et le fort Lasalle sont les points de résistance; Naarden est la citadelle; Gorcum est la tête de pont; l'île de Goeree, l'appui de la gauche; tous ces points doivent occuper toute la sollicitude du commandant de la 17e division militaire.

J'ai pris un décret pour l'armement de Delfzyl, du fort Lasalle, du Helder, de Coeverden, de Naarden, Gorcum, etc. Je vous ferai connaître un autre jour mes idées sur la défense de l'Escaut. Mais il est nécessaire que l'île de Cadzand, les forts Montebello et Saint-Hilaire, de Walcheren, ainsi que tous les ouvrages avancés de Flessingue, puissent être en état de soutenir un siége au 1er mai. Il y aura à Bruges et Anvers une réserve pour soutenir tous ces postes. Je sup-

pose que l'artillerie a commencé à mettre des pièces au fort Lasalle, et que le génie a commencé de même les ouvrages en bois pour les ponts et poternes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18502. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 février 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre que les intendants, les préfets et sous-préfets que j'ai nommés pour la Catalogne soient partis dimanche prochain pour leur destination; prévenez-en les généraux commandant dans ces provinces. Il faut que ces administrateurs n'aient point de prétentions ridicules; ils doivent aider les gouverneurs et non les contrarier, et mettre de la régularité dans l'administration.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18503. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 18 février 1812.

Mon Cousin, je juge à propos que vous répétiez mes instructions au duc de Raguse dans les termes suivants. Réexpédiez-lui donc, au plus tard demain, un nouvel officier.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,

COMMANDANT L'ARMÉE DE PORTUGAL [1].

Paris, 18 février 1812.

Monsieur le Duc, je viens de mettre à l'instant sous les yeux de l'Empereur vos lettres des 29 janvier, 4 et 6 février. Sa Majesté n'est pas satisfaite de la direction que vous donnez à la guerre : vous avez la supériorité sur l'ennemi, et, au lieu de prendre l'initiative, vous ne cessez de la recevoir. Vous remuez et fatiguez vos troupes. Ce n'est pas l'art de la guerre. Quand le général Hill marche sur

[1] La minute chiffrée de cette lettre a été retrouvée au Dépôt de la guerre, ainsi que le chiffre, ce qui a permis d'en donner ici la traduction. Le texte de cette dépêche figure dans les *Mémoires du duc de Raguse*, mais avec des inexactitudes et même quelques contre-sens.

l'armée du Midi avec 15,000 hommes, c'est ce qui peut vous arriver de plus heureux; cette armée est forte et assez bien organisée pour ne rien craindre de l'armée anglaise, aurait-elle même quatre ou cinq divisions réunies.

Aujourd'hui l'ennemi suppose que vous allez faire le siége de Ciudad-Rodrigo; il approche le général Hill de sa droite, afin de pouvoir le faire venir à lui à grandes marches et vous livrer bataille réunis, si vous voulez reprendre Ciudad-Rodrigo : c'est donc au duc de Dalmatie à tenir 20,000 hommes sur la Guadiana et à l'empêcher de faire ce mouvement, et, si Hill passe le Tage, à se porter à sa suite ou dans l'Alentejo. Vous avez le double de la lettre que l'Empereur m'a ordonné d'écrire au duc de Dalmatie le 10 de ce mois, en réponse à la demande qu'il vous avait faite de porter des troupes vers le midi. C'est vous, Monsieur le Maréchal, qui deviez lui écrire pour lui demander de porter un gros corps de troupes sur la Guadiana pour maintenir le général Hill dans le midi et l'empêcher de se réunir à lord Wellington.

La prise de Ciudad-Rodrigo est un échec pour vous, et les Anglais connaissent assez l'honneur français pour comprendre que ce succès peut devenir un affront pour eux, et qu'au lieu d'améliorer leur position l'occupation de Ciudad-Rodrigo les met dans l'obligation de défendre cette place; et, dès lors, ils vous rendent maître du choix du champ de bataille, puisque vous les forcez à venir au secours de cette place et à combattre dans une position si loin de la mer.

Le résultat de cet avantage ne peut être retardé que jusqu'à la récolte; alors vous serez en mesure de faire le siége de Ciudad-Rodrigo : l'ennemi marchera ou aura la honte de vous voir reprendre cette place.

Le mouvement du général Hill sur le Tage a été fait dans la croyance qu'aussitôt que vous auriez su la prise de Ciudad-Rodrigo vous auriez réuni vos troupes pour marcher rapidement sur cette ville, pour l'investir et profiter du premier moment où la brèche n'était pas relevée et où il ne pouvait encore y avoir aucun approvisionnement. Cette occasion étant manquée, il faut tout préparer pour le mois de mai. La véritable route de Lisbonne est par le nord; l'ennemi, y ayant des magasins considérables et des hôpitaux, ne peut se retirer de cette capitale que très-lentement, et si, dans l'attaque du prince d'Essling, il s'est retiré rapidement, c'est parce qu'il s'était préparé à ce mouvement. Il a donc un grand intérêt à vous empêcher de pénétrer dans le Portugal. La situation du prince d'Essling devant Lisbonne était pour l'Angleterre et le Portugal une grande

calamité. Je ne puis que vous répéter les ordres de l'Empereur : prenez votre quartier général à Salamanque ; travaillez avec activité à fortifier cette ville ; faites-y travailler 6,000 hommes de troupes et 6,000 paysans ; réunissez-y un nouvel équipage de siége, qui servira à armer la ville ; formez-y des approvisionnements ; faites faire tous les jours le coup de fusil avec les avant-postes ennemis ; placez deux fortes avant-gardes qui menacent, l'une Almeida, l'autre Ciudad-Rodrigo ; menacez les autres directions sur la frontière du Portugal ; envoyez des partis qui ravagent quelques villages ; enfin employez tout ce qui peut tenir l'ennemi sur le qui-vive. Faites réparer la route de Porto, celle d'Almeida ; tenez votre armée réunie vers Toro, Benavente, Salamanque. La province d'Avila a même de bonnes parties où l'on trouve des ressources. Dans cette situation aussi simple que formidable, vous reposez vos troupes, vous formez des magasins, et, avec de simples démonstrations bien combinées, qui mettent vos avant-postes à même de tirer journellement des coups de fusil avec l'ennemi, vous avez barres sur les Anglais, qui ne pourront vous observer. Vous devez tous les jours faire faire des prisonniers par vos avant-gardes et sur toutes les directions qui menacent l'ennemi : c'est le moyen d'avoir des nouvelles de l'ennemi ; il n'en est pas d'autre efficace.

L'Empereur me prescrit de donner l'ordre au duc de Dalmatie d'avoir toujours un corps de 20,000 hommes avec vingt bouches à feu, composé de ses meilleures troupes, soit sur Merida pour faire le coup de fusil avec le corps du général Hill et le contenir sur la rive gauche du Tage, soit sur Badajoz en se portant sur l'Alentejo et l'obligeant ainsi à se rapprocher d'Elvas. Cette opération est d'autant plus importante que, si elle n'avait pas lieu, le général Hill pourrait se réunir à lord Wellington pour vous attaquer. Il serait insensé de penser que jamais lord Wellington pût rappeler la division Hill tant que le duc de Dalmatie fera des démonstrations. Lord Wellington ne peut donc vous attaquer qu'avec son corps, et, s'il marchait à vous, vous réuniriez sept divisions à Salamanque, avec toute votre artillerie et votre cavalerie ; cela vous ferait 50,000 hommes. Je dis sept divisions, car il ne faut jamais compter sur celle des Asturies ; cette division recevrait alors ordre de marcher en avant pour menacer la Galice et contenir le corps espagnol qui est de ce côté. Appuyé à Salamanque, ayant autant d'artillerie et de munitions que vous voudrez, votre armée, forte de 50,000 hommes, est inattaquable, le général Hill fût-il même réuni à lord Wellington. Elle serait inattaquable, non pas pour 35,000 Anglais, qui, au fond, sont le total de ce que

les Anglais ont en Portugal sans y comprendre les Portugais, mais pour 70,000 Anglais. Un camp choisi, une retraite assurée sur les places, des canons et des munitions en quantité sont un avantage que vous savez trop bien apprécier.

Cependant, tandis que vous observerez, je suppose que Hill ait joint l'armée anglaise et que lord Wellington soit beaucoup plus fort qu'il ne l'est : dans ce cas l'armée du nord de l'Espagne arriverait avec sa cavalerie et deux divisions ; vous vous renforceriez tous les jours, et la victoire serait assurée. Mais, une fois la résolution prise, il faut la tenir; il n'y a plus ni *si* ni *mais;* il faut choisir votre position sous Salamanque, être vainqueur ou périr avec l'armée française au champ de bataille que vous aurez choisi.

Comme vous êtes le plus fort et qu'il est important d'avoir l'initiative, évitez de faire des travaux de camp retranché, qui n'appartiennent qu'à la défensive et avertiraient l'ennemi. Il suffira de reconnaître les emplacements et de travailler à force à la place. Si on prend un système de fortification serrée et qu'on n'admette pas trop de développement, en six semaines on peut avoir une bonne place qui mette votre quartier général, vos magasins et vos hôpitaux à l'abri de toute entreprise de l'ennemi, et qui puisse servir à votre corps d'armée de point de ralliement pour recevoir la bataille, ou de point de départ pour marcher sur Ciudad-Rodrigo et Almeida quand le temps en sera venu.

Je vous ai dit que vous ne deviez compter que sur sept divisions. La division du général Bonet doit retourner sur-le-champ dans les Asturies.

Soit que vous considériez la conservation de toutes les provinces du nord, soit que vous considériez un mouvement de retraite, sans les Asturies, qui assurent la possession des montagnes, ni Salamanque, ni Burgos, ni même Vitoria, ne sont tenables; si, après une bataille perdue, il fallait évacuer, la division des Asturies ne devrait pas même alors être rappelée à vous; mais, se repliant avec ordre sur votre droite, elle appuierait votre retraite, et, lorsque vous seriez à Burgos, elle serait à Reinosa pour vous couvrir de ce côté; sans quoi, favorisé par des débarquements sur tous les points de la côte, l'ennemi, dès le commencement de votre retraite, vous tirerait des coups de fusil sur Mondragon et Vitoria. D'ailleurs vous n'avez pas seulement à lutter contre lord Wellington, vous avez à contenir aussi le corps ennemi qui est en Galice, et, au moment où vous marchez sur l'ennemi, la division des Asturies contiendra la Galice et épargnera la présence d'une division à Astorga.

Digitized by Google

Je vous le répète, c'est à l'armée du Midi à avoir un corps de 20,000 hommes pour tenir en échec une partie de l'armée de lord Wellington sur la rive gauche du Tage. Ce n'est donc pas à vous, Monsieur le Duc, à vous disséminer en faveur de l'armée du Midi.

Lorsque vous avez été prendre le commandement de votre armée, elle venait d'éprouver un échec par sa retraite de Portugal; ce pays était ravagé; les hôpitaux et les magasins de l'ennemi étaient à Lisbonne; vos troupes étaient fatiguées, dégoûtées par des marches forcées, sans artillerie, sans train d'équipages; Badajoz était attaqué depuis longtemps; une bataille dans le midi n'avait pu faire lever le siége de cette place. Que deviez-vous faire alors? vous porter sur Almeida pour menacer Lisbonne? Non, parce que votre armée n'avait pas d'artillerie, point de train d'équipages et qu'elle était fatiguée. L'ennemi, dans cette position, n'aurait pas cru à cette menace; il aurait laissé approcher jusqu'à Coïmbre, aurait pris Badajoz et ensuite serait venu sur vous. Vous avez donc fait à cette époque ce qu'il fallait faire; vous avez marché rapidement au secours de Badajoz, l'ennemi avait barres sur vous, et l'art de la guerre était de vous y concentrer : le siége en a été levé et l'ennemi est rentré en Portugal; c'est ce qu'il y avait à faire. Depuis, Monsieur le Maréchal, vous êtes revenu dans le nord, lord Wellington s'est reporté sur le véritable point de défense du pays, et depuis ce temps vous êtes en présence.

Si, après avoir rejeté lord Wellington au delà de Ciudad-Rodrigo, vous fussiez resté dans la province de Salamanque, ayant vos avant-gardes sur les directions du Portugal, lord Wellington n'aurait pas bougé; mais vous vous êtes porté sans raison sur le Tage; les Anglais ont cru que vous vous disposiez à entrer dans l'Alentejo pour vous réunir au duc de Dalmatie et faire le siége d'Elvas; ils manœuvrèrent en conséquence et restèrent attentifs, lorsque votre mouvement sur Valence leur a fait connaître qu'ils n'avaient rien à craindre.

Dans ce moment, Monsieur le Duc, votre position est simple et claire; par conséquent elle ne demande pas des combinaisons d'esprit. Placez votre armée de manière qu'en quatre marches vos troupes puissent se réunir et se grouper sur Salamanque; ayez-y votre quartier général; que vos ordres, vos dispositions, annoncent à l'ennemi que la grosse artillerie arrive à Salamanque, que vous y formez des magasins, que tout y est dans une position offensive; faites faire continuellement la petite guerre avec les postes ennemis. Dans cet état, vous êtes maître de tous les mouvements des Anglais. Si lord Wellington se dirige sur Badajoz, laissez-le aller; réunissez aussitôt votre

armée et marchez droit sur Almeida; poussez des partis sur Coïmbre, et soyez persuadé que Wellington reviendra bien vite sur vous. Mais les Anglais ont trop de savoir-faire pour commettre une pareille faute. Ce n'est pas l'envoi de 4 ou 5,000 hommes sur Valence qui a fait faire aux Anglais leur mouvement pour s'emparer de Ciudad-Rodrigo, c'est la marche si inutile que vous avez fait faire d'une grande partie de votre artillerie, de votre cavalerie; c'est la dissémination de votre armée.

Écrivez au duc de Dalmatie et sollicitez le Roi de lui écrire également pour qu'il exécute les ordres impératifs que je lui donne de porter un corps de 20,000 hommes pour forcer le général Hill à rester sur la rive gauche du Tage. Ne pensez donc plus, Monsieur le Maréchal, à aller dans le midi, et marchez droit sur le Portugal si lord Wellington fait la faute de se porter sur la rive gauche du Tage.

La division Caffarelli doit être arrivée en Navarre; l'Empereur ordonne qu'une division italienne vienne renforcer l'armée du Nord. Mettez-vous en correspondance avec le maréchal Suchet à Valence, afin qu'il puisse marcher avec ses forces pour soutenir Madrid, s'il y a lieu. Profitez du moment où vos troupes se réunissent pour bien organiser et mettre de l'ordre dans le nord. Qu'on travaille jour et nuit à fortifier Salamanque; qu'on y fasse venir de grosses pièces; qu'on refasse l'équipage de siége; enfin qu'on forme des magasins de subsistances. Vous sentirez, Monsieur le Maréchal, qu'en suivant ces directions et en mettant pour les exécuter toute l'activité convenable, vous tiendrez l'ennemi en échec; Londres elle-même tremblera de la perspective d'une bataille et de l'invasion du Portugal, si redoutée des Anglais; et enfin, au moment de la récolte, vous vous trouverez tout à fait en état d'investir Ciudad-Rodrigo et de prendre cette place à la barbe des Anglais, ou de leur livrer bataille; ce qui serait à désirer, car, battus aussi loin de la mer, ils seraient perdus, et le Portugal conquis. L'artillerie qui arriverait pour armer Salamanque servirait pour Almeida et Ciudad-Rodrigo. En recevant la bataille au lieu de la donner, en ne songeant qu'à l'armée du Midi, qui n'a pas besoin de vous puisqu'elle est forte de 80,000 hommes des meilleures troupes de l'Europe, en ayant de la sollicitude pour les pays qui ne sont pas sous votre commandement, en abandonnant les Asturies et les provinces qui vous regardent, un combat que vous éprouveriez serait une calamité qui se ferait sentir dans toute l'Espagne; un échec de l'armée du Midi la conduirait sur Madrid ou sur Valence et ne serait pas de même nature.

Je vous le répète, vous êtes le maître de conserver barres sur lord

Wellington en plaçant votre quartier général à Salamanque, en occupant en force cette position et en poussant de fortes reconnaissances sur tous les débouchés; je ne pourrais que vous redire ce que je vous ai déjà expliqué ci-dessus. Si Badajoz était cerné seulement par deux ou trois divisions anglaises, le duc de Dalmatie pourrait le débloquer; mais alors lord Wellington, affaibli, vous mettrait à même de vous porter dans l'intérieur du Portugal, ce qui secourrait plus efficacement Badajoz que toute autre opération. Mais lorsque, par les nouvelles dispositions de l'Empereur qui l'ont obligé à renoncer pour cette année à l'expédition du Portugal, vu la tournure que prenaient les affaires générales de l'Europe, l'Empereur vous a ordonné de vous porter à Valladolid avec votre armée, et que vous êtes arrivé à Salamanque, les Anglais, qui ont bien calculé que ces mouvements n'avaient pu se faire en conséquence des leurs, ont été atterrés; et si, du 17 au 18, avec les 30,000 hommes que vous aviez dans la main, vous aviez marché à tire-d'aile sans livrer bataille, mais faisant mine de le vouloir, l'ennemi, qui était déconcerté par votre arrivée, était résolu de lever le siége de Ciudad-Rodrigo. Qui vous empêchait en effet de vous porter avec 25,000 hommes entre Salamanque et Ciudad-Rodrigo? C'est une opération qu'on pouvait même faire avec 9 ou 10,000 hommes, en prenant position sans s'engager et retournant sur Salamanque si l'ennemi présentait trop de forces. La guerre est un métier de positions, et 12,000 hommes ne sont jamais engagés quand ils ne le veulent pas; à plus forte raison 30,000 hommes, et surtout lorsque ces 30,000 hommes étaient suivis par d'autres troupes. Mais le passé est sans remède.

Je donne l'ordre que tout ce qu'il sera possible de fournir vous soit fourni pour compléter votre artillerie et pour armer Salamanque. Vingt-quatre heures après la réception de cette lettre, l'Empereur pense que vous partirez pour Salamanque, à moins d'événements inattendus; que vous chargerez une avant-garde d'occuper les débouchés sur Ciudad-Rodrigo et une autre sur Almeida; que vous aurez dans la main au moins la valeur d'une division; que vous ferez revenir la cavalerie et l'artillerie qui sont à la division du Tage; que vous renverrez la division Bonet dans les Asturies. Vous ne donnerez pas de division à l'armée du Nord, parce qu'elle sera renforcée par la division Palombini.

Pourtant, comme ce mouvement sera brusque, il faut lui donner le temps d'opérer son effet, et ce ne peut être que huit jours après que vous serez arrivé à Salamanque, et que ces dispositions seront faites, que leur effet aura lieu sur l'ennemi; ce n'est qu'alors que

vous pourrez entièrement évacuer le Tage. En attendant, il semble à l'Empereur qu'une seule division d'infanterie sur ce point est suffisante. Le Roi enverra au moins 1,200 hommes de cavalerie et 3,000 hommes d'infanterie pour appuyer cette division. Réunissez surtout votre cavalerie, dont vous n'avez pas de trop et dont vous avez tant besoin. Lorsque vous verrez que votre mouvement offensif a produit son effet, vous retirerez du Tage d'abord une brigade et ensuite une autre brigade; mais en même temps vous augmenterez vos démonstrations d'offensive, de manière que tout montre que vous attendez les premières herbes pour entrer en Portugal.

D'après la dépêche chiffrée. Dépôt de la guerre.

18504. — AU VICE-AMIRAL COMTE MISSIESSY,

COMMANDANT L'ESCADRE DE L'ESCAUT, A ANVERS.

Paris, 18 février 1812.

Monsieur le Vice-Amiral Comte Missiessy, nous vous faisons savoir que notre intention est que notre escadre sous votre commandement presse son réarmement en toute diligence, et qu'elle descende l'Escaut au 1er du mois de mars prochain, de manière à donner de l'inquiétude à nos ennemis par sa présence à l'embouchure du fleuve, où elle devra être mouillée et en état de prendre la mer au 10 mars au plus tard; disposition qui, indépendamment des autres résultats que nous nous proposons, forcera l'ennemi à supporter à la mer le coup de vent de l'équinoxe.

Nous vous recommandons particulièrement d'imprimer la plus grande activité aux vaisseaux sous vos ordres, et de porter leurs reconnaissances jusqu'en dehors des passes, de manière qu'elles deviennent familières aux contre-amiraux, capitaines et officiers.

Nous voulons que la sortie de notre escadre cesse de dépendre exclusivement de l'emploi des pilotes du fleuve, entendant que plusieurs officiers de chaque vaisseau, et notamment nos capitaines, acquièrent dans cette campagne les connaissances nécessaires pour remplacer ces pilotes en cas de besoin et faire sortir nos vaisseaux par eux-mêmes, moyennant les précautions convenables.

Nos lettres patentes du 9 août 1810, et les instructions, ordres et décrets que notre ministre de la marine vous a fait parvenir dans le cours de l'année dernière, vous ont fait connaître nos intentions sur les mesures que vous avez à prendre pour la défense des îles et des embouchures des fleuves compris dans l'étendue de votre commandement; mais nous n'en jugeons pas moins utile de vous retracer

dans cette lettre les diverses dispositions que nous avons définitivement arrêtées sur ces objets importants.

La réunion de notre escadre de la Meuse dans l'Escaut occidental nous détermine naturellement à réunir sous votre commandement toute la partie des côtes dont la défense était affectée à cette escadre.

En conséquence, votre autorité, en ce qui concerne les opérations maritimes, s'étendra depuis Brielle, au nord, jusques et y compris, au sud, la rive gauche du canal de l'Écluse.

A cet effet, nous ordonnons qu'il soit affecté à notre flotte de l'Escaut quatre-vingt-douze chaloupes canonnières ou péniches ou bateaux canonniers, qui seront armés par des détachements des vingt-trois équipages de haut bord sous vos ordres, lesquels seront, en conséquence, successivement élevés à un effectif de 600 hommes par l'incorporation dans ces équipages du 13e de flottille et des hommes que nous aurions destinés à en former de nouveaux.

Nous avons été disposé à cette incorporation par cette considération que les marins de ces derniers, étant continuellement disséminés sur des bâtiments épars, sont trop privés des soins et de la surveillance de leurs chefs supérieurs, inconvénient qui cessera d'exister au même degré du moment qu'appartenant à un équipage de haut bord ils ne seront plus, comme ils ne devront l'être en effet, que temporairement détachés sur des canonnières, pour être rappelés au corps à des époques déterminées, et toutes les fois que l'intérêt de l'administration et la discipline l'exigeront.

Chaque équipage sous vos ordres devra donc armer trois chaloupes canonnières.

Les quatre-vingt-douze chaloupes canonnières ou bateaux canonniers ou péniches, ainsi armés, formeront trois divisions, chaque vaisseau devant fournir une chaloupe à chaque division.

La 1re division prendra le nom de *division de flottille de l'Escaut;* la 2e, celui de *division de la Meuse;* la 3e, celui de *division de l'Escadre.*

DE LA DIVISION DE L'ESCAUT ET DE LA DÉFENSE DES ILES DE WALCHEREN ET DE SCHOUWEN.

La division de flottille de l'Escaut sera chargée du service des passes des deux Escaut, de celui des îles de Walcheren, de Cadzand et de partie de Schouwen.

Elle sera commandée par un capitaine de vaisseau nommé par notre ministre de la marine.

Elle sera répartie entre l'Escaut occidental et l'Escaut oriental.

Six des canonnières de cette division seront particulièrement placées sous les ordres du général de division commandant à Walcheren, pour être employées par lui à éclairer la côte comme il voudra et à se porter sur les points que menacerait l'ennemi. Ces six canonnières procureront à cet officier général ses moyens particuliers et indépendants pour assurer ses communications avec l'île de Cadzand et l'île de Schouwen.

Les dix-sept autres canonnières de cette division seront sous vos ordres lorsque vous serez à l'embouchure du fleuve; mais, lorsque vous remonterez à l'est de Borssele, la division tout entière ainsi que les bricks et corvettes devront être laissés près de Walcheren, et s'y maintiendront tant que le temps le comportera, pour rentrer dans les ports de Walcheren et notamment dans celui de Flessingue, en cas de besoin, cette division étant spécialement affectée à la défense de cette place, et ne devant, quelque événement qui puisse arriver, avoir un autre sort que celui de la place même.

Vous donnerez des instructions en conséquence au capitaine de vaisseau commandant cette division [1]. Il sera mis par notre ministre de la marine aux ordres du commandant de l'île de Cadzand un officier de marine avec deux bateaux canonniers, trois caïques et trois péniches.

Il y aura une corvette stationnée entre l'embouchure de l'Escaut oriental et Zierikzee, et, de plus, six bateaux canonniers et six péniches armés, mais non équipés, à la disposition du commandant de cette corvette, pour être par lui employés en cas de besoin comme l'exigeront les circonstances.

Le commandant de cette corvette s'assurera de tous les moyens de transport qui existent à Zierikzee, Nord-Beveland et toute la côte, pour pouvoir rapidement réunir dans le canal le nombre de bateaux nécessaires pour aller au secours de Schouwen et de Walcheren, si ces îles étaient attaquées.

Le commandant de cette corvette enverra tous les jours un rapport au général commandant à Schouwen, et assistera la garnison de tous ses moyens. Il vous adressera également de fréquents rapports, étant sous vos ordres pour les opérations maritimes.

Si l'île de Schouwen était attaquée, c'est de Tholen qu'il faudrait aller à son secours, et, dans ce cas, toute la flottille des deux Escaut

[1] « Par un décret du 27 février 1812, la composition de cette division est ainsi fixée : 2 chaloupes ou bateaux canonniers, 4 péniches. Des bateaux du pays seront rassemblés au besoin pour un transport de 3,000 hommes sur l'île de Walcheren. » (*Note de la copie.*)

manœuvrerait pour faciliter le passage des secours, tandis que la flottille de la Meuse manœuvrerait de l'autre côté, comme il sera dit ci-après.

DE LA DIVISION DE LA MEUSE ET DE LA DÉFENSE DES ILES DE SCHOUWEN ET DE GOEREE.

La division de la Meuse sera chargée d'une partie du service de Schouwen et de celui de Goeree.

Elle sera commandée par un capitaine de vaisseau, nommé par notre ministre de la marine.

Vous la ferez répartir entre le Brouwershaven-Gat et l'embouchure du Haring-Vliet, pour qu'une partie en soit toujours entre Schouwen et Goeree, et l'autre au nord de Goeree.

Cette division sera sous les ordres du général commandant à Goeree, en ce qui concerne le service particulier de cette île, et sous les vôtres pour les mouvements généraux.

L'officier supérieur de la marine qui la commandera correspondra chaque jour avec le commandant de Goeree, et, à cet effet, une chaloupe canonnière restera toujours à sa portée pour recevoir ses ordres.

Il sera pourvu à ce que le chef militaire à Hellevoetsluis corresponde également avec lui et ait sous la main les moyens nécessaires pour faire passer à Goeree tous les secours dont cette île aurait besoin.

Une forte corvette sera stationnée entre Willemstad et le fort Duquesne, de manière à protéger le passage dans l'île de Goeree; ce bâtiment, en cas d'attaque, se trouverait protégé par les deux batteries des forts Ruyter et Duquesne. Il servira de réduit en cas de besoin à la garnison de Goeree jusqu'à ce que le fort Duquesne soit établi.

Ce bâtiment aura sous ses ordres quatre bateaux canonniers et trois embarcations destinés au service de la garnison de Goeree, et, pour le détail de ce service, il sera aux ordres du général commandant l'île, mais sous ceux du commandant de la flotte de l'Escaut pour le service général.

L'officier commandant cette corvette commandera en outre le port et la marine de Willemstad.

Il se sera assuré à l'avance de tous les moyens de transport que peuvent offrir les bateaux du pays pour pouvoir porter rapidement le plus de monde possible de Willemstad à Goeree.

Si l'ennemi menace l'île de Goeree, le chef militaire d'Hellevoetsluis prendra ses mesures pour y faire passer sans délai toutes

les troupes que le général commandant à Rotterdam pourrait y envoyer, comme le commandant de la corvette de Willemstad fera passer toutes les troupes de la 24e et de la 25e division militaire au fort Duquesne à Ooltgensplaat. Le commandant de la flottille devra manœuvrer pour faciliter ces mouvements, et, si l'ennemi s'emparait de l'île, pour recevoir à bord toute la garnison.

Il doit y avoir à Willemstad six bateaux canonniers et six péniches, prêts à être armés en cas de besoin par les marins du pays et par l'équipage de la corvette, pour se porter partout où besoin sera.

Si l'île de Schouwen était menacée, la flottille de la Meuse se porterait sur cette île, comme celle de l'Escaut se porterait sur Goeree, si celle-ci était menacée.

Si Hellevoetsluis était menacé, la flottille de la Meuse doit se porter sur cette place, s'y renfermer et suivre son sort.

DE LA DIVISION DE FLOTTILLE DE L'ESCADRE.

La division de flottille de l'escadre sera composée comme les premières, plus vingt-trois péniches; sa destination est d'exercer les marins toutes les fois que les vaisseaux et frégates seront empêchés d'appareiller; et, dans ce cas, il vous est recommandé de les tenir sous voiles toutes les fois qu'il vous sera possible, surtout par des vents frais et une mer houleuse, afin de saisir toutes les occasions d'habituer les jeunes marins au mouvement de la mer et à l'exercice des manœuvres.

Ces vingt-trois canonnières et vingt-trois péniches seront une réserve de flottille à votre entière disposition, pour être employée, selon que les circonstances le comporteront, partout où sa présence pourra être utile, et vous désignerez un ou plusieurs officiers supérieurs de l'escadre pour la commander, toutes les fois qu'elle aura à exécuter des mouvements d'instruction, d'attaque ou de défense.

Vous vous servirez des péniches pour tenir celles de l'ennemi éloignées des côtes de Cadzand et de Walcheren.

Indépendamment des comptes qui vous seront rendus par les commandants des deux premières divisions et par ceux des stationnaires de Willemstad et Zierikzee, chacun d'eux devra adresser directement à notre ministre de la marine un rapport hebdomadaire sur tout ce qui intéressera le service.

Nous vous réitérons, Monsieur le Vice-Amiral, l'ordre de veiller à ce que tous les bâtiments de cette flottille s'exercent continuellement à la voile, afin que les équipages y acquièrent toute l'instruction que peut leur procurer ce genre de navigation.

Digitized by Google

Vous voudrez bien donner à chacun des commandants de flottille et à ceux des stationnaires toutes les instructions de détail qui doivent résulter de la présente, et vous en adresserez une copie à notre ministre de la marine pour nous être présentée.

Nous n'avons pas entendu prescrire par la présente toutes les dispositions que vous aurez à prendre pour la défense des côtes placées sous votre commandement, attendu qu'elles doivent dépendre de circonstances qu'on ne peut prévoir; mais nous comptons que, quelques événements qui puissent survenir, vous saurez employer les forces qui vous seront confiées de la manière la plus conforme à l'intérêt de notre service et à l'honneur de nos armes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

18505. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 19 février 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, vous recevrez un décret par lequel j'ordonne la démolition des maisons et autres bâtisses qui gênent les fortifications de Magdeburg. Vous enverrez ce décret au roi de Westphalie. Il est nécessaire que l'exécution en soit prompte, parce que la sûreté de la place est compromise. Il faut que les habitants aient délogé et que les toits soient découverts dans le commencement de mars, et qu'on démolisse toutes ces maisons à la fois. Le Roi cédera, en indemnité aux propriétaires, des domaines situés dans la province de Magdeburg; j'ai inséré cette obligation dans mon décret.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18506. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 19 février 1812.

Monsieur le Comte Mollien, je vous autorise à négocier les actions que vous avez du canal du Midi à raison de 12,000 francs par action. A ce taux, vendez-en autant qu'il se présentera d'acquéreurs. Faites faire exactement les versements au trésor de la Couronne, pour que cela ne forme pas d'embarras. Réglez également le prix que l'on peut faire donner des actions du canal du Loing.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18507. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 19 février 1812.

Mon Cousin, vous n'avez pas répondu à ma quatrième question : De quoi se compose une division d'ambulance de la Garde? Vous me dites qu'elle se compose de ce qui est nécessaire pour une division de 10,000 hommes; cela n'est pas suffisant; faites-m'en remettre le détail.

Pour le 7e bataillon du train des équipages, l'habillement des conscrits est-il prêt, de sorte que les conscrits puissent avoir leurs habits et leurs masses de linge et de chaussures quarante-huit heures après leur arrivée?

Les 500 conscrits des équipages militaires de la Garde ont-ils leurs habits, et quarante-huit heures après leur arrivée pourra-t-on les leur fournir?

Il paraît que le 7e bataillon doit recevoir 240 voitures. Écrivez au ministre de l'administration pour savoir où ces voitures doivent être prises; il est nécessaire qu'elles soient rendues à Metz ou à Mayence au 1er mars.

Je vous renvoie la réponse de l'ordonnateur, pour que vous y mettiez en marge ce qui existe et quel doit être le complet en hommes, en chevaux, en harnais et en voitures de toute espèce.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18508. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 19 février 1812.

Mon Cousin, faites partir le 3e régiment des grenadiers à pied de ma Garde, demain 20, pour Metz, sans le faire passer par Paris. Ce régiment emmènera avec lui son artillerie et ses caissons.

Donnez ordre aux chevau-légers polonais de se rendre à Compiègne demain 20. Vous leur enverrez à Compiègne l'ordre de se diriger sur Mayence par la route la plus courte, sans cependant passer par Metz, cette route étant suffisamment encombrée. Gardez le secret, de manière que les Polonais ne sachent pas où ils vont. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils emmèneront avec eux leurs forges, leurs caissons et tout ce qui leur appartient.

Vous donnerez l'ordre à un détachement de 150 de mes chasseurs

de se rendre à Compiègne, ainsi qu'à un détachement de 50 gendarmes d'élite. De Compiègne, tout cela partira pour Mayence.

Ayez soin que ces mouvements se fassent de nuit et que les troupes ne sachent pas où elles vont.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18509. — DÉCISION.

Paris, 19 février 1812.

Le grand juge, ministre de la justice, soumet à l'Empereur un rapport au sujet des Français qui, se trouvant au service d'une puissance étrangère, acceptent des titres honorifiques.

L'Empereur décide qu'en France ces titres ne seront pas reconnus, et il ordonne que, dans l'*Almanach impérial*, on les désigne sous leur nom de famille ou sous leur nom de terre, mais sans titre.

D'après la copie. Archives de la justice.

18510. — DÉCISION.

Paris, 19 février 1812.

Le ministre de la marine soumet à l'Empereur le rapport du conseil d'enquête relatif au général Ernouf et aux colonels Cambriel et Madiez.

Renvoyé au grand juge, pour faire arrêter le capitaine général Ernouf, le colonel Madiez, qui commandait aux Saintes, et les autres individus qui demeurent prévenus dans cette affaire en conséquence du rapport du conseil d'enquête; faire mettre les scellés sur leurs papiers, et les traduire devant les tribunaux, conformément aux lois de l'Empire.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

18511. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 21 février 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au prince d'Eckmühl de commencer son mouvement sans délai. A cet effet, vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, les deux divisions de cuirassiers se réuniront à Magdeburg; toute la division Gudin se réunira à Magdeburg.

Le parc d'artillerie et celui du génie se mettront en marche de Minden par le Mecklenburg sur Stettin, ou à une marche de cette ville. La division Gudin doit passer l'Elbe le 29, s'il est possible, et se diriger sur Stettin. Ce mouvement se fera par trois colonnes : 1re colonne, la brigade de cavalerie légère du général Piré, un régiment d'infanterie et plusieurs batteries de canon; 2e colonne, une division de cuirassiers avec son artillerie et un régiment d'infanterie; 3e colonne, la 3e division de cuirassiers. Il faut que tout cela arrive le plus tôt possible à Stettin. En même temps, la division de cuirassiers qui est à Erfurt se portera sur Magdeburg; le prince d'Eckmühl la laissera sur l'Elbe, à moins de circonstances imprévues.

La division Morand se mettra en marche avec son artillerie et ses équipages et s'approchera de Stettin à deux marches.

La division qui est à Rostock pourra se mettre en marche plus tard; elle se portera à deux marches de Stettin.

Du 5 au 10 mars, le corps d'armée du prince d'Eckmühl doit être tout entier dans sa main, savoir : son quartier général à Stettin; la division Dessaix à Küstrin, ayant un régiment à Glogau; les quatre autres divisions, une à Stettin, une à Prenzlow, une à Anklam, une à Strelitz ou tout autre lieu, mais pouvant en deux jours, après en avoir reçu l'ordre, passer l'Oder à Stettin.

La division de cavalerie légère du général Bruyère sera sur la droite de l'Oder, couvrant tout l'Oder depuis Küstrin jusqu'à Stettin, poussant des postes sur les routes de Kolberg, de Landsberg, de Danzig, et communiquant avec la brigade Pajol, qui est en avant.

La 2e brigade de cavalerie légère sera à Küstrin, occupant Landsberg et communiquant avec Posen et avec la division Bruyère. Le général Bruyère aura son quartier général à Stargard.

Les cuirassiers seront placés le long de l'Oder, à Schwedt par exemple, et dans les lieux où ils seront le mieux nourris. Je suppose qu'ils ont leurs mousquetons, leurs cartouches, et qu'ils peuvent se garder eux-mêmes dans leurs cantonnements.

Le général Carra Saint-Cyr, qui commande la 32e division militaire, sera sous les ordres du prince d'Eckmühl; il lui rendra compte de tout. Il aura la division princière pour garder le Mecklenburg et la 32e division militaire.

Il est important, en exécutant ce mouvement, qu'aucun homme ne passe l'Oder avant le 8 mars. Ainsi, au 8 mars, le prince d'Eckmühl doit avoir son corps groupé sur l'Oder, la cavalerie légère doit passer l'Oder, et le prince d'Eckmühl arriver de sa personne en poste à Stettin, avec son quartier général.

Le général Gudin, qui traverse la Prusse, la traversera avec les précautions convenables.

Le contingent de Mecklenburg pourra encore rester du côté de Rostock, et on pourra lui donner quelques jours pour la rejoindre.

Dans une lettre que je vous écrirai demain, je vous ferai connaître la conduite à tenir envers la Prusse.

Le prince d'Eckmühl aura donc sous ses ordres cinq divisions d'infanterie, le 1er corps de réserve de cavalerie, que commande le général Nansouty, ses deux brigades de cavalerie légère, la 7e division d'infanterie, qui est à Danzig, et les contingents du Mecklenburg; ce qui lui fera, tout compris, une armée de 100,000 Français. Le corps saxon sera également sous ses ordres. Indépendamment de ce, il aura toute la division Daendels, composée des brigades de Würzburg, de Hesse et de Bade, formant 15,000 hommes d'infanterie et 1,500 hommes de cavalerie. Il se servira de cette division pour garder la Poméranie suédoise et le Mecklenburg. Il tiendra prêt un bataillon de chaque nation pour le faire entrer à Küstrin aussitôt que la division Dessaix quittera cette place.

Le prince d'Eckmühl formera un dépôt, selon l'usage, lequel sera composé des hommes malingres et estropiés des régiments de ses divisions, et qui restera à Stettin avec six bataillons de la division Daendels, qui ne viendront à Stettin que lorsque le moment d'aller en avant sera arrivé.

Le 85e, qui est à Glogau, se tiendra prêt à se rendre à Posen, aussitôt que la division Dessaix arriverait dans cette ville.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18512. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 21 février 1812.

Le major général écrira au duc de Raguse qu'il a mal compris mes intentions sur Valence; que j'ai ordonné de faire marcher sur cette place 12,000 hommes, en comprenant les troupes de l'armée du Centre; que j'ai entendu que ce mouvement se ferait par Cuenca; qu'il y avait déjà à Cuenca 4,000 hommes; que le Roi en donnerait 3,000 autres, et que c'était donc 3 ou 4,000 hommes de l'armée de Portugal à faire filer sur Cuenca; que ses plaintes ne sont pas fondées; qu'il aurait été insensé au Roi de se porter de Cuenca sur Albacete; que ce mouvement aurait permis à l'ennemi, qui était à

Requeña, de marcher sur Madrid; qu'il était évident que cette opération d'Albacete ne pouvait se faire à moins de forces immenses, puisqu'elle demandait une grande ligne d'opération et qu'elle n'aurait pas donné de résultat pour la prise de Valence; car, si le maréchal Suchet avait été battu au passage des lignes, cette opération ne signifiait rien; que l'art de la guerre ne consiste pas à diviser ses troupes; que l'opération de Cuenca par Requeña, communiquant par la gauche avec le maréchal Suchet avant d'attaquer l'ennemi, était une véritable opération militaire; que 3,000 hommes de plus avec le général Darmagnac n'auraient affaibli en rien l'armée de Portugal; que les Anglais ne s'en seraient pas aperçus; que cette opération eût même pu se faire en envoyant des troupes de l'armée du Centre et en remplaçant par des troupes de l'armée de Portugal les troupes qui se seraient portées sur Cuenca; que sans doute la route de Cuenca n'est pas bonne pour l'artillerie, mais qu'il n'y avait pas besoin d'artillerie contre les insurgés, et que d'ailleurs le maréchal Suchet en avait; que c'est une faute du duc de Raguse qui n'est pas justifiable, puisqu'il était devant l'ennemi et qu'il est évident qu'il exposait tout le nord de l'Espagne; que, s'il eût fallu faire une grande opération d'armée, on eût préféré la faire faire par le duc de Dalmatie, et l'on eût prévu le cas où les Anglais auraient marché sur Madrid ou sur Salamanque.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

18513. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 21 février 1812.

Le major général écrira au duc de Raguse que j'ai lu ses lettres du 6 février; que je suis extrêmement peiné qu'il ait envoyé la division Bonet à l'armée du Nord; que cette division est la seule qui puisse occuper avec profit les Asturies, parce que le soldat connaît l'Espagne et les habitants; qu'il valait mieux ne rien envoyer à l'armée du Nord et renvoyer la division Bonet dans les Asturies; que mon intention est que, dans quelque endroit qu'elle se trouve, elle retourne dans cette province; que, pour le Nord, il vaut mieux avoir la division Bonet dans les Asturies qu'à Burgos; que l'armée de Portugal est en l'air, et que la communication avec Irun n'est pas tenable, si l'on n'a pas les Asturies; qu'il faut occuper les Asturies quand on est à la hauteur de Salamanque, et occuper la ligne de Potes et de

Reynosa quand on est à la hauteur de Valladolid ou de Burgos; mais que laisser les paysans maîtres des montagnes, communiquant avec la mer, c'est le plus grand malheur qui puisse arriver en Espagne; que la population de la Galice refluera dans les provinces occupées par l'armée; que l'expérience a prouvé cette théorie; que, quand le duc d'Istrie fit évacuer les Asturies, tout le pays fut en mouvement; qu'il faut 6,000 hommes pour garder les montagnes; qu'on les place dans les Asturies ou à Santander, c'est la même chose, avec cette différence qu'en les plaçant à Santander ils ne couvrent pas le royaume de Léon et n'occupent pas cette province, qui est la plus importante pour les insurgés; que je mets à sa disposition la division Bonet à cet effet; qu'il la fasse diriger sur les Asturies par le chemin que le général Bonet jugera le meilleur; que vous lui avez fait connaître que Sa Majesté n'approuve pas la dissémination de son armée; qu'elle ne voit dans sa conduite que des tâtonnements. Comment, à Valladolid, prétend-il être instruit à temps de ce que fera l'ennemi? Cela n'est possible dans aucun pays et surtout dans un pays insurgé. Comment préjugera-t-il ce que fera l'ennemi étant à Valladolid? Que vous ne pouvez que lui répéter que Sa Majesté ne voit d'opération honorable pour ses armes que d'occuper Salamanque, d'avoir des avant-gardes légères faisant le coup de fusil sur les frontières de Portugal et avec Ciudad-Rodrigo, d'avoir son armée centralisée autour de lui à quatre ou cinq marches; que, jusqu'à ce que l'armée du Centre ait pu placer des troupes à Almaraz, que l'armée de Portugal ait occupé Salamanque et que l'opération du duc de Dalmatie sur Merida et Badajoz ait de l'influence sur l'ennemi et se soit fait sentir, il peut laisser une division légère, prête à le rejoindre sur Talavera, occupant Almaraz; que, lorsqu'il aura occupé Salamanque, que ses avant-postes auront pris cette direction, et que cette espèce de vésicatoire militaire aura fait son effet sur l'ennemi, il pourra faire rapprocher de lui la division qu'il aura laissée sur le Tage, et que l'armée du Centre pourra donner des troupes pour garder la vallée; qu'il s'occupe trop de ce qui ne le regarde pas, et pas assez de ce qui le regarde; que sa mission a été de défendre Almeida et Ciudad-Rodrigo, et qu'il a laissé prendre ces places; qu'il a le nord à maintenir et à administrer, et qu'il abandonne les Asturies, c'est-à-dire le seul moyen de le gouverner et de le contenir; qu'il va s'embarrasser si lord Wellington envoie une ou deux divisions sur Badajoz, quand Badajoz est une place très-forte et que le duc de Dalmatie a 80,000 hommes, lorsqu'il peut être secouru par le maréchal Suchet, enfin lorsque, si lord Wellington marchait sur Badajoz, il a un moyen sûr, prompt et

triomphant de le rappeler, celui de marcher sur Ciudad-Rodrigo et Almeida.

Que son armée se compose de huit divisions; qu'une division doit rester dans les Asturies; qu'il ne doit y compter que pour la faire marcher sur la Galice; que, quand même après une bataille avec les Anglais il serait battu, il ne doit pas faire évacuer les Asturies par cette division, mais la faire filer par les montagnes à sa droite; que les coups de fusil arriveront en peu de jours à Mondragon, si l'on n'occupe pas les montagnes; que la division des Asturies est une division qui, en cas d'évacuation de Salamanque, de Valladolid, devrait suivre le mouvement dans les montagnes, sans quoi la position de Burgos ne serait pas tenable, pas même celle de Vitoria; que d'ailleurs, encore une fois, il a à lutter non-seulement contre l'armée anglaise, mais anssi contre la Galice; que ces 6,000 hommes qui se porteraient en avant par les débouchés de la Galice contiendront cette province; que l'on peut dire que 6,000 hommes dans les Asturies équivalent à 18,000 qu'il faudrait de plus à Astorga et sur le littoral; que les insurgés, sans communication après la prise de Valence, étaient au désespoir; que l'arrivée des bandes à Potes et à Oviedo et le rétablissement de leurs communications avec la mer leur ont rendu le courage; et tout cela par défaut de réflexion et de connaissance des localités.

Qu'en résumé, de ses huit divisions une doit être dans les Asturies et n'en point bouger; que les sept autres doivent être réunies autour de Salamanque; ce qui lui a fait une armée de 50,000 Français, avec une artillerie de cent pièces de canon, lesquels dans un terrain étudié, couvert par des bouts de flèche, ayant leurs vivres assurés et leur appui à Salamanque, ne seraient pas vaincus par 80,000 hommes; que toutefois il faut bien se garder de faire à Salamanque un camp retranché : que les Anglais le croiraient sur la défensive et n'auraient plus de craintes, et que c'est une place forte qu'il faut avoir à Salamanque.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

18514. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 22 février 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Elchingen de porter son quartier général à Erfurt, du 5 au 10 mars. Le 2e corps de cavalerie de réserve, composé de la division de cavalerie légère du général Wat-

tier et des deux divisions de cuirassiers des généraux Sebastiani et Defrance, sera sous ses ordres.

La division de cavalerie légère que commande le général Wattier se mettra en mouvement, de manière à passer le Rhin à Mayence le 27, et se dirigera sur Weimar. Cette division aura ses batteries d'artillerie légère avec elle, et son mouvement s'opérera par brigade. La division Sebastiani pourra passer le Rhin à Coblenz et se diriger sur Weimar. La division Defrance pourra passer le Rhin à Düsseldorf et se diriger sur Paderborn et de là sur Leipzig. Toute l'artillerie de ces deux divisions de cuirassiers qui est à Wesel en partira le 28 avec le parc de la réserve de cavalerie, et se dirigera sur Paderborn, où elle se réunira à la division de cuirassiers du général Defrance, et marchera sous sa protection jusqu'à Leipzig. La division d'infanterie qui est à Mayence, avec le parc du corps d'armée, se mettra en mouvement le 28 et se dirigera sur Erfurt. Le parc restera à Gotha.

La division d'infanterie qui est à Düsseldorf et le régiment portugais qui est à Coblenz, et qui ira rejoindre la division à Düsseldorf, se dirigeront sur Paderborn et de là sur Leipzig.

Il est nécessaire que le duc d'Elchingen envoie la situation de chaque régiment et de son artillerie, des équipages militaires et de toute l'artillerie du corps d'armée. Vous ferez connaître à ce maréchal que son corps doit passer l'Elbe à Wittenberg. Recommandez-lui de faire marcher ses troupes doucement, de manière à ne pas fatiguer ses chevaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18515. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 22 février 1812.

Mon Cousin, faites connaître au roi de Westphalie que son corps d'armée doit être réuni du 10 au 15 mars à Halle; qu'aucunes troupes westphaliennes ne doivent occuper Brunswick, Magdeburg, ni les environs; qu'il peut occuper Halle et le pays de Dessau, et que son corps est destiné à passer l'Elbe au pont de Dessau.

Vous aurez soin d'informer le roi de Westphalie du mouvement des différentes troupes qui traversent ses États.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18516. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 22 février 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince d'Eckmühl qu'il ne doit pas laisser retourner en Suède les deux régiments qui sont en Poméranie; qu'il ne doit pas laisser retourner en Suède le colonel Peyron; qu'il ne doit pas recevoir le nouveau gouverneur qui viendrait de Suède; que la raison de cela est très-simple, c'est que toute communication avec la Suède est interdite; que tout individu qui viendrait de Suède en Poméranie doit être envoyé à son quartier général; qu'indépendamment des troupes alliées il doit laisser provisoirement un régiment français en Poméranie; que la division qui est en Poméranie doit être la dernière à bouger, puisqu'elle est la plus près de Stettin; que, même lorsqu'elle marchera, elle doit toujours laisser une brigade en Poméranie. Vous chargerez le prince d'Eckmühl de réitérer l'instruction de ne souffrir dans la Poméranie aucune communication que ce soit avec la Suède.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18517. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 22 février 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de mettre en mouvement la division Legrand, aussitôt la réception du présent ordre, et de la diriger sur Magdeburg; de mettre en mouvement la division Verdier et de la diriger sur Brunswick; de mettre en mouvement la division Belliard et de la diriger sur Münster; de porter son quartier général à Magdeburg, où il est nécessaire qu'il soit rendu le 5 mars; de réunir sur l'Elbe la 3e division de cuirassiers que commande le général Doumerc, qui, jusqu'à nouvel ordre, fera partie de son corps d'armée. La brigade de cavalerie légère du général Castex, qui est dans la Poméranie, fera partie du corps du duc de Reggio, mais elle restera jusqu'à nouvel ordre dans la Poméranie; le duc de Reggio enverra reconnaître sa situation. Aussitôt que la brigade Corbineau sera arrivée, il la dirigera sur Magdeburg; il fera filer également son parc sur Magdeburg. Le duc de Reggio aura ainsi dans la main les divisions Legrand et Verdière, et une division de cuirassiers à Magdeburg et à Brunswick. Lorsque je serai informé du jour où la division Belliard arrivera à Münster, je me réserve de donner des

ordres pour son mouvement ultérieur. La division Belliard a un régiment suisse à Strasbourg; ce régiment suisse se rendra en droite ligne de Strasbourg à Magdeburg et en passant par Würzburg, conformément aux ordres que je donnerai. Instruisez de cela le général Belliard et le duc de Reggio.

Les trois compagnies du 6e bataillon d'équipages militaires, que le prince d'Eckmühl a eu ordre de former, seront attachées au 2e corps d'observation de l'Elbe; il est nécessaire que le duc de Reggio leur donne des ordres et accélère leur formation. Écrivez-en au prince d'Eckmühl et au général commandant la 32e division militaire.

Vous donnerez l'ordre que les 5es bataillons des 56e et 19e et le 4e bataillon du 123e rejoignent leurs régiments à leur passage à Magdeburg. Le tiercement se fera entre tous les bataillons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18518. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 23 février 1812.

Monsieur le Comte de la Riboisière, commandant l'artillerie de la Grande Armée, j'ai besoin de connaître si l'artillerie est prête à satisfaire aux différents ordres que je donne aux corps d'armée.

Le 1er corps de l'Elbe, avec le 1er corps de la réserve de cavalerie, se met en mouvement à la fin du mois pour arriver dans les premiers jours de mars sur l'Oder. Le parc de Minden suit ce mouvement et se rend à Stettin.

Le 2e corps, avec la division de cuirassiers qui appartient au 3e corps de la réserve de cavalerie, se met également en mouvement à la fin de ce mois et se porte sur Magdeburg.

Le 3e corps ou corps d'observation de l'Océan, commandé par le duc d'Elchingen, passe le Rhin à la fin de ce mois et se dirige sur Leipzig et Erfurt. Le 2e corps de la réserve de cavalerie suit ce mouvement. Le parc doit se rendre à Gotha.

Le 4e corps débouche par Innsbruck avec le 3e corps de la réserve de cavalerie, et dans les premiers jours de mars il sera sur Ratisbonne.

Je n'ai encore donné aucun ordre au parc général de l'armée, ni à l'équipage de pont. Je désire recevoir de l'artillerie un rapport qui me fasse connaître si tous les mouvements préparatoires du matériel, du personnel et des attelages ont eu lieu de manière que tout soit à son poste et que le service puisse se faire selon la rigueur de l'organisation.

S'il est quelques voitures à laisser en arrière non attelées, je désire savoir quel en est le nombre, quelle est l'espèce de voitures et quand elles seront attelées pour rejoindre. Y a-t-il un parc général, ou a-t-on tout confondu avec chaque corps d'armée? Y a-t-il un parc général pour la réserve de cavalerie, comme cela a eu lieu dans les précédentes guerres, ou n'y a-t-il qu'un parc attaché à chaque corps de la réserve de cavalerie? Enfin, quand le personnel et les attelages de l'équipage de pont pourront-ils passer le Rhin? combien y aura-t-il de chevaux? combien de voitures? que chargera-t-on sur ces voitures? quand pourront-elles passer le Rhin? Le matériel des équipages de siége est-il prêt à Danzig et à Magdeburg, ainsi que le personnel? Où seront-ils au 1er avril?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

18519. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 23 février 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je ne vois pas que des dispositions se fassent pour aller prendre les voitures qui se construisent dans les arsenaux, soit de la guerre, soit de la marine, et il me semble que l'on perd un temps précieux. Faites-moi un rapport là-dessus. Il est bien nécessaire que tout ce qui peut partir parte, car les transports vont se trouver à un ou deux mois de l'armée. Faites-moi connaître si les compagnies du 2e bataillon des équipages militaires, qui devaient partir de Sampigny avec des voitures de nouveau modèle, sont parties; si elles ne le sont pas et qu'il faille encore retarder leur départ, faites-les partir avec d'anciennes voitures.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18520. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 23 février 1812.

Mon Cousin, faites-moi connaître où est le major inspecteur des équipages militaires. Il serait convenable qu'il fût près de vous. C'est un homme qui devient important. Vous avez reçu le décret par lequel je lui ai adjoint pour l'inspection deux chefs de bataillon et deux adjudants, capitaine et lieutenant. Présentez-moi ce major, que je

désire connaître, et qu'il se mette au fait du service, de la situation et de la distribution des bataillons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18521. — AU CAPITAINE D'HAUTPOUL,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 23 février 1812.

Monsieur d'Hautpoul, partez sans délai pour remplir la mission qui vous sera indiquée dans la note ci-jointe.

NAPOLÉON.

NOTE POUR MON OFFICIER D'ORDONNANCE D'HAUTPOUL.

Rendez-vous à Metz. Vous y visiterez le personnel, le matériel et les attelages de l'artillerie qui doit être attachée à la réserve de la Garde. Vous visiterez également les bataillons d'équipages militaires qui se trouvent à Metz. Vous irez à Sampigny. Vous verrez cet établissement en détail, et vous me ferez connaître combien il y a de chariots; quels sont les cadres de bataillons d'équipages militaires, et déjà formés et qui y sont arrivés; quelle est la quantité de chariots de nouveau modèle déjà confectionnés, et combien on pourra en fournir au 1er mars.

Quand vous serez resté six jours à Metz, vous vous rendrez à Mayence, et vous y verrez également quelle est la situation du parc général de l'armée, soit de l'artillerie, soit du génie, matériel, personnel et attelages. Comme le corps du duc d'Elchingen va faire un mouvement, voyez bien dans quelle situation partent les différentes divisions d'artillerie.

Vous m'écrirez tous les jours, de Mayence, ce qui viendra à votre connaissance sur la force des troupes, la manière dont elles sont équipées, leur santé, leur armement, etc.

D'après l'original comm. par M. le général marquis d'Hautpoul.

18522. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 24 février 1812.

Mon Cousin, mandez au prince d'Eckmühl de ne réformer aucun homme; mais que tous les hommes doivent suivre jusqu'à Stettin, et que là, au passage de l'Oder, il sera formé, comme il a toujours

été dans l'usage de la Grande Armée, un dépôt d'hommes vieux, infirmes et hors d'état de faire la campagne; les malades sortant des hôpitaux s'y joindront, et cela formera un bataillon d'un millier d'hommes, qui sera utile à Stettin; et, lorsqu'il en sera temps, on y enverra un inspecteur qui en passera la revue pour faire rentrer en France ceux qui seraient incapables de servir même dans cette place.

Quant aux chevaux marqués pour la réforme, en temps de guerre on ne doit réformer aucun cheval qu'au préalable le colonel ne s'en soit procuré un pour le remplacer. Ce n'est qu'avec cette précaution qu'on peut réformer; et, dans tous les cas, le remplacement doit précéder.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18523. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Paris, 24 février 1812.

Monsieur mon Frère, après l'arrivée du courrier que le comte Lauriston a expédié le 6 de ce mois, j'ai pris le parti de causer avec le colonel Czernitchef sur les affaires fâcheuses survenues depuis quinze mois. Il ne dépend que de Votre Majesté de tout terminer. Je prie Votre Majesté de ne jamais douter de mon désir de lui donner des preuves de la considération distinguée que j'ai pour sa personne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le gouvernement de S. M. l'empereur de Russie.

18524. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 26 février 1812.

Mon Cousin, je vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl. Mandez-lui qu'il me semble avoir entendu dire qu'on avait trouvé des pièces à Stralsund. Il doit y en avoir; qu'on en fasse la recherche. S'il ne s'en trouvait point, il est indispensable qu'on y envoie une vingtaine de canons en fer, afin d'armer spécialement la côte de Stralsund, pour assurer la communication avec l'île de Rügen. Il faut établir dans cette île, au point où le canal est le plus étroit, un rédnit qui puisse donner refuge à la garnison si l'ennemi débarquait, pour de là revenir à Stralsund, ou qui lui permette de recevoir des secours pour culbuter l'ennemi qui aurait débarqué. Le prince

d'Eckmühl fera envoyer là six ou huit bateaux canonniers; il doit y en avoir à Lubeck; s'il n'y en a pas à Lubeck, on peut en faire passer par le Danemark, ou, ce qui est meilleur, envoyer des marins à Stralsund et y faire établir ces bâtiments. Faites connaître ces dispositions au général Chasseloup, et prescrivez-lui d'envoyer un officier du génie avec des instructions pour remplir mes intentions. On doit travailler à cela avec une activité convenable. Il faut que des chaloupes ou péniches ennemies ne puissent jamais se placer entre Stralsund et l'île de Rügen. Vous instruirez également de mes intentions le général commandant l'artillerie de l'armée. Il est nécessaire de placer une des compagnies d'artillerie destinées au parc dans la Poméranie pour servir les batteries, et plusieurs officiers d'artillerie pour organiser ce service.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18525. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 26 février 1812.

Monsieur le Général Comte la Riboisière, je reçois votre rapport du 24. J'approuve que chacun des trois corps de cavalerie ait son parc, et que, par conséquent, les trente pièces d'artillerie légère attachées à chacun de ces corps aient leur double approvisionnement, indépendamment du parc général.

Faites-moi faire l'état des armes, soit fusils, carabines, soit pistolets, nécessaires tant pour armer la cavalerie (car la cavalerie est armée de mousquetons et de carabines) que pour pouvoir en fournir à l'infanterie dans des circonstances imprévues.

Je ne pense pas qu'il soit convenable que les corps d'armée n'aient qu'un approvisionnement et demi. Je pense qu'il faut leur laisser leur approvisionnement entier, vu que les corps peuvent opérer à une distance les uns des autres telle qu'ils se trouvent absolument hors de portée avec le parc.

Dans les quartiers d'hiver ou de rafraîchissement, on pourra se servir des chevaux, tant de la Garde et de la réserve de la Garde que des équipages de pont et des équipages de siége, pour les mouvements extraordinaires. La réserve de la Garde formera réellement le parc. Ainsi le parc ne serait composé que de soixante bouches à feu de rechange, des affûts de rechange, de quelques caissons de parc et d'un bon nombre de caissons d'infanterie. Comme vous avez l'expé-

rience de plusieurs campagnes faites dans le même pays, j'attendrai votre rapport là-dessus avant de prendre une décision définitive.

Je désire que l'équipage de pont parte de Strasbourg ou de Mayence, attelant des charrettes ou chariots d'artillerie, qui pourront par la suite servir aux équipages de siége. Je désirerais que ces chariots fussent chargés d'outils à pionniers et de fusils; nous avons suffisamment de poudre. Je vois que l'équipage de pont a des chevaux à Wesel, à Mayence, à Strasbourg; faites dresser l'état des charrettes d'artillerie que ces chevaux peuvent prendre dans chacune de ces places, et la quantité d'outils, d'armes, fusils, carabines, sabres dont on peut les y charger. Je n'entends pas que l'équipage de pont fournisse rien à l'équipage de campagne, car, ces chevaux une fois partis avec l'équipage de campagne, je n'aurai rien et je me trouverai sans équipage de pont. Les outils à pionniers devant être laissés à Danzig, les chevaux de l'équipage de pont laisseront là les voitures pour l'équipage de siége et feront le service de l'équipage de pont. Je ne vois donc pas beaucoup d'inconvénient à faire atteler à ces chevaux des camions, des porte-corps et autres voitures servant aux équipages de siége, quoique je pense que ces voitures devraient être construites à Danzig. Entendez-vous là-dessus avec le général Chasseloup.

Je vous ai mandé que les deux divisions de grosse cavalerie qui sont à Bonn et à Cologne se rendent à Leipzig et à Weimar; il faut donc que l'artillerie de ces deux divisions se trouve en même temps dans ces villes. Il faut que le parc du 1er corps de cavalerie se trouve avec ce corps au corps d'observation de l'Elbe, et que le parc du 2e corps se rende à Weimar, où va se trouver réuni le 2e corps de cavalerie.

Remettez-moi des états du personnel de l'artillerie, en nommant les colonels, majors et chefs de bataillon, afin que je connaisse les officiers qui seront présents au 1er mars et ceux qui ne rejoindront que dans le courant de mars.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

18526. — NOTE POUR M. BARBIER,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 26 février 1812.

L'Empereur désire remplacer dans sa bibliothèque les romans et la plus grande partie des poésies par des ouvrages d'histoire. Je prie

M. Barbier de rassembler un choix d'ouvrages de ce genre et de m'envoyer, en attendant, une *Histoire de France,* de Velly, complétée jusqu'à la révolution. Sa Majesté désire lire cette Histoire.

Le Secrétaire du Cabinet,
MENEVAL.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

18527. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 27 février 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre rapport du 22 février sur les remontes. J'y vois que vous proposez une nouvelle répartition pour les remontes à faire en Allemagne. Il me semble qu'il y aurait bien de l'inconvénient à faire de nouvelles dispositions avant d'être sûr que les premières soient exécutées. J'ai demandé en Allemagne 8,300 chevaux, savoir : 1,300 de carabiniers et de cuirassiers, 640 de dragons, 2,175 de chevau-légers, 4,210 de chasseurs et de hussards; total, 8,325; ce qui, avec les 300 de la Garde impériale, fait 8,600 chevaux, rien que pour la cavalerie. Pour ces 8,600 chevaux, j'ai envoyé en Allemagne 5,900 hommes ; il restera donc encore à faire partir 2,000 hommes à pied. Il faut que je sois certain de me procurer ces 8,600 chevaux avant de rien changer aux dispositions faites. La seule mesure qu'il y ait à prendre actuellement, c'est d'envoyer à Hanovre 250 chasseurs portugais à pied, avec leurs selles, et, en conséquence, sur les 500 chevaux qui ont été commandés pour eux à Épinal, d'en donner 250 à d'autres corps. Ce qui serait également important, c'est de faire l'état, 1° de ce que chaque régiment devait envoyer en Allemagne en conséquence du décret du 19 janvier, et 2° des hommes partis, avec l'époque de leur départ, de manière à bien déterminer ce qui avait été envoyé au 15 février en hommes, selles, brides, etc., afin de voir d'un coup d'œil ce qui manque et ce que les dépôts des régiments ont encore à fournir en hommes, selles, etc. J'ai reçu la nouvelle que le roi de Danemark avait consenti à la sortie de 6,000 chevaux du Holstein, sans payer de droits. Aussitôt que le général Bourcier aura déployé tous ces moyens et qu'on aura connaissance du résultat des différentes demandes faites, on pourra voir s'il y a lieu de faire partir pour l'Allemagne de nouveaux détachements d'hommes à pied et de nouveaux envois de harnais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18528. — AU COMTE DARU,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 27 février 1812.

Monsieur le Comte Daru, je vous envoie les pièces de la commission d'enquête[1]. Je vous prie de les lire avec attention pour m'en faire un rapport. Vous en ferez un recueil lié ensemble, auquel vous joindrez la demande, faite par le comte Regnaud, de la convocation de la haute cour, ma lettre à l'archichancelier[2] sur ce qu'il m'expose que la réunion de la haute cour a des inconvénients, mon décret pour la formation du conseil d'enquête, les interrogatoires et enfin les réponses des accusés. Vous me remettrez cela sous les yeux, pour que je prenne un décret définitif sur cette affaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

18529. — NOTE POUR LE COMTE DARU,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 27 février 1812.

Je désire que le Comte Daru voie le ministre de la guerre ou les bureaux pour arriver au résultat suivant :

J'ai beaucoup d'Espagnols; le fait est qu'au milieu de l'Allemagne ils sont plus français qu'allemands. Je n'ai pas eu à me repentir des Portugais que j'ai, et je n'entends dire que du bien des Espagnols qui existent depuis un an en Italie et en Allemagne. Il faut savoir si je n'ai pas créé un nouveau régiment d'infanterie; je crois avoir créé un nouveau bataillon de sapeurs.

Voici ce que je voudrais faire. Je veux un beau régiment de cavalerie; les soldats existent; quant aux officiers, ils seraient : le colonel, Français; les officiers, moitié Français, moitié de ceux qui ont prêté serment. Je ne prendrai que des hommes qui ont servi dans la cavalerie espagnole. Il y a un régiment qui a été désarmé après l'affaire de la Romana, et qui doit fournir des sujets. Aussitôt que ces hommes seraient habillés de la manière la moins chère et cependant de manière à les reconnaître d'un coup d'œil, on les enverrait en Allemagne, où ils se remonteraient.

Quels sont les officiers, bons officiers de cavalerie, qui ont prêté serment?

J'ai de très-belles compagnies d'artillerie légère; je ne crois pas

[1] Sur la capitulation du général Dupont, à Bailen.

[2] Voir la pièce n° 18497.

qu'il convienne de créer des compagnies d'artillerie espagnoles, mais je ne verrais aucun inconvénient à joindre à chaque régiment d'artillerie à cheval un sergent et une escouade de 15 hommes. On prendrait des canonniers tout faits; ils s'amalgameraient, et, si cela réussissait, on donnerait de l'extension à cette mesure.

On pourrait faire la même chose pour toute l'artillerie : 1 officier, 2 sergents et 25 ou 30 hommes par régiment, si on a des officiers d'artillerie espagnols qui aient prêté serment.

Enfin, la même chose pour les bataillons du train. On joindrait à chaque compagnie du train 10 ou 12 hommes du train espagnols; cela ne formerait point de nouveaux corps; ils seraient surveillés par la masse.

L'exécution de cette mesure aurait lieu sans retard. Si cela réussissait, on mettrait dans chaque compagnie d'infanterie un dixième d'Espagnols. J'ai déjà des Romains, des Toscans, et cela réussit à merveille.

Je préfère commencer par des canonniers et soldats du train, parce que ce sont des corps qui ont un esprit à part et qui désertent moins.

Qui empêcherait encore de faire un bataillon d'équipages militaires espagnols, en lui donnant des officiers et quelques surveillants français? Ces hommes accoutumés à servir des chevaux feraient bien leur service et m'épargneraient des Français.

Si ces mesures réussissaient, je me trouverais avoir un résultat de 80,000 hommes qui recruteraient mon armée et m'attacheraient la population d'Espagne, car, une fois s'étant battus avec les Français, ils se trouveraient tout à fait français.

On pourrait même prendre le régiment de la Méditerranée qui est à Toulon, faire venir le cadre dans le Nord et le remplir d'Espagnols. Les officiers et sous-officiers seraient Français, comme de raison; seulement, on mettrait un tiers de sous-officiers espagnols, et l'on y amalgamerait quelques officiers espagnols. On pourrait organiser ainsi le régiment de la Méditerranée et quelques bataillons de celui de Walcheren, et avoir ainsi six bataillons; bien entendu que rien de cela ne resterait en France et que tout suivrait l'armée.

Je voudrais entendre une discussion là-dessus.

En amalgamant les Espagnols avec les Français, il y a l'inconvénient que, si cela ne réussit pas, il y aura des déserteurs dans tous les régiments, ce qui est désagréable; cependant 10 hommes par compagnie ne feraient que 60 hommes par bataillon, et, en les choisissant bons sujets, la désertion serait moindre ou n'affecterait pas. En ayant

des régiments tout d'Espagnols avec des officiers français, ce sont des régiments qu'on essaye, sur lesquels on ne compte point.

J'ai demandé des hommes pour organiser trois équipages de bœufs; si je voulais y mettre un tiers d'Espagnols parmi ceux qui savent conduire les bœufs, je pourrais faire quatre bataillons; cela m'emploierait 500 Espagnols.

J'ai demandé deux bataillons à la comtoise; si je voulais y mettre un tiers d'Espagnols, cela me ferait de quoi former trois bataillons au lieu de deux; en prenant parmi ceux qui sont accoutumés à ce métier, cela m'emploierait 700 Espagnols.

J'ai six bataillons d'équipages militaires; en en mettant 100 par bataillon, cela ferait encore 600 Espagnols. Ainsi cela ferait en tout 1,800 Espagnols pris parmi ceux qui sont habitués à ce service.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18530. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 28 février 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie que son contingent se trouve organisé de manière à n'être point maniable à la guerre. Cette division en avant-garde, corps d'armée et réserve, n'est pas celle qui convient. Mandez-lui qu'il doit former son corps d'armée en deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie :

1re division, neuf bataillons d'infanterie, un régiment de hussards et dix-huit pièces d'artillerie, outre l'artillerie des régiments;

2e division, neuf bataillons d'infanterie, un régiment de hussards et dix-huit pièces d'artillerie;

La 1re brigade de cavalerie sera composée de deux régiments de cuirassiers, des chevau-légers lanciers de la garde, des gardes du corps et de deux batteries d'artillerie à cheval de 12 pièces.

Le train et les administrations doivent, ainsi que les équipages militaires, être répartis entre les trois divisions. Par conséquent, il y aura quatre brigades d'infanterie, dont deux de quatre bataillons et deux de cinq bataillons.

Par ce moyen, il aura un corps d'armée très-simple et facile à manier. Si les troupes qu'il a à Danzig le rejoignaient, les divisions se trouveraient de onze bataillons chacune; ce qui n'empêcherait pas, dans les circonstances, de réunir les deux régiments de hussards avec les autres régiments de cavalerie et d'en former une belle division de 2,500 chevaux, et de mettre tel bataillon d'infanterie qu'on voudrait

en avant-garde. Mais mon intention est que l'organisation permanente soit en deux divisions et une réserve de cavalerie. Il est bon que cette réserve de cavalerie soit commandée par un général de brigade.

Faites observer au roi de Westphalie que les régiments de cavalerie sont bien faibles à 550 hommes; il faudrait les porter chacun à 8 ou 900 chevaux, ainsi que le régiment de lanciers de la garde, car devant l'ennemi cela serait réduit à rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18531. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 29 février 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai jugé convenable de réunir dans la 10e division militaire une division de réserve composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, qui mette une fois pour toutes mes frontières à l'abri des incursions des brigands.

Mon intention est de confier ce commandement au général Travot. Vous lui donnerez ordre de partir dans les vingt-quatre heures qui suivront la réception de votre lettre pour se rendre à Toulouse; il s'entendra avec le général l'Huillier, qui commande la 11e division militaire, afin qu'au moindre événement les colonnes de la réserve de Bayonne se mettent en mouvement et se dirigent sur Tarbes.

Lorsqu'il aura reconnu la frontière, il placera ses troupes de la manière qu'il jugera la plus convenable; il fera même construire quelques tours défensives aux points les plus importants des cols, si cela est nécessaire. Comme de raison, il ne placera pas ses troupes sur le territoire français, mais sur le revers des montagnes et de manière à être maître du pendant des eaux. Enfin il ne doit pas oublier que son seul but doit être de défendre la frontière.

Le général Avice commandera sa cavalerie. Vous désignerez un colonel d'artillerie pour commander son artillerie. Vous lui donnerez également deux officiers du génie avec une compagnie de pionniers et des outils.

Le général Gareau, qui est à Mont-Louis, sera sous ses ordres. Le général Wouillemont commandera sa droite à Saint-Girons. Le général Brouard recevra l'ordre de se rendre auprès du général Travot pour commander son avant-garde aux débouchés d'Ax et de l'Hospitalet.

Le général Travot portera d'abord son quartier général à Toulouse,

et, aussitôt que ses dispositions seront faites et que ses troupes seront suffisamment organisées, il se rendra à Foix ; il se portera ensuite sur Tarbes et Mont-Louis ; il visitera lui-même tous ses postes et prendra des mesures telles que je n'entende plus parler d'outrages faits au territoire français par des brigands.

Les troupes aux ordres du général Travot seront :

1° Deux compagnies d'artillerie de ligne, avec douze pièces de canon de montagne, qui seront attelées par ce qu'il y a de train d'artillerie dans la 10e division militaire ;

2° Le 4e et le 5e bataillon du 116e ;

3° Le régiment qui fait actuellement partie de la réserve de Bayonne, qui est commandé par le major en second Vallet et qui est composé d'hommes des 17e et 31e légers et du 86e de ligne ; auquel régiment vous enverrez l'ordre de se rendre à Tarbes, où il recevra les ordres ultérieurs du général commandant ;

4° Le 2e bataillon du 3e régiment du grand-duché de Berg, qui sera complété à 840 hommes par le 1er bataillon ; immédiatement après cette opération, le cadre du 1er bataillon retournera complet dans le grand-duché de Berg, et le 2e bataillon ainsi complété se rendra à Tarbes ;

5° Le 1er et le 2e bataillon du 29e de ligne, qui seront complétés à 800 hommes ; à cet effet, tous les détachements seront rappelés ; tout ce qu'il y aurait de disponible dans le 5e bataillon sera versé dans les deux premiers bataillons ; tout ce qu'il y aurait d'embarqué sera débarqué, et ce régiment se mettra sans délai en marche de Toulon pour Toulouse avec son artillerie, son matériel et ses attelages ;

6° Le cadre des 1er, 2e, 3e et 5e bataillons du 2e régiment de la Méditerranée ; tous les conscrits réfractaires qui seraient dans ces bataillons seront placés dans le 4e, qui seul restera aux îles d'Hyères ; ces quatre bataillons se dirigeront sur Toulouse avec leur colonel, leurs majors, leurs maîtres ouvriers et le dépôt ; le ministre de l'administration de la guerre décidera s'ils devront emporter une partie des effets d'habillement qu'ils auraient en magasin ; arrivés à Toulouse, ces cadres recevront 3,500 conscrits du premier ban de la garde nationale de la 10e division militaire ;

7° Enfin le bataillon de Würzburg et les autres troupes qui sont à Mont-Louis ; ce qui fera 8 à 9,000 hommes d'infanterie.

La cavalerie sera composée d'une brigade provisoire, que commandera le général Avice. Il aura sous ses ordres :

1° Un régiment provisoire de hussards, qui sera composé de 120 chevaux du 4e hussards, 120 du 1er, 120 du 3e, 50 du 2e et 70 du

10e; total du régiment de marche, 480, formant quatre compagnies; ce régiment sera commandé par un major en second, que vous désignerez sans délai; aussitôt que la moitié de ces hommes sera à cheval, ils partiront de leur dépôt pour se rendre à Foix;

2° Un régiment provisoire de chasseurs, formé de 100 hommes du 29e de chasseurs, 100 hommes du 15e, 200 du 13e, 100 du 22e; total, 500 hommes ou cinq compagnies; aussitôt que la moitié sera montée, ils se rendront à Tarbes ou à Foix; ce régiment sera commandé par un major en second;

3° Enfin un régiment de dragons, qui sera également commandé par un major en second et qui sera composé de 30 chevaux du 16e de dragons, 30 du 21e, 30 du 26e, 30 du 27e, 80 du 25e, 80 du 24e; total, 280 chevaux.

Cette brigade provisoire sera ainsi de 1,260 hommes de cavalerie.

On pourra augmenter les forces en infanterie, s'il est nécessaire, par les cohortes de la garde nationale des 9e et 11e divisions, ainsi que par quelques nouveaux bataillons tirés de la réserve de Bayonne, aussitôt que la conscription aura fourni de nouveaux moyens aux corps qui sont dans la 11e division militaire.

Donnez toujours les ordres pour le départ des quatre bataillons de la Méditerranée; avant qu'ils soient arrivés à Toulouse, les dispositions que j'ai faites pour le premier ban de la garde nationale vous seront connues.

On conservera toujours les gardes nationales qui sont formées et celles qui sont organisées sous le nom de *Chasseurs des montagnes*.

On doit avoir au Dépôt des renseignements sur ce qu'il y a à faire pour rectifier cette frontière; faites-les rechercher. Mon intention est que tout le pendant des eaux ainsi que les bonnes positions soient à nous, et que l'on construise des tours sur les cols où il sera nécessaire. Vous me proposerez un décret de réunion aux départements frontières de tous les pendants des eaux.

Vous recommanderez au général Travot de ne pas placer les hommes du grand-duché de Berg en première ligne. Ce sont de bonnes troupes qui se battent bien, mais qu'il ne faut pas éparpiller aux avant-postes pour ne pas les exposer à la tentation de déserter. Il peut les tenir dans la main à Castres ou à Foix, et ils donneront bien dans l'exécution.

N'instruisez pas le général Decaen de tous ces préparatifs, mais réitérez-lui les ordres de manœuvrer de manière à inquiéter par Vich ou Ripoll l'ennemi sur Berga, et de se concerter pour cette opération avec le général Reille, à qui je donne ordre de fournir une colonne

pour cerner Urgel. Ce siége regarde le général Decaen; une fois la place investie, il se trouvera en communication par Puicerda et Mont-Louis avec toutes mes troupes de la frontière.

Écrivez au ministre de l'administration de la guerre pour que des chevaux et des selles soient procurés sans délai, par tous les moyens possibles, aux régiments que je viens de vous indiquer et qui doivent fournir la cavalerie de la réserve, afin que les dépôts puissent monter leurs contingents. Nommez de jeunes majors en second pour commander les régiments provisoires, et chargez-les de parcourir les différents dépôts, afin que les détachements soient plus promptement mis en état de rejoindre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18532. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 29 février 1812.

Mon Cousin, je vois avec plaisir que le million de poudre à expédier de Wesel pour Magdeburg et les 500 milliers à expédier de Mayence soient partis; la Prusse m'en a d'ailleurs offert un million. Ainsi ce point important est mis en règle.

Je crois que l'envoi des 43 bouches à feu, des 18,000 boulets de 20, des 11,000 de 18 et des 1,725 bombes de 7 pouces 2 lignes, etc., qui devaient être expédiés de Wesel, doit être suspendu. J'approuve ce que le général d'artillerie me propose, de modifier l'armement des places de manière que les pièces de 12 remplacent celles de 18, et qu'on ne soit pas obligé de transporter cette grande quantité de boulets. Enfin j'approuve qu'on utilise les 76,000 obus de 7 pouces 7 lignes et les 27,000 obus de 6 pouces 9 lignes qui sont à Magdeburg, en y envoyant des pièces qui sont à Metz. Enfin, lorsque ces modifications seront faites, si quelque chose devenait nécessaire, la Prusse le fournirait. Écrivez dans ce sens au général d'artillerie et au ministre de la guerre pour que rien ne soit plus envoyé des places de France pour l'armement des places de l'Oder et de la Vistule, à moins que ce ne soit quelques affûts et objets de peu d'importance. Il est nécessaire, cependant, que le premier inspecteur prenne des mesures de manière que les places soient en bon état d'armement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18533. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 29 février 1812.

Monsieur le Comte Decrès, vous recevrez un décret par lequel, sans rien changer aux régiments actuels de l'artillerie de marine, j'ai ordonné que le 1er régiment fournirait aux ports de Brest, de Rochefort et de Lorient; le 2e, au port de Toulon; le 3e, au port de Cherbourg, et le 4e, à Anvers. Le 1er régiment aura l'état-major d'un bataillon à Lorient et celui d'un autre bataillon à Rochefort. Par ce moyen, il y aura des états-majors d'artillerie dans tous les ports principaux. J'ai laissé le 1er régiment (celui de Brest) à quatre bataillons, celui de Toulon à cinq bataillons, et le 3e et le 4e régiment chacun à deux bataillons. Je leur ai laissé la composition actuelle; seulement la formation de la compagnie sera désormais ainsi qu'il suit : les officiers, conformément à l'organisation actuelle; 1 sergent-major, 6 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 40 canonniers de 1re classe, 40 canonniers de 2e classe, 148 aspirants-canonniers, 2 tambours; total, 254 hommes; ce qui fait plus de 1,500 hommes par bataillon, et pour treize bataillons environ 20,000 hommes. Le nombre des hommes composant actuellement ces bataillons étant de 10,000 hommes, il vous en manque donc 9 à 10,000 pour arriver ainsi au complet de la nouvelle organisation. Or, par mon décret, j'en ai pris 6,000 sur la conscription maritime de 1813; ce qui, sur 9,000 conscrits de la marine, vous en laisse 3,000 pour recruter comme matelots les équipages. Je vous accorde en outre 2,000 hommes sur la conscription de terre, qui est actuellement en mouvement. Ces 2,000 hommes vous sont fournis par le prélèvement de 14 hommes sur le contingent de chaque régiment. Il est indispensable que, dans la journée de demain, vous en fassiez la répartition entre les ports de Toulon, de Brest, d'Anvers et de Cherbourg, afin que le directeur général de la conscription puisse donner à temps aux préfets l'ordre de prélever ces 14 conscrits sur chaque contingent en marche. Ces 2,000 hommes seront tous arrivés dans les différents ports avant le 15 mars, parce que le directeur général désignera de préférence des Provençaux pour le régiment de Toulon, des Bretons et des Poitevins pour celui de Brest, etc. Il sera donc indispensable que vous donniez sans retard l'ordre à l'état-major et au dépôt du 4e régiment de se rendre à Anvers, et à ceux du 3e de se rendre à Cherbourg. Quelques officiers devront même s'y rendre en poste, car les conscrits arriveront avant le dépôt, et il faut quelques officiers

pour les recevoir. Vous pouvez même ordonner d'en débarquer quelques-uns à Anvers et à Cherbourg pour recevoir provisoirement les conscrits. Moyennant ces dispositions, vous pourrez rendre à Cherbourg, à Anvers, à Brest et à Toulon, dans le courant d'avril, toutes les compagnies de garnison que vous y avez.

Je n'ai vu qu'inconvénients à changer l'organisation actuelle, et que nouveaux embarras pour la comptabilité. Rien ne peut empêcher que les hommes du régiment de Toulon, une fois embarqués, ne se trouvent dans la rade de Brest, et que ceux de Brest ne se trouvent dans la rade de Toulon; cela est donc sans remède. Le principal est qu'il y ait un état-major et un dépôt d'artillerie dans chaque grand port. Le mauvais air d'Amsterdam et la cherté de tout dans ce pays m'ont empêché d'y placer un dépôt. Quand nous aurons assez de vaisseaux pour en avoir à la Spezia, on pourra exiger qu'un état-major réside à la Spezia. Ainsi vous n'avez aucun nouvel officier à demander; vous n'avez à faire nommer que quelques sergents et caporaux. Par ce moyen, toutes ces perpétuelles discussions avec la guerre seront terminées. En cas de sortie extraordinaire, on pourra toujours avoir recours au moyen extraordinaire de placer quelque belle compagnie de grenadiers ou voltigeurs à bord du vaisseau commandant; mais le service habituel pourra désormais se passer du concours des deux ministères. Ce sera un grand avantage pour le service; ce sera aussi une grande économie, car vous aurez un officier de moins à bord. Un seul officier pourra commander la garnison et les canonniers. Vous aurez une garnison plus amarinée et plus habile au service du canon, et enfin le colonel ou le chef de bataillon qui restera au dépôt s'y trouvera plus utile.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18534. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 29 février 1812.

Mon Fils, j'ai reçu vos deux états de situation au 15 février.

Je vois avec peine dans l'état de situation du 4e corps de la Grande Armée que les régiments sont partis très-faibles, puisque aucun ne se trouve au complet de 840 hommes effectifs par bataillon, et que le 84e, le 92e, le 9e de ligne, le 35e, etc., n'ont pas leurs bataillons au-dessus de 650 hommes. Ce serait donc environ de 600 hommes que manquerait chaque régiment; ce qui, pour les six régiments français, forme un déficit de près de 4,000 hommes. Il est important

de remédier à cet inconvénient et de réunir à Vérone une colonne formée de détachements tirés des 5es bataillons et des hommes des hôpitaux. Je vois que le 92e a 400 hommes à son 5e bataillon, que le 84e a 230 hommes, etc.; tout cela, sans doute, ne pourra pas fournir les 5 ou 600 hommes qui manquent à chaque régiment, mais du moins pourra y suppléer. Je vous ai donné avis que le bataillon du 62e a dû arriver en Italie, que les 5es bataillons du 6e de ligne et du 14e léger et de forts détachements du régiment de la Méditerranée ont dû partir de l'île d'Elbe et de Corse pour venir à Vérone; tout cela doit faire un renfort de 14 à 1500 hommes : est-ce arrivé? Le 4e bataillon du 8e léger, qui se rend en Illyrie, est-il passé? combien avait-il d'hommes à son passage à Mantoue? Neuf compagnies des 5es bataillons des 8e et 18e légers et du 23e de ligne sont, il y a bien du temps, parties des îles Sainte-Marguerite pour se rendre à Laybach : ces compagnies ont-elles passé? Les 8e et 18e légers devraient donc être au grand complet. J'espère que tout cela pourra former les 3 à 4,000 hommes qui vous manquent et que vous ferez partir de Vérone pour l'armée à la fin de mars.

Vous avez eu le plus grand tort de laisser partir les régiments italiens incomplets. Comme les régiments français, ils sont tous faibles et n'ont que 5 à 600 hommes par bataillon. Cependant ils ont du monde à leurs 5es bataillons; vous pouviez même en prendre dans les autres bataillons qui restent en Italie. Faites donc cette opération et complétez les 2,000 hommes environ qui manquent aux régiments italiens, en les réunissant à Vérone. Tous ces détachements formeront ainsi une division de marche de 6,000 hommes d'infanterie.

Toutes les compagnies d'artillerie à pied doivent être fortes de 120 hommes à leur passage à Trente. Il leur manque cependant beaucoup d'hommes : la 9e compagnie du 2e régiment d'artillerie à pied n'a que 112 hommes; la 7e compagnie n'a que 111 hommes; la 5e, la 12e n'ont que 109 hommes; la 8e, la 10e, la 20e compagnie n'ont que 110 hommes, et même 76. Faites fournir par le dépôt du 2e régiment d'artillerie à pied, qui reste en Italie, et par les hommes sortant des hôpitaux, ce qui est nécessaire pour porter les compagnies de ce régiment à 120 hommes chacune.

Je fais la même observation pour les compagnies d'artillerie italiennes. Les compagnies d'artillerie à cheval doivent être de 100 hommes; cependant la 2e compagnie du 4e régiment n'a que 82 hommes; la 3e compagnie, 80 hommes; la 6e compagnie, 81 hommes; la 4e et la 5e compagnie n'ont que 84 et 86 hommes. Il y a suffisamment de chevaux, mais il n'y a pas suffisamment d'hommes. Prenez dans

le dépôt du 4e régiment ce qui est nécessaire, et dirigez-le sur Vérone pour compléter à 100 hommes chacune de ces compagnies. Je fais la même observation pour la compagnie d'artillerie à cheval italienne.

Je fais la même observation pour les compagnies de sapeurs; elles doivent être de 150 hommes, elles sont de moins de 120 hommes : complétez-les.

Quant à la cavalerie, tout ce que les régiments de cavalerie légère français ont à leurs petits dépôts doit se rendre à Vérone, à mesure que les hommes guérissent, pour rejoindre leur régiment. Quant aux deux régiments italiens, je vous ai mandé que je les trouvais bien faibles. Il est nécessaire que vous tiriez des autres régiments de chasseurs le nombre d'hommes nécessaire pour porter les escadrons à 250 hommes, officiers compris. Vous formerez de ces détachements un escadron de marche : vous ferez armer et habiller les hommes, et vous les ferez partir à pied pour Augsbourg, où vous ferez passer des marchés pour leur fournir des chevaux. Il faut qu'à la fin d'avril ces régiments aient 1,000 hommes à cheval effectifs, c'est-à-dire 900 hommes devant l'ennemi. Je pourvois au complétement du régiment français par les dépôts de Besançon, puisque les 4es escadrons vont les joindre. Les 4es escadrons des régiments de la division des dragons rejoindront aussi. Donnez ordre que tous les hommes disponibles aux petits dépôts des régiments se rendent à Vérone. Mon intention est que le régiment des dragons de la Reine parte avec 600 chevaux et 1,000 hommes. Les 400 hommes à pied s'arrêteront à Augsburg, où ils seront montés. Les trois premiers escadrons continueront leur route pour se joindre à la garde, comme je vous l'a mandé par une lettre d'hier, de sorte que la garde sera composée de 300 hommes des gardes d'honneur, de 450 hommes des dragons et de 1,000 hommes du régiment de la Reine; ce qui fera 1,700 hommes à cheval; j'y joindrai un régiment allié allemand, ce qui fera une belle division de réserve de plus de 2,500 chevaux à la garde.

Équipages militaires. La 13e division ne doit avoir qu'une compagnie d'équipages militaires; la 14e division doit avoir la 2e compagnie; la 15e doit avoir une compagnie d'équipages italienne; la garde royale doit avoir aussi une compagnie italienne; la division de cavalerie légère ne doit pas avoir d'équipages militaires, non plus que la division de réserve de dragons. Ces deux divisions doivent avoir seulement leurs forges et leurs ambulances. Il restera donc quatre compagnies d'équipages militaires françaises, quatre compagnies du bataillon italien et les six compagnies du bataillon d'équipages à bœufs italien;

ce qui fera quatorze compagnies destinées pour le parc de votre corps d'armée. Dans l'état que vous m'avez envoyé, je ne vois pas qu'il soit question d'ambulances, des caissons du corps, ni si les ambulances sont garnies.

Vous avez tort de porter dans cet état la division Kellermann comme composée des 10e, 11e, 12e et 13e brigades. La 3e division de cavalerie légère, que commande le général Kellermann, ne doit être composée que des 10e et 11e brigades. La 12e et la 13e brigade ne font partie d'aucune division; elles forment les brigades de cavalerie légère attachées à votre corps d'armée. Faites faire cette rectification pour éviter tout quiproquo et pour que, si la division Kellermann venait à vous quitter, vous n'entendiez pas devoir laisser aller avec elle quatre brigades, mais seulement deux.

Je ne vois pas dans votre état toutes les compagnies de pontonniers qui doivent suivre votre corps d'armée; il me semble qu'il y en a cinq ou six. Je n'y vois pas non plus la force des compagnies du bataillon d'équipages militaires italien qui sont parties. Faites passer la revue de ce bataillon, afin que ce qui est au dépôt, et n'a pu partir, parte pour se réunir à la colonne de marche de Vérone.

Ainsi je suppose qu'à la fin de mars 5 ou 6,000 hommes d'infanterie, un millier d'hommes de cavalerie non montés, du détachement de sapeurs, du train des équipages militaires français et italiens qui ne sont pas partis, ce qui fera une force de 7 à 8,000 hommes sous les ordres d'un bon général de brigade, pourront partir pour aller rejoindre l'armée.

A la fin d'avril, un autre convoi devra partir. J'ai fait mettre 2 à 300 conscrits de la France italienne dans chaque dépôt des régiments français qui sont en Italie; ce qui fera 15 à 1600 hommes que recevraient ces dépôts. Les premiers arrivés, et dans le cas de partir à la fin d'avril, partiront pour aller recruter le 4e corps. Il faudrait que chaque bataillon fournît 200 hommes, ce qui, avec les hommes sortis des hôpitaux, formerait une colonne de .... à .... hommes, auxquels on donnerait un bon commandant, et qui se mettrait en marche en conséquence d'ordres que je donnerais. Indépendamment de ces détachements, 500 conscrits français sont destinés pour chacun des 5es bataillons des régiments français; ces 500 conscrits resteront en Italie pour la garde de la péninsule. Donnez vos instructions au général Vignolle pour qu'il entende bien ce mécanisme.

Il sera nécessaire de faire charger sur les caissons qui partiront avec la colonne qui se mettra en mouvement dans le mois de mars les effets d'habillement et de linge et chaussures que les dépôts auront

à envoyer aux corps. Avec la colonne qui partira en avril partiront également les effets que les dépôts auraient à envoyer.

Ainsi donc vous devez tout disposer pour la colonne de marche de Vérone, hormis le régiment de dragons de la Reine, que vous devez mettre en marche sans délai.

Complétez votre compagnie de marins à 120 hommes, et que ce soient de bons marins. Vous avez une compagnie d'armuriers à Brescia; il serait nécessaire de former une compagnie d'armuriers de 120 hommes et de la faire partir pour rejoindre le corps d'armée. Pourquoi la 5e compagnie du 2e bataillon de mineurs est-elle portée comme étant à Vérone? Cette compagnie a dû partir, pour faire partie de la Grande Armée, à la suite de votre corps. Il me semble que vous avez en Italie beaucoup plus de compagnies de sapeurs, de mineurs, de pontonniers que vous ne devez en garder. Une compagnie de sapeurs italiens de plus à l'armée serait fort utile, et elle ne peut être d'aucune utilité en Italie.

J'attends un état de situation, arrêté au 1er mars, du 4e corps de la Grande Armée, plus détaillé et plus exact que celui que vous m'avez envoyé.

Je vais vous entretenir de la situation des forces qui doivent rester en Italie pour sa défense et le maintien de la tranquillité. Il reste huit 4es bataillons italiens, quatre bataillons français du 13e régiment, ce qui fait douze bataillons; il reste dix 5es bataillons italiens et sept 5es bataillons français, ce qui fait dix-sept bataillons, indépendamment de deux bataillons de vétérans italiens pour Mantoue, de deux bataillons du régiment sédentaire de Venise, du 4e bataillon du 4e léger italien qui est à Venise, des 3e et 4e bataillons du 5e régiment de ligne italien qui sont à Venise, et du 4e bataillon du régiment dalmate qui est à Venise, et du 4e bataillon du 2e léger italien, et du 4e bataillon du 1er de ligne italien, qui sont dans le canton du Tésin; ce qui forme six 4es bataillons qui, joints aux quatre bataillons du 13e de ligne français, font dix bataillons. Il faut tous les compléter en hommes, ce qui formera une division d'une dizaine de mille hommes d'infanterie, qu'on partagera en trois brigades, dont l'une sera à Udine, une à Vérone et l'autre à Padoue, avec huit ou dix pièces de régiment. La cavalerie qui sera attachée à cette division sera indiquée plus bas. Cette division sera à même de se porter sur Venise, sur Palmanova, sur l'Illyrie; si elle doit marcher sur l'Illyrie, le mouvement se fera par la brigade d'Udine; s'il faut marcher sur l'Isonzo, il se fera par la brigade de Vérone; s'il faut marcher sur Ancône, par la brigade de Padoue.

Les places importantes à garder sont : 1° Palmanova, où il faut tenir deux compagnies d'artillerie de sapeurs français ou italiens, trois 5es bataillons formant 2,000 hommes italiens ou français, de sorte qu'il y ait dans cette place, pour en faire le service ordinaire, 2,000 hommes de garnison; j'ai statué sur ce qui est relatif à l'armement et à l'approvisionnement; 2° Osoppo, où il faut 2,000 hommes et une compagnie d'artillerie; j'ai pourvu à tout ce qui concerne l'armement et l'approvisionnement; 3° Venise; le régiment sédentaire de Venise, fort de deux bataillons, trois 5es bataillons français et italiens, les bataillons de marine, l'artillerie française et italienne, formeront une force de 3,000 hommes; 4° Mantoue, où il faut les deux bataillons des vétérans italiens, trois 5es bataillons et quatre compagnies d'artillerie italiennes françaises; 5° Peschiera, où il faut un 5e bataillon et une compagnie d'artillerie; 6° Legnago, qui a besoin d'une pareille garnison.

Par ce moyen, tout le nord de l'Italie se trouvera gardé, et, en outre, une réserve de 8 ou 10,000 hommes pourra manœuvrer entre les places.

Ancône : il faut quatre 5es bataillons; trois ou quatre compagnies d'artillerie française ou italienne, avec les canonniers garde-côtes, feront 2,500 hommes.

Une division de réserve destinée à la défense de la basse Italie sera formée de deux bataillons italiens, qui resteront à Ancône; de quatre bataillons français de la réserve de Rome, qui seront placés à deux marches d'Ancône pour être à portée de secourir cette place si elle était menacée; de deux bataillons du 112e, qui seront placés à Bologne avec une compagnie d'artillerie, lesquels seront à deux ou trois marches d'Ancône et à portée de marcher au secours de cette place.

Cette 2e division sera donc composée de neuf bataillons. Douze pièces d'artillerie attelées seront attachées à cette division, et on lui donnera 4 ou 500 chevaux, comme il sera dit plus bas.

Ainsi deux divisions actives, formant dix-neuf bataillons, seront chargées du maintien de la police en Italie, à portée de Venise et d'Ancône, et pouvant, selon les circonstances, marcher sur Livourne, sur Gênes ou sur Rome.

Cavalerie. Le 3e régiment de chasseurs italiens a sa 9e compagnie qu'il faut compléter à 250 hommes et 150 chevaux. Cette compagnie, avec celle du 1er régiment de chasseurs italiens et celle du 2e de chasseurs également complétées à 150 hommes, formera un régiment provisoire de 600 chevaux. Le 4e escadron du régiment des

dragons-Napoléon, la 9e compagnie du régiment des dragons de la Reine, de Naples, formeront un régiment provisoire de dragons qu'on portera à 600 hommes ou 150 par compagnie; enfin le 4e régiment de chasseurs complétera ces quatre escadrons à 800 chevaux. On aura ainsi un régiment provisoire de chasseurs, 600, un régiment provisoire de dragons, 600, et le 4e régiment de chasseurs, 800, formant plus de 2,000 chevaux, que l'on attachera aux deux divisions actives. Tous les bataillons français seront au grand complet au mois d'avril. Il est nécessaire qu'à cette époque tous les bataillons italiens soient aussi au grand complet. Deux cadres de bataillon arrivent de l'armée d'Espagne : il faudra les compléter pour avoir cette force de plus.

Indépendamment de l'artillerie des régiments, il faut avoir de quoi atteler une douzaine de pièces de campagne avec un simple approvisionnement, afin que ces divisions puissent se porter sur tous les points de l'Italie.

Remettez aussi cette organisation; il faut que tous les états soient faits en règle, que vous complétiez les 4es bataillons en soldats et en officiers, et que tout cela puisse être d'un bon service.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18535. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 1er mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous renvoie le tracé du Helder. Je ne vois pas de quelle utilité peut être la citadelle; c'est une dépense qui ne donnera aucune propriété à la place. Le fort Morland, le fort Lasalle, l'enceinte de la place, tous ces ouvrages n'ont qu'un but, c'est de couvrir les batteries qui défendent la rade. Une fois que ces batteries seront prises, qu'importe une citadelle qui ne défendrait pas l'entrée de la rade, puisqu'elle en serait à 1,200 toises? La citadelle qu'on voudrait mettre du côté du fort Dugommier, il faut la mettre à l'entrée du Nieuwe-Diep. Ce doit être une citadelle en pierre, voûtée, avec casemates, me rendant parfaitement maître de la digue, protégeant les batteries et armée de trente à quarante pièces de canon, de sorte que l'ennemi, s'étant emparé du fort Morland, du fort Lasalle, du fort Dugommier, de l'enceinte, n'ait encore rien tant qu'il ne sera pas maître de la citadelle. Les quarante bouches à feu empêcheront son escadre d'entrer dans la rade, et dès lors mes vaisseaux seront

toujours en sûreté. Cette citadelle, qui peut facilement avoir une résistance de quinze à vingt jours, peut donc donner quinze ou vingt jours de plus pour arriver et sauver l'escadre. Je pourrai avoir là vingt vaisseaux de guerre; jugez de l'immense avantage d'avoir cette propriété-là de plus.

En général, l'enceinte de la place me paraît très-grande. Je la préférerais à 100 toises en arrière, de sorte qu'il n'y eût sur le devant que quatre fronts et sur le côté de la rade trois fronts au plus; cela ferait que la place serait mieux défendue, exigerait moins de garnison et pourrait être beaucoup mieux soignée.

L'insalubrité du lieu doit être prise en considération; il est difficile d'y avoir une nombreuse garnison et difficile qu'une nombreuse garnison s'y maintienne longtemps.

L'obligation de défendre les forts Morland, Lasalle, l'Écluse et Dugommier, comporte déjà 3,000 hommes de garnison.

Une place qui est revêtue coûte cher, et l'économie de quelques fronts est importante. Dans une place qui n'est pas revêtue, il y a aussi de l'avantage à économiser quelques fronts; cela rend la garde plus facile et met mieux à l'abri des surprises. Au lieu de six fronts, je n'en voudrais, s'il est possible, que quatre sur le devant.

Ce à quoi je tiens spécialement, c'est à la citadelle ou réduit à l'entrée du Nieuwe-Diep. Il y a entre l'endroit où la marine veut construire son bassin et le Nieuwe-Diep 250 toises; quand on lui prendrait une centaine de toises pour le fort, il en resterait encore suffisamment. Il serait d'ailleurs de principe, du moment que le fort sera là, que la marine ne bâtirait rien entre le fort et son bassin et la mer, afin que la citadelle eût tout son jeu sur le bassin et sur les vaisseaux, et ne fût pas dominée par les bâtiments.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18536. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 1er mars 1812.

Mon Cousin, la Prusse doit me fournir 12 à 15,000 chevaux de remonte; je pense qu'il serait convenable d'établir des dépôts pour les recevoir. Il faut un officier général fort intègre qui soit chargé de la réception des chevaux et qui n'en accepte pas de mauvais. Cet officier général demeurerait à Berlin, sauf à établir ensuite le dépôt sur l'Oder ou dans les lieux où les fourrages seraient plus abondants. Il

aurait sous ses ordres deux majors ou colonels, l'un chargé du dépôt de Berlin, c'est-à-dire du dépôt entre l'Elbe et l'Oder, et l'autre du dépôt entre l'Oder et la Vistule. Faites rechercher où l'on avait établi les dépôts de cavalerie dans les campagnes de 1806 et 1807. Il faudrait nécessairement un troisième dépôt sur la Vistule. Le général que vous me proposerez pour organiser ces dépôts doit mériter toute confiance. La Prusse fournira aussi des chevaux pour l'artillerie et les équipages militaires. Il est donc nécessaire que l'artillerie et les équipages aient dans ces dépôts des officiers pour recevoir leurs chevaux. Quant aux chevaux à acheter dans le duché de Varsovie, je crois que 1,000 suffiront. Je désire que 250 Portugais se rendent, bien armés et bien équipés, avec leurs selles, dans le Grand-Duché, où ils seront remontés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18537. — NOTE POUR LE COMTE DARU,
MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 1er mars 1812.

L'Empereur, ayant souvent besoin de consulter la note de ce que la Prusse doit fournir à la Grande Armée, désire que M. le comte Daru l'envoie à son cabinet.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

18538. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 2 mars 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je crois qu'il est nécessaire d'expédier aujourd'hui le courrier à Lauriston. Ne lui parlez point de l'espionnage de Czernitchef, que vous n'êtes pas censé connaître encore. Expliquez bien à Lauriston que, dans aucun cas, il ne doit prendre d'engagement pour une entrevue; que je verrai avec plaisir nouer une négociation lorsque mes troupes seront sur l'Oder et sur la Vistule; que je ne veux point d'entrevue; que c'est un moyen dont il peut se servir, mais qu'il doit toujours me laisser le maître de l'éluder.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18539. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 2 mars 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, par le courrier que vous envoyez à Saint-Pétersbourg, vous écrirez, à Berlin, au comte de Saint-Marsan que, aussitôt que le traité sera ratifié, il demande qu'on mette un bon commandant, avec une garnison suffisante, à Memel, et qu'on arme et approvisionne cette place pour la mettre en état de tenir quelques jours, afin que, dans tout événement, cette place ne soit pas compromise et que les Russes ne puissent pas s'en emparer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18540. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 3 mars 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez par l'estafette à mon ministre à Bade pour le charger de demander que l'artillerie du contingent de Bade ait son double approvisionnement, c'est-à-dire quatre cents coups à tirer par pièce; que les troupes portent pour vingt jours de vivres avec elles, et que le régiment de cavalerie soit porté à 1,000 chevaux, savoir, à quatre escadrons de 250 hommes chacun, et chaque compagnie à 125 hommes. Le grand-duché de Bade est assez riche pour faire cette augmentation à son contingent. J'en ai besoin et je la désire.

Vous écrirez par l'estafette à mon ministre à Darmstadt que je désire que le régiment de cavalerie du contingent de Hesse-Darmstadt soit porté à 1,000 chevaux, mais que je reconnais que ce pays a fait plus qu'il ne devait et ne pouvait, et que, par conséquent, je n'exige rien de lui; que je demande qu'il lève les hommes et les organise, et qu'il achète les chevaux, et que je payerai le tout; qu'ainsi le grand-duc de Hesse-Darmstadt aura 500 hommes de cavalerie, officiers compris, à ses frais, et que les 500 autres seront à mes frais. Faites faire un traité dans ce sens. Je ferai passer régulièrement les fonds nécessaires pour payer ces dépenses; cela fera un beau régiment pour le prince Émile. Vous demanderez qu'il y ait vingt jours de vivres portés sur des charrois à la suite du contingent.

Faites demander au prince de Nassau s'il pourrait lever un régiment de 1,000 chasseurs à cheval, organisé comme ceux de Bade et

de Hesse-Darmstadt. Je traiterai avec lui, et je payerai la première mise ainsi que l'entretien.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18541. — AU PRINCE KOURAKINE,

AMBASSADEUR DE S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE, A PARIS [1].

Paris, 3 mars 1812.

Monsieur l'Ambassadeur, j'ai mis sous les yeux de Sa Majesté les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du sieur Jean Custinguer [2].

Sa Majesté a été péniblement affectée de la conduite de M. le comte Czernitchef; elle a vu avec étonnement qu'un homme qu'elle avait toujours bien traité, qui se trouvait à Paris, non comme un agent politique, mais comme un aide de camp de l'Empereur de Russie, accrédité par une lettre auprès de l'Empereur, ayant un caractère de confiance plus intime même que celui d'un ambassadeur, ait profité de ce caractère pour abuser de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes.

Sa Majesté se flatte que l'Empereur Alexandre sera aussi péniblement affecté qu'elle-même de reconnaître, dans la conduite de M. de Czernitchef, le rôle d'un agent de corruption, également condamné par le droit des gens et par les lois de l'honneur.

S. M. l'Empereur se plaint que, sous un titre qui appelait la confiance, on ait placé des espions auprès de lui et en temps de paix, ce qui n'est permis qu'à l'égard d'un ennemi et en temps de guerre; il se plaint que les espions aient été choisis, non dans la dernière classe de la société, mais parmi les hommes que leur position attache aussi près du souverain.

Je connais trop, Monsieur l'Ambassadeur, les sentiments d'honneur qui vous ont distingué pendant toute la durée d'une longue carrière pour croire que vous ne soyez personnellement affligé d'une chose si contraire à la dignité des souverains. « Si le prince Kourakine, a dit l'Empereur, avait pu entrer dans de telles manœuvres, je

[1] Cette lettre, signée par le duc de Bassano, ministre des relations extérieures, a été dictée par l'Empereur.

[2] Custinguer, concierge de la légation russe, avait été l'intermédiaire dont s'était servi M. de Czernitchef pour gagner un employé des bureaux de la guerre, et obtenir ainsi des renseignements sur les préparatifs ordonnés par l'Empereur en vue d'une prochaine campagne contre la Russie.

l'excuserais; mais il n'en est pas de même d'un colonel revêtu de la confiance de son maître et attaché de si près à sa personne. »

Sa Majesté venait de donner au comte de Czernitchef une grande preuve de confiance en l'entretenant longtemps et directement; elle était bien loin de penser qu'elle ne s'entretenait qu'avec un espion et un agent de corruption.

Je suis chargé spécialement de porter plainte à Votre Excellence; Sa Majesté ne doute pas que l'Empereur Alexandre ne fasse justice d'un pareil manquement aux égards, aux procédés et aux lois de l'honneur.

D'après la minute. Archives des affaires étrangères.

18542. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Paris, 3 mars 1812.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, il est temps de finir ce scandale des sœurs de la Charité en révolte contre leurs supérieurs. Mon intention est de supprimer les maisons qui, vingt-quatre heures après l'avertissement que vous leur donnerez, ne seraient pas rentrées dans la subordination. Vous remplacerez les maisons supprimées, non par des sœurs du même Ordre, mais par un autre Ordre de la Charité. Les sœurs de la Charité de Paris y perdront de leur influence; ce sera un bien. Vous leur substituerez des sœurs d'un Ordre dont on est le plus content et qui n'a point donné de sujets de plainte.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18543. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 3 mars 1812.

Monsieur le Comte Decrès, envoyez-moi la copie de la lettre que j'ai signée pour le capitaine Barré et celle des instructions que vous avez données à cet officier.

On a mis une imprévoyance impardonnable dans la sortie du *Rivoli*. Le vaisseau anglais était tellement près que, si l'on eût exécuté mes instructions, on aurait été instruit de sa présence. J'attends votre rapport et les renseignements qui éclaircissent ce malheureux événement.

Toutefois donnez ordre de faire descendre à Malamocco *le Regeneratore*, *le Mont-Saint-Bernard*, *le Castiglione* et *la Princesse-de-*

Bologne, et de menacer de faire sortir ces vaisseaux pour obliger les Anglais à renforcer leurs croisières dans l'Adriatique. Faites compléter les équipages de ces vaisseaux. Donnez ordre que l'on construise une nouvelle paire de chameaux, pour qu'on puisse faire franchir la passe à deux vaisseaux à la fois. Quand il y aura quatre ou cinq vaisseaux là, j'enverrai une division de vaisseaux pour les prendre sous son escorte. La présence des vaisseaux à Malamocco obligera les Anglais à tenir deux ou peut-être trois vaisseaux. Il suffira d'envoyer, quand il en sera temps, quatre ou cinq vaisseaux.

La prise du *Rivoli* ne doit pas empêcher de rendre justice aux ingénieurs et aux hommes de l'art qui ont si habilement exécuté l'opération de la sortie de ce vaisseau. Faites-moi un rapport sur cette opération, afin que je blâme les uns et récompense les autres.

Indépendamment de *la Princesse-de-Bologne*, il serait bon d'avoir une ou deux autres frégates à Venise.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18544. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 3 mars 1812.

Mon Cousin, le corps d'armée polonais formera le 5e corps de la Grande Armée. La 1re division portera le n° 16; la 2e division, le n° 17; et la 3e division, le n° 18. Ce corps sera commandé par le prince Poniatowski.

Le 6e corps de la Grande Armée sera composé de Bavarois. La 1re division portera le n° 19, et la 2e division le n° 20. Ce corps sera commandé par le général Saint-Cyr.

Le 7e corps sera formé par les Saxons. La 1re division portera le n° 21, et la 2e division portera le n° 22.

Le 8e corps sera formé par les Westphaliens. La 1re division portera le n° 23, et la 2e division le n° 24.

Le corps wurtembergeois ne formera qu'une seule division, qui portera le n° 25.

La division composée des brigades de Berg, de Hesse-Darmstadt et de Bade, que commande le général Daendels, ne formera qu'une seule division et portera le n° 26.

A dater du 1er avril, les dénominations de corps d'observation de l'Elbe, de 2e corps de l'Elbe, de corps de l'Océan, seront supprimées. Le corps d'observation de l'Elbe prendra le nom de 1er corps

de la Grande Armée; il sera composé des 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 7e divisions, et sera commandé par le prince d'Eckmühl. Le 2e corps de l'Elbe prendra le nom de 2e corps de la Grande Armée; il sera composé des 6e, 8e et 9e divisions, et sera commandé par le duc de Reggio. Le corps d'observation de l'Océan prendra le nom de 3e corps de la Grande Armée; il sera composé des 10e, 11e, 12e et 25e divisions, et sera commandé par le duc d'Elchingen.

Le 4e corps de la Grande Armée sera composé des 13e, 14e et 15e divisions.

Vous donnerez ordre à la 25e division, composée des Wurtembergeois, de séjourner à Cobourg, et de partir, après un séjour, pour Gera, où elle recevra de nouveaux ordres. A Gera, cette division recevra l'ordre de faire partie du 3e corps. Il est nécessaire qu'elle n'ait connaissance de cette disposition qu'arrivée à Gera. Il est nécessaire également qu'elle ne reçoive l'ordre de départ que le 20 mars, pour partir le 21.

Donnez ordre au général Tharreau de se rendre à Cassel, pour prendre le commandement d'une des divisions du corps westphalien.

Écrivez au roi de Westphalie que je lui ai envoyé le général Vandamme; que je lui envoie le général Tharreau pour commander une de ses divisions; que le général Chabert, n'ayant servi que comme major, n'a pas l'aptitude nécessaire; que je fais choix d'un général de brigade capable pour être son chef d'état-major; qu'il fasse partir ses bagages et sa maison militaire pour Halle, et qu'il vienne de sa personne, avec très-peu de monde, à Paris. Il viendra incognito; il n'y restera que deux ou trois jours; après quoi, il ira rejoindre son corps d'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18545. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 3 mars 1812.

Mon Cousin, réitérez les ordres au prince d'Eckmühl pour qu'aussitôt que les brigades de Hesse-Darmstadt et de Bade seront arrivées à Magdeburg il les fasse sur-le-champ partir pour la Poméranie, afin de désencombrer Magdeburg, qui est tout entier destiné au corps du duc de Reggio. Le duc de Reggio ne vous a pas fait connaître la situation de la division de cuirassiers, ni quand elle sera réunie à Magdeburg. Instruisez le prince d'Eckmühl que la division Bruyère,

qui doit se placer en avant, sur la rive droite de l'Oder, doit se mettre en communication avec la brigade Pajol, qui est à Danzig, et avec la cavalerie du Grand-Duché, de manière que les ordonnances puissent toujours se communiquer. Prévenez-le qu'il est possible que je lui donne ordre de partir du 15 au 20, pour prendre position sur la Vistule avec tout son corps d'armée et y être rendu le 1er avril; que cependant je ne suis pas encore décidé à ce mouvement; mais qu'il n'en est pas moins nécessaire que toutes ses divisions soient placées de manière qu'en deux jours elles puissent passer l'Oder; que je suppose que le général Dessaix, avec la partie de sa division qui est à Stettin, sera rendu à Küstrin et aura occupé Landsberg; que j'attends pour décider son mouvement à connaître le jour où le général Damas, avec la brigade de Berg, la brigade de Hesse, la brigade de Bade, arrivera dans la Poméranie, à Stettin et à Küstrin; que cependant, si l'armée russe ne fait pas de mouvement, il est possible que je retarde de mon côté afin de gagner une meilleure saison; que la brigade Hesse, arrivant le 6 à Magdeburg, doit être arrivée avant le 15 dans la Poméranie.

Écrivez au ministre de la guerre du roi de Saxe, en lui faisant remettre votre lettre par mon ministre à Dresde, que j'ai ordonné au prince d'Eckmühl de se porter avec sa 1re division sur l'Oder, d'envoyer des détachements de sa cavalerie sur la rive droite et d'entrer en communication avec Danzig et avec les troupes du Grand-Duché; que j'ai envoyé le général Reynier pour commander le corps saxon que je suppose réuni à Guben; que le prince Poniatowski commandera trois divisions du Grand-Duché, formant un corps d'armée; que mon intention est que le Roi donne ordre aux commandants des corps saxons et du Grand-Duché d'être aux ordres du prince d'Eckmühl, qui est à Stettin, de correspondre tous les jours avec lui, de lui envoyer exactement leurs états de situation et de se tenir constamment prêts à exécuter ses ordres; que ma principale intention est que le Grand-Duché ne soit pas ravagé, et que, si les Russes commençaient les hostilités, le prince d'Eckmühl puisse se porter avec assez de rapidité pour protéger le territoire; qu'il faut que le prince Poniatowski corresponde par ordonnances avec l'avant-garde du prince d'Eckmühl.

Vous ferez connaître au prince d'Eckmühl la lettre que vous aurez écrite au ministre de la guerre du roi de Saxe. Vous lui ferez connaître que le général Reynier commande le contingent saxon; que je lui ai déjà mandé de faire charger de farine et de biscuit des bâtiments à Küstrin; que je suppose aussi que tout ce qu'il trouvera à

Stettin, il le fera charger sur des chariots du pays, afin d'assurer ses vivres et de n'avoir à ce sujet aucune inquiétude sur la Vistule. Il doit renouveler les ordres pour qu'à Danzig on convertisse une grande quantité de blé en farine. Enfin vous ferez connaître au prince d'Eckmühl que j'ai ordonné aux Bavarois de partir le 10 pour se rendre à Glogau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18546. — NOTE.

Paris, 3 mars 1812.

Le comte Daru et le ministre de l'intérieur appelleront auprès d'eux l'architecte Fontaine et deux autres architectes pour examiner les questions suivantes.

Les Archives impériales sont très-mal placées. On propose cette année une dépense de 300,000 francs. Il est à craindre qu'elles ne brûlent; or elles renferment en quelque sorte les archives de l'Europe. Le projet de l'Empereur était de les mettre au Louvre.

1re *question.* — Peut-on mettre au Louvre la Bibliothèque impériale et les Archives?

2e *question.* — Le deuxième étage du Luxembourg est vide. Faire des logements dans un palais est peu convenable; les officiers du Sénat qui n'y sont pas à vie y seraient mal logés; de là l'idée d'y mettre la bibliothèque de Sainte-Geneviève; cela offrirait l'avantage de rendre libre pour le lycée l'emplacement de cette bibliothèque.

Mais les Archives sont d'une tout autre importance.

Convient-il de mettre seulement la Bibliothèque impériale au Louvre, avec les manuscrits, les médailles, le garde-meuble et toutes les choses précieuses? Si l'on avait de la place, qui empêcherait, par exemple, de mettre au Louvre les modèles d'artillerie? Tout cela orne un palais et y est convenablement placé.

S'il était plus important de placer sur-le-champ les Archives au Luxembourg, ou la bibliothèque de Sainte-Geneviève, y a-t-il assez de place pour les Archives? Y seront-elles en sûreté? Si l'on mettait les Archives au Louvre, le pourrait-on dès cette année?

On fera un rapport à l'Empereur sur cet objet dans la semaine [1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Un décret, du 12 mars 1812, ordonna la construction, sur la rive gauche de la Seine, entre les ponts d'Iena et de la Concorde, d'un édifice destiné à recevoir les archives de l'Empire. Les travaux, commencés peu de temps après, furent abandonnés en 1814.

18547. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 3 mars 1812.

Mon Fils, j'ai appris la catastrophe du *Rivoli*. Vous n'avez pas, dans cette circonstance, justifié ce que j'attendais de vous. Je vous avais mandé, 1° d'être de votre personne à Venise, au moment de la sortie du vaisseau; 2° d'y attendre le retour des courriers que vous deviez envoyer à Pola et les rapports d'une nuée d'avisos, qui vous auraient appris avec certitude si l'Adriatique était libre; 3° de faire sortir avec *le Rivoli la Princesse-de-Bologne* ou une autre frégate. Vous n'avez rien fait de tout cela. Si une frégate seulement fût sortie avec le vaisseau, vous auriez été vainqueur. Si vous aviez envoyé des courriers à Pola et des avisos partout, vous auriez su qu'il y avait un vaisseau anglais dans l'Adriatique. Relisez les lettres que je vous ai écrites, et vous verrez que je ne puis attribuer la prise du *Rivoli* qu'au peu de soin que vous avez mis à exécuter les instructions que j'avais données.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18548. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 3 mars 1812.

Mon Fils, on a fait de grandes fautes en laissant sortir *le Rivoli* sans frégate et sans éclairer les mers. Il ne faut cependant pas que cette perte décourage. Ne faites point sortir *le Regeneratore*, mais tenez-le à Malamocco. Faites-y descendre *le Mont-Saint-Bernard*, et, aussitôt que cela se pourra, *le Castiglione* et *la Princesse-de-Bologne*. Faites construire une seconde paire de chameaux, afin qu'on puisse faire sortir deux vaisseaux à la fois. Quand le moment sera favorable, j'enverrai une division de vaisseaux, qui me rendra maître de l'Adriatique pendant le temps que les vaisseaux sortiront pour aller à Ancône. En attendant, les Anglais seront obligés de tenir plusieurs vaisseaux dans l'Adriatique.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18549. — NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE SUR UN PROJET D'ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE.

Paris, 6 mars 1812.

Ce décret me paraît bien, ainsi que tous les états.

Je ne veux pas de légion; le dernier grade sera chef de bataillon.

Il faut un titre d'administration; celui-ci n'est pas assez développé.

Toutes les cohortes se réuniront au chef-lieu de la division, où elles seront habillées et équipées par le conseil d'administration, qui aura à sa disposition tout le dépôt, un officier d'habillement, un quartier-maître, des tailleurs, des cordonniers et un certain nombre d'ouvriers; tout cela comptant dans le dépôt.

Le préfet est président du conseil d'administration; le sous-préfet du chef-lieu est spécialement chargé des détails. Le conseil d'administration est composé du préfet, du sous-préfet, de l'ordonnateur de la division, du quartier-maître, du capitaine de l'habillement et de deux capitaines pris dans le dépôt.

Spécifier que la masse de l'habillement se paye au dépôt, celle de linge et chaussure à la cohorte.

Chaque cohorte aura un conseil d'administration qui correspondra avec le conseil d'administration du département.

Les réserves seront centralisées.

Le ministre de l'administration de la guerre soldera au conseil d'administration ce qui lui revient pour première mise et masse d'habillement, moyennant quoi le conseil d'administration pourvoira à tout.

Dans le décret, on ne fait pas assez sentir que la garde nationale doit être pour la défense des côtes.

Je crois qu'il faut revenir au décret qui a été proposé, ou bien le modifier de la manière suivante : 5e division, au lieu de trois cohortes, quatre; 10e division, au lieu de deux cohortes, quatre; 11e division, au lieu de deux cohortes, trois; 20e division, au lieu d'une cohorte, deux; total, treize, au lieu de huit; ce qui fera treize cohortes, qui seront destinées à la défense des Pyrénées; une cohorte pour les côtes de la 9e division; une pour Bordeaux; mettez qu'il en faille une pour les autres côtes, il restera toujours dix cohortes. Les quatre cohortes de la 10e division seront toutes formées par les cadres des quatre bataillons du régiment de la Méditerranée, 1er, 2e, 3e et 5e bataillon, qui arrivent à Toulouse.

Dans le décret, il serait peut-être utile, sans s'engager à rien, d'indiquer le lieu où les cohortes devront se réunir.

1re et 2e division militaire, pour former une réserve à Paris, huit cohortes; 3e, une; 4e, une; 5e, deux, pour garder Kehl et les places du Rhin; 6e, pour Paris, trois; 7e et 8e, pour Toulon, six; 9e, 10e, 11e, 20e, pour les Pyrénées, treize; 12e, pour la Rochelle, trois; 13e, pour Brest, six; 14e et 15e, pour Cherbourg, six; 16e, pour

Bruges, sept; 16e, 18e, 19e, pour la réserve de Paris, quatre; 21e, pour Pontivy, trois; 22e, pour Amboise, quatre; 24e, pour l'Escaut, cinq; 25e, pour Wesel, trois; 26e, pour Mayence, trois[1].

Il faudrait, dans le rapport, dire que c'est la création d'une nouvelle armée de l'intérieur.

Dans le décret d'organisation, il faudrait mettre que les officiers et sous-officiers peuvent être pris parmi ceux qui sont en retraite ou qui ont servi, qui sont dans les départements, et qu'ils cumuleront leurs appointements avec leur retraite, et cela pour les soldats, caporaux, sergents, lieutenants et sous-lieutenants, mais non pour les capitaines, qui pourront cumuler une partie.

La cohorte de Toscane serait formée par un des cadres du régiment de la Méditerranée, qui est en garnison à l'île d'Elbe; celles de Rome et de Gênes, de même. Le Piémont pourrait fournir quatre cadres.

Mettre que des sénateurs seront envoyés dans les divisions militaires pour organiser les cadres, et que, dans chaque département, un conseil présidé par le préfet et composé du sous-préfet du chef-lieu, de l'officier de gendarmerie, de l'officier supérieur commandant le département, du commissaire des guerres ou ordonnateur, de l'inspecteur aux revues, désignera les officiers, sous-officiers et soldats pensionnés capables d'entrer dans ces cadres, en les désignant au sénateur, qui tiendra un conseil composé du général de division, de l'inspecteur aux revues, du préfet, de l'ordonnateur, pour désigner ceux qui devront composer les cadres; ils les appelleront au chef-lieu et s'assureront qu'ils ont les qualités requises.

Les sous-officiers et soldats qui auraient servi dans la garde nationale, ou qui, sans avoir des pensions, auraient déjà servi, seront susceptibles d'être admis.

Le sénateur formera les cadres sur-le-champ et en adressera l'état au ministre de la guerre, qui, après avoir pris communication du procès-verbal du conseil, approuvera les sous-officiers et soumettra à notre approbation les officiers avec les états de service et l'âge des individus.

Aussitôt que ce décret sera rédigé, le général Dumas le présentera imprimé au Conseil.

Il faut bien faire comprendre dans mon décret que cela est l'armée de l'intérieur; que sans doute la conscription est suffisante, mais qu'elle sera appelée à l'armée l'année prochaine; qu'il est donc convenable, dans les circonstances, d'avoir une armée toute de l'inté-

[1] « A différer cette répartition. » (*Note de la minute.*)

rieur, qui, d'ici à deux ans, sera meilleure que l'armée de ligne; de sorte que nous n'ayons aucune inquiétude pour nos établissements du Texel, Toulon, Alexandrie, et pour la sûreté des places qui sont le boulevard de l'Empire; que cette création met pour toujours la France à l'abri de toute inquiétude; que, si elle avait existé, on n'aurait pas vu ce qui s'est passé dans l'Escaut et aux Pyrénées.

Ce qui a pu se passer par des événements particuliers. . . . . [1] n'aura plus lieu pour mon empire. . . . . [2] 80,000 hommes vieillissant cinq à six ans sous les drapeaux, ayant la sûreté de ne pas sortir de France. . . . . [3]

Cette armée ne sortira pas de l'intérieur, car la conscription de cette année, instruite, restera pour recruter les pertes de la campagne, et ainsi de suite.

Je n'approuve point le considérant du décret; il faut supposer un sénatus-consulte récent.

Le sénatus-consulte sera précédé d'un rapport du ministre des relations extérieures sur le système actuel de l'influence de l'Empire et d'un rapport du ministre de la guerre.

Ce ne sont pas les bataillons qui manquent en France; mais il est honteux qu'une armée d'élite soit exclusivement affectée à l'intérieur.

On fera remarquer qu'on ne met que des chefs de bataillon, parce que l'état-major, ce doit être l'état-major de l'armée.

Si on avait mis des chefs de légion ayant six cohortes, ç'aurait été des chefs avec un esprit à part, au lieu que des cohortes réunies, par deux ou par quatre, sous les ordres d'un major ou d'un colonel, et par six ou huit, sous un général de brigade, formeront un système régulier et utiliseront les états-majors des divisions.

La pratique et l'économie conseillent également cette mesure.

SÉNATUS-CONSULTE.

Article Ier. La garde nationale est divisée en premier ban, deuxième ban et arrière-ban.

2. Le premier ban est composé de tous les conscrits des six dernières classes.

3. Le deuxième ban réunit les citoyens jusqu'à quarante ans.

4. L'arrière-ban, tous les Français jusqu'à soixante ans.

5. La garde nationale, soit le premier ban, le deuxième ban ou l'arrière-ban, ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, sortir du territoire de l'Empire; elle n'est destinée qu'à la garde des frontières,

[1] et [2] Mots illisibles.

[3] Phrase inachevée sur la minute.

à la police intérieure et à la conservation des grands dépôts de munitions, arsenaux et places fortifiées.

6. Aucune partie du premier ban de la garde nationale ne peut être levée que par un sénatus-consulte, d'avis des ministres [1].

7. Le premier ban de la garde nationale pour 1812 sera formé par les différents départements, conformément au tableau ci-joint.

8. Cent cohortes seront mises à la disposition du ministre de la guerre; chaque cohorte a huit compagnies, dont six d'activité, une d'artillerie et une de dépôt. Les gardes seront pris parmi les hommes de telle et telle classe. Jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'organisation du deuxième et du troisième ban, il n'est rien innové aux lois existantes sur l'organisation et la levée de la garde nationale [2].

Demain au Conseil d'État; lundi au Sénat; mardi au Conseil d'État pour le rapport.

Le sénatus-consulte, jeudi.

Signé par Sa Majesté vendredi [3].

Le ministre de la guerre pourra en envoyer un extrait aux préfets des départements pyrénéens; il préparera son travail pour commencer par là.

Le secrétaire d'État me présentera cinq sénateurs : le général Hédouville, pour les quatre cohortes au delà des Alpes; le général Rampon, pour celles des Pyrénées, 9e, 10e et 11e division; le général Latour-Maubourg, 13e, 14e et 15e division; Sainte-Suzanne, 5e et 26e division.

Il faut que Daru mette bien l'ordre qu'on ne dépendra pas du ministre de la guerre, et que l'argent soit mis sur-le-champ à la disposition des conseils d'administration.

Daru fondera ces dispositions sur ce que je dois avoir dit, dans quelques occasions semblables, que tant que nous aurons la guerre avec l'Angleterre nous devons rester armés; que le peuple français doit se considérer comme dans des circonstances extraordinaires tant que la paix avec l'Angleterre ne sera pas rétablie.

Dans la forme de l'habillement, parler de nouveaux modèles.

Chaque cohorte aura un fanion, qui sera donné par les conseils d'administration, lorsqu'elles seront réunies en brigades.

L'Empereur donnera l'aigle pour la brigade.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] « Sur l'avis du ministre de la guerre. » (*Note de la minute.*)

[2] Ces diverses dispositions se trouvent reproduites dans le sénatus-consulte du 14 mars 1812, mais avec de notables modifications; voir *le Moniteur* du 16 mars 1812.

[3] Le sénatus-consulte n'a été signé par l'Empereur que le samedi 14.

18550. — NOTE DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 6 mars 1812.

Les bassins d'Anvers et de Flessingue suffisent à la marine de l'Escaut. C'est une rade qu'il s'agit d'avoir.

On demande, à la hauteur de Terneuse, un canal analogue à celui de Nieuwe-Diep, soit à Terneuse, soit dans le canal de l'Écluse, soit dans celui du Sas-de-Gand.

Un croquis de l'emplacement du fort de Nieuwe-Diep sera adressé au ministre de la guerre, qui ordonnera au directeur du génie de se transporter sur les lieux et de présenter un projet pour ce fort. Il devra être à 900 toises tout au plus de l'extrémité du banc.

Le directeur du génie fera sonder la ligne avec la plus grande exactitude. Il se concertera avec l'amiral Ver Huell pour marquer le nombre de vaisseaux qui pourront mouiller dans cette rade et les points où ils pourront s'approcher du fort.

Il avait été réglé dans les conseils du génie qu'on ferait deux grosses batteries pour protéger les travaux du fort. On travaillera dès cette année à ces deux batteries, en y plaçant des mortiers et des pièces de 36; et, en attendant que le fort soit terminé, ce qui ne pourra être que la campagne prochaine, on y campera un bataillon; ce qui permettra à l'amiral de faire sortir ses frégates et de les tenir en grande rade.

D'après la copie. Archives de la marine.

18551. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 6 mars 1812.

Mon Cousin, je vous renvoie les lettres du prince d'Eckmühl. Mandez-lui qu'il doit placer son corps d'armée de la manière suivante, à compter du 15 mars :

Le général Bruyère, avec sa cavalerie légère, à une marche en avant de Stargard, en coupant les trois directions de Kolberg, Danzig et Bromberg. Ce général aura son artillerie et son quartier général à une journée d'étape plus près de la Vistule que Stargard, afin que cette division, avec son artillerie légère, puisse en six ou sept jours être réunie sur la Vistule.

La 2e brigade de cavalerie du 1er corps portera son quartier général à Landsberg. Elle sera sous les ordres du général de division Dessaix. Elle aura des postes sur les directions de Bromberg et Posen.

Digitized by Google

Le général Dessaix aura son artillerie, ses administrations et toute sa division réunies à Küstrin. Le régiment qu'il a à Glogau le joindra à Posen, lorsque la division recevra l'ordre de marcher.

Le quartier général du corps d'armée, avec une division d'infanterie, sera à Stettin.

Les deux autres divisions seront sur la rive gauche de l'Oder, bien cantonnées, de manière qu'une division puisse dans un jour arriver à Stettin et passer le lendemain la rivière; l'autre arrivera à Stettin le deuxième jour. La division Gudin sera à Stargard, sur la rive droite. Le parc sera placé à une ou deux marches de Stettin, de manière à y arriver le deuxième jour et passer la rivière.

Les cuirassiers seront placés de manière qu'en un jour ils puissent passer l'Oder, pour appuyer la division Bruyère.

Un bataillon de Hesse-Darmstadt et un bataillon de Bade doivent être rendus le plus tôt possible à Küstrin, pour former le fond de la garnison de cette place.

Un autre bataillon de Bade et un autre bataillon de Hesse-Darmstadt doivent être placés à une marche de Stettin, de sorte que, lorsque la division qui est à Stettin recevra l'ordre de marcher en avant, ces bataillons puissent se rendre à Stettin pour en former la garnison.

Toute la brigade de Berg doit être dans la Poméranie suédoise, ainsi que le reste des brigades de Hesse-Darmstadt et de Bade. Un bataillon pourra être détaché pour garder les côtes du Mecklenburg.

Le contingent du Mecklenburg doit marcher avec la dernière division du corps d'armée. Elle sera utile au corps d'armée pour bien des services.

Le prince d'Eckmühl donnera ordre au prince Poniatowski de réunir une brigade de cavalerie légère de 2,000 hommes, de la mettre sous les ordres d'un bon général polonais, et de la placer du côté de Thorn. Cette brigade fera partie de la division Bruyère, qui, dès le 20 mars, lui enverra des ordres. Cette brigade de cavalerie polonaise ne bougera pas, du reste, de Thorn ni des environs, pour ne pas donner d'inquiétude.

Le prince Poniatowski, sans faire de mouvements extraordinaires, doit rapprocher de Varsovie les troupes polonaises qui sont à Posen et à Kalisz, afin que son corps puisse, en cas d'événement, se trouver tout réuni sur la Vistule. Il doit même rapprocher ce qui est à Thorn. Ces mouvements se feront par la rive gauche. Thorn sera gardé par le 5e régiment polonais, qui appartient à la 7e division, et par la brigade de cavalerie légère dont j'ai parlé plus haut. Par ce

moyen, le prince Poniatowski aura avancé sur la Vistule tout son corps d'armée. Il faut qu'il ait, au 1er avril, 1,500,000 rations de farine et 500,000 rations de biscuit à Modlin.

Les Saxons doivent se tenir prêts à passer l'Oder vingt-quatre heures après qu'ils en recevront l'ordre. Ils doivent avoir, pour le 25 mars, sur des chariots, de la farine et du biscuit pour tout le corps d'armée saxon pendant vingt jours, afin qu'ils puissent faire leur mouvement sans être arrêtés par aucune considération.

Avant le 20 mars, le 1er corps d'armée ne fera aucun mouvement; d'ici à ce temps, le prince d'Eckmühl aura reçu mes ordres. Il est nécessaire qu'il puisse partir le 20 mars, s'il en reçoit l'ordre, ses chariots chargés de biscuit et de farine, chaque soldat ayant ses cartouches de guerre et ses pierres à feu. Il faut qu'il y ait assez de vivres dans les magasins de Stettin pour que le corps d'armée puisse en prendre, en passant, pour huit jours. Il faut qu'indépendamment le corps d'armée ait sur des chariots et à sa suite du biscuit, mais surtout de la farine, des bœufs, pour vingt jours. Le corps d'armée doit, s'il ne reçoit pas d'ordres, pouvoir rester sans faire de mouvement quinze ou vingt jours de plus.

Quant aux Prussiens, j'ai signé un traité d'alliance avec eux. Le pont de Schwedt doit être levé. Le prince d'Eckmühl leur signifiera que, étant sur un pied d'observation, aucun mouvement militaire ne doit avoir lieu dans ses lignes; que leurs troupes doivent rester où elles sont et ne pas en bouger jusqu'à ce qu'on soit convenu du mouvement qu'elles doivent faire. Le comte Saint-Marsan, aussitôt que le traité sera ratifié, pourra faire connaître aux différents corps prussiens les emplacements qu'ils doivent occuper.

Il est bien important que les cuirassiers aient leurs mousquetons, qu'on leur fasse brûler quelques cartouches et qu'on leur apprenne la charge.

Recommandez au prince d'Eckmühl de ne rien emmener qui appartienne au 2e corps. Il doit emmener six compagnies de sapeurs, une pour chacune de ses divisions et une pour son parc. Il doit faire filer le bataillon de marins avec ses outils sur Danzig, et assurer sa marche pour que ce bataillon si précieux ne coure aucun danger; ce bataillon est utile à Danzig pour travailler aux constructions.

Vous manderez au prince d'Eckmühl qu'il faut que, lorsqu'il en recevra l'ordre, il puisse arriver en douze jours, et s'il est nécessaire en dix jours, sur la Vistule, en marchant par les trois routes. Je désire qu'il vous fasse connaître par un courrier extraordinaire le temps qu'il fait entre l'Oder et la Vistule, s'il y a beaucoup de neige,

si le dégel a commencé ou quand on croit qu'il commencera. Il faut qu'il demande au général Rapp quelle est la situation des fourrages dans l'île de Nogat, sans cependant rien faire qui puisse alarmer. Demandez au prince d'Eckmühl si le canal de Küstrin à la Vistule est gelé et quand on pourra s'en servir.

Il faut qu'on prépare à Danzig quatre ou cinq barques armées, pour nous rendre entièrement maîtres du Haff. Enfin donnez ordre au prince d'Eckmühl de faire venir à Stettin un des deux équipages de flottille de la 32e division militaire, afin qu'il ait avec lui un millier de marins, qui seront très-utiles pour le passage des rivières et pour les transports. Il faut qu'aucun mouvement ne se fasse à Danzig pour ne pas alarmer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18552. — AU COMTE HÉDOUVILLE, SÉNATEUR, A PARIS.

Paris, 6 mars 1812.

Monsieur le Comte Hédouville, nous désirons que vous vous rendiez sans délai dans votre sénatorerie, que vous visitiez les départements de Rome et du Trasimène.

Votre mission, comme celle des sénateurs dans leur sénatorerie, doit être toute d'observation; vous vous environnerez pendant votre séjour des fonctionnaires publics et des personnes les plus considérables du pays. Leurs communications avec vous auront l'effet de répandre le véritable esprit du Gouvernement et de faire parvenir à votre connaissance les observations, tant sur les hommes que sur les choses, dont il importerait au bien de notre service que nous fussions informé.

Nous vous autorisons à nous écrire directement de tous les chefs-lieux où vous irez, pour nous communiquer vos observations et les renseignements que vous aurez recueillis.

Vous ferez néanmoins un rapport général, que vous nous remettrez à votre retour, et qui comprendra non-seulement un compte rendu sur la situation du pays, mais aussi les observations que vous croirez devoir nous présenter, tant sur les fonctionnaires publics actuels et les hommes dignes d'être appelés à des fonctions publiques, que sur les parties de l'administration qui pourraient être en souffrance et qui exigeraient ou des encouragements ou des modifications.

Nous avons le droit, Monsieur le Comte Hédouville, de compter

sur votre zèle, lorsque nous voulons recevoir de vous des informations utiles aux intérêts de l'État et au bien-être de nos peuples.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18553. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 7 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous autorise à faire la deuxième commande de 1,150 chevaux pour l'armée d'Espagne. Il est important que les 4,800 chevaux qui doivent former le dépôt de l'armée d'Espagne existent dans le courant d'avril, afin de recruter les armées d'Espagne, d'avoir un bon nombre d'hommes sur les frontières d'Espagne et de pouvoir placer un peloton de cavalerie à tous les débouchés des vallées, enfin d'avoir, pour le service des côtes et de l'intérieur, la valeur de 2,400 hommes prêts à se porter où le besoin l'exigerait.

La Prusse doit me fournir 15,000 chevaux, dont 6,000 de cavalerie légère, 3,000 de grosse cavalerie, 6,000 d'artillerie ou d'équipages, par quart, de mois en mois. J'approuve donc que vous portiez les 1,700 chevaux dont les commandes ne sont pas faites en France sur les fournitures de la Prusse; ils passeront, en conséquence, à compte du dépôt de Berlin. Quant aux 6,000 chevaux d'artillerie ou d'équipages militaires, mon intention est qu'on en prenne pour affecter aux bataillons pour lesquels l'achat des chevaux n'est pas encore ordonné, mais dont les cadres sont faits et les hommes fournis par la conscription. Il faudrait faire faire les voitures à Berlin; les hommes se mettraient en marche avec les harnais, aussitôt qu'ils seraient armés, habillés et équipés; ils trouveraient à Berlin les voitures et les chevaux; cela ferait une économie considérable.

Ainsi il restera à me remettre un état, 1° des commandes faites en Allemagne au dépôt de Hanovre, 2° des commandes faites à l'intérieur, 3° des commandes faites au dépôt de Potsdam. Le dépôt de Berlin et celui de Posen seront sous les ordres d'un officier particulier; ils rentreront dans la comptabilité du général Boureier, quand sa mission actuelle sera terminée et lui permettra de s'y rendre. Faites partir en diligence toutes les selles, car je vois qu'il y a 5,000 hommes à Hanovre et qu'il y aura bientôt 5,000 chevaux qui ne pourront être utilisés si l'on n'a de quoi les équiper. J'ai ordonné aussi l'achat de 3,000 chevaux dans le duché de Varsovie, et ordonné

qu'on y enverrait 250 hommes de chasseurs portugais; mais ces chevaux sont destinés à remplacer les pertes résultant de la guerre. Il est nécessaire de bien indiquer dans l'état le lieu où chaque régiment doit prendre ses chevaux, afin de bien diriger les hommes. Quant aux chariots des équipages militaires, le major général vous fera connaître que mon intention est que le départ des bataillons soit accéléré, et qu'à défaut de voitures du nouveau modèle on en prenne de l'ancien, car l'essentiel est que les bataillons partent; sans cela ils n'arriveront pas à temps pour être utiles dans les premières opérations.

Les équipages des 6e, 7e bataillons sont en retard; les voitures du nouveau modèle ne seront pas pour cela inutiles; elles seront envoyées au moyen de chevaux qu'on se procurera par des marchés à loyer, et elles partiront, celles qui sont en Italie, de Vérone, et celles qui sont en France, de Mayence. Elles serviront à conduire des effets qui, par ce moyen, ne seront pas déchargés, et, quand les voitures auront rejoint l'armée, on les emploiera selon les circonstances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18554. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 7 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre lettre du 1er mars. Je vois avec plaisir que les 3e et 4e compagnies du 2e bataillon des équipages militaires sont parties le 4 mars de Wesel, chargées d'effets d'habillement; que les 5e et 6e compagnies partent de Mayence, chargées d'effets d'habillement ou d'ambulance; que le 10e bataillon est en marche sur Mayence. Il est inutile de donner à une compagnie des caissons du nouveau modèle, si elle a des caissons de l'ancien modèle : il faut maintenir l'uniformité. Je vois que les 4e, 5e et 6e compagnies du 6e bataillon auront reçu cent vingt caissons; mais je vois avec peine que les trente-sept voitures qui devraient être parties depuis un mois ne le sont pas encore. Je tiens à l'exécution de mes ordres pour les détachements des 1re, 2e et 3e compagnies, le temps me presse; il en est de même pour le 7e bataillon. Comme je vois que Sampigny a quatre cent soixante caissons de l'ancien modèle, mon intention est que la confection des voitures ne retarde pas le départ des bataillons; encore une fois, je suis pressé par le temps.

Au fur et à mesure que les nouveaux caissons seront achevés, il faudra les diriger sur Mayence.

Que l'ordonnateur des hôpitaux parte dans la journée de demain pour Mayence, qu'il fasse charger les effets d'ambulance sur les premiers caissons et qu'il se rende au quartier général, qui est déjà à Erfurt, qu'il aura peut-être de la peine à rejoindre.

Le demi-bataillon que vous organisez à Paris ne pourra partir qu'au 1er avril; il servira ce que de raison; mais il est possible que je ne puisse plus compter sur lui.

Je me trouve dans la situation de craindre de n'avoir aucune ambulance pour les premières affaires, qui sont toujours très-sanglantes. L'ordonnateur des hôpitaux devra rester tout au plus deux jours à Mayence pour mettre en route les effets les plus nécessaires; il se rendra en diligence à Erfurt, où il faut qu'il soit arrivé le 20. L'intendant général y sera aussi à cette époque. A peine arrivés, ils recevront l'ordre de se diriger sur Berlin et successivement sur la Vistule. Les gros effets d'hôpitaux qui ne seraient pas partis dès à présent pour le quartier général, c'est-à-dire le magasin général de ce service, pourront être portés par le bataillon que vous organisez.

Mandez à l'intendant général et aux ordonnateurs des différents services qu'il n'y a pas un moment à perdre et que chacun doit être à son poste.

Tout ce qui ne sera pas le 20 à Erfurt ne rejoindra plus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18555. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 7 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre lettre sur l'opération des eaux-de-vie : elle me paraît mal calculée et ne réussira pas; il faut, ce me semble, renoncer à cette opération. Qu'on n'achète plus rien; qu'on fasse transporter à Magdeburg tout ce qui est acheté, et que ces transports soient effectués par des marchés tels que les entrepreneurs soient responsables de la quantité et de la qualité des eaux-de-vie. Quant à celle de Paris, vous pouvez la donner au commerce, ou, si vous la faites transporter à Magdeburg, il importe que ce soit avec les mêmes précautions. Il paraît qu'il est facile de s'assurer si l'eau-de-vie a été altérée. Mais, si ce transport est effectué autrement, les précautions sont un détail immense et ne peuvent

avoir un résultat. J'aurai dépensé 2 ou 3 millions et je n'aurai rien. Je crois donc qu'il faut réduire cette opération au moyen d'exécution le plus simple possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18556. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 7 mars 1812.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 5 mars sur les différents détachements des équipages militaires qui arrivent sur le Rhin. Vous me remettrez sous les yeux les états de mouvement indiquant le jour où les 2e et 3e compagnies du 2e bataillon des équipages militaires arriveront à Magdeburg, ainsi que ce qu'elles ont chargé à Wesel. Mon intention est que le magasin général soit établi à Magdeburg, que ces effets ne soient point déchargés, mais seulement qu'on vérifie les chargements, qu'on répare les caisses, tonneaux ou ballots, et qu'on leur fasse continuer leur route sur Danzig.

Les 1re, 2e et 3e compagnies du 6e bataillon arriveront le 20 mars à Mayence. Si le ministre de l'administration de la guerre a des effets d'habillement à y charger, il en profitera; à défaut de quoi, on les chargera d'effets d'ambulance et, à défaut de ceux-ci, d'eaux-de-vie, de manière que le 23, pour tout délai, elles se mettent en marche pour Magdeburg.

Donnez l'ordre que les trente-neuf caissons d'ancien modèle qui partent de Sampigny pour Wesel continuent leur route sur Hanovre, où ils sont nécessaires pour compléter les 4e, 5e et 6e compagnies du 6e bataillon, que forme le maréchal duc de Reggio.

Les détachements des 1re, 2e, 3e, 4e et 5e compagnies du 10e bataillon, qui prennent des caissons à Strasbourg, devront s'y charger d'effets d'habillement; à défaut d'effets d'habillement, d'effets d'ambulance; à défaut d'effets d'ambulance, ils s'y chargeront d'eaux-de-vie, et, s'il n'y a point d'eaux-de-vie, d'outils. Ils passeront le Rhin au plus tard le 22, et se dirigeront sur le quartier général.

Les 1re, 3e et 6e compagnies du 10e bataillon, qui arriveront à Mayence le 20, en partiront le 22. Les 2e, 4e et 5e, qui arriveront le 21, en partiront le 23 et se dirigeront sur le quartier général. Elles se chargeront d'effets d'habillement appartenant à l'administration de la guerre, d'effets appartenant aux corps, d'effets d'ambulance, d'eaux-de-vie, de fusils, en ayant soin de mettre un très-léger

chargement, et de ne prendre les derniers de ces objets qu'à défaut des premiers.

Je ne sais ce que c'est que dix-huit caissons du 12e bataillon que le ministre veut faire partir de Strasbourg pour Wesel. Un mouvement de Strasbourg sur Wesel, quand le corps sur lequel ils se dirigent est à Stettin, est un faux mouvement qui double la distance. Instruisez le ministre qu'aucun mouvement ne doit se faire que par mon ordre. Ces dix-huit caissons du 12e bataillon ne doivent point partir sans mon ordre. Il faut leur faire acheter des chevaux, leur donner des charretiers pris dans un dépôt, leur faire passer le Rhin et les charger à Strasbourg. Ce sera un bon renfort que recevra le 12e bataillon. Je vois que le 6e aurait soixante voitures, et le 7e deux cents; aussitôt qu'ils auront leurs conscrits ils devront se mettre en route; mais il est nécessaire que les vingt chariots que le 6e bataillon doit prendre à Sampigny se rendent à Metz, afin qu'ils puissent sans délai partir pour Mayence. Le 7e bataillon doit prendre ses chariots à Anvers, Strasbourg, Auxonne, Douai et Delft.

Il ne faut point que le ministre compte que mon intention soit que les chevaux aillent prendre les voitures : cela retarderait trop l'arrivée de ce corps à l'armée. Mon intention est qu'il prenne les vingt voitures qui sont à Mayence, les vingt qui sont à Strasbourg, ce qui lui formera une compagnie. Les premiers chevaux disponibles partiront à cet effet de Metz pour Strasbourg; les cent chariots d'Anvers, les vingt de Douai et les vingt de Delft doivent être envoyés à Mayence par les transports militaires, et si, lorsque le bataillon sera prêt à partir, ces voitures ne sont point arrivées, mon intention est qu'il prenne des caissons de l'ancien modèle à Sampigny. Les caissons du nouveau modèle suivront plus tard, et, lorsqu'ils seront arrivés à l'armée, ils seront utilisés.

Mon intention est que, sous aucun prétexte, les bataillons n'éprouvent aucun retard, car l'armée est en marche. Aussitôt que les chevaux et les hommes seront prêts, il faut qu'ils partent avec des caissons de Sampigny, chargés ou non. Le principal est d'avoir des caissons du nouveau ou de l'ancien modèle. Exprimez bien mon intention au ministre de l'administration de la guerre pour que cela n'arrive pas trop tard.

Les caissons du nouveau modèle qui arriveront par les transports militaires trouveront toujours leur emploi. Aussitôt que les 100 chevaux du 9e bataillon seront arrivés à Plaisance, les caissons se mettront en marche. Aussitôt que les vingt voitures de celui qui est à Versailles seront prêtes, qu'elles partent; les équipages militaires

sont fort en retard. Le 12e bataillon, le 2e et le 9e sont seulement en mesure; le 6e, le 7e et le 10e sont encore bien loin. Je serais fort fâché que tous ces bataillons ne pussent pas partir dans le courant de mars, afin qu'ils puissent rejoindre avant le 1er juin. Je suppose que les trois compagnies du 6e bataillon qui se forment à Hanovre arriveront à temps.

Je désire que le major inspecteur du train vous fasse un rapport clair sur les autres bataillons que j'ai organisés, savoir : celui à la comtoise n° 14, qui doit être organisé avec des conscrits de Danzig et des Polonais. Les cadres sont-ils désignés et partis? un ou plusieurs officiers sont-ils partis en poste? des ordres ont-ils été donnés pour la construction des voitures et l'achat des chevaux? Les chevaux peuvent se prendre sur ceux de la Prusse; le roi de Saxe tient les hommes tout prêts pour les envoyer sur la première demande du général Rapp. Le 20e bataillon de bœufs doit être formé à Danzig; les bœufs doivent être fournis par la Prusse à Danzig. Les chariots doivent déjà être construits. Les cadres sont-ils partis? Pour les hommes, le général Rapp en prendra à Danzig; le supplément sera fourni par les Polonais. J'ai chargé le roi de Saxe d'organiser un bataillon à la comtoise à mes frais. Je désire cependant que le commandant et deux officiers y soient envoyés pour diriger la formation de ce bataillon. L'inspecteur aux revues, qui doit être envoyé à Varsovie pour faire la revue des hommes de l'armée du duché qui sont à ma solde, fera fournir les avances nécessaires pour l'organisation de ce bataillon d'équipages. Les hommes seront Polonais; le bataillon portera le n° 16. Les bataillons à la comtoise nos 15 et 17 ont-ils leurs cadres nommés? A-t-on commandé les voitures, harnais et chevaux? Quand seront-ils disponibles? Le temps est le grand élément de tout. Il faut que l'inspecteur s'assure bien des faits; c'est de l'argent jeté si on me fait perdre plusieurs mois, car il faudrait faire encore les mêmes dépenses pour y suppléer par d'autres moyens. Le major inspecteur prendra de même des renseignements positifs sur les bataillons de bœufs. Vous lui recommanderez de vérifier soigneusement les renseignements qui lui seront donnés dans les bureaux, et de vous faire sur tout cela un rapport bien circonstancié sur lequel je puisse compter.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18557. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 8 mars 1812.

Mon Cousin, renouvelez l'ordre au général Reille de se porter sur Berga et sur la Cerdagne française pour déloger les insurgés. Il n'est que trop vrai qu'ils se nourrissent de France, et qu'ils sont cantonnés à Puycerda, d'où ils ne bougent point. Réitérez-lui l'ordre d'envoyer une division italienne dans la Navarre. Il tiendra l'autre division italienne dans l'Aragon et gardera avec lui la division française.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18558. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 8 mars 1812.

Mon Cousin, je vous ai fait connaître que je donnais le commandement de la division polonaise, composée des régiments de la Vistule, au général Claparède : cependant ce général l'ignorait ce matin. D'où vient cette négligence? J'ai vu également ce matin l'adjudant-commandant Lagrange : comment n'est-il pas parti pour se rendre auprès du prince de Wurtemberg? Mes ordres s'exécutent bien lentement. Faites-le partir dans la journée de demain.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18559. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 8 mars 1812.

Mon Cousin, je reçois le rapport du général la Riboisière. Donnez-lui les ordres les plus pressants. Mon intention est que le 12 mars tout ce qui appartient aux équipages de pont se mette en marche de Wesel, de Mayence et de Strasbourg, en se dirigeant sur Magdeburg, afin qu'au 1er avril j'aie dans cette place, sinon tous les chevaux des équipages de pont, du moins tout ce qu'il sera possible d'avoir. Faites comprendre que tous les chevaux qui n'auront pas passé le Rhin au 10 mars n'arriveront pas à temps pour mes projets.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18560. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 8 mars 1812.

Mon Cousin, vous m'avez dit que le bataillon des Pupilles qui est à Évreux était habillé et armé : il n'a ni habits ni gibernes et est dans le plus mauvais état. Faites-moi connaître quand ce bataillon sera armé et habillé, et faites-moi un rapport sur sa situation, bataillon par bataillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18561. — AU COMTE COLLIN DE SUSSY,
MINISTRE DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE, A PARIS.

Paris, 10 mars 1812.

Monsieur le Comte de Sussy, par mon décret du 25 décembre dernier, j'ai accordé un million pour le service des subsistances dans les différentes villes. Sur cette somme, 290,000 francs ont été affectés pour les primes données aux boulangers de Paris; il reste donc encore 710,000 francs disponibles. Comme nous sommes dans l'époque la plus fâcheuse de l'année, il est convenable que vous me présentiez un projet pour la répartition de ce reste de fonds.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18562. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 10 mars 1812.

Monsieur le Comte Decrès, je vous renvoie votre rapport sur la sortie du *Rivoli*. En relisant mes lettres et vos instructions, je ne sais comment il est possible que cet événement soit arrivé. Je désire approfondir cette affaire.

Écrivez au vice-roi pour savoir si la lettre dont copie est ci-jointe a été remise par lui au capitaine Barré, et si en chargeant l'amiral Villaret de remplacer ce capitaine à Venise on lui a remis également copie de vos lettres et instructions. Dans ce cas, cet amiral aurait montré bien peu de prudence. Si le vice-roi n'avait pas communiqué ces lettres et ces instructions à l'amiral Villaret, il serait coupable. Écrivez-lui là-dessus une lettre honnête, mais ferme. 1° Mon intention était que le vaisseau ne sortît pas qu'il n'y fût présent : y était-il? 2° J'avais ordonné que le vaisseau fût accompagné de frégates et de

corvettes. 3° Un grand nombre d'avisos devaient éclairer la mer, et, dans ce cas, tous bateaux pêcheurs sont avisos. Dans votre lettre au vice-roi, relatez-lui les termes positifs des lettres qui lui ont été écrites, et demandez-lui comment, ayant prévu toutes les circonstances, il se fait qu'on n'ait pas obéi à mes ordres. Comme j'aime à récompenser et à témoigner ma satisfaction quand on fait bien, je désire aussi témoigner mon mécontentement quand on fait mal. Si l'amiral Villaret a reçu les instructions du vice-roi, c'est à lui que je m'en prendrai. Il faut que votre lettre soit raisonnée. Joignez-y copie de ma lettre et des instructions, afin qu'il soit bien convaincu de son tort; cela aura du moins quelque avantage pour l'avenir; il mettra moins de légèreté dans la lecture des ordres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18563. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 10 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois la situation des hôpitaux au 1er février. J'y vois que les malades sont au nombre de 49,000 au 1er février, et qu'il n'y en avait que 42,000 au 1er janvier; ce qui ferait donc une augmentation de 7,000 malades pendant janvier. Ce premier résultat m'a d'abord effrayé; mais, en y regardant de plus près, je vois que la 32e division est portée pour 6,400 malades au 1er février, et qu'elle était portée pour zéro au 1er janvier; que Danzig est compris pour 1,500 malades dans l'état de février, et qu'il figurait pour zéro dans l'état de janvier : voilà donc une différence de 8,000 qui provient de la manière de disposer les chiffres. Ainsi le nombre des malades a été à peu près le même dans les deux mois de janvier et de février; ils ont diminué en Italie, en Illyrie, dans les îles Ioniennes; ils ont augmenté de 100 hommes dans la 5e division militaire; ils ont diminué dans la 8e division, dans la 10e et dans la 11e division, quoiqu'il ait passé beaucoup de prisonniers; ils ont également diminué dans la 12e, dans la 16e division, dans la 17e division militaire; enfin ils ont diminué presque partout. Votre résultat n'est donc pas exact; il y a eu moins de malades en février qu'en janvier, malgré les mouvements extraordinaires de troupes et l'augmentation de 20,000 prisonniers espagnols qui sont entrés dans le pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18564. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 10 mars 1812.

Mon Cousin, témoignez mon mécontentement au duc d'Abrantès de ce qu'il a été à Munich avant ses troupes, et de ce qu'il a ainsi démasqué mon mouvement deux jours plus tôt; ce qui est cause que le courrier russe, qui ne serait parti que le 2 mars, est parti le 29 février. Je désire qu'il n'aille pas à Dresde et qu'il reste constamment avec ses troupes, marchant avec sa 1re division.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18565. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 10 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que la 3e division de la Garde, composée des trois régiments de la vieille Garde, parte de Metz pour Mayence, savoir : le 3e régiment de grenadiers, le 13; le 2e de chasseurs et le 2e de grenadiers, le 14 ou le 15. Ces régiments ne séjourneront qu'un jour à Metz. La division d'ambulance avec son matériel, une compagnie de sapeurs, une batterie d'artillerie servie par les canonniers de la jeune Garde et deux batteries d'artillerie à pied, formant seize pièces de canon, avec seize caissons d'infanterie et leur approvisionnement, partiront également de Metz successivement pour Mayence. Les trois régiments de cavalerie partis de Paris ne feront qu'un séjour à Metz et continueront leur route sur Mayence. Toute l'artillerie de la réserve de la Garde marchera avec les grenadiers, les chasseurs et les dragons. Enfin le parc d'artillerie de la Garde, y compris la réserve de la Garde, ainsi que le parc du génie, les boulangers et les administrations, se mettront également en marche le 15 pour Mayence.

Donnez ordre au général Walther de se rendre à Mayence pour prendre le commandement de la cavalerie, et de l'artillerie légère qui y sera attachée. Faites partir demain un bataillon de chasseurs, composé de 800 hommes, et un bataillon de 800 grenadiers, sous les ordres d'un major. Vous choisirez les hommes les plus fatigués ou que le voyage en poste incommoderait davantage. Les ambulances, les caissons des deux régiments de grenadiers et de chasseurs restant, les chevaux et bagages des officiers des corps qui doivent partir en poste, et ce qui reste des administrations, partiront avec ces deux

bataillons; de sorte qu'il ne reste que 1,600 hommes de toute la vieille Garde, lesquels pourront se porter en poste sur l'Elbe, c'est-à-dire en quinze jours.

Ainsi ma Garde sera composée de la manière suivante, savoir : 1re division (division Delaborde) : 5es régiments de tirailleurs et de voltigeurs, quatre bataillons; 6es régiments de tirailleurs et de voltigeurs, quatre bataillons; 4es régiments de tirailleurs et de voltigeurs, quatre bataillons; total, douze bataillons.

2e division : 1ers régiments de tirailleurs et de voltigeurs, quatre bataillons; fusiliers, quatre bataillons; flanqueurs, deux bataillons; total, dix bataillons.

3e division (vieille Garde) 1er et 2e régiment de chasseurs, quatre bataillons; 1er, 2e et 3e régiment de grenadiers, six bataillons; total, dix bataillons.

La 2e division sera commandée par le général de division Roguet; la 3e division, ou division de vieille Garde, sera commandée par le général Curial. Vous me présenterez les adjudants généraux de la Garde qui doivent être employés dans ces divisions.

Cavalerie : les cinq régiments formant 5,000 hommes.

Artillerie : l'artillerie se compose,

1° De quatre compagnies de régiment : une compagnie de huit pièces sera attachée à la division Delaborde; une compagnie de huit pièces à la division Roguet; une de huit pièces aux chasseurs, et une de huit pièces aux grenadiers, formant seize pièces pour la 3e division.

2° Il y aura attachées à la 1re division deux batteries d'artillerie à pied formant seize pièces de la réserve attachée à la Garde; à la 2e division, deux batteries d'artillerie de seize pièces de la réserve attachée à la Garde; à la 3e division, deux batteries ou seize pièces servies par la Garde; à la cavalerie, deux batteries à cheval de la Garde formant douze pièces; à la réserve, marchant avec le parc, deux batteries d'artillerie à cheval de la Garde, douze pièces; quatre batteries d'artillerie à cheval de la ligne, vingt-quatre pièces; deux batteries de pièces de 12 de la ligne attachées à la Garde, seize pièces; deux batteries de pièces de 12 de la Garde, seize pièces; deux batteries d'artillerie à pied de la Garde, seize pièces. Les cent soixante et seize pièces de la Garde seront donc réparties comme il suit, savoir : vingt-quatre pièces à la 1re division; vingt-quatre pièces à la 2e division; trente-deux pièces à la 3e division; douze pièces à la cavalerie; quatre-vingt-quatre pièces à la réserve; total, cent soixante et seize pièces.

Chaque pièce de canon aura aux divisions un approvisionnement

complet; le double approvisionnement sera avec la réserve au parc. Chaque division aura ses seize caissons; les autres caissons seront au parc.

Génie : le génie se compose des compagnies de sapeurs. Une de celles qui sont à Metz doit avoir reçu l'ordre de partir avec la 1re division. Une compagnie sera attachée à la 2e division; une compagnie sera attachée à la 3e division; une compagnie sera attachée au parc avec des pontonniers, mineurs et ouvriers, ainsi que la compagnie du grand-duché de Berg, avec ses pontonniers et avec les marins.

Il faut que les états de situation de la Garde me soient désormais présentés dans cette forme. On y portera ce qui existe et ce qui manque. Chaque division aura ses ambulances et la partie des administrations qui lui est nécessaire; le reste restera au parc avec l'ordonnateur.

Donnez ordre que la compagnie de marins et tout ce qui peut partir parte demain.

J'approuve l'idée de former aux grenadiers et aux chasseurs une 9e compagnie pour la garde de Paris et pour faire le service auprès de l'Impératrice et du roi de Rome. On composera chacune de ces deux 9es compagnies des hommes malingres sortant des hôpitaux, ou vieux et qui ont besoin de repos.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18566. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 10 mars 1812.

Mon Cousin, il est nécessaire que la Garde emporte ses drapeaux. L'arme des chasseurs n'aura qu'une aigle; l'arme des grenadiers n'aura qu'une aigle, qui sera toujours portée au 1er régiment de vieille Garde de chaque arme; les grenadiers à cheval n'auront qu'une aigle; les dragons, qu'une aigle; les chasseurs à cheval, qu'une aigle; les régiments de chevau-légers n'auront point d'aigle.

Donnez ordre aux colonels de fournir le fanion que doit avoir chaque bataillon. Les voltigeurs auront des fanions rouges et les tirailleurs des fanions blancs; ces fanions ne porteront rien qui indique à quel régiment ils appartiennent, ni qu'ils appartiennent à la Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18567. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 10 mars 1812.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 4 mars. Il est fâcheux que sur une simple lettre d'Aldini vous ayez laissé introduire des marchandises coloniales venant d'Allemagne. Il faut un décret pour autoriser de pareilles violations du système continental. Ce n'est pas en n'empêchant pas la circulation de ces marchandises que vous avez mal fait, mais c'est en autorisant leur entrée sur une simple lettre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18568. — NOTE DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 11 mars 1812.

Sa Majesté se fait rendre compte de la ressource qu'offrent, pour les secours à la classe indigente du peuple, les soupes à la Rumford. Elle remarque que les soupes à la Rumford n'exigent point de blé. Le fait est qu'on manque de blé en France. Il faudrait ordonner à l'administration des villes et aux préfets de faire établir partout une grande quantité de fourneaux pour les soupes à la Rumford, non-seulement à délivrer gratis, mais encore à vendre. Il faudrait d'abord en établir dans les communes des environs de Paris, et notamment à Saint-Denis. Les ministres de l'intérieur et des manufactures s'occuperont de l'exécution de ces dispositions. Le ministre de l'intérieur écrira à tous les préfets pour leur faire connaître que l'Empereur a vu avec mécontentement que, dans les pays où le pain est très-cher et les subsistances rares, ils n'aient pas pris des mesures pour faire établir des soupes à la Rumford par des entrepreneurs qui les vendraient au public. Il établira le calcul qu'une soupe coûte tant et nourrit comme tant de pain; qu'ainsi, dans les moments de pénurie, cette ressource offre au peuple un moyen de se nourrir comme si le pain ne coûtait que tant. Il leur enverra une instruction sur la manière de construire les fourneaux et d'établir les soupes.

On pourrait ensuite les donner à moitié prix. A Saint-Denis et dans les environs de Paris, il faudrait que le préfet fît faire les soupes par des entrepreneurs et les fît afficher. Il faudrait également à Paris introduire l'usage de les vendre, ce qui devrait être absolument séparé de la distribution gratuite. D'ailleurs, l'ouvrier qui a un peu d'aisance peut rougir d'aller à la charité, tandis qu'il peut trouver commode, surtout pour ses enfants, d'en acheter à bon marché. Il y a plus d'avantage pour le peuple de les établir à vendre que de les

donner gratis, car la distribution gratuite ne peut être que limitée, au lieu que dans les pays où le blé est cher cela pourrait prendre une grande extension.

L'administration pourrait, d'ailleurs, aider en fournissant les fours et en veillant à ce que les soupes fussent bonnes et au meilleur marché possible.

L'Empereur ajoute à ces observations les questions suivantes :

Quelle est la manière de se procurer dix millions pour subvenir aux besoins de la classe indigente de la France, ce qui, pour avril, mai, juin, juillet et août, ferait deux millions par mois? Les ressources paraissent être le revenu des communes.

S'il reste des fonds de départements, soit en non-valeurs, soit des compagnies de réserve, non-seulement de l'année courante, mais de tous les exercices arriérés, soit enfin des économies qui peuvent être faites sur les budgets, en ajournant des dépenses moins urgentes et en accordant quelque chose sur le trésor, s'il est nécessaire?

Les fonds une fois trouvés, quelle est la manière de les employer, de telle sorte que cela ne soit pas une source d'abus plus nuisible qu'utile? Ces dix millions doivent être employés à soulager la classe indigente, pour l'indemniser de la hausse du blé. Il faut donc connaître les départements où le prix est le plus élevé et qui souffrent, et enfin déterminer quelle doit être la distribution de ces fonds entre les départements, et le procédé à suivre pour arriver au but.

Il faut marcher dans la direction qui a été donnée à Paris; on y a distribué trente mille livres de pain et quarante mille soupes à la Rumford. On peut se vanter aujourd'hui qu'aucun habitant de la capitale ne souffre de la faim.

Les ministres de l'intérieur et des manufactures, le ministre du trésor, les conseillers d'État composant le conseil des subsistances et les ministres d'État Regnaud et Defermon se réuniront chez le ministre de l'intérieur, avec le ministre de la police et le conseiller d'État directeur général de la comptabilité des communes, pour s'occuper de ce projet.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

18569. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 11 mars 1812.

Monsieur le Comte Mollien, on envoie beaucoup d'argent à Corfou; cela a des inconvénients. Je désire que vous envoyiez, à compte de ce que vous y faites passer, 500,000 francs en bons du

trésor payables, savoir : 300,000 francs par le trésorier de Venise ou de Trieste et 200,000 francs par le trésor de France. Vous manderez au payeur que les 300,000 francs serviront à payer les achats faits en Illyrie (les Illyriens se feront bien payer à Trieste), et les 200,000 francs pour ceux qui voudront envoyer leur argent en France.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18570. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 11 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, mon intention est d'avoir six bataillons de 840 hommes chacun, formés de prisonniers espagnols, de bonne volonté, conformément au décret que j'ai pris; ce qui fera trois régiments.

Le 3e bataillon du régiment de Walcheren est à Strasbourg, et j'ai ordonné par mon décret qu'il prendrait 800 prisonniers. Le 4e bataillon de Walcheren est en marche de l'île de Ré avec 900 conscrits réfractaires. Mon intention est que ce bataillon vienne à Paris; il continuera de Paris sa route sur l'armée, où il sera incorporé dans l'infanterie de ligne, et le cadre reviendra à Strasbourg pour y prendre des prisonniers espagnols. Vous donnerez ordre au major du régiment de Walcheren de se rendre à Strasbourg pour présider à la formation et à l'habillement de ces deux bataillons.

Il est nécessaire que les officiers du 4e bataillon ne sachent pas que leurs soldats doivent être incorporés dans les régiments de l'armée, parce qu'ils porteraient moins de zèle à y arriver intacts.

Donnez ordre au cadre du 3e bataillon du régiment de Belle-Ile, complété en officiers et sous-officiers, de partir sous les ordres du major du régiment et avec le 4e bataillon complété à 900 conscrits réfractaires, pour se rendre à Paris. Le cadre du 3e bataillon doublera celui du 4e bataillon jusqu'à leur arrivée à Paris. Vous ferez retirer du 4e bataillon tous les hommes malingres, les mauvais sujets et ceux dont on ne serait pas sûr.

Arrivé à Paris, le cadre du 3e bataillon se rendra à Strasbourg pour prendre des Espagnols, et le 4e bataillon rejoindra la Grande Armée. Lorsqu'il sera arrivé, on l'incorporera dans l'infanterie légère, et le cadre retournera à Strasbourg pour y prendre des prisonniers espagnols.

Donnez ordre que les cadres des 3e et 4e bataillons du régiment de l'île de Ré, sous les ordres du major, se rendent à Strasbourg pour y recevoir des Espagnols.

Il ne restera donc aux régiments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'île de Ré, que les 1er, 2e et 5e bataillons.

J'aurai ainsi à Strasbourg trois régiments composés d'Espagnols, commandés par les majors.

La comptabilité se rattachera à celle des régiments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'île de Ré.

Chargez le général Kindelau, que je nommerai inspecteur des Espagnols et auquel je donnerai le rang de général de division, d'aller passer la revue des dépôts de prisonniers espagnols et d'y choisir les meilleurs sujets, en exécutant tout ce qui est prescrit par mon décret. Vous donnerez ordre que les hommes de ces nouveaux bataillons qui déserteraient, et qu'on ne jugerait pas à propos de fusiller pour l'exemple, soient conduits dans l'île de Walcheren.

Les Espagnols qui seront incorporés dans le bataillon de Belle-Ile prendront l'uniforme d'infanterie légère affecté à ce régiment. Ceux qui seront incorporés dans les régiments de Walcheren et de l'île de Ré porteront l'uniforme d'infanterie de ligne de ces régiments, hormis que, dans chaque régiment, ils auront des parements et revers bleus avec un passe-poil jaune, pour qu'on les distingue facilement de toute arme française.

Je ne m'opposerai point à ce que, lorsqu'il y aura des vacances, on mette dans ces bataillons quelques officiers et sous-officiers espagnols sûrs.

En conséquence de ces dispositions, mon intention est de rapporter le décret qui crée le régiment de Catalogne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18571. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 11 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, réitérez l'ordre aux majors des régiments de la Vistule de n'admettre que des Polonais et de rejeter tout ce qui est allemand et russe; ces régiments ne doivent avoir que des hommes parlant polonais.

Donnez ordre au détachement du 7e régiment de chevau-légers polonais, qui arrive à Saint-Jean-d'Angely, d'en partir pour Sedan avec le dépôt du régiment.

Donnez ordre que les dépôts des trois régiments polonais du grand-duché de Varsovie qui sont du côté de Bordeaux se rendent à Sedan. Ces dépôts laisseront aux lieux où ils sont ce qui sera nécessaire aux régiments qui reviennent d'Andalousie et qui passeront à ces dépôts. Il est nécessaire que ces régiments trouvent, en arrivant à Sedan, de quoi s'habiller et s'équiper, et se mettent en état de continuer leur route pour entrer en campagne en arrivant dans le Grand-Duché.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18572. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 12 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, remettez-moi la situation de la cavalerie de la Grande Armée, arme par arme et régiment par régiment. Que cette situation parte du 1er mars; qu'elle me fasse connaître l'état au 1er mars des hommes de chaque régiment à cheval rendus en Allemagne, première colonne; dans une deuxième colonne, ce qui est à cheval en route pour rejoindre, avec l'époque du départ et de l'arrivée; dans une troisième colonne, ce qui est à pied au dépôt de Hanovre; dans une quatrième colonne, ce qui existe en France; dans une cinquième colonne, les hommes à recevoir de la conscription de 1812. On fera connaître dans le même état les chevaux existants, à recevoir soit en France, soit en Allemagne. Enfin vous me ferez connaître également ce qu'il y aurait de disponible en hommes montés aux dépôts, au 15 mars, et ce qu'il y aurait de disponible, habillé et équipé, mais non monté, qu'on pourrait envoyer en Allemagne pour prendre des chevaux.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18573. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 12 mars 1812.

Mon Cousin, expédiez aujourd'hui l'aide de camp du duc de Raguse. Mandez à ce maréchal que vous m'avez mis sous les yeux sa dernière lettre; que la réunion de ses forces à Salamanque n'est pas suffisante pour le but qu'il doit remplir; qu'il est nécessaire qu'il jette un pont sur l'Agueda et y ait une tête de pont, afin que, si l'ennemi laisse moins de cinq divisions sur la rive droite du Tage, il

puisse se porter sur la Coa, sur Almeida, et ravager tout le nord du Portugal; que la saison des pluies doit finir; que si Badajoz est pris par deux simples divisions anglaises, et que lui, duc de Raguse, ait retenu sur la rive droite cinq divisions anglaises, la prise de Badajoz ne pourra pas lui être imputée et retombera tout entière sur l'armée du Midi; que si, au contraire, l'ennemi s'affaiblit de plus de cinq divisions et n'en laisse que deux, ou même trois ou quatre sur la rive droite, ce sera la faute de l'armée de Portugal si elle ne marche pas sur le corps de l'ennemi, n'investit pas Almeida, ne ravage pas tout le nord du Portugal et ne jette pas des partis jusqu'au Mondego; qu'enfin le rôle principal de l'armée de Portugal se réduit à ceci : tenir en échec six divisions de l'armée anglaise ou au moins cinq, prendre l'offensive dans le Nord, ou si l'ennemi a pris l'initiative, ou si toute autre circonstance l'ordonne, faire filer par le Tage sur Almaraz, pour faire lever le siége de Badajoz, autant de divisions qu'en aura fait filer lord Wellington.

Lorsque vous aurez expédié cette lettre, vous direz à l'aide de camp de venir à l'Élysée à huit heures; je lui dirai un mot.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18574. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 13 mars 1812.

Mon Cousin, prévenez le duc de Reggio que probablement je lui expédierai des ordres qui devront être exécutés vers le 20; que je ne suis pas encore décidé sur ce mouvement, mais que j'ai cru devoir l'en prévenir, afin que, recevant les ordres, il puisse les exécuter vingt-quatre heures après. La brigade Corbineau et la division de cuirassiers avec douze pièces d'artillerie légère, formant 3 ou 4,000 chevaux, passeront les premières le pont de Magdeburg pour se diriger sur Berlin. Lui, de sa personne, avec son quartier général et la division Legrand, déboucherait un jour après. La division Verdier partirait le même jour de Brunswick. Le parc de l'armée partirait avec la division Verdier. La division Belliard se centraliserait à Magdeburg. Le maréchal entrerait à Berlin avec ses 4,000 hommes de cavalerie et la division Legrand. La division Verdier resterait à Magdeburg. Le parc y resterait également. Les choses resteraient ainsi jusqu'à nouvel ordre. Il est donc nécessaire que les troupes de la division Verdier prennent position entre Brunswick et Magdeburg,

et que les compagnies soient placées de manière à pouvoir déboucher en vingt-quatre heures. Le maréchal aura une instruction sur la manière de se conduire et sur tout ce qu'il doit faire; il ne doit encore que se préparer et ne rien laisser transpirer de ce mouvement. Ses dispositions doivent être faites de manière à se faire honneur par la belle tenue de l'armée. Il pourra s'arrêter, s'il est nécessaire, un jour à Brandenburg. Il devra éviter Potsdam, où, par la convention, on ne doit pas passer. Je suppose que tout son parc sera bien attelé, que chaque division aura ses ambulances, que l'armée aura ses compagnies d'équipages militaires, et que rien ne sera conduit par réquisition. Envoyez au maréchal une estafette extraordinaire à ce sujet, et que, par le retour, il vous fasse connaître quelle sera la situation de tout son corps d'armée en cavalerie, infanterie, génie, artillerie, sapeurs, etc., au moment de son entrée. Son infanterie pourrait marcher par brigade, chaque brigade ayant, indépendamment de ses canons et caissons de régiments, savoir : la 1re brigade, les batteries d'artillerie à cheval, et la 2e brigade, les batteries d'artillerie à pied. Généraux, officiers d'état-major, ordonnateurs, etc., tout le monde restera à son poste et ne marchera qu'avec la troupe. Le général Doumerc commandera toute la cavalerie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18575. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 13 mars 1812.

Mon Cousin, faites-moi un rapport sur le service de l'estafette. Il devient nécessaire d'établir une estafette de Paris à Magdeburg et Berlin. Je pense qu'il sera nécessaire de conserver jusqu'au 1er avril l'estafette de Paris à Hambourg. A dater du 1er avril, la ligne de l'estafette sera transportée de Hambourg à Magdeburg, et il n'y aura plus d'autre estafette que celle de Magdeburg à Paris par Mayence. Au 1er avril, l'estafette ira jusqu'à Berlin et même jusqu'à Stettin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18576. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 14 mars 1812.

Monsieur le Comte Decrès, remettez-moi dans la journée un rap-

port qui me fasse connaître le nom et l'organisation des deux bataillons de flottille qui sont sous les ordres du vice-amiral Ver Huell, et présentez-moi un projet d'ordre pour faire partir 1,000 de ces marins, français ou hollandais, pour se rendre en diligence à Danzig. Proposez-moi en même temps de faire partir 1,000 autres de ces marins, français ou hollandais, bien armés et bien équipés, sous les ordres du contre-amiral Baste, pour Magdeburg. Il est nécessaire que ces hommes soient armés, qu'ils aient leurs cartouches et des gibernes. Les deux équipages, tant celui qui part du Nord que celui qui part de Boulogne, et la compagnie de 200 hommes des marins de la Garde que le duc d'Istrie a eu ordre de faire partir, seront sous les ordres du vice-amiral Ganteaume s'il peut suivre l'armée. Si l'amiral Ganteaume n'est pas en état de faire la campagne, le capitaine Motard ne pouvant pas venir, le contre-amiral Baste commandera. Enfin le vice-roi emmène avec lui deux compagnies de marins italiens de Venise. Cela fera donc 2,400 marins que j'aurai à l'armée, indépendamment des deux bataillons d'ouvriers de la marine, qui porteront à 4,000 hommes les troupes de la marine.

Vous confierez l'exécution des ordres relatifs au mouvement de la flottille sur Cherbourg à un autre officier; d'ailleurs, il me semble que la saison est bien avancée pour qu'il soit prudent de faire ces mouvements devant l'ennemi, surtout pour les prames. Vous me ferez un rapport qui me fasse connaître où en sont les armements et ce qu'il sera convenable de faire de ce qui restera à Boulogne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18577. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, la brigade de fusiliers de la Garde est arrivée à Bayonne le 13; la brigade des 1ers régiments de voltigeurs et de tirailleurs est arrivée le 14. Mon intention est que ces huit bataillons partent en poste du lieu où on les rencontrera pour se rendre à Paris, en faisant trois ou quatre étapes par jour. Chargez le duc d'Istrie d'envoyer au-devant de ces régiments un officier qui sera porteur de vos ordres aux différents préfets pour que tout soit préparé.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18578. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, témoignez mon mécontentement au général qui commande à l'île d'Elbe du peu d'instruction du 7e bataillon du 6e de ligne et du 14e léger; ces hommes savent à peine manier les armes; c'est la faute de ce général : s'il leur avait fait faire l'exercice, et s'il en avait passé la revue lui-même toutes les semaines, ces hommes, qui n'avaient presque rien à faire, seraient aujourd'hui parfaitement instruits. Faites-lui les mêmes reproches pour les hommes tirés des bataillons de la Méditerranée.

Témoignez mon mécontentement au général qui commande en Corse de la mauvaise qualité des fournitures faites aux soldats par l'administration du régiment de la Méditerranée. Les chemises et les souliers sont si mauvais, que le soldat n'a pu s'en servir. Faites faire une enquête pour connaître les auteurs des infidélités et malversations qui ont été commises.

Écrivez à la Grande-Duchesse pour que toutes les troupes qui sont à l'île d'Elbe soient réunies par bataillon tous les jours, de sorte que, d'ici un mois, elles puissent commencer l'exercice à feu et être parfaitement instruites. Recommandez-lui d'envoyer des officiers pour surveiller l'exécution de ses ordres.

Si le chef de bataillon du 3e bataillon étranger, qui est arrivé à Livourne, n'est pas bon, il faut qu'on en mette un autre.

Le secrétaire des commandements de la Grande-Duchesse ne doit pas correspondre avec vous; écrivez que ce n'est pas convenable; qu'il peut faire les lettres, mais que tout doit être signé de la Grande-Duchesse ou par son mari; que cette manière de faire est ridicule et contraire à la dignité de mes ministres et au bien du service; qu'en fait d'armée il n'y a pas de rang; le roi d'Espagne doit écrire lui-même au ministre de la guerre, comme il écrit au major général quand il lui rend compte du commandement que je lui ai confié.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18579. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 14 mars 1812.

Monsieur le Comte la Riboisière, je vous envoie cette lettre par

Digitized by Google

un de mes pages, afin d'être sûr qu'elle vous sera remise en main propre, et pour qu'elle ne sorte point de vos mains. L'objet de cette lettre est de vous faire connaître (et je vous mets seul dans mon secret) que mon intention est de débuter dans la campagne par le siége de Dinabourg et par celui de Riga. Je destine l'équipage de siége de Danzig pour Riga et l'équipage de siége de Magdeburg pour Dinabourg. Prenez indirectement et secrètement des renseignements sur ces deux places, et faites-moi connaître, par une note écrite de votre propre main, la composition de l'une et de l'autre de ces places. Faites-moi connaître combien de bateaux il faudrait pour embarquer l'équipage de Magdeburg; il n'y a pas de temps à perdre, désirant qu'il soit embarqué le 1er avril, pour être transporté par la Vistule. Faites-moi connaître combien il faut de jours pour que cet équipage arrive à Bromberg; il faudrait qu'il y fût rendu le 1er mai. Il devra là descendre et continuer la navigation sur le Haff, entrer dans le Haff de Memel, et remonter le Niemen jusqu'à Vilna, d'où il sera porté par terre devant la place de Dinabourg; ce qui est un trajet d'environ quarante lieues. Les mêmes bateaux pourraient-ils suffire pour tout ce trajet, ou faut-il qu'ils rompent charge, et combien de fois? Il sera nécessaire que cet équipage soit arrivé au 1er juin à Vilna, afin de pouvoir ouvrir la tranchée vers la mi-juin.

Dans le matériel que vous avez à transporter, mettez le matériel du génie, ne jugeant pas nécessaire de mettre le général du génie dans ma confidence.

Combien faut-il de bateaux pour porter l'équipage de Danzig? De Danzig, cet équipage devra être transporté, soit sur Memel, soit sur Tilsit, pour de là se rendre par terre devant Riga; c'est un trajet d'une soixantaine de lieues. Les mêmes bateaux peuvent-ils aller à Tilsit ou à Memel? Quel jour faut-il que le chargement ait lieu à Danzig, et combien de jours faut-il pour opérer le transport? Il est indispensable qu'il ne s'opère qu'au moment opportun, pour ne rien démasquer; le chargement de l'équipage de Magdeburg ne démasquera rien, puisqu'il peut être censé destiné à l'armement de Danzig ou de Thorn. Enfin faites-moi connaître combien de voitures il faudra pour transporter l'un et l'autre de ces équipages de Vilna à Dinabourg et de Memel à Riga. Je suppose que le siége de ces places ne m'arrêtera pas plus de quinze jours, savoir : cinq jours pour l'investissement, l'ouverture de la tranchée, la construction des batteries et le commencement du feu, et dix jours de tranchée ouverte. Il faut donc que les approvisionnements soient arrivés dans quinze jours, à raison d'un convoi par jour, de Memel et de Vilna. Quelle portion

de chevaux l'armée pourra-t-elle fournir pour ce charroi, et quelle est la portion qu'il faudra prendre dans le pays ?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

18580. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je ne veux point faire acheter d'eau-de-vie à Vienne; mais je vous autorise à charger le comte Otto, mon ambassadeur, de traiter avec un fournisseur pour l'achat de deux millions de bouteilles de vin de Hongrie, avec les conditions qu'il ne reviendra pas à plus de dix sous la bouteille rendu à Varsovie; ce qui fera la dépense d'un million.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18581. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 15 mars 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre le plus précis au général Dorsenne de faire partir les trois régiments de marche de l'armée de Portugal pour cette armée. Cet ordre ne souffre pas de délai; il faut que ces trois régiments rejoignent.

Donnez-lui l'ordre d'envoyer des officiers à la recherche de la division Palombini pour hâter sa marche.

Les sept régiments de marche d'infanterie de l'armée du Midi, formant une seule colonne avec les régiments de marche de cavalerie, se rendront à Madrid et de là à Séville, pour renforcer leurs régiments. Tous les régiments de marche de l'armée de Portugal se rendront à l'armée de Portugal, où ils seront dissous, et les cadres rejoindront leurs dépôts.

L'armée du Nord sera composée de la manière suivante, savoir : de la division Caffarelli, de la division Palombini, de la division de la Garde, 2es, 3es de voltigeurs et de tirailleurs, gardes nationales, dix bataillons, et d'une division composée du 40e et du 34e de ligne, de ce qui reste du 34e léger, du 113e et des détachements suisses.

Réitérez l'ordre que tout ce qui appartient à la Garde de Paris rejoigne sans délai en France.

Faites connaître au général Dorsenne qu'on envoie à Saint-Sébas-

tien, à Vitoria, à Burgos, des régiments de marche, mais qu'il est nécessaire qu'au moment où des troupes reviennent d'Espagne les Espagnols voient des troupes rentrer dans l'intérieur de l'Espagne.

Donnez ordre que tout ce qui appartient à l'armée de Valence parte de l'armée du Nord pour s'y rendre.

Ces différents ordres ne souffrent aucun délai dans leur exécution.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18582. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, dans mon dernier voyage en Hollande, j'ai ordonné par différents décrets que plusieurs compagnies départementales fussent augmentées. Pourtant il n'y a rien de fait, et, lorsqu'on parle de ces décrets aux préfets, ils ne savent même pas ce que cela signifie. Envoyez ces décrets à Hogendorp; chargez-le de passer la revue de ces compagnies et de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'avant la fin d'avril elles soient organisées conformément à mes décrets.

Présentez-moi aussi un projet d'instruction au général Molitor et au commandant de la 31e division militaire, pour qu'en cas d'événements on puisse réunir ces compagnies en un bataillon provisoire; ce qui, joint à la garde soldée de Rotterdam et d'Amsterdam, doit faire un corps de plus de 3,000 hommes pour la défense du pays.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18583. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Mon Cousin, faites connaître au roi d'Espagne, par une estafette extraordinaire qui partira ce soir, que je lui confie le commandement de toutes mes armées en Espagne, et que le maréchal Jourdan remplira les fonctions de chef d'état-major. Vous donnerez en même temps cet ordre au maréchal Jourdan. Vous informerez le Roi que je lui fais connaître mes intentions sous le point de vue politique par le canal de mon ambassadeur.

Vous écrirez au maréchal Suchet, au duc de Dalmatie et au duc de Raguse, que j'ai confié au roi d'Espagne le commandement de mes

armées dans ce royaume; que le maréchal Jourdan fera les fonctions de chef d'état-major, et qu'ils aient à se conformer à tous les ordres qu'ils recevraient du Roi pour faire marcher les armées dans une même direction.

Vous écrirez, en outre, particulièrement au duc de Raguse que la nécessité de mettre de l'ensemble dans les armées du Midi, de Valence et de Portugal, m'a déterminé à donner au roi d'Espagne le commandement de ces armées, et qu'il ait à régler ses mouvements sur les ordres qu'il en recevra.

Dans la journée de demain, vous écrirez plus en détail au Roi, mais il est nécessaire d'expédier ce soir une estafette à Bayonne. Vous chargerez le général l'Huillier de faire partir un officier en poste pour porter votre lettre au Roi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18584. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Mon Cousin, faites connaître au prince d'Eckmühl que je lui ai envoyé les ordres de mouvement pour le 1er avril, dans la supposition que les Russes ne quitteront pas leur frontière et ne commenceront pas les agressions; que dans ce cas tout ce que j'ai ordonné s'exécutera littéralement, et que le principal sera de faire reposer les troupes, de bien les faire nourrir, d'organiser les ponts et têtes de pont de la Vistule, et d'être, en un mot, maître de partir de là pour commencer la campagne avec activité, si les hostilités ont lieu. Mais si, au contraire, les Russes commençaient les hostilités et entraient en Prusse ou dans les États du Grand-Duché, le 5e corps, qui est de près de 40,000 hommes et que commande le prince Poniatowski, serait appuyé par le 7e, qui est fort de 20,000 hommes, et par le 8e, qui est également fort de 20,000 hommes. Le roi de Westphalie, qui sera rendu le 1er avril à Krossen, à la tête de son contingent, et qui suivra sa marche jusqu'à Varsovie, prendra alors le commandement de ces trois corps, qui seront commandés par le prince Poniatowski et par les généraux Vandamme et Reynier, et avec ces trois corps verrait à couvrir Varsovie. Le 1er corps s'avançant sur l'Alle, sur Osterode, Allenstein et Guttstadt, menacerait de tourner les corps qui déboucheraient sur Varsovie par Grodno et obligerait l'ennemi à garder le Niemen. D'ailleurs, aux premières nouvelles du

prince d'Eckmühl, le 2e, le 3e et le 4e corps se mettraient en grande marche de Krossen, de Berlin, de Küstrin et de Glogau, pour se diriger tous les trois sur Thorn, ce qui réunirait 250,000 hommes sur la gauche. J'ai désiré que le prince d'Eckmühl connût ces idées générales, afin qu'il se comportât en conséquence.

Il est nécessaire qu'on ignore jusqu'au dernier moment que le roi de Westphalie doit commander ma droite.

Si, au contraire, les Russes ne font aucun mouvement, le prince Poniatowski placera alors les Saxons et les Westphaliens entre Kalisz et Varsovie pour les nourrir plus facilement. Le 1er corps fera son mouvement comme je l'ai ordonné, et les 2e, 3e et 4e corps ainsi que la Garde s'avanceront successivement et méthodiquement dans le courant d'avril. Le grand quartier général sera à Berlin le 1er avril.

Le prince d'Eckmühl doit, au contraire, se faire annoncer à Varsovie avec tout son corps d'armée, comme s'il était destiné à s'y rendre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18585. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Elchingen, 1° d'occuper pour tête de pont Torgau, au lieu de Wittenberg; 2° de faire venir sur l'Elbe toute la cavalerie et le parc, qui sont en arrière à Gotha et ailleurs, en s'étendant dans le pays de Dessau, qui va être évacué par les Westphaliens, dont le mouvement commence le 24; de sorte qu'au 1er avril tout son corps, ainsi que le 2e corps de cavalerie, soit pelotonné de Leipzig à Torgau et à Wittenberg, et que, s'il en reçoit l'ordre au 1er avril, il puisse se mettre en marche pour se diriger sur l'Oder.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18586. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de faire passer le pont de l'Elbe, du 21 au 24, à la brigade de cavalerie du général Corbineau et à la 3e division de cuirassiers avec ses douze pièces d'artillerie légère; de diriger ces 4,000 chevaux sur Brandenburg;

Digitized by Google

de faire passer le lendemain la division Legrand et de la diriger également sur Brandenburg; de mettre en même temps en marche la division Verdier et de la diriger également sur Brandenburg; de faire passer son parc et de le diriger sur Brandenburg; de réunir toute la division Belliard à Magdeburg. La cavalerie et la 1re division d'infanterie séjourneront à Brandenburg le temps nécessaire pour n'entrer à Berlin que le 28 mars, où le maréchal entrera avec ses 4,000 hommes de cavalerie, sa 1re division, l'artillerie de sa division et les équipages militaires de sa division. La division Verdier restera à Brandenburg avec le parc de l'armée. La division Belliard passera l'Elbe le 27 ou le 28, et se cantonnera entre Magdeburg et Brandenburg.

Vous communiquerez au duc de Reggio les extraits du traité avec la Prusse relatifs à la non-occupation de Potsdam. Il doit donc de Brandenburg suivre une autre route que celle de Potsdam, où ses troupes ne peuvent pas entrer. Il doit également ne pas occuper le palais de Charlottenburg, ni le palais du roi à Berlin. 1,500 Prussiens doivent rester pour garder Potsdam; une compagnie doit rester pour garder Charlottenburg; une autre compagnie de Prussiens doit également rester pour garder le palais de Berlin. Il ne doit y avoir aucune troupe à Spandau; les Prussiens n'y auront que des invalides. Le duc de Reggio me fera connaître dans quelle situation est cette place. Sans occuper la forteresse, il faut placer un bataillon dans la ville. Donnez l'ordre au grand quartier général de séjourner deux ou trois jours à Erfurt; après, il continuera sa route pour se rendre à Berlin, où pourtant il est nécessaire qu'il n'arrive pas avant le 1er avril, c'est-à-dire qu'il ne doit y arriver que deux jours après que le maréchal duc de Reggio y sera entré. Soumettez à mon approbation la route que le quartier général doit faire chaque jour. Écrivez au comte Saint-Marsan pour lui faire connaître en gros le mouvement du 2e corps, que commande le duc de Reggio.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18587. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Mon Cousin, instruisez le prince d'Eckmühl que, le 28 mars, le 2e corps entre à Berlin; que le 3e corps, sous les ordres du duc d'Elchingen, sera dans les premiers jours d'avril sur l'Oder à Krossen; que les Bavarois et le 4e corps ou l'armée d'Italie arrivent à Glogau;

que désormais je ne puis plus donner des ordres de détail; que je ne puis plus donner que des instructions, puisqu'on s'approche des frontières de l'ennemi; que mon intention est que le général Dessaix parte le 1er avril de Küstrin, avec la 2e brigade de cavalerie légère du 1er corps d'armée et les deux régiments de sa division qui sont à Küstrin, pour se diriger sur Posen; que le régiment de sa division qui est à Glogau se dirige également sur Posen, de sorte qu'avant le 10 avril ce général, avec sa division, avec l'artillerie de sa division et la brigade de cavalerie légère, soit réuni à Posen. Il enverra en avant des commissaires des guerres pour que les vivres soient assurés à sa troupe. En partant de Küstrin, il fera distribuer le pain pour quatre jours et il en portera pour quatre jours avec lui, afin que sa marche n'éprouve aucun ralentissement et que le soldat ne manque de rien. La division de cavalerie du général Bruyère et la division Gudin se porteront sur Thorn, où elles pourront être également du 10 au 12. Une division du corps d'armée pourra se diriger par la route, le long de la mer, pour arriver plus rapidement à Danzig, sans pourtant passer à Kolberg, que nous ne devons pas occuper. La grosse cavalerie se dirigera sur Marienwerder. Le prince d'Eckmühl portera son quartier général et le parc de son armée à Thorn. Du 10 au 15 avril, il fera occuper Marienburg et travailler sans délai à établir les ponts à Dirschau et à Marienburg, si toutefois la débâcle a eu lieu. Il fera travailler aux ouvrages de Marienburg pour les relever et les mettre en état, afin que quinze jours après on puisse les armer. Il fera également relever la tête de pont de Marienwerder et rétablir le pont. Au même jour, 1er avril, le prince d'Eckmühl donnera l'ordre aux Saxons de partir de Krossen[1] le 30 pour se porter sur Kalisz; au prince Poniatowski de réunir tous les Polonais sur Varsovie, en faisant venir sur Varsovie tout ce qui serait du côté de Posen et en retirant également tout ce qu'il y aurait à Thorn; de sorte qu'en cas d'événement le prince Poniatowski ait pour défendre le duché les trois divisions polonaises et le corps saxon, qui de Kalisz pourra se porter rapidement sur Varsovie.

Ainsi, du 10 au 12, si les Russes n'ont fait aucun mouvement qui ait obligé le prince d'Eckmühl à changer ces dispositions, le quartier général sera à Thorn, ayant dans des cantonnements en avant, mais pas très-loin, la cavalerie légère et tout le 1er corps de cavalerie; ayant à Thorn une division; en ayant une autre à Posen; la 7e division réunie à Marienburg, et les trois autres se trouvant, une sur Marienwerder et aux environs, et deux sur Danzig; les Polo-

[1] Les Saxons étaient à Guben et non à Krossen; voir la lettre suivante.

nais réunis sur Varsovie, leur cavalerie légère en avant; les Saxons à Kalisz, prêts à se porter sur Varsovie. La garnison de Stettin sera formée par plusieurs bataillons de la division Daendels, ainsi que la garnison de Küstrin. Si les Russes ne commettent pas d'hostilités, soit en entrant en Prusse, soit en entrant dans le Grand-Duché, le prince d'Eckmühl laissera ainsi reposer toutes ses troupes jusqu'au 15 avril, et d'ici à cette époque il aura de nouvelles instructions.

Il est nécessaire, 1° d'approvisionner Thorn; à cet effet j'ai demandé que la Prusse versât une grande partie de ce qu'elle doit verser; 2° je désire que le prince d'Eckmühl fasse embarquer tout ce qu'il a dans les magasins de Küstrin, en farine, blé, biscuit, avoine, etc., et qu'il le fasse venir à Thorn; je désire également qu'il fasse mettre, soit dans ses caissons, soit dans des voitures, le plus de biscuit et de farine qu'il pourra à Stettin et les dirige également sur Thorn; 3° qu'on forme sur-le-champ à Thorn une manutention capable de faire par jour 60,000 rations de pain, et qu'on y établisse un grand magasin. On doit avoir à Danzig 2,000,000 de rations de biscuit, indépendamment de 250,000 quintaux de farine, avec beaucoup de biscuit et de riz; il est nécessaire qu'on ait des bâtiments pour embarquer cela. Il faut s'assurer 300,000 quintaux poids de marc de blé, et 100,000 quintaux de seigle, de manière à avoir, à nous appartenant, 600,000 quintaux à Danzig, y compris les 25,000 quintaux déjà existants. Il faut qu'au Grand-Duché on fasse sans délai des magasins à Modlin et à Varsovie pour pouvoir nourrir l'armée. Enfin, le grand quartier général devant être le 1er avril à Berlin, l'intendant général et les généraux commandant l'artillerie et le génie, qui arrivent dans cette ville, donneront de là les ordres de détail pour leur service.

Faites-moi connaître si vous avez un chiffre avec le prince d'Eckmühl; si vous n'en avez pas, établissez-en un avec lui et avec tous les corps d'armée, parce que mon intention est de leur faire parvenir en chiffre les ordres pour les mouvements les plus importants. Prévenez directement le général Reynier, qui commande les Saxons, de l'ordre qu'il va recevoir du prince d'Eckmühl de partir le 1er avril pour se rendre à Kalisz. Recommandez-lui d'envoyer un aide de camp au prince Poniatowski pour le prévenir qu'il sera en mesure de se porter, s'il est nécessaire, au secours de Varsovie et d'appuyer le corps du Grand-Duché. Donnez l'ordre au corps westphalien de passer, le 24, l'Elbe à Dessau et de se diriger sur Krossen, de manière à y être arrivé le 1er ou le 3 avril. Instruisez également le prince d'Eckmühl du mouvement du corps westphalien sur Krossen, et que ce

corps doit se rendre sur Kalisz et de là sur Varsovie. Le prince d'Eckmühl activerait la marche de ce corps selon les circonstances, c'est-à-dire si les Russes commençaient les hostilités et menaçaient Varsovie, ce que je ne pense pas. S'il n'y a rien de nouveau, le corps westphalien se reposera quelques jours, et je lui enverrai moi-même des ordres avant le 10 avril pour continuer son mouvement.

Ces 400,000 quintaux, qu'on se procurera à Danzig, seront pris par réquisitions; on enverra les individus par-devant l'intendant général pour régler les prix et les payements.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18588. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 16 mars 1812.

Mon Cousin, il y a une faute de rédaction dans mes dernières dépêches. Le corps saxon est à Guben et non à Krossen. Vous devez donc lui donner l'ordre simplement de partir de ses cantonnements actuels pour se rendre à Kalisz, le laissant maître de passer l'Oder où il le jugera convenable. Vous devez diriger les Westphaliens, non sur Krossen, mais sur Sorau et Spremberg. Faites-leur faire de petites marches et donnez-leur des séjours tous les trois jours; ils prendront deux jours de repos aux environs de Sorau et de Spremberg. Vous m'informerez du jour où ils arriveront sur ces deux points, afin que je donne des ordres pour leur faire continuer leur mouvement sur Glogau et Kalisz. Ainsi, au lieu d'arriver le 3 à Glogau, ils n'y arriveraient que le 5 ou le 6.

NAPOLÉON.

P. S. Dites-moi donc quand les Bavarois et l'armée d'Italie arriveront à Glogau.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18589. — INSTRUCTIONS DICTÉES PAR L'EMPEREUR SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA GRANDE ARMÉE.

Paris, 16 mars 1812.

1° Tout ce qui est relatif au dépôt de Hanovre ne fera point partie des attributions de l'intendant. Le général Bourcier continuera de correspondre avec le ministre de l'administration de la guerre, qui

soldera les dépenses du dépôt, et avec le ministre de la guerre, pour ce qui concerne les chevaux destinés à l'artillerie.

2° Tout ce qui est relatif à la formation et au payement des trois compagnies du 6e bataillon des équipages militaires, qui se forment en Hanovre, ne regardera pas l'intendant général.

3° Les hôpitaux et le service de la 32e division militaire ne regarderont point l'intendant. L'ordonnateur de Hambourg correspondra toutefois avec l'intendant pour tous les rapports avec l'armée. Le ministre fera toutes les dépenses de cette division.

4° La même chose pour le département de la Lippe, dépendant de la 25e division militaire.

5° Le ministre de l'administration de la guerre fera des fonds spéciaux, et par le canal de l'intendant, pour solder le bataillon des équipages militaires à la comtoise et celui de bœufs qui se forment à Danzig, et enfin pour tout ce qui est relatif à l'accroissement de l'armée polonaise, conformément au dernier traité.

6° Tout ce qui est relatif à l'exécution du traité avec la Prusse regardera l'intendant, ainsi que l'emploi des 15,000 chevaux et toutes les dépenses des dépôts de Berlin, Francfort-sur-l'Oder, ou tout autre qui serait établi avec des chevaux de la Prusse. Or la Prusse doit fournir 3,000 chevaux de grosse cavalerie et 6,000 de cavalerie légère; cela rend donc nécessaires, sinon 9,000 selles, au moins 6,000, car c'est beaucoup supposer que de dire que sur 3 chevaux perdus on retrouvera un harnachement. Ces chevaux sont destinés, non à la remonte, mais à réparer les pertes.

Le général Bourcier viendra se mettre à la tête de ce dépôt, quand ses affaires de Hanovre seront terminées. Le dépôt de Hanovre est destiné à remonter les hommes à pied venant de France. En attendant, il est nécessaire qu'un général, ayant plusieurs officiers à sa disposition et un commissaire des guerres, vienne s'établir à la tête du dépôt des chevaux prussiens. Le major général me proposera ce général demain. Il faut un général d'une probité à l'abri de toute surprise. Il sera indépendant du général Bourcier jusqu'à ce que celui-ci ait fini son travail à Hanovre.

Les harnachements ne seront point faits en Prusse, mais pris sur les envois du ministre et des corps. Les 6,000 chevaux de trait seront donnés : 5,000 à l'artillerie, 1,000 aux équipages militaires. Les harnais seront également fournis sur les harnais que les bataillons enverront pour rechange. Sur les 6,000 harnais de rechange, il pourra y en avoir de reste, parce que l'on perd moins de harnais que de selles.

7° Les 6,000 chevaux, à l'exception de ceux du bataillon à la comtoise qui se forme à Danzig, ne sont destinés qu'à réparer les pertes des batailles ou des marches.

8° Si le ministre a fait des dispositions pour monter le bataillon qui se forme à Danzig, il doit annuler ses ordonnances.

9° La convention dit que les chevaux seront fournis par quart en quatre mois : cela est impossible et inutile; quand cette livraison se ferait en six ou sept mois, il n'y aurait point d'inconvénient.

10° Je suppose qu'on a pourvu dans le budget à la masse de ferrage des dépôts.

11° Les régiments de cavalerie n'y pourraient pas pourvoir sur leurs masses : il faut donc un fonds pour les dépenses extraordinaires, car les dépôts vont mal, faute de ces petites sommes, et cela retarde la disponibilité des chevaux.

12° On doit demander que les chevaux soient livrés sur la Vistule, près de Graudenz et de Marienwerder, entre la Vistule et l'Oder, sur un point du canal le plus propre à servir de dépôt, et enfin pour une très-petite quantité du côté de Berlin.

13° Il sera d'ailleurs nécessaire que l'intendant sache d'où les Prussiens les font venir, afin que, selon les circonstances, on puisse diriger leur marche, notamment de ceux qui viendraient de la Silésie. Il faut être très-rigoureux sur le choix; les mauvais chevaux ne sont bons à rien.

Le service de l'armée se divise en arrondissements : entre le Rhin et l'Elbe, entre l'Elbe et l'Oder, entre l'Oder et la Vistule, entre la Vistule et les frontières de Russie.

Quant aux routes de communication de l'armée, une route partira de Mayence et ira à Magdeburg, de là à Küstrin, Posen, et se dirigera d'un côté sur Varsovie, de l'autre sur Thorn, et du troisième côté sur Danzig.

Les prolongements seront faits à mesure que les mouvements seront démasqués au delà de la Vistule.

Une autre route ira de Wesel à Magdeburg, Berlin, Stettin et Danzig; un embranchement tombera sur Dirschau et Marienburg. Une autre route ira de Hambourg à Stettin. Enfin une autre route ira de Mayence à Würzburg, Bamberg, Kronach, Leipzig, Torgau, Glogau, et de là à Posen; de Glogau un embranchement ira à Kalisz et à Varsovie.

Une autre route ira d'Innsbrück, Augsburg, Nuremberg, et joindra la précédente à Bromberg.

Toutes ces routes sont nécessaires pour soulager le pays; un

immense mouvement ne pourrait s'opérer sur une seule route sans l'épuiser.

Il n'y aura ni commandant ni commissaire des guerres entre le Tyrol, le Rhin et l'Elbe; cela sera une économie d'employés et de commandants. Le prince Primat, le prince de Nassau, les princes de Saxe, le gouverneur d'Erfurt, la Saxe, y pourvoiront. Ils auront de la gendarmerie alliée, avec un détachement de leurs troupes, des commissaires des guerres, des municipaux et tout ce qui est nécessaire.

Du côté de Wesel, on traversera la 32e division militaire et la Westphalie, qui y pourvoira.

Ainsi il n'y aura ni gendarmerie, ni aucun employé français, si ce n'est toutefois un ou deux inspecteurs ou commissaires des guerres, pour s'assurer du bon état des hôpitaux, magasins, et vérifier les plaintes.

A Magdeburg, il y aura un commandant français et une administration française. Dans la Prusse, il faut des commandants français et de la force française; mais il faudrait qu'il n'y eût ni commissaire des guerres, ni employés français; les gens du pays y pourvoiront. Dans le duché de Varsovie, ni ambulances françaises, ni administrations françaises; il y aura des militaires des dépôts du Grand-Duché. Toutefois il y aura à Magdeburg un officier supérieur qui aura la police de tout le pays entre l'Elbe et le Rhin, recevra les rapports de toutes les routes sur les mouvements, les hôpitaux et le service en général. Quelques commissaires des guerres ou adjoints, quelques chirurgiens et médecins lui seront nécessaires pour la surveillance sur les divers points. On présume qu'il faudra un hôpital à Fulde, un à Erfurt, un à Leipzig, un à Magdeburg, un à Wesel, un à Münster, un à Osnabrück, un à Brunswick, et ainsi pour toutes les routes; tout cela tenu par les administrations du pays; de sorte que les malades qui seraient restés dans quelques autres lieux soient, en peu de jours, transportés dans ces établissements et sous l'inspection de l'administration de Magdeburg.

A Brandenburg il y aura un hôpital, un à Berlin, un à Küstrin, un à Stettin, un à Bromberg, un à Posen, un à Glogau, un à Marienwerder, un à Marienburg, un à Danzig. En suivant ce qui a été fait dans la dernière guerre, on réglera ce qui doit être établi sur la ligne; on ne croit pas qu'il en faille plus d'un de cinq en cinq marches.

14° Si l'ordre du jour prescrit par Sa Majesté n'existait pas, il faudrait en provoquer l'émission.

15° Nous avons dit que le quartier général de l'administration et

du militaire entre le Rhin et l'Elbe serait à Magdeburg : entre l'Elbe et l'Oder, il sera à Berlin; entre l'Oder et la Vistule, à Posen. Le major général présentera le projet de la division territoriale qui avait été établie dans la dernière guerre, en forme d'ordre du jour, pour servir de règle à l'intendant général, afin que le militaire, l'administration et la police soient dans le même centre et à portée de remédier à tous les abus.

16° Aucun homme ne marchera isolément; tous seront réunis à Mayence, Wesel ou Vérone, et partiront aux époques où doivent partir les convois, pour en former les escortes. Il doit y avoir à peu près deux convois par mois; cela est suffisant.

17° Toutes les troupes doivent coucher à Magdeburg et à Berlin, où il y aura une administration supérieure, qui recevra du major général l'ordre de leur direction.

18° Les effets de petit équipement seront délivrés à Berlin, Thorn et Varsovie.

19° Au fur et à mesure que les convois arriveront de France, sans appartenir à aucun corps, on prendra les ordres de Sa Majesté pour leur direction.

20° Il sera nécessaire que le ministre de l'administration de la guerre ait pour son compte des effets et surtout des souliers à Vérone, Strasbourg, Mayence et Wesel, pour que tous les hommes partent bien pourvus.

21° L'équipement et l'armement seront donnés également à Berlin, Thorn et Varsovie.

22° Les hommes sortant des hôpitaux, qui ne viendront pas de France, joindront un dépôt de convalescents sur les places de l'Oder et de la Vistule, conformément aux ordres de l'armée, où ils seront habillés et réunis aux hommes de leur corps pour rejoindre leurs corps d'armée ensemble.

L'état-major doit rechercher l'état de l'emplacement des dépôts qui ont été formés en Prusse pendant la première campagne, et renouveler les ordres pour qu'aucun homme isolé ne passe plus isolément le Rhin, l'Elbe, l'Oder ni la Vistule, à moins qu'il ne soit en voiture.

23° Le décret sur l'habillement sera envoyé au major général et à l'intendant général, afin qu'ils connaissent bien ce qui est ordonné pour ce service.

Sa Majesté ne veut rien laisser au hasard, ni à l'arbitraire des employés. Elle ne veut rien prendre ni faire confectionner par le pays. Il sera établi deux ateliers de confection, l'un à Danzig, l'autre à

Glogau ; celui de Glogau sera affecté aux régiments dont les dépôts sont en Italie.

L'intendant recevra tous les mois l'argent porté au budget de l'administration de la guerre, et devra organiser des dépôts sous la surveillance du directeur de l'habillement.

Le premier travail qu'on remettra à Sa Majesté sera pour lui faire connaître l'arrivée à destination du premier convoi, qui est déjà en marche et qui appartient à l'administration de la guerre.

24° L'état ci-joint fait connaître les denrées que la Prusse doit fournir en mars, avril, etc. L'intention de Sa Majesté est qu'elles soient versées spécialement à Thorn, Kœnigsberg et Modlin ; il faut en laisser une partie pour les places de l'Oder ; la moitié à Thorn, un sixième sur les places de l'Oder, un sixième à Modlin, un sixième à Kœnigsberg.

Tout ce que la Prusse doit fournir sur ce qui existe, en sus de l'approvisionnement nécessaire à Graudenz et à Kolberg, devra être livré à Kœnigsberg ; toutefois on mettra l'état sous mes yeux, aussitôt que les quantités en seront connues.

Il est nécessaire que le gouvernement du Grand-Duché approvisionne abondamment, et dans le plus bref délai, Posen, Varsovie et les autres points d'étape. Thorn se trouvera approvisionné par la Prusse ou par la France.

Tous les grains, farines, biscuits et riz actuellement existant à Stettin, Küstrin et Glogau, seront dirigés sans délai sur Thorn, en embarquant toutes ces denrées à Küstrin.

L'expédition devra avoir lieu au 1er avril. On laissera dans les places seulement ce qui est nécessaire à leur approvisionnement. Le sixième des fournitures à faire par la Prusse alimentera suffisamment ces places. Il faut que tout ce qui sera expédié de ces trois points soit préalablement converti en farine.

Le premier soin de l'intendant général sera de me présenter l'état de ce qu'on laissera dans ces places et de ce qu'on en expédiera, en faisant connaître le nombre de bateaux qui seront employés à ce transport. Un détachement du bataillon d'équipages de marins sera réparti sur des bateaux pour apprendre cette navigation. Des ingénieurs des ponts et chaussées seront employés sur ce canal pour lever les obstacles que cette navigation pourrait éprouver. Si au 1er avril il y en avait encore, on ferait transporter tout à Thorn de Glogau, de Stettin et de Küstrin par voitures. Le major général a donné l'ordre aux corps d'armée qui sont en mouvement d'emporter tout ce qu'ils pourraient. Toutes les voitures des équipages militaires qui

arriveront à vide sur l'Oder s'y chargeront de farine et de biscuit. On embarquera à Magdeburg tous les riz venant d'Italie et les eaux-de-vie venant de France pour se diriger sur Küstrin.

Il y a à Danzig 250,000 quintaux de blé; j'ai ordonné depuis longtemps leur conversion en farine; on doit les embarquer sur des bateaux pour suivre le mouvement de l'armée. Il faut faire connaître la quantité de bateaux nécessaire, se les procurer sûr-le-champ, les faire monter par des marins français, et y placer des commissaires des guerres et des agents de l'administration.

L'intendant général devra se concerter avec le commandant de l'artillerie, qui a une grande quantité de bateaux à Magdeburg et à Danzig.

300,000 quintaux de blé et 100,000 quintaux de seigle, poids de marc, seront requis, le 5 avril à midi, à Danzig; ce qui portera à 650,000 quintaux les ressources en grains à Danzig. On les fera sur-le-champ convertir le plus vite possible en farine. 50,000 quintaux resteront pour les besoins de la place; 600,000 quintaux seront pour l'armée.

Un ordonnateur intelligent, dont on me fera connaître le nom, doit spécialement être envoyé pour diriger l'administration des corps qui se rendent à Varsovie.

L'intendant général écrira au ministre de la guerre du Grand-Duché pour que 1,500,000 rations en farine et 500,000 rations en pain soient prêtes au 1er avril; ce qui assurera le service de 100,000 hommes pendant vingt jours.

Je dois avoir à Danzig 500,000 boisseaux d'avoine.

Les divisions des corps d'armée étant toujours ensemble, et peu de raisons devant occasionner leur dissémination dans l'immense plaine, je pense qu'il serait convenable de n'établir un service de postes qu'au quartier général de chaque corps d'armée. Cependant, s'il est indispensable d'en donner aux divisions françaises, il ne faut jamais en donner aux alliés.

Le service des postes sera entièrement ordonnancé par l'administration des postes, et l'on comptera à la fin de la campagne. Le ministre des finances en sera prévenu.

Quant à mon service, l'estafette sera établie depuis l'Elbe jusqu'à Paris, comme en France. Au delà de l'Elbe, le service sera fait avec des chevaux du pays, mais par des courriers français; à cet effet, on établira, de trente en trente lieues, des détachements de courriers. A la poste du grand quartier général, il y aura à la disposition du grand écuyer des postillons et des chevaux en nombre suffisant

pour faire le service sur une ligne de cent lieues, de sorte que les cent dernières lieues seront toujours servies par des chevaux et des postillons français, et que, les postes ordinaires de l'armée venant à être dérangées, mon paquet ne soit jamais retardé d'un instant. Sans cet établissement, on pourrait être plusieurs jours sans courriers, ce qui est arrivé. Le directeur général des postes verra le grand écuyer pour organiser les courriers et leur fournir les selles et équipages nécessaires. Quant aux chevaux, il les fera acheter à Danzig et à Thorn; on ne serait plus à temps de les envoyer.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

18590. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 17 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, vous avez lu le décret d'organisation du premier ban de la garde nationale. Il est nécessaire que vous envoyiez aux ordonnateurs des différentes divisions des modèles d'effets d'habillement, et que vous fassiez rédiger une instruction pour leur faire connaître les prix et les différentes règles qu'ils doivent observer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18591. — AU COMTE DARU, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 17 mars 1812.

Monsieur le Comte Daru, le ministre de l'intérieur est malade depuis trois mois, et mes affaires souffrent. Rendez-vous chez lui pour voir comment il se porte. Il serait convenable qu'il me demandât de désigner quelqu'un pour gérer le ministère, comme l'a fait le comte Cretet. Il y a huit jours qu'un conseil de subsistances doit avoir lieu; pendant ce temps le peuple souffre d'un mal auquel on ne porte point de remède. Quel que soit le zèle du ministre de l'intérieur, personne ne peut surmonter la nature; il se rétablira plus vite en prenant deux mois de repos. Je désirerais que la demande vînt de lui, pour qu'il ne croie pas que je veux lui ôter le ministère.

Avant de vous rendre chez le ministre de l'intérieur, faites venir chez vous son médecin, pour savoir quelle espèce de maladie il a, et si cela doit durer encore longtemps.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

18592. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 18 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que la division de la vieille Garde (chasseurs et grenadiers), les régiments de chasseurs, dragons et grenadiers à cheval, l'artillerie à cheval de la Garde, l'artillerie de la ligne attachée à la Garde, les équipages, les ambulances et administrations quelconques de la Garde, continuent leur route sur Würzburg.

Donnez ordre qu'on fasse partir de la Fère, de Metz et de Mayence tout ce qu'il sera possible de faire partir pour Würzburg.

NAPOLÉON.

P. S. Remettez-moi un état de mouvement de la Garde, division par division.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18593. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 19 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général Grouchy de diriger le 3e corps de cavalerie, savoir, la division Kellermann et la division de dragons, avec les dix-huit pièces d'artillerie légère, de manière à gagner la tête de la colonne, ou du moins à gagner le plus d'avance possible. Donnez le même ordre au duc d'Abrantès. Il faut que la cavalerie rejoigne, parce qu'on peut en avoir besoin. Donnez ordre au général Montbrun d'être rendu à Torgau le 1er avril, pour prendre le commandement de son corps. Donnez ordre au duc d'Elchingen de faire porter la cavalerie du 2e corps de réserve en avant de Torgau, pour qu'elle prenne la tête de la colonne et qu'elle puisse marcher rapidement si les circonstances le voulaient.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18594. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 19 mars 1812.

Mon Fils, le 13, le 15 et le 17 février, le 5e bataillon du 6e de ligne, le 5e bataillon du 14e d'infanterie légère et le bataillon de marche du 1er régiment de la Méditerranée sont partis de l'île d'Elbe, faisant ensemble 1,800 hommes. Ils ont passé à Florence le 20, le 22 et le 24; ainsi ils ont dû arriver avant le 2 mars à Mantoue.

Je suis surpris que vous ne m'en parliez pas dans votre lettre du 4. Vous pouvez mettre en subsistance dans les 5es bataillons du 14 léger et du 6e de ligne les 500 hommes du bataillon de la Méditerranée, dont vous pourrez par ce moyen renvoyer le cadre à l'île d'Elbe. Les 5es bataillons du 14e et du 6e seront alors forts chacun de 900 hommes. Faites mettre ces deux bataillons en marche pour continuer leur route; faites passer la revue de leur armement et de leur habillement à Vérone; qu'on leur donne des cartouches et qu'ils aillent rejoindre vos corps. Vous ferez la répartition de ces 1,800 hommes entre vos régiments qui sont à la Grande Armée; cela comblera à peu près la moitié du déficit qu'éprouvent vos régiments. Ayez soin d'incorporer les hommes d'infanterie légère dans les régiments d'infanterie légère, et ceux de la ligne dans la ligne. On me dit que l'habillement est en mauvais état; faites rectifier tout cela avant leur départ de Mantoue. J'ai très à cœur que tous les régiments qui sont partis d'Italie soient portés au complet de 140 hommes par compagnie et y soient maintenus. Le 4e bataillon du 8e léger doit être arrivé; comme, avec le détachement du 14e léger, le 8e et le 18e léger seront assez forts, mon intention est que le 4e bataillon du 8e léger soit envoyé à Trieste, où il tiendra garnison. Ce sera l'augmentation d'un bataillon pour la province illyrienne; il y en a deux, cela fera trois et ne peut être que fort utile. Ayez bien soin que ces hommes qui vous arrivent aient deux paires de souliers dans le sac et une bonne paire à leurs pieds; faites-leur compléter cette fourniture à Vérone.

Il est indécent que la route militaire passe par Munich; cela gêne le roi; faites-la passer par Augsburg, Nuremberg, Donauwœrth, et de là sur Glogau, où doit être le dépôt de votre armée.

Vous ne m'avez pas parlé de l'arrivée des 300 hommes du 92e; dans quels régiments les avez-vous incorporés? Je vous envoie le rapport des ministres sur le mouvement des hommes des 6e et 14e.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18595. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 mars 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, il n'y a pas d'inconvénient à écrire ces lettres aux généraux commandant les 17e et 31e divisions militaires.

Il faudra donner une nouvelle instruction au général Molitor, aussitôt qu'on aura décidé les troupes qui doivent garder la Hollande.

Il va avoir deux cohortes des gardes nationales du pays, fortes ensemble de 1,600 hommes; un bataillon des compagnies de réserve départementales; deux bataillons des gardes soldées d'Amsterdam et de Rotterdam; ce qui fera une bonne brigade de près de 4,000 hommes. Indépendamment de ce, il a, je crois, en compagnies d'artillerie et en régiments étrangers, la force de 3,000 hommes environ. Le général Molitor aurait donc dès ce moment 7,000 hommes. Il y aura en outre en Hollande six cohortes de gardes nationales de l'intérieur, qui se réuniront à Utrecht; ce qui fera encore une brigade de 5,000 hommes. Il y aura également une brigade de six 4es bataillons. Ainsi quatre brigades ou 18 ou 20,000 hommes se trouveront en Hollande. Anvers, Bruges, Wesel, même Hambourg et Boulogne, fourniront bientôt un autre renfort de 25 à 30,000 hommes.

Il est nécessaire que le général de division connaisse d'avance l'usage qu'il doit faire de ces troupes, non pour leur rien ordonner, mais seulement pour avoir l'œil sur leur formation, les passer en revue et censurer leur tenue et leur instruction.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18596. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 20 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Elchingen de faire partir le 1er avril de Torgau le 2e corps de réserve de cavalerie, composé des divisions Wattier, Defrance et Sebastiani, pour se diriger sur Francfort-sur-l'Oder, et prendre là des cantonnements.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18597. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 20 mars 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince d'Eckmühl que le corps bavarois sera le 28 à Glogau, et que, s'il y avait quelque chose de nouveau et qui exigeât des mesures extraordinaires, il est autorisé à diriger ce corps sur Posen.

Vous connaissez la destination que je désire donner au général Marchand; il est nécessaire qu'il soit rendu le 1er avril à Glogau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18598. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 21 mars 1812.

Monsieur le Comte Decrès, je désire que vous m'apportiez mercredi des plans et des mémoires qui me convainquent de l'impossibilité absolue de construire des vaisseaux de ligne à Nantes, même avec la perfection que l'exemple du *Rivoli* a donnée à nos chameaux. J'attache toujours la plus grande importance à construire des vaisseaux à l'embouchure de la Loire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18599. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 21 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio que, s'il n'y a rien de nouveau après son entrée à Berlin, il fasse partir le 1er avril la division Verdier, qui est à Brandenburg, pour se rendre directement, sans passer par Berlin, à Stettin, et qu'il mette la brigade de cavalerie légère du général Castex sous les ordres du général Verdier, qui établira cette brigade sur le chemin de Stettin à Stargard. La division Belliard se réunira à Brandenburg.

Comme une trop grande quantité de cavalerie pourrait être nuisible à Berlin, le duc de Reggio donnera ordre à la 3e division de cuirassiers de se porter avec son artillerie légère entre Stettin et Küstrin, aux environs de Schwedt, de manière à déboucher par le pont de Schwedt. Il ne gardera avec lui que la brigade de cavalerie légère du général Corbineau.

Vous instruirez de ces dispositions le prince d'Eckmühl, qui, par ce mouvement, aura près de lui sur l'Oder la brigade Castex et la 3e division de cuirassiers, et toute la cavalerie du général Montbrun à Francfort-sur-l'Oder.

Vous donnerez l'ordre au général Saint-Cyr de commencer à faire partir les Bavarois le 5 avril pour se rendre à Posen, et de maintenir la meilleure discipline parmi ces troupes. Il placera la cavalerie dans la direction de Thorn, dans les lieux où elle pourra vivre le plus facilement, et son infanterie en colonne depuis Posen jusqu'à Gnesen.

Instruisez de ce mouvement le prince d'Eckmühl, afin qu'il donne ordre à la division Dessaix de se rendre à Thorn, et d'avoir évacué

le 10 ou au plus tard le 12 Gnesen, puisque la tête des Bavarois doit occuper cette ville, et la queue, Posen.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18600. — ALLOCUTIONS DE L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, 22 mars 1812.

A LA DÉPUTATION DE L'ALLIER.

Je vous remercie des sentimeuts que vous m'exprimez au nom du collége électoral du département de l'Allier. Mes peuples me verront toujours prêt à tout entreprendre pour consolider sur des bases immuables les destinées de cet empire et faire triompher la France de la haine de l'Angleterre. J'ai la confiance qu'aucun sacrifice ne paraîtra pénible aux Français, lorsque je le jugerai nécessaire pour l'accomplissement de ces grands desseins.

A LA DÉPUTATION DES ARDENNES.

Les vœux que vous faites pour l'avenir seront accomplis : il doit consolider ce qui a été fondé par la bravoure des Français. Le département des Ardennes se montrera toujours au premier rang par son zèle et son bon esprit. Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez en son nom.

A LA DÉPUTATION D'INDRE-ET-LOIRE.

La ville de Tours, quoiqu'une des plus belles de l'Empire, souffre de la médiocrité de la récolte. Neuf années d'abondance succèdent en France à une année médiocre. Mes peuples ne sauraient mieux me prouver l'amour qu'ils ont pour ma personne qu'en montrant le calme et la résignation que veulent les circonstances. J'agrée vos sentiments.

A LA DÉPUTATION DE LOIR-ET-CHER.

Les sentiments que m'expriment mes peuples, dans les différentes circonstances où ils sont appelés près de moi, sont chers et nécessaires à mon cœur. Le gouvernement du plus grand empire du monde comporte avec lui des soucis que l'amour des Français peut seul effacer.

A LA DÉPUTATION DE LA HAUTE-MARNE.

J'ai passé mes premières années au milieu de mes peuples de Champagne; je sais combien ils sont bons et attachés à ce qui est estimable.

Digitized by Google

J'agrée les vœux que vous formez pour moi : ils me font plaisir; je sais qu'ils sont vrais.

Extrait du *Moniteur* du 23 mars 1812.

18601. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 24 mars 1812.

Mon Cousin, la division du général Bruyère, ou la 1re de la cavalerie légère de la réserve, sera composée de deux brigades françaises et d'une brigade polonaise composée de trois régiments de cavalerie légère que le prince Poniatowski a déjà reçu l'ordre de former et de réunir à Thorn. La 2e division, ou la division Wattier, sera composée de deux brigades françaises et d'une brigade commandée par le général Ornano, du régiment de chevau-légers wurtembergeois, qui a déjà servi dans la campagne de Prusse avec la réserve de cavalerie, et de deux régiments de chevau-légers prussiens. La 3e division, ou division Kellermann, sera composée de deux brigades françaises et de deux régiments de chevau-légers bavarois, et d'un régiment de chevau-légers saxons, sous les ordres du général de brigade Dommanget. La 3e brigade de la division Bruyère prendra le n° 15; la 3e de la division Wattier portera le n° 16, et la 3e de la division Kellermann le n° 17. Ainsi chacune de ces divisions de cavalerie légère sera d'un complet de 6,000 hommes et d'un présent au moins de 4,000.

Il y aura un 4e corps de la réserve, composé de la 4e division de cavalerie légère et d'une 7e division de grosse cavalerie. La 4e division de cavalerie légère sera composée de deux brigades, chacune de trois régiments polonais, avec une batterie de six bouches à feu d'artillerie polonaise par brigade. Un général de division polonais et deux généraux de brigade polonais commanderont cette division. La 7e division de grosse cavalerie sera composée d'une brigade de cuirassiers saxons et d'une brigade de cuirassiers westphaliens, ayant également douze pièces d'artillerie légère. Le général Lorge commandera cette division.

Le général Latour-Maubourg aura le commandement de la cavalerie de toute la droite.

Le 5e corps aura trois brigades de cavalerie légère, composées chacune de deux régiments polonais; ce qui emploiera encore six régiments polonais.

Ainsi les seize régiments de cavalerie polonaise seront employés,

savoir : trois à la division Bruyère, un à la brigade Pajol, six à la division de cavalerie légère et six avec les trois brigades du 5e corps. Ces trois dernières brigades porteront les nos 18, 19 et 20.

Les six régiments de cavalerie légère saxons seront employés de la manière suivante : deux attachés à la division de la réserve, un attaché à la division Kellermann; les trois autres restants formeront brigade; cette brigade portera le n° 23 et sera attachée au corps d'armée saxon.

Des six régiments bavarois, deux feront partie de la division Kellermann, et quatre formeront deux brigades, qui seront attachées au corps d'armée bavarois et porteront les nos 21 et 22.

Des quatre régiments westphaliens, deux feront partie de la 7e division de grosse cavalerie, et deux feront brigade, attachés au corps westphalien sous le n° 24.

Des quatre régiments wurtembergeois, un fera partie de la brigade Ornano, et trois formeront brigade, seront attachés au 3e corps et porteront le n° 25.

Enfin vous me présenterez la formation de deux ou trois brigades avec les régiments prussiens, qui prendront les numéros suivants.

Je désire que vous me remettiez un état de situation, ainsi composé, de toute la cavalerie.

Par ce moyen, je serai maître de faire passer une brigade de cavalerie légère d'un corps à l'autre, quand le bien de mes opérations l'exigera.

Le 1er corps aura en conséquence deux brigades; le 2e corps en aura deux; le 3e corps en aura trois; le 4e corps en aura deux; le 5e corps en aura trois; le 6e corps en aura deux; le 7e corps en aura une; le 8e corps en aura une, et les Prussiens, qui formeront le 9e corps, en auront deux ou trois; total des brigades attachées aux corps d'armée, dix-huit ou dix-neuf.

Le 1er corps se trouvera ne pas en avoir assez; mais, comme il est probable que l'on tiendra toujours un corps de grosse cavalerie avec ce corps, il aura toujours les moyens d'être suffisamment éclairé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18602. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 24 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que les cent bouches à feu qui forment l'équipage de siége de Magdeburg soient embarquées à Magdeburg

pour se rendre à Bromberg. Bouches à feu, charrettes, voitures, camions, porte-corps, boulets, poudre, artifices, tout s'embarquera. Soixante ou quatre-vingts bateaux doivent être suffisants. Les compagnies d'artillerie attachées à l'équipage de siége s'embarqueront avec l'équipage. Le tout marchera en règle, sous l'escorte d'un officier d'artillerie du grade de chef de bataillon au moins. Arrivé à Küstrin, cet équipage recevra de nouveaux ordres pour marcher sur Bromberg. Vous ferez connaître au commandant de l'artillerie que, lorsque l'équipage sera rendu à Bromberg, je ferai connaître l'usage que j'en veux faire; et alors, si les cent bouches à feu ne sont pas nécessaires pour remplir mon but, je n'en prendrai que cinquante ou soixante, et les autres pièces serviront pour l'armement de Danzig et de Thorn.

Il est nécessaire que vos ordres soient donnés de manière que les cent bouches à feu et tout leur approvisionnement soient rendus à Bromberg dans les dix premiers jours de mai; il faut donc que cela parte du 1er au 5 avril.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18603. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 24 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que l'équipage de siége de cent trente bouches à feu de Danzig soit embarqué sur des bateaux, bouches à feu, camions, porte-corps, voitures, poudre, boulets, etc. Dès le 15 avril, on réunira les bateaux. Du 20 au 25, on commencera le chargement, de manière qu'au 1er mai les bateaux, en nombre nécessaire pour porter cet équipage de siége, puissent se mettre en mouvement; les compagnies d'artillerie destinées à son service l'escorteront.

Je suppose que le commandant de l'artillerie a donné des ordres pour faire transporter de Magdeburg à Danzig les poudres nécessaires pour l'armement de cette place.

Instruisez le prince d'Eckmühl des ordres que vous donnez pour l'embarquement de l'équipage de siége de Danzig, et rendez-moi compte de la quantité de poudre qui restera dans cette place après le départ de l'équipage de siége. Il est nécessaire que l'approvisionnement complet pour sa défense s'y trouve.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18604. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 25 mars 1812.

Mon Cousin, par le mouvement qu'a fait la division Belliard et celui que va faire la division Delaborde, Magdeburg va se trouver sans garnison. Il est nécessaire que vous écriviez au roi de Westphalie d'y envoyer son 4e régiment. Donnez ordre au gouverneur de garder, indépendamment des Westphaliens, 2,000 Français des bataillons de marche; ces bataillons se montent à une force de 9,000 hommes, qui doivent passer à Magdeburg.

Écrivez au duc de Reggio pour savoir quelle serait la force qu'il faudrait laisser pour garnison à Berlin, et quelle est la force de la garde bourgeoise qui fait le service.

Si, en conséquence du mouvement du prince d'Eckmühl sur la Vistule, les Russes déclaraient la guerre en envahissant le Grand-Duché, il serait nécessaire qu'il fît partir de Stettin la division Verdier, la faisant précéder par la brigade de cavalerie légère du général Castex et par la 3e division de cuirassiers; qu'avec le reste de son corps d'armée il se portât sur Stettin, et de là sur la Vistule, pour soutenir le prince d'Eckmühl; dans ce cas, il laisserait à Berlin un régiment en garnison. Comme ce qui retarde le plus la marche, c'est le parc, il est nécessaire que le duc de Reggio le fasse partir pour Schwedt, lorsqu'il quittera Brandenburg, en le plaçant dans des endroits favorables entre Stettin et Küstrin, afin qu'il soit avancé d'autant.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18605. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 25 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Elchingen de se mettre en marche le 4 avril pour se rendre à Francfort-sur-l'Oder, où il aura son quartier général le 10. Il cantonnera ses troupes dans les environs de Francfort et sur le chemin de Posen, en leur faisant occuper des pays sains, où les troupes puissent bien se refaire. Vous lui ferez connaître que, si l'armée russe ne fait aucun mouvement, mon intention est de le laisser quelques jours dans cette position; mais que si, par suite du mouvement du prince d'Eckmühl sur Thorn, des Saxons et des Westphaliens sur Varsovie et des Bavarois sur Posen,

les Russes marchaient sur les frontières du Grand-Duché ou de la Prusse, il faut, prévoyant ce cas, que ses troupes soient disposées de manière qu'il puisse sur-le-champ déboucher par Posen et se porter rapidement sur Thorn. Il enverra un de ses aides de camp au prince d'Eckmühl, qui sera le 10 à Thorn pour connaître la situation des choses. Mais la difficulté de se procurer des fourrages me porte à le laisser quelques jours sur l'Oder; ce qui sera utile au repos de ses troupes, si les mouvements de l'ennemi n'obligent pas à faire autrement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

18606. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 25 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général de division Walther de se rendre sans délai de sa personne à Würzburg pour diriger les mouvements de la Garde, infanterie, cavalerie, artillerie, sur Dresde. Les chasseurs à cheval arrivent le 29 à Würzburg; les dragons y arrivent le 2 avril, et les grenadiers le 4 avril. Il dirigera ces trois régiments de cavalerie sur Dresde, après leur avoir donné un séjour à Würzburg et un séjour à Bamberg. Il donnera ordre à la colonne de cavalerie composée du 1er régiment de chevau-légers polonais et de deux détachements de chasseurs et de gendarmes d'élite de la Garde, qui arrivent le 29 à Dresde, d'y séjourner deux jours et de continuer sa route sur Glogau. Les deux batteries d'artillerie qui ont marché avec cette colonne suivront son mouvement sur Dresde.

Le général de brigade Boyer [1] prendra provisoirement le commandement des deux bataillons du 3e régiment de grenadiers, des deux bataillons du 2e régiment et des deux bataillons du 2e de chasseurs. Le 3e régiment de grenadiers arrive le 29 à Würzburg; il y séjournera deux jours et en partira le 1er avril pour Dresde. Le général Boyer marchera avec ce régiment. Le 2e régiment de grenadiers partira le 3 avril, et le 2e régiment de chasseurs le 4. Tous ces régiments auront des séjours à Bamberg et partout où il sera nécessaire.

Le général Walther prendra connaissance du mouvement de l'armée d'Italie, qui se dirige sur Dresde, pour régler sa marche de manière qu'il n'y ait pas de confusion.

Les bataillons de vieille Garde qui arrivent le 10 avril à Würz-

[1] Boyer de Rebeval.

burg y séjourneront deux jours et se mettront en marche pour Dresde. Les deux bataillons de flanqueurs, les sapeurs et les différentes batteries d'artillerie séjourneront deux jours à Würzburg, deux jours à Bamberg, et se dirigeront sur Dresde.

Vous réitérerez l'ordre à la Garde de faire partir ses bagages, caissons, ambulances et toutes ses voitures, pour se diriger par Metz, Mayence et Würzburg sur Dresde.

Vous donnerez ordre au général Sorbier d'être rendu de sa personne le 8 avril à Würzburg, pour diriger lui-même le mouvement de toute l'artillerie de la Garde.

Vous donnerez le même ordre au général du génie. Il prendra toutes ses mesures pour que son service soit bien organisé.

Vous donnerez ordre au général de division Delaborde, qui arrive le 29 à Magdeburg, d'y séjourner le 30 et le 31 et de partir le 1er avril pour Stettin. Vous autoriserez ce général, si deux jours de séjour ne lui paraissent pas suffisants, à en prendre deux ou trois de plus. Vu l'éloignement, je ne puis que m'en rapporter à ce général; il est maître de ne partir que le 3 ou le 4 au lieu de partir le 1er. Il aura soin de laisser à Magdeburg un dépôt des hommes malades ou fatigués, et des chevaux écloppés.

Vous donnerez ordre au général Boureier de diriger les chevaux de la Garde qui sont en remonte à Hanovre sur Stettin, où ils rejoindront la division Delaborde.

Envoyez ces ordres directement au général Walther et au général Delaborde, pour qu'ils les fassent exécuter. Envoyez-les aussi au duc d'Istrie, qui, de son côté, veillera à leur exécution.

Donnez ordre au général Saint-Sulpice d'être rendu le 6 avril à Würzburg pour prendre, sous les ordres du général Walther, le commandement des trois régiments de la cavalerie de la Garde.

Vous donnerez ordre que l'ordonnateur de la Garde, avec les administrations, soit rendu le 10 avril à Würzburg, pour arriver à Dresde avant la Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18607. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 25 mars 1812.

Mon Cousin, je vois par l'état de situation du contingent prussien que dix bataillons se réunissent à Kœnigsberg et trois à Berlin, ce

qui fait treize bataillons; que quatorze escadrons se réunissent à Kœnigsberg et deux à Berlin, ce qui fait seize escadrons. Écrivez au ministre de la guerre du roi de Prusse que je désirerais que les trois bataillons et les deux escadrons qui se réunissent à Berlin joignissent les cinq bataillons et les quatre escadrons qui se réunissent à Breslau, ce qui ferait huit bataillons et six escadrons, ou 6,000 hommes d'infanterie et 1,200 chevaux réunis à Breslau; que je désirerais que ces troupes fussent prêtes à partir de Breslau le 10 avril; que les dix bataillons et les quatorze escadrons qui se réunissent à Kœnigsberg, sous les ordres du général qui commande cette armée auxiliaire, manœuvrassent avec le prince d'Eckmühl; qu'une garnison suffisante de ces troupes fût mise à Pillau, et que le reste fût sous les ordres de ce général; que, moyennant cet arrangement, je laisserai les troupes prussiennes où elles sont, et que, lorsqu'on verra la tournure que prennent les choses, je ferai réunir les corps de Prusse; que jusque-là il me paraît nécessaire de les laisser tels qu'ils sont.

Par ce moyen, le prince d'Eckmühl se trouvera avoir dans les mains 8,000 hommes d'infanterie et 3,000 hommes de cavalerie de plus; ce qui, avec les Bavarois, mettra à sa disposition au 10 avril sur la Vistule 140,000 hommes, avec lesquels il sera parfaitement en mesure de protéger toute la basse Vistule. Recommandez au prince d'Eckmühl de s'attacher à bien garder Pillau. Il chargera le général Grawert d'en aller faire l'inspection et d'y mettre une bonne garnison avec un bon commandant, en prenant toutes les mesures pour que cette place soit en parfait état de défense.

Vous donnerez ordre au prince d'Eckmühl de faire partir du 12 au 15 avril deux bataillons, 50 chevaux, une compagnie de sapeurs et deux pièces d'artillerie, de Danzig, pour construire à la pointe du Nehrung une redoute qui croise ses feux avec Pillau. Il faut que cette redoute soit construite de manière que 300 hommes du côté de l'île la mettent à l'abri d'un coup de main et donnent le temps de venir de Danzig. Il est convenable que cette opération ne se fasse pas avant le 15 avril. On se servira des matériaux qui avaient été préparés contre Pillau pour construire cette redoute, en conservant la partie des ouvrages actuels qui peut être utile.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18608. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 25 mars 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie qu'il est nécessaire qu'il soit rendu de sa personne le 10 avril à Glogau, où il trouvera le général Marchand et les généraux employés à l'aile droite, et que le 12 il soit à Kalisz; qu'il ne doit donner aucun ordre, ne prendre aucun commandement que sur son corps d'armée, à moins que les Russes n'aient fait un mouvement et déclaré la guerre en attaquant le Grand-Duché, auquel cas il devrait se rendre sur-le-champ à Varsovie et prendre le commandement de la droite, composée des 5e, 7e et 8e corps. Il sera muni d'ordres non cachetés pour le prince Poniatowski et le général Reynier, annonçant à ces généraux qu'ils sont sous ses ordres avec leurs corps. Si les Russes ne font aucun mouvement, vous écrirez au Roi qu'il doit rester à Kalisz, ignoré et commandant son seul corps.

Vous instruirez de ces dispositions le prince d'Eckmühl; vous le préviendrez que le roi de Westphalie doit être rendu le 12 à Kalisz; que les Saxons s'approcheront de Pulawy et de Sandomir, et que le corps westphalien sera réuni le 12 à Kalisz avec le Roi; que le général Marchand remplira les fonctions de chef d'état-major; que, si les Russes n'attaquent point et ne déclarent pas la guerre en violant le territoire prussien ou polonais, mon intention est que le roi de Westphalie reste inconnu à Kalisz et ne prenne aucun autre commandement que celui de son corps; que, dans le cas contraire, il se rende à Varsovie pour prendre le commandement de la droite; qu'il est, à cet effet, porteur d'ordres pour le prince Poniatowski et pour le général Reynier; qu'il est donc nécessaire qu'aussitôt que le prince d'Eckmühl apprendrait la déclaration de guerre par la marche des Russes sur les frontières du Grand-Duché ou de la Prusse, il en prévienne le roi de Westphalie.

Vous instruirez le prince d'Eckmühl que les Bavarois seront le 20 avril à Posen; que le 5 avril le 2e corps de cavalerie que commande le général Montbrun sera rendu à Francfort-sur-l'Oder; que le..... la division Verdier, avec la brigade Castex et la 3e division de cuirassiers, sera rendue à Stettin; que la division de la Garde que commande le général Delaborde sera rendue à Stettin à peu près à la même époque; que, si les Russes ne font aucun mouvement, on doit rester *in statu quo*, réparer Marienburg, approvisionner Thorn, Danzig, et ne point bouger, puisque nous sommes toujours en paix, et que je désire-

rais, dans cette situation, pouvoir gagner le mois de mai; mais que, si les Russes déclarent la guerre, le prince d'Eckmühl doit faire venir les Bavarois à Thorn, prévenir le duc d'Elchingen qu'il doit marcher sur Posen, et le duc de Reggio qu'il marcherait sur la Vistule. L'armée d'Italie ne sera entièrement réunie à Glogau que le 15 avril.

Le langage du prince d'Eckmühl doit donc être très-pacifique; il doit éviter toute reconnaissance ou mouvement militaire au delà de la Vistule; il faut qu'aucune de ses patrouilles n'aille même jusqu'à Osterode.

Quant au contingent prussien, le général qui doit le commander sera rendu le 10 à Thorn. Il faut que le prince d'Eckmühl en emploie une partie pour garder Pillau et place l'autre partie sur le Niemen pour éclairer la marche des Russes; bien entendu qu'en cas d'attaque cela viendrait se réunir sur la Vistule au corps du prince d'Eckmühl, qui, par ce moyen, aurait son corps d'armée, les Bavarois et les Prussiens sous la main, et ne tarderait pas à être joint par le duc d'Elchingen et par le duc de Reggio.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18609. — NOTE DICTÉE EN CONSEIL DES MINISTRES.

Palais des Tuileries, 25 mars 1812.

Le ministre de la marine rend compte d'une dépêche qu'il a reçue du *Transport-Office*, relativement à l'échange des prisonniers. Sa Majesté indique ainsi qu'il suit la réponse à faire :

J'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois; je l'ai mise sous les yeux du ministre de la marine. La négociation qui a eu lieu par le canal de M. Mackensie, dans le courant de 1810, a tellement simplifié cette question de l'échange, que, si le gouvernement britannique veut réellement l'échange général des Français et des alliés de la France contre les Anglais et les alliés de l'Angleterre, cette négociation peut être très-promptement terminée. Les deux gouvernements sont d'accord sur le principe, mais ne paraissent pas d'accord dans leurs intentions. Le gouvernement anglais ne veut réellement avoir que les prisonniers anglais et être le maître, lorsqu'il aura opéré cet échange, de continuer ou non l'échange du reste des prisonniers français contre les alliés de l'Angleterre. Le gouvernement français ne veut point dépendre en cela d'un changement de dispositions dans le gouvernement anglais, et il veut que le mode d'exécution assure la réalité de l'exécution du principe.

D'après la copie comm. par Mme la duchesse Decrès.

18610. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 26 mars 1812.

Monsieur le Comte Decrès, la construction des vaisseaux de ligne, non-seulement de 74, mais encore de 80 et même à trois ponts, sur la Loire, est de la plus haute importance : alors Brest ne devient plus qu'une place d'armement, et les vaisseaux se construisent à l'embouchure de la Loire.

Il y a bien des années que j'ai le pressentiment que l'on peut construire des vaisseaux à l'embouchure de la Loire. Les rapports de la commission que j'avais établie alors ne m'ont point paru convaincants. Puisque des frégates ayant leur armement avec six mois de vivres et d'eau et tirant 18 à 19 pieds peuvent sortir pour se rendre dans les Indes, comment des vaisseaux légers ou armés en flûte et tirant 14 pieds d'eau ne peuvent-ils point sortir? Or, quand il sera prouvé que mès vaisseaux ne peuvent sortir qu'en flûte et tirant 15 à 16 pieds, ils se trouveront en la même situation que les frégates chargées. Il est à présumer qu'ils ne pourront sortir définitivement qu'en temps de paix; mais ce sera déjà un grand résultat d'avoir en temps de guerre sept ou huit vaisseaux sur chantier, qui utilisent des bois précieux qui se pourrissent à Nantes, et nous mettraient en situation d'avoir à la paix un grand nombre de vaisseaux de tous côtés.

Serait-on obligé d'attendre la paix? Qui empêcherait de mettre à l'eau des vaisseaux en suivant le procédé qui a eu lieu à Venise? Le vaisseau a été relevé de 5 pieds 6 pouces et a passé avec un tirant d'eau de 13 pieds 6 pouces.

On pourrait donc, en faisant venir les vaisseaux désarmés en rade de Miudin, les armer là, les placer sur les chameaux, et alors, tout armés, tirant au plus 14 pieds d'eau, ils tireraient 4 pieds moins que les frégates, pour se rendro en haute mer. Ainsi un vaisseau de 80, ne tirant lui-même avec les chameaux que moins de 16 pieds d'eau, se trouverait dans une condition au moins inférieure à la frégate.

De Paimbœuf à Mindin il y a deux lieues; le vaisseau placé à Paimbœuf sur chameaux pourrait-être établi de manière à ne tirer que 9 ou 10 pieds d'eau, et dès lors pourrait mettre le temps nécessaire pour se rendre en rade de Mindin. Mais enfin, s'il était vrai qu'il y eût des difficultés de Paimbœuf à Mindin, pourquoi ne pas construire à Mindin ou à Saint-Nazaire? De Saint-Nazaire à Mindin

il y a 1,000 toises; on peut considérer l'embouchure comme parfaitement défendue.

Je pense qu'il faut donner l'ordre à M. Tupinier de se rendre en toute diligence à Paris, en lui écrivant toutefois la lettre que vous proposez pour qu'il fasse ses observations et rapports, sa réponse. Il ira à Paimbœuf, Saiut-Nazaire et Mindin, et pourra ainsi faire un bon mémoire sur cette question, à laquelle j'attache une si haute importance. A l'embouchure de la Loire, on trouve bois, chanvre, mâture, fers, artillerie; tout y est facile, tandis que tout est difficile à Brest.

Quant à la construction d'un bassin, je désirerais que vous donniez à l'ingénieur Cachin la commission de se rendre à Saint-Nazaire et Mindin. La petite rade touche au rocher de Siméon; qui empêcherait de creuser un bassin pour trois vaisseaux entre Saint-Nazaire et la pointe de Penhouet, et même d'y construire une forme à la manière de l'ingénieur hollandais, c'est-à-dire d'y établir des pompes à feu pour le jeu des eaux? Trois formes établies ainsi me donneraient deux vaisseaux par an. L'ingénieur Cachin peut s'y rendre de Cherbourg sans faire une absence de plus de huit à dix jours, et me donner les premières idées sur ce projet.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18611. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 26 mars 1812.

Mon Cousin, la 1re division du grand-duché de Varsovie a son quartier général à Varsovie. La 2e division a son quartier général à Bromberg; les troupes occupant Posen, Kulm, Thorn et Bromberg, je pense que le quartier général de cette division doit s'approcher de Modlin, et les troupes se répartir entre Plock et Varsovie. La 3e division a son quartier général à Varsovie, les troupes placées sur la Vistule, entre Varsovie et Pulawy. Ces trois divisions doivent être placées de manière qu'elles puissent se réunir en trois jours sur Praga ou sur Modlin. Je suppose que chaque division a son artillerie, ses cartouches, etc., et est prête à entrer en campagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18612. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 26 mars 1812.

Mon Cousin, si les Russes déclaraient la guerre, le duc de Reggio n'aurait pas besoin d'aller jusqu'à Stettin; il serait plus simple qu'il passât l'Oder au pont de Schwedt, ce qui lui ferait gagner trois marches. Le mouvement du parc du 2e corps sur Schwedt doit être opéré directement et aussitôt que ce parc se sera reposé à Brandenburg.

Il faut expliquer au général Reynier qu'il doit consulter le prince Poniatowski sur les meilleurs cantonnements à donner à ses troupes; qu'il doit les cantonner entre Kalisz et la Vistule, de manière à avoir des avant-postes à Pulawy sur sa droite, et aussi à portée de Varsovie que la nécessité de faire vivre ses troupes lui en fait une loi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18613. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 26 mars 1812.

Mon Cousin, vous donnerez l'ordre que les 919 chevaux de l'équipage de pont qui arrivent à Magdeburg le 30 mars, les 3, 5 et 8 avril, se reposent le nombre de jours nécessaire pour se remettre, y attellent des charrettes et des voitures légères d'artillerie, et soient ensuite dirigés sur Stettin et de là sur Danzig, pour arriver entre le 20 et le 30 avril; de sorte que, du 20 au 30 avril, le général Eblé aura à Danzig les compagnies de pontonniers et 900 chevaux, ce qui pourra déjà suffire aux premiers besoins de l'équipage de pont.

Donnez ordre que la portion du parc général qui a été tirée du 1er corps suive ce corps sur la Vistule; que celle du 2e corps reste attachée jusqu'à nouvel ordre au 2e corps, et que le personnel de l'équipage du parc général, soit de l'artillerie, soit du génie, se réunisse sur l'Oder, où il sera rendu le 15 avril, afin que l'un et l'autre soient rendus sur la Vistule, si cela est nécessaire, à la fin d'avril. Ainsi les parcs du génie et de l'artillerie se sépareront du quartier général et prendront position ensemble entre Stettin et Küstrin, du côté de Schwedt.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18614. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 26 mars 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au prince d'Eckmühl de faire partir sur-le-champ, par terre, 50 milliers de poudre de Stettin sur Thorn; de faire partir sans délai, par eau, 50 milliers de poudre de Thorn pour Modlin; enfin de faire partir de Modlin 50 milliers de poudre pour Zamosc. Il est bien important que Zamosc soit abondamment approvisionné de tout, puisque cette place est la plus susceptible d'être assiégée. J'ai fait écrire en Saxe pour qu'on fasse partir sur-le-champ 100 milliers de poudre pour Modlin.

La Prusse doit fournir 600 milliers de poudre; demandez que ces 600 milliers de poudre soient fournis, savoir : 100 milliers à Thorn, 200 à Modlin et 300 à Danzig. Les 300 milliers de plomb seront répartis dans la même proportion.

Écrivez au général commandant en chef l'artillerie pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour l'expédition de 300 milliers de poudre sur Danzig, de 100 milliers sur Thorn et de 200 milliers sur Modlin; et que les différents mouvements de poudre de Modlin sur Zamosc, de Thorn sur Modlin et de Stettin sur Thorn, aient lieu sans délai. Chargez-le de prendre des informations sur l'époque du versement des 300 milliers de poudre à Thorn et à Modlin. Je suppose que la poudre qui sera versée à Modlin viendra de Silésie. Il est très-nécessaire que cet envoi soit fait sans délai.

Par ce moyen, Zamosc, qui a 68 milliers de poudre, en recevrait 50 milliers de Modlin et se trouvera avoir 118 milliers de poudre; Modlin, qui a 100 milliers de poudre, en recevrait 100 milliers de la Saxe et 200 milliers de la Prusse, ce qui ferait 400 milliers; Thorn, qui a 76 milliers de poudre, en recevrait 100 milliers de la Prusse, ce qui ferait 176 milliers. Il serait nécessaire qu'aussitôt que les 200 milliers de la Prusse seraient arrivés à Modlin on envoyât à Zamosc 80 autres milliers, de sorte qu'il y ait à Zamosc 200 milliers de poudre. Mais il est urgent que, sans perdre de temps, on dirige de Modlin de la poudre sur Zamosc, laquelle sera remplacée à Modlin par de la poudre tirée de Thorn et par la poudre de Saxe.

Il faut que vous écriviez au ministre de la guerre du roi de Saxe pour que le premier convoi de 100 milliers de poudre pour Modlin parte dans les premiers jours d'avril, afin qu'elle soit arrivée dans le courant de ce mois à Modlin, et pour qu'il soit envoyé de la poudre

à Zamosc, car cette place est compromise par le peu de poudre qui s'y trouve dans ce moment.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18615. — AU COMTE COLLIN DE SUSSY,

MINISTRE DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE, A PARIS.

Paris, 27 mars 1812.

Monsieur le Comte de Sussy, le procès-verbal de la séance du conseil des subsistances du 24 mars ne me fait pas connaître la situation des choses. Demandez au comte Maret d'y faire insérer les renseignements accoutumés, c'est-à-dire la situation des achats, les quantités de farine, les quantités de blé et les lieux où tout cela se trouve, afin que je puisse me faire une idée de notre situation actuelle.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Lefèvre, libraire à Paris.

18616. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 28 mars 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie un état de l'armée russe remis par les Prussiens. Demandez au prince Schwarzenberg de vous communiquer les idées qu'on a là-dessus à Vienne. Il me semble que par cet état il y a trois divisions de plus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18617. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 28 mars 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, par le dernier état que vous m'avez présenté, je vois qu'on doit fournir encore 4,800 chevaux en France et 8,400 à Hanovre. Comme il paraît que la Prusse exécute vivement la livraison des chevaux, je ne serais pas éloigné de n'employer à la Grande Armée que ce qui serait fourni au 15 avril, ou en route, sur les 4,800 chevaux achetés en France. Le surplus serait fourni à Berlin, où les hommes se rendraient à pied avec leurs selles. Le reste des marchés passés en France pourrait continuer de recevoir

son exécution, mais les chevaux qui en proviendraient seraient destinés à l'armée d'Espagne. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18618. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 28 mars 1812.

Mon Fils, je reçois l'organisation des troupes qui restent dans l'intérieur de l'Italie, conformément à l'instruction que je vous ai donnée.

La 1re division sera composée de la brigade du général Schilt, de quatre bataillons du 13e de ligne ayant deux pièces d'artillerie, qui se réunira à Udine, et d'une brigade commandée par le général Zucchi, se réunissant à Padoue, composée de six bataillons italiens et de quatre pièces d'artillerie; ce qui forme une division de dix bataillons, de six pièces d'artillerie régimentaires, de quatre escadrons et de six pièces d'artillerie à cheval, présentant une force de près de 8,000 hommes. Je nommerai incessamment un général de division.

La 2e division sera commandée par le général Barbou. Elle sera composée de la brigade Renard, qui se réunit à Ancône, ayant deux pièces d'artillerie, un escadron de chasseurs et un escadron de dragons, et formant 2,000 hommes d'infanterie et 400 chevaux. La 2e brigade sera composée de deux bataillons du 112e, qui sont encore à Florence et qui recevront incessamment l'ordre de se rendre à Bologne; ce qui portera cette division à 4,000 hommes. Il y sera attaché une batterie de six pièces d'artillerie, servie par une compagnie d'artillerie à pied italienne.

Indépendamment de ces deux divisions, il y aura le corps d'observation de l'Italie méridionale, que commande le général Grenier, placé à Perugia, en situation de se porter sur Ancône, sur Livourne et sur Naples, selon les événements.

La 1re et la 2e division se porteront, selon les circonstances, sur Venise, sur les provinces illyriennes, sur le Tyrol, sur Ancône, sur Livourne, sur Gênes. Il y aura donc en Italie une force active de 20,000 hommes, qui pourra se porter partout où besoin serait, sans comprendre ce qui serait en Piémont.

J'approuve la composition que vous avez arrêtée des garnisons des places de Palmanova, Osoppo, Venise, Mantoue, Legnago, Peschiera, de la Rocca d'Anfo, du château de Vérone. Il est nécessaire que vous preniez toutes les mesures pour compléter les cadres des

corps italiens; les cadres français vont l'être. Les compagnies d'artillerie entières à Palmanova, à Venise, à Mantoue, seront disponibles.

Disposez tout pour donner aux choses cette direction; accélérez le complétement des dépôts et la remonte des 5es escadrons, afin d'avoir, cet été, 1,500 chevaux disponibles.

Je suppose que tout ce qui doit partir pour la Grande Armée est déjà parti.

Il est nécessaire que vous vous concertiez avec les Bavarois pour connaître la quantité de troupes qu'ils laisseront dans le Tyrol. Il est convenable de laisser quelques troupes à Trente. Une colonne d'infanterie, avec quelque cavalerie, et six pièces de canon sont indispensables pour surveiller tout le Tyrol italien, étouffer sur-le-champ tout mouvement et maintenir la tranquillité.

Le général Vignolle restera en Italie comme chef d'état-major; je nommerai un général pour y commander.

Quant au gouvernement civil, je m'imagine qu'il sera le même qu'à l'époque de la campagne de Vienne; vous laisserez au duc de Lodi la présidence du conseil des ministres; je suppose qu'il est en état d'agir.

Préparez tout pour votre départ, car dans trois ou quatre jours je vous écrirai de venir à Paris, et peut-être de Paris vous rendrez-vous directement à Glogau, et de là à votre corps d'armée.

Je ne veux point vous laisser ignorer que j'ai conclu depuis plusieurs mois une alliance avec l'Autriche, qui fait cause commune avec moi et me fournit un contingent de 40,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18619. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 29 mars 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, il est nécessaire d'écrire à mes ministres en Bavière, Wurtemberg et Bade, pour leur faire connaître que je désire que ces trois princes aient des contingents dans l'intérieur de leurs États pour se secourir mutuellement, en cas d'insurrection dans quelqu'une de leurs provinces.

Écrivez aussi à mon ministre en Suisse. Je désire que la Suisse entre dans cette confédération et qu'elle ait un corps de 4 à 5,000 hommes disponibles pour contenir le Tyrol et le Vorarlberg,

en cas de mouvement de ce côté, conjointement avec la Bavière, Wurtemberg et Bade, et les troupes qui partiront d'Italie.

Mes ministres connaîtront cet ensemble; car, si le Tyrol était agité, pendant qu'un corps partirait de Trente, un corps bavarois marcherait par Innsbrück, un corps wurtembergeois se porterait sur le Vorarlberg, et un corps partirait de Suisse. Une division française de réserve même sera réunie à Strasbourg; j'en déterminerai la force après que les différents princes auront fait connaître ce qu'ils auront disponible. Vous aurez soin d'ajouter que je n'ai aucune raison de rien craindre du Tyrol, puisque l'Autriche est avec nous; mais que toutes les précautions doivent être prises, et qu'il faut avoir un système bien lié, afin de n'être point pris au dépourvu.

Il faudrait également écrire à mes ministres et chargés d'affaires près les cours de Saxe, de Westphalie et de Hesse-Darmstadt, pour connaître les forces qui resteront dans ces pays et les secours que ces princes pourraient réciproquement s'envoyer à la demande de l'un d'eux, en cas d'insurrection. Vous leur ferez également connaître que ces mesures sont de pure précaution; que le Danemark entre dans mon système et fournit, en cas de descente des Anglais, un corps de 10,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18620. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 29 mars 1812.

Monsieur le Comte Mollien, j'ai accordé, il y a plus d'un mois, un million pour l'emprunt de Saxe; cependant ce million tant attendu n'était pas encore arrivé le 16 mars à Varsovie. Faites-moi un rapport là-dessus.

Remettez-moi l'état des fonds que vous avez faits pour payer les remontes du dépôt de Hanovre, l'état des fonds que vous avez faits à Danzig pour solder le budget de neuf millions de 1811, l'état des fonds que vous avez faits à Danzig pour les 500,000 francs par mois en février, mars et avril, pour le service de l'administration de la guerre, l'état des fonds que vous avez faits pour le service du mois d'avril de la Grande Armée, les dispositions que vous avez prises pour fournir les millions que j'ai pris dans l'emprunt de la Saxe, enfin l'état des fonds que vous avez faits pour payer la partie de l'armée polonaise que j'ai prise à ma solde par le traité conclu le mois passé.

Il faut préciser le jour où les fonds seront versés.

Digitized by Google

Nous sommes dans un moment précieux où il faut que les fonds ne manquent nulle part.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18621. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 29 mars 1812.

Mon Cousin, instruisez le duc de Raguse des nouvelles qu'on reçoit du général Thouvenot, et faites-lui comprendre que voilà le funeste effet de l'occupation des Asturies par les insurgés.

Faites-moi un rapport sur l'accroissement des bandes qui, des Asturies et de la Galice, inondent les derrières de l'armée.

Voyez si les estafettes qui ont été interceptées ne portaient point de lettres importantes de vous.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18622. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 30 mars 1812.

Mon Cousin, faites connaître au prince d'Eckmühl que je suppose que les Russes se garderont bien de faire aucun mouvement; qu'ils ne peuvent pas ignorer que la Prusse, l'Autriche et probablement la Suède sont avec moi; que, les hostilités recommençant en Turquie, les Turcs feront de nouveaux efforts; que le sultan lui-même va se rendre à l'armée, et que tout cela paraît de nature à ne pas les engager à me braver facilement; que je pense qu'au 1er avril le 1er corps d'armée, avec six divisions d'infanterie, et le 1er corps de cavalerie se trouveront entre Thorn et Danzig, occupant Marienburg et Marienwerder, ayant pour avant-garde le corps prussien occupant Pillau et ayant des détachements sur leurs frontières; qu'à la même époque les Westphaliens, les Saxons et les Polonais seront près de Varsovie, et les Bavarois à Posen; que la division Verdier et une division de la Garde se trouveront à Stettin; que le 3e corps d'armée, avec le 2e corps de cavalerie, sera à Francfort-sur-l'Oder; enfin que le corps d'Italie sera à Glogau. Si les Russes ne font aucun mouvement, mon intention est de passer ainsi tout le mois d'avril, me contentant de travailler avec la plus grande activité à relever la tête de pont de Marienburg et à l'armer; à fortifier le pont de Marienwerder, en

l'attachant à des pilots et non simplement à des ancres ; à avoir de bons ponts à Marienburg et à Dirschau ; à établir une bonne tête de pont à Dirschau sur la rive droite de la Vistule, dans l'île de Nogat, pouvant servir de retraite à l'armée, au cas qu'elle se retirât sur Danzig ; à occuper l'extrémité du Nehrung, vis-à-vis Pillau ; à approvisionner le magasin de Thorn ; à faire moudre le plus de farine que possible à Danzig ; à préparer des bateaux pour embarquer de 50 à 60,000 quintaux de farine ; à préparer des bateaux pour embarquer tout l'équipage de siége ; enfin à préparer l'équipage de pont ; les chevaux arriveront dans le courant d'avril pour l'atteler.

Le prince d'Eckmühl placera son parc de réserve près de Dirschau, dans l'île de Nogat. Il fera concentrer de grands magasins à Pillau. Le prince Poniatowski réunira de grands magasins à Zamosc et surtout à Modlin.

Le prince d'Eckmühl approchera insensiblement sa droite de Marienwerder, vu que le corps du duc d'Elchingen doit se porter sur Thorn. Pour ne pas alarmer les Russes, il ne poussera aucune reconnaissance sur la rive droite de la Vistule, à plus de deux lieues d'Elbing, de Marienburg, de Marienwerder, de Kulm, de Thorn ; mais les Prussiens, qui lui feront des rapports, lui serviront pour former des magasins à Osterode et dans toute autre position.

Vous préviendrez le prince d'Eckmühl qu'il est probable que le 15 avril je donnerai ordre au 2e corps de cavalerie, qui est à Francfort-sur-l'Oder, de se porter sur Thorn ; et le 20 avril, au 3e corps, de se porter sur Thorn, et aux Bavarois de se porter sur Plock. L'armée d'Italie se portera également sur Plock. Ce sera là la ligne de bataille de l'armée au moment de déboucher, savoir : le 1er corps à Elbing, à Marienburg, à Marienwerder ; le 2e corps à Danzig ; le 3e corps à Thorn ; le 4e corps et les Bavarois, sous les ordres du vice-roi, à Plock ; les Westphaliens, les Saxons, les Polonais et une division de Prussiens à Varsovie ; les Autrichiens, appuyant sur la Vistule, à l'extrême droite ; le quartier général et la Garde à Posen. Il est nécessaire que le prince d'Eckmühl fasse faire des magasins à Posen, à Plock, à Varsovie, à Pulawy, à Marienwerder, à Marienburg, à Elbing ; que, du reste, il ne fasse connaître ses projets de mouvement à personne ; qu'au contraire il annonce qu'il va porter son quartier général à Varsovie ; que, si les Russes ne bougent pas, il se rende à Danzig pour y inspecter tout. Par la date des ordres que je lui ai donnés, il verra que ce ne sera que le 1er mai que mon armée se trouvera ainsi en bataille sur la Vistule. Du reste, il ne doit faire aucun mouvement qu'il n'en ait reçu l'ordre. Mandez-lui

que ceci est pour le prévenir, afin qu'il puisse faire ses dispositions en conséquence.

Recommandez-lui de faire venir à lui les 14e et 16e bataillons de voitures comtoises et le 20e bataillon de voitures à bœufs, qu'il a été chargé d'organiser. Les bataillons de voitures comtoises étant de 600 voitures, les deux bataillons formeront 1,200 voitures, portant 12,000 quintaux. Le chargement des voitures à bœufs étant de 20 quintaux, le 20e bataillon portera 6,000 quintaux; enfin les 240 voitures du 12e bataillon porteront 4,800 quintaux, ce qui fera 22,000 quintaux de farine, ou près de 2 millions de rations de vivres fournissant à la nourriture de 100,000 hommes pendant vingt jours. Je compte qu'au 1er mai ces trois bataillons seront prêts, et que le prince d'Eckmühl pourra partir d'Elbing, de Marienburg, de Marienwerder et de Thorn, avec vingt jours de vivres sur les voitures et quatre jours dans le sac. Il est convenable que les vivres soient en farine, parce que les fours sont toujours assez promptement construits, et parce que c'est ce qui fait le moins d'encombrement. Jusqu'au Niemen, le prince d'Eckmühl fera vivre son corps avec les ressources du pays, car la consommation de ces vivres ne doit commencer qu'après le passage du Niemen. Chargez-le de prendre des informations pour savoir si les fours que j'ai fait construire à Osterode existent toujours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18623. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 31 mars 1812.

Mon Cousin, je vous renvoie la lettre du général prussien Yorck; faites-la repasser au prince d'Eckmühl en lui réitérant l'ordre, non d'occuper Memel, puisque le fort n'est pas occupable, mais d'occuper fortement Pillau et de faire en sorte que, dans aucun cas, il n'y ait aucun danger pour cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18624. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 31 mars 1812.

Mon Cousin, la route de Mayence à Berlin par Magdeburg est de vingt jours de marche et trois séjours; en tout vingt-trois journées.

Si, à partir d'Eisenach, la route se dirigeait par Leipzig et Wittenberg, on n'aurait que dix-sept jours de marche et trois séjours, en tout vingt journées; ce serait trois journées d'épargnées. Il faut faire tracer ces deux routes; celle par Magdeburg se trouverait trop fatiguée, et, pour tout ce qui se dirige sur Berlin, la route par Wittenberg paraît plus convenable. Il faut cependant s'assurer si de Wittenberg à Berlin et vers Lüterbock la route est praticable, afin d'éviter Potsdam. Au reste, comme il n'y a réellement point de routes dans ce pays, il ne peut y avoir que peu d'obstacles pour passer soit à droite, soit à gauche de Potsdam; il y aura tout au plus quelques ponts à raccommoder et quelques haies à abattre. Je désire que vous fassiez tracer sur une carte ces routes, ainsi que celle de Wesel à Berlin par Magdeburg, celle de Hambourg à Stettin, celle de Mayence à Dresde par Würzburg (il faut savoir si celle par Baireuth et Hoff est meilleure que celle par Kronach, et tracer la meilleure), celle de Strasbourg à Dresde, de Stettin à Danzig, de Stettin à Marienwerder, de Berlin à Thorn, par Schwedt et Schneidemühl, de Berlin à Küstrin, de Berlin à Francfort, de Glogau à Posen, de Dresde à Posen par Glogau, de Dresde à Varsovie par Kalisz, de Dresde à Plock sur la Vistule par Glogau. Faites-moi mettre sur ces routes bien tracées les distances; faites indiquer de quelle espèce de lieues il est question, combien elles ont de toises. Faites marquer la population des villes d'étapes, et, en marge de la carte, des renseignements pris dans la dernière guerre, de manière que cette carte puisse servir pour toutes les opérations. Vous ferez tracer sur la même carte le canal de Magdeburg à Küstrin et à Bromberg, le temps nécessaire pour la navigation, les communications latérales et le genre d'obstacles qu'on peut éprouver.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18625. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, ... mars 1812[1].

Monsieur le Comte Decrès, faites-moi connaître le nombre des officiers français qui sont en Angleterre et celui des officiers anglais qui sont en France. J'ai 7,000 officiers espagnols, peut-être serait-il à propos, si j'ai un égal nombre d'officiers en Angleterre, de proposer au *Transport-Office* de faire pour les officiers l'arrangement qu'ils

[1] La minute ne porte pas la date du jour.

n'ont pas voulu accepter pour les soldats, c'est-à-dire d'échanger 1,000 officiers français contre une partie d'Anglais et une partie d'Espagnols. Cela aurait l'avantage d'économiser plusieurs millions et de me rendre de bons officiers qui gémissent dans les prisons; cela serait aussi avantageux aux Anglais, puisque ce serait des hommes dont ils pourraient disposer, et qu'il paraît qu'ils craignent quelque chose de nos prisonniers, qui seraient beaucoup moins à craindre quand ils n'auraient plus d'officiers.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18626. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, les cohortes des gardes nationales seront embrigadées de la manière suivante :

La 1re brigade, composée des 8e, 9e, 10e, 11e et 12e cohortes, sera destinée à former une réserve centrale à Versailles; la 2e, composée des cohortes des 17e, 31e et 25e divisions militaires, sera destinée à la défense de la Hollande; la 3e, composée des cohortes des 24e et 3e divisions militaires, est destinée à se réunir à Bruges; la 4e, composée des cohortes de la 16e division militaire, se réunira à Anvers; la 5e, composée des cohortes des 15e et 26e divisions militaires, se réunira à Boulogne; la 6e, composée des cohortes des 14e et 21e divisions militaires, se réunira à Cherbourg; la 7e, composée des cohortes des 13e et 4e divisions militaires, se réunira à Pontivy; la 8e, composée des cohortes des 12e et 20e divisions militaires, se réunira à la Rochelle; la 9e, composée des cohortes des 2e et 22e divisions militaires, se réunira au Havre; la 10e, composée des cohortes des 18e et 5e divisions militaires, se réunira à Utrecht; la 11e, composée des cohortes des 6e et 19e divisions militaires, se réunira à Anvers; la 12e, composée des cohortes des 7e et 8e divisions militaires, se réunira à Toulon; la 13e, composée des cohortes des 9e, 10e et 11e divisions militaires, se réunira à Périgueux et servira à la défense des Pyrénées; la 14e, composée des cohortes des 27e et 28e divisions militaires, se réunira à Gênes.

Les 2e, 7e et 86e cohortes ne seront point embrigadées.

Je vous envoie ce travail par anticipation, afin que vous puissiez préparer le choix des généraux de brigade à prendre dans chaque division militaire, pour commander ces brigades.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18627. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 avril 1812.

Mon Cousin, il me vient beaucoup de demandes de jeunes gens de vingt-cinq à trente ans qui se trouvent trop vieux pour entrer dans l'armée comme sous-lieutenants, mais qui désirent servir; ce qui me donne l'idée de former des compagnies de gendarmes d'ordonnance. J'en donnerais le commandement à des hommes dans le genre du comte de Mathan, qui ont servi et qui ont de la fortune. Proposez-moi un projet de règlement pour la formation de ces compagnies. Quels seraient leur uniforme, leur armement et leur habillement, leur solde? On en ferait des troupes légères. J'en formerais d'abord quatre compagnies, et j'irais jusqu'à dix ou douze, s'il se présentait des sujets. Il n'y aurait pas de première mise; ils s'équiperaient à leurs frais. Qu'est-ce qui s'est fait pour la levée des hussards et gendarmes d'ordonnance, tant lors de la campagne de Marengo que dans la campagne de Prusse?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18628. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 avril 1812.

Mon Cousin, remettez-moi la situation de ma Garde au 1er avril. Qu'indépendamment de la composition par arme j'y voie la formation de la division Delaborde, composée des 4es, 5es et 6es régiments de voltigeurs et de tirailleurs, douze bataillons; de la division Roguet, composée des fusiliers, des 1ers régiments de voltigeurs et de tirailleurs et du régiment de flanqueurs, dix bataillons; enfin des dix bataillons de la vieille Garde.

Vous y ferez comprendre l'état des généraux, colonels, majors, de l'artillerie attachée à chaque corps, du génie, des marins, des administrations, etc. Vous y joindrez également la division Claparède, qui ne prendra pas de numéro, mais qui s'appellera *division polonaise*, et qui est composée des régiments de la légion de la Vistule.

Vous me remettrez en même temps un état qui me fasse connaître ce qu'il y a à faire partir, et un état du mouvement de la Garde depuis le 1er avril jusqu'au 1er mai.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18629. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 avril 1812.

Mon Cousin, donnez ordre aux trois régiments de la Vistule de partir le plus tôt possible, et avant le 10 avril, de Sedan, pour se rendre à Dresde par Mayence, Würzburg, Baireuth et Hoff. Ayez soin qu'ils aient leurs caissons, leur habillement, leurs souliers et tout ce qui leur est nécessaire. Le général Claparède marchera à la tête de cette division. Donnez-lui des commissaires des guerres, des adjoints et les administrations, ambulances, etc., qui doivent suivre sa division. Il aura aussi avec lui son adjudant-commandant et deux généraux de brigade.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18630. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 avril 1812.

Mon Cousin, ma Garde se trouve composée de la division Delaborde, forte de douze bataillons; de la division Roguet, de dix bataillons; de la division des dix bataillons de vieille Garde que commande le général Curial, et d'une division polonaise commandée par le général Claparède, de neuf à dix bataillons. Je ne serais pas éloigné d'en former deux commandements, l'un, composé de la division Delaborde et de la division Claparède, qui, avec quelques régiments de cavalerie et de l'artillerie, ferait un corps d'au moins 15,000 hommes, que commanderait le duc de Trévise; l'autre, composée de la division Roguet, qui est formée de mes fusiliers et des 1ers régiments de tirailleurs et de voltigeurs, et de la division des dix bataillons de ma vieille Garde; ce qui, avec la réserve d'artillerie, formerait un corps d'une réelle importance, qui pourrait être commandé par le duc de Danzig, qui a de l'énergie au feu, de l'expérience de la guerre. Il me l'a demandé; sachez s'il l'a demandé sérieusement; d'abord est-il en état de faire la guerre? Causez-en avec lui, mais sans m'engager, car je ne suis pas tout à fait décidé.

Je projette aussi de former un 9e corps, qui sera composé de la 12e division, de la division Daendels et de la division princière, qui présentent une force de 30,000 hommes, de 2,000 chevaux et d'une trentaine de pièces de canon. Ce corps pourrait être donné au duc de Bellune. Il lui faudrait des commandants d'artillerie, du génie et

des administrations. Dans tous les cas, il est nécessaire de désigner un général de brigade de cavalerie pour commander la brigade de cavalerie de la division Daendels, qui prendrait un dernier numéro.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18631. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 avril 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général Dessolle, qui est à Berlin, de se rendre à Posen pour prendre le commandement de la grande Pologne. Il veillera à l'établissement des magasins à Posen et à la police des routes de Posen à Thorn, de Francfort-sur-l'Oder à Posen, de Glogau à Posen et de Posen à Plock. Il se servira partout des autorités du pays et des commandants d'armes polonais et prussiens; mais il exigera que tous lui rendent des comptes journaliers, et il pourvoira à ce que tout soit établi sur un bon pied.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18632. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 avril 1812.

Mon Cousin, écrivez au maréchal Suchet que je juge nécessaire que le général Reille se rende en Aragon pour prendre sous ses ordres le commandement de cette province si intéressante.

Mon intention est que le général Reille laisse sous les ordres du général Maurice Mathieu 6,000 hommes de ses troupes, savoir : une brigade française et une brigade italienne et au moins 300 chevaux, et qu'il se rende en Aragon avec une brigade française et une brigade italienne. Le général Reille doit laisser en outre en Catalogne ce qui appartient aux corps en garnison à Tarragone, Lerida et Barcelone. Toute la Catalogne, hormis Tortose et Mequinenza, sera sous les ordres du général Decaen, afin qu'il y ait plus d'ensemble.

Le général Reille, placé à Saragosse, pourra empêcher le mal de croître dans l'Aragon, et il pourra s'entendre avec le général Maurice Mathieu et avec le général Caffarelli pour poursuivre de concert les brigands.

Mandez au duc de Raguse que son aide de camp lui fera connaître que je lui laisse carte blanche; que, vu la nécessité de centra-

liser le service, j'ai confié au roi d'Espagne le commandement des armées de Portugal, du Midi et de Valence, pour les diriger vers un seul et même but; que l'occupation des Asturies est la plus grande économie de troupes qu'on puisse faire, sans quoi la canaille filera sur Saint-Sébastien et sur les derrières, et il faudra employer contre elle six fois plus de monde que pour occuper les Asturies.

Mandez au roi d'Espagne, en chiffre, que je lui ai confié la direction politique et militaire de toutes les affaires d'Espagne; que l'armée de Portugal, qui est composée de huit divisions d'infanterie, est chargée de tenir une division dans les Asturies, et, dans l'état actuel des choses, a besoin de tenir deux divisions dans le Nord pour contenir la Galice et le nord du Portugal; qu'elle n'aurait donc que cinq et au plus six divisions disponibles pour se porter au secours de Badajoz; mais que, dans ce cas, il peut disposer de la division de sa garde, de la division de dragons, ce qui, joint aux forces que réunira le duc de Dalmatie, mettra dans le cas de faire échouer l'opération des Anglais; que peut-être le duc d'Albufera pourrait menacer Alicante et occuper Murcie; que si le duc de Raguse s'est porté sur Almeida, place qui n'est pas encore à l'abri d'un coup de main, et a poussé des partis dans toutes les directions, je tiens pour improbable que lord Wellington s'expose à voir, en sept ou huit marches, les Français entrer dans Lisbonne; mais que, si, au contraire, le duc de Raguse reste dans Salamanque, n'a pas organisé la guerre sur l'Agueda et a laissé prendre au général Wellington l'initiative ou par défaut de subsistance ou par toute autre difficulté locale, il est obligé de suivre l'initiative de l'ennemi : alors il pourra réunir, le siége de Badajoz entrepris, cinq ou six divisions de l'armée de Portugal, ce qu'il y a de disponible à l'armée du Centre, et, avec l'armée du Midi, être supérieur du double à l'armée anglaise, car les Anglais n'ont pas plus de 25 à 30,000 hommes et réunis aux Portugais plus de 50,000 hommes. Il n'y a plus en Espagne aujourd'hui que l'armée anglaise : ou il faut prendre l'initiative sur elle en organisant la défense de Salamanque, ayant une tête de pont sur l'Agueda et entretenant la guerre dans le nord du Portugal, suivre l'ennemi, ce qui serait prendre l'initiative sur lui; ou bien, si cela n'est pas exécuté, suivre l'initiative de l'ennemi et se porter partout où il se porte; alors, sans contredit, il faut que plusieurs divisions de l'armée de Portugal se portent sur le Tage, en laissant des forces suffisantes à Salamanque pour fortifier ce point important et contenir le Nord.

Du reste, il paraît que les Anglais ont 1,500 hommes dans Carthagène, autant dans Alicante, 3 ou 4,000 hommes à Cadix,

30,000 hommes en Portugal, et, de plus, 20 ou 25,000 Portugais sous les armes, disciplinés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18633. — A FRANÇOIS II, EMPEREUR D'AUTRICHE, A VIENNE.

Saint-Cloud, 3 avril 1812.

Monsieur mon Frère et cher Beau-Père, la lettre de Votre Majesté Impériale, qui m'a été remise par le prince de Schwarzenberg, contient les assurances d'une amitié qui me sera toujours précieuse, et que j'ose dire méritée par celle que je porte moi-même à Votre Majesté. Multiplier et rendre plus étroits les liens qui m'attachent à elle était un de mes plus vifs et plus constants désirs; et c'est avec un vrai contentement que j'ai vu les rapports qui étaient entre nous en produire d'analogues entre nos peuples, et établir entre eux une union que le temps, loin de pouvoir l'affaiblir, ne fera qu'accroître. En tout ce qui pourra la cimenter, Votre Majesté me trouvera toujours prêt à concourir avec elle, comme à lui donner en toute occasion des preuves du sincère attachement et de la haute considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et cher Beau-Père, de Votre Majesté, le bon Frère et Gendre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le gouvernement de S. M. l'empereur d'Autriche.

18634. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 avril 1812.

Mon Cousin, l'adjudant-commandant Bourmont ne doit pas être employé au grand quartier général; vous pouvez le placer auprès du duc d'Abrantès, qui est celui qui l'a mis au service.

Extrait de l'ouvrage intitulé *Napoléon et la Grande Armée*, par le général Gourgaud.

18635. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 avril 1812.

Mon Cousin, faites partir demain 5, dans la nuit, tout ce qui existe de grenadiers et chasseurs à cheval à Paris et à Versailles, ainsi que les dragons et chevau-légers des 1er et 2e régiments en état de partir.

Vous laisserez seulement 50 chasseurs, les mieux montés, qui pourront faire quelques doubles journées et rejoindre leur détachement en ne partant que le 8. Lorsque le détachement d'Espagne sera arrivé, le 12, vous ferez partir tout ce qui restera disponible du 2e de lanciers à pied et à cheval. Enfin le 15, au plus tard, tout le reste du détachemen d'Espagne partira.

Donnez l'ordre au colonel Henry de renvoyer tout ce qui lui serait inutile.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

18636. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 6 avril 1812.

Mon Cousin, je vous renvoie les lettres de votre frère. Répondez-lui que le cacao, le sucre et le café ne sont pas des marchandises anglaises, et ne doivent pas être brûlés. Ce qui doit être brûlé, ce sont les objets de manufacture et de fabrique anglaise, et non les denrées. Mais, comme il n'y a pas de douanes en Corse, il n'y a pas d'inconvénient que le sucre et le café y entrent, sans cependant le permettre, mais en fermant les yeux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18637. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, mon livret de la situation de l'artillerie est du 1er février; je désirerais l'avoir à l'époque du 1er avril, avec le nombre de conscrits que doit recevoir chaque bataillon, et ce qu'il a reçu, la destination donnée à chaque bataillon pour la Grande Armée, et ce qu'il y avait de parti au 1er avril.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18638. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre rapport du 4 avril. Je vois que sur 1,400 chariots de nouveau modèle, commandés,

savoir, 360 à Anvers, 80 à Metz, 40 à Strasbourg, 40 à Auxonne, 20 à Delft, 20 à Douai, 40 à Mayence, 120 à Turin, 40 à Paris, 316 au parc de Sampigny, 40 au parc de Plaisance, 88 à Paris, 196 dans les 10e et 11e divisions militaires, 680 ont été fournis, 150 sont existants à Mayence, 100 à Vérone, et qu'il en reste 470 à fournir.

Je désire que vous fassiez faire un nouveau modèle de caisson, beaucoup plus léger que les caissons ordinaires et destiné à ne porter que 20 quintaux. Il faudrait cependant ne pas changer les dimensions de largeur et de longueur; les changements ne doivent consister, autant que possible, que dans l'allégement des pièces. Alors le parc de Sampigny, qui a encore 140 voitures à faire, et les arsenaux de marine et de terre cesseraient de faire des voitures de l'ancien modèle pour en faire du nouveau. Il y aura donc trois espèces de voitures : l'ancien modèle, qui est le plus lourd; le modèle corrigé, qui a été allégé de 4 à 5 quintaux, et enfin le nouveau modèle, qui sera allégé davantage. Désormais, pour s'entendre, il faudra appeler le modèle le plus lourd *le premier modèle*, le modèle allégé *le deuxième modèle*, et le modèle nouveau *le troisième modèle*.

J'ai ordonné que tout ce qu'il y aurait en Italie, soit à Turin, soit à Plaisance, fût envoyé à Vérone, où ces voitures serviront à charger tous les effets d'habillement que l'armée d'Italie doit faire partir dans le courant de mai. Les 150 chariots qui seront disponibles à Mayence serviront au même objet.

Je vois que les 2e, 9e, 10e et 12e bataillons sont complets; je vois que le 6e bataillon n'a que 60 chariots pour ses trois premières compagnies et qu'il en manque 60 : prenez les 60 qui manquent à ces compagnies sur les 400 de l'ancien modèle existant à Sampigny; prenez de même sur ce nombre les 200 qui manquent au 7e bataillon; cela emploiera donc 260 voitures sur les 400 qui existent à Sampigny. L'expérience seule pourra prouver ce qu'il convient de faire en cette matière. On m'écrit d'Italie qu'on est beaucoup plus satisfait des caissons corrigés, que j'appelle *le modèle n° 2*; on sera donc plus satisfait encore du modèle n° 3, et ils offrent l'avantage de pouvoir mieux porter les caisses et toute espèce d'encombrements.

J'aurai 880 caissons et 680 chariots, total, 1,560 voitures, et par conséquent je serai complet. J'aurai de plus 100 voitures, des modèles nos 1 et 2, qui seront à Vérone et dirigées sur Glogau dans le courant de mai avec les ballots de l'armée d'Italie; 60 caissons du modèle n° 3, qui de Turin seront dirigés sur Vérone pour les convois du mois de juillet; enfin j'aurai à Mayence 150 chariots des

nos 1 et 2, qui serviront à porter des ballots d'habillement en avril et mai, et 410 voitures du modèle n° 3, provenant des arsenaux de la marine; ce qui fera 560 voitures pour les convois d'habillement. Mais il vous restera encore à Sampigny 4 ou 500 anciens caissons faits, ou dont on a préparé les pièces et qui peuvent être promptement faits. Vous les dirigerez également sur Mayence, où seront ainsi réunies plus de 1,000 voitures qui assureront le service de tous les convois d'habillement pour avril, mai, juin et juillet. D'ici à ce temps, mes idées seront plus claires et j'ordonnerai de nouvelles constructions, puisqu'il paraît qu'il faut de nombreuses voitures pour le service des effets d'habillement de l'armée. Il me semble qu'il y aurait de l'avantage, au lieu d'envoyer les ballots sur des voitures qu'on décharge à chaque instant, à les placer sur des voitures qui m'appartiennent, soit caissons, soit voitures des modèles nos 2 et 3, et à ne plus traiter pour les attelages que jusqu'à Magdeburg. De Magdeburg ce serait l'intendant général de l'armée qui serait chargé de les faire arriver sur la Vistule. Par ce moyen, j'aurai une grande quantité de voitures de toute espèce, je ne serai pas obligé de brusquer des constructions de voitures, qui ordinairement sont mal faites aux armées, et, en supposant que ces voitures n'aillent que jusqu'à Magdeburg et Küstrin, j'aurai toujours sur mes derrières toutes les voitures nécessaires pour réparer les pertes très-considérables que l'on fera dans cette partie, et rétablir ce service au complet pour la campagne suivante. En résumé, il ne faut faire monter que les caissons dont on a les pièces.

Depuis longtemps vous avez dû ordonner qu'on ne fasse plus de chariots n° 1; la plus grande partie de ce qui a été fait doit être du modèle n° 2, dont j'ai reçu un meilleur témoignage. Écrivez, pour ce qu'on vous doit, qu'on arrête la fabrication, et substituez au modèle n° 2 le modèle n° 3, beaucoup plus léger et d'une force suffisante pour porter 2 milliers. Envoyez-en le dessin à l'artillerie, à la marine et en Italie, afin que ce qui reste à construire le soit sur ce nouveau modèle.

Faites-moi connaître ce qui empêche que les bataillons à la comtoise et à bœufs ne soient prêts; sont-ce les hommes, les harnais, les voitures ou les bêtes? Ce qu'il nous faut d'abord, ce sont les hommes, ensuite les harnais, ensuite les bêtes. En conduisant celles-ci haut le pied, je trouverai partout des voitures; je trouverai même des chevaux; mais ce sont des conducteurs français, bien organisés, qui m'assureront un bon service.

Je voudrais donc que tous ces équipages à la comtoise et à bœufs

pussent partir dans le courant d'avril; sans quoi ils me seront inutiles; et je préférerais alors faire partir les hommes bien habillés et bien équipés avec les harnais et ce qu'il y aurait aux dépôts. Avant qu'ils soient arrivés à Danzig, je me serai procuré les charrettes et les bêtes nécessaires pour les compléter.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18639. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc d'Abrantès de répartir la cavalerie de la division Kellermann, ainsi que la 6e division de la réserve, dans les différents points de la Silésie, entre Glogau et Breslau, sans dépasser cependant la limite qui a été fixée par la convention avec la Prusse. Comme il est probable que ces divisions doivent en cas d'événement se porter sur Posen, il serait utile, si le pays le permet et s'il y a suffisamment de fourrages, que, sans occuper la route, les cantonnements fussent placés de manière que par une marche de flanc ces troupes pussent se porter rapidement sur Posen; que j'approuve le parti de faire marcher son parc lentement; qu'il faut lui faire faire de petites journées et donner des séjours; que, si les Russes ne font pas de nouveaux mouvements, mon intention est de laisser l'armée d'Italie se reposer à Glogau et dans la Silésie, où le pays est abondant, et qu'ainsi elle pourra se remettre; que mon intention est que son quartier général reste à Glogau, ainsi que toutes ses administrations, et qu'il place son corps dans de bons cantonnements, mais de manière que la première division puisse promptement déboucher sur Posen; que les limites qui doivent séparer ses cantonnements de ceux du duc d'Elchingen sont celles qui séparent la Silésie de la province de Francfort, c'est-à-dire du Neumarck. Écrivez à cet égard au duc d'Elchingen.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18640. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Mon Cousin, le treizième convoi de fonds pour l'armée d'Espagne sera composé de 3 millions, savoir : 600,000 francs pour l'armée

du Nord, 1,600,000 francs pour l'armée de Portugal, 500,000 francs pour le Roi et 300,000 francs pour l'armée du Centre; total, 3 millions, dont moitié en traites et moitié en argent.

Un quatorzième convoi sera composé de 2,400,000 francs, savoir : 500,000 francs pour le Roi, 200,000 francs pour l'armée du Centre, 500,000 francs pour l'armée du Nord, et 1,200,000 francs pour l'armée de Portugal; total, 2,400,000 francs, dont moitié en traites et moitié en argent. Ce convoi partira huit jours après le treizième convoi.

Proposez-moi la composition d'un quinzième convoi, et remettez-moi en même temps la composition des convois expédiés depuis 1812.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18641. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 avril 1812.

Mon Cousin, il faut que vous ne donniez pas les développements nécessaires aux ordres que vous donnez, puisque le duc d'Abrantès a si mal compris celui que vous lui avez envoyé, relatif à la marche du 4e corps. Je n'avais pas dit de presser la tête, mais de presser la queue. C'est donc à tort qu'il a avancé la marche de la tête. J'aurais préféré que la tête n'arrivât que le 10 à Glogau, au lieu d'y arriver le 7, parce que cela fera encombrement. Faites faire cette remarque à ce général.

Je suppose que vous avez notifié au gouverneur de Glogau la limite de la haute Silésie que mes troupes ne doivent pas passer. Les relations extérieures ont dû vous en donner connaissance. Faites-la connaître au duc d'Abrantès, afin que dans la répartition de ses cantonnements il ne dépasse pas cette limite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18642. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 9 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général de division Lagrange, inspecteur général de gendarmerie, de partir le 15 pour aller prendre le commandement de la 2e division de réserve de la Grande Armée, composée des quatre demi-brigades de marche qui se

réunissent à Cologne. Ce général correspondra avec les majors en second que vous devez sans délai désigner pour commander ces quatre demi-brigades. Il se rendra d'abord dans la 16e division militaire, où sont la plus grande partie des dépôts de la Grande Armée, pour les inspecter et faire accélérer les départs.

Je suppose que vous avez donné des ordres pour que les compagnies des 5es bataillons qui doivent faire partie de la 2e division de réserve se rendent à Cologne. Ceux qui sont sur le Rhin iront par eau. Ces demi-brigades pourront être réunies à Cologne, à Bonn, à Aix-la-Chapelle, et même à Düsseldorf.

Je désirerais que dans les quinze premiers jours de mai cette division pût passer le Rhin et se rendre à Magdeburg. Recommandez bien qu'aucun homme ne parte que bien armé, bien habillé et bien équipé et en bon état. Il vaut mieux tarder quelques jours de plus, si cela est nécessaire. Chaque compagnie doit être forte de 150 hommes, le cadre non compris. Aucun homme ne doit partir s'il n'est depuis au moins quinze jours au corps et s'il n'est habillé depuis huit jours. Occupez-vous de l'organisation de ces demi-brigades; il est nécessaire qu'elles aient de bons majors en second.

Assurez-vous que les cadres des 5es bataillons qui doivent former les seize demi-brigades provisoires sont complets. S'il y avait des places vacantes il faudrait y nommer sur-le-champ.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18643. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 9 avril 1812.

Mon Cousin, mandez au prince d'Eckmühl que, sans les redoutes qui sont en avant de Pillau, cette place ne pourrait se défendre que peu de temps, puisqu'il n'y a point de magasins à l'abri de la bombe, et que tout y serait donc culbuté par les obus; qu'il faut consulter le général Yorck pour connaître ce qu'il faudrait d'hommes pour garder ces redoutes; que cette occupation aurait d'autant moins d'inconvénient que ces troupes auraient leur retraite sur la forteresse, et de là sur Danzig, surtout après l'ordre que j'ai donné d'occuper l'extrémité du Nehrung, vis-à-vis Pillau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18644. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 avril 1812.

Mon Cousin, le 2e corps aura son premier dépôt à Küstrin. En conséquence, tous les hommes écloppés, malingres ou ayant besoin de repos, qui appartiendraient aux 6e, 8e et 9e divisions et aux brigades de cavalerie légère attachées au 2e corps, seront dirigés sur Küstrin. Le duc de Reggio désignera un officier pour commander ce dépôt. Tous les bataillons de marche destinés pour le 2e corps, aussitôt qu'ils recevront l'ordre de partir de Magdeburg, se dirigeront sur Küstrin. Le dépôt du 3e corps sera également placé à Küstrin. Le duc d'Elchingen formera son dépôt de tous les hommes écloppés, etc., et les fera diriger sur Küstrin. Le dépôt du 4e corps sera placé à Glogau. Le duc d'Abrantès y formera son dépôt de tous les hommes écloppés et sortant des hôpitaux et les dirigera sur Glogau, de même que les bataillons de marche destinés au 4e corps. Il sera nécessaire que les commissaires des guerres et les commandants d'armes placés sur la route soient instruits de cette décision, afin qu'ils dirigent les hommes sortant des hôpitaux et les bataillons de marche sur leurs dépôts respectifs.

L'armée aura des seconds dépôts sur la Vistule, savoir, le 1er corps à Danzig, le 2e corps à Marienburg, le 3e corps et le 4e à Thorn. Mais vous ne ferez d'abord connaître que ce qui est relatif au 1er corps; pour les autres corps, vous attendrez qu'ils aient démasqué leur mouvement et qu'ils aient reçu l'ordre de se rendre sur la Vistule. Il y aura deux dépôts de cavalerie sur l'Oder, savoir, à Berlin et à Glogau. Le général Guiton commandera le dépôt de Berlin. Il y aura deux dépôts sur la Vistule, savoir, un à Marienburg et l'autre à Varsovie. Présentez-moi des commandants pour les trois derniers dépôts.

Les Bavarois auront un dépôt à Glogau, et tout ce qui sera dirigé sur ce corps passera à Glogau. Les Saxons n'auront point de dépôt sur l'Oder, non plus que les Westphaliens. Le dépôt des Wurtembergeois sera à Küstrin. Sur la Vistule, le dépôt des Polonais et les dépôts des Saxons et des Westphaliens seront à Modlin. Le dépôt des Wurtembergeois sera placé dans le même lieu que celui du 3e corps. Le dépôt des Bavarois sera placé au même endroit que le dépôt du 4e corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18645. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 avril 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Danzig, qui est à Mayence, que, conformément au désir qu'il m'a témoigné, je lui ai donné le commandement de la division de ma vieille Garde; qu'il est donc nécessaire qu'il fasse partir sans délai ses chevaux et ses bagages pour Dresde; qu'il prenne ses aides de camp, et qu'il puisse être rendu à Dresde en même temps qu'y sera la Garde, c'est-à-dire du 20 au 25 avril.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18646. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A KALISZ.

Saint-Cloud, 10 avril 1812.

Mon Frère, je reçois votre lettre par laquelle vous me faites connaître que vous partez et que vous serez rendu à Kalisz le 12. Si, lors de votre arrivée, il n'y a rien de nouveau, si, après avoir bien établi votre contingent et avoir pourvu à tout ce qui est relatif à l'approvisionnement, rien ne porte à penser que les Russes attaquent, vous pourriez vous rendre, très-incognito et comme pour faire une reconnaissance militaire, à Cracovie et Sandomir. Les connaissances locales que l'on prend soi-même sont toujours bien précieuses. Vous pourrez même visiter les mines de Wieliczka. Si vous faites cette course, qui n'a d'autre but que votre instruction, tâchez de bien garder l'incognito, et qu'on ne sache que c'est vous qu'après que vous serez parti. Vous visiterez la citadelle de Cracovie, et vous reconnaîtrez les différentes situations de la rivière. Vous pourriez d'ailleurs avoir un officier à Varsovie qui pût venir vous prévenir promptement à Cracovie s'il y avait quelque chose de nouveau, en même temps qu'il enverrait l'ordre à votre contingent de se mettre en marche. D'ailleurs, je suppose que cette course sera courte. Ma Garde est entièrement partie. Je ne pense pas que les Russes fassent aucun mouvement. Les dernières nouvelles de Pétersbourg, du 29 mars, portaient qu'ils se mettaient en mouvement, mais qu'ils protestaient toujours qu'ils ne voulaient pas attaquer.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18647. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, la garnison des îles Saint-Marcouf a l'habitude de se loger hors de la tour, les uns dans un blockhaus, les autres dans des baraques. Mon intention est que vous donniez les ordres les plus précis pour qu'à dater du 1er mai le commandant, les officiers, soldats, employés, magasins, artillerie, génie, tout soit renfermé dans la tour, laquelle sera fermée à la nuit et ne s'ouvrira qu'après le soleil levé et avec les précautions d'usage, de manière qu'elle soit à l'abri d'une surprise. La tour peut être armée de quarante pièces de canon; il n'y en a que vingt-deux. Il y a cependant dans les îles Saint-Marcouf quarante-cinq bouches à feu. Ne serait-il pas convenable d'en renfermer le plus possible dans la tour? Toutes les poudres doivent être dans les casemates de la tour. Faites-moi connaître s'il ne serait pas convenable de réduire la défense de l'île à la défense de la tour. Cette tour ne peut pas être attaquée régulièrement; elle ne peut être que surprise. On pourrait raser les bâtiments et les ouvrages qui sont dans l'île du Large et en employer les déblais à former un glacis qui envelopperait la tour. Ce glacis en serait séparé par un large fossé. On se procurerait dans ce fossé des flanquements au moyen de doubles caponnières crénelées et voûtées. La contrescarpe serait faite en pierres sèches. Vers l'est on pourrait établir un chemin couvert. Qu'est-ce qu'il convient de faire de l'île de Terre? Une simple petite batterie ne serait-elle pas suffisante, et ne conviendrait-il pas de détruire tout le reste? Faites-moi un rapport là-dessus. Au 1er mai faites établir le sémaphore dans la tour; on l'a sans raison placé dans l'île du Large.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18648. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Mon Cousin, vous devez avoir eu communication du traité avec la Prusse. Il n'y est pas question de Spandau ni de Pillau, ayant déclaré que je ne pouvais pas m'empêcher d'occuper ces deux positions.

Quant à Graudenz et à Kolberg, n'ayant pas besoin de ces places, j'ai cependant stipulé qu'on m'enverrait les états de situation, et que j'y mettrais des officiers d'artillerie et du génie pour y faire confec-

tionner des munitions, et être bien informé de tout ce qui se passe dans la place.

En conséquence, donnez ordre au commandant de l'artillerie de mettre à Spandau une compagnie d'artillerie, et au duc de Reggio de mettre un bataillon d'infanterie, non dans la citadelle, mais dans la ville, comme je l'ai ordonné. Écrivez en même temps à mon aide de camp Narbonne. Je désire que le roi n'ait à Spandau qu'un commandant et une cinquantaine d'invalides. Il est important que je sois maître de Spandau, qui est la citadelle de Berlin et qui intercepte les communications avec cette ville.

Quant à Pillau, il est nécessaire qu'il y ait une garnison prussienne. Faites connaître l'esprit du traité au prince d'Eckmühl. Mon intention est de mettre une garnison française à Pillau, lorsque mes troupes auront passé Kœnigsberg, en laissant dans cette place un commandant prussien et quelques invalides, et le drapeau prussien. Pillau est la citadelle de Kœnigsberg, comme Spandau est la citadelle de Berlin. Vous chargerez le prince d'Eckmühl d'y tenir un officier d'artillerie et un enseigne de vaisseau, intelligents, qui rendront compte tous les jours.

Mandez au prince d'Eckmühl que je ne sais ce qu'il entend par la ligne de démarcation proposée par le général Tauenzien. Il doit y avoir à Kolberg 4,000 Prussiens en garnison; mais je dois recevoir les états de situation de cette place, et y avoir des officiers d'artillerie et du génie qui m'instruisent de ce qui se passe. Donnez donc l'ordre à trois officiers de marine intelligents, du grade d'enseigne de vaisseau, de se rendre à Kolberg. Mettez-y un officier d'état-major du grade de capitaine et un officier d'artillerie du grade de lieutenant. Ces cinq officiers s'établiront à Kolberg. Ils rendront des comptes journaliers, sur les mouvements de la place et sur tout ce qui intéresse mon service, aux gouverneurs de Danzig et de Stettin.

Donnez ordre au prince d'Eckmühl d'envoyer à Graudenz un officier d'artillerie pour l'informer de ce qui se passe. Écrivez au commandant prussien de Graudenz qu'ayant confié au prince d'Eckmühl le commandement de la ligne de la Vistule, depuis Thorn jusqu'à Danzig, il est nécessaire qu'il lui envoie les états de situation de sa place. Vous enverrez vos lettres pour le duc de Reggio et pour les commandants de Kolberg et de Graudenz à mon aide de camp Narbonne, qui s'en expliquera avec le comte Saint-Marsan et M. de Hardenberg. Je veux avoir à Spandau une compagnie d'artillerie française, un officier français du grade de capitaine, qui ne prendra pas le titre de commandant de la forteresse, mais qui sera intelligent,

alerte, qui observera tout et pourvoira à ce que les magasins qui sont dans la ville puissent servir pour mon administration. Il y aura du reste un commandant prussien, une garnison prussienne, qui n'ira pas au-dessus de plus de 80 invalides, et le drapeau prussien flottera sur la place comme appartenant à la Prusse. Il y aura dans la ville un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie de campagne, de sorte que je puisse me considérer comme entièrement maître de la place, mon intention étant, lorsque la guerre sera déclarée, de mettre garnison dans la forteresse de Spandau, de l'approvisionner et de l'armer; mais il est inutile d'en rien dire. Bornez-vous pour le moment à écrire que j'ai besoin d'être informé de tout ce qui se passe à Kolberg et Pillau, ces places étant près de la mer; que c'est ce qui a nécessité l'envoi de trois officiers de marine à Kolberg, et d'officiers d'artillerie et du génie; que je désire qu'on lui facilite les communications. Il faut envoyer dans les places des officiers sages, bien élevés, ayant un bon langage et qui n'aillent point faire de fanfaronnades; il faut qu'ils soient polis et se contentent d'observer et de rendre compte. Vous écrirez aux gouverneurs prussiens de Graudenz, de Pillau, à peu près dans ces termes, que, l'intention du roi étant que ces places soient sous les ordres de l'état-major de l'armée française, et que les états de situation de la garnison et des magasins lui soient envoyés, et l'Empereur ayant confié le commandement de la Vistule au prince d'Eckmühl, c'est à lui que ces gouverneurs doivent s'adresser. Vous écrirez à celui de Kolberg qu'il vous les adresse directement. Écrivez au comte Narbonne pour qu'il débrouille ce qui est relatif à la dislocation des troupes prussiennes, qui doivent être composées de 40,000 hommes, savoir, de 20,000 hommes formant le contingent actif, de 3,000 hommes en garnison à Graudenz, de 4,000 hommes en garnison à Kolberg, de 1,800 hommes à Potsdam, de 10,000 hommes en Silésie. Je désire connaître où se trouvent aujourd'hui ces troupes et leur situation. En général, il est nécessaire que vous envoyiez une copie du traité au comte Narbonne, que je considère comme faisant fonction de mon commissaire pour l'exécution de ce traité.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18649. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Mon Cousin, je vois par la lettre du colonel prussien Hake, en

date du 2 avril, qu'il y aura réunis à Kœnigsberg dix bataillons d'infanterie, quatorze escadrons de cavalerie et une soixantaine de pièces de canon; et à Breslau huit bataillons d'infanterie et dix escadrons de cavalerie. Si j'avais prévu que les équipages de ces bataillons fussent à Kœnigsberg, je les aurais fait diriger sur Kœnigsberg.

Mon intention est que la division de Breslau ait un général de division pour la commander, et que, si les Russes venaient à commencer les hostilités, elle puisse se mettre en marche pour se rendre sur la Vistule. Si, au contraire, les Russes ne bougent point, cette division aura le temps de se former à Breslau. Indépendamment des quatre pièces de 12, je désirerais qu'on pût donner à cette division à Breslau une batterie d'artillerie à cheval et deux batteries d'artillerie à pied, lesquelles rentreraient en Silésie lorsque la jonction de cette division aurait eu lieu avec celle de Kœnigsberg. Mais il est probable que cette réunion ne se fera qu'après quelque événement militaire. Il serait donc convenable que cette division eût de l'artillerie pour sa défense. Les dix escadrons de cavalerie seront sans doute sous les ordres d'un général. Demandez l'état de situation de cette division, sa force en hommes et en chevaux, et les noms des colonels et officiers.

Voyez aussi M. de Krusemark, et montrez-lui la lettre du colonel Hake, pour qu'il écrive de son côté et donne des éclaircissements.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18650. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Saint-Cloud, 14 avril 1812.

Mon Fils, organisez l'Italie comme vous avez fait pour votre absence pendant la dernière campagne, soit en chargeant Melzi de présider les ministres, soit en prenant toute autre mesure qui vous paraîtra plus utile. Assurez le service pour mai et juin, et ensuite rendez-vous à Paris le plus tôt possible. Vous y resterez trois ou quatre jours, pendant lesquels, après vous avoir entendu, je prendrai des dispositions définitives pour l'Italie; et de là vous vous rendrez en toute diligence à Glogau pour rejoindre votre corps d'armée.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18651. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 15 avril 1812.

Mon Cousin, mandez au prince d'Eckmühl que je suppose qu'il a fait réunir les bataillons hessois et badois qui étaient à Danzig avec la 7e division et qui font partie de son corps d'armée; qu'il a fait réunir à la 7e division les 4es bataillons des 5e, 10e et 11e régiments polonais, et qu'il aura formé de cette division trois brigades au moins.

Mandez au prince d'Eckmühl de ne pas laisser longtemps ses divisions à Danzig pour ne pas épuiser cette ville. Mandez-lui de les faire venir du côté d'Elbing. Avec les Prussiens, le prince d'Eckmühl se trouve avoir ainsi sept divisions d'infanterie. Faites-lui connaître que je vais incessamment donner ordre au duc de Reggio de se porter sur Marienwerder; au duc d'Elchingen de se porter à Thorn; que, s'il n'y a rien de nouveau, il donne ordre au général Saint-Cyr de se porter sur Plock avec le corps bavarois, en opérant son mouvement du 20 au 26. Arrivé à Plock, le général Saint-Cyr cantonnera ses troupes à un ou deux jours de cette ville; il fera établir un pont sur la Vistule à Plock, et y fera réunir des magasins.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18652. — A LORD CASTLEREAG,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A LONDRES [1].

Paris, 17 avril 1812.

Monsieur, S. M. l'Empereur et Roi, toujours animée des mêmes sentiments de modération et de paix, a voulu faire de nouveau une démarche authentique et solennelle pour mettre un terme aux malheurs de la guerre. La grandeur et la force des circonstances dans lesquelles le monde se trouve aujourd'hui placé déterminent Sa Majesté; elle m'autorise, Monsieur, à vous entretenir de ses dispositions et de ses vues.

Beaucoup de changements ont eu lieu en Europe depuis dix ans, ils ont été la suite nécessaire de la guerre qui s'était allumée entre la France et l'Angleterre; beaucoup de changements arriveront encore, et ils résulteront de la même cause. Le caractère particulier que la guerre a pris peut ajouter à l'étendue et à la durée de ces résultats. Des principes exclusifs et arbitraires ne peuvent se combattre que par

[1] Cette lettre a été dictée par l'Empereur au duc de Bassano.

une opposition sans mesure et sans terme, et le système de la préservation et de la résistance doit avoir le même caractère d'universalité, de persévérance et de vigueur.

La paix d'Amiens, si elle avait été maintenue, aurait prévenu bien des bouleversements. Je renouvelle le vœu que l'expérience du passé ne soit pas perdue pour l'avenir.

Sa Majesté s'est souvent arrêtée devant la perspective des triomphes les plus certains, et en a détourné ses regards pour invoquer la paix. En 1805, tout assurée qu'elle était des avantages de sa position, et quelque confiance qu'elle dût à des présages que la fortune devait sitôt réaliser, elle fit au gouvernement de S. M. Britannique des propositions, qui furent éludées sur le motif que la Russie devait être consultée. En 1808, de nouvelles propositions furent faites, de concert avec la Russie : l'Angleterre allégua la nécessité d'une intervention qui ne pouvait être que le résultat de la négociation elle-même.

En 1810, Sa Majesté, ne pouvant se dissimuler plus longtemps que les arrêts du Conseil britannique de 1807 rendaient la conduite de la guerre incompatible avec l'indépendance de la Hollande, autorisa des ouvertures indirectes qui tendaient également à la paix : elles n'eurent aucun effet, et de nouvelles provinces durent être réunies à l'Empire.

Le moment présent rassemble à la fois toutes les circonstances des diverses époques où Sa Majesté montra les sentiments pacifiques qu'elle m'ordonne de manifester encore aujourd'hui.

Les calamités qui désolent la Péninsule et les vastes contrées de l'Amérique espagnole doivent exciter l'intérêt de toutes les nations et les animer d'une égale sollicitude pour les voir cesser.

Je m'exprimerai, Monsieur, d'une manière que Votre Excellence trouvera conforme à la franchise de la démarche que je suis chargé de faire, et rien n'en montrera mieux la grandeur et la loyauté que les termes précis du langage qu'il m'est permis de tenir. Dans quelles vues et pour quels motifs m'envelopperais-je de formes qui ne conviennent qu'à la faiblesse, qui seule a intérêt de tromper?

Les affaires de la Péninsule et des Deux-Siciles sont les différends qui paraissent les plus difficiles à concilier; je suis autorisé à vous proposer d'en établir l'arrangement sur les bases suivantes :

L'intégrité de l'Espagne serait garantie; la France renoncerait à toute extension de ses limites du côté des Pyrénées; la dynastie actuelle serait déclarée indépendante, et l'Espagne régie par une constitution nationale des Cortès.

L'indépendance et l'intégrité du Portugal seraient également garanties, et la Maison de Bragance régnerait.

Le royaume de Naples resterait au roi de Naples. Le royaume de Sicile serait garanti à la Maison actuelle de Sicile.

Par suite de ces stipulations, l'Espagne, le Portugal et la Sicile seraient évacués par les troupes françaises et anglaises de terre et de mer.

Quant aux autres objets de discussion, ils peuvent être négociés sur cette base, que chaque puissance gardera ce que l'autre ne peut pas lui ôter par la guerre.

Telles sont, Monsieur, les bases de conciliation et de rapprochement offertes à S. A. R. le Prince Régent.

S. M. l'Empereur et Roi ne calcule, dans cette démarche, ni les avantages ni les pertes que la guerre, si elle est longtemps prolongée, peut présager à son Empire. Elle se détermine par la seule considération des intérêts de l'humanité et du repos des peuples; et, si cette quatrième tentative doit être sans succès, comme celles qui l'ont précédée, la France aura du moins la consolation de penser que le sang qui pourrait couler encore retombera tout entier sur l'Angleterre.

Le ministre des relations extérieures,
Duc de Bassano.

Daprès la minute. Archives des affaires étrangères.

18653. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez l'ordre au général Roguet de partir pour diriger le mouvement de la 2e division de la Garde, composée de la brigade de fusiliers, de la brigade formée du 1er régiment de voltigeurs et du 1er régiment de tirailleurs, et du régiment de flanqueurs; ce qui fera dix bataillons. La brigade de fusiliers est partie aujourd'hui; le régiment de flanqueurs part demain.

Donnez ordre que la brigade composée du 1er régiment de tirailleurs et du 1er de voltigeurs, sous les ordres du général de brigade, parte lundi pour se rendre à Mayence. Le régiment de voltigeurs gagnera une marche. Vous donnerez ordre que chaque bataillon de chaque régiment laisse un piquet de la valeur du cadre d'une compagnie; ce qui fera quatre cadres, lesquels recevront chacun 300 conscrits, ou 1,200 hommes en tout. Ces 1,200 hommes, bien habillés,

bien armés et bien équipés, partiront lorsqu'ils seront en bon état, mais au plus tard à la fin du mois.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18654. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 avril 1812.

Mon Cousin, il faut peu de pièces pour armer les têtes de pont de Marienwerder et de Marienburg, puisque les pièces de campagne aideraient à leur défense. Il faut d'ailleurs prendre les pièces qui seraient le moins utiles à Danzig.

Écrivez au prince d'Eckmühl que j'ai 500,000 quintaux de farine ou de blé à Danzig; que je puis en garder 300,000 dans la ville pour servir à l'armée, en cas d'échec ou de retraite; que 100,000 quintaux suivront l'armée; que je désire qu'il épargne autant que possible les magasins de Danzig, ceux-là étant sous nos mains, nous les trouverons toujours; qu'arrivé à Elbing il y fasse des magasins et s'y procure une grande quantité de farine, ainsi qu'à Marienwerder et à Marienburg; que je désire avoir à Thorn 100,000 quintaux de farine et de blé; que je vois avec plaisir que 40,000 quintaux se trouvent expédiés de Küstrin, que j'ai demandé à la Prusse de les envoyer à Thorn; que le corps du duc d'Elchingen, qui doit se rendre à Thorn, se nourrisse le plus possible des blés qu'il trouvera aux environs, car je désire avoir à Thorn 30,000 quintaux de farine destinés à suivre l'armée, et 100,000 quintaux en magasin pour servir en cas d'échec; qu'après Danzig et Thorn le troisième magasin est Marienburg, que je considère comme une place forte ou du moins comme étant à l'abri d'un coup de main.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18655. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 avril 1812.

Mon Cousin, mandez au prince d'Eckmühl que, moyennant les quatre bataillons et les quatre escadrons qui, de Berlin et de Francfort, se rendent à Kœnigsberg, le général Grawert aura une belle division et beaucoup de cavalerie; que l'artillerie arrivée de Memel

doit armer la redoute de Pillau, laquelle correspondra parfaitement avec celle que je fais construire à l'extrémité du Nehrung, vis-à-vis Pillau; que mon intention est que le prince d'Eckmühl ne passe point la Vistule, ou du moins que ses reconnaissances ne passent pas d'une journée la droite de la Vistule, et qu'il se serve des Prussiens pour éclairer le pays; que, si les Russes s'emparent de Memel et de la rive droite du Niemen sans passer la rivière, il envoie un parlementaire pour demander si cela est une déclaration de guerre, et que, dans le cas où le général russe répondrait que non, mais que c'est une simple disposition militaire, il convienne avec lui qu'on se considérera de part et d'autre comme en paix, à condition qu'on ne passera pas le Niemen; que si, au contraire, les Russes commençaient les hostilités et marchaient en force sur Varsovie, il ne fasse que les mouvements nécessaires pour empêcher Varsovie d'être prise; qu'il a l'autorisation, dans ce cas, de mander aux ducs d'Elchingen et de Reggio et au général Saint-Cyr de diriger leurs corps sur Marienwerder et sur Thorn; mais que je suis fondé à penser que les Russes ne feront aucun mouvement, si ce n'est peut-être pour s'emparer de Memel, ce qui, militairement parlant, est une opération légitime; je dis militairement parlant, car, sous le point de vue politique, c'est une agression : aussi mon ambassadeur a-t-il l'ordre de quitter Pétersbourg si le cas arrivait; mais le prince d'Eckmühl, qui n'a rien à voir à la politique, peut se considérer comme en paix avec les Russes s'ils ne passent pas le Niemen sans l'avoir déclaré plusieurs jours d'avance, tout comme le prince d'Eckmühl peut prendre des arrangements analogues; qu'au 1er mai toutes mes troupes seront en mouvement, et qu'au 15 mai toute mon armée sera sur la Vistule; et que, comme il est possible qu'à cette époque je me trouve de ma personne à Posen, je donnerai les ordres que nécessiteront les circonstances. En tout état de choses, je désire que le prince d'Eckmühl ne compromette rien; qu'il se considère comme maître de Kœnigsberg, puisqu'il y a des Prussiens, comme maître des points qui sont vis-à-vis de Grodno, puisqu'il y a de la cavalerie polonaise; qu'il laisse arriver tranquillement le beau temps, la saison des fourrages, et centralise mes troupes; qu'il ne doit faire des efforts que pour garantir Varsovie; que toutes les mesures qu'il propose par sa lettre du 6 avril ne tendraient qu'à exciter les Russes à commencer l'attaque; que les travaux que l'on fera sur le Curische-Haff et vis-à-vis de Memel ne seront bons que lorsqu'on sera décidé à se porter sur Kœnigsberg; qu'il faut bien se garder d'ôter les bateaux qui sont sur le Niemen et de rien faire qui montre de l'inquiétude; qu'il faut, au

contraire, être pacifique; que j'aurais pu faire avancer quinze jours plus tôt quelques corps de cavalerie sur la Vistule, si je n'avais craint qu'ils ne trouvassent pas de quoi subsister; au lieu que, partant le 1er mai, à leur arrivée sur la Vistule au 15 mai, l'herbe sera bonne, au moins, à manger.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18656. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 avril 1812, au soir.

Mon Cousin, je vous renvoie vos différents ordres, que vous pourrez expédier cette nuit, puisqu'il n'y a pas de temps à perdre. J'y ai fait différentes corrections. Ajoutez aux ducs d'Elchingen, de Reggio, d'Abrantès et au général Saint-Cyr, que cela est en supposant que les Russes n'auraient pas attaqué et que le prince d'Eckmühl, pressé par les circonstances, n'aurait pas envoyé d'autres ordres. Ne dites pas au duc de Reggio de porter vingt jours de vivres; dites-lui d'en porter le plus possible.

Donnez ordre au général Daendels de se rendre de sa personne le 1er mai à Stettin, où il réunira le 1er régiment d'infanterie de ligne de Bade; ce qui, avec le 1er bataillon d'infanterie légère de Bade et le 1er bataillon du 3e de ligne, formera quatre bataillons de Bade, ou 3,000 hommes; il y réunira également les hussards de Bade et l'artillerie, ce qui mettra dans sa main une réserve de 4,000 hommes et de 400 chevaux pour se porter partout où il sera nécessaire. Mandez-lui qu'il y a en outre à Stettin un bataillon de Hesse-Darmstadt (infanterie légère), un escadron de chevau-légers de Hesse-Darmstadt et un autre à Küstrin; qu'il place des postes d'infanterie et de cavalerie au pont de Schwedt et sur tout l'Oder, afin que les garnisons de Glogau, de Küstrin et de Stettin soient liées, et que rien ne passe sur l'Oder sans être vu et en règle; que tout le contingent de Berg se trouvera ainsi rester dans la Poméranie; que le général Durutte commande à Berlin et qu'il doit avoir une correspondance avec ce général; qu'enfin sa division fait partie du 9e corps, dont le duc de Bellune a le commandement; que ce maréchal, qui se rend à Berlin, lui fera passer tous les ordres de circonstance; qu'il doit avoir l'œil sur les embouchures de l'Oder et distribuer des piquets de cavalerie de manière à mettre en sûreté tout le pays.

Désignez un général de brigade français, de ceux qui sont le plus

Digitized by Google

près, pour prendre le commandement du Mecklenburg, en attendant que le général Laplane, que j'ai nommé, y soit arrivé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18657. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 avril 1812.

Monsieur le Général comte la Riboisière, actuellement que vous êtes à Berlin, prenez des renseignements sur la navigation de Magdeburg à Berlin, de Berlin à la Vistule et de Danzig au Niemen, sur la largeur des écluses, sur l'espèce de bâtiments dont on se sert, sur les déchargements qu'il faut faire dans une traversée, et sur le temps qu'on emploie communément dans chaque transport.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

18658. — ALLOCUTION DE L'EMPEREUR A LA DÉPUTATION DU MONT-TONNERRE.

Palais de Saint-Cloud, 19 avril 1812.

Des prélats institués pour prier Dieu s'étaient constitués vos maîtres : un pareil abus a disparu pour toujours de l'Europe. L'Empire que j'ai fondé vous préserve à jamais de devenir le théâtre de la guerre, et vous range sous des lois uniformes, égales pour toutes les portions du territoire. Un accroissement dans votre agriculture et le développement de votre industrie ont dû être le résultat naturel de ce nouvel ordre de choses. J'agrée les sentiments que vous m'exprimez.

Extrait du *Moniteur* du 20 avril 1812.

18659. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE, INTENDANT GÉNÉRAL DES BIENS DE LA COURONNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 avril 1812.

Monsieur le Duc de Cadore, faites-moi établir le compte définitif de tout ce que devra produire, aux termes du budget, la démolition des maisons du Louvre. Le baron la Bouillerie ne porte dans son compte, au 31 mars 1812, que 294,000 francs pour cet objet. Cette somme me paraît bien peu importante, eu égard au grand nombre de maisons qui ont été démolies sur le Carrousel et sur les terrains du Louvre. Il n'y a rien de porté pour le même objet à l'article *Palais*

Digitized by Google

de Rome. On a démoli aussi quelques maisons sur ces terrains. Faites établir également le compte du produit de la vente des terrains de Rivoli et des Capucines. Il paraît que les terrains de la rue de Rivoli sont estimés 3 millions, que cependant 1,600,000 francs seulement ont été perçus; que ceux des Capucines sont estimés 1,700,000 francs, que cependant 1 million seulement a été perçu. Remettez-moi ces comptes et prenez des mesures pour faire rentrer tout ce qui reste encore à percevoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

18660. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 21 avril 1812.

Mon Cousin, écrivez au général la Riboisière qu'il est nécessaire qu'il fasse diriger sur Küstrin, et de Küstrin sur Thorn et Posen, les fusils destinés à armer l'insurrection.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18661. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 avril 1812.

Mon Cousin, vous donnerez les instructions suivantes au duc de Bellune. Le corps dont il va prendre le commandement se compose de la 12e division ou celle du général Partouneaux, de la 25e division composée de trois régiments polonais qui étaient en Andalousie, les 4e, 7e et 9e; ils ont maintenant passé Bayonne et sont en marche pour Sedan. Cela fera une force de plus de 30,000 hommes. La 12e division est en marche de Wesel sur Magdeburg. Mon intention est de la réunir à Spandau et à Berlin; elle y sera dans la première quinzaine de mai. La division Daendels est dans le Mecklenburg, dans la Poméranie suédoise et à Stettin. La division polonaise ne pourra être à Berlin que vers la fin de mai. Ainsi, pendant le mois de mai, temps nécessaire pour la formation de ce corps d'armée, il est destiné à tenir garnison à Berlin et à assurer les communications de l'armée et la tranquillité du pays. Dans le commencement du mois de juin, trois divisions de la réserve, qui se réunissent à Cologne et à Wesel, et qui formeront près de 40,000 hommes, prendront position à Magdeburg, à Berlin et sur les côtes. Alors le 9e corps se trou-

vera formé, bien-organisé, et se portera sur la Vistule pour entrer en ligne.

Ainsi, pendant le mois de mai, le duc de Bellune n'a d'autre opération à faire que d'organiser son corps pour contenir la Prusse et surveiller tout le pays entre la Vistule et le Rhin. C'est ce qui m'a déterminé à décider qu'il porterait son quartier général à Berlin, et à placer sous son commandement non-seulement les troupes du 9e corps, mais aussi les garnisons de Stettin, Küstrin et Glogau, la division princière, dont la 1re brigade occupe Hambourg et la seconde Berlin, la garnison de Magdeburg et toutes les troupes qui restent dans le royaume de Westphalie, ainsi que tous les bataillons et escadrons de marche qui se dirigeront sur Magdeburg et Berlin pour rejoindre l'armée.

Une instruction précise est nécessaire pour cette mission importante. Mon intention est que le duc de Bellune soit rendu le 26 ou le 27 à Berlin, afin de prendre cette place des mains du duc de Reggio. Vous lui adresserez une copie du traité fait avec la Prusse, ainsi que de la convention relative aux subsistances, mais sous le secret, et pour le mettre en état de comprendre la question. A mesure que nous avançons, nous approchons de la guerre, et il faut par conséquent redoubler de fermeté et de vigilance. Le duc de Reggio n'a eu que des instructions vagues pour entrer à Berlin; on était alors plus éloigné de la guerre; mais un mois s'est écoulé depuis et a amené des circonstances plus décisives. Voici mes instructions :

Conformément à l'esprit du traité, aucun général ou officier prussien ne doit commander à Berlin; aucune troupe prussienne ne doit s'y trouver; aucun service ne doit s'y faire que par ordre du général français. J'ai confié le commandement de la place de Berlin au général Durutte. Il devra faire défiler la parade tous les jours, donner le mot d'ordre et commander le service. La garde nationale pourra faire le service conjointement avec mes troupes. Le peu d'hommes de troupes régulières qui sont restés à Berlin ne doivent y être que pour la garde du palais; encore recevront-ils l'ordre du commandant français.

Spandau doit être considéré comme la citadelle de Berlin. J'attache la plus grande importance à n'avoir aucune inquiétude sur cette place. Il a été convenu dans le traité que le roi de Prusse serait le maître de la désarmer, et qu'il n'y laisserait qu'une compagnie d'invalides; mais je me suis réservé de l'occuper, ainsi que Pillau, l'une et l'autre étant nécessaires à la sûreté des communications. J'ai ordonné qu'une compagnie d'artillerie fût mise dans la citadelle, et qu'on se servirait

des magasins pour y renfermer des munitions. J'ai recommandé qu'un ou deux bataillons fussent toujours en garnison à Spandau, qu'on y plaçât un commandant d'armes du grade de chef de bataillon, et que tous les bataillons ou escadrons de marche venant de Magdeburg passassent par Spandau, afin d'y avoir toujours 2 ou 3,000 hommes. Un général de brigade y sera chargé du commandement supérieur, et veillera à ce que le service y soit fait avec la plus grande exactitude. Spandau sera sous les ordres du général de division commandant de Berlin. On évitera de mettre des troupes dans la citadelle, si ce n'est la compagnie d'artillerie dont j'ai parlé, jusqu'au commencement des hostilités; mais au premier coup de fusil un millier d'hommes entreront dans la citadelle. Les invalides prussiens y resteront, le drapeau prussien continuera d'y flotter. On pourvoira sur-le-champ à la formation d'un approvisionnement de siége pour six mois; on approvisionnera l'artillerie de la citadelle et de la place, et on mettra, s'il est nécessaire, les ouvrages en bon état. Jusqu'au moment de la guerre, on doit avoir des ménagements, se contenter de garder l'artillerie qui s'y trouve, n'en rien laisser sortir, n'admettre de troupes prussiennes que la compagnie d'invalides, et se trouver en mesure d'être maître de la citadelle, sans l'occuper, en attendant, autrement que par une compagnie d'artillerie qui aura l'air de n'être là que pour soigner les munitions et préparer des artifices.

On doit occuper l'arsenal de Berlin, en conservant tout ce qui est propriété du roi et en ne prenant rien que sur inventaire; mais il importe d'avoir l'œil à ce qu'il n'y ait dans Berlin ni dans les environs aucun dépôt d'armes, aucun canon, dont la populace puisse s'emparer. Tous les magasins français, tant de vivres que de munitions de guerre, doivent, excepté le moment du passage, être constamment à Magdeburg, Spandau et Küstrin. Il ne doit y avoir aucune troupe dans toute la Prusse, seulement 1,800 hommes à Potsdam, et 3,000 si le roi y demeure, 4,000 à Kolberg, 3,000 à Graudenz et 10,000 dans la haute Silésie. Le commandement du duc de Bellune s'étend sur la partie de la Silésie que nous avons conservée, sur Kolberg, sur toute la côte depuis Kolberg jusqu'à Hambourg, sur la Poméranie et le Mecklenburg. Il doit recevoir de fréquents rapports de tous ces points du commandant prussien de Kolberg et des officiers français que j'y ai établis, du commandant de Magdeburg et du ministre de la guerre de Westphalie, afin de pouvoir, dans les cas imprévus, connaître les forces qu'il aura à sa disposition et prendre des mesures selon les circonstances. La gendarmerie prussienne restera

seule dans le pays. Aucune troupe détachée, soit de Potsdam, soit de Kolberg, ne pourra y entrer que sur sa demande.

Vous donnerez l'ordre au commandant de la 32e division militaire, à celui du Mecklenburg, au commandant prussien de Kolberg et aux officiers français qui y ont été envoyés, de correspondre avec le duc de Bellune et de l'instruire de tout ce qui se passera; ce qui ne doit pas empêcher leurs relations ordinaires avec l'état-major général. Vous écrirez dans le même sens aux ministres de la guerre de Westphalie et de Saxe.

Si une descente avait lieu sur les côtes, le duc de Bellune devra en être instruit sur-le-champ, pour faire toutes les dispositions convenables. Vous le préviendrez que l'administration du pays reste tout entière aux agents du roi de Prusse, mais que la surveillance des journaux, des écrits et tous les moyens de police doivent être dans sa main, afin que rien ne donne au peuple une impulsion dangereuse et que le pays n'ait aucun moyen de s'insurger.

La place de Graudenz sera dans un autre système. Vous informerez le duc de Bellune que j'ai ordonné que trois ou quatre officiers intelligents entrassent à Kolberg et à Graudenz; je m'en suis réservé le droit par le traité. Vous lui manderez qu'il est convenable qu'il aille voir les bouches de l'Oder, afin de faire établir des batteries là où il serait nécessaire. Une partie de la garnison de Kolberg pourra être établie sur les côtes pour faire le service concurremment avec les troupes françaises; mais le droit réel de garder une garnison prussienne n'est que pour Kolberg, comme Potsdam est la seule ville où les troupes françaises ne doivent point passer.

Il est convenable pourtant d'accoutumer le peuple de Potsdam à voir beaucoup d'officiers français, et qu'il y en ait qui aillent souvent y coucher pour voir la ville. Si la curiosité ne les y portait pas assez, il sera nécessaire de les y engager sous ce prétexte.

La meilleure manière d'assurer la tranquillité de la Prusse, c'est de la mettre dans l'impuissance de faire un mouvement, au cas qu'une descente vînt à avoir lieu, ou que nous perdissions une bataille.

Il me paraît convenable que le duc de Bellune, en acceptant un logement à Berlin, n'accepte aucune table et qu'il représente sur les fonds que je lui accorde. Sa représentation doit être grande. Il est inutile de lui recommander les plus grands égards pour les princes, les ministres et les principaux personnages de Berlin, tout en se saisissant de la police.

Toute insulte faite à un Français doit être jugée par une commission militaire, conformément à nos usages.

Digitized by Google

Le duc de Bellune organisera sa correspondance, ainsi que je viens de le dire, avec les principaux officiers de son commandement. La 32e division militaire ne fait point partie de l'armée pour l'administration. Le duc de Bellune ne doit y donner aucun ordre de détail, mais connaître bien l'état des choses, afin de faire les dispositions convenables s'il y avait des mouvements à réprimer ou des descentes à repousser.

Le duc de Valmy, qui commande les 25e et 26e divisions militaires, aura son quartier général à Mayence et à Wesel.

Vous remettrez au duc de Bellune un double du traité fait avec le roi de Danemark, par lequel il sera instruit que ce prince doit fournir au besoin un corps de 12,000 hommes pour se porter soit sur le Zuiderzee, soit sur l'Oder, et contribuer avec mes troupes à repousser une descente.

On ne connaît point encore la disposition des Suédois. En attendant, l'embargo mis dans la Poméranie et les mesures qui ont été prises doivent être exécutés avec vigueur.

La première brigade de la division Partouneaux ne pouvant arriver à Magdeburg que vers le 8 ou le 10 mai, cela m'a décidé à ordonner à la division wurtembergeoise de rester à Francfort-sur-l'Oder, et de ne pas se rendre sur la Vistule. Le duc de Bellune ne la dérangera de sa position qu'en cas de nécessité. Ainsi, pour les premiers jours de mai, il aura une brigade de la division princière à Berlin; la division Daendels dans le Mecklenburg, à Stettin et dans la Poméranie; le division wurtembergeoise à Francfort-sur-l'Oder, et enfin la Garde impériale, qui arrive à Dresde. Une division de la Garde impériale, commandée par le général Roguet, se dirige sur Berlin; elle y arrivera vers le 15 mai, mais seulement pour y passer.

Des travaux ont été ordonnés dans l'île de Rügen et dans la Poméranie suédoise. Il en faudra faire aux bouches de l'Oder. Le général de la 32e division militaire, le commandant du génie et le commandant du Mecklenburg pourront faire connaître les points principaux à fortifier sur cette côte.

Un adjudant commandant intelligent sera attaché au gouvernement de Berlin, et y restera quand le duc de Bellune en partira avec son corps.

Vous ordonnerez au duc de Bellune de communiquer cette instruction à son successeur. Il est nécessaire aussi d'organiser une police près du gouverneur général à Berlin, afin de connaître ce qui se passe et d'avoir l'œil ouvert sur toutes les menées qui pourraient avoir lieu. Étant ainsi assurés de Stettin, de Küstrin, de Glogau, de Torgau,

de Spandau, de la Saxe, de Magdeburg, ayant des corps de réserve, ayant l'œil à ce qu'il n'y ait nulle part des rassemblements d'armes, ayant des officiers intelligents à Kolberg et y envoyant quelquefois des aides de camp de confiance, on sera en mesure de ne rien craindre de la déloyauté des Prussiens, si, après un événement malheureux, ils pouvaient être excités à s'y porter.

Le ministre de France à Berlin, le comte de Saint-Marsan, est un homme sur lequel on peut compter et qui possède à un haut degré la confiance des Prussiens. Le gouverneur général devra le ménager et pourra se concerter avec lui en toute sûreté. Le duc de Bellune devra dans toutes les circonstances témoigner les plus grands égards pour le roi et pour le gouvernement prussien, ce qui doit même être porté jusqu'à l'affectation dans toutes les fêtes et circonstances quelconques.

Il serait convenable de former un arrondissement au gouvernement de Danzig, en en plaçant la limite entre Danzig et Kolberg. Par ce moyen, le gouverneur de Danzig serait à portée de surveiller la côte; il pourrait y envoyer des piquets d'infanterie et de cavalerie, des officiers, et recevoir des rapports.

Indiquez-moi le point où devra finir le commandement du duc de Bellune, et remettez-moi demain la lettre que vous écrirez au ministre du roi de Prusse et au commandant prussien à Kolberg, ainsi que l'instruction que vous donnerez au duc de Bellune d'après cette lettre, dans laquelle je crois avoir tout prévu.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18662. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, j'ai demandé le général de division Durutte pour commander à Berlin. Le maréchal duc de Bellune commandera toutes les provinces prussiennes; il est déjà rendu à Berlin. Je vous ai fait connaître mon intention relativement aux places de Spandau et de Pillau, qui, selon le traité, doivent être à ma disposition, et relativement aux places de Kolberg et de Graudenz, qui restent entre les mains des Prussiens. J'ai divisé la côte prussienne de la Baltique en deux parties : la première est mise sous la surveillance du duc de Bellune, et l'autre partie, celle de Danzig, est confiée au gouverneur de Danzig. Le gouverneur prussien de Kolberg

pourra placer sur cette ligne tous les postes prussiens qu'il voudra et qu'il jugera inutiles à la défense de sa place; mais le duc de Bellune et le gouverneur de Danzig pourront aussi, tant qu'ils en auront le moyen, envoyer des détachements pour faire le service concurremment avec les Prussiens et s'entendre; il faut être bien d'accord. Pour ce qui est relatif à Berlin, il ne doit y avoir aucun gouverneur ni commandant prussien; le service doit être uniquement fait par la garde nationale, de concert avec les troupes françaises et sous les ordres du commandant français. Il faut de l'unité dans les affaires militaires. D'ailleurs, ceci est conforme au traité. Je ne veux pas de complication. Il ne doit y avoir à Berlin, centre de la sûreté de mes dépôts et de mes derrières, que des commandants français. Vous savez bien que les Prussiens n'avaient rien demandé pour le palais et que c'est moi qui ai imaginé de leur y laisser une garde. Je désire que l'officier qui y commandera ne soit pas d'un grade plus élevé que celui de capitaine. Écrivez dans ce sens à M. de Saint-Marsan.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18663. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, il est convenable que vous parliez beaucoup à M. de Krusemark du commandement du duc de Bellune à Berlin, de la formation du 9e corps et de celle du 10e, qui sera de 40,00 hommes et qui se composera des divisions dont la réunion a lieu aujourd'hui à Cologne, à Wesel, etc. Ces dernières troupes arriveront sur l'Elbe vers le commencement de juin; les divisions du 9e corps y arriveront dans le courant de mai. En causant avec lui, il est nécessaire que vous donniez matière à sa correspondance en lui faisant connaître que les cent cohortes des gardes nationales sont déjà formées, ce qui va mettre à ma disposition 100 bataillons, qui étaient retenus pour garder la Hollande, Boulogne, Cherbourg, la Bretagne et nos côtes. Il est bon que vous écriviez quelque chose de cela à M. de Saint-Marsan, et que vous lui fassiez connaître l'existence des 9e et 10e corps. Ce langage est toujours utile. Écrivez-en aussi à M. Otto, à M. de Mercy à Munich, enfin à vos principaux correspondants, afin que cela serve à leur langage.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18664. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je suppose que vous avez un consul à Kolberg; cependant je ne reçois jamais de ses lettres. Je vous ai fait connaître que mon intention était qu'il y en eût un à poste fixe. Cette négligence est bien funeste. Faites en sorte d'y avoir promptement un homme de confiance, qui ait un chiffre et qui vous écrive tous les jours. J'ai besoin d'en avoir également à Elbing, à Kœnigsberg, à Memel, etc. Ces postes sont importants, puisqu'ils forment bureau de renseignements et qu'ils sont un lien précieux entre les habitants et l'armée française. Il faut avoir également un homme sûr à Riga, à Libau et tout le long de cette côte. Lorsqu'ils seront forcés d'évacuer le pays et de revenir, il faut qu'ils s'arrêtent au premier quartier général français, puisque la connaissance que ces hommes auront du pays devra nous être fort utile. J'ai besoin plus que jamais de consuls à Rostock, à Wismar, à Stralsund et dans tous les différents ports danois, afin d'avoir une correspondance très-active sur ce qui se passe du côté de la mer. Il m'en faut un à Altona. Ces hommes doivent écrire tous les jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18665. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Monsieur le Comte Decrès, j'ai signé le décret sur la pêche; mais s'applique-t-il seulement aux côtes de Hollande, ou s'étend-il à toutes les côtes de France et de la Méditerranée? Il me semble que partout on réclame en faveur de la pêche, car partout elle est entravée. Ces réclamations sont si intéressantes sous le point de vue de la marine en général, en particulier sous le rapport d'un moyen de subsistance important pour une grande partie de la population, qu'elles méritent toute ma sollicitude. Faites-moi connaître les entraves qui existent sur toutes les côtes et les mesures à prendre pour les lever.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18666. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, répondez au général Molitor que je vois avec plaisir le mouvement qu'il se donne pour pourvoir à la défense de la Hollande; qu'il n'a rien à craindre dans ce moment; que les Anglais ont toutes leurs troupes en Espagne et en Portugal; qu'il suffit de tenir dans le lac de Haarlem une seule canonnière, afin que les officiers du génie, de l'artillerie, de l'état-major puissent se servir de cette chaloupe, et parcourir le lac pour apprendre à le bien connaître; que j'attache une grande importance à ce que le petit corps de garde voûté que j'ai ordonné sur l'écluse soit terminé, pour qu'une cinquantaine d'hommes qui s'y renfermeraient puissent maîtriser ce point important; que toutes les précautions d'ailleurs sont tellement prises en France qu'il aurait en peu de jours 50 ou 60,000 hommes marchant à son secours; qu'il ne faut point qu'il prenne de chaloupes canonnières, parce qu'elles sont nécessaires dans le Zuiderzee, où les marins s'exercent mieux; qu'il doit s'assurer que la place de Naarden est armée et en bon état; que je désire que, passé le 15 mai, il retourne visiter les forts Lasalle et Dugommier, les forts de l'île du Texel, la place de Brielle, Hellevoetsluis et les forts de l'île de Goeree. Il est nécessaire qu'à la fin de mai, au plus tard, le fort de l'île de Goeree soit armé et en bon état, ainsi que les forts du Texel et du Helder.

Écrivez au général Chambarlhac qu'il est nécessaire que dans la dernière quinzaine de mai il aille passer la revue des magasins, armement et défense de la place d'Ysendyke, du fort Napoléon et du fort Impérial de l'île de Cadzand, de l'île de Walcheren, du fort Montebello, du fort Saint-Hilaire, de Rammekens, de Zierikzee et de Willemstad; et qu'il revienne par le fort de Bath, Lillo et Anvers. Il vous rendra compte tous les soirs de ce qu'il aura vu, tant sous le rapport des fortifications que sous celui des approvisionnements de siége et aussi de la situation des troupes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18667. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince d'Eckmühl qu'un officier russe,

porteur de lettres de l'empereur de Russie, est arrivé à Paris le 14; qu'il était parti le 8 de ce mois de Saint-Pétersbourg; qu'il est porteur de différentes propositions; qu'il paraissait, par ce qu'a dit le prince Kourakine après l'arrivée de ce courrier, que, si toute l'armée française arrivait sur la Vistule, ils avaient le projet de prendre la position du Niemen, et qu'on négocierait dans cette situation; que le prince d'Eckmühl sera instruit par le général Lauriston de ce qui en sera sur cet objet; mais que, si les Russes ne font pas d'autre mouvement que celui de s'emparer de Memel et de la rive droite, mon intention n'est pas qu'on regarde les hostilités comme commencées; que le 15 mai les ducs de Reggio et d'Elchingen seront arrivés sur la Vistule et que la Garde se trouvera réunie à Posen; que j'ai même retardé de quelques jours le mouvement du 4e corps sur Plock, de peur qu'il ne souffrît trop du défaut de fourrages; que l'herbe ne sera bonne que dans la dernière quinzaine de mai; qu'il est donc convenable qu'aucune opération importante ne soit obligée avant les premiers jours de juin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18668. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Mon Cousin, je vous renvoie les différentes lettres que vous pouvez expédier au duc de Bellune. Il est nécessaire que vous fassiez connaître au ministre de la guerre de Prusse le général de division auquel j'ai donné le commandement de Berlin, et l'établissement du dépôt de Spandau pour ne pas encombrer la ville de Berlin. Il est également nécessaire que vous écriviez au gouverneur de Kolberg pour la partie de la côte qui doit être sous les ordres du gouverneur de Danzig. Il faut aussi que, dans votre lettre au ministre de la guerre prussien, vous le préveniez que, dans vos instructions au duc de Bellune, vous avez dit un mot de Kolberg, qui doit toujours rester dans les mains des troupes prussiennes.

Quant aux journaux, vous direz qu'il paraît convenable que le duc de Bellune y ait une surveillance pour empêcher qu'il y soit inséré rien de contraire à l'intérêt des armées françaises et alliées; tout comme le roi et les autorités prussiennes doivent veiller à ce qu'ils n'impriment rien qui puisse troubler le bon ordre et la tranquillité de l'intérieur.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18669. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE,

Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Monsieur mon Frère, ayant lieu de penser que Votre Majesté a quitté Saint-Pétersbourg et que le comte Lauriston n'est plus auprès d'elle, je charge mon aide de camp le comte Narbonne de cette lettre. Il sera en même temps porteur de communications importantes pour le comte Romanzof. Elles prouveront à Votre Majesté mon désir d'éviter la guerre et ma constance dans les sentiments de Tilsit et d'Erfurt. Toutefois Votre Majesté me permettra de l'assurer que, si la fatalité devait rendre la guerre inévitable entre nous, elle ne changerait en rien les sentiments que Votre Majesté m'a inspirés et qui sont à l'abri de toute vicissitude et de toute altération.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le gouvernement de S. M. l'empereur de Russie.

18670. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre lettre du 29. Mon intention est qu'on n'enrôle aucun Espagnol, s'il ne s'engage par sa propre volonté, et je n'entends pas qu'on veuille les envoyer aux bataillons de guerre dans l'espérance qu'arrivés là ils se soumettront. Votre lettre me fait prendre le parti de ne garder, recrutés par des Espagnols, que le bataillon de sapeurs, la compagnie d'ouvriers et le cadre du bataillon de Walcheren. Vous verrez par ma lettre de ce jour que je donne un emploi aux trois autres cadres qui sont rendus sur le Rhin, et qui sont destinés à recevoir des Espagnols.

Toutefois je ne m'oppose pas à ce que vous portiez jusqu'à 1,200 hommes le bataillon de Walcheren, en prenant des Espagnols de bonne volonté, parce que, si cette mesure réussissait, j'enverrais un autre cadre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18671. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, j'ai vu avec intérêt votre rapport sur les caissons. Voici comme je les ai classés dans ma mémoire. Le pre-

mier modèle pèse 2,460 livres; le second modèle amélioré, 2,038 livres; le caisson ordinaire, 1,900 livres. La différence du caisson ordinaire au second modèle n'est donc plus que de 138 livres, ce qui ne peut pas être important.

Vous présentez un troisième modèle qui ne pèse plus que 1,640 livres, c'est-à-dire 260 livres de moins que le caisson ordinaire. Si ce chariot peut porter 20 quintaux, il a bien des avantages. Ordonnez qu'on en fasse à Sampigny, à Plaisance, et qu'on en fasse un modèle à Danzig, de sorte que les constructeurs et officiers qui s'y trouvent feront leurs observations. Mais il me paraît que ce troisième modèle a le double avantage de porter autant que le premier en objets d'encombrement et de peser 800 livres de moins, tandis qu'il peut porter en encombrement plus que le caisson.

Je pense que le n° 3 est préférable au n° 3 *bis*, puisqu'il est plus léger, plus solide et a la même capacité que le n° 2. Tout ce qui reste à construire en chariots à Danzig, à Plaisance, à Sampigny, ou tout ce que l'artillerie devrait fournir, faites-le faire sur ce modèle.

Donnez-moi l'état de ce qui existe en caissons des divers modèles.

En général, il me revient qu'en Italie on a été content du second modèle; on le sera bien plus du troisième modèle.

Je désire que le dessin du nouveau modèle n° 3 parte par l'estafette de demain pour Danzig. Le général Eblé, le général Lepin et plusieurs officiers d'artillerie formeront une commission pour le rectifier.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18672. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Cousin, donnez ordre à la division de Wurtemberg de partir du 5 au 10 mai pour joindre le corps du duc d'Elchingen sur Thorn. Instruisez ce maréchal de cet ordre. Écrivez au duc de Bellune pour lui faire connaître que le 10 mai la tête de la 12e division arrive à Magdeburg; qu'avant ce temps 4 ou 5,000 hommes des bataillons de marche doivent arriver à Spandau; que, s'il n'y voit aucun inconvénient, il donne ordre à cette division de partir le 5; mais que, pour peu qu'il y trouve de l'inconvénient, il peut en retarder le départ; que je désire qu'il ne retienne pas plus tard que le 5 mai le 26e léger, et qu'il le renvoie au corps du duc de Reggio, ainsi que le bataillon du 19e et ce qui serait à Spandau, appartenant à ce corps; que je

suppose que les bataillons de marche qui sont arrivés à Berlin sont suffisants pour la garde de Spandau et de Berlin, ainsi que la brigade princière, qui doit former cinq bataillons et plus de 3,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18673. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Cousin, mon intention est de donner le commandement du 10e corps au duc de Tarente. Ce 10e corps sera composé, 1° de la division d'infanterie prussienne, qui est, je crois, de trois brigades formant 14,000 hommes; on donnera un numéro à cette division; 2° de la 7e division, ayant trois brigades et dix-huit bataillons; 3° d'une division de cavalerie prussienne; ce qui doit faire de 26 à 28,000 hommes d'infanterie et 3,000 hommes de cavalerie, avec quatre-vingts pièces de canon; en tout 30 à 32,000 hommes. Remettez-moi le projet de formation de ce corps. Mon intention n'est pas cependant qu'il soit formé avant que je sois moi-même arrivé sur les lieux, afin d'éviter les embarras du commandement avec le prince d'Eckmühl.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18674. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Cousin, répondez au général Narbonne que le général Kleist est suffisant pour commander les cinq bataillons, formant 3,600 hommes, et les six escadrons, formant un millier de chevaux, qui sont à Breslau; que je pense qu'une batterie d'artillerie à pied et une batterie à cheval sont suffisantes; que je désire qu'elles soient fournies sans délai.

Écrivez directement au général Kleist que, jusqu'à ce qu'il puisse être réuni à l'armée prussienne, ce qui aura lieu le plus incessamment possible, il doit recevoir les ordres du roi de Westphalie.

Chargez le général Narbonne de consulter à Berlin pour savoir à quel corps on préfère voir attachée la brigade Kleist, ou au corps westphalien que commande le général Vandamme, ou aux Saxons que commande le général Reynier, ou aux Polonais que commande

le prince Poniatowski, jusqu'à ce qu'elle ait joint le corps du général Grawert; qu'il est même possible, si les Russes n'attaquent point, que la jonction de la brigade Kleist avec le général Grawert se fasse avant le commencement des hostilités.

Faites connaître au roi de Westphalie la composition de la brigade du général Kleist. Envoyez-lui un duplicata de votre ordre, qu'il fera passer à ce général pour lui faire connaître qu'il est sous ses ordres. Le roi de Westphalie fera en conséquence entrer sous ses ordres cette petite division prussienne, en la plaçant de manière qu'elle ne le gêne point pour les subsistances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18675. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Cousin, mon intention est qu'il y ait à Erfurt un général de brigade qui ait la surveillance de la route de Mayence jusqu'à Erfurt et d'Erfurt à Magdeburg, sous les ordres du général Michaud. Mon intention est que la citadelle d'Erfurt soit armée; qu'il y ait un officier d'artillerie, un garde-magasin d'artillerie, un officier du génie et un garde-magasin de cette arme, avec une garnison forte constamment d'au moins 500 hommes logés dans la citadelle. Concertez-vous avec le ministre de la guerre sur ce qu'il faut en artillerie et en génie pour armer cette citadelle. L'intendant fera les fonctions de commissaire des guerres et formera l'approvisionnement de siége. Les 4es bataillons du 3e et du 105e partiront de Strasbourg pour Erfurt. Ces deux bataillons, forts de 1,500 hommes, resteront provisoirement dans cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18676. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au vice-roi de partir pour Glogau et d'y être rendu le 6 mai. Il restera là deux jours pour passer en revue les trois divisions et la garde royale, qui forment le 4e corps, et il vous enverra le rapport détaillé, en faisant porter ses dépêches par un courrier à Küstrin, où passe l'estafette. Le vice-roi se portera

ensuite sur Plock pour passer en revue le 6e corps. Il vous écrira fréquemment en envoyant des courriers à Posen, où passe l'estafette. Il accélérera la formation de ses magasins à Plock, et préparera tout pour bien cantonner sur l'une et l'autre rive son corps d'armée. Indépendamment de son chef d'état-major, il tiendra près de lui pour l'aider le général Plauzonne, qui est un officier de mérite. Le vice-roi aura sous son commandement le 4e et le 6e corps d'armée et le 3e corps de cavalerie, ce qui lui fera près de 80,000 hommes. Vous lui ferez connaître les lieux d'où il doit tirer ses subsistances; que sa droite va jusqu'à Modlin; que le roi de Westphalie est à Varsovie, commandant les 5e, 8e et 7e corps; qu'il a sur sa gauche le corps du duc d'Elchingen, et plus loin le prince d'Eckmühl et le duc de Reggio; que, jusqu'à ce que je sois arrivé, il doit exécuter les ordres que lui enverra le prince d'Eckmühl, auprès duquel il doit tenir un officier; que le grand quartier général est à Posen; qu'il pourra pousser ses postes de cavalerie jusqu'à quatre ou cinq jours de Plock, sans cependant rien faire qui inquiète les Russes. Donnez ordre que le 4e corps commence son mouvement du 5 au 10 (envoyez une estafette extraordinaire pour donner cet ordre), et qu'il se dirige sur Plock. Il y arrivera dans un temps où il y aura de l'herbe, et dès lors je n'aurai plus d'inquiétude pour les chevaux. En partant de Glogau il emplira ses caissons de farine et emportera pour plus de vingt jours de vivres, s'il est possible; il doit déjà en avoir fait filer sur Plock.

Le vice-roi sera ainsi rendu de sa personne à Plock du 10 au 12 mai, en supposant toujours qu'il n'y ait rien de nouveau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18677. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Cousin, je vous renvoie votre livre d'ordres. J'y vois quelques erreurs; par exemple, vous écrivez au général Michaud de ne pas faire partir les bataillons de marche qui appartiennent au 2e corps : ce n'est que du 4e corps que j'ai parlé. Vous dites au général Saint-Cyr de ne pas étendre sa cavalerie à plus d'une demi-journée de la Vistule : c'est à trois journées de la Vistule que j'ai dit. Du reste, les instructions au prince d'Eckmühl me paraissent suffisantes; je ne vois rien à y ajouter.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18678. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Mon Fils, mon ministre à Munich rend compte qu'il y a des rassemblements considérables dans les montagnes des pays vénitiens, composés de déserteurs et de contrebandiers. Faites-moi connaître ce qui en est. Si ce rapport est fondé, donnez ordre aux compagnies de voltigeurs du 13e de ligne, à un bon détachement de gendarmerie italienne, à quatre compagnies de voltigeurs italiennes sous les ordres d'un bon général de brigade, suivi d'une commission militaire, de parcourir ces montagnes pour arrêter les bandits, les faire passer par les armes et dissiper ces rassemblements.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18679. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 1er mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai lu avec attention la seconde partie de votre rapport du 26 de ce mois sur la formation des dix bataillons de marche à tirer des dépôts employés à la Grande Armée. Vous aviez oublié le 29e léger, le 10e léger, le 36e de ligne, le 44e, le 55e et le 51e.

Les dépôts des régiments, ayant déjà fourni des cadres aux quatre demi-brigades de marche, n'ont plus qu'une compagnie au dépôt, et cependant la conduite des conscrits jusqu'à la Grande Armée exigerait pour l'aller et le retour près de six mois, pendant lesquels ces dépôts se trouveraient dégarnis. J'ai donc décrété que les cadres des 2e et 3e bataillons de Belle-Ile, qui sont d'infanterie légère, viendraient à Mayence recevoir tous les hommes d'infanterie légère que vous proposerez d'envoyer sur cette place; et que les cadres du 2e bataillon de Walcheren, du 4e bataillon de la Méditerranée, du 3e et du 4e bataillon de l'île de Ré, recevraient les hommes de l'infanterie de ligne; que le 2e bataillon de Walcheren les recevrait à Wesel, le 4e de la Méditerranée, à Strasbourg, et les deux de l'île de Ré, à Mayence. Enfin, dans le tableau joint à mon décret, j'ai désigné les différents régiments qui verseront dans chacun de ces six cadres; ce sont ceux que vous désignez dans votre travail pour former les huit premiers bataillons de marche.

Les trois compagnies du 8e léger et les trois du 18e continueront à former un bataillon de marche. Quant aux conscrits tirés des régi-

ments qui sont en Italie, c'est un bataillon que j'ai ajouté à l'état de ce que le cadre du 1er bataillon du 1er régiment de la Méditerranée doit recevoir.

Le 6e bataillon du 37e de ligne était destiné à recevoir des conscrits réfractaires; je lui ai donné d'abord les 200 hommes du 37e et ensuite les différents restants de conscrits qui n'étaient pas en nombre suffisant pour former une compagnie.

Il restera encore les 5es bataillons des 123e, 124e, 125e, 126e, 127e, 128e et 129e et de beaucoup d'autres qui ont été oubliés, tels que le 150e, le 3e, etc.; vous en ferez l'objet d'un travail particulier. Par suite de ces dispositions, le 3e bataillon de Belle-Ile et le 3e et le 4e de l'île de Ré ne recevront plus d'Espagnols.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18680. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général Berthier de faire partir de Corse 300 hommes français ou des départements du Piémont, en ayant soin de ne prendre ni Romains ni Toscans, et de les faire passer par Trieste, d'où ils seront envoyés sur le 4e bataillon du 8e léger, dans lequel ils seront incorporés.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18681. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que la division prussienne que commande le général Grawert prenne le n° 27. Donnez également des numéros aux brigades de cavalerie prussienne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18682. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 3 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, mon intention est de former une division qui portera le nom de 4e division de la réserve, et qui sera composée :

1° Des 2e, 3e et 4e bataillons du régiment de Belle-Ile (le 4e bataillon de Belle-Ile fait déjà partie de la 12e division et se trouve en marche pour Berlin, mais on en opérera la réunion lorsque les deux autres s'avanceront);

2° Des 2e, 3e et 4e bataillons du régiment de l'île de Ré (les cadres des 3e et 4e bataillons sont déjà rendus et doivent être complétés avec des conscrits de 1812, d'après mon dernier décret; donnez ordre que le second bataillon, fort de 900 hommes, parte de l'île de Ré pour se diriger sur Mayence; laissez le général maître de faire ce qu'il jugera convenable pour que ce bataillon soit bien habillé et bien équipé avant son départ, et pour en ôter les hommes dont on serait moins sûr);

3° Des 2e, 3e et 4e bataillons du régiment de Walcheren (le second bataillon sera recruté par des conscrits de 1812, conformément à mon décret; le 3e est recruté par des prisonniers espagnols, et le 4e se compose de conscrits réfractaires qui font déjà partie de la 12e division);

4° Du 1er et du 2e bataillon du 1er régiment de la Méditerranée (le 1er est resté à Vérone pour recevoir des conscrits; le 2e a continué sa route fort de 1,200 hommes);

5° Enfin, des cinq bataillons du 2e régiment de la Méditerranée.

Les cinq colonels seront présents pour commander eux-mêmes leurs bataillons de guerre.

Cette division sera donc composée de seize bataillons. A cet effet, vous ferez connaître au général Rampon que mon intention n'est pas qu'il emploie, pour les cadres de son organisation des gardes nationales, ceux des 1er, 2e, 3e et 5e bataillons du 2e régiment de la Méditerranée. Il doit former de nouveaux cadres, comme partout ailleurs, et diriger les quatre bataillons du 2e régiment de la Méditerranée sur Mayence. Il sera donc convenable que, sur les conscrits qui restent, on pourvoie aux moyens de recruter ces quatre bataillons.

Comme tous ces régiments n'ont pas de numéros, une fois qu'ils seront rendus à l'armée, je ferai incorporer tous les hommes dans leurs régiments, ou, selon les circonstances, je donnerai des numéros à ces nouveaux régiments.

En attendant, la 4e division de la réserve aura cinq colonels et seize beaux bataillons qui doivent se réunir à Strasbourg, Mayence et Wesel.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18683. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, envoyez dans la matinée de demain à mon secrétaire archiviste, pour mettre dans mon portefeuille, des copies des derniers traités et conventions relatifs aux affaires actuelles, notamment les traités avec l'Autriche, avec la Prusse, avec le Danemark, etc.; joignez-y la convention d'Erfurt et le dernier traité avec la Suède.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18684. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que la légion de la Vistule que commande le général Claparède suive sa marche de Dresde sur Glogau. Donnez ordre au général Girard de se rendre à Sedan, pour prendre le commandement des 4e, 7e et 9e régiments polonais qui arrivent d'Espagne. Il verra si tout est prêt aux dépôts pour refaire leur habillement. Les dépôts partiront de Sedan avec les régiments. Faites-moi connaître s'il y a des nouvelles du 1er régiment de chevau-légers polonais. Donnez ordre que tous les détachements du 1er de chevau-légers polonais, en quelque lieu qu'ils soient, continuent leur route pour se réunir à Posen.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18685. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 mai 1812.

Mon Cousin, écrivez en Espagne, au Roi, que c'est au ministre de la guerre que doit être adressée la correspondance d'Espagne, vu que vous partez pour le Nord.

Remettez dans la journée de mardi toutes les affaires des armées d'Espagne au ministre de la guerre, lequel aura un bureau spécial pour suivre cette correspondance, de sorte que, dans la nuit de mardi à mercredi, vous puissiez être prêt à partir.

NAPOLÉON.

P. S. N'oubliez pas de lui remettre tous les chiffres; il serait

pourtant bon d'en garder une copie, en cas que quelque lettre du Roi nous arrivât à l'armée.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18686. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 mai 1812.

Monsieur le Comte Mollien, par mon décret du 5 avril, j'ai fait une distribution de fonds pour la Grande Armée. L'intendant général n'en a employé qu'une partie, et les fonds accordés pour ce mois doivent être susceptibles d'une économie considérable. Il m'a paru que c'était compliquer inutilement les écritures que d'avoir autant de crédits différents que de mois. J'ai pris le parti de faire, chaque mois, une distribution qui comprenne les mois précédents; ainsi j'en fais une pour les mois d'avril et mai; la prochaine comprendra avril, mai et juin; de sorte que celle de décembre comprendra la totalité des fonds qui auront été accordés pour tout l'exercice. En conséquence, chaque décret rapportera les distributions antérieures. Ainsi vous devez donner pour les deux ministères de la guerre et de l'administration 22 millions et taut pour les deux mois. Vous précompterez ce que vous avez envoyé pour avril, et vous n'aurez à fournir que la différence.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

18687. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1812.

Mon Cousin, je vois par la lettre du prince d'Eckmühl du 23 avril qu'il est dans l'erreur; il dit dans cette lettre que nous ne demandons pas à occuper Pillau, parce que, par le traité, les Prussiens doivent l'occuper. Cela est faux. Pourquoi le prince a-t-il ainsi préjugé que par le traité nous ne devions pas occuper Pillau? Vous donnerez donc l'ordre au prince d'Eckmühl que, aussitôt que les troupes seront en mouvement, il ait à faire occuper Pillau par un commandant et par des détachements de son corps. Le roi de Prusse a dû donner des ordres pour cela. Le prince a également eu tort de laisser retirer les pièces d'artillerie que les Prussiens avaient placées au Nehrung; puisqu'elles y étaient, il fallait les garder. Les pièces qui étaient à Memel en offraient en quantité suffisante pour les ouvrages de Loch-

stædt. Je vois que, moyennant les ouvrages des Prussiens, cette pointe du Nehrung est en sûreté; il faut la fortifier encore, car cette pointe est très-importante. Il faut placer à l'extrémité une forte batterie battant la mer. Faites connaître au prince d'Eckmühl que, sans insulter les Prussiens, mais d'une manière naturelle, il faudra aussitôt que possible prendre possession de la citadelle de Pillau. Il y aurait peut-être de l'inconvénient à faire cette opération tant que le corps prussien couvrira Kœnigsberg, mais il faudrait la faire quand nous serons sur la Pregel, de manière que cela ne fût pas offensant pour nos alliés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18688. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1812.

Mon Cousin, l'équipage de siége étant parti de Magdeburg, donnez des ordres très-précis au général la Riboisière pour qu'il fasse faire les constructions nécessaires et mette en état l'armement de la place de Magdeburg. Mon intention est que cette place soit parfaitement armée, qu'il y ait une grande quantité d'affûts, et que tous les affûts qui y restent soient réparés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18689. — NOTE POUR M. BARBIER,
BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 mai 1812.

L'Empereur demande un ouvrage qui a dû être remis à la bibliothèque de Paris, l'hiver dernier, ou qui peut-être serait resté dans le cabinet de l'Empereur aux Tuileries. C'est un ouvrage du colonel anglais Wilson sur l'armée russe, traduit de l'anglais par le bureau de M. Mounier, et relié, manuscrit, en papier rouge avec dos de maroquin rouge. Je prie M. Barbier d'avoir la complaisance d'en faire la recherche et de me l'envoyer par l'estafette de ce soir.

Il doit y avoir parmi les traductions manuscrites faites au bureau de M. Mounier quelques autres ouvrages sur la Russie (entre autres un ouvrage de M. de Plotho sur l'organisation de l'armée russe) qui pourraient nous être utiles dans le voyage.

Un *Montaigne* petit format serait peut-être bon à mettre dans la petite bibliothèque.

Le Secrétaire du portefeuille,
MENEVAL.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

18690. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, les états des divisions militaires qui me sont remis aux 1er et 15 de chaque mois, en conformité des instructions données dans la dernière campagne, sont négligés dans leur rédaction. Recommandez aux généraux des divisions, 1° de faire connaître non-seulement les numéros des bataillons, mais encore les numéros de chaque compagnie; 2° de faire connaître en observation le nombre d'hommes que la loi accorde en ouvriers et aux dépôts, et pourquoi ce nombre est dépassé.

Je vois dans la 2e division militaire que les quatre régiments de la Vistule ont 1,000 hommes disponibles : faites-les partir, et même ceux du 4e; arrivés à Posen, j'en tirerai parti. Je trouve dans l'état de cette division que le 5e bataillon du 12e de ligne a 292 hommes : je ne sais pas si ce bataillon a fourni les compagnies qu'il devait fournir aux demi-brigades de marche; si le numéro des compagnies y était indiqué, j'en aurais la certitude. Pourquoi, au 1er mai, le 4e bataillon du 14e n'était-il pas parti pour Sedan? Il devait partir le 30 avril. Il en est de même du 4e bataillon du 88e. Je vois que le 12e de chasseurs avait 150 chevaux, le 11e 130, le 8e de chevau-légers 280, le 7e 150, et le 5e de hussards 50. Pourquoi tout cela ne part-il pas?

Je vois dans la 3e division que le 69e a 500 hommes, le 76e 550, le 96e 230, le 9e d'infanterie légère 600, le 10e de cuirassiers 150 chevaux, etc. Pourquoi cela ne part-il pas?

Dans la 5e division militaire, je vois au 1er mai que le 3e de ligne avait 1,800 hommes et le 105e 1,600. Est-ce que les 3es bataillons de ces régiments n'étaient pas encore partis? Le 18e de ligne avait 600 hommes, le 39e 650, le 57e 260. Ces régiments avaient-ils fourni ce qu'ils avaient à fournir aux bataillons de marche? Je vois que le détachement du 113e de ligne était encore à Strasbourg. Quand est-ce donc qu'arrivent les cadres du 46e et du 93e? Je vois aussi des détachements suisses prêts à partir; pourquoi ne les met-on pas en route?

Dans la 7e division militaire, le 4e de chasseurs a 140 chevaux prêts à partir, le 60e a 700 hommes, etc.

Dans la 24e division militaire, je vois au 1er mai que le 48e avait 650 hommes et le 108e 600; avaient-ils fourni les deux compagnies qu'ils doivent fournir aux bataillons de marche?

Donnez une instruction pour que ces états soient faits exactement au 15 et qu'ils m'arrivent le plus promptement possible.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18691. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, faites une circulaire à tous les généraux commandant les divisions militaires pour qu'au 1er mai ils passent une revue extraordinaire de leur division, et fassent partir pour sa destination tout ce qu'ils trouveront de disponible en hommes et chevaux, artillerie et chariots. A cet effet, vous enverrez à chacun d'eux l'état de ce que chaque corps doit fournir aux bataillons de marche, aux demi-brigades provisoires, etc., au dépôt de Hanovre, au parc, etc. Ils vous feront connaître ce qui restera ensuite et ce qui manque pour que cela puisse partir à la fin de mai. Mon intention est que vous fassiez partir le plus possible d'hommes et de chevaux. J'ai trois buts : 1° rapprocher les secours de l'armée; 2° profiter du moment où les chaleurs sont moins considérables pour faire faire de longues marches; 3° débarrasser la France, et par là économiser les blés et les subsistances dans les mois de juin, juillet et août, et diminuer les dépenses de l'administration de la guerre, en évitant la consommation des fourrages, les cohortes de gardes nationales pouvant suffire à tout.

Vous chargerez votre bureau du mouvement d'aller au-devant d mes vues en me proposant de mettre en marche tous les hommes e les chevaux qui restent en France.

Il faut néanmoins ne pas toucher à l'Italie, qui forme un système à part, ni aux 10e et 11e divisions militaires, qui gardent les Pyrénées; et il faudra destiner à Bayonne, pour former une forte réserve, tout ce qui appartient aux 15e, 66e, 70e, 26e, 82e, 86e et 47e régiments. Tout le reste, après avoir complété ce que j'ai déjà demandé, sera formé en bataillons de marche qui se dirigeront de Strasbourg sur Berlin. Vous m'en proposerez la formation. Dans quinze jours vous

aurez ma réponse, et, en attendant, vous préparerez tout pour leur départ. Indépendamment de l'intérêt de l'armée, celui des subsistances m'en donne un grand à faire sortir de France plusieurs milliers d'hommes et de chevaux quelques mois plus tôt.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18692. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, les quatre-vingt-huit cohortes auront quatre-vingt-huit compagnies d'artillerie; j'ai ordonné que ces compagnies soient envoyées aux différentes écoles pour se former. Cela donnera de grands moyens pour le service de l'intérieur et la défense des côtes. Puisque rien de ce qui appartient aux cohortes ne doit sortir de France, il sera nécessaire d'employer ces compagnies à la garde des places frontières de l'Escaut, de la Hollande, des côtes de Bretagne, des îles d'Hyères et de Ré. Cela rendra disponible une grande quantité d'artillerie, que j'appellerai à l'armée.

Il sera nécessaire de mettre en mouvement, des dépôts des régiments d'artillerie, dès le commencement de juin, une vingtaine de recrues par compagnie, et de former de tous ces hommes un ou deux bataillons de marche, de sorte qu'on soit assuré d'avoir des remplacements pour toutes les pertes causées par les maladies ou la guerre.

Quatre compagnies d'artillerie ont été demandées pour les derrières de la Grande Armée, afin de garder les lignes de communication. Mon intention est qu'il en soit placé une à Spandau, une dans la Poméranie suédoise, une à Marienburg et une à Pillau. Je crois que j'ai ordonné de diriger deux de ces quatre compagnies sur Wesel et deux sur Hambourg; les deux qui sont à Wesel seront dirigées sur Spandau et Pillau, et les deux autres qui sont à Hambourg sur la Poméranie suédoise et Marienburg. Il faudra faire remplacer ces compagnies par deux nouvelles compagnies pour la 32e division militaire et deux nouvelles compagnies pour la place de Wesel.

Indépendamment de ces quatre compagnies, il y en a une pour Erfurt, que vous avez déjà désignée, ce qui fera cinq compagnies pour les places fortes de l'armée; il y en aura cinq autres au delà de la Vistule. Ainsi, sous le titre de l'artillerie sur les derrières de l'armée, il y aura dix compagnies, indépendamment de celles qui sont sous le titre des places de l'Oder, de l'Elbe et de Danzig.

Digitized by Google

Mon intention est que vous dirigiez, aussitôt que faire se pourra, une partie des compagnies qui sont à l'île d'Elbe, aux îles d'Hyères et à Toulon, pour les envoyer en Italie, où j'ai besoin de plus de compagnies d'artillerie; mais cela n'aura lieu que lorsqu'elles pourront être remplacées par les six compagnies des six cohortes qui tiendront garnison à Toulon.

Les dix compagnies des dix cohortes destinées aux Pyrénées pourront fournir à la défense de Cette et au service de Perpignan et de Bayonne; ce qui vous donnera encore de l'artillerie de ligne disponible.

La brigade de cohortes destinée à garder la Rochelle pourra fournir les six compagnies à l'île d'Aix, à l'île d'Oleron et à l'île de Ré (ce qui rendra aussi plusieurs compagnies disponibles), ainsi que les compagnies des cohortes de Bretagne qui garderont Brest, Belle-Ile, etc. Faites-moi sur cet objet un rapport qui me fasse connaître le numéro et la force des compagnies d'artillerie qui deviendront disponibles et ce qui existe aux dépôts des différents régiments.

Il serait bon de pouvoir disposer, dans le courant de l'été, de quelques compagnies pour remplacer à Modlin, à Zamosc et à Thorn, l'artillerie polonaise, qu'on me dit peu instruite.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18693. — AU GÉNÉRAL LEBRUN, DUC DE PLAISANCE, AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Monsieur le Duc de Plaisance, vous partirez dans la journée de demain. Rendez-vous à Aix-la-Chapelle, à Cologne et à Düsseldorf. Vous verrez la situation de la 1re division de la réserve, son habillement, l'instruction des hommes, le nombre d'officiers qui manque à chaque régiment. Faites-moi connaître si cette division a ordre de se mettre en marche sur Magdeburg. Voyez aussi les troupes du grand-duché de Berg. Faites-moi connaître quand les deux bataillons complets peuvent se mettre en marche, ainsi que ce qui doit partir pour compléter les autres corps.

Vous irez de là à Wesel. Voyez-y la situation des 4es et 5es bataillons; le nombre et l'espèce d'hommes; la désertion qu'il y aurait eue. Voyez aussi les conscrits réfractaires. Faites-moi connaître quand les 6es bataillons du 37e et du 56e, portés à 840 hommes chacun, pourront partir pour Spandau. Prenez des renseignements sur la désertion qu'auraient eue le 29e et le 4e bataillon du 10e léger. Visitez les

remparts de Wesel, afin de voir si l'on arme la place; voyez aussi les travaux du génie et tout ce qui peut m'intéresser. Faites-moi un rapport sur chacune de ces places.

De Wesel, vous vous rendrez à Cassel; restez-y deux jours. Vous y verrez la Reine, mon ministre. Vous vous procurerez l'état exact des 5es bataillons et des dépôts de cavalerie, avec leur emplacement, des fusils et de l'artillerie. Vous vous informerez de ce qu'il y aurait à craindre de l'esprit des habitants, et vous me ferez connaître ce qu'il faudrait de troupes françaises pour les contenir au besoin; vous prendrez aussi des renseignements sur la situation de la gendarmerie, et, dans le cas contraire, vous me ferez connaître les secours qu'on pourrait tirer du pays, en supposant une descente des Anglais.

Allez de Cassel à Leipzig et à Brunswick. Vous resterez un jour dans chacune de ces villes pour y faire les mêmes observations. Allez partout dans les hôpitaux; voyez combien il s'y trouve de Français malades, et s'ils y sont bien traités, et donnez-leur des consolations. Rendez-vous ensuite à Magdeburg, et faites-moi un rapport détaillé sur cette place, les travaux du génie, son armement, la vente des marchandises coloniales, et la quantité de riz et eau-de-vie et autres objets de l'armée qui s'y trouvent.

De Magdeburg, vous irez à Spandau. Passez-y un jour pour voir la citadelle et tout ce qui peut être intéressant.

Vous resterez deux jours à Berlin. Voyez-y la situation des troupes.

Arrangez-vous de manière à arriver, si cela est possible, vers le 20 à Posen. C'est dans cette ville que vous m'adresserez tous vos rapports, que vous aurez soin de numéroter.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Plaisance.

18694. — ALLOCUTION DE L'EMPEREUR
A LA DÉPUTATION DU DÉPARTEMENT DES APPENNINS.

Palais de Saint-Cloud, 8 mai 1812.

J'ai toujours reconnu dans le peuple de Gênes beaucoup d'attachement pour la France. Je suis bien aise de ce que vous me dites. La première fois que je passerai les Alpes, j'irai dans votre département et au beau golfe de la Spezia. Les chemins et les travaux que j'ai fait entreprendre sur ce point important seront alors terminés.

Extrait du *Moniteur* du 9 mai 1812.

18695. — A M. MELZI, DUC DE LODI,
CHANCELIER DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.
(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.)

Saint-Cloud, 8 mai 1812.

Faites-moi connaître s'il y a quelque chose de nouveau en Italie et si tout marche convenablement. Écrivez-moi tous les jours, à Paris, deux mots, que vous adresserez à M. l'archichancelier et qui me fassent connaître la situation de l'Italie. On me les fera parvenir par l'estafette; car je compte partir demain pour Dresde.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18696. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A LUDWIGSBURG.

Mayence, 11 mai 1812.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté à mon passage à Mayence. Je la remercie des vœux qu'elle fait pour l'heureuse issue des événements qui paraissent se préparer. J'espère qu'ils pourront me fournir de nouvelles occasions de lui donner des preuves de l'estime que je lui porte et de l'intérêt que je prends à l'agrandissement de sa Maison.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le gouvernement de S. M. le roi de Wurtemberg.

18697. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 17 mai 1812.

Une division napolitaine est en marche pour Vérone; donnez ordre qu'elle se forme et se repose dans cette ville. Vous me ferez connaître quand elle y arrivera, pour que je lui donne des ordres ultérieurs, mon intention n'étant pas qu'elle en parte sans mon ordre.

Avant de quitter Paris, j'ai donné ordre au roi de Naples de renvoyer dans le royaume un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie, afin de moins affaiblir les forces de l'intérieur. La Reine pourra s'en servir pour garnir davantage la Pouille.

Mandez au général Grenier qu'il demeure sous les ordres de la Reine pour défendre Naples, mais que, tant que ce royaume ne sera pas menacé, il doit rester réuni pour marcher au secours de Rome, d'Ancône ou de la Toscane, si l'un ou l'autre de ces points était attaqué. Je ferai d'ailleurs connaître de Posen mes dispositions ultérieures.

Il serait convenable d'organiser deux batteries d'artillerie au corps du général Grenier.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18698. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 17 mai 1812.

Mon Cousin, mandez au duc de Bellune de faire diriger tous les bataillons de marche, savoir, ceux destinés pour les 3e et 4e corps, par le plus court chemin, sur Thorn, ceux du 2e corps sur Marienwerder et ceux du 1er sur Marienburg.

Mettez-moi sous les yeux l'état de situation de tous les dépôts de Magdeburg, Spandau, Stettin, Küstrin, Glogau, etc., pour que je donne ordre d'en faire partir tout ce qui sera disponible.

Donnez ordre également au général Bourcier de faire filer tous les hommes de cavalerie montés et en état, pour rejoindre leurs corps respectifs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18699. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 17 mai 1812.

Mon Cousin, remettez-moi l'état de tous les malades qu'ont actuellement les 6e et 7e corps, les Wurtembergeois et autres troupes de la Confédération. Écrivez aux différents gouverneurs pour qu'ils fassent partir des bataillons de marche destinés à remplacer les malades et à recompléter ces régiments.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18700. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 17 mai 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie, à Varsovie, qu'il a eu tort de jeter des ponts sur la Vistule; que c'est une opération militaire que jeter des ponts sur un fleuve aussi considérable que la Vistule; que je l'aurais prescrite si je l'avais jugée convenable; que, si ce n'est pas encore fait, il ne faut pas le faire; que les bacs et quelques ba-

teaux de réserve sont suffisants; que des ponts occuperaient un grand nombre de bateaux nécessaires à la navigation et aux approvisionnements de l'armée; s'ils sont jetés, qu'il les laisse. Écrivez-lui qu'il n'a pas encore envoyé ses observations sur Modlin; qu'il se rende à Pultusk, de sa personne, pour y voir le pays; j'avais fait établir une manutention à Pultusk, je désire qu'il fasse connaître si elle existe encore, et combien il y a de fours; qu'il doit voir aussi en quel état sont les ouvrages qui avaient été commencés à Sierock; que je désire qu'il me fasse connaître s'il y a des ponts à Ostrolenka et à Pultusk, et dans quel état se trouvent les ouvrages de campagne que j'ai laissés à ces têtes de pont, enfin dans quel état se trouvent le pont de Modlin, le pont et les fortifications de Praga, et combien il y a de fours à Zamosc; qu'il serait nécessaire de commencer à faire filer quelques farines sur Pultusk.

Mandez que toutes les troupes du 3e corps qui seraient à Posen et à Gnesen en partent sans délai pour se diriger sur Thorn.

Écrivez au duc d'Elchingen de faire filer des farines sur Strasbourg et sur Osterode, et de s'assurer de l'état de la manutention d'Osterode.

Mandez au prince d'Eckmühl que, si les moyens de mouture sont rares à Elbing, il commence à faire filer 20,000 quintaux de farine de Danzig sur Elbing; que je mande au duc d'Elchingen d'en envoyer 10,000, de celle qui est à Thorn, sur Osterode. Mandez la même chose à l'intendant général.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18701. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 18 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois le travail qui était joint à votre lettre du 11 mai. Voici quelles sont mes intentions définitives, donnez des ordres pour leur prompte exécution.

La 1re division de la réserve, commandée par le général Lagrange, qui se réunit à Coblentz, Düsseldorf et Aix-la-Chapelle, sera composée de la 1re demi-brigade de marche forte de trois bataillons, des 2e, 3e et 4e demi-brigades de marche fortes également de trois bataillons, et des 6es bataillons des 19e, 37e, 56e, 93e, 46e, qui sont à Wesel et à Strasbourg; total, dix-sept bataillons. Vous donnerez l'ordre que ces dix-sept bataillons se portent sur Magdeburg. Vous me ferez connaître leur ordre de marche et le jour où chacun de ces

bataillons arrivera à sa destination, afin que je donne les ordres ultérieurs. Ces dix-sept bataillons, formant près de 14,000 hommes, seront destinés à tenir provisoirement garnison à Magdeburg, Spandau et Berlin; ce qui me permettra de disposer du 9e corps. Je n'ai donc rien à changer à la formation proposée dans votre état n° 1, qui me paraît bien entendu.

La 2e division de la réserve, commandée par le général Heudelet, se réunira sans délai à Münster et Osnabrück. Elle sera composée de la 6e demi-brigade, qui sera portée à quatre bataillons; de la 7e, qui est de quatre bataillons; de la 8e et de la 9e, qui ont quatre bataillons; enfin de la 17e, qui ne sera également que de quatre bataillons. Cette division sera donc organisée conformément à votre état n° 2, hormis que le 5e bataillon de la 17e demi-brigade, composée de deux compagnies du 5e bataillon du 28e, de deux du 5e bataillon du 43e et de deux du 5e bataillon du 65e, au lieu de faire partie de la 17e demi-brigade, formera le 4e bataillon de la 6e demi-brigade. Je désire encore un autre changement, c'est que le 3e bataillon de la 17e demi-brigade ne soit composé que des six compagnies du 4e bataillon du 25e léger. On y versera à cet effet tout ce qui serait disponible dans le 9e léger. Ces cinq demi-brigades formeront vingt bataillons. Deux généraux de brigade y seront attachés. Vous me ferez connaître le jour où chaque bataillon arrivera à Osnabrück et à Münster, afin que j'en puisse disposer. Le quartier général du général Heudelet sera à Münster.

La 3e division, aux ordres du général Merle, sera composée de la 10e demi-brigade forte de quatre bataillons, de la 11e forte de trois bataillons, de la 12e forte de quatre, et de la 13e forte de trois. Je vous ai fait connaître que j'approuvais la formation que vous me proposez par vos états nos 1 et 2, à quelques exceptions près dans ce dernier. J'approuve également votre état n° 3, hormis que je ne veux pas que 113 hommes du 8e de ligne soient incorporés dans le 50e; et si les 5es bataillons des 36e, 51e et 55e ne pouvaient pas fournir les cadres complets de deux compagnies, puisque déjà ces 5es bataillons ont fourni deux compagnies aux demi-brigades de marche, vous pourriez, avant leur départ de Boulogne, vous servir d'un cadre du 2e régiment de la Méditerranée pour y comprendre ces conscrits. A cet effet, ce cadre se rendrait à Boulogne.

La 4e division sera composée de trois bataillons de Belle-Ile, de trois de l'île de Ré, de trois du régiment de Walcheren, de deux du 1er régiment de la Méditerranée, et de trois du 2e régiment de la Méditerranée; ce qui fait quatorze bataillons. J'approuve l'état n° 7.

Vous aurez soin que les hommes du 8e et du 18e léger s'embarquent à Strasbourg pour Wesel. Le 37e de ligne ne peut avoir rien à fournir au 4e bataillon du 2e régiment de la Méditerranée, puisqu'il doit avoir à fournir à son 6e bataillon, indépendamment des demi-brigades de marche. J'approuve également le complément que vous voulez donner au 1er bataillon du 2e régiment de la Méditerranée, mais je ne puis approuver que vous placiez dans le 2e bataillon du 2e régiment de la Méditerranée des hommes du 28e léger, avec de l'infanterie de ligne : il faut absolument séparer l'infanterie de ligne de l'infanterie légère. Mon intention est que cette 4e division se réunisse à Spandau et à Berlin. Le 4e bataillon de Belle-Ile, le 2e de l'île de Ré, le 4e de Walcheren, le 2e de la Méditerranée, tous quatre composés d'anciens conscrits réfractaires, ont ordre de se réunir à Spandau et Berlin, où ils attendront le passage de leur division. Le 2e et le 3e bataillon de Belle-Ile doivent se former à Mayence et à Wesel le plus tôt possible. Le 3e et le 4e de l'île de Ré qui se forment à Mayence, le 2e de Walcheren qui se forme à Wesel, le 3e de Walcheren qui doit se former à Strasbourg, où il sera composé d'Espagnols, le 1er du 1er régiment de la Méditerranée qui se forme à Vérone, le 1er du 2e de la Méditerranée qui se formera à Mayence, le 2e du même régiment qui se formera également à Mayence, enfin le 4e bataillon du même régiment qui se formera à Strasbourg, tous ces bataillons, au fur et à mesure de leur formation, se mettront en marche, passeront le Rhin à Wesel, Mayence ou Strasbourg, et seront dirigés sur Spandau et Berlin. Le général Durutte commandera cette division; et, comme il commande en ce moment à Berlin, sa division se formera ainsi sous ses yeux.

Cette réserve se composera donc de quatre divisions :

1re division, le général Lagrange, dix-sept bataillons, à Berlin et à Magdeburg; 2e division, le général Heudelet, vingt bataillons, à Münster et Osnabrück; 3e division, le général Merle, quatorze bataillons, d'abord à Utrecht, Boulogne et Chambéry, pour ensuite être dirigés sur Münster et Osnabrück, conformément à l'ordre que je donnerai; 4e division, le général Durutte, quatorze bataillons, à Berlin; total, soixante-cinq bataillons, dont trente et un à Berlin et trente-quatre à Münster et Osnabrück.

Il est évident que la 1re division recevra la première l'ordre de se rendre sur la Vistule pour être incorporée dans les régiments respectifs; ce qui rendra des cadres, qui retourneront en France pour la conscription de 1813. La 4e division recevra également ordre de se rendre sur la Vistule, où chaque détachement qui aura été incorporé

dans les cadres des régiments de réfractaires pourra rejoindre son régiment ou rester réuni dans ces cadres, selon les circonstances. Les 2e et 3e divisions resteront sur les derrières, dans la 32e division, entre l'Oder et l'Elbe. Elles appartiennent aux régiments de l'armée d'Espagne; elles formeront là une réserve qui pourra se porter partout où l'on en aura besoin.

Il est nécessaire que les six bataillons qui sont à Wesel et à Strasbourg, et que j'ai joints à la 1re division, partent de Wesel et de Strasbourg, aussitôt qu'ils seront complétés, pour se rendre en droite ligne sur Berlin.

Vous n'avez plus un moment à perdre pour la formation de ces quatre divisions de réserve. Faites-en part au major général et aux généraux de division qui doivent les commander, et expédiez tous les ordres.

Il faut joindre à ces forces la brigade d'Erfurt, composée d'un bataillon du 3e, d'un du 105e, de deux du 29e et du régiment de marche de Paris; ce qui fera, je crois, six bataillons, ou 4 à 5,000 hommes. Donnez ordre aux deux bataillons du 29e de ligne qui arrivent de Toulon à Lyon de se diriger avec leur compagnie d'artillerie sur Erfurt; et donnez ordre que le régiment de marche de la ville de Paris, organisé d'après mon ordre du 8 mai, se dirige également sur Erfurt. Cela fera sur ce point une réserve qui, sous les ordres d'un général de brigade, pourra se porter partout où il sera nécessaire.

Votre état n° 4 contient les 1re, 2e et 3e demi-brigades provisoires, ce qui fait 12 bataillons, ou la 1re brigade de réserve de l'armée d'Espagne; et les 4e et 5e demi-brigades provisoires, formant les neuf bataillons de la 2e brigade de l'armée d'Espagne. Je n'approuve pas que le 2e léger fournisse 200 hommes au 4e léger. Le 9e léger ne doit rien fournir à personne, vu qu'il faut former de nouveau le bataillon qu'il a perdu à Badajoz. Il en est de même du 103e et du 100e, tous ces régiments ayant perdu à Badajoz des bataillons qu'il faut reformer.

Le 34e de ligne a deux bataillons à former; il ne peut donc rien fournir au 14e. Il faudra alors que le bataillon du 69e (le 4e de la 2e demi-brigade provisoire) attende pour partir qu'on puisse le compléter par quelque moyen extraordinaire.

La 1re demi-brigade doit déjà être organisée à Versailles; la 2e doit être en mouvement sur Cherbourg; la 3e doit être en mouvement pour se former à Saint-Lô et à Valognes; la 4e doit être organisée à Pontivy, et la 5e à la Rochelle. Je n'approuve pas non plus que le 47e, le 70e et le 79e fournissent des conscrits au 26e de ligne et au 82e, parce que ces 5es bataillons, qui sont en Bretagne, auront besoin

d'avoir toujours du monde pour faire le service de la côte. Ainsi le bataillon du 26e ne sera que de 300 hommes, celui du 82e que de 300 hommes. Ces deux bataillons, comme celui du 69e, seront complétés plus tard.

Je passe à votre état n° 5. Je ne vois aucun avantage à ôter des conscrits du 10e de ligne pour les mettre dans le 67e. Ceci s'applique également aux conscrits du 20e et du 102e. Il me semble que ces 5es bataillons, restant en Italie, doivent offrir des ressources pour les garnisons et les colonnes mobiles. Le 4e bataillon du 67e sera donc complété ultérieurement, ainsi que le 3e bataillon du 7e de ligne et le 4e du 101e. Le 42e peut d'autant moins fournir à ce dernier qu'il faut reformer le cadre du bataillon que ce régiment a perdu en Espagne. Ainsi je désire que la 14e demi-brigade soit formée de la manière suivante : 1er bataillon, le 6e bataillon du 10e de ligne; 2e bataillon, le 6e bataillon du 20e de ligne; 3e bataillon, le 3e bataillon du 67e; 4e bataillon, deux compagnies du 5e bataillon du 10e de ligne, deux compagnies du 5e bataillon du 20e de ligne, deux compagnies du 4e bataillon du 67e.

La 15e demi-brigade sera formée ainsi qu'il suit : 1er bataillon, le 4e bataillon du 1er d'infanterie légère; 2e bataillon, le 4e bataillon du 3e léger; 3e bataillon, deux compagnies du 3e bataillon du 7e, deux compagnies du 5e bataillon du 102e, deux compagnies du 5e bataillon du 101e.

Ainsi la brigade d'Alexandrie se composera de trois demi-brigades ou sept bataillons. Quant au 42e, on reformera le cadre qui a été détruit.

Je n'approuve pas davantage que le 23e de ligne et le 60e versent leurs conscrits dans le 62e et le 16e de ligne, puisque d'un moment à l'autre le bataillon du 60e et celui du 23e, qui sont en Espagne, peuvent revenir au dépôt, et qu'en attendant ces conscrits, conservés à leur 5e bataillon, feront parfaitement le service sur la côte.

Indépendamment de ce, les 4es bataillons qui resteront à compléter le seront par un appel, qui sera fait d'ici à un mois, des hommes de bonne volonté des cohortes, qui consentiront à passer dans la ligne. Mon intention est d'en prendre 150 par cohorte; ce qui fera 12,000 hommes qui serviront à compléter tous ces cadres.

Je désire que tout cela soit en mouvement, et que vous me fassiez connaître les époques d'arrivée de chaque brigade et de chaque bataillon, afin que je sache quand je pourrai disposer de chaque division, ainsi que de la brigade d'Erfurt.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18702. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 20 mai 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Bellune qu'il faut continuer à traiter les Suédois en amis; qu'en conséquence les troupes et les marins suédois peuvent rester où ils sont; mais que, si avant que les choses soient décidées il y avait danger que la Poméranie fût attaquée, ces hommes devraient être désarmés et envoyés dans l'intérieur.

Prévenez le duc de Bellune de l'arrivée de la division du général Lagrange, composée de dix-sept bataillons, qui se met en marche pour Magdeburg. Donnez-lui connaissance des ordres que j'ai donnés pour la réunion d'une brigade à Erfurt et pour l'armement de la citadelle.

Donnez ordre à la division Delaborde (1re de la Garde) de partir de Stettin et de se diriger sur Danzig. Elle pourra marcher en deux colonnes par les deux routes. Instruisez le prince d'Eckmühl de ce mouvement. Faites-lui connaître que je suppose que, indépendamment des 1,300 hommes qui resteront à Danzig, il doit y avoir 1,600 hommes de la marine et des dépôts de son armée, et que la division qui y arrive formera avec tout cela une garnison suffisante; qu'enfin c'est à lui à prendre des mesures pour que cette place importante ne soit jamais dégarnie, en y laissant un régiment français; que je désire que les troupes alliées servent avec les Français pour en prendre l'allure et l'esprit; que, dans le courant de juin, il y aura à Danzig une division de marche composée de bataillons français, ayant à cœur que ce point important soit occupé par mes propres troupes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18703. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 20 mai 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général la Riboisière de faire fournir 3,000 fusils pour armer les 3es bataillons de la légion de la Vistule qui sont arrivés à Posen. Il prendra ces fusils parmi les meilleurs à Küstrin, et recommandez-lui de faire en sorte que ces trois régiments soient bien armés.

Donnez-lui à connaître que 3,000 autres fusils deviennent nécessaires pour armer les 4e, 7e et 9e régiments polonais qui arrivent

Digitized by Google

d'Espagne et qui seront dans le courant de juin à Posen, ces régiments ayant besoin chacun d'un millier d'hommes pour être portés au complet.

Voyez ici le ministre de Saxe pour que 3,000 autres conscrits soient rassemblés à Posen pour recruter ces trois régiments, et écrivez à l'intendant général pour que des mesures soient prises pour habiller ces 3,000 hommes.

Par ce moyen, la légion de la Vistule sera composée de trois régiments, chacun de trois bataillons; ce qui fera neuf bataillons. Les trois régiments polonais arrivant d'Espagne seront également composés de trois bataillons chacun, lesquels seront au grand complet de 160 hommes par compagnie, qui est l'effectif des régiments polonais. Ces six régiments fourniront donc 18,000 hommes.

Je vois par votre lettre du 18 mai que les 3,000 hommes destinés à la légion de la Vistule sont prêts à Posen. Ne perdez pas un moment pour que les 3,000 hommes nécessaires aux trois régiments qui reviennent d'Andalousie soient également réunis à Posen.

Donnez ordre que ces trois régiments que commande le général Girard, qui arrivent du 21 mai au 2 juin à Sedan, se rendent à Mayence, d'où ils continueront leur route sur Fulde, Erfurt et Posen, en marchant de manière à arriver le plus promptement possible, mais sans trop se fatiguer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18704. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 21 mai 1812.

Mon Cousin, il est convenable que vous envoyiez un de vos aides de camp à Lemberg, en le faisant passer par Varsovie. Vous demanderez à M. de Metternich s'il a quelque chose à mander au prince de Schwarzenberg. L'envoi de cet aide de camp aura pour objet d'annoncer mon arrivée et de faire connaître que mon quartier général va être porté à Posen. Envoyez quelqu'un qui puisse parler et qui se rende agréable. Cet officier sera chargé de porter au prince de Schwarzenberg un chiffre, pour que les choses secrètes soient transmises en chiffre, vu qu'il est à craindre que les Cosaques ne saisissent quelque officier d'ordonnance. Il rapportera l'état de situation de l'armée autrichienne, ce qu'il y a de nouveau et la force des troupes qui se trouvent en Podolie et en Volhynie, opposées au corps autri-

chien. Votre aide de camp séjournera quatre ou cinq jours au quartier général du prince Schwarzenberg. Il reviendra de là par Zamosc, s'il n'y a pas d'inconvénient; il visitera cette place, les fortifications, les magasins, etc., verra la garnison, prendra des renseignements sur la force des ennemis dans les environs de Zamosc et jusqu'aux marais de Pinsk. Après quoi il reviendra par Varsovie vous rejoindre à Posen.

Vous chargerez le prince de Schwarzenberg d'envoyer, cinq jours après le départ de votre aide de camp, un autre officier pour porter la situation des cinq jours et faire connaître ce qu'il y a de nouveau sur la ligne et les différents mouvements des Russes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18705. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 21 mai 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au 2e régiment de chasseurs à pied de la Garde, au 2e et au 3e régiment de grenadiers à pied, de partir de Glogau le 21 et le 22 pour se rendre à Posen. Donnez ordre au 1er régiment de chasseurs à pied qui est arrivé le 12 mai à Glogau, ainsi qu'au 1er régiment de grenadiers à pied, d'en partir le 23 et le 24 pour Posen. Donnez ordre à toute l'artillerie qui est arrivée avant le 15 mai à Glogau, aux sapeurs et au train du génie, d'en partir le 24 et le 25 pour Posen. Donnez ordre à toute la cavalerie arrivée avant le 15 mai à Glogau d'en partir également pour Posen les 23, 24, 25. Remettez-moi en conséquence un état de la partie de la Garde, infanterie, cavalerie et artillerie, qui restera à Glogau, et de la partie qui en partira en conséquence du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18706. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 21 mai 1812.

Mon Cousin, faites connaître au duc d'Elchingen que, la saison des opérations allant commencer, il est nécessaire qu'il pousse la tête de son infanterie sur Osterode et que sa cavalerie s'approche également de cette place, car il est probable que vers le 1er juin il recevra ordre de porter son quartier général à Osterode. Donnez-lui l'ordre

de faire organiser la manutention d'Osterode et d'y faire filer des farines.

Écrivez au vice-roi qu'il est nécessaire qu'il fasse réorganiser la manutention à Willenberg, qu'il porte la tête de sa cavalerie et même une avant-garde d'infanterie sur ce point; qu'il est probable que, lorsque je saurai quand le 4e corps arrive, dans les premiers jours de juin, il recevra ordre de porter son quartier général à Willenberg.

Mandez au roi de Westphalie qu'il est nécessaire que la cavalerie polonaise se rapproche de la Narew, afin de laisser de la latitude au vice-roi qui a 80,000 hommes à nourrir sur Plock, et qu'il a toute la droite pour se nourrir. Mandez-lui de faire rétablir la manutention de Pultusk, d'y faire conduire des farines de Varsovie, de faire rétablir également les fours d'Ostrolenka et d'y former un magasin de farine.

Mandez au prince d'Eckmühl qu'il est nécessaire que la division Bruyère ne gêne point les communications du vice-roi et que sa cavalerie se retire sur la gauche; que nous voilà au mois de juin, temps où l'herbe doit être bonne. Donnez ordre au général d'artillerie de faire partir de Danzig pour Elbing un équipage de pont attelé. Prévenez de cet ordre le prince d'Eckmühl, pour qu'il inspecte cet équipage de pont et s'assure qu'en vingt-quatre heures on puisse jeter un ou deux ponts, s'il le faut, sur la Narew. Demandez quand le second équipage de pont pourra être attelé et se mettre en mouvement.

Vous instruirez le prince d'Eckmühl des ordres que vous donnez sur toute la ligne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18707. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 21 mai 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que tous les chirurgiens, toutes les administrations des 1er, 2e et 3e corps, qui se trouveraient dans la 32e division militaire, dans le royaume de Westphalie, en Prusse et sur la rive gauche de l'Oder, partent sans délai pour rejoindre leurs corps respectifs sur la Vistule. Les commissaires ordonnateurs sont responsables de l'exécution du présent ordre. Chargez-les d'envoyer les états de ce qui reste. Cet ordre est commun au Mecklenburg et à la Saxe. Désirant que tout le matériel et les administrations de l'armée se trouvent sur la rive droite de la Vistule, les hôpitaux qui

restent dans la 32e division militaire et sur la rive gauche de l'Oder, ainsi que les administrations, doivent être servis par des employés du pays. Écrivez cela aux commandants des différents corps, pour qu'ils fassent rentrer ce qui serait sur leurs derrières appartenant à leurs corps. Faites connaître au prince d'Eckmühl qu'il a eu tort de laisser son personnel sur les derrières, qu'il doit tout réunir à son quartier général, mais que l'ordre que je donne remédie à cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18708. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 21 mai 1812.

Mon Cousin, envoyez l'ordre au duc de Bellune de faire relever à Spandau les bataillons de marche qui s'y trouvent par un bataillon de Würzburg et par un bataillon français de la division du général Partouneaux. Il donnera à ce régiment une demi-batterie d'artillerie prise sur celle attachée à la division Partouneaux; de sorte que le général Merle se trouve avoir 15,000 hommes et une demi-batterie pour s'assurer de la position importante de Spandau.

Le duc de Bellune fera venir les différents bataillons de marche à Berlin; il en passera lui-même la revue, et dirigera tout ce qui appartient au 1er, au 2e et au 3e corps sur Marienwerder, d'où chaque détachement rejoindra son régiment. Tout ce qui appartient au 4e corps sera dirigé sur Plock.

Faites connaître au duc de Bellune qu'il est nécessaire qu'une partie des deux bataillons que je mets à Spandau entre dans la citadelle pour y faire le service, et qu'on procède à l'armement. Il faut qu'un commissaire des guerres et un officier de santé soient envoyés dans cette place. Faites donner des ordres en conséquence. Tout cela doit se faire sans parler. Si l'on demande la raison de cet armement, on doit répondre que l'importance de cette place exige qu'elle soit mise à l'abri de tout événement et d'une descente des Anglais.

Recommandez au général Merle de donner à dîner aux officiers prussiens et d'être fort honnête avec eux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18709. — AU CAPITAINE D'HAUTPOUL,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A VARSOVIE.

Dresde, 21 mai 1812.

Monsieur le capitaine d'Hautpoul, vous devez être de retour à Varsovie depuis le 20; vous m'aurez adressé votre rapport sur Zamosc. Je vous envoie une instruction sur une nouvelle mission. Vous vous adresserez au prince Poniatowski pour avoir des lettres de recommandation. Vous lui demanderez des officiers polonais pour vous accompagner dans votre reconnaissance, et vous expédierez ces officiers des différents points avec vos rapports. Il sera convenable que, pour ne point donner d'ombrage, vous passiez pour un officier de l'état-major du prince Poniatowski et que vous preniez en conséquence l'uniforme polonais.

NAPOLÉON.

INSTRUCTION.

Le capitaine d'Hautpoul se rendra de Varsovie à Terespol, et verra d'aussi près que possible la place de Brzesc; si elle est forte, comment elle est armée, et quelle résistance elle peut faire. Il notera bien l'itinéraire de Varsovie à Brzesc. Il prendra des informations sur la force des Russes de ce côté, sur ce qu'ils ont dans la direction de Slonime, sur la droite du marais de Pinsk, vers la Lithuanie et vers la gauche.

Il reviendra sur la frontière reconnaître le Bug jusqu'à Nur. Il tiendra note de la largeur de la rivière, de la situation des rives, de la nature du chemin, etc. Il s'informera à Nur de ce que les Russes ont à Bransk et à Bielsk.

Le capitaine d'Hautpoul enverra ses rapports par un officier à Varsovie, d'où ils seront expédiés sur Posen.

De Nur, il ira à Tykocin, longeant la frontière de Pologne. Il verra ce que les Russes ont à Bialystok et sur cette frontière, et reconnaîtra la communication des routes avec Varsovie. Il enverra un nouvel exprès de Tykocin pour porter ses rapports à Varsovie. Il s'approchera le plus près que possible de Grodno pour reconnaître cette place et ce qui s'y fait. Il observera avec soin les différentes communications avec Lyk, avec Augustowo, et dans les différents sens. Il enverra de là un nouvel exprès à Varsovie. Il continuera ensuite sa reconnaissance de la frontière jusqu'à Olitta, et il fera différentes excursions qui puissent lui donner la connaissance du terrain entre Olitta, la Narew et la Vistule. Après quoi il reviendra à Posen.

NOTE.

1° Il existe entre Grodno, Augustowo, Suwalki, Seyny et le Niemen, une forêt très-vaste et marécageuse, qui paraît d'un accès très-difficile : il serait nécessaire d'avoir de bons renseignements sur la nature de cette forêt et des chemins bons ou mauvais qui la traversent et facilitent les communications sur Grodno.

2° Il faudrait aussi prendre à Olitta des renseignements sur une autre forêt très-étendue qui couvre une grande portion de pays sur la rive gauche du Niemen depuis Johannisburg jusque vers Maryampol et Preny; il paraît qu'elle oblige à faire des détours pour arriver sur Kovno. Les routes de Johannisburg, de Wilkowyski, de Maryampol, toutes sur Kovno, sont-elles praticables?

3° En supposant un corps d'armée à Tilsit et un autre corps à Bialystok ou Grodno, comment pourraient-ils communiquer ensemble par des mouvements de flanc? Quelles seraient les routes à suivre pour se rendre de Tilsit et Insterburg à Olitta, à Meretch, à Grodno, à Bialystok?

Il faudrait avoir des détails sur la nature de ces routes, des bois et marais à traverser, la population approximative des villes, les ressources locales, les distances, etc.

D'après l'original comm. par M. le marquis d'Haulpoul.

18710. — AU PRINCE BORGHESE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Dresde, 21 mai 1812.

Mon Cousin, je suis à Dresde depuis deux jours avec l'Impératrice, avec l'empereur et l'impératrice d'Autriche. Je compte y rester encore quelques jours. Toute mon armée est sur la Vistule. Il n'y a encore rien de nouveau. Les hostilités ne sont pas commencées.

Venant d'apprendre que des vaisseaux anglais sont devant Savone, je pense qu'il est nécessaire de mettre le Pape en sûreté. En conséquence, vous chargerez le préfet et le commandant de la gendarmerie de faire partir le Pape avec ses gens dans deux bonnes voitures. Le Pape aura son médecin dans sa voiture. Les précautions seront prises de manière qu'il traverse Turin de nuit, qu'il ne s'arrête qu'au mont Cenis, qu'il traverse Chambéry et Lyon de nuit, et qu'il soit ainsi conduit à Fontainebleau, où les ordres sont donnés pour le recevoir. Je m'en rapporte à votre prudence et à celle du commandant de la gendarmerie. Ayez soin que la voiture du Pape soit bonne et que

toutes les précautions convenables soient prises. Il ne faut pas que le Pape voyage en habits pontificaux, mais seulement en habits ecclésiastiques, et de manière que nulle part sur la route, excepté au mont Cenis, il ne puisse être reconnu. À moins d'événement, cette mesure n'est pas tellement urgente que vous ne puissiez envoyer chercher le préfet de Montenotte pour concerter d'avance avec lui ce départ.

Vous transmettrez la lettre ci-jointe au duc de Lodi. Je lui écris pour qu'il vous envoie à Turin l'archevêque d'Édesse. Lorsque cet archevêque sera arrivé à Turin, vous lui ferez connaître de ma part que vous avez une mission à lui confier, et aussitôt que vous apprendrez que le Pape sera à une poste au delà de Turin, vous l'enverrez le rejoindre. Il se placera dans la voiture du Pape et l'accompagnera pendant le reste de la route. Vous ferez connaître à ce prélat que la situation des affaires en Europe et la présence des Anglais devant Savone rendaient le séjour du Pape dangereux dans cette ville; qu'il faut qu'il soit placé dans le centre de l'Empire; qu'il sera reçu à Fontainebleau par les évêques de la députation; qu'il y occupera le logement qu'il a déjà habité; qu'il y verra les cardinaux qui sont en France, etc.

Vous correspondrez pour l'exécution de ces mesures avec le ministre de la police. Je désire que le plus grand secret soit gardé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis Gozani di San Giorgio.

18711. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 22 mai 1812.

Mon Cousin, je vois que votre état du quartier général n'est que du 10; cependant c'est aujourd'hui le 22. Écrivez à Posen pour que dans les vingt-quatre heures on vous envoie un nouvel état. Je désire savoir si le major Clicquot, des équipages, est arrivé, ainsi que l'imprimerie. Il est fort urgent que je reçoive ces états pour que je puisse faire mes dispositions. Pourquoi l'état du 1er corps n'est-il qu'au 5 mai? Je devrais avoir celui du 15. Dans cette situation du 5 mai, je vois qu'il y a bien des hommes détachés. Donnez l'ordre au prince d'Eckmühl de faire venir tout son monde et de ne pas s'embarrasser des derrières. Le nombre de ses détachés se monte jusqu'à 4,000. Il est bien urgent que le prince d'Eckmühl envoie des ordres particuliers pour rappeler ce qu'il a en arrière, et que tout son corps

soit sur la rive droite de la Vistule. Je vois dans l'état de situation de la division Bruyère, au 10 mai, que le 6e régiment des lanciers polonais était encore à Ostrolenka et environs, et que le 8e était encore aux environs de Pultusk. Il est nécessaire que ces régiments se reploient sur la rive gauche de l'Alle.

En général, les états que vous me mettez sous les yeux ont près d'un mois de date; il est ridicule qu'ils soient si arriérés, c'est comme si je n'avais rien. Vous ne prenez pas les mesures nécessaires pour les avoir exactement; c'est votre faute.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18712. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 22 mai 1812.

Mon Cousin, le duc de Bassano a dû vous faire connaître que j'ai avancé un million sur l'emprunt de Saxe pour le service de l'armée polonaise; que ce million doit être payé en deux termes; qu'il est donc nécessaire que le payeur général de l'armée envoie 500,000 francs à Varsovie pour les besoins de l'armée, et que les 500,000 autres francs seront payés plus tard. Donnez en conséquence des ordres pour que 500,000 francs soient envoyés à Varsovie vingt-quatre heures après la réception du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18713. — NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Dresde, 22 mai 1812.

Depuis le 1er janvier 1812, il ne sera plus rien accordé au prince d'Eckmühl au delà du traitement de maréchal commandant un corps d'armée, avec l'extraordinaire par mois.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des finances.

18714. — A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A DRESDE.

Dresde, 23 mai 1812.

Monsieur le Duc de Bassano, je vous envoie un rapport sur Kolberg. Prenez-en une copie que vous enverrez à M. de Saint-Marsan, et faites repasser ensuite cette pièce au major général. Il

paraît par ce rapport que la Prusse a encore beaucoup de magasins à Kolberg, dont elle pourrait se dégarnir pour aider à la subsistance de l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Bassano.

18715. — A MADAME LA COMTESSE DE MONTESQUIOU, GOUVERNANTE DE LA MAISON DES ENFANTS DE FRANCE, A PARIS.

Dresde, 23 mai 1812.

Madame la Comtesse de Montesquiou, j'ai reçu toutes vos lettres jusqu'au 16 mai. J'apprends avec plaisir la bonne santé du Roi. J'ai confiance en fait de médecine dans mon premier médecin Corvisart.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général comte de Montesquiou-Fezensac.

18716. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 23 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, faites connaître à la Grande-Duchesse que l'ennemi a l'intention d'attaquer l'île d'Elbe, et qu'elle envoie le prince Félix inspecter la garnison de cette île, ses moyens de défense, ses magasins, etc.

Le 7e bataillon du 6e de ligne, celui du 14e léger, le 3e bataillon de la Méditerranée, le bataillon colonial italien, forment quatre bataillons valant 3,000 hommes; ce qui, avec les deux compagnies d'artillerie, les deux compagnies garde-côtes et le bataillon de l'île d'Elbe, forme une garnison de 4,000 hommes. Il faut un bon commandant d'armes à Porto-Ferrajo, un chef de bataillon d'artillerie, un officier supérieur du génie et un bon général pour commander l'île. Je suppose que les magasins sont à l'abri de la bombe, et que la place est approvisionnée de tout ce qui est nécessaire.

Faites-moi connaître la situation du 112e régiment. Il doit avoir à présent cinq bataillons et plus de 4,000 hommes sous les armes; ces hommes sont-ils habillés, équipés, armés et en état de marcher?

Donnez pour instruction à la Grande-Duchesse que, si l'ennemi attaquait soit Rome, soit Ancône, soit Venise, soit Naples, soit Gênes, le bataillon étranger qui est à Livourne, le 112e régiment et les cohortes de gardes nationales de la Toscane, formant un corps de 6,000 hommes, doivent, sous les ordres d'un général de brigade,

avec six pièces de canon attelées sur-le-champ par des moyens extraordinaires du pays, se mettre en mouvement sur le point menacé.

Instruisez de cette disposition le général Miollis, le général Vignolle commandant en Italie, le prince Borghese commandant en Piémont.

Le général Miollis a trois bataillons du 6e de ligne, trois bataillons du 14e léger, le 2e bataillon de militaires étrangers et la cohorte des gardes nationales de Rome, en tout huit bataillons, qui formeraient une division de 8,000 hommes. Le général Miollis organiserait sur-le-champ douze pièces de canon, qu'il ferait servir par l'artillerie de ligne qu'il a à Rome, et cette colonne se porterait ou sur Rome, ou sur Livourne, ou sur Naples, ou sur Ancône, ou sur Venise, si ces points étaient attaqués. Il est nécessaire que les bataillons du 6e de ligne et du 14e léger soient portés au grand complet. Instruisez de cela la Grande-Duchesse, le maréchal Pérignon, le général commandant en Italie et le prince Borghese.

Le prince Borghese aura la 14e demi-brigade provisoire forte de quatre bataillons, la 15e forte de quatre bataillons, la 4e cohorte de gardes nationales formant quatre bataillons, les quatre bataillons du 52e; ce qui ferait seize bataillons ou deux divisions, chacune de 6,000 hommes, à chacune desquelles on attacherait huit pièces de canon attelées par les moyens du pays. Ces divisions se porteraient, selon les circonstances, ou sur Rome, ou sur Venise, ou sur Ancône, sur Gênes, sur Nice, ou même sur Toulon. Il est donc nécessaire que la Grande-Duchesse, le général Miollis, le maréchal Pérignon, le général commandant en Italie, soient prévenus de ces dispositions.

Le général commandant en Italie se trouve avoir, par les dispositions que j'ai prises, trois divisions formant 18,000 hommes, savoir, une sur l'Adige, une du côté d'Ancône et une du côté de Milan, lesquelles se porteraient aussi sur les provinces illyriennes avec infanterie, cavalerie et artillerie.

Ainsi donc il y a en Italie les forces du général Grenier, fort de 8,000 hommes d'infanterie, de 500 chevaux napolitains, de quatorze pièces d'artillerie napolitaines et de dix pièces de régiment; la division de Rome, forte de 9,000 hommes et de douze pièces de canon; la division de Toscane, forte de 6,000 hommes et de six pièces de canon; les trois divisions du royaume d'Italie, fortes de 18,000 hommes et de 1,500 chevaux; les deux divisions du Piémont, fortes de 12,000 hommes, 1,200 chevaux et de douze pièces de canon.

Ces corps formeront donc une force de 50,000 hommes d'infanterie et de 3,000 chevaux et de quatre-vingt-quatre pièces de canon, indépendamment de l'armée napolitaine, forte de 40,000 hommes

d'infanterie, de 4,000 chevaux et de soixante et dix pièces de canon.

Vous voyez donc qu'on pourrait se porter avec près de 100,000 hommes sur un point qui serait menacé, sans compter ce qu'on pourrait tirer de Genève et de la 7e division militaire. Il est nécessaire que vous me remettiez un travail en règle là-dessus, après vous être concerté avec le général Miollis, le général Vignolle, la Grande-Duchesse, le prince Borghese, le maréchal Pérignon et le général Bertrand.

Le général Bertrand, en cas d'attaque sur Venise, pourrait fournir une colonne de 2 ou 3,000 hommes, qui appuierait sur la Piave. Il faudrait que le roi de Bavière fût prévenu par le général Vignolle; il ne manquerait pas d'envoyer 3 ou 4,000 hommes par Trente.

Si, par contre, le Tyrol s'insurgeait, le général Bertrand ferait passer à Lienz 2 ou 3,000 hommes, le général Vignolle enverrait 8 à 9,000 hommes sur Trente, les Bavarois feraient passer une douzaine de mille hommes par Salzburg; ce qui ferait près de 24,000 hommes, qui seraient promptement réunis dans le Tyrol.

Ce qui me paraît manquer en Italie, ce sont des compagnies d'artillerie françaises; il en manque à Palmanova, à Mantoue, à Venise; il faut aviser aux moyens d'en envoyer.

Le 4e bataillon du 8e léger est à Zara; ce bataillon a 200 malades, de sorte qu'il n'a que 550 hommes présents. Faites partir de Genève une compagnie de 150 hommes pour le compléter.

J'ai approuvé que vous fassiez passer en Illyrie le 3e bataillon du 23e de ligne, ce qui formera quatre bataillons français ou 3,000 hommes dans les provinces illyriennes; le 4e léger italien y a trois bataillons; ce qui fait sept. Il y aura donc dans les provinces illyriennes, indépendamment des Croates, sept bataillons de ligne.

Mandez au général Miollis de faire filer, à fur et mesure, tout ce qu'il pourra sur le 4e léger italien, afin que ce régiment ait une force de 2,400 hommes.

Il y a en Illyrie deux compagnies d'artillerie italiennes qui ne sont qu'à 60 hommes; mandez au général Vignolle de les compléter à 120 hommes. Les deux compagnies d'artillerie françaises sont au complet de 120 hommes.

Je ne serais pas éloigné de faire passer à Trieste le 4e bataillon du 3e léger, qui est à Parme, aussitôt que les cohortes de gardes nationales de la 28e division militaire seront formées.

Le 5e bataillon du 10e de ligne, qui est à Plaisance, doit recevoir des hommes et être bientôt d'une véritable utilité.

Je crois que le général Bertrand doit toujours tenir dans le Tyrol, du côté de Lienz, un millier d'hommes français et croates.

Il y a encore dans les 27e et 28e divisions militaires le 4e bataillon du 7e, qui s'organise et dont il faut presser l'organisation; le 4e bataillon du 42e; le 3e bataillon du 67e, qui est arrivé d'Espagne; le 4e bataillon du 101e; enfin le régiment suisse. Il me semble que le 4e bataillon du 7e pourrait être joint à la 15e demi-brigade provisoire, et le 3e bataillon du 67e à la 14e. Le 4e bataillon du 42e, le 4e du 101e et le régiment suisse pourraient former une nouvelle brigade, à laquelle il ne faudrait pour la compléter que des hommes.

Faites-moi un rapport sur les différentes parties de cette dépêche, que je dicte de mémoire, et présentez-moi un projet d'organisation.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18717. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 23 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au maréchal Pérignon, qui commande à Naples, qu'il est presque certain qu'il sera attaqué avant la fin de l'été; qu'il est donc nécessaire qu'on s'occupe avec activité à remonter la cavalerie, à organiser des batteries d'artillerie légère et à pied, à recruter les cadres et à en former de nouveaux; que je pense qu'il est indispensable qu'il y ait dans le royaume de Naples 50,000 hommes et 4,000 chevaux et soixante à soixante et dix pièces de canon; que le corps du général Grenier est compris dans cet effectif; que, pour avoir soixante et dix à quatre-vingts pièces de canon attelées, il faut plus de 300 voitures, ce qui exige 1,500 à 2,000 chevaux du train; qu'il est nécessaire qu'il y ait deux batteries de réserve de pièces de 12 et d'obusiers; que ce ne sera que la grande activité que la Reine mettra dans ses armements et l'aspect de l'état de défense respectable où sera mis le royaume qui imposeront à l'ennemi; que je désirerais que 500 chevaux napolitains et deux batteries, l'une à cheval de six pièces et l'autre à pied de huit pièces, formant quatorze pièces de canon, fussent jointes au corps du général Grenier; que mon intention est que le général Grenier se tienne dans ses cantonnements actuels et dans des endroits sains, prêt à se porter, selon les événements, sur Rome, sur Ancône ou sur Florence. Écrivez la même chose au général Grenier.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18718. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 23 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, le 1er bataillon du 52e a 233 hommes à la Spezia; faites rejoindre ces hommes, qui sont désormais inutiles à la Spezia. Le 1er bataillon de ce régiment est fort de 600 hommes, le 2e bataillon de 500 hommes, le 3e de 500 hommes, le 4e de 500 hommes : je désire que les cinq bataillons du 52e soient réunis à Gênes. Faites-moi connaître si ce régiment pourrait fournir trois bataillons de six compagnies fortes chacune de 150 hommes, ce qui ferait un régiment de 2,700 hommes, et ce qui resterait aux 4e et 5e bataillons. Je désirerais ne retirer ce régiment de Gênes que lorsque l'organisation des 82e, 83e, 84e et 85e cohortes du Piémont et de Gênes serait à peu près avancée.

Je désire être instruit de ce qui se passe à Naples, afin de faire passer des ordres à la division napolitaine avant qu'elle ait passé Vérone, si je vois qu'on pourvoit à réparer les pertes par un nouveau recrutement et qu'il n'y ait rien à craindre. Au reste, le travail que je vous demande, par mes lettres de ce jour, sur les bataillons qui sont disponibles en Italie, me mettra à même de juger si je dois faire venir la division napolitaine, qui sera toujours utile sur les derrières de la Grande Armée. Le 4e bataillon du 52e est, je crois, composé d'anciens soldats de la conscription de 1811; je ne serais pas éloigné de le joindre aux trois premiers. Je crois vous avoir mandé d'écrire à la Grande-Duchesse de réunir le 112e dans des endroits sains; faute de ce soin, les régiments se perdent. Mon intention est que passé le 1er juin il n'y ait aucune troupe native d'en deçà des Alpes dans les mauvaises parties de la Toscane, de l'État de Rome, de Naples, dans les environs du Pô, à Mantoue, à Palmanova. Les Napolitains, les bataillons étrangers, doivent faire le service dans ces pays. Réitérez l'ordre que les troupes françaises soient placées sur les hauteurs et dans des positions saines. Cette disposition est de la plus haute importance. Tenez la main à son exécution, et chargez quelqu'un de vos bureaux de compulser les états de situation et de s'assurer que mes ordres sont exécutés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18719. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 23 mai 1812.

Mon Cousin, expédiez sur-le-champ un officier au vice-roi pour lui faire connaître que les dispositions contenues dans sa lettre du 10 mai sont mauvaises. Pultusk, Ostrolenka, Rozan et même Przasnycz doivent être occupés par le 5e corps, qui se nourrit par Varsovie. Il doit appuyer la gauche du 4e corps à la Drewenz, et la droite tout au plus à Wyszogrod. Il aurait alors pour se nourrir la manutention de Thorn, celle de Plock et celle de Wyszogrod. Il doit avoir reçu l'ordre de se placer en colonnes sur le chemin de Plock à Willenberg; il peut se placer sur trois colonnes, s'il le juge convenable; une de Lipno à Rypin et Lautenburg, une de Plock à Soldau, et la troisième de Wyszogrod à Plonsk et Mlawa. Mais tout le pays depuis la ligne de Wyszogrod, Plonsk et Mlawa à la Narew doit être à la disposition du 5e corps. La Wkra peut être la ligne de démarcation. Faites bien remarquer au vice-roi qu'il doit tenir ses masses près de la Vistule, puisque Wyszogrod, Plock et Thorn sont des endroits abondamment approvisionnés et où il y a une grande quantité de vivres.

Écrivez dans le même sens au duc d'Elchingen et au roi de Westphalie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18720. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 23 mai 1812.

Mon Cousin, écrivez au général Rapp que vous avez mis sous mes yeux sa lettre du 9 mai; que j'y ai vu des bâtiments de trois espèces; que ceux de la première espèce ne vont que de Kœnigsberg ou d'Elbing jusqu'à Pillau et de là dans la Baltique (il paraît que ces bâtiments sont nombreux, mais le général Rapp ne fait pas connaître ce qui en existe à Kœnigsberg); que ceux de la deuxième espèce sont au nombre de cinquante-quatre; que ce sont des bâtiments qui font la navigation du Frische-Haff, mais qu'ils ne peuvent pas arriver jusqu'à Danzig; qu'enfin les bâtiments de la troisième espèce sont ceux qui peuvent aller de Kœnigsberg à Danzig; que leur nombre n'est que de quarante-deux, qui peuvent aller sans décharger de Danzig à Kœnigsberg, et que ces quarante-deux bâtiments ne peuvent

porter ensemble que 30,000 quintaux. Le général Rapp ne fait pas connaître quel est le tonnage des cinquante-quatre bâtiments de deuxième espèce, ni combien ce nombre de bâtiments pourrait transporter; mais en général ce doit être peu de chose, et, quand même ces bâtiments porteraient 60 milliers, cela serait bien peu satisfaisant. Il est vrai que le nombre des bâtiments de première espèce n'est pas déterminé; s'il y en a beaucoup, il faudrait en arrher le plus grand nombre possible; et, comme il doit y avoir dans la Vistule des bâtiments en suffisance pour aller de Danzig à Elbing, le service ainsi partagé pourrait toujours se faire. Toutes les fois qu'on aurait des bateaux de la troisième espèce qui peuvent aller de Danzig à Kœnigsberg, on les préférerait. Quand on n'en aurait pas, on chargerait d'abord sur des bateaux de la Vistule, qui transporteraient jusqu'à Elbing, et là le chargement passerait sur des bateaux de deuxième et même de première espèce. Enfin il faut avoir des bateaux en quantité suffisante pour transporter 2 à 300 milliers de Danzig à Kœnigsberg, soit en rompant charge à Elbing, soit sans rompre charge. Mon intention est donc que le général Rapp réunisse en conseil les deux contre-amiraux, des ingénieurs et les principaux bateliers du pays, et qu'il prenne leur avis sur les différentes questions suivantes :

Combien y a-t-il de bâtiments propres à aller de Danzig à Kœnigsberg? combien portent-ils? pourrait-on en augmenter le nombre? Y a-t-il à Danzig des bâtiments qu'avec une légère réparation on pourrait rendre propres à ce service, de manière qu'on pût effectuer le transport de Danzig à Kœnigsberg sans rompre charge à Elbing? Combien y a-t-il de bateaux pour faire la navigation de Danzig à Elbing? combien peuvent-ils porter? combien de jours leur faut-il pour l'aller et le retour? Combien y a-t-il de bateaux qui puissent aller d'Elbing à Kœnigsberg? et combien de jours leur faut-il pour ce trajet? Convient-il de réparer les alléges qui sont à Danzig et de les envoyer vides à Elbing, pour augmenter les moyens de transport d'Elbing à Kœnigsberg? ou y en a-t-il déjà suffisamment?

Il faudrait aussi me procurer des renseignements sur cette autre question : Quels sont les bâtiments qui pourraient aller de Kœnigsberg dans le Niemen et remonter ce fleuve? quelles doivent être leurs dimensions? ont-ils des écluses à franchir? Je suppose qu'il y aura suffisamment de ces bateaux.

Il est de la plus grande importance que les bateaux ne manquent pas et que cette navigation se fasse sous la direction des officiers de marine. Le contre-amiral Dumanoir sera chargé de tous les détails du service depuis Danzig jusqu'à Kœnigsberg. Le contre-amiral Baste

sera placé à Kœnigsberg et sera chargé du même service dans le Frische-Haff et dans tous les canaux de communication de Kœnigsberg au Niemen. Il est nécessaire que ces deux contre-amiraux concertent l'organisation de leur service et vous en rendent compte. Il faut qu'ils aient partout des officiers de marine, et que des marins placés sur tous les bâtiments nous mettent à l'abri de la mauvaise volonté des bateliers du pays. Vous enverrez copie de ma lettre à l'intendant général. Vous l'enverrez aussi au prince d'Eckmühl, qui, étant sur les lieux, pourra prendre des renseignements de son côté.

Trois ingénieurs des ponts et chaussées arrivent de Russie. J'ai donné ordre qu'on les retînt; on les attachera à ce service.

Il est nécessaire que vous ayez au quartier général un officier de marine pour suivre la correspondance et les détails de ce service.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18721. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 24 mai 1812.

Mon Cousin, vous ferez connaître au général Heudelet que mon intention est qu'il tienne son quartier général à Münster et qu'il soit en correspondance avec le commandant de la 32e division militaire, avec celui du Mecklenburg, avec le gouverneur de Magdeburg, avec le général commandant la 31e division, avec le commandant de la 17e division et avec le ministre de la guerre du royaume de Westphalie; il sera du reste sous les ordres du duc de Bellune, qui est à Berlin et qui commande toutes mes troupes entre le Rhin et la Vistule. Le général Heudelet a sous ses ordres la 2e division de la réserve, composée de la 6e demi-brigade, forte de 4 bataillons; de la 7e demi-brigade, forte de 4 bataillons; de la 8e demi-brigade, forte de 4 bataillons; de la 9e demi-brigade, forte de 4 bataillons; de la 17e demi-brigade, forte de 4 bataillons; total, 20 bataillons. Il a en outre sous ses ordres la brigade qui se réunit à Erfurt et qui est composée de 6 bataillons; ce qui fait un total de 26 bataillons. Mon intention est qu'il envoie sans délai la 7e demi-brigade pour tenir garnison à Hambourg; la 6e pour tenir garnison dans le Mecklenburg; la 8e pour tenir garnison à Brême; la 9e pour tenir garnison à Münster, et la 17e à Osnabrück; que ces troupes ne doivent faire le service des côtes qu'en cas d'événements extraordinaires; qu'elles doivent être tenues réunies dans les villes, pour faciliter leur forma-

tion et leur instruction; que le général Heudelet doit parcourir leurs différentes garnisons pour les faire manœuvrer; que les deux bataillons du prince Primat, restant dans la 32e division militaire, seront suffisants pour le service de la côte et ce qu'on appelle le service de la division; qu'enfin cette division de vingt bataillons de la réserve ne doit être là que pour se former, s'organiser et se mettre à même d'entrer en ligne.

Le régiment de la Confédération n° 6, qui est à Hambourg, se rendra dans la 31e division militaire, où il relèvera les trois bataillons du 125e, qui viendront rejoindre la 12e division à Berlin. Le régiment n° 4 partira sur-le-champ de Hambourg pour la Poméranie suédoise. Moyennant l'arrivée de la 6e demi-brigade dans le Mecklenburg, le régiment des gardes de Hesse-Darmstadt rejoindra le quartier général à Marienburg, pour être attaché au quartier général et en faire le service. Enfin les autres troupes de Hesse qui sont dans le Mecklenburg rejoindront leurs corps dans la Poméranie suédoise, et le général Daendels réunira toute la brigade de Berg à Stettin, en retirant même ce que ce corps a en garnison à Küstrin.

Vous ferez connaître au général Heudelet que, si une descente avait lieu en Hollande à Delfzyl, à Hambourg, ou dans la Poméranie suédoise, il aurait à s'y porter sur-le-champ avec ses vingt-six bataillons; que, si une insurrection quelconque avait lieu en Westphalie ou sur tout autre point, il faudrait y faire marcher la réserve d'Erfurt, ainsi que les forces qu'il aurait à Münster; que mon intention est d'envoyer la 17e demi-brigade tenir garnison à Magdeburg, mais que j'attends, avant de donner cet ordre, qu'on m'ait rendu compte de la formation de cette demi-brigade et de l'arrivée des bataillons des 126e, 127e, 128e et 129e, qui doivent être en ce moment en retard. Il faut informer le général Heudelet que 10,000 Danois doivent en cas de descente coopérer avec lui; que huit 4es escadrons de dragons doivent se mettre en marche pour le Hanovre; qu'ils ne seront d'abord composés que de 800 hommes, mais que successivement ils seront portés à 2,000 chevaux; que cette cavalerie doit faire partie de sa division. La 32e division doit avoir deux batteries de canon. Il est nécessaire que deux autres batteries soient attachées à la division Heudelet. J'en ai écrit au ministre de la guerre et j'en réitère l'ordre.

Ainsi le général Heudelet aura dans la main vingt-six bataillons, formant 18,000 hommes, 2,000 hommes de cavalerie et trente pièces de canon. Deux généraux de brigade et un adjudant commandant lui seront nécessaires. En supposant donc que, dans le courant

de juillet, les Suédois, les Anglais ou même les Russes tentassent quelque chose, il serait en mesure de leur résister.

Donnez l'ordre au général Michaud, commandant à Magdeburg, qu'aussitôt que la tête de la division Lagrange sera arrivée à Magdeburg il fasse partir le régiment westphalien qui est à Magdeburg pour se rendre à Glogau.

Prévenez la reine de Westphalie de la formation de la réserve d'Erfurt et de l'organisation de la division Heudelet.

Prévenez le général Heudelet qu'il doit s'assurer par lui-même que la citadelle d'Erfurt est armée, approvisionnée et en état de se défendre.

Vous ferez part de toutes ces dispositions au maréchal duc de Bellune, la division Heudelet étant sous ses ordres.

Moyennant l'arrivée du régiment de la Confédération n° 4 et des troupes de Hesse-Darmstadt dans la Poméranie suédoise, toute la brigade de Berg, composée aujourd'hui de cinq bataillons et qui bientôt sera augmentée de deux autres, doit se réunir à Stettin, afin de pouvoir se mettre en mouvement sur la Vistule, ou y être aussitôt que la 1re division de la réserve, aux ordres du général Lagrange, sera arrivée à Magdeburg. Vous ferez comprendre au duc de Bellune que je désire que le 9e corps puisse dans le courant de juin se porter sur la Vistule. Il se trouvera remplacé par les 1re, 2e, 3e et 4e divisions de la réserve. Prévenez de tous ces ordres le ministre de la guerre, afin surtout qu'il organise promptement deux batteries d'artillerie pour la division Heudelet.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18722. — AU GÉNÉRAL DUROSNEL,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A DRESDE.

Dresde, 24 mai 1812.

Monsieur le Comte Durosnel, vous trouverez ci-joint copie d'un mémoire du général Rapp sur les moyens de transport par eau de Danzig à Kœnigsberg. Je vous remets aussi copie de la réponse que je charge le major général de faire au général Rapp. Rendez-vous à Danzig; vous y verrez les principaux bateliers, les ingénieurs de marine et les deux contre-amiraux, et vous me rapporterez un mémoire, bien détaillé, sur toutes les questions posées dans ma lettre au major général. Voyez par vous-même si mes ordres relatifs à l'embarquement des équipages de siége, à l'embarquement des

équipages de pont et du génie et à l'embarquement des vivres ont été exécutés, si tout a filé, et si tout sera rendu à Elbing au 1er juin. Voyez également si le premier équipage de pont, bien attelé, a filé sur Elbing, et quelles sont les ressources des 2e et 3e équipages de pont en matériel, personnel et attelages; enfin voyez tout ce qui peut intéresser mon service à Danzig, soit pour l'équipage de siége, soit pour l'équipage de réserve, soit pour les approvisionnements du génie et l'artillerie. Voyez tout en détail et rapportez-moi des renseignements sur tout. Vous passerez à Elbing pour vous assurer que tous les objets qui auraient été dirigés sur Elbing y sont arrivés, et que, si on a dû les débarquer, ils sont déjà rembarqués sur d'autres bâtiments propres à la navigation du Frische-Haff. Vous attendrez de nouveaux ordres à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18723. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 26 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre lettre du 18, par laquelle vous me rendez compte de l'embrigadement des cohortes de gardes nationales; mais vous ne me faites pas connaître les généraux de brigade que vous avez chargés du commandement de chaque brigade, ce qui est très-important, puisqu'il faut que chaque brigade ait un chef qui préside à son organisation, qui corresponde avec vous pour les places vacantes, et qui veille à son instruction.

Ayez soin que la brigade composée des 55e, 56e, 57e, 58e, et des 18e et 19e cohortes, qui doivent se réunir à Utrecht, soit répartie entre Utrecht, Arnheim et Nimègue; qu'elle soit placée dans des endroits sains; qu'elle ne fasse point de service sur les côtes sous quelque prétexte que ce soit, à moins d'un débarquement d'ennemis; sans quoi ces six cohortes, composées d'hommes nés au cœur de la France, se réduiront à rien.

Les cohortes composées de Belges, faisant partie de la 3e brigade, doivent faire le service des côtes et des endroits malsains, comme étant acclimatées. Il ne faut pas placer dans ces parties la cohorte composée d'anciens Français; elle doit être placée à Bruges et même à Gand. Il faut placer à Ostende, qui est un pays malsain, la cohorte belge. Si les établissements ne peuvent pas contenir les cohortes qui ne seront pas placées dans l'île de Cadzand, on peut en mettre deux

à Gand. Le commandant de la brigade résidera à Bruges, où il sera à portée de faire mouvoir les différentes cohortes, selon les événements. On pourrait même se dispenser d'envoyer des cohortes à Cadzand avant le mois de novembre, et laisser la cohorte de l'Escaut, qui ne serait supprimée qu'en novembre.

La brigade de cinq cohortes qui s'organise à Lille, qui doit tenir garnison à Malines, doit s'étendre à Bruxelles et n'occuper que des endroits sains. Je n'aime pas à voir de cohorte à Breda; Bruxelles, au contraire, est sain. Il suffit que le général qui commande ces cinq cohortes réside à Malines et ait l'autorisation de les réunir au moindre mouvement; elles auront plus de latitude et profiteront des établissements existants. Les environs de Bruxelles, de Malines, de Louvain, d'Anvers, le beau village de Saint-Nicolas, peuvent très-bien contenir la brigade de Lille et celle de Besançon.

Je désire que vous me remettiez un tableau de la formation des brigades, des généraux désignés pour les brigades, et de l'emplacement qu'occupe chacune.

Attachez-vous à l'esprit de l'ordre que j'ai dicté, et écartez-vous de la lettre. Un jour ou deux de distance ne sont rien quand il s'agit de la santé des troupes; des pays sains avant tout. A quoi servent des hommes malades, dont on ne peut rien faire quand l'ennemi se présente?

Je vous recommande surtout les cohortes de l'ancienne France, que je dirige sur Anvers et sur Utrecht. Entrez dans les plus petits détails, et occupez-vous sérieusement de les placer dans des pays extrêmement sains.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18724. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 26 mai 1812.

Mon Cousin, mandez au prince d'Eckmühl qu'il est ridicule de penser à construire une estacade du côté de Pillau et à y disposer de gros bâtiments chargés de pierres; qu'aujourd'hui que je suis à l'armée on ne doit point faire de pareilles choses sans mon ordre, qu'il suffit d'avoir de bonnes batteries aux deux pointes, et que les Anglais ne s'y frotteront point; qu'il fasse placer trois mortiers de chaque côté, indépendamment des pièces de 24; qu'il n'y a peut-être pas d'inconvénient à prendre quelque gros bâtiment à Kœnigsberg et à l'installer

comme ponton; et encore la distance du Nehrung à Pillau n'étant que de 3,000 toises, cela paraît inutile; qu'il ne faut point tenter des choses qui nous rendent ridicules.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18725. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE Ier CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A ELBING.

Dresde, 26 mai 1812.

Mon Cousin, le major général vous a fait connaître mes intentions pour le mouvement de votre corps d'armée. Tout est subordonné à l'arrivée de l'équipage de pont, car tout mon plan de campagne est fondé sur l'existence de cet équipage de pont bien attelé et aussi mobile qu'une pièce de canon. J'ai donné ordre qu'il fût arrivé le 1er à Elbing; j'espère qu'il le sera au moins le 3. Je suppose que l'équipage de siége sera aussi arrivé à Elbing et embarqué sur des bâtiments propres à la navigation du Frische-Haff. Il faut que les poudres et tout s'y trouvent, mais cela est moins pressé que l'équipage de pont; si donc cet équipage avait besoin de quelques centaines de chevaux et qu'on ne pût se les procurer dans l'île de Nogat, je préférerais que quelques voitures de votre second approvisionnement restassent sans attelage. Je ne saurais trop vous recommander de prendre les mesures les plus efficaces pour que vous conserviez le moins de bagages possible, et pour que tous les habits, souliers et selles que les corps auraient avec eux soient envoyés à Marienburg et à Danzig, afin que tous les caissons puissent être employés et chargés de farines, pain, riz, légumes et eaux-de-vie, hormis ce qui est nécessaire pour les ambulances. Le résultat de tous mes mouvements réunira 400,000 hommes sur un seul point; il n'y aura rien alors à espérer du pays, et il faudra tout avoir avec soi. Les bagages laissés en arrière pourront rejoindre après la première expédition.

La passe de Pillau n'a que 600 toises de largeur; des batteries établies des deux côtés croiseront leurs boulets à 300 toises, et, en y ajoutant quelques mortiers et obusiers, pas une chaloupe ne pourra passer. Les idées d'estacade sont ridicules; il serait plus convenable de faire construire à Pillau trois ou quatre bâtiments formant chaloupes canonnières et pouvant prêter le flanc à une frégate et aller en mer. Je verrai cela quand je serai à Danzig. J'arriverai le 29 à Posen, le 31 à Thorn, le 2 à Marienburg et le 3 à Danzig. Ne dites rien de tout cela; ce n'est que pour vous seul. Aussitôt que j'aurai vu Danzig et

que je serai assuré des choses importantes, je compte entrer en campagne, et l'armée se mettra partout en mouvement. Vous avez mal à propos alarmé la Prusse pour Pillau. C'est tout simple. Il faut auparavant détacher le corps prussien. Je compte former un 10e corps des Prussiens et de la 7e division, et en donner le commandement au duc de Tarente.

Il me sera difficile de voir les corps en détail, autrement que sur le champ de bataille et dans les moments perdus. Préparez toutefois les états de remplacement, en y joignant les états de service de chaque officier, afin que je puisse finir le travail dans un moment. La manière dont je voyais les corps est trop fatigante et demande trop de temps. Je pourrai les voir ainsi dans les moments perdus.

J'ai ici l'empereur d'Autriche, l'impératrice, le roi de Prusse, le prince royal, beaucoup de princes et beaucoup de monde.

Le 1er corps d'armée autrichien, que commande le prince de Schwarzenberg, est réuni à Lemberg et va se mettre en marche. Il est fort de 35,000 hommes. Je suppose que tous vos constructeurs de fours sont à l'avant-garde. Ceux du duc de Reggio ont ordre d'établir une manutention à Guttstadt; ceux du duc d'Elchingen à Osterode; ceux du vice-roi à Willenberg, et ceux du 5e corps à Pultusk et Ostrolenka. Resserrez votre cavalerie légère sur votre gauche, puisque celle du 2e corps occupe Guttstadt.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18726. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A PLOCK.

Dresde, 26 mai 1812.

Mon Fils, le major général vous aura fait connaître le mouvement que vous devez faire exécuter à votre corps d'armée, qui doit se former sur trois colonnes. Vous devez avoir, le 6, votre quartier général à Soldau, vous n'y resterez pas longtemps, mon intention étant d'ouvrir incessamment la campagne. Je serai le 30 à Posen. Je désire connaître, par un de vos officiers que vous m'y enverrez, la situation de votre corps d'armée. Le général Poniatowski occupera Modlin et sera à votre droite à Sierock et Pultusk; le duc d'Elchingen, à votre gauche, aura son quartier général à Osterode, occupera Allenstein et Hohenstein et se liera avec votre cavalerie légère. Il est possible que du 7 au 8 je vous donne l'ordre de marcher sur Rastenburg, Lœtzen, etc. Faites connaître par les ingénieurs géographes les routes

dans la direction d'Ortelsburg, Sensburg, Lœtzen, Rhein, Arys et même de Johannisburg. Poussez le plus de vivres que vous pourrez sur Willenberg. Placez sur votre gauche les Français, c'est-à-dire le 4e corps, les Bavarois à droite. Informez-vous si vous pouvez trouver quelques ressources vers Rastenburg. Il faut que vous ayez avec vous pour vingt jours de vivres, et que vos convois se rendent rapidement dans la direction de Plock, Wyszogrod, Lipno et même Thorn. Je ne vous parle point de la cavalerie; elle pourra subsister. Dans ce moment on trouve de nouveaux fourrages. Vous garderez le secret sur ce mouvement ultérieur. Faites croire, au contraire, que vous allez marcher sur Varsovie. Mon quartier général sera au 1er juin à Thorn et immédiatement après à Osterode.

Je suppose que vous avez fait moudre le blé avec la plus grande activité, et que de 10,000 quintaux vous avez porté à 20,000 quintaux vos approvisionnements de farine. Toute l'armée finira par être réunie sur un même champ; chaque corps se serrant coude à coude aura bientôt épuisé les ressources du pays : il ne restera que l'herbe. Ayez donc des bœufs, de l'eau-de-vie, des légumes secs, du riz, etc.; ne portez aucun effet d'habillement ni de harnachement; embarquez tout cela à Plock et mettez-y un bon officier pour conduire le tout. Diminuez la charge de vos fourgons, on en aura besoin pour le transport du biscuit; d'ailleurs, il faut s'attendre à être harcelé par les Cosaques. Envoyez d'avance à Willenberg, faites-y construire une belle manutention de sept à huit fours. Une fois le mouvement commencé, votre route de communication sera par Thorn, tant pour le 6e que pour le 4e corps. Je ferai lever le pont de Plock, aussitôt qu'il sera jugé inutile. Prenez des moyens efficaces pour réunir à Willenberg tout ce que vous pourrez de farine, blé, bestiaux, etc. Ayez toujours en avant une compagnie de constructeurs de fours, de boulangers, sapeurs, etc., pour établir vos manutentions avant votre arrivée à Rastenburg et autres endroits où vous devez prendre position.

Votre bataillon de transport en bœufs est-il arrivé, ainsi que le corps du général Guyon? Les troupes sont-elles incorporées? Il faut renvoyer en Italie les cadres des 5es bataillons.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18727. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A VARSOVIE.

Dresde, 26 mai 1812.

Mon Frère, le major général vous a fait connaître mes intentions pour le mouvement à opérer, du 5 au 6 juin, par les 5e, 7e et 8e corps. L'intendant général aura donné des ordres pour le rétablissement des manutentions de Pultusk, d'Ostrolenka et de Przasnycz, et pour faire filer des farines sur Pultusk, Makow, Przasnycz, Ostrolenka et Praga.

Le commandant du génie aura donné des ordres pour jeter un pont à Pultusk, pour relever la tête de pont, l'armer et rétablir les batteries qui, de la rive droite, défendent la gauche, pour rétablir les têtes de pont et les redoutes qui avaient été établies à l'intersection de la Narew et du Bug.

Il faut que vous établissiez sur le Bug un pont pour communiquer facilement dans la presqu'île. Ce pont doit être le plus près possible de Praga, dans un point cependant où les communications avec Pultusk ne soient pas gênées par les marais et soient faciles.

Il est indispensable que votre mouvement se fasse de manière que les postes avancés de cavalerie ne soient pas dérangés, et que ce qui est devant l'ennemi reste dans ses positions, car la guerre n'est pas déclarée de manière à empêcher la communication sur les frontières ennemies. Le Grand-Duché doit avoir des douanes qui aient ordre de ne rien laisser passer du Grand-Duché en Russie, en recevant tout ce qui arriverait.

Tenez un officier d'état-major vis-à-vis Brzesc aux débouchés. Il faut que les ponts sur la Narew et le Bug soient tels que les corps puissent facilement communiquer entre eux. Je vous recommande la tête de pont de Pultusk et de Sierock sur la Narew et le Bug, parce qu'il serait possible que, dans un second mouvement, je laissasse l'ennemi maître du pays depuis les glacis de Praga, me contentant de conserver Praga, Modlin, la rive gauche de la Vistule et la rive droite de la Narew, depuis Modlin jusqu'à Sierock; et de là, selon les circonstances, j'abandonnerais aussi la presqu'île et me tiendrais à la rive droite de la Narew jusqu'à Rozan et Ostrolenka; ou bien je garderais le Bug depuis Sierock jusqu'à Brok. Il est donc convenable que le pont que vous ferez établir dans la presqu'île soit le plus près possible de Sierock. Quant au pont de Sierock, comme il est suppléé par celui de Modlin, on pourrait se contenter du pont sur le Bug et du pont de Pultusk sur la Narew, et supprimer le pont de Sierock

(si cela devenait nécessaire et qu'il fût sans aucune valeur) situé à Nieporent, c'est-à-dire placé sur les deux rives réunies.

Il sera convenable qu'après avoir fait vos dispositions vous alliez voir Sierock, Pultusk, Ostrolenka, les bords de l'Omulew, et que vous veniez jusqu'à Brok. Faites reconnaître la petite rivière de la Liwiec, qui pourrait servir d'avant-poste en cas que les avant-postes se trouvassent trop près du Bug.

Faites commander à Lublin 100,000 rations de pain biscuité, et répandez le bruit de votre arrivée de ce côté avec 100,000 hommes. Il faut faire toutes les démonstrations pour faire croire que vous allez vous réunir aux Autrichiens avec 100,000 hommes; mais le vrai est que votre mouvement sera inverse, ce que je ne vous confie que pour vous seul, et ce que je désire que vous teniez très-secret, sans le communiquer même à votre chef d'état-major.

Le 4e corps de cavalerie, qui doit porter son quartier général à une ou deux marches de Praga, pourra pousser des postes de cavalerie légère jusque sur le Bug pour observer les mouvements de l'ennemi. Il est nécessaire que la grosse cavalerie ne dépasse pas la Liwiec. Ce corps sera toujours à même de manœuvrer selon mes projets généraux et de s'approcher du Bug et de la Narew, si je le juge convenable. Placez le quartier général du général Latour-Maubourg du côté de Stanislawow, où il pourra surveiller le chemin de Brzesc.

Faites-moi connaître le nombre de pontons que vous avez à vos trois corps. Ayez avec vous vingt jours de vivres en biscuit et pain biscuité, farines, sans toucher aux magasins généraux.

Il est possible que le 6 juin je commence des mouvements de guerre, sans cependant être en guerre, vu que j'ai six ou huit jours de marche sur le territoire de Prusse ou du Grand-Duché.

Le pain que vous ferez faire à Lublin, pour votre prétendu mouvement sur ce point, pourra servir au corps autrichien, que je ferai serrer probablement sur ma droite. Manœuvrez et placez vos postes de cavalerie légère comme si vous alliez en Volhynie. Envoyez des espions de ce côté, et faites préparer votre logement à Lublin.

Personne ne doit être dans votre confidence, pas même votre chef d'état-major.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18728. — NOTE

POUR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A DRESDE.

Dresde, 27 mai 1812.

Monsieur le Duc de Bassano causera de cette note avec le chancelier[1]. Il lui fera comprendre que, comme politique, je me fie à la Prusse, et qu'il serait absurde de ne pas s'y fier; mais que, comme militaire, je ne puis laisser les places de Pillau et de Spandau dans d'autres mains que les miennes, et qu'il faut que je sois maître d'en changer la garnison tous les jours et toutes les fois que je le jugerai convenable; que mon premier sentiment avait été de demander la remise de ces places par le traité, mais que c'eût été une clause déshonorante pour la Prusse; que les deux places sont d'ailleurs peu de chose, et que je trouve que le biais que j'ai pris est le plus convenable; qu'il y a une chose simple à faire pour Pillau, c'est que le roi augmente son armée des 2,000 hommes de la garnison de cette place; qu'alors cette place se trouvant sans garnison, lorsqu'on marchera en avant, j'y mettrai celle qui conviendra; que ces 2,000 hommes feront plaisir au général Grawert et à toute l'armée prussienne, qui préférera être un peu plus forte qu'un peu plus faible, et que cet arrangement lèvera toute difficulté; que, quant à la place de Kolberg, il est nécessaire que le général qui y commande, indépendamment de la garnison nécessaire à la défense de cette place qui doit rester dans son enceinte, ait à son ordre des colonnes mobiles avec de l'artillerie pour éclairer le pays et s'opposer à un débarquement, en ne cédant que devant des forces majeures et se retirant alors dans la place de Kolberg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

18729. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 27 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, il y a dans le royaume d'Italie plus de 30,000 hommes d'infanterie et de 2,000 chevaux.

La première division active que commande le général Fresia, dont le quartier général est à Trévise, est composée de deux brigades, savoir : la brigade du général Schill, formée de quatre bataillons du 13e de ligne, forts de 3,000 hommes et de deux pièces de canon, placée à Udine; et la brigade du général Zucchi, formée de quatre

[1] M. de Hardenberg, chancelier de Prusse.

bataillons du 5e de ligne italien, d'un bataillon du 1er de ligne et d'un bataillon du 7e de ligne italien, ce qui fait six bataillons ou 4,000 hommes, placée à Padoue. Cette division, avec la 3e compagnie d'artillerie italienne, 160 chevaux du train attelant six pièces de canon, et le 4e régiment de chasseurs italiens, fort de 600 chevaux, présente une force de 8,000 hommes. Prévenez de l'existence de cette division le général Bertrand, afin que, si Trieste était menacée, cette division puisse se porter à son secours. Donnez ordre en même temps qu'un escadron du 4e de chasseurs italiens soit placé plus à portée de Trieste.

Moyennant ces dispositions, Trieste et l'Illyrie n'ont rien à craindre. Il est important que le général Bertrand et les généraux qui commandent cette division s'entendent bien ensemble, pour ne pas attendre des ordres de Milan.

La 2e division active que commande le général Barbou est composée d'une brigade, formée d'un bataillon du 4e régiment italien, d'un bataillon du 6e, d'un escadron du 1er de chasseurs italien et d'un escadron des dragons Napoléon. Le 4e bataillon du 6e italien est à Sinigaglia. Laissez le général Barbou maître de l'y laisser, ou même de le mettre à Mantoue, s'il le juge nécessaire.

La 2e brigade de la 2e division active est composée de deux bataillons du 112e que la Grande-Duchesse envoie à Bologne, d'où ils seront prêts à se porter sur Ancône ou sur tel autre point de l'Italie qui serait menacé.

Cette division doit être en mesure de se porter sur Rome, sur Venise, sur Ancône ou sur Gênes, selon les circonstances.

Indépendamment de ces forces, les places ont leur garnison; Palmanova a 1,500 hommes; Venise, 4,200; Legnago, 700; Mantoue, 3,000 hommes, etc.

Trieste me paraît beaucoup trop dégarnie, puisque deux bataillons français et les trois bataillons italiens sont en Dalmatie et à Raguse. Il serait bon d'avoir à Trieste un bataillon français. Avant que le 23e de ligne y soit arrivé, ce qui peut tarder, donnez ordre au général Schill d'y envoyer un bataillon français du 13e de ligne; ce qui, joint à l'escadron du 4e de chasseurs, qui sera placé sur l'Isonzo, et aux Croates, mettra cette place à l'abri de toute insulte. Faites également passer à Trieste deux compagnies d'artillerie française du 2e régiment, fortes chacune de 120 hommes, afin d'assurer ce point important.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18730. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 27 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, envoyez à Bayonne, pour augmenter la réserve du général Lhuillier, le 3e et le 105e, qui ont eu ordre de se rendre à Nantes.

Aussitôt que la 5e demi-brigade provisoire, composée des 6es bataillons des 26e, 66e et 82e, et du 3e bataillon du 121e fort de plus de 200 hommes, sera organisée, vous dirigerez cette demi-brigade sur Bayonne, où elle augmentera la réserve, puisqu'il y a dans la 12e division les cohortes qui se réunissent à la Rochelle, qui suffisent pour la garde des îles et des côtes.

Donnez ordre au général Dumuy qu'aussitôt que les cohortes seront habillées il les emploie à la défense des îles et du littoral de la Provence, de sorte qu'on n'ait rien à craindre des tentatives de l'ennemi.

Donnez également ordre au général Miollis qu'aussitôt que sa cohorte sera formée il s'en serve pour garnir les points les plus importants des côtes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18731. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 27 mai 1812.

Mon Cousin, j'ai ordonné au général d'artillerie de réunir à Elbing, bien attelés, deux équipages de pont, et de les faire conduire dans les premiers jours à peu près à la hauteur de Tilsit, ainsi que tout ce qui est nécessaire en cordages, ancres, etc., pour la construction d'un troisième pont avec les bateaux et les bois du pays; l'existence de trois ponts est donc assurée. Le génie doit aussi avoir trois ponts sur pilotis, les cordages et les fers pour deux, les bois tout entiers pour un, avec les sonnettes et autres ustensiles pour pouvoir les construire rapidement. Mon intention est que vous donniez ordre au génie que ces équipages soient embarqués sans délai et se rendent à Elbing, d'où ils pourront suivre les mouvements de l'armée. Il est important que dans les premiers jours de juin tout cela soit réuni et en route. Écrivez au commandant du génie de s'entendre avec le gouverneur de Danzig pour l'embarquement et le départ du tout. Par ce moyen, j'aurai pour le Niemen trois ponts de bateaux et de plus trois ponts de pilotis.

Donnez l'ordre au roi de Westphalie, au vice-roi, au duc d'Elchingen, au duc de Reggio et au prince d'Eckmühl de vous envoyer sans délai l'état de tous les bateaux, nacelles, agrès, etc., qui sont à la suite de leurs corps d'armée. Il est nécessaire aussi que les Polonais attellent ce qu'ils ont de ces équipages. Demandez au commandant du génie l'état des bateaux, cordages, sonnettes, etc., qui se trouvent avec les compagnies du train du génie, afin que j'aie l'ensemble de mes moyens sur cet objet.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18732. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 27 mai 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au gouverneur de Danzig de réunir les vice-amiraux, les meilleurs capitaines et pilotes pratiques, afin de connaître au juste le tirant d'eau de la passe de Pillau et du Frische-Haff, et le cours ordinaire de la navigation de ce golfe et des canaux de Danzig et de Kœnigsberg. Je désire qu'on me présente un projet pour construire sur un des points du Frische-Haff des bâtiments de guerre capables de défendre le Frische-Haff, la passe de Pillau et même de prendre la mer à Pillau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18733. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 27 mai 1812.

Mon Cousin, envoyez un officier à Küstrin pour y attendre l'arrivée du général Roguet, et lui porter l'ordre d'arriver sur la Vistule par le plus court chemin et le plus tôt possible. Vous ferez connaître à ce général que le quartier général va se rendre à Osterode; que sa division, en passant la Vistule, doit se diriger sur Guttstadt, et qu'il prenne plusieurs directions, afin que sa division arrive toute à la fois; qu'il consulte les forces de ses troupes pour ne point les fatiguer, et considère en même temps que, dans les premiers jours de juin l'armée devant entrer en grandes opérations militaires sur la Pregel, il serait agréable que sa division pût arriver de bonne heure. L'officier que vous enverrez vous rapportera la réponse du général Roguet, son itinéraire jour par jour et étape par étape, afin que l'on sache toujours où se trouve cette division.

Votre officier prendra aussi des renseignements sur l'équipage de siége qui se rend de Magdeburg à Küstrin, sur la quantité de munitions qui arrive de Magdeburg à Küstrin, et sur ce qui serait déjà passé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18734. — INSTRUCTIONS POUR L'ARCHEVÊQUE DE MALINES[1], AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR PRÈS LE DUC DE VARSOVIE.

Dresde, 28 mai 1812.

Le roi de Saxe, par son décret du 26 de ce mois, a créé une sorte de gouvernement spécial du duché de Varsovie, et lui a conféré des pouvoirs extraordinaires pour tout ce qui tient à l'administration.

C'est auprès du duc de Varsovie, et spécialement auprès du gouvernement qu'il a investi de son autorité, que M. l'archevêque de Malines aura à exercer ses fonctions avec le caractère d'ambassadeur de l'Empereur.

Ce gouvernement réside dans un conseil des ministres.

Le conseil des ministres a été créé par l'article 8 de la constitution; il a un président nommé par le roi hors des membres du ministère. Les affaires sont discutées dans ce conseil, pour être présentées à l'approbation du roi. Telle est son existence constitutionnelle, et telles sont ses attributions d'après la constitution.

Son existence et ses attributions ont été étendues par le décret du roi qui lui confère, dans les cas d'urgence que peuvent présenter les circonstances actuelles, toute la plénitude du pouvoir attribué par le statut constitutionnel au roi lui-même.

L'exercice de cette autorité doit être déterminé selon les circonstances actuelles et selon les circonstances à venir.

Dans les circonstances actuelles, le conseil doit statuer sur tout ce qui concerne l'administration, et déférer aux demandes qui lui seront faites pour l'intérêt soit de l'entretien, soit de la conservation des armées alliées.

Quant à l'entretien des armées alliées, la première tâche qu'il doit s'efforcer de remplir avec activité, c'est de former des magasins et d'employer tous les moyens du pays pour faire concourir les ressources qu'il présente à la subsistance des troupes et au bon état de tous les services.

Quant à la conservation des armées, il doit prendre toutes les mesures de haute police dont il serait requis à cet effet. Il doit aussi

[1] Ces instructions, signées par le duc de Bassano, ministre des relations extérieures, ont été dictées par l'Empereur.

porter une attention et un zèle particuliers à tout ce qui concerne la bonne organisation, le recrutement, le complétement, l'armement, l'équipement et l'entretien de tous les corps et de tous les services de l'armée du duché.

L'ambassadeur de l'Empereur auprès de ce gouvernement a donc un premier devoir et un devoir immédiat à remplir, c'est de procurer l'exécution de tout ce qui importe à l'entretien et à la conservation des armées alliées. Il doit à cet effet entrer dans tous les détails de l'administration du duché, dont il convient qu'aucun ne lui soit étranger. Il doit appuyer toutes les demandes qui seront faites par les autorités militaires françaises et en procurer la plus prompte exécution. Il doit correspondre à ce sujet avec le major général de l'armée et avec les généraux commandant en chef les corps qui la composent.

Les circonstances à venir, pendant lesquelles le conseil des ministres aura à exercer son autorité, sont celles qui vont procurer à la Pologne son rétablissement comme nation et la réunion des membres de ce corps politique qui avaient été séparés par la violence.

Le conseil des ministres donnera la première impulsion, en convoquant la diète par une proclamation; il en a le pouvoir, puisque le roi lui a délégué tous les siens.

La diète convoquée, la confédération de la Pologne partira de son sein et selon le mode d'exécution qui sera indiqué ci-après. Le conseil des ministres n'aura pas une partie nécessairement active dans l'insurrection; il doit la favoriser de toute son influence, de tous ses moyens; il doit surtout se consacrer particulièrement à l'administration et remplir la tâche importante et difficile de maintenir l'ordre au milieu de l'insurrection même, de régulariser les levées, les armements, la perception et l'emploi des ressources des pays confédérés. L'ambassadeur exercera sur cette partie des fonctions du conseil des ministres la même surveillance et la même direction supérieure dont l'exercice lui est confié dans la situation présente des choses.

Les développements dans lesquels on vient d'entrer ne comprennent pas encore la partie de ses fonctions pour laquelle l'Empereur compte le plus sur son activité, sa sagacité et ses lumières. C'est pour tout ce qui tient au rétablissement et à la confédération de la Pologne qu'il aura à en faire usage, pour répondre aux vues de l'Empereur.

Son premier soin doit être de consulter les Polonais qui connaissent le mieux la Pologne, son histoire, son caractère national, les hommes puissants et les dispositions des provinces actuellement occupées par la Russie. Après les avoir entendus et les avoir appréciés, il se composera une sorte de comité qu'il présidera et qu'il consultera

sur les mesures les plus convenables et sur la marche à adopter pour donner une grande impulsion à la nation. Il se formera ainsi une opinion qui lui sera propre, et il pourra juger ce qui doit être conservé ou modifié dans le plan qui va être tracé.

Le décret par lequel le roi a donné des pouvoirs extraordinaires au conseil des ministres serait d'abord publié. Il commencerait déjà à fixer l'attention des Polonais sur leur avenir. Le conseil des ministres convoquerait ensuite la diète, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, par une proclamation rédigée de manière à exciter au plus haut degré l'attention et la curiosité publiques. Il conviendrait, si cela était possible, que son ouverture eût lieu du 10 au 15.

Lorsque la diète serait convoquée, elle pourrait recevoir une pétition de huit ou dix des personnages les plus considérables de la Pologne par leur nom et leur existence dans les provinces russes, tels que le prince Adam Czartoryski, l'aîné des Radziwill, le prince Jablonowski, etc., etc. Cette pétition devrait être écrite dans un style propre à faire déjà une vive impression.

Des motions seraient faites dans la diète pour demander que dans les circonstances actuelles de la patrie un comité, nommé dans le sein de la diète, fût chargé de proposer les moyens dont elles exigent l'emploi. Ce comité devrait être composé des hommes les plus distingués et les plus influents; il ferait un long rapport sur les malheurs de la Pologne, sur l'espoir de la renaissance de la patrie, etc.; il proposerait de proclamer l'existence du royaume de Pologne et du corps de la nation polonaise, que la force seule a pu détruire. Il établirait que partout où des Polonais sont réunis ils ont, comme leurs pères, le droit de se confédérer pour le salut de la patrie. Il proposerait un décret pour déclarer la Pologne rétablie et pour constituer la diète en confédération de Pologne.

Les diétines du duché de Varsovie seraient sur-le-champ convoquées pour adhérer à la confédération. Tous les sujets mixtes, tous les sujets des provinces russes seraient admis à se confédérer. Les diétines des provinces qui seraient encore occupées par les Russes, ne pouvant se réunir publiquement, pourraient adhérer secrètement et envoyer leur adhésion à Varsovie.

Le rapport du comité de la diète devrait être européen et polonais, mais en s'attachant à développer les basses intrigues, les violences qui ont causé la ruine de la patrie polonaise; on ménagerait avec soin la Prusse et l'Autriche, qui, loin d'être opposantes, accèdent d'avance aux événements qui se préparent. Le rapport serait en entier dirigé contre la Russie.

Un des premiers actes de la confédération serait le rappel des Polonais, officiers ou soldats, qui sont au service des Russes.

Au moment où la diète se confédérerait, elle nommerait un maréchal et un conseil de la confédération. Ce maréchal et ce conseil, dont le choix est extrêmement important, feraient quelques jours après leur proclamation.

La diète pourrait nommer aussi divers comités de confédération dans les différents palatinats. Ces comités feraient également des proclamations.

Les proclamations, les discours des membres de la diète, les déclarations ou manifestes de chaque confédéré, etc., seraient imprimés, publiés et répandus avec profusion.

Ces diverses mesures et les autres dispositions que la connaissance plus parfaite du pays mettra dans le cas de proposer doivent être prises de manière à frapper fortement l'opinion. Il ne suffit pas d'une proclamation; il faut des actes multipliés. Il faut tout à la fois des proclamations, des rapports à la diète, des motions des députés, et, s'il est possible, autant de discours, de déclarations et manifestes particuliers qu'il y aura d'adhésions individuelles à la confédération. Il faut enfin qu'on ait à publier chaque jour des pièces de tous les caractères, de tous les styles, tendant au même but, mais s'adressant aux divers sentiments et aux divers esprits. C'est ainsi qu'on parviendra à mettre la nation tout entière dans une sorte d'ivresse.

Les comités des divers palatinats enverront des agents partout pour colporter toutes les pièces imprimées et les faire pénétrer dans toutes les parties de la Pologne. Les Russes ne peuvent occuper l'immensité du pays. Il faut créer des intelligences sur leurs derrières, établir des foyers d'insurrection partout où ils ne seront pas en force, enfin les placer dans une situation semblable à celle où s'est trouvée l'armée française en Espagne et l'armée républicaine dans le temps de la Vendée et de la chouannerie. Ce mouvement doit être facilement imprimé, et doit devenir général aussitôt qu'il sera appuyé par un événement militaire de quelque importance. Il faut qu'alors toute la Pologne se trouve remuée et qu'elle entre tout entière en insurrection. Les seuls ménagements à garder sont relatifs aux provinces encore autrichiennes. On doit éviter d'indisposer un allié qui va au-devant de ces opérations.

Comme ambassadeur, M. l'archevêque de Malines ne doit prendre aucune part ostensible à ces mouvements; mais il doit tout voir, tout savoir, tout diriger, tout animer.

Lorsque la confédération sera formée, elle enverra une députation

à l'Empereur pour lui présenter l'acte de confédération et lui demander sa protection. L'Empereur répondra aux députés en louant les sentiments qui animent les Polonais. Il leur dira que ce n'est qu'à leur zèle, qu'à leurs efforts, à leur patriotisme, qu'ils peuvent devoir la renaissance de la patrie. Cette mesure, que l'Empereur se propose de garder, indique assez à son ambassadeur l'attitude qu'il doit avoir et la conduite qu'il doit tenir.

Ces développements suffisent pour lui faire connaître les trois objets que l'Empereur a en vue en lui confiant la mission dont il est revêtu.

Premier objet. Avoir à Varsovie une ambassade française qui, par son rang, son existence, sa maison, domine toutes les autorités, soit françaises, soit polonaises, civiles ou militaires. Un officier général, de quelque grade qu'il eût été, aurait dominé difficilement les généraux de son grade, les ministres et les grands du pays. Un ambassadeur y parviendra avec d'autant moins de peine que son caractère politique, son rang dans la hiérarchie ecclésiastique et son caractère personnel imposeront davantage. Sa maison doit être un centre où toutes les classes, tous les intérêts viendront aboutir. Il donnera à toutes les réclamations, à toutes les révélations et même à tous les conseils un organe naturel et convenable.

Deuxième objet. L'ambassadeur doit exercer non-seulement une grande influence, mais une autorité réelle sur l'administration. Il assiste aux séances du conseil. Son rang ne sera point contesté, puisque son caractère l'autorise à ne céder le pas qu'aux têtes couronnées et aux princes du sang. Ainsi placé, son influence s'exercera naturellement avec autorité et sans blesser aucun amour-propre. Rien ne s'opposera à ce qu'il s'immisce dans tous les détails : d'abord parce qu'on verra dans toutes ses démarches l'autorité de l'Empereur, et que toute résistance serait inutile; ensuite parce qu'il n'inquiétera l'ambition de personne. Il doit profiter de sa position, ainsi qu'on l'a déjà établi, pour que le duché soit aussi utile qu'il peut l'être à l'armée, et pour qu'il concoure, par toutes les ressources qu'il peut offrir, à cette guerre dont les suites seront si heureuses pour la Pologne. Le duché réclamait depuis longtemps une autorité centrale; elle existe pour le pays par le pouvoir en quelque sorte royal dont le conseil des ministres est revêtu; elle existe surtout par la présence de l'ambassadeur, qui réunira pour ainsi dire dans sa main les ministres, les généraux, les commandants, les ordonnateurs, etc.

Le troisième objet renferme tout ce qui tient à l'insurrection et à la confédération de la Pologne.

Il est un autre point sur lequel il convient d'entrer dans quelques

détails. Le baron Bignon, résident de l'Empereur, avait établi un service pour se procurer des renseignements sur la composition, l'état de situation, l'emplacement et les mouvements des troupes. A l'aide de ces renseignements et des diverses correspondances ministérielles, on est parvenu à former l'état dont une copie est ci-jointe. M. l'ambassadeur doit continuer ce travail et le regarder comme un des soins les plus importants qui lui sont confiés. Il en chargera spécialement son premier secrétaire. M. Bignon lui fera connaître ses procédés et ses moyens. L'ambassadeur y donnera un développement plus grand encore. Les fonds nécessaires seront mis à sa disposition. Il doit avoir une douzaine d'agents polonais sur les divers points des frontières, sur les routes, dans les pays voisins des provinces russes, et même, s'il est possible, dans le pays ennemi. Varsovie sera le point fixe et central où tout aboutira, et il s'établira de ce point une correspondance rapide avec le bureau qui suit ces opérations sous ma direction, au quartier général. Les habitants du pays, mis en mouvement avec habileté, interrogés avec discernement, doivent fournir à l'ambassadeur une récolte utile et abondante.

Il se mettra aussi en rapport avec les préfets et sous-préfets de la frontière, avec les autorités autrichiennes à Lemberg, avec les ambassadeurs de France à Vienne et à Constantinople, avec les consuls de l'Empereur à Jassy et à Bucharest. Il les invitera à correspondre avec lui et à lui communiquer tout ce qui peut faire connaître les projets et les mouvements de l'ennemi sur les divers pays où peuvent s'étendre ses opérations.

M. le baron Bignon aura l'ordre de rester à Varsovie tout aussi longtemps que l'ambassadeur aura besoin de recevoir de lui les renseignements locaux dont il a une parfaite connaissance. M. l'ambassadeur aura à choisir un interprète polonais et un interprète russe. M. Bignon pourra le diriger dans ce choix, qui est d'une grande importance.

Les quatre auditeurs attachés à son ambassade[1] sont versés dans plusieurs parties de l'administration; ils seront pour l'ambassadeur des espèces de chefs de bureau pour les divers services.

L'ambassadeur, à son arrivée à Varsovie, fera connaître au conseil des ministres le caractère dont il est revêtu. Il fera procéder à son installation. Il entrera immédiatement en fonctions, mais il ne laissera rien imprimer avant d'avoir reçu de nouveaux ordres.

[1] MM. Victor de Broglie, Aubernon, Amédée de Brevannes et Brunet de Panat, auditeurs au Conseil d'État, avaient été nommés, par décret du 28 mai 1812, auditeurs d'ambassade attachés à l'ambassade de Varsovie.

Il emploiera les dix premiers jours du mois de juin à monter sa maison, et il attendra jusqu'au 15 pour recevoir les autorités, la noblesse [1]... avec les cérémonies d'usage.

D'après la minute. Archives des affaires étrangères.

18735. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Dresde, 28 mai 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous renvoie la correspondance d'Espagne.

Écrivez au général Lhuillier d'avoir l'œil sur Saint-Sébastien et d'avoir toujours 3,000 hommes dans la main pour les diriger sur cette place, si elle avait besoin d'être secourue.

Il est nécessaire d'avoir beaucoup de monde à Bayonne; activez la marche du 3e et du 105e et de la 5e demi-brigade provisoire sur Bayonne. Tenez là deux généraux de brigade, afin que le général Lhuillier puisse toujours disposer de beaucoup de forces, pour être en mesure d'agir selon les circonstances. Réunissez un millier d'hommes de cavalerie, tirés des dépôts de l'armée d'Espagne, et dirigez-les, formés en régiment de marche, sur Bayonne. Prenez dans les dépôts du Midi de quoi former et atteler une batterie de six pièces de canon.

Prescrivez au général Lhuillier de tenir ses troupes dans la vallée de Bastan, à Bayonne, à Saint-Jean de Luz et à Irun, en les nourrissant bien, les baraquant, les formant et en les exerçant.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18736. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 28 mai 1812.

Mon Cousin, faites connaître au général d'artillerie que je viens de donner au ministre de la guerre l'ordre de porter au nombre de vingt les compagnies d'artillerie destinées à faire le service sur les derrières de la Grande Armée. Treize existent à Magdeburg, dans les places de l'Oder, à Danzig, à Spandau, à Pillau, à Marienburg, à Erfurt; sept compagnies sont donc à envoyer, lesquelles seront destinées, savoir : une nouvelle pour Spandau, une nouvelle pour Pillau, à placer à la pointe du Nehrung pour battre la passe du côté de Danzig,

[1] Ici un mot illisible.

une pour Thorn, enfin quatre pour suivre l'armée et occuper les ouvrages qui seront faits jusqu'à la Pregel, où se trouvera l'armée.

J'ai ordonné au ministre de la guerre de recruter les compagnies d'artillerie employées à l'armée, à 120 hommes les compagnies à pied, et à 100 hommes les compagnies à cheval. Recommandez au général d'artillerie de ne laisser aucune compagnie du 9e régiment d'artillerie seule. Celle qui est à Spandau peut rester, parce qu'il va y être joint une autre compagnie française. Celle qui est à Marienburg peut y rester à cause du peu d'importance de cette place. Si elle acquérait de l'importance, on enverrait la compagnie du 9e à Danzig et on la remplacerait à Marienburg par une compagnie qu'on tirerait de Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18737. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 28 mai 1812.

Mon Cousin, écrivez à l'intendant général que toute la réserve des hôpitaux, sans en rien distraire, doit être dirigée sur Danzig. C'est là que tous les moyens en hôpitaux et en habillement doivent être réunis.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18738. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 28 mai 1812.

Mon Cousin, mon intention est que la 7e division soit organisée de la manière suivante, savoir : 4 bataillons du 5e régiment polonais, 4 bataillons du 10e, 4 bataillons du 11e, 2 bataillons de Saxons et 2 bataillons bavarois; total, 16 bataillons formant trois brigades.

Les trois bataillons westphaliens, les deux bataillons de Wurtemberg, tiendront garnison à Danzig, à la pointe de Nehrung, à Marienburg et à Pillau. En conséquence, le prince d'Eckmühl donnera ordre au 2e bataillon saxon de Rechten de rejoindre le 1er bataillon, et au 1er bataillon wurtembergeois de le remplacer à Danzig. Il placera un bataillon westphalien à Pillau, à la pointe de Nehrung, un à Kœnigsberg et le troisième à Marienburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18739. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DRESDE.

Dresde, 28 mai 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince d'Eckmühl que, comme j'arrive, il faut qu'il ne fasse rien pour Pillau; qu'y envoyer un petit nombre d'hommes, cela a l'air de vouloir s'emparer de la place; qu'il a mal compris mon ordre, qu'il ne devait occuper Pillau que lorsque le corps prussien n'y serait plus, qu'alors tous les ordres pour cela seraient donnés; qu'au lieu de cela il a fait un tapage inutile, ce qui a humilié les Prussiens et fait un mauvais effet. Répétez-lui qu'à présent que je suis à l'armée il ne fasse rien là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18740. — NOTE POUR LE PRINCE MAJOR GÉNÉRAL, A DRESDE.

Dresde, 28 mai 1812.

Le major général écrira au commandant de l'artillerie que j'ai ordonné que l'équipage de siége descendît sur ses bateaux jusqu'à Elbing, pour suivre sur le Frische-Haff le mouvement de l'armée; mais cet équipage ne doit partir d'Elbing que lorsqu'il recevra un ordre spécial.

Il doit également y avoir, rendu à Elbing et embarqué, un attirail de cordages, d'ancres et de tout ce qui est nécessaire pour construire un pont avec des bateaux du pays.

On embarquera tous ces matériaux s'il n'est pas possible de les atteler. Il doit y avoir, embarqués sur le Frische-Haff, deux équipages de pont sur pilotis; il est nécessaire qu'avant le 6 ils soient à Elbing sur des bateaux prêts à mettre à la voile.

20,000 quintaux de farine, 2,000 quintaux de riz et 500,000 rations de biscuit doivent être prêts à mettre à la voile d'Elbing le 6 au plus tard. Enfin l'équipage de siége du génie doit également être prêt à partir avec l'équipage d'artillerie.

Écrire au général Rapp qu'il est nécessaire qu'il veille à ce que tous les ordres suivants soient ponctuellement exécutés.

Artillerie. — L'artillerie doit avoir mis en marche deux équipages de pont avec bateaux et un équipage attelé, qui doit être rendu à Elbing dans les premiers jours de juin; des cordages, des ancres, des fers pour un équipage de pont à faire avec des bateaux du pays, lequel doit être attelé, s'il est possible, et, s'il n'est pas possible, il faut l'embarquer à Elbing sur le Frische-Haff.

Génie. — Le génie doit avoir de quoi construire deux ponts sur pilotis, avec sonnettes et tout ce qui est nécessaire; cela doit être embarqué.

Subsistances. — 20,000 quintaux de farine, 500,000 rations de biscuit, 2,000 quintaux de riz, doivent être embarqués à Elbing. Tout cela formera le premier convoi. Ce premier convoi doit être prêt à partir d'Elbing dans les premiers jours de juin. Le contre-amiral Baste sera chargé de l'organiser et de l'escorter.

Deuxième convoi. — Équipage de siége de Danzig, équipage de siége du génie. Cet équipage de siége doit être, au plus tard le 6 juin, embarqué sur le Frische-Haff à Elbing et prêt à partir.

Enfin 20,000 quintaux de farine, 2,000 quintaux de riz et 500,000 rations de biscuit.

Le deuxième convoi sera également sous les ordres du général Baste et ne partira que sur un ordre exprès; mais il faut que le premier puisse mettre à la voile le 6, et le deuxième, au plus tard, le 8 ou 9, et cela d'Elbing. Le major général écrira dans ce sens au prince d'Eckmühl, aux généraux de l'artillerie et du génie, à l'intendant général, au général Rapp et au contre-amiral Baste, qui doit organiser des péniches pour escorter ces convois.

Le major général fera connaître au général de l'artillerie qu'il serait nécessaire d'ajouter à ces convois une certaine quantité de cartouches d'infanterie et de coups de canon, surtout de 12 et d'obusier, vu qu'il est probable que ces pièces seront employées dans le premier moment pour le passage des rivières. Mais il est nécessaire qu'il me fasse un rapport là-dessus pour que j'approuve les mouvements d'artillerie sur Kœnigsberg. Il serait naturel de préférer Pillau, vu que c'est une place forte.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18741. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 31 mai 1812.

Mon Cousin, je vous renvoie une lettre de l'intendant général à laquelle je ne comprends rien. Je suppose qu'il n'a pas voulu dire que les ambulances des divisions seraient débarquées : cela serait si fou que je ne puis croire qu'il ait donné un pareil ordre. Les quatre caissons d'ambulance nécessaires par division ne peuvent être embarqués; mais le reste, comme amas de linge, amas de matelas, effets d'équipages militaires, qu'on m'a dit à Paris devoir occuper

150 caissons, doit être embarqué sur la Vistule et envoyé à Danzig pour laisser les caissons disponibles pour le transport du pain. Ne perdez pas un moment pour rectifier ces ordres, et prévenez-en les maréchaux; car ce serait un grand malheur si l'on avait désorganisé les ambulances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18742. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 31 mai 1812.

Mon Cousin, je vois avec surprise que le général Delaborde, au lieu de partir le 24, n'est parti que le 28. Mandez-lui de brûler le séjour de Stolpe et de diriger la marche de son infanterie de manière à arriver le 8 juin à Dirschau; de brûler également le séjour de Konitz pour sa cavalerie, et de la faire marcher de manière à arriver le 7 ou, au plus tard, le 8 à Dirschau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18743. — AU COMTE COLLIN DE SUSSY,

MINISTRE DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE, A PARIS.

Posen, 1er juin 1812.

Monsieur le Comte de Sussy, la taxation du blé par le préfet de Caen à 33 francs l'hectolitre est fort extraordinaire. Je ne conçois pas comment ce préfet a ainsi méconnu le principe. Je m'attendais à ce que vous me diriez un mot des motifs qui l'ont décidé. J'approuve que vous lui ayez remis les 100,00 francs provenant de la vente des farines; mais je pense que la meilleure opération que devrait faire la municipalité de Caen serait de faire venir des blés du département de la Roer. Donnez-en l'autorisation, en vous assurant que ce blé vient bien de la Roer. En employant 100,000 écus pour cet objet, c'est la meilleure manière de prêter 100,000 écus aux habitants de Caen. Si vous voulez vous servir de Vanlerberghe pour cette opération, je ne m'y oppose pas.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

18744. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,
MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Posen, 1er juin 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, les régiments de la Vistule ont laissé 724 hommes au dépôt de Sedan, lesquels n'attendaient pour partir que des capotes. Cependant ces hommes ne partent point. Il est fâcheux d'être obligé de laisser en France, où ils sont inutiles, des hommes qui seraient si utiles ici; mettez-les en état de partir sans délai. Les régiments de la Vistule qui sont à Posen n'ont pas encore leurs shakos, qu'ils devaient recevoir à leur départ à Paris.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18745. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Bellune de voir M. de Hardenberg et de demander que des ordres soient donnés à Kolberg pour que les officiers français y soient bien traités, qu'ils puissent tout voir et aller partout; pour qu'en cas d'événement ils servent sous les ordres du commandant de Kolberg comme officiers prussiens, et pour que le commandant de Kolberg ait des colonnes mobiles sur les côtes, à droite et à gauche, et qu'il se comporte bien en cas d'attaque de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18746. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général de division Partouneaux de partir avec le 29e et le 10e régiment d'infanterie légère formant quatre bataillons, avec les trois bataillons du 126e et un général de brigade, dans la journée du 3 juin, de Berlin, pour se rendre en toute diligence à Stettin. Donnez ordre à l'artillerie de cette division, qui arrive le 3 à Magdeburg, d'en partir le 4 pour Stettin. La 2e brigade, composée du 44e et du régiment provisoire, restera à Berlin jusqu'au 9. Le 10 juin cette 2e brigade partira pour Stettin. Le 125e se dirigera en droite ligne de la 32e division sur Stettin. Ainsi toute la

division Partouneaux se trouvera réunie dans cette dernière place. Le régiment formé de deux bataillons de Walcheren et de Belle-Ile, qui arrive le 9 juin à Berlin, y remplacera la 2e brigade. Le 4e bataillon de Walcheren et le 4e de Belle-Ile, appartenant à la 4e division de réserve, resteront à Berlin jusqu'à nouvel ordre. Le 6e bataillon du 19e de ligne, qui appartient à la 1re division de réserve, tiendra garnison à Spandau. Ainsi, par ce moyen, la 1re brigade, avec l'artillerie de la division Partouneaux, sera disponible à Stettin dès le 8 ou le 9 juin; la 2e brigade sera rendue et disponible à Stettin le 15; de sorte que le 15 cette division, avec son artillerie, pourra partir de Stettin pour se porter partout où il sera nécessaire.

Donnez ordre aux cinq bataillons de la brigade de Berg de partir sans délai pour se rendre à Danzig, avec ses quatorze pièces d'artillerie et le régiment de cavalerie. Il est nécessaire d'accélérer ce mouvement, de manière que le 1er bataillon arrive vers le 10, et les autres, ainsi que l'artillerie et la cavalerie, du 10 au 15. La brigade badoise fera le même mouvement de la manière suivante : le 1er régiment de ligne partira le 4 de Stettin pour se rendre en toute diligence à Danzig; le bataillon du 3e régiment, qui est à Küstrin, en partira pour Danzig le 3; le 1er bataillon du 1er d'infanterie légère, qui est à Stettin, en partira aussitôt qu'un bataillon de la division Partonneaux sera arrivé, c'est-à-dire au plus tard le 7; de sorte que les huit pièces d'artillerie et la brigade de Bade, forte de cinq bataillons, seront réunies également du 10 au 15 à Danzig. Le général Daendels suivra le mouvement de cette seconde brigade. Le régiment d'infanterie des gardes du grand-duc de Hesse a déjà reçu ordre de se rendre au quartier général. Le bataillon d'infanterie légère de Hesse-Darmstadt, qui est à Stettin avec ses pièces d'artillerie, tiendra garnison dans la Poméranie suédoise, aussitôt qu'un bataillon de la division Partouneaux sera arrivé à Stettin. Le régiment n° 4 de la division princière a dû partir le 27 mai de Hambourg pour la Poméranie suédoise. Enfin vous donnerez ordre au régiment westphalien qui est à Magdeburg de partir, non pour Glogau, comme le porte mon dernier ordre, mais pour la Poméranie suédoise, aussitôt qu'une demi-brigade de la division Lagrange, qui a dû partir vers le 1er juin de Cologne, sera arrivée à Magdeburg. La garnison de la Poméranie suédoise sera donc composée du régiment de la Confédération n° 4, fort de 2 bataillons, du bataillon d'infanterie légère de Hesse-Darmstadt et du régiment westphalien qui est à Magdeburg; total, 6 bataillons de Hesse-Darmstadt et 6 pièces de canon; ce qui, appuyé de la division Partonneaux, qui sera à Stettin, et de la division Heu-

delet, qui occupera le Mecklenburg et la 32e division militaire, fournira une force suffisante pour la défense des côtes.

Vous ordonnerez au général Lagrange de placer ainsi ses quatre demi-brigades de marche : la plus reculée, celle qui a encore des détachements à recevoir de France, il la laissera à Magdeburg pour former la garnison de cette place; les autres demi-brigades fileront sur Berlin, où elles seront casernées, afin de pouvoir les former plus promptement et d'y maintenir une discipline plus sévère. Du moment que deux demi-brigades de cette division seront arrivées à Berlin, les bataillons de Walcheren et de Belle-Ile et ce qui pourrait s'y trouver appartenant à la 4e division de la réserve se dirigeront sur Stettin pour former la garnison de Stettin. Toute la division Durutte, qui est la 4e, se formera à Stettin, ce qui rendra alors disponible la division Partouneaux. La 3e division de la réserve, composée des 10e, 11e, 12e et 13e demi-brigades provisoires, qui vont partir de France, se réunira à Berlin; ce qui rendra disponible toute la division Lagrange, qui alors se dirigera sur Stettin, Danzig ou Thorn, selon les circonstances.

Ainsi la division Daendels doit le plus tôt possible se diriger sur Danzig, savoir : la brigade de Berg, cavalerie, infanterie, artillerie, l'infanterie et l'artillerie de Bade et la cavalerie de Hesse-Darmstadt, ce qui fera 10 bataillons, 2 régiments de cavalerie et 22 pièces de canon; les deux bataillons de Berg qui sont en route rejoindront à Danzig, ainsi que les deux escadrons du même grand-duché, ce qui portera alors cette division à douze bataillons. La division Partouneaux sera d'abord en observation à Stettin, prête à soutenir la Poméranie suédoise, à se porter sur Hambourg, sur les embouchures de l'Oder et partout où on en aura besoin; et vers la fin de juin, quand elle en recevra l'ordre, elle se portera sur Danzig. La division polonaise du général Girard sera la 3e division du 9e corps aux ordres du duc de Bellune. Elle se réunira à Berlin. Je donnerai l'ordre pour son mouvement aussitôt que je connaîtrai sa marche. Il est probable que dans le courant de juin elle aura dépassé l'Oder. A la fin de juin tout le 9e corps, composé de trois divisions d'infanterie, d'une brigade de cavalerie et de cinquante-six pièces de canon, se trouvera sur la Vistule, formant réserve à toute l'armée, qui alors sera à 60 lieues en avant. La 1re division de la réserve (la division Lagrange) filera également sur la Vistule. Cette 1re division devra être dissoute, puisqu'elle n'est composée que de 5es et de 6es bataillons; mais, en attendant qu'elle rejoigne l'armée, elle pourra être sous les ordres du duc de Bellune, ce qui portera ce corps à cin-

quante-six bataillons. Il ne restera plus alors en arrière, sur la gauche de l'Oder, que trois divisions de la réserve : la 2e division, forte de cinq demi-brigades, tenant garnison dans la 32e division et dans le Mecklenburg; la 3e, tenant garnison à Berlin, et la 4e, tenant garnison à Stettin. Ces trois divisions formeront quarante-six bataillons, prêts à se porter sur Hambourg, sur la Poméranie suédoise et sur tel point quelconque qui serait attaqué. Elles fourniront aussi un supplément nécessaire de garnison à Stettin. La Poméranie aura sa garnison particulière, comme il est dit ci-dessus. Berlin et Spandau auront également leur garnison particulière. Küstrin aura aussi sa garnison. Il sera nécessaire de nommer un maréchal à Berlin pour commander cette réserve. Je fais choix du maréchal duc de Castiglione. Écrivez au ministre de la guerre pour savoir si ce maréchal est en état.

La 1re division de la réserve, comme je l'ai dit, n'a pas besoin d'artillerie, puisqu'elle est composée de demi-brigades de marche. La 2e doit avoir douze pièces de canon, ainsi que j'en ai donné l'ordre au ministre de la guerre. La 3e et la 4e doivent également avoir deux batteries. Écrivez au ministre de la guerre pour qu'elles les aient dans le courant de juillet. Quant à la cavalerie de la réserve, elle sera composée de huit escadrons de dragons, qui doivent faire partie de la Grande Armée.

Il est nécessaire que le duc de Bellune connaisse bien les corps qui composent les quatre divisions de la réserve. Je suppose que vous avez ces détails. Si vous ne les aviez pas, vous pourriez les faire prendre à mon bureau. Vous donnerez ordre que le régiment de cavalerie de Bade soit attaché jusqu'à nouvel ordre à la division Partouneaux, n'étant pas convenable de dégarnir de cavalerie tous les derrières. Recommandez au duc de Bellune de bien organiser les divisions Partouneaux et Daendels. Quoique cette dernière se rende sans délai à Danzig, elle fait toujours partie de son corps d'armée.

Ainsi donc il y aura dans le courant de juillet sur les derrières le 9e corps et la 1re division de réserve, formant cinquante-six bataillons, ou plus de 40,000 hommes d'infanterie, cinquante à cinquante-six pièces de canon et 1,500 hommes de cavalerie.

Le général Partouneaux doit avoir deux généraux de brigade.

Il y aura en arrière, en seconde ligne, la 2e division de la réserve dans la 32e division, forte de 20 bataillons; la 3e division à Berlin, 12 bataillons; la 4e division à Stettin, 12 bataillons; total, 44 bataillons; plus huit escadrons de dragons formant 1,500 hommes, et trente-six pièces d'artillerie; et ce, indépendamment des 2 bataillons

de garnison de la 32e division, des 6 de garnison de la Poméranie suédoise, du bataillon de Küstrin, des 3 de Berlin et des 2 de Glogau; total, 14 bataillons de garnison.

Les trois divisions de la réserve pourront toujours se mettre en mouvement, pour se porter partout où il sera nécessaire, et formeront avec la réserve d'Erfurt un corps de 30 à 40,000 hommes suffisant pour garantir de toute descente la Poméranie, le Mecklenburg, dégager Kolberg, ou se porter au secours de la 32e division; d'autant plus qu'en cas d'événements imprévus on pourrait tirer 2,000 hommes de la Saxe et quelques secours de la Prusse et de la Westphalie.

En communiquant ces mesures au duc de Bellune et lui donnant ces ordres, vous lui ferez connaître que l'important est que j'aie, avant le 15 juin à peu près, toute la division Daendels à Danzig, afin de mettre cette côte à l'abri d'une descente et de n'être pas obligé pour cela de dégarnir mon armée.

Envoyez un officier en poste au duc de Bellune, afin qu'il me rapporte le compte de l'exécution de mes ordres et le détail du mouvement de toutes les troupes. Il rapportera aussi la situation exacte des troupes, parce que mon intention est de les compléter en dirigeant des bataillons de marche sur ces corps.

Faites connaître l'ensemble de ces dispositions au ministre de la guerre, pour qu'il sente l'importance de diriger le plus tôt possible les 10e, 11e et 12e demi-brigades sur Berlin. Cette 3e division de la réserve sera confiée au général Seras. Vous me présenterez quelqu'un pour le remplacer dans le commandement de Glogau. En me faisant connaître l'exécution de mes ordres, soumettez-moi un tableau qui indique le jour où chacun de ces corps arrivera. Mon intention étant de former des 2e, 3e et 4e divisions de la réserve un corps d'armée, il est nécessaire d'y attacher un officier supérieur d'artillerie, et que ce corps soit en mesure dans le courant de juillet.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18747. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Bellune de donner tous les ordres nécessaires pour que Spandau soit mis en état de soutenir un siége, si cela était nécessaire, passé le 15 juin. Il faut donc qu'il y ait un général commandant, un officier d'artillerie, un officier du génie, un

garde-magasin d'artillerie, un garde-magasin du génie et un garde-magasin des vivres, attachés à la place. J'ai ordonné qu'il y eût deux compagnies d'artillerie, fortes d'au moins 140 hommes chacune, pour le service de cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18748. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Elchingen de faire rejoindre la cavalerie légère de son corps d'armée par la cavalerie légère wurtembergeoise, afin d'en augmenter sa cavalerie, et que cette troupe marchant ensemble prenne un meilleur esprit que si elle marchait isolée avec son infanterie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18749. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre que le 4 juin un des 3es bataillons des régiments de la Vistule, complété à 840 hommes, bien habillé, bien armé et en bon état, se dirige sur Thorn, où il tiendra garnison. Donnez ordre que du 4 au 12 un deuxième bataillon parte également pour Thorn. Enfin donnez l'ordre qu'un troisième bataillon, également complété à 840 hommes, parte avant le 15. Ces bataillons seront sous les ordres d'un major ou colonel pris parmi ceux qui sont à la suite; il sera nommé par le général Claparède. Ces bataillons resteront à Thorn jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits et capables d'être placés en ligne. Je ne vous parle pas des compagnies de voltigeurs ni de celles de grenadiers; ces bataillons, destinés à être versés dans les autres, ne doivent point en avoir; ils seront, en attendant, utiles à Thorn. Je suppose que vous en ferez passer la revue avant leur départ, et que vous vous serez assuré qu'ils sont en bon état et ne manquent de rien. Donnez aussi l'ordre au dépôt de Posen de fournir aux soldats de la Vistule une paire de souliers, afin qu'ils en aient une au sac et une aux pieds.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18750. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A POSEN.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général d'artillerie de faire embarquer à Danzig 25,000 coups de canon et 2 millions de cartouches, et de les faire transporter dans la citadelle de Pillau; de porter le dépôt de cartouches de Thorn à 4 millions en y versant les 2 millions qui sont embarqués avec l'équipage de siége de Magdeburg. Le dépôt de Thorn sera ainsi composé de 4 millions de cartouches françaises et de 1,500,000 cartouches polonaises. Donnez ordre que 1,200,000 cartouches polonaises partent sans délai de Thorn pour Modlin; que 500,000 cartouches françaises partent également de Thorn pour Modlin; ce qui portera le dépôt de Modlin à plus de 2 millions de cartouches polonaises et françaises. Donnez ordre que 300,000 cartouches françaises de Thorn soient envoyées à Marienwerder pour y être à la disposition du duc de Reggio, que 300,000 soient envoyées à Marienburg et 300,000 à Plock à la disposition du vice-roi. Le dépôt de 4 millions de cartouches françaises sera donc réduit à 2,600,000 (en comprenant ce qui doit arriver de Küstrin), et celui des cartouches polonaises à 300,000. Il y aura donc encore à Thorn 2,900,000 cartouches.

Donnez ordre au général d'artillerie de garder l'équipage de pont près Marienburg, dans l'île de Nogat, et de faire connaître le jour où il y sera arrivé pour que je puisse donner des ordres ultérieurs. Il doit faire courir le bruit à Danzig que cet équipage se rend à Varsovie. Donnez ordre que l'équipage de siége de Danzig, s'il n'est pas encore à Elbing, s'arrête vis-à-vis Marienburg. Donnez ordre que l'équipage de siége de Magdeburg se rende à Thorn, où il restera jusqu'à nouvel ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18751. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A PLOCK.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Fils, je suis ici depuis hier. Je serai demain à Thorn, où je resterai après-demain.

Faites un marché pour transporter, à raison de 1,000 quintaux par jour, 10,000 quintaux sur Willenberg. Ce marché sera passé au

meilleur prix possible par votre ordonnateur avec les gens du pays. Je mettrai à cet effet des fonds à votre disposition. Vous le ferez exécuter sous l'approbation de l'intendant. On pourra le continuer pour 10 autres milliers de quintaux si l'intendant l'approuve.

Je viens de requérir 2,000 chevaux à Marienburg. Vous y êtes compris pour 120 chevaux pour vos équipages italiens; cependant, comme cela détournerait les hommes à pied que vous enverriez pour chercher ces chevaux, si vous pouvez acheter des chevaux du côté de Plock, je vous y autorise et vous accorderai des fonds. L'artillerie de votre corps d'armée ayant besoin de 500 chevaux, j'ai ordonné qu'il en fût fourni 1,000 à Glogau, tant pour votre artillerie française que pour votre artillerie italienne. Il est nécessaire que vous envoyiez des hommes à pied pour les chercher. J'ai ordonné que votre bataillon de bœufs reçût en passant à Glogau des bœufs en bon état, en remplacement des mauvais. Si, à l'arrivée de ces bataillons à Plock, il se trouvait encore des bœufs qui fussent en mauvais état, on pourrait en choisir à Modlin ou en acheter dans le pays pour remplacer les mauvais. Ces 300 voitures, qui vous porteront 3,000 quintaux, vous seront d'une grande utilité.

Envoyez un de vos officiers du génie intelligent, pour bien reconnaître le pays depuis Johannisburg jusqu'à Rastenburg, Angerburg et Goldap. Il suivra les bords de la Goldap et s'avancera par Augustowo jusqu'à la frontière près de Grodno. Tenez un officier d'état-major au village le plus près de Grodno, pour vous instruire de tous les mouvements et de tous les renseignements qui viendront là à sa connaissance. En général, faites prendre par un homme de confiance connaissance de tous les pays situés entre la Narew et le Niemen, depuis le point qui est vis-à-vis Grodno jusqu'à Tykocin, Willenberg, Angerburg, Augustowo, etc., etc., afin que vous connaissiez bien toutes ces localités, où il est possible que vous ayez à manœuvrer. Vous me ferez passer une copie de toutes les reconnaissances et renseignements que vous recevrez.

Je suppose que vous ne pouvez pas être embarrassé pour du blé. Si cependant vous éprouviez quelque embarras, il y a de grands magasins à Plock, à Wyszogrod et Wloclawek; faites-en prendre là, faites moudre et faites-en transporter une grande quantité sur Willenberg et Soldau. Dans la saison, les chevaux ne doivent pas mourir de faim; l'herbe doit être bonne à manger.

J'ai besoin de recevoir de vous un rapport qui me fasse connaître combien vous avez de pontons pour les passages de rivières, et combien vous avez de coups de canon à tirer par pièce. Il me semble que

vous avez laissé bien des caissons à Glogau qui tarderont à vous rejoindre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18752. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A PLOCK.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 31 mai, par votre aide de camp qui a passé par Thorn. Comme il n'y a de Thorn à Plock que sept heures de chemin, venez me voir à Thorn le 3 ou 4.

Il n'y a pas d'inconvénient de laisser un hôpital de 300 malades à Plock; ils joindront après à Thorn. Je vous ai écrit fort en détail aujourd'hui pour vous autoriser à puiser dans les magasins à Wloclawek, à faire moudre de la farine et à la diriger sur Willenberg.

J'ai ordonné une levée de chevaux à Glogau; il sera nécessaire que les charretiers italiens que vous avez menés avec vous rentrent à Glogau.

J'ai, à Glogau, fait donner des bœufs au bataillon d'équipages italien, qui va bien; vous avez tort d'en désespérer : j'espère qu'il sera avant le 10 à Plock. Si le général Guyon passe le 4 ou le 5, il pourra facilement vous rejoindre, et les bataillons de marche être dissous. Si les cadres appartiennent aux cinq bataillons, il sera convenable de les renvoyer. Je vous ai autorisé à passer des marchés pour amener des farines à Willenberg; quand vous en enverriez une vingtaine de milliers de quintaux, ce ne serait pas trop. Je suppose que vous ne mangerez point de vos bœufs et que vous les garderez jusqu'à ce que vous soyez en mouvement.

Faites-moi passer les reconnaissances des pays que vous avez fait visiter.

L'état-major ici n'a point de traces du mouvement du 2e bataillon de la Méditerranée. Envoyez-moi l'itinéraire de ce bataillon, qui, étant composé de conscrits réfractaires, n'appartient pas à votre corps d'armée. Quant au 1er bataillon, s'il est parti le 19 mai, il arrivera à Glogau vers le 15 juin. J'ordonne qu'il tienne garnison à Glogau; les hommes seront bien fatigués, je désire qu'ils s'y reposent entièrement; cela me mettra à même de retirer les deux bataillons qui s'y trouvent.

Faites en sorte que des convois partent tous les jours de Plock et de Wloclawek, afin d'entretenir vos manutentions. Je suppose que

vous avez des cartouches, et qu'on n'attendra pas au dernier moment pour vider les caissons de cartouches dans les gibernes, et après renvoyer les caissons au moment où le corps se porte en avant, ce qui serait trop long. J'ai ordonné que 300,000 cartouches fussent envoyées à Plock à votre disposition; faites-les filer sur Soldau, si vos soldats n'en ont pas besoin pour garnir leurs gibernes.

J'ai ordonné la formation de six compagnies de charrettes du pays, de 100 charrettes chaque compagnie, à Plock, à Bromberg, à Thorn, etc.; ces 600 charrettes seront à votre disposition et pour le service de votre corps d'armée. Comme je suppose que votre ordonnateur recevra cette décision de l'intendant général, faites procéder à l'organisation des 100 voitures qui doivent être formées à Plock.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18753. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A PLOCK.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Fils, j'ai nommé le général Dessolle pour votre chef d'état-major. Le général de brigade Plauzonne pourrait être le chef d'état-major du duc d'Abrantès. Vous garderez quelques jours le général Charpentier, jusqu'à ce que vous soyez certain d'être content du général Dessolle; alors je placerai le général Charpentier dans un gouvernement.

Tant que vous n'aurez que le 4e corps et les Bavarois, vous pouvez toujours conserver immédiatement le commandement du 4e corps; mais, comme il peut arriver que vous ayez quelquefois trois corps d'armée sous vos ordres, il serait convenable que le duc d'Abrantès eût un état-major séparé. Que cela ne vous gêne pourtant pas pour donner immédiatement vos ordres au 4e corps, pendant que vous y êtes et que vous n'avez que deux corps d'armée.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18754. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A PLOCK.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Fils, il y a 22,000 quintaux de blé à Plock, dans des magasins que j'ai fait séquestrer. Finissez toutes les formalités, et mettez la main dessus. Faites convertir ce blé en farine et passez des marchés

pour le faire transporter à Willenberg. J'ai fait de même séquestrer une grande quantité de blé à Wloclawek; j'ai ordonné que 25,000 quintaux en seraient tirés pour être transportés sur Modlin; faites-moi connaître s'ils sont partis. 17,000 quintaux doivent être mis à votre disposition; prenez-les sans délai et faites-les diriger sur Willenberg, et passez des marchés pour que ce transport puisse se faire à raison de 1,000 quintaux par jour. Pour ne pas trop entasser de blé à Willenberg, vous pouvez en déposer dans des positions en arrière, comme Soldau, etc.

J'ai ordonné qu'on dirigeât 300,000 cartouches de Thorn sur Plock, elles seront à votre disposition et compléteront votre approvisionnement. J'ai pris des mesures pour que les 100 caissons que vous avez laissés à Glogau soient attelés dans la première quinzaine de juin. Je suppose que vous y avez laissé des charretiers, du moins des Italiens; mais, en attendant, je donne des ordres pour qu'on tienne à votre disposition 10,000 coups à Thorn et 10,000 autres à Modlin, ce qui fera un demi-approvisionnement pour votre corps d'armée. Votre général d'artillerie pourra les tenir en arrière, et les faire avancer lorsqu'il en aura besoin.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18755. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A VARSOVIE.

Posen, 1er juin 1812.

Mon Frère, je suis depuis hier à Posen. Vous avez reçu une lettre de moi contenant des instructions générales, qui ont dû être précédées par des ordres de l'état-major général à exécuter du 1er au 7 juin.

L'ordonnateur de la droite vous aura fait connaître les mesures que j'ai prescrites à l'intendant général pour l'approvisionnement de Pultusk, de Modlin et de Varsovie. Il est nécessaire qu'il y ait 10,000 quintaux de farine à Pultusk et 25,000 à Modlin pour l'approvisionnement de l'armée qui suivra le cours de la Narew; il faut en avoir en outre 25,000 quintaux à Varsovie. Je fais tirer ces approvisionnements des différents magasins qui sont le long de la Vistule depuis Plock. L'ordonnateur vous aura également fait connaître mon ordre du jour relatif au 16e bataillon d'équipages et les mesures prises pour avoir 600 voitures du pays à la suite de votre corps. Pressez l'exécution de ces mesures. Nous sommes dans une saison

où les chevaux ne peuvent pas périr de faim; l'herbe doit être déjà bonne à manger.

Je pars probablement cette nuit pour Thorn, où je serai demain et après, et où je recevrai de vos nouvelles.

Je désire que vous reconnaissiez l'Omulew, Pultusk, Ostrolenka, Nowogrod, Lomza; mais, si vous allez si loin, il faut y aller incognito.

Tenez un officier à Tykocin et un à Terespol vis-à-vis Brzesc, pour vous faire des rapports sur ce qui se passe à Bialystok et sur la frontière russe. Faites reconnaître la ligne de Johannisburg à Nowogrod. Accréditez par tous les moyens le bruit de votre marche sur Lubliu. Accréditez aussi le bruit de ma prompte arrivée à Varsovie. Que le général Reynier fasse courir le bruit qu'il va passer le pont de Pulawi pour se porter sur Zamosc; prévenez-en le commandant de Zamosc, afin que des dispositions soient faites pour recevoir ce corps. Vous donnerez l'ordre à l'officier que vous aurez en observation à Tykocin d'envoyer des rapports sur Osterode et Thorn, et par estafette, toutes les fois que cela sera important. Le département dont le chef-lieu est à Siedlce doit vous fournir des ressources. Il est important que vous ayez vos vingt jours de vivres indépendamment des magasins de Pultusk, Ostrolenka et Modlin.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18756. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 3 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au général Eblé, directeur des ponts de l'armée, que les Prussiens ont à Tapiau un pont de bateaux dans le meilleur état, qu'ils ont replié; c'était le même qu'ils avaient à Tilsit; qu'ils ont à Kœnigsberg cent pontons propres à jeter un pont de 800 pieds de longueur. Qu'il fasse reconnaître ces objets et les compagnies de pontonniers que pourrait avoir l'armée prussienne, afin de pouvoir se servir dans l'occasion des uns et des autres.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18757. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 3 juin 1812.

Mon Cousin, faites connaître au duc d'Elchingen qu'après-demain 5

la Garde occupera jusqu'à Strassburg; qu'il est donc nécessaire que son corps soit placé depuis Strassburg jusqu'à Osterode. Recommandez-lui également de former un dépôt des hommes malingres et fatigués, et de le laisser à Thorn, surtout les Wurtembergeois, et de former également un dépôt de chevaux écloppés et de les diriger sur Thorn, soit de ses trois brigades de cavalerie, soit du 2e corps. Qu'il nomme un capitaine pour commander ce petit dépôt.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18758. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Thorn, 4 juin 1812.

On ne peut pas être plus mécontent que je ne le suis relativement aux deux compagnies de sapeurs qui étaient à l'île d'Elbe. Elles sont nues. Comment l'ordonnateur a-t-il pu les laisser partir dans cet état? Vous verrez que, par un ordre du jour, j'ai ordonné une enquête à ce sujet.

Je suis extrêmement mécontent que l'ordonnateur Jacqueminot ait quitté l'armée au moment où il commençait à connaître le service et sans attendre même l'arrivée de celui qui devait le remplacer. Si je ne m'étais ressouvenu des services de son père, sénateur, je l'aurais mis à l'ordre de l'armée et déshonoré. On sollicite pour venir à l'armée et non pour la quitter. Donnez-lui ordre que dans un mois il ait rejoint, et faites comprendre au sénateur le danger que son fils a couru et le mauvais préjugé que cela laisse dans mon esprit.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18759. — NOTE POUR LE PRINCE MAJOR GÉNÉRAL, A THORN.

Thorn, 4 juin 1812.

Il y aura à Thorn des hôpitaux pour 1,200 malades, savoir : l'hôtel de ville pour 600; trois des hôpitaux actuellement existants, 300; et des couvents pour 300. L'intendant général se fera remettre ces établissements dans la journée. On supprimera sur-le-champ l'hôpital des fiévreux, qui est très mauvais, et, comme il n'y a que 300 hommes, on les mettra sans délai dans une partie de l'hôtel de ville. L'autre partie de cette maison pourra n'être évacuée que dans huit ou dix jours. La municipalité se placera ailleurs. On établira un hôpital à Wloclawek dans un couvent et une maison qui a déjà été

affectée à cet usage. Cet hôpital sera affecté au 4e corps et aux Bavarois. Les 5e, 7e et 8e corps enverront leurs malades aux hôpitaux de Varsovie; le 3e corps et la Garde, à Thorn; le 2e, à Marienburg; le 1er, à Elbing.

Il a été ordonné d'établir à Danzig un hôpital dans l'abbaye d'Oliva. Cet établissement est très-important, parce que l'air d'Oliva est très-sain, avantage qui n'existe pas à Danzig.

Il sera convenable d'établir un hôpital à Osterode, un à Kœnigsberg, un à Weblau, un à Soldau et un à Willenberg pour le 4e corps et les Bavarois; un à Pultusk pour le 5e corps. L'hôpital de Thorn sera entretenu par les fonds de l'armée.

Le major général donnera tous les ordres nécessaires à l'intendant général, au commandant de la place et au commandant du génie, pour que les hôpitaux de Thorn soient établis sans retard.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18760. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 4 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince d'Eckmühl que, lorsque vous lui avez donné l'ordre de se procurer pour vingt jours de vivres, vous avez entendu que cela se ferait régulièrement et sans fourrager le pays; que la terreur et la désolation sont en Pologne par la conduite des Wurtembergeois; qu'il est tenu de mettre un terme à cette manière de faire; qu'il fasse mettre à l'ordre le mécontentement de Sa Majesté contre les Wurtembergeois, et qu'il prenne les mesures les plus promptes pour que le pays ne soit pas dévasté, sans quoi nous allons nous trouver comme en Portugal.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18761. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 4 juin 1812.

Mon Cousin, je vous prie de me présenter dans la matinée l'organisation du service de l'intendant général, car je ne comprends pas quels sont les ordonnateurs qu'il a mis à la tête des différents services. Il ne suffit pas que l'intendant soit content, il faut que cette organisation soit conforme à l'expérience de tous les temps. L'intendant ne

peut pas être partout, ni savoir tout; il faut donc que la responsabilité pèse non-seulement sur lui, mais sur les ordonnateurs, et que je les connaisse. Il est convenable de me les présenter, ainsi que les chefs de service, le payeur général de l'armée, etc., et que désormais l'ordre soit établi de manière que le quartier général marche en règle et par journée, comme un régiment. J'ai ordonné de punir le payeur, qui n'a pas couché cette nuit au quartier général.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18762. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 4 juin 1812.

Mon Cousin, il y a à Thorn un hôpital de fiévreux très-malsain et très-mal établi. Donnez ordre à l'ordonnateur chargé des hôpitaux, au général commandant la place et aux premiers médecin et chirurgien de se concerter pour choisir un autre local. Il est très-important d'avoir un bon hôpital à Thorn, et il ne faut rien épargner pour cela. En conséquence de l'insalubrité de l'hôpital actuel, écrivez au vice-roi de laisser un hôpital à Plock pour les Bavarois et le 4e corps, et d'y placer les malades qui se trouveraient dans son corps d'armée; d'autant plus qu'en cas d'événement il pourrait être utile qu'il pût diriger ses blessés sur Plock, pour ne pas trop encombrer Thorn.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18763. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 4 juin 1812.

Mon Cousin, vous ne recevez pas suffisamment de nouvelles, soit des commandants de place, soit des gouverneurs. Chargez quelqu'un de suivre cette correspondance pour que, toutes les fois qu'il y aura un retard dans les envois des commandants de place, vous puissiez leur faire connaître que cette négligence a été remarquée par vous et leur en témoigner votre mécontentement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18764. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 4 juin 1812.

Mon Cousin, il me paraît qu'il y a de l'anarchie dans la place de Thorn. Je ne vois pas la nécessité d'y tenir à la fois pour commandants un général français et un général polonais; le général polonais me paraît suffire. Il faut lui donner pour adjoints les officiers français qui sont nécessaires, de manière qu'il n'y ait à Thorn qu'un seul commandant, ayant les moyens convenables. Voyez à organiser cet état-major dans la matinée.

Je viens de vous écrire pour retenir à Thorn le bataillon wurtembergeois qui devait en partir aujourd'hui. Lorsque le bataillon du 3e régiment de la Vistule, que j'ai ordonné de former à Posen, sera arrivé à Thorn, on pourra, selon les circonstances, disposer du bataillon wurtembergeois et le faire rejoindre.

Chargez un adjudant commandant de rester à Thorn pour l'inspection des dépôts, magasins et dépôts de cavalerie qui sont à Thorn, et pour correspondre exactement avec vous sur le service de l'armée, mais sous les ordres militaires du commandant de la place. Du moment que le service de la place de Thorn sera assuré par le bataillon wurtembergeois, vous donnerez ordre au dépôt du 5e régiment polonais de partir de Thorn pour se diriger sur Danzig par la rive gauche, afin qu'il ne gêne pas nos mouvements.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18765. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A ELBING.

Thorn, 4 juin 1812.

Mon Cousin, je vous envoie mon aide de camp, le général Hogendorp, qui est destiné à prendre le commandement de Kœnigsberg, de Pillau et de la province de Kœnigsberg. Assistez-le de commissaires des guerres et de tout ce qui lui sera nécessaire. Mon intention est qu'il n'entre à Kœnigsberg qu'avec votre 1re division.

Faites connaître au général Grawert que le général Kleist est parti de Plock pour le rejoindre avec la brigade de Silésie.

Toute ma Garde se réunit ici. Je compte la voir demain, finir quelques affaires de l'administration et me rendre à Marienburg et Danzig. Faites-moi connaître si l'équipage de pont est arrivé à Marienburg, et si les 20,000 quintaux de riz et de farine sont arrivés à

Elbing. Presque toute l'armée se nourrira par Kœnigsberg et la Passarge. Je pense donc qu'il faudra par jour plus de 4,000 quintaux, ce qui fera pour dix jours 40,000 quintaux. Vous m'avez, je crois, mandé qu'il y en avait 40,000 quintaux à Kœnigsberg. Les 20,000 quintaux qui sont embarqués porteront cet approvisionnement à 60,000 quintaux. Je suppose que Kœnigsberg, Wehlau et autres points de la Passarge doivent fournir des moyens de mouture. Mon intention est que 20,000 quintaux de farine suivent les premiers 20,000. Ce n'est pas le blé, mais la farine qui pourra manquer. Pour des masses comme celles-ci, si les précautions ne sont pas prises, les moutures d'aucun pays ne pourront suffire. Je suppose qu'on moud à force à Danzig et à Elbing.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18766. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 5 juin 1812.

Mon Cousin, le quartier général partira après demain 7, et arrivera le 10 à Osterode. Vous donnerez ordre que le petit quartier général, qui est parti ce matin 5 et y arrive le 8, parte le 9 pour Heilsberg, où il arrivera le 10. Vous donnerez ordre que mon service de guerre se repose un jour à Osterode et de là continue sa route sur Heilsberg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18767. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 5 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie que les hommes malingres qui sont aux hôpitaux de convalescence de Varsovie peuvent y rester, parce que, au premier événement, ces hommes seraient en peu d'heures rendus à Modlin; que le principal est de ne pas laisser à Varsovie de gros magasins et de renfermer tout dans la place de Modlin.

Faites connaître au roi de Westphalie que j'ôte les Westphaliens de la 7e division et que je la fais venir à Marienburg; que, lorsque la division Daendels sera arrivée à Danzig, mon intention est de lui renvoyer sa brigade. Écrivez la même chose au prince d'Eckmühl,

afin que les Westphaliens le sachent et ne soient pas fâchés de se trouver en garnison.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18768. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 5 juin 1812.

Mon Fils, vous recevrez du major général des ordres pour votre mouvement sur Rastenburg. Ce n'est qu'un premier mouvement, car il doit se continuer sur Seyny, mon intention étant de réunir là, le 17 et le 18, tout votre corps d'armée, pendant que le 1er, le 2e, le 3e et la Garde seront réunis à Wilkowyszki, que le roi de Westphalie sera à Pultusk avec les 5e et 8e corps, le 7e corps sur Praga, et les Autrichiens arrivés à Lublin se trouvant déjà sur nous. Il vous est facile de comprendre que, dans cette position, si l'ennemi prenait l'offensive pour marcher sur Varsovie, s'il débouchait par Bialystok, vous vous trouveriez sur son flanc droit, et que, s'il débouchait par Olitta, vous vous trouveriez sur son flanc gauche. S'il débouchait sur vous, vous vous appuieriez sur l'armée; de là, la nécessité que votre corps change de ligne d'opération. Il peut garder encore longtemps celle de Plock. Mais, aussitôt que les ennemis commenceront leur mouvement, le 18 arrivé, il faudra que votre ligne se dirige sur Thorn et même sur Marienburg. Alors, en supposant le roi de Westphalie se repliant sur Modlin, votre ligne n'est pas compromise et vous pouvez manœuvrer, au contraire, tranquillement pour vous placer sur la ligne d'opération de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18769. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A VARSOVIE.

Thorn, 5 juin 1812.

Mon Frère, je reçois votre lettre que m'apporte votre aide de camp. Le major général vous écrit pour vous faire connaître le plan d'opérations que vous avez à faire. Dans ce métier-ci, et sur un si grand théâtre, on ne réussit que sur un plan bien établi et qu'avec des éléments bien d'accord. Il faut donc bien étudier vos ordres et ne faire ici ni plus ni moins que ce qu'on vous dit, surtout pour ce qui est mouvement combiné.

Annoncez que je vais voir le dépôt de Danzig, et qu'immédiatement après je reviens passer la revue du corps du vice-roi, celle des Polonais à Pultusk, et à Varsovie celle des deux autres corps. Faites faire à Varsovie tout ce qui peut accréditer cette nouvelle. Établissez une bonne police aux frontières, et faites que rien ne passe en Russie, ni courriers, ni postes, sous quelque prétexte que ce soit. Tout ce qui en viendra doit être envoyé au quartier général. Donnez ordre au prince Poniatowski de correspondre avec le vice-roi et avec le général Rapp, pour leur faire connaître ce qu'il y a de nouveau.

Il est nécessaire aussi que vos trois corps correspondent avec le major général. C'est le major général qui ne doit correspondre qu'avec vous; mais les commandants de ces corps doivent envoyer exactement le détail de leur position au major général.

Il paraît qu'il y a assez de blé à Modlin; ce qui manque, c'est de la farine. Pultusk, Ostrolenka et Varsovie doivent avoir pourtant assez de moyens de nourriture. J'ai donné pour cela tous les ordres nécessaires. Faites-moi connaître jusqu'où, dans les mois de juin et de juillet, la Narew est navigable. Porte-t-elle bateau en ce moment jusqu'à Nowogrod et Lomza?

Je crois vous avoir fait connaître ce que vous avez de mieux à faire au début de la campagne : d'abord, faire croire que vous allez entrer en Volhynie et tenir l'ennemi le plus possible sur cette partie, pendant que, le débordant sur son extrême droite, j'aurai gagné sur lui douze ou quinze marches dans la direction de Pétersbourg; je me trouverai sur son aile droite, je passerai le Niemen et lui enlèverai Vilna, ce qui est le premier objet de la campagne.

Le mouvement du prince de Schwarzenberg sur Lublin ne démasquera pas entièrement ce dessein, puisque l'ennemi pourra croire que, réunis à Zamosc, nous partirons de là pour entrer en Volhynie.

Quand cette opération sera démasquée, l'ennemi prendra un des deux partis suivants : ou il se ralliera dans l'intérieur de ses États pour se trouver en force de livrer bataille, ou il prendra lui-même l'offensive. Ainsi, pendant que l'extrémité de la droite serait débordée, il pourrait marcher sur Varsovie, soit en débouchant sur Ostrolenka et Pultusk, soit en débouchant sur Nur et Sierock, soit en débouchant en droite ligne sur Praga. Tous les dépôts de mon armée doivent être réunis dans Modlin, mais lentement et sans précipitation. Votre corps est destiné à défendre Varsovie; et, à cet effet, le 5e corps à Ostrolenka, le 7e corps à Sierock et Praga, votre quartier

général à Pultusk, telle est la position que vous recevrez ordre de prendre vers le 10. Le 7e corps, de retour de Lublin, mettra dans votre main tout votre corps réuni; et alors, si l'ennemi attaque par Ostrolenka ou entre le Bug et la Narew, le corps du vice-roi se trouve sur son flanc droit; s'il attaque par Brzesc et par Zamosc, ou s'il vient droit sur Praga avec des forces considérables, le 8e corps d'abord, le 7e ensuite, et après le 7e les Autrichiens, gardent Praga et Varsovie. Modlin et Sierock seront couverts avec le 5e et le 8e corps, et plus tard avec les 5e, 7e et 8e corps. Pendant que l'ennemi serait sur les remparts de Praga et sur les bords de la Vistule, se contentant d'appuyer Modlin, Sierock et Pultusk, vous vous trouverez réuni à l'armée, et par mon mouvement à droite toute son armée se trouverait débordée et jetée dans la Vistule.

Il n'est point hors de propos que la garde nationale de Varsovie soit organisée, au moins plusieurs bataillons; ils ne peuvent qu'être utiles au service.

D'ailleurs, je me trouverai toujours en position de pouvoir vous donner de plus grandes explications et d'ajouter des développements à cette instruction générale.

Si l'ennemi prenait brusquement l'offensive et que le général Reynier eût quelque peine à regagner Varsovie, ce qui n'est guère probable, vous le soutiendriez par le 4e corps de cavalerie et par le 8e corps. Mais, en général, vous devez calculer comme probable que tout votre corps d'armée finira par se porter de Pultusk sur Ostrolenka, sur Nur, sur Bialystok ou sur Grodno. Il est nécessaire que la tête de pont de Pultusk soit achevée et bien armée, ainsi que les ouvrages de Sierock. On m'assure qu'il y a une tête de pont sur la rive gauche, à Sierock; il faut la faire mettre en état.

Je me conserverai la rive droite; mais il est possible que j'abandonne toute la rive gauche; bien entendu toutefois que je ne l'abandonnerai qu'à des forces supérieures, et non à une division de 12 à 15,000 hommes, ni à quelques régiments de Cosaques.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18770. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A VARSOVIE.

Thorn, 5 juin 1812.

Mon Frère, je pars cette nuit pour Danzig. Mon quartier général se dirige sur Osterode, où probablement je serai le 9. Communiquez

fréquemment avec le vice-roi, afin de pouvoir faire passer les nouvelles de la droite à la gauche.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18771. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A ELBING.

Thorn, 5 juin 1812.

Mon Cousin, je reçois vos lettres du 4 juin. Mon intention était effectivement de n'occuper Pillau que lorsque votre corps serait à Kœnigsberg. Tout ce qui a été fait pour faire penser que j'attachais une grande importance à Pillau est contraire à mes intentions. Le général de l'artillerie a donné ordre à l'équipage de pont de se réunir à Marienburg; l'île de Nogat a paru une position plus avantageuse. Depuis, cet équipage de pont, qui est sous les ordres du général Eblé, a reçu ordre de se rendre par le plus court chemin à Heilsberg; il doit partir demain. Le bataillon du Danube et l'équipage de marins partent de Danzig pour le rejoindre. Le parc du génie est parti également pour le joindre, de Thorn, le 3; ce qui réunira, sous le commandement du général Eblé, un matériel important qui comprendra tout ce qui est nécessaire. Étant instruit que l'équipage de siége n'avait pas assez d'eau pour venir de Danzig à Elbing, j'ai ordonné qu'il vînt à Dirschau et de là à Marienburg; il est là plus en sûreté. Cet équipage de siége ne doit pas arriver à Kœnigsberg avant d'avoir reçu de nouveaux ordres. J'étais bien aise de le savoir où il est, hors de tout danger; mon intention est qu'il n'en parte que lorsque j'aurai démasqué mon mouvement.

Je crois que les fusils destinés aux troupes de Bade sont en route; leur gouvernement leur envoie des fusils de calibre français. Le bataillon que vous avez laissé à Dirschau peut aller à Danzig pour y tenir garnison, ou tenir garnison à Marienburg.

J'ai retardé mon départ pour voir la Garde, mettre en règle les affaires de l'administration, donner les derniers ordres, et mettre tout en mouvement. Je compte partir cette nuit et passer par la rive gauche. Je serai demain à Marienburg, où je compte vous voir. Vous devez vous mettre en mouvement le 7; vous recevrez des ordres du major général pour occuper les bords de la Pregel. Il faudra que votre corps marche en colonnes pour occuper les points d'Insterburg et de Wehlau, en même temps que Kœnigsberg. Les 20,000 quintaux de farine que j'ai fait embarquer ne doivent pas être débarqués

à Kœnigsberg, mais filer sur la Pregel, lorsque mes troupes y seront arrivées, et être débarqués à Insterburg, où je compte établir un grand centre d'approvisionnements et de manutention. Les bateaux retourneront à Kœnigsberg pour reprendre des vivres.

J'ai envoyé le général Hogendorp pour commander à Kœnigsberg. Nommez un officier très-sûr pour commander sous ses ordres à Pillau. La passe n'étant que de 400 toises, il n'y a rien à craindre, et l'entrée de bâtiments ennemis est impossible.

Apportez-moi à Marienburg l'état de toutes les farines qui sont disponibles à Elbing; je désirerais en envoyer la plus grande quantité possible sur la Pregel. Le duc de Tarente doit être arrivé à Kœnigsberg, et le corps prussien sera le 9 ou le 10 à Labiau. La brigade du général Kleist a passé la Vistule et est en marche pour rejoindre les Prussiens. Vous verrez par la lettre ci-jointe que le général Lepin a été contre mes intentions en envoyant un officier à Memel. Vous n'auriez point dû le souffrir; cela a été une grande faute.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18772. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A THORN.

Thorn, 6 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au vice-roi de partir le 7 de Soldau pour porter son quartier général à Rastenburg, où il sera arrivé le 12; de placer le quartier général du 3e corps de cavalerie à Lœtzen, occupant par sa cavalerie légère Oletzko; de placer le quartier général du corps du général Saint-Cyr à Ortelsburg, occupant par sa cavalerie légère Johannisburg et Arys, et correspondant avec la cavalerie légère du prince Poniatowski qui occupera Nowogrod. Le 4e corps occupera ainsi Drengfurt, Rœssel, Sensburg, Bischofsburg.

Donnez ordre au duc d'Elchingen de diriger son corps d'armée par Allenstein, Wartenburg, Seeburg, jusqu'à Passenheim, Bischofsburg, Bischofstein, Schippenbeil et Gerdauen. Il ne fera rien passer par la route de Guttstadt et de Heilsberg, ni cavalerie, ni infanterie, afin de laisser cette route libre. Il portera son quartier général à Gerdauen. Le 2e corps de cavalerie sera établi à Nordenburg, ayant la cavalerie légère sur Goldap et Darkehmen. Il est convenable que ce mouvement se trouve fait le 12. Il fera construire des fours à Gerdauen. Il occupera Schippenbeil, Gerdauen, Friedland, Altenburg, Nordenburg.

Donnez ordre au duc de Reggio de faire filer son corps d'armée par Mohrungen, Liebstadt, Wormditt, Landsberg et Preussich-Eylau, où il portera son quartier général. Il partira le 8 pour y être le 12. Rien ne passera ni à Guttstadt, ni à Heilsberg, ni à Bartenstein. Il occupera Domnau, Kreuzburg, Landsberg, Zinten. Il tirera ses vivres de Brandenburg, de Braunsberg et d'Heiligenbeil; il placera sa cavalerie dans l'endroit le plus favorable, mais de manière à pouvoir se porter en deux marches sur Wehlau; son corps se trouvera par là comme en réserve.

Les parcs du génie et des ponts doivent avoir eu l'ordre de se rendre à Heilsberg.

Vous donnerez ordre au duc de Danzig de diriger la brigade de chasseurs qui arrive le 9 à Osterode sur Guttstadt, où elle peut être le 10. Elle ne doit pas passer par Allenstein. Les grenadiers qui arrivent le 10 se rendront le 11 à Guttstadt, de sorte que la Garde passera par Heilsberg et Guttstadt. Elle pourra arriver le 12 à Heilsberg. Le petit quartier général se rendra à Heilsberg.

Donnez ordre au prince d'Eckmühl de faire entrer la tête de ses troupes à Kœnigsberg le 9, et de s'y porter de sa personne s'il le juge convenable, et de diriger ses colonnes de manière que le 12 son quartier général soit placé à Insterburg, et que Tapiau, Wehlau et Insterburg soient occupés par son corps d'armée. Le 1er corps de cavalerie sera à Gumbinnen; la cavalerie légère sera placée dans la direction de Kovno, Georgenburg[1] et Olitta, s'appuyant sur celle du 2e corps. Toutes les brigades de cavalerie de son corps d'armée seront placées entre le Niemen et la Pregel, sur les débouchés de Tilsit, pour couvrir ses divisions. Les Prussiens occuperont le 9 Labiau, ayant une première ligne de cavalerie le long du Niemen. Ils occuperont Tilsit et auront une colonne avec deux batteries d'artillerie sur la pointe, vis-à-vis Memel.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18773. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 7 juin 1812.

Mon Cousin, il est nécessaire d'avoir à Marienburg un magasin de 10,000 quintaux de farine. Le prince d'Eckmühl y a fait conduire 5,000 quintaux de blé, qui seront convertis en farine; donnez l'ordre

[1] *Vourbourg* en russe.

à l'intendant général et, pour plus prompte exécution, au général Rapp, de faire partir de Danzig pour Marienburg 5,000 quintaux de farine, ce qui complétera ce magasin à 10,000 quintaux. Donnez ordre de construire à Marienburg, avec des ouvriers du pays (pour ne pas employer ceux de l'armée qui doivent tous être en avant), six fours; les fours de la ville peuvent fournir 8,000 rations de pain; les six fours en fourniront 18,000; ainsi, en cas d'événement, cette ville pourrait nourrir un corps d'armée. Il suffira que ces fours soient construits dans le cours de juin. Ordonnez également que les six fours de Marienwerder soient finis dans le cours du mois de juin, et qu'il y ait dans cette ville un magasin de 3,000 quintaux de farine fournis par le magasin de Thorn.

Par ce moyen j'aurai sur la Vistule un magasin à Thorn, un à Marienwerder, un à Marienburg et le magasin central de Danzig.

Réitérez l'ordre à Danzig, à Elbing, à Marienburg, à Bromberg et à Thorn que l'on fasse moudre le plus possible; car, dans des armées de la force de celle-ci, il est toujours possible de se procurer du blé, mais non de la farine, si on ne s'y prend deux ou trois mois d'avance.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18774. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE Ier CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A ELBING.

Danzig, 8 juin 1812.

Mon Cousin, j'ai causé un moment avec votre officier. Il m'a dit que le Niemen avait 60 toises de large à Tilsit; qu'il n'avait pas mesuré ce fleuve à Kovno; que cependant il en avait fait la reconnaissance et n'en avait jugé la largeur que par évaluation. Je n'ai pas jugé à propos de l'entendre davantage. Je vous le renvoie. Si cet officier a l'habitude de faire ainsi ses reconnaissances et de se tromper des deux tiers, il vous induira souvent en erreur.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18775. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 9 juin 1812.

Mon Cousin, faites connaître au gouverneur de Danzig que la garnison de cette place se compose : des dépôts du Ier corps, formant

1,300 hommes; des dépôts de la Garde, 100; d'un bataillon de dépôt des 10e, 11e et 5e polonais, 600; de cinq compagnies d'artillerie françaises, polonaises et bavaroises; d'un régiment wurtembergeois fort de deux bataillons et de 1,300 hommes; du régiment n° 5 de la division princière, arrivant de Berlin, fort de deux bataillons et de 1,300 hommes, et du dépôt du régiment de lanciers polonais de Varsovie, dont il doit activer la remonte; que toutes ces troupes présentent une force d'environ 6,000 hommes, indépendamment des détachements d'ouvriers et des matelots de la marine; qu'indépendamment de ces forces la division Daendels, composée de la brigade de Berg forte de 5 bataillons et de 14 pièces d'artillerie, de la brigade de Bade forte de 5 bataillons et de 8 pièces de canon, et de la brigade de cavalerie du général Delaître forte de deux régiments de cavalerie alliés formant 1,200 à 1,500 chevaux, se rend à Danzig; que cette division doit y prendre position et être, sous les ordres du gouverneur, chargée de pourvoir à la défense de cette place importante, de la garde des communications de Danzig avec Pillau, de Danzig avec Stettin, et de la conservation de la tranquillité sur les derrières de l'armée entre l'Oder et la Pregel;

Que le général Hogendorp est gouverneur de Kœnigsberg; qu'il a sous ses ordres trois bataillons westphaliens et un bataillon badois pour la défense de Kœnigsberg, de Pillau et de la pointe du Nehrung;

Que le général chargé de la défense de Marienburg et de Marienwerder a sous ses ordres un bataillon westphalien;

Enfin qu'un général polonais est à Thorn avec cinq bataillons.

Vous recommanderez au gouverneur de Danzig de tenir des correspondances avec tous ces commandants, et d'avoir une colonne entre Danzig et Pillau, de manière que, Pillau ou la pointe du Nehrung étant menacée, cette division puisse marcher sur-le-champ à sa défense; d'avoir une colonne entre Danzig et Kolberg, de manière à surveiller la côte, à empêcher l'ennemi de prendre langue et d'opérer un débarquement; de placer la colonne de droite de manière qu'elle puisse venir promptement au secours de la pointe de Hela.

Des signaux doivent être établis pour que, la place venant à être menacée d'un débarquement, toutes les forces se réunissent rapidement pour s'y opposer, empêcher la place d'être cernée, ou à tout événement s'y renfermer; et tout cela ferait une garnison de 18,000 hommes. En cas d'un débarquement imprévu et considérable, le général Rapp pourrait faire venir la garnison de Thorn, un détachement de la garnison de Kolberg et ce qui serait disponible à Posen.

Vous ferez connaître l'ensemble de ces dispositions au général

Hogendorp; vous en direz quelque chose au général commandant à Thorn, lequel aura une correspondance avec le gouverneur de Danzig, afin que celui-ci, selon l'urgence des circonstances, puisse lui envoyer une partie de son monde s'il était menacé.

Le commandant actuel de la place de Danzig est parfaitement incapable; il faut le renvoyer en France et nommer un général de brigade ou un colonel pour commander la place.

Faites-moi connaître quels sont les adjoints qui s'y trouvent, quels sont les commandants des différents forts, afin de compléter le service de la place en officiers français.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18776. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 9 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince d'Eckmühl de dire au général prussien que tout ce qui est à Pillau appartient à la Prusse; mais que, comme nous sommes en avant, les fusils qui s'y trouvent nous seraient utiles; que je remettrai un pareil nombre de fusils français à Berlin; que je ferai de même pour tout ce que l'on sera forcé de prendre à Pillau, munitions pour munitions.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18777. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 9 juin 1812.

Mon Cousin, vous donnerez ordre au général Delaborde, commandant la 1re division de la Garde, de partir le 10 de Marienburg pour se rendre à Kœnigsberg, en faisant de bonnes marches. Donnez ordre au maréchal duc de Trévise de se rendre à Marienburg le 9 pour commander cette division, et de rester à Kœnigsberg avec elle. Donnez-lui l'ordre de former un petit dépôt des hommes malingres et des effets inutiles, comme l'a fait la Garde à Thorn, et d'envoyer ce dépôt à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18778. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 9 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général Eblé de partir de Heilsberg pour être rendu le 13, au plus tard le 14, à Friedland, 1° avec l'équipage de pont, 2° avec le bataillon du Danube, 3° avec le 4e bataillon d'équipages de flottille, 4° avec le grand parc du génie, 5° avec le corps du génie de la Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18779. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 10 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Istrie de réunir tous les grenadiers à cheval, les dragons et chasseurs de la Garde et leur artillerie, qui ont dû arriver le 10 à Osterode, sur Heilsberg, où ils pourront ainsi arriver le 12 ou le 13. Donnez-lui le même ordre pour l'artillerie de la Garde, à l'exception des parcs dont le général Sorbier est maître de disposer comme il l'entendra.

Donnez ordre à la division Claparède, qui arrive le 11 à Osterode, d'en partir le 12 pour se rendre à Bartenstein. Donnez ordre à tous ces corps de compléter, à leur passage à Osterode, leurs vivres en pain.

Donnez ordre à la division Roguet, qui arrive le 12 à Marienwerder, de se procurer là pour dix jours de vivres et d'en partir pour se rendre à Schippenbeil.

Donnez l'ordre au duc de Danzig que la division de la vieille Garde, qui arrive le 13 à Heilsberg, en parte le 14 pour Schippenbeil.

Donnez ordre au duc d'Elchingen d'évacuer Schippenbeil et Bartenstein.

Donnez ordre au petit quartier général, qui est à Heilsberg, de se rendre à Schippenbeil. Donnez ordre à tous mes bagages de se rendre à Schippenbeil. Quant au grand quartier général, présentez-moi un projet pour le diviser mieux qu'il n'a été jusqu'à cette heure. Il faudrait distinguer le quartier général du major général et celui de l'intendant. Je désire envoyer le quartier général de l'intendant à Kœnigsberg, puisque je dois me nourrir par là. Je désire qu'il ait avec lui ses bureaux, le payeur général, le médecin en chef et tous les chefs de service; mais il faut que le chirurgien en chef, les ambulances et

tout ce qui est nécessaire pour un champ de bataille rejoignent le petit quartier général. Votre quartier général doit se composer de la partie la moins nécessaire de votre état-major et de vos bureaux.

Donnez ordre au quartier général de partir demain d'Osterode pour être rendu le 13 à Kœnigsberg.

Donnez ordre au prince d'Eckmühl de faire partir son parc du génie, qui arrive le 11 à Kœnigsberg; faites-lui connaître qu'il est convenable qu'il soit rendu le plus tôt possible à Insterburg, parce qu'il pourrait être nécessaire pour les travaux des ponts.

Faites connaître au duc de Tarente la position du corps du prince d'Eckmühl.

Donnez ordre au prince d'Eckmühl qu'aussitôt qu'il sera assuré que le duc de Tarente occupe Tilsit il ait à diriger sa cavalerie légère un peu plus à droite, sur le chemin de Georgenburg.

Donnez ordre au général Eblé, qui doit arriver le 14 à Friedland, de continuer son mouvement le 15, pour être rendu le 16 ou le 17 à Insterburg.

Faites connaître au prince d'Eckmühl qu'il est nécessaire que son quartier général soit rendu le 13 à Insterburg.

Donnez ordre au roi de Naples d'être rendu, avec l'état-major de la cavalerie, le 13 ou le 14 à Gumbinnen.

Écrivez au vice-roi que je viens de recevoir l'état de ses troupes au 18; qu'il est nécessaire que ses marins, ses compagnies du génie et tout ce qui est nécessaire pour aider au passage des ponts gagnent Rastenburg; que la brigade de cavalerie qui va à Johannisburg doit être la brigade bavaroise, mais que les deux brigades attachées à son corps doivent être à Nikolaiken et à Rhein.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18780. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 10 juin 1812.

Mon Cousin, je pars demain pour me rendre à Kœnigsberg, où je serai le 12 à deux heures du matin. Faites-le savoir à Heilsberg, à Osterode, à Thorn, à Varsovie, au roi de Westphalie et au général Eblé. Faites connaître à Varsovie, au général qui y commande, que, après avoir passé la revue du corps du prince d'Eckmühl, je me rendrai à Varsovie pour voir le 5e corps et la droite; qu'il fasse tout ce qui est nécessaire pour accréditer cette nouvelle. Instruisez le

prince d'Eckmühl de mon arrivée le 12 au matin à Kœnigsberg, où je désire le voir avant qu'il en parte.

Donnez ordre qu'un bureau de votre état-major reste encore quelque temps à Osterode, afin de diriger tous les courriers et officiers en dépêche sur Kœnigsberg ou Gumbinnen, selon l'endroit où sera le quartier général.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18781. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 10 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie que je suppose que, comme je l'ai ordonné, la tête du corps du général Reynier sera arrivée à Lublin; qu'aussitôt que la tête des Autrichiens sera arrivée à Zamosc, ce que je suppose avoir lieu du 15 au 18, il sera nécessaire que le général Reynier rétrograde à marches forcées sur Praga; que tout le 8e corps se porte sur Sierock et Pultusk; que le quartier général du Roi soit porté à Pultusk le 14 et à Ostrolenka le 17, et que le quartier général du prince Poniatowski soit porté à Nowogrod le 18, occupant la ligne de la Pisek; ces mouvements ne doivent avoir lieu que du 15 au 18; que le général Saint-Cyr, avec le 6e corps, sera le 16 à Ortelsburg, et aura sa cavalerie légère à Johannisburg; le vice-roi sera à Rastenburg; le 3e corps de cavalerie à Lœtzen et Oletzko; que, cette époque arrivée, le 7e corps doit aussitôt que possible repasser la Narew pour venir appuyer le 5e et le 8e corps, en laissant cependant de fortes garnisons à Praga, à Modlin et le long de la Vistule, jusqu'à ce que les Autrichiens, arrivés à Praga, puissent couvrir Varsovie et la gauche de la Vistule.

Si l'ennemi prenait l'offensive sur la droite de la Narew, soit que le Roi prît la ligne de la Pisek, soit qu'il rétrogradât sur celle de l'Omulew, l'ennemi prêterait le flanc au vice-roi, qui tomberait sur sa droite. Si c'était entre la Narew et le Bug que l'ennemi vînt à effectuer un mouvement offensif, le 5e et le 8e corps pourraient déboucher par Ostrolenka et Pultusk et tomber sur la droite de l'ennemi. Tandis que l'ennemi s'enfoncerait ainsi dans des opérations qui ne le conduiraient à rien, puisqu'en dernière analyse il trouverait la Vistule, il aurait perdu bien des marches, et la gauche de notre armée, qui aurait passé le Niemen, arriverait sur son flanc et sur ses derrières avant qu'il pût se relever. Que si, au contraire,

l'ennemi ne fait aucun mouvement, le Roi doit le menacer, par des mouvements de troupes légères, de se porter sur Grodno et Bialystok; qu'il doit à cet effet faire avancer ses pontons et annoncer ouvertement ce projet; mais le plan général étant de refuser la droite et d'avancer la gauche, ce ne serait réellement qu'après que la gauche aurait passé et que ce mouvement aurait produit son effet sur les cantonnements ennemis de Grodno et de Bialystok, que la droite se mettrait à la poursuite de l'ennemi, afin de l'occuper et de l'empêcher de se porter tout entier sur la gauche, sans pourtant jamais se compromettre; qu'il est donc indispensable de bien étudier les positions, de ne pas engager d'échauffourée et de bien connaître le plan général des opérations; qu'il doit correspondre souvent avec le vice-roi.

Vous lui manderez que je me rends de ma personne à Kœnigsberg; que probablement je serai le 15 à Insterburg; qu'il doit adresser ses lettres par Rastenburg, d'où le vice-roi leur donnera une direction ultérieure; qu'il doit toujours faire courir le bruit que j'arrive.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18782. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A WILLENBERG.

Dànzig, 10 juin 1812.

Mon Fils, je vois par votre lettre que vous ne serez arrivé que le 18 à Rastenburg. Le 1er corps sera à Insterburg le 13; le 3e corps sera à Gerdauen; le quartier général sera à Schippenbeil; le grand quartier général de la cavalerie (du roi de Naples), à Gumbinnen; le 2e corps de cavalerie, à Goldap.

Je pars demain matin pour être à la pointe du jour à Kœnigsberg. J'y resterai le 13, le 14, le 15; je crois que je serai le 16 à Insterburg. Vous vous trouverez dans votre position de Rastenburg à vingt lieues de Kœnigsberg, à vingt-quatre lieues de Nowogrod et à une cinquantaine de lieues de Varsovie. Le général Saint-Cyr, qui se réunit à Ortelsburg, sera à moins de dix-huit lieues de Nowogrod et à quinze lieues de Johannisburg.

Il est nécessaire que vous sachiez ce que fait le prince Poniatowski et les nouvelles qu'il a, afin d'être informé constamment de ce qu'il y a de nouveau sur la droite de l'armée.

Passé le 14, si vous aviez des nouvelles importantes, il faudrait

me les envoyer par deux directions : Insterburg et Kœnigsberg. Nous sommes encore en paix avec la Russie; cependant nous voilà au dernier moment. Si l'ennemi prenait l'offensive sur vous, vous vous feriez appuyer par le général Saint-Cyr; le 2e corps, le 3e corps, la Garde, qui sera à Schippenbeil le 14, et même le 1er corps, qui est sur la Pregel, viendraient facilement à votre secours.

Changez votre ligne d'opération; ne la prenez plus par Plock et par Willenberg, mais par Thorn et Osterode sur Rastenburg; cela ne doit pas vous empêcher de tirer les ressources que vous pourrez avoir de Plock.

Si l'ennemi prenait l'offensive sur le 1er corps, vous recevriez des ordres sur ce que vous auriez à faire. S'il prenait l'offensive sur votre droite, c'est-à-dire sur le 5e corps, qui jusqu'à ce jour est toujours derrière l'Omulew, vous tomberiez facilement sur le flanc droit de l'ennemi. S'il le fallait même, le 5e corps pourrait faire des marches rétrogrades pour se joindre aux 7e et 8e corps et attirer l'ennemi sur Pultusk. Vous pourriez, si cela était nécessaire, être appuyé par quelques corps de la gauche et tomber sur la droite de l'ennemi. Entendez bien cela avec le roi de Westphalie et le prince Poniatowski.

La marche de l'armée est un mouvement que je fais par ma gauche en refusant constamment ma droite, puisque le 7e corps, qui marche en partie sur Lublin pour faire croire à l'ennemi qu'il va se réunir aux Autrichiens pour marcher en Volhynie, va, le 12, se reployer rapidement sur Varsovie, ce qui rendra disponible le 8e corps, qui renforcera le 5e. Le 7e corps lui-même sera bientôt disponible par l'arrivée des Autrichiens sur Praga. De sorte que, vers le 20, le 1er, le 2e et le 3e corps, la Garde impériale et deux corps de cavalerie manœuvreront pour passer le Niemen, soit entre Kovno et Grodno, soit entre Kovno et Tilsit. Le 4e et le 6e corps, qui sont sous vos ordres, et un corps de cavalerie, formant le centre, manœuvreront, ayant leurs lignes d'opération sur Thorn et la basse Vistule, pour être toujours liés avec ma gauche. Inquiétez l'ennemi du côté de Grodno, et, lorsque le passage sera effectué, venez à marches forcées pour passer au même pont ou bien passer sur Olitta et Meretch, si l'ennemi ne fait pas de résistance. Je donnerai des ordres pour cela. Vers le 18, le 5e et le 8e corps se placeront à Nowogrod; quelques jours plus tard, ils seront soutenus par le 7e corps. Cette droite est destinée à garder Varsovie, à se tenir appuyée toujours à la Narew, en communiquant toujours avec vous par sa gauche, mais gardant sa ligne d'opération sur Varsovie; et en cas que l'ennemi fût tellement fort sur Nowogrod que le roi de Westphalie crût devoir

reculer de quelques marches, il reculerait sur Pultusk, et l'ennemi vous prêterait son flanc droit à vous, qui avez votre ligne d'opération sur la basse Vistule et qui devez rester réuni avec la gauche. L'armée ayant passé le bas Niemen, toute la droite pourra se porter, selon la circonstance, sur Grodno ou Bialystok, où elle serait jointe par le corps autrichien.

Je vous fais connaître ainsi les diverses combinaisons de ma marche, pour que vous connaissiez bien le rôle que vous avez à remplir et que vous preniez toutes les mesures pour changer votre ligne d'opération, qui, après avoir reculé sur Thorn, reculerait, s'il le fallait, sur Danzig, c'est-à-dire sur Marienburg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18783. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 11 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Bellune que la 1re demi-brigade de marche de la division Lagrange, forte de 2,400 hommes, arrive le 23 juin à Magdeburg; que ce jour-là même les Westphaliens peuvent partir pour Stralsund; que la 2e arrive le 25 et la 3e le 27; que ces demi-brigades peuvent être rendues à Berlin le 1er juillet. Faites connaître que mon intention est que cette division soit ou baraquée ou casernée, et que personne ne loge chez les bourgeois; qu'il serait bon qu'aucun homme n'entrât à Berlin, et qu'il faut les placer dans des lieux sains, du côté de Spandau, parce qu'il y a de mauvaises maladies à Berlin, que ces jeunes gens gagneraient. La vie des camps leur fera du bien. Vous manderez au duc de Bellune que ce sera vers les premiers jours de juillet que les nouvelles des premières affaires arriveront; que je vois avec plaisir l'arrivée de ces troupes à cette époque, afin que, s'il y avait des affaires douteuses, il se trouvât davantage en force. A la même époque, la division Partouneaux se trouvera tout entière cantonnée du côté de Stettin et la division Heudelet dans la 32e division militaire.

Mandez que je ne veux pas mettre de Français à Küstrin, parce que l'air y est mauvais; qu'il vaudrait mieux, si cela était nécessaire, y mettre un bataillon de Würzburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18784. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A DANZIG.

Danzig, 11 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie que, dans sa lettre du 8, il fait connaître que le corps de Bagration remonte sur Brzesc et que le corps d'Essen se réunit à Bialystok; qu'il est fâcheux que le Roi n'ait pas envoyé, au lieu de sa simple analyse, les rapports originaux, afin qu'on pût les comparer à ceux que nous avons. Mandez-lui que la lettre que vous lui avez écrite le 10 lui fait connaître suffisamment mes intentions; mais que nous sommes tellement éloignés, que c'est aujourd'hui à lui à manœuvrer, selon les circonstances, dans l'esprit général de ses instructions; que le mouvement du général Bagration sur Brzesc peut avoir pour but de regagner les marches que j'ai sur lui, afin de pouvoir défendre le passage du Niemen et se trouver à portée de couvrir Vilna avec toutes les forces réunies pour donner là une bataille; que, s'il s'aperçoit que les mouvements de l'ennemi ont ce but et que Bagration, de Brzesc, remonte sur Grodno, il doit lui-même accélérer ses mouvements pour se porter sur Ostrolenka et Nowogrod avec son corps d'armée, et se trouver toujours en mesure d'être opposé à la gauche de l'ennemi, c'est-à-dire à l'armée de Bagration; que, si au contraire l'ennemi, s'apercevant que je viens le déborder par sa droite, veut prendre l'offensive sur mes flancs, hypothèse qui a été calculée dans le temps, et veut se diriger soit de Brzesc sur Praga, soit de Bialystok sur Pultusk, dans ce cas il devra aussi activer le passage de ses forces sur Pultusk et Ostrolenka, afin de garder toujours la rive droite de la Narew et de maintenir ses communications avec le vice-roi; que le vice-roi a ordre de s'appuyer toujours sur ma gauche; que sa ligne d'opération est sur Thorn; que le roi de Westphalie doit toujours garder sa ligne d'opération sur Modlin, se tenir toujours bien réuni, correspondre avec le vice-roi, de sorte que celui-ci puisse tomber sur le flanc droit de l'ennemi; que ce mouvement d'attaque de l'ennemi, qui est assez naturel et qui a été prévu dès le commencement, ne peut en rien influer sur mes opérations offensives; que l'important est que la droite ne se commette pas contre des forces supérieures et manœuvre réunie, de position en position; que, si la plus grande partie de l'armée russe se trouvait à cette attaque de flanc, il ne pourrait jamais rien arriver à la droite, qui aurait toujours pour refuge le camp retranché de Modlin et la rive gauche de la Vistule; mais qu'aussitôt qu'un pareil mouvement de la part

des Russes serait décidé je tomberais avec toute mon armée sur leur flanc droit et sur leurs derrières; qu'il est bien difficile que l'ennemi s'expose ainsi à une perte totale; que, si toutefois il le faisait, la marche qui vient d'être tracée doit faire connaître au Roi comment il doit agir.

Envoyez un aide de camp intelligent au prince Poniatowski; qu'il revienne sur Schippenbeil et puisse nous rapporter des nouvelles de la droite et de ce qu'on pense de ce côté. Dites à cet officier de s'assurer si l'ennemi veut prendre l'offensive, ou filer pour regagner sa droite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18785. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A ORTELSBURG.

Danzig, 11 juin 1812.

Mon Fils, je serai demain à Kœnigsberg. Je vous ai expédié hier un officier d'ordonnance; je vous expédie encore un officier avant de partir. Mon petit quartier général se rend à Schippenbeil. Je suppose que vous avez des nouvelles de Varsovie. Je vous ai ordonné d'envoyer directement des officiers au prince Poniatowski et d'envoyer aussi auprès du roi de Westphalie, afin d'avoir des nouvelles de la droite. Mes dernières nouvelles de Varsovie sont du 8; on y disait alors que l'armée de Bagration remontait sur Brzesc, de Loutsk où il était, et que celle d'Essen se portait sur Bialystok. Vous avez dû avoir des nouvelles précises de celle d'Essen par le prince Poniatowski et par le préfet de Lomza. Il me semble que je vous avais mandé d'avoir des officiers d'état-major vis-à-vis Grodno et du côté de Lomza. Je suppose que vous connaissez bien la marche que vous devez tenir; instruisez-en le général Saint-Cyr. En supposant les nouvelles vraies que Bagration remonte vers Brzesc, je ne pense pas qu'il puisse y être réuni avant le 16. Quant à Essen, comme il était à peu de distance de Bialystok, s'il a voulu s'y réunir, il y aura été très-promptement. Dans ce mouvement, l'ennemi peut avoir deux buts : ou de filer rapidement sur le nord pour défendre le Niemen, voyant que je lui ai déjà gagné beaucoup de marches, et tâcher d'arriver pour couvrir Vilna, et alors votre rôle se trouve être le même que celui de l'armée; ou bien, de Bialystok et de Brzesc, il prendra l'offensive en tombant sur mon flanc, et débouchant de Bialystok sur Ostrolenka, de Brzesc sur Varsovie, et peut-être même de Grodno.

Je vous ai fait connaître dans ces circonstances ce que vous aviez à faire, qui est toujours de vous appuyer à gauche, de changer votre ligne d'opération et de faire en sorte que l'ennemi n'entame rien. Mais cependant je continue dans mon projet, et, s'il s'enfourne ainsi, je me trouverai avoir passé le Niemen et être sur ses derrières.

Écrivez, je vous prie, au prince Poniatowski et au roi de Westphalie pour savoir si tous ces mouvements sont bien compris. Le Roi, avec ses trois corps de la droite, ayant sa ligne d'opération sur Modlin, doit battre l'ennemi si l'ennemi est inférieur, et lui disputer le terrain s'il est plus fort. En supposant que l'ennemi avec des forces considérables s'entêtât dans son mouvement, je ne verrais pas même d'inconvénient à ce que le Roi se retirât dans le camp retranché de Modlin, en occupant Praga et la rive de la Vistule. Votre ligne d'opération se trouvant sur Thorn, vous n'auriez rien à craindre de cet état de choses.

Aussitôt que je connaîtrai les projets de l'ennemi, je me rapprocherai de ma personne de Schippenbeil, afin d'être plus à portée de donner des ordres.

Mais, je vous le recommande, disposez des piquets de manière à avoir fréquemment des nouvelles du prince Poniatowski et de la droite. Indépendamment des postes, qui souvent sont mal montées, vos officiers peuvent prendre des chevaux de piquets placés toutes les trois lieues.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18786. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, les cohortes commençant à arriver du côté de Cherbourg, je crois qu'il serait nécessaire de faire filer une des demi-brigades qui s'y trouvent sur Bayonne. Cela aurait le double avantage d'ôter des consommateurs d'un point où le service des subsistances est difficile, et de renforcer la réserve de Bayonne.

Je crois aussi vous avoir mandé d'y envoyer la 5e demi-brigade, formée des détachements des 26e, 82e et 66e, qui se réunit dans la 12e division militaire et qu'il faut compléter. Je suppose que vous avez dirigé également le 3e et le 105e sur Bayonne. Il est nécessaire d'avoir beaucoup de forces de ce côté. Envoyez-y quelques généraux de brigade.

Faites une circulaire pour activer l'habillement des cohortes. Il y a de l'embarras dans quelques endroits. Les préfets des chefs-lieux doivent faire toutes les avances nécessaires pour presser les confections.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18787. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KŒNIGSBERG.

Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre à la 7e division de se réunir pour que j'en passe la revue demain 14, après midi, et de partir le 15 pour se rendre à Labiau, sous les ordres du duc de Tarente. Deux bataillons de cette division resteront à Kœnigsberg pour en augmenter la garnison. Vous donnerez l'ordre au duc de Tarente de se mettre en mouvement le 16, pour occuper le 18, avec une partie du corps prussien, Tilsit, et le 19, avec la division Grandjean, le pays vis-à-vis Georgenburg. Ces divisions pourront se placer à deux lieues en arrière, de manière qu'elles aient leurs avant-postes et compagnies de voltigeurs sur la rivière. La gauche des Prussiens sera à Labiau; la cavalerie légère couvrira toute la rivière et correspondra par sa droite avec la division de cavalerie légère du général Bruyère.

La cavalerie du duc de Reggio poussera de Wehlau des postes sur le corps du duc de Tarente. Le prince d'Eckmühl aura ses deux brigades sur le chemin de Georgenburg à Tilsit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18788. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KŒNIGSBERG.

Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Mon Cousin, je vous envoie une lettre de l'ordonnateur Deschamps, en date de ce jour, qui fait connaître la mauvaise situation où se trouve le 2e corps sous le rapport des subsistances. La faute en est tout entière au duc de Reggio et à l'ordonnateur. Si le duc vous avait écrit tous les jours pour vous faire connaître sa situation, et si l'ordonnateur avait de même écrit à l'intendant général, on aurait su à quoi s'en tenir et on y aurait pourvu. Écrivez au duc de Reggio qu'il ne rend aucun compte. Donnez-lui l'ordre d'envoyer ses rapports deux fois par jour; d'écrire ce qu'il y a de nouveau et ce qui est relatif à l'administration; que son corps est le seul dont on ne con-

naisse pas tous les jours la situation. Écrivez aussi à son chef d'état-major pour lui témoigner mon mécontentement : du moment où j'ai connu la pénurie où se trouvait le 2e corps, j'ai ordonné que, indépendamment des 4,000 quintaux qui lui ont été accordés à Wehlau par ma décision de ce matin, on lui en envoyât aujourd'hui 2,000 de Kœnigsberg, et que 4,000 autres quintaux fussent également à la disposition du duc de Reggio à Kœnigsberg; j'ordonne encore que 200,000 rations de biscuit et 40,000 rations de pain biscuité soient mises à sa disposition; mais il est indispensable qu'il envoie des voitures. Faites connaître à ce maréchal qu'il doit se rendre à Weblau et de là suivre le mouvement de l'armée; qu'il ne restera qu'un jour à Wehlau; qu'il est donc important qu'il prenne des mesures pour avoir tous ces approvisionnements, qui lui assureront vingt ou vingt-cinq jours de vivres.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18789. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Danzig, au duc d'Istrie et au général Sorbier, commandant l'artillerie de la Garde, de diriger leurs mouvements de manière, sans cependant trop fatiguer leurs troupes, à arriver le 17 ou le 18 à Insterburg. Donnez ordre au grand et au petit quartier général de diriger leur marche de manière à être le 17 à Insterburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18790. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 13 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au roi de Naples de partir de Gumbinnen le 16 au matin, et de porter son quartier général le 18 à Wilkowyszki; de placer la division Bruyère sur les trois directions d'Insterburg, de Kovno et de Preny, les deux divisions de cuirassiers du 1er corps entre Stallupœhnen et Wirballen, et de porter le quartier général du 2e corps le 17 à Kalwarya, la cavalerie légère sur la direction d'Olitta, de Meretch et de Grodno.

Le 3e corps de cavalerie doit porter, le 17, son quartier général

à Oletzko, ayant des postes dans la direction de Mcretch et de Grodno.

Les 1er et 2e corps obéiront au roi de Naples; mais le 2e corps rendra compte au duc d'Elchingen, qu'il couvre, de toutes les nouvelles qu'il apprendra.

Le 3e corps restera sous les ordres du vice-roi; mais il recevra l'ordre de l'état-major général de la cavalerie pour s'y conformer, toutes les fois que cela ne sortira pas du système dans lequel se trouve le vice-roi.

NAPOLÉON.

P. S. Adressez des ordres directement, pour la 2e division de cavalerie et pour la 3e, au duc d'Elchingen et au vice-roi, en leur faisant connaître l'ordre que ces divisions doivent recevoir du roi de Naples.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18791. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KŒNIGSBERG.

Kœnigsberg, 14 juin 1812.

Mon Cousin, il est temps que vous pensiez à organiser les derrières de l'armée et que vous preniez vos mesures pour que cette organisation soit complète. Le service des hôpitaux, celui des magasins, celui des postes et même celui de la police, n'est organisé nulle part. Les commandants d'armes ne sont pas encore établis. J'ai nommé un gouverneur de la vieille Prusse, qui réside à Kœnigsberg. Il faut qu'il y ait des commandants de place à Pillau, à Tapiau, à Wehlau, à Insterburg, à Gumbinnen, à Stallupœhnen, à Wilkowyszki; il faut qu'il y en ait à Elbing, Marienburg, Marienwerder, Bromberg, Thorn et Posen. La ligne de communication de l'armée à Kœnigsberg sera par Wilkowyszki, Insterburg et Wehlau. Celle de l'armée avec la France sera par Insterburg, Wehlau, Friedland, Guttstadt, Osterode, Thorn, Posen, Berlin, Magdeburg et Mayence.

Réitérez vos ordres pour qu'aucun homme isolé ne passe les places de Thorn, Marienwerder et Marienburg; mais qu'ils y soient réunis pour être ensuite envoyés à l'armée par comgagnies de marche de 100 hommes au moins. Ordonnez au général de l'artillerie d'avoir des fusils à Thorn, ainsi qu'à Marienwerder et Marienburg, dans les ouvrages des têtes de pont, afin d'armer tous les hommes isolés qui y passeraient, revenant des hôpitaux.

Lorsque l'armée aura passé le Niemen, on fera la même chose : on désignera deux ou trois points où tous les hommes revenant des hôpitaux devront être réunis, et d'où ils ne partiront que bien armés et bien habillés.

Remettez-moi l'état des officiers propres à être commandants d'armes, et proposez-moi le travail d'organisation des places.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18792. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 14 juin 1812.

Mon Cousin, j'ai ordonné d'établir à Kœnigsberg des hôpitaux pour 12,000 malades. Ordonnez au gouverneur de faire choisir sur-le-champ les locaux nécessaires. Écrivez au prince d'Eckmühl de faire choisir également les locaux nécessaires aux hôpitaux que j'ai ordonné d'établir à Gumbinnen et à Stallupœhnen pour 1,000 hommes chacun; au roi de Naples, pour ceux qui seront établis à Wilkowyszki, Wirballen, Kalwarya et Mayampol; au duc de Reggio, pour ceux de Wehlau et de Tapiau, et à l'ordonnateur de ma Garde, pour celui d'Insterburg; au duc d'Elchingen, pour ceux de Goldap, Angerburg et Darkehmen. Chacun de ces hôpitaux devant recevoir 1,000 malades, j'aurai sur la Pregel et l'Alle des hôpitaux pour 24,000 malades ou blessés. Défendez en conséquence toute évacuation, sans mon ordre, plus bas que la vieille Prusse.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18793. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A INSTERBURG.

Kœnigsberg, 14 juin 1812.

Mon Cousin, votre aide de camp m'apporte votre seconde lettre sur la navigation de la Pregel. Je viens d'ordonner que 20,000 quintaux de blé fussent répartis entre Wehlau, Insterburg et Tapiau, pour être convertis en farine. J'ai envoyé 50 gendarmes d'élite au général Durosnel, que j'ai chargé de commander la place de Wehlau jusqu'à ce que ce grand approvisionement fût consommé et qu'on eût nommé un commandant de place. Je le charge aussi de nommer des garde-magasins provisoires et de prendre toutes les mesures de conservation nécessaires. Organisez de même les magasins à Insterburg, à

Gumbinnen, à Wilkowyszki; les hommes que vous aurez mis là seront ensuite remplacés par les garde-magasins de l'armée, quand le quartier général arrivera. Faites aller jusqu'à Gumbinnen tout ce qui est transporté par terre; ce sera toujours une marche de plus en avant. Vous devez avoir reçu du major général l'ordre que votre corps soit réuni le 17 à Gumbinnen. Le duc de Reggio doit être le 16 à Wehlau, et la Garde le 17 à Insterburg. Je compte que vous avez une manutention à Gumbinnen; quand elle sera établie, envoyez-en construire une à Wilkowyszki. Placez des relais comme vous l'avez ordonné. Si les bateaux ne peuvent porter que 10 quintaux, il faudrait réunir 500 bateaux, ce qui ferait des moyens de transport pour 5,000 quintaux par voyage. Il serait convenable que, toutes les ressources que peut offrir le pays, vous les employassiez à faire transporter des farines de Wehlau sur Insterburg, et tous les moyens de transport qui partent de Kœnigsberg iraient droit à Gumbinnen. D'après ce que m'a dit l'ordonnateur Thomas, il paraît qu'il va envoyer environ 8,000 quintaux sur Gumbinnen. Il est important de réexpédier aussitôt ces voitures sur Wehlau, pour faire un nouveau voyage de Wehlau à Insterburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18794. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au commandant et à l'état-major du 17e bataillon d'équipage de flottille, avec tous les marins de cet équipage qui se trouvent à Danzig, d'en partir sans délai pour Kœnigsberg. Il restera seulement une compagnie pour le service de Danzig. Une compagnie complète du même 17e bataillon sera chargée de la défense de Pillau; elle aura deux petites canonnières (qui existent déjà) et trois à quatre grands canots, les meilleurs marcheurs qu'on pourra trouver à Kœnigsberg et Pillau, qu'on armera d'autant d'avirons qu'ils pourront en porter, et qui serviront d'abord au passage de la pointe du Nehrung à Pillau, ensuite à faire sentinelle sur la passe et à se porter sur toute péniche et autres petits bâtiments qui tenteraient d'insulter la passe. En cas que Pillau fût attaqué, cette compagnie, forte de 80 hommes, servirait aux batteries. Une autre compagnie du même équipage fera le même service à Memel, où il y aura trois petites chaloupes canonnières françaises, indépendamment des

quatre ou cinq prussiennes qui y existent. Les six autres compagnies de cet équipage seront employées jusqu'à nouvel ordre, une avec l'équipage de siége et de pont du génie de l'armée, une avec l'équipage de siége de Magdeburg, les quatre autres resteront pour la navigation des deux lacs, du Niemen et de la Pregel. Il est inutile de mettre cinq marins par bâtiment; il n'est pas même nécessaire d'en mettre dans tous; il suffit d'en avoir un certain nombre pour correspondre dans un convoi, et de pouvoir, en cas d'événement, les réunir pour aider à un coup de main. Le 4e bataillon de la flottille sera tout entier réuni pour le passage des ponts.

Le bataillon de l'Escaut sera partagé en deux; deux compagnies resteront à Danzig et deux seront attachées aux ateliers de Kœnigsberg. En conséquence, vous donnerez ordre que deux des compagnies qui sont à Danzig, charrons et autres, en partent sans délai pour se rendre à Kœnigsberg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18795. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au gouverneur de Kœnigsberg de faire cesser tous les travaux qui se font au camp de Lochstædt. Vous lui ferez connaître que j'ai à Pillau 25 ouvriers et une compagnie d'artillerie prussienne. Il fera placer la compagnie d'artillerie moitié dans les ouvrages du Nehrung et moitié dans la place, mêlée avec les canonniers français. Le bataillon du 61e ayant quitté la ville de Pillau, il n'y aura plus qu'un bataillon de Bade dans la ville; donnez l'ordre d'y envoyer un des deux bataillons saxons qui sont à Kœnigsberg, de sorte qu'à Pillau et au Nehrung il y aura un bataillon de Bade, 700 hommes (vous ferez rentrer tous les détachements qu'il doit avoir en arrière); un bataillon saxon, 700 hommes; un bataillon westphalien, 700 hommes; deux compagnies d'artillerie française de l'équipage de siége (qui y resteront jusqu'à ce que celles qui sont en route y soient arrivées), 200 hommes; une compagnie d'artillerie prussienne, 100 hommes; enfin une compagnie d'invalides prussiens, 100 hommes; de sorte qu'il y aura en tout 2,500 hommes.

J'ai ordonné que 6,000 quintaux de farine de Pillau fussent envoyés à Kœnigsberg; vous ordonnerez que l'on renvoie de Kœnigsberg à Pillau, et par les mêmes bateaux, 6,000 quintaux de grains, que

l'on fera moudre dans les environs, les communications par eau rendant les transports faciles; de sorte qu'il y aura les 12,000 quintaux de farine qui doivent exister dans les magasins de Pillau. Il ne restera alors à Kœnigsberg qu'un seul bataillon saxon. Vous y ferez venir le bataillon westphalien resté à Marienburg et à Elbing. J'ai d'ailleurs ordonné que les bataillons de marche français qui sont à Thorn se rendissent à Kœnigsberg; vous en réitérerez l'ordre. Le premier des trois bataillons de la Vistule formé à Posen doit se rendre à Thorn; lorsque le second sera formé, il se rendra à Thorn pour remplacer le premier, qui viendra à Kœnigsberg, et, lorsque le troisième sera formé, il remplacera à Thorn le second, qui viendra également à Kœnigsberg. Vous donnerez l'ordre qu'ils ne séjournent pas à Posen aussitôt qu'ils seront habillés. Si leurs fusils ne sont pas arrivés à Thorn, ils en prendront à Kœnigsberg, où le gouverneur leur fera donner des fusils prussiens de Pillau; de sorte que dans peu de jours il y aura à Kœnigsberg un bataillon saxon, un bataillon westphalien, trois bataillons de marche français, deux bataillons polonais.

Il doit y avoir à Pillau une compagnie entière de marins du 17e bataillon, forte de 80 hommes. Vous donnerez l'ordre que le régiment de chevau-légers saxon qui doit arriver à Thorn dans le courant de juin se dirige sur Kœnigsberg. Vous donnerez l'ordre au gouverneur de Danzig d'envoyer un bataillon de Bade pour tenir garnison à Marienburg et à Elbing. Il y aura à Danzig 4 bataillons de Bade, 2 bataillons prussiens, 1 bataillon de Wurtemberg, et les dépôts du 1er corps, sans compter que dans sept jours il doit y arriver 7 bataillons de Berg. Aussitôt que ces 7 bataillons y seront arrivés, un bataillon de Berg se rendra à la pointe du Nehrung, et le bataillon westphalien qui y est partira pour Kœnigsberg pour rejoindre son régiment, mon intention étant de le mettre en ligne. Cela diminuera la garnison de Danzig, qui se trouvera n'être plus que de 14 bataillons. Les deux bataillons de la Méditerranée venant de Vérone doivent arriver incessamment à Glogau : je crois vous avoir ordonné qu'aussitôt que ces bataillons y seraient arrivés les deux bataillons saxons qui y sont en partiraient pour Kœnigsberg; de sorte qu'il y aura alors 2 bataillons polonais, 4 bataillons saxons, 2 bataillons badois, 1 bataillon du grand-duché de Berg, 2 bataillons westphaliens, plus le régiment de chevau-légers saxon, 2 pièces de canon westphaliennes, 4 pièces de canon saxonnes; ce qui formera une division de 6,000 hommes avec six pièces de canon. Vous ordonnerez au gouverneur de Kœnigsberg d'aller lui-même, le plus tôt pos-

sible, à Pillau et au Nehrung, de faire mettre des signaux de correspondance entre Pillau et Danzig, de manière à pouvoir se parler pour transmettre des signaux d'alarme. Si l'ennemi tentait quelque chose par mer sur Kœnigsberg, le gouverneur de Danzig enverrait au secours une division par le Nehrung; et de même, si Danzig était attaqué, le gouverneur de Kœnigsberg enverrait une division à son secours. Il est nécessaire que ces deux commandants s'entendent. Il faut nommer un commandant d'armes à Kœnigsberg, un intendant et un commissaire des guerres, de manière que le service s'y fasse en règle. Il faut y laisser un officier de gendarmerie, parlant allemand, avec des gendarmes français; il prendra sous ses ordres une partie de la compagnie des gendarmes prussiens. Il faut envoyer un armurier établir un atelier à Pillau pour réparer les fusils qui y sont, que je prends à mon compte; j'en rendrai un pareil nombre au roi de Prusse de ceux venant de France. Il faut aussi disposer des troupes prussiennes qui sont ici. Des trois compagnies d'artillerie, une est à Pillau, les deux autres partiront pour Tilsit pour être à la suite du général Grawert; il les laissera à Memel pour l'armement de cette place, mon intention étant de l'armer aussitôt qu'elle sera occupée. Tous les autres corps resteront sous les ordres du gouverneur. La cavalerie pourrait être distribuée en petits détachements à Insterburg, Gumbinnen, Stallupœhnen, Rastenburg, Osterode, avec un commandant d'armes dans chaque poste. Ces commandants d'armes prussiens rendraient compte au gouverneur. Ici, à Osterode et à Rastenburg, il y aurait un commandant d'un grade supérieur qui commanderait chacun une portion du territoire. On peut avoir ainsi 1,500 hommes pour la police, la sûreté de l'armée et les convois. Les Français arrêtés seraient envoyés aux commandants supérieurs d'Osterode, de Rastenburg et de Gumbinnen, qui les adresseraient ensuite au gouverneur pour être jugés et punis. 2 ou 300 chevaux resteraient ici à la disposition du gouverneur pour son secours et pour se porter partout, ainsi que la valeur d'un bataillon pour aider au service de la ville. Vous déterminerez le point du Nehrung qui sépare le commandement de Danzig de celui de Pillau. On établira une police sévère pour les pêcheurs; le meilleur moyen serait de ne les laisser pêcher que dans le Frische-Haff : ce serait ôter aux ennemis qui voudraient tenter quelque chose contre Danzig ou Kœnigsberg les moyens d'être instruits. Vous ferez connaître au général commandant à Pillau qu'il y a trop de pièces contre la mer et que l'on a négligé la terre; le danger est plutôt du côté de la terre; aucun ennemi ne sera assez insensé pour passer à 300 toises des batteries;

il doit se trouver du côté de la terre en état de soutenir un siége contre un ennemi qui débarquerait pour cela, et donner le temps à la garnison de Danzig de venir à son secours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18796. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général d'artillerie d'Arancey, commandant l'équipage de siége à Elbing, d'envoyer en poste un officier supérieur de son parc pour prendre connaissance de la navigation de Labiau à Tapiau, et de la double communication qui existe avec le Niemen par le canal de Frédéric et par le Curische-Haff. Cet officier restera à Labiau et à Tapiau; il vérifiera par lui-même tous les passages et prendra tous les renseignements nécessaires pour que l'équipage de siége, quand j'aurai donné l'ordre de le mettre en mouvement sur le Niemen, éprouve dans ces passes le moins de difficultés possible. Il se pourrait que, d'après les renseignements que fournira cet officier, le général d'Arancey pût se procurer à Elbing beaucoup de petits bateaux qui eussent les dimensions convenables pour faire le trajet d'Elbing au Niemen, sans qu'on fût obligé de décharger. Il me semble qu'il se trouve de ces bateaux à Elbing.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18797. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre sur-le-champ à Bromberg que les 30,966 fusils conduits par des Saxons et destinés à l'insurrection soient dirigés sur Elbing, où ils resteront embarqués jusqu'à nouvel ordre. Le général Latour me fera connaître le jour de leur arrivée. Donnez ordre que les 35,000 fusils venant de France par Magdeburg et destinés également à l'insurrection se rendent à Thorn. Réitérez l'ordre à Mayence, à Wesel, à Magdeburg et au ministre de la guerre, pour que tous les fusils, sabres et autres armes destinées pour l'insurrection soient dirigés sans délai sur la Vistule.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18798. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Cousin, le général de brigade Sokolnicki sera attaché à ma Maison militaire, tant pour me servir d'interprète que pour être chargé d'un service spécial près de moi. Donnez-lui des ordres en conséquence. Il jouira du traitement de général de division français.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18799. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A RASTENBURG.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Fils, vous recevrez l'ordre de porter votre quartier général le 20 à Oletzko et d'y être avec votre corps d'armée, de placer les Bavarois à Lyk et le 3e corps de cavalerie près de Seyny. Le roi de Westphalie aura, le 30, son quartier général à Nowogrod. Le duc d'Elchingen sera à Kalwarya; le prince d'Echmühl, à Wilkowyszki; le duc de Reggio, à Gumbinnen; la Garde, après le 1er corps. Mon quartier général sera probablement ou à Wilkowyszki ou à Stallupœhnen. Le duc de Tarente sera à Tilsit, en position vis-à-vis Georgenburg. Le corps autrichien du prince Schwarzenberg sera à cette époque à Lublin. Cet ensemble vous sera nécessaire pour juger les mouvements. Je calcule que le général russe Wittgenstein sera retenu avec ses trois divisions vis-à-vis Georgenburg, Tilsit et Memel, et un embarquement a lieu par le Haff pour le menacer; que les quatre autres divisions de l'armée de Tolly, avec la Garde impériale, pourront se trouver sur Kovno et Olitta; que le général Essen, avec ses quatre divisions, pourra se trouver entre Grodno et Meretch, le général Bagration sur Brzese et Bialystok. Dans cette situation, mon intention est de passer entre Kovno et Olitta. Je pourrai jeter quatre ou cinq ponts à la fois et y passer avec les 1er, 2e, 3e corps et la Garde, et même avec les 4e et 6e corps, débouchant rapidement sur Vilna. Dans cette supposition le roi de Westphalie pousserait rapidement de Nowogrod sur Bialystok pour suivre Bagration. Je compte que les premiers coups seront tirés le 22 ou le 23, du côté de Kovno. Comme je serai à mon quartier général de Gumbinnen le 18 et le 19, je vous ferai passer de là mes ordres pour les mouvements ultérieurs. Je vous dirigerai sur Kalwarya ou Seyny, selon les circonstances. Il faut que le 6e corps appuie toujours sur vous. Le

passage une fois effectué, si l'ennemi abandonnait la rivière, je suppose que vous avez des bateaux avec vous; vous avez des pontons et des marins, et vous pourriez facilement jeter un pont d'une soixantaine de toises; ce qui pourrait vous abréger votre route d'une marche et vous dispenserait de venir passer sur les ponts que j'aurais jetés. Vous devez d'ailleurs trouver quelques moyens de passage dans le pays. Combien avez-vous de bateaux? Il est convenable que vous instruisiez le général Saint-Cyr de mes projets; que vous ayez l'œil sur ce que fait l'ennemi du côté de Grodno; que vous soyez en grande, sûre et rapide communication avec le prince Poniatowski, et que vous ne vous fiiez pas à la poste pour cela, mais que ce soit par le moyen de piquets de cavalerie, dont les chevaux servent aux officiers en dépêche, que la correspondance puisse avoir lieu.

Je n'ai pas besoin de vous recommander le secret sur ces dispositions.

Ralliez toutes vos troupes, surtout vos troupes françaises. Si vous avez des cartouches sur vos derrières, faites-les avancer pour servir aux remplacements. Continuez à faire approvisionner Willenberg, si cela est possible, à moins que vos convois ne puissent venir jusqu'à votre camp. Je suppose que vous partirez de Rastenburg avec vos vingt jours de vivres, puisque j'ai fait mettre 900,000 rations à votre disposition. Toutefois, si ce que je vous ai donné ne suffisait pas, je ne verrais pas d'inconvénient à vous donner encore 10,000 quintaux de farine à Wehlau, pourvu qu'il vous fût possible de les envoyer prendre. En partant de Rastenburg, formez-y un hôpital; laissez-y un très-bon commandant de place et un détachement de cavalerie et de gendarmerie. Veillez à ce que la poste reste organisée. Indépendamment du commandant, laissez-y un officier qui ait votre confiance et qui puisse diriger tous les courriers de Varsovie et de la droite sur le lieu où je serai.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18800. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A VARSOVIE.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Frère, le major général vous a fait connaître vos ordres, suivant lesquels vous devez avoir votre quartier général le 20 à Nowogrod, le vice-roi à Oletzko et les Bavarois à Lyk. Tout me porte à penser que les premiers coups de fusil auront lieu du 22 au 23. Les

corps russes de la gauche ne pourront donc guère en être instruits que le 24 ou le 25. Je n'ai rien à ajouter aux instructions générales que je vous ai données, ni pour le cas où l'ennemi prendrait l'offensive; il me semble que tout a été prévu, et que dans ce cas mes intentions vous ont été bien expliquées.

Je porte demain mon quartier général à Wehlau, après à Insterburg, et le 18 à Gumbinnen. Adressez-moi vos dépêches par Rastenburg. J'ordonne au vice-roi de laisser là un commandant de place intelligent et un peu de gendarmerie. Le commandant de place dirigera les courriers.

Aussitôt que j'aurai passé le Niemen, je me résoudrai peut-être à marcher sur Vilna. Alors je prêterai le flanc à l'armée de Bagration. Il sera donc nécessaire que vous le suiviez de près pour que vous puissiez prendre part au mouvement que je ferai contre cette armée. Si je parvenais à la séparer du reste des troupes russes et que je pusse tomber sur son flanc droit, il faudrait que vous fussiez en mesure de l'attaquer en même temps que je l'attaquerai.

J'ai vu deux bataillons de vos brigades qui m'ont paru bien; je les ai remis en ligne, parce que j'ai pensé que c'était le meilleur moyen de les rapprocher de vous. Aussitôt qu'on pourra se rejoindre, je les remettrai dans votre corps.

La nouvelle de la paix des Turcs avec la Russie est controuvée. J'ai reçu des lettres de Bucharest du 28, et la paix n'était pas faite.

Faites toujours courir le bruit que je viens à Varsovie. Ne touchez pas à vos vingt jours de vivres. Vous ne devez y toucher qu'en présence de l'ennemi. On se plaint beaucoup de la discipline de vos troupes : on dit que chacun fait ce qu'il veut. Maintenez Reynier et Vandamme.

Si vous arrivez sur Bialystok et Grodno, il sera convenable d'organiser le pays. Vous chargerez le prince Poniatowski de ce soin. Il y mettra des Polonais. Vous trouverez là des ressources considérables.

Les Saxons ont avec eux un équipage de pontons; faites venir à vous sur-le-champ ces pontons; je vois que les Polonais en ont aussi; cela vous sera précieux; les Saxons, venant derrière, n'en ont pas besoin. Je vous ai déjà demandé des renseignements sur le nombre de pontons que vous avez.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18801. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Kœnigsberg, 15 juin 1812.

Mon Cousin, le major général vous envoie un ordre de mouvement suivant lequel votre corps doit être réuni à Wilkowyszki le 20. De Gumbinnen il n'y a que deux marches; en partant le 19, vous serez donc le 20 à Wilkowyszki. Les deux bataillons du 25e vous rejoignent et passent aujourd'hui à Kœnigsberg. J'ai ordonné qu'il n'y eût pas un seul homme du 111e demain à Kœnigsberg. Les 4e et 6e bataillons du 25e sont partis de Danzig; celui du 61e est également parti de Pillau. Un détachement de 200 hommes du 25e, que vous aviez laissé près d'Elbing, a eu ordre de rejoindre. Il est probable que du 22 au 23 on se battra, et que ce sera à deux marches plus loin que Wilkowyszki. Il est donc convenable que vous réunissiez le plus tôt possible vos détachements, et principalement vos troupes françaises. Vous avez pour vos escortes les troupes du Mecklenburg et les autres troupes allemandes; vous pouvez donc ne pas donner ces corvées aux troupes françaises et les ménager. Il me semble que vous ne suivez pas assez ce système, qui est important. Comme vous êtes éclairé par la cavalerie du 1er corps de réserve sur les directions de Kovno et Olitta, placez votre cavalerie légère sur la direction de Georgenburg, entre le Niemen et vous. Ayez des officiers d'état-major du côté de Georgenburg et ailleurs, qui vous instruisent promptement du mouvement offensif que ferait l'ennemi. Consultez vos états de situation, et rappelez tous vos détachements. Aussitôt que les voitures qui vous sont expédiées de Kœnigsberg, et qui vous portent à Gumbinnen 10 à 12,000 quintaux de farine, seront arrivées, je crois qu'il serait convenable qu'après leur déchargement vous les renvoyassiez sur-le-champ à Insterburg pour s'y recharger, et alors ce qu'elles apporteraient d'Insterburg filerait jusqu'à votre camp de Wilkowyszki.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18802. — A MADAME LA COMTESSE DE MONTESQUIOU, GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE, A PARIS.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Madame la Comtesse de Montesquiou, je reçois votre lettre du 6 juin. Je ne puis que vous témoigner ma satisfaction des soins que

vous prenez du Roi. J'espère que vous m'apprendrez bientôt que les quatre dernières dents sont faites. J'ai accordé pour la nourrice tout ce que vous avez demandé; vous pouvez lui en donner l'assurance.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général comte de Montesquiou-Fezensac.

18803. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Monsieur le Comte Bigot de Préameneu, je reçois votre rapport du 5 juin. Les prêtres, étant sujets comme les autres, sont soumis au même serment. Mais il faut distinguer : il y a le serment ecclésiastique, qui a été prescrit par le Concordat; la seule peine que j'impose au prêtre qui ne veut pas le prêter, c'est la perte du bénéfice ecclésiastique dont il jouit. Mais le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur est dû par tous les citoyens; ceux qui refusent de le prêter encourent la peine portée par mon décret. Écrivez donc à l'évêque, et faites comprendre à ces malheureux combien ce refus serait contraire à leurs devoirs. Quand ils auront prêté ce dernier serment, ils sortiront seulement de leur exil. Pour qu'ils puissent rentrer dans leurs bénéfices, il faut qu'ils prêtent le serment du Condordat.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

18804. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, le bataillon de la garde du prince Borghese et celui de la Grande-Duchesse étant remplacés par des gardes nationales, je désirerais que ces deux bataillons demandassent eux-mêmes à se rendre à l'armée; et, cela étant, vous les dirigeriez sur Berlin. Cela ferait une pépinière d'officiers et de sous-officiers qui me seraient utiles. La cohorte de Toscane et une de celles du Piémont feraient le service du palais de ces deux princes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18805. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre à la première brigade napolitaine, qui est à Vérone, de se mettre en marche pour se diriger sur Nuremberg, où elle recevra de nouveaux ordres. Vous me ferez connaître quand elle y arrivera.

Donnez ordre à la 2e brigade de se diriger de Bologne sur Vérone.

Le général de division Detrès restera avec la 2e brigade.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18806. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, tous les cadres qui composent la division Lagrange auront bientôt rejoint. Il faut faire rentrer d'Espagne tous les cadres inutiles. Il y a, je crois, dans l'intérieur un bon nombre de cadres qui ne sont pas pleins. Faites-moi un rapport sur tout cela.

La formation des cohortes n'avance pas; vous ne m'avez encore envoyé aucun état d'officiers à confirmer.

Je crois vous avoir mandé qu'il était convenable de faire filer sur Bayonne les demi-brigades qui étaient à Cherbourg. C'est 4,000 hommes environ qui seront utiles à Bayonne, et dont le départ soulagera la Normandie sous le rapport de la consommation. Si les circonstances d'Espagne devenaient urgentes, vous pourriez encore, sans attendre mes ordres, diriger également sur Bayonne la demi-brigade de Pontivy. Vous voyez que cela ferait à Bayonne une masse de forces très-considérable, puisque cela y réunirait deux cohortes, quatre demi-brigades formant, je crois, 16 bataillons, et 5 ou 6 bataillons de la réserve de Bayonne; cela ferait donc un total de 22 à 24 bataillons ou 15 à 18,000 hommes; réserve qui mettrait dans le cas, surtout après l'été, de secourir efficacement le Nord.

Je vous recommande de porter une attention spéciale sur tous les dépôts de cavalerie de l'armée d'Espagne, afin de pouvoir en tirer 3 à 4,000 chevaux, qu'on joindrait à cette réserve.

Faites également partir les 10e, 11e et 12e brigades pour Berlin; elles sont fort inutiles en France, et rien ne porte à penser que les Anglais puissent rien tenter.

J'ai ordonné que le régiment de marche de Paris fût dissous à son arrivée à Berlin; les cadres rentreront en France.

Je désirerais qu'on pût faire revenir les deux bataillons du 29e, qui sont en Catalogne, sur Erfurt, où ils seront réunis aux deux autres bataillons du même corps. J'ai ordonné que le 5e bataillon du même régiment vînt à Lyon, ce qui me rendrait disponible un très-beau régiment.

Portez un soin particulier à bien organiser la réserve de Bayonne, en en formant une bonne division, composée de trois brigades. Ils peuvent camper dans les baraques que j'ai fait faire, qui sont excellentes pour les troupes, et s'y bien exercer.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18807. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Monsieur le Comte Decrès, des critiques s'élèvent sur la conduite du capitaine de vaisseau qui était dans Lorient; on dit qu'il aurait pu sortir et secourir les deux frégates[1]. Il s'est élevé de pareils soupçons sur la conduite du commandant de *la Danaé*, qui, dit-on, aurait pu sortir lors de l'affaire du *Rivoli*. Je désire que vous fassiez une enquête sur ces deux faits.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18808. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie que, si l'ennemi ne fait aucun mouvement offensif, il serait préférable que le général Reynier, au lieu de se replier sur Praga, se portât sur Siedlce, ce qu'il pourrait faire en trois ou quatre marches; il couvrirait là beaucoup mieux Praga et Varsovie; en supposant qu'il parte le 18 de Lublin, il peut être le 21 à Siedlce; les Autrichiens arrivent le 22 à Lublin; il sera alors en communication avec eux; les Autrichiens venant à Siedlce le 25, et couvrant Praga, le général Reynier pourra

[1] *L'Ariane* et *l'Andromaque;* poursuivies par des bâtiments anglais, ces deux frégates échouèrent à l'île de Croix, et se firent sauter après avoir combattu avec vigueur.

filer en deux jours sur Brok et formerait la droite du Roi; dans toutes ces positions, la principale instruction du général Reynier serait toujours de couvrir Praga et Varsovie; alors il suffirait que des derniers échelons on prît un régiment saxon pour tenir Praga et un autre pour tenir Modlin; tout le reste pourrait manœuvrer comme je viens de le dire ci-dessus; que nous attendons avec impatience de connaître si Bagration continue son mouvement de Brzesc sur Grodno; que, dans ce cas, il serait convenable que le Roi pressât son mouvement sur notre droite, afin de se trouver plus près de nous que Bagration de Vilna; qu'il serait même convenable que le prince Poniatowski avec son corps d'armée se portât sur Johannisburg, afin d'être plus en mesure d'arriver sur le point du passage, qui sera entre Olitta et Kovno, avant le général Bagration.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18809. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KŒNIGSBERG.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc d'Elchingen que son corps s'éloigne mal à propos de la route qui lui est tracée, et que partout il porte la dévastation; les Wurtembergeois ont été mal à propos sur la Pregel et interrompent tous les systèmes de l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18810. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KŒNIGSBERG.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Mon Cousin, il faudrait écrire au duc de Reggio qu'il est nécessaire qu'il envoie toutes les voitures de son armée chargées de farine prise à Wehlau verser leur chargement dans les magasins d'Insterburg. Ces voitures reviendront ensuite se recharger à Wehlau. En partant le 17 au matin, ces voitures seront le 17 au soir à Insterburg; elles seront de retour le 18 au soir à Wehlau; elles pourraient donc être le 19 à Insterburg et le 20 à Gumbinnen; quand même elles n'arriveraient que le 21 à Gumbinnen, cela n'aurait pas un grand inconvénient, et le corps du duc de Reggio aurait poussé en avant 4 à 5,000 quintaux de farine.

Écrivez au duc de Danzig et au duc d'Istrie d'envoyer toutes les

voitures vides qu'ils auraient et toutes celles qui se trouvent à leur suite pour prendre un chargement de farine à Wehlau. Donnez-leur même l'ordre de vider dans les magasins d'Insterburg les voitures qui seraient chargées, afin d'augmenter d'autant les magasins et de faire partir les voitures le 18 pour Wehlau, de sorte que le 20 ces voitures chargées à Wehlau aient rejoint à Stallupœhnen. Le but de ces mouvements est d'augmenter d'autant les magasins d'Insterburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18811. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre à la Garde de partir aujourd'hui pour aller coucher à Tapiau. Ils partiront demain de Tapiau pour s'approcher le plus possible (à une lieue) d'Insterburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18812. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOENIGSBERG.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Mon Cousin, les routes de l'armée entre la Vistule et le Niemen seront les suivantes : on prendra à Thorn les vivres pour deux jours jusqu'à Graudenz; le commandant prussien de Graudenz fournira les vivres pour un jour jusqu'à Marienwerder; à Marienwerder, les vivres pour un jour jusqu'à Marienburg; là, les vivres pour un jour jusqu'à Elbing; à Elbing, on prendra les vivres pour trois jours jusqu'à Kœnigsberg; à Kœnigsberg, séjour; on prendra les vivres pour un jour jusqu'à Tapiau; à Tapiau, les vivres pour deux jours jusqu'à Gumbinnen; à Gumbinnen, deux jours de vivres jusqu'à Wilkowyszki. Ainsi les troupes seront douze jours en route de Thorn à Gumbinnen, y compris le séjour de Kœnigsberg; elles prendront un séjour à Gumbinnen. Ce sera treize jours. Toutes les routes intermédiaires seront supprimées; cependant on conservera à Osterode un commandement avec une garnison prussienne, un garde-magasin, une manutention, et on y entretiendra 10,000 quintaux de farine. Il y aura un pareil établissement à Rastenburg.

La communication de l'armée avec Varsovie se fera ainsi : on prendra à Varsovie deux jours de vivres jusqu'à Pultusk; à Pultusk,

trois jours de vivres jusqu'à Willenberg; à Willenberg, trois jours de vivres jusqu'à Rastenburg, où on prendra trois jours de vivres jusqu'à Gumbinnen. Il y aura des commandants français, des manutentions et magasins de farine à Willenberg et Pultusk.

La communication de Danzig avec l'armée se fera ou par Pillau ou par Marienburg : par Pillau, on prendra à Danzig des vivres pour trois jours jusqu'à Pillau; à Pillau, des vivres pour deux jours jusqu'à Kœnigsberg, etc. Si la route se fait par Marienburg, on prendra à Danzig des vivres pour deux jours jusqu'à Marienburg, d'où on suivra la ligne.

La communication de Kœnigsberg à Tilsit se fera en prenant à Kœnigsberg des vivres pour un jour jusqu'à Tapiau; à Tapiau, un jour de vivres jusqu'à Lœbau, où on fournira deux jours de vivres jusqu'à Tilsit.

Ainsi il faut à Thorn un commandant de place : il y existe; il faut à Marienwerder un commandant et une manutention : il en existe à Marienburg, Elbing, Kœnigsberg, Tapiau, Insterburg. Il faut un commandant à Osterode et Willenberg : il en existe un à Pultusk; il en faut un à Rastenburg. Tous les autres commandants et commissaires des guerres doivent être rappelés.

Il faut avoir soin de mettre des employés français dans les hôpitaux qu'on doit établir et leur donner l'ordre de correspondre avec le général Latour à Elbing et avec le général Hogendorp à Kœnigsberg pour la vieille Prusse.

Vous donnerez l'ordre que les routes de Marienwerder à Marienburg et Elbing et de Marienburg à Dirschau soient raccommodées et entretenues.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18813. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A INSTERBURG.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je viens de témoigner mon mécontentement au maréchal Ney sur les désordres que commettent ses troupes.

Je pars cette nuit pour être demain à la pointe du jour à Wehlau, où je passerai la revue du corps du duc de Reggio. J'irai probablement le soir à Insterburg. Je pense que vous avez besoin de toute la journée du 17 pour vous réunir. Je viendrai donc chez vous le 18.

Le 10e corps, que commande le duc de Tarente, doit border le Niemen jusque vis-à-vis Georgenburg; la division prussienne doit être à Tilsit, et la division Grandjean vis-à-vis Georgenburg; mais celle-ci ne doit être en position que le 19. Votre cavalerie légère, que vous tiendrez sur vos flancs, mais que je désire pourtant voir à la revue, doit avoir des petits piquets pour assurer vos flancs. Envoyez un officier de votre état-major du côté de Georgenburg pour savoir ce qui se passe.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18814. — AU GÉNÉRAL COMTE DUROSNEL,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A WEHLAU.

Kœnigsberg, 16 juin 1812.

Monsieur le Général Durosnel, prenez des mesures pour qu'à Wehlau on n'embarque aucune avoine et que les moyens de transport ne soient employés qu'à porter des farines. Mettez des gendarmes d'élite aux différents moulins jusqu'à Gumbinnen. Faites passer des marchés pour les moutures et envoyez du blé dans les moulins. Mettez des sentinelles à Wehlau; ne laissez passer aucune voiture chargée d'avoine; qu'elles soient toutes déchargées et rechargées de farine et de riz.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18815. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A INSTERBURG.

Insterburg, 17 juin 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre aux constructeurs de la Garde de partir en toute hâte pour arriver le plus tôt possible à Stallupœhnen et y construire trois manutentions, chacune de six fours. Donnez ordre au duc de Reggio d'envoyer ses constructeurs en toute diligence à Wirballen pour y construire deux manutentions, chacune de six fours. Donnez ordre au duc de Reggio d'envoyer demain à Gumbinnen ses boulangers, pour prendre la manutention de Gumbinnen demain à minuit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18816. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A INSTERBURG.

Insterburg, 17 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général Delaborde de partir demain de Wehlau pour se rendre en arrière d'Insterburg. Il laissera deux bataillons à Wehlau pour la police de la place, la garde des magasins et les travaux d'embarquement et de débarquement.

Donnez ordre au général commandant à Kœnigsberg d'envoyer à Wehlau un bataillon prussien de 500 hommes pour garder les magasins et travailler au chargement et déchargement des bateaux. Aussitôt que ce bataillon sera arrivé, les deux bataillons de la Garde en partiront pour rejoindre à volonté leur division.

Réitérez l'ordre à l'intendant général de réorganiser les magasins de Wehlau, d'Insterburg et de Gumbinnen. Il y a le long de la Pregel beaucoup de moyens de mouture; mais il faut en tirer parti et les mettre en grande activité, et ils offriront des ressources précieuses à l'armée. Recommandez à l'intendant de faire adresser à l'ordonnateur Joinville l'état de tous les convois dirigés sur le quartier général, soit de Thorn, soit de Kœnigsberg.

Envoyez un officier d'état-major au duc de Reggio pour lui dire que j'ai passé par l'autre rive et qu'ainsi je n'ai pu voir son corps d'armée, mais que je le passerai demain en revue ici, s'il est arrivé avant mon départ; sans quoi je le verrai à Gumbinnen; qu'il peut envoyer quelques boulangers à Insterburg, où ils trouveront de la farine et où ils pourront faire quelques rations de pain.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18817. — ORDRE.

Insterburg, 17 juin 1812.

Le canal de Bromberg et la navigation de la Netze et de la Warta seront mis dans le meilleur état.

Une commission, composée d'un officier du génie que désignera le directeur de Danzig, du sieur Senft, conseiller à la régence de la Nouvelle Marche, et d'un ingénieur que nommera le ministre de l'intérieur du duché de Varsovie, se réunira le 25 de ce mois à Bromberg.

Cette commission déterminera tous les travaux à faire provisoirement, sans interrompre la navigation.

Elle fera enlever les pilotis qui obstruent les passages et construire les écluses nécessaires, soit en pierre, soit en bois.

Digitized by Google

Une somme de 100,000 francs, qui sera imputée sur les fonds de réserve de la Grande Armée fixés à 3 millions par le budget du 28 mai dernier, sera mise à la disposition de ladite commission pour tre employée, sans attendre une autre autorisation, aux travaux qui seront jugés les plus urgents.

Dans le courant du mois de juillet, la commission nous adressera un rapport sur le système des travaux qu'elle proposera pour accélérer cette navigation, et le devis de la dépense qui devra en résulter.

L'intendant général et le commandant en chef du génie de l'armée sont chargés de l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18818. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A RASTENBURG.

Insterburg, 17 juin 1812.

Mon Fils, l'officier d'ordonnance Tascher m'a remis votre lettre. Retardez votre mouvement jusqu'à nouvel ordre; car, avant tout, il faut que vous ayez des vivres. En passant à Wehlau, j'ai vu le convoi des voitures que vous avez envoyées, qui vous arrive. Vous devez recevoir aussi le convoi de Kœnigsberg; mais il est fâcheux que vous n'ayez pas envoyé vos voitures faire un voyage sur Pillau. Rassemblez toutes vos troupes sous Rastenburg le 18 et le 19. Faites-moi connaître combien vous avez de pain le 19 au soir. Je me déciderai alors à vous donner un ordre de mouvement. Dans ce pays-ci, le pain est la principale chose.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18819. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A INSTERBURG.

Insterburg, 17 juin 1812, huit heures du soir.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 16 juin. Je ne passerai demain la revue de votre corps que passé quatre heures du soir. Je pense que tout ce temps vous est nécessaire.

Ayez une conversation sérieuse avec la régence pour qu'elle prenne des mesures pour réunir du blé et qu'on puisse alimenter tous les moulins. L'équipage de pont n'arrivera pas demain à Gumbinnen et ne pourra être que le 21 à Wilkowyszki. Je suppose que vous vous êtes assuré de vingt-cinq jours de vivres pour votre corps d'armée,

indépendamment des farines que portent les treize cents voitures d'équipages auxiliaires. Je suppose que ces treize cents voitures portent 8,000 quintaux. Je compte sur vos vingt-cinq jours de vivres, sur les attelages qui appartiennent à vos compagnies, sur les caissons des corps, sur le 12e des équipages militaires et sur les deux compagnies du 14e. Faites cuire le plus qu'il vous sera possible. Je suppose que, dans la journée de demain et jusqu'au 19 au matin, vos dix-sept fours pourront cuire pour tous mes corps d'armée. Vos boulangers seront sur-le-champ remplacés par ceux du 2e corps, afin que vous puissiez envoyer cuire aux fours de Wilkowyszki.

J'ai passé aujourd'hui la moitié de la journée à Wehlau.

Je crois que 3,000 quintaux de farine vont bientôt arriver à Insterburg. C'est des voitures qu'il faudrait pour les transporter; ramassez toutes celles que vous pourrez. J'écris au roi de Naples pour qu'il ramasse toutes les voitures de son corps d'armée; la cavalerie en a une grande quantité, et cela nous ruine absolument. Je mande au roi qu'il dirige toutes ses voitures vides, par convois de cent, sur Insterburg pour s'y recharger, et pour les escorter vous lui fournirez des troupes allemandes. Aussitôt que vos dix-sept fours seront construits devant Wilkowyszki, il faudra en construire une trentaine vis-à-vis Kovno. Je vais faire partir demain matin les constructeurs de la Garde et ceux du 2e corps, qui se joindront aux vôtres pour faire cette construction avec ensemble, non pas positivement au même endroit, mais au moins à quelque distance l'un de l'autre. Ramassez le plus de voitures qu'il vous sera possible, et envoyez-les se charger à l'embarcadère d'Insterburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18820. — AU GÉNÉRAL COMTE DUROSNEL,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A WEHLAU.

Insterburg, 18 juin 1812.

Monsieur le Général Durosnel, s'il y a encore à Tapiau du biscuit, de l'eau-de-vie et des farines, faites-les-y laisser : ils serviront à remonter sur Labiau. Ordonnez au commissaire des guerres de les faire partir pour cette destination; cela servira à notre premier convoi sur le Niemen. Faites constater ce qui reste encore à Tapiau, afin que nous puissions savoir sur quoi compter pour le Niemen.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18821. — NOTE POUR LE MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Gumbinnen, 19 juin 1812.

Le ministre de la marine fera sentir au conseiller d'État..... qu'il tombe en enfance. Il y a autant d'ignorance des faits que de pages dans son mémoire[1]. Il est tout simple qu'un conseiller d'État, chargé d'affaires de marine, ignore ces questions-là; mais alors, s'il n'est un insensé, il ne doit pas vouloir régenter avant de s'instruire des choses.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

18822. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 19 juin 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au prince d'Eckmühl de faire établir ses fours à l'intersection de la route de Wilkowyszki à Kovno et de celle de Kovno à Preny, soit au village de Naugardyszki, soit à Keturek ou Gerwis; il fera en sorte de s'adosser à quelque église, qui pourra lui servir de magasin. On a isolé les fours à Kœnigsberg, ce qui est un grand inconvénient quand il n'y a pas à portée quelques grands bâtiments pour servir de magasins.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18823. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 19 juin 1812.

Mon Cousin, envoyez un aide de camp au duc de Tarente. Mandez-lui qu'il fasse filer 6,000 quintaux de farine, de celle qu'il a à Labiau à la disposition des Prussiens; de les tenir embarqués pour les faire filer dans le Niemen aussitôt que le passage sera effectué et la rive droite déblayée; qu'il fasse fabriquer à Tilsit 150,000 rations de pain biscuité, pour l'embarquer et l'envoyer à l'armée après le passage; que je désire qu'il envoie sur la rive droite des officiers pour l'instruire de ce qui se passe; votre aide de camp s'y rendra; qu'il faut que le duc se rende à Tilsit pour connaître le lieu où il pourra jeter son pont, et qu'il doit choisir un emplacement favorable pour

[1] Mémoire intitulé *Aperçu d'un projet d'acte de navigation pour l'Empire français, substitué aux licences.*

le couvrir sur-le-champ d'une bonne tête de pont; qu'il vous fasse connaître combien de jours il faut pour que son équipage de pont arrive à Tilsit, et pour jeter un pont sur la rive droite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18824. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 19 juin 1812.

Mon Cousin, j'ai envoyé deux gendarmes pour faire venir ici les deux compagnies du 14e bataillon des équipages, qui doivent être à deux lieues et qui portent 1,200 quintaux de farine. Aussitôt que ces deux compagnies seront arrivées, ce qui doit être avant le jour, on versera ces 1,200 quintaux aux magasins de la Garde. On a trouvé ici 200 quintaux de farine. J'ai déjà trouvé une manutention qui n'allait plus par défaut de farine. Ordonnez en conséquence que les 200 quintaux de farine chargés sur les trente voitures du petit quartier général soient déchargés sur-le-champ, que ce déchargement ait lieu avant dix heures du soir, et que les dix-huit fours et ceux de la ville aillent toute la nuit avec la plus grande activité. Mon intention est d'avoir ici pour huit jours de pain pour la Garde, afin de n'avoir plus aucune sollicitude et d'être assuré qu'elle ne manque pas. La Garde et le quartier général formant une consommation de 20,000 rations, il faudra donc 160,000 rations pour huit jours, ce qui emploiera 1,600 quintaux de farine. De ces 1,600 quintaux, 1,200 seront pris sur deux compagnies du 14e, 200 sur les farines qui existent ici et 200 sur celles qui existent dans ce moment aux moulins. Aussitôt que les deux compagnies du 14e seront arrivées, les caissons du petit quartier général reprendront leurs 200 quintaux de farine et se tiendront prêts à partir à dix heures du matin. Il faut qu'on fabrique à tous les dix-huit fours, de manière à pouvoir livrer demain, avant midi, quatre jours de vivres à la Garde. Les boulangers de la Garde resteront toute la journée de demain et toute la nuit, afin de fabriquer pour les quatre autres jours. Toutes les voitures de la cavalerie, toutes celles chargées d'avoine et toutes celles qu'on pourra se procurer dans la ville, seront réunies pour porter ces quatre jours de vivres. Un commissaire des guerres et des détachements seront laissés à cet effet. Donnez les ordres en conséquence. Aussitôt que les deux compagnies du 14e bataillon des équipages auront été déchargées, elles repartiront pour l'embarcadère d'Iuster-

burg, où elles prendront un nouveau chargement de 1,200 quintaux de farine. Vous leur ordonnerez d'être dans la journée de demain à Insterburg, afin d'être de retour ici le 21 et de continuer ensuite leur route sur l'armée.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18825. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Gumbinnen, 19 juin 1812.

Mon Cousin, faites partir le général Haxo pour se rendre demain vis-à-vis Kovno; il verra la position à prendre par les troupes, et si le passage est facile depuis Kovno jusqu'à Preny, où il sera convenable de placer les batteries et la tête de pont; enfin il verra la largeur de la rivière et recueillera tous les renseignements.

Il fera construire des fours à une lieue de Kovno, dans le lieu le plus convenable.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18826. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 19 juin 1812, dix heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre au vice-roi de continuer son mouvement sur Oletzko et Suwalki et de faire en sorte de n'avoir éprouvé qu'un seul jour de retard. Faites-lui connaître que le roi de Westphalie sera après-demain, 21, réuni à Nowogrod. Donnez ordre au duc de Reggio de faire partir demain la division Legrand pour se rendre à Stallupœhnen avec sa cavalerie légère. Il fera partir après-demain à trois heures du matin les deux autres divisions, en leur donnant une direction différente, afin d'éviter l'encombrement. Qu'il fasse filer son parc d'artillerie et tous ses convois à la hauteur d'une lieue en avant du camp de la 1re division actuelle, afin qu'après-demain la Garde n'éprouve aucun ambarras sur la principale communication.

Donnez ordre aux constructeurs de fours de la Garde de continuer leur mouvement sur Wilkowyszki, où ils se rendront avec les constructeurs de fours du prince d'Eckmühl, afin de construire là une manutention de dix fours pour la Garde, à peu près dans le même endroit.

Donnez ordre au maréchal duc de Trévise, à Insterburg, d'y séjourner encore demain, d'y réunir la division Claparède et de la prendre sous son commandement; de faire prendre quatre jours de farine à chacun de ses soldats dans leurs sacs, ce qui leur fera quatre jours de pain, et de se procurer en outre à Insterburg huit jours de pain pour ses deux divisions, ce qui lui fera douze jours de vivres. Vous lui ferez connaître qu'il n'y a rien à espérer d'ici à dix jours. Il prendra les farines dans les magasins d'Insterburg ou à l'embarcadère.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18827. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, j'ai retardé le mouvement de la Garde et celui du 2e corps d'un jour. Le 2e a seulement fait avancer sa 1re division sur Stallupœhnen. Je désire apprendre si vos fours de Wilkowyszki sont achevés et quand les fours dont j'ai ordonné la construction à une lieue de Kovno seront achevés et en état de cuire. Il faut que les constructeurs s'accoutument à faire cela en quarante-huit heures, parce qu'il y aurait bien de l'inconvénient à démasquer des mouvements beaucoup avant. Aussitôt le passage effectué, on devra en construire autant à Kovno. Je ne compte pas attaquer avant le 23 ou le 24. Il me semble qu'il vous arrive aussi tous les jours beaucoup de convois appartenant aux corps d'armée ou aux divisions; il est bon de laisser arriver tout cela.

J'ai envoyé les constructeurs de la Garde pour construire une manutention pour la Garde, près de celle que vous avez fait faire; il est bon qu'elle ne soit pas éloignée de plus d'une demi-lieue du même endroit.

Je fais jeter le 22 le pont de Tilsit. J'espère que la tête de pont sera faite avant que les Russes se portent à l'attaquer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18828. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de faire partir sa 2e division, qui est en avant, demain à deux heures du matin, pour

se rendre entre Stallupœhnen et Wirballen. La 3e division partira à quatre heures pour se rendre aussi entre Stallupœhnen et Wirballen. Faites-lui connaître que, comme toute la Garde suit, il est nécessaire que ce départ se fasse promptement. Il sera convenable que ces divisions suivent les directions données par le prince d'Eckmühl, afin de désencombrer le chemin. La Garde partira à cinq heures du matin, infanterie, cavalerie et artillerie, pour se rendre à Stallupœhnen. Le petit quartier général partira à deux heures du matin pour se rendre à Wirballen. Le grand quartier général se rendra à Stallupœhnen.

NAPOLÉON.

P. S. La 1re division, qui est à Wirballen, partira demain, à la pointe du jour, pour se rendre en avant de Wilkowyszki et y occuper le camp d'une des divisions du prince d'Eckmühl.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18829. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au duc d'Elchingen de placer ses pontonniers, ses sapeurs et sa batterie de réserve de 12 à son avant-garde, afin qu'ils puissent déboucher avec les premiers bataillons, pour se porter sur le Niemen et favoriser le passage, quand ils en recevront l'ordre. Écrivez au vice-roi de placer tout son personnel des ponts, ses marins, ses sapeurs et ses batteries de réserve de 12 à son quartier général, afin que tout cela puisse se porter rapidement sur le lieu du passage et favoriser l'établissement des ponts. Écrivez la même chose au prince d'Eckmühl et au duc de Reggio.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18830. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au vice-roi d'être arrivé le 23 à Kalwarya avec son corps d'armée, et le 6e corps entre Suwalki et Kalwarya. Faites-lui connaître que, comme il est possible que je fasse e ter un pont par le duc d'Elchingen à Preny ou à Balwierzyszki, il

est à présumer que c'est là qu'il passera. Recommandez-lui de bien faire observer par sa cavalerie légère et le 3e corps les débouchés de Meretch, Grodno et Olitta.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18831. — ORDRES
POUR JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,
COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A PULTUSK.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

L'Empereur ordonne que le 5e corps se mette en marche le 22 pour être le 25 à Augustowo; que le 8e se mette en marche le 23 pour se porter sur Raygrod; que ces deux corps aient avec eux leurs vingt jours de vivres. Le 4e corps de cavalerie couvrira ces deux corps sur la route de Bialystok et de Grodno, et poussera ses postes sur l'une et l'autre direction.

Le 6e corps sera à Suwalki le 23, et le quartier général du vice-roi sera le même jour à Kalwarya. L'équipage de pont qui appartient au 7e corps marchera avec le 5e.

Le 7e corps, qui doit arriver le 21 ou le 22 à Siedlce, marchera le 23 sur Brok, laissant une brigade d'infanterie, avec de la cavalerie et de l'artillerie, à Siedlce, jusqu'à ce que le corps autrichien qui doit arriver le 25 y soit arrivé. Le 24, aussitôt qu'il sera certain que l'ennemi ne peut plus mettre d'obstacle à l'arrivée des Autrichiens à Siedlce, cette brigade rejoindra à Brok sa division.

Le 8e corps sera affaibli par un régiment laissé à Modlin et un autre laissé à Praga. Si, dans l'intervalle du 22 au 25, l'ennemi se portait sur Varsovie, la brigade qui sera à Siedlce se portera sur Praga et Sierock, et le corps qui sera à Brok se portera sur Pultusk et Ostrolenka; mais cette hypothèse est peu probable. Le général Reynier sera toujours chargé de couvrir Varsovie, Praga et Modlin.

Le 24 et le 25, où l'armée prendra l'offensive, les Autrichiens étant en position à Siedlce, si l'ennemi n'a rien tenté d'offensif, le roi de Westphalie pourra donner ordre au 7e corps de s'approcher de Bialystok et Grodno, en supposant que la marche du Roi et les mouvements de l'armée accélèrent le mouvement de l'ennemi sur Vilna.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18832. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, faites connaître au duc de Tarente qu'il est nécessaire qu'il réunisse 150,000 rations de pain biscuité à Tilsit, pour qu'il puisse les envoyer à l'armée par le Niemen, aussitôt que nous aurons passé cette rivière et que nous serons maîtres des deux rives. Je désire également qu'il réunisse à Labiau 6,000 quintaux de farine sur des bateaux, afin de leur faire remonter le Niemen aussitôt que nous serons maîtres de la rivière.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18833. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, le duc de Trévise aura le commandement de la 2e division de la Garde, commandée par le général Roguet, de la 1re, commandée par le général Delaborde, et de la division Claparède. Il partira demain avec les divisions Delaborde et Claparède pour se rendre à Gumbinnen. Il emportera pour douze jours de vivres en pain et farine; 60,000 rations de biscuit sont à sa disposition à l'embarcadère d'Insterburg, il les y fera prendre. Je suppose que le général Claparède a eu un jour de séjour à Insterburg; s'il n'en avait pas eu, on lui en accorderait un. Le général Roguet, qui arrivera le 21 à Insterburg, recevra des ordres de prendre pour quinze jours de vivres, en pain, farine et biscuit, à l'embarcadère. Il est nécessaire que le duc de Trévise ait un chef d'état-major, et que l'administration de la Garde organise ses ambulances et toutes ses administrations.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18834. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, envoyez un ingénieur géographe faire le croquis de la position qu'occupe aujourd'hui le corps du prince d'Eckmühl; envoyez-en un également pour faire celui qu'occupe la réserve de

cavalerie. L'un suivra le prince d'Eckmühl et l'autre le roi de Naples, pour m'envoyer cela tous les soirs. Vous en enverrez, pour le même objet, un au corps du duc d'Elchingen et un auprès du roi de Westphalie (le vice-roi ayant des ingénieurs géographes, il est inutile de lui en envoyer); de sorte que j'aie la position de toutes les brigades de cavalerie, des divisions et des parcs mise sur des croquis. Donnez ordre de m'envoyer cela tous les jours.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18835. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre à l'équipage de pont qui arrive aujourd'hui 20 à Wilkowyszki de diriger sur Maryampol, demain 21, un équipage capable de jeter un pont de 60 toises, avec une compagnie de pontonniers; la compagnie de pontonniers qui est au 3e corps, les sapeurs du 3e corps s'y réuniront. Cet équipage de pont sera aux ordres du duc d'Elchingen. Le reste de l'équipage de pont se dirigera sur Kovno, sous les ordres et la garde du prince d'Eckmühl, qui réglera son mouvement de manière que cet équipage ne soit pas compromis et soit toujours couvert par ses troupes. Il serait convenable que cet équipage arrivât dans la nuit du 22 au 23.

Donnez ordre au duc d'Elchingen de partir demain de Kalwarya et de porter son quartier général à Maryampol, de n'envoyer aucunes troupes à plus d'une demi-lieue sur la route de Wilkowyszki et de Wilkowyszki à Kovno, où le gros de l'armée se trouve. Vous lui ferez connaître qu'il trouvera à Maryampol un équipage de pont capable de jeter un pont de 60 toises, qu'il prendra sous ses ordres; qu'il y joindra, comme je l'ai ordonné, sa batterie de réserve, ses sapeurs et tous les moyens qu'il aura pour effectuer un passage. Donnez-lui ordre, aussitôt que les fours de Maryampol seront construits, d'en faire construire près de Preny, mais pourtant assez loin pour que l'ennemi ne s'en aperçoive pas. Son équipage sera tenu un peu en arrière. Faites-lui savoir que le quartier général sera demain 21 à Wilkowyszki, que je désire qu'il tienne son corps réuni le plus possible et qu'il observe avec sa cavalerie les débouchés d'Olitta et de Meretch.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18836. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, faites connaître au prince Schwarzenberg que je compte que le 25 il sera à Siedlce; qu'à cette même époque le général Reynier sera à Sierock; que dans cette situation, si l'ennemi partait de Brzesc pour se porter sur Varsovie, le général Schwarzenberg se porterait alors sur Praga, Modlin, Sierock, se réunirait au général Reynier, qui marcherait avec lui, soit pour attaquer l'ennemi si l'ennemi était plus faible, soit, dans le cas contraire, pour couvrir Sierock, Modlin et la rive droite de la Narew; que le 23 le roi de Westphalie sera à Augustowo, le général Gouvion Saint-Cyr à Suwalki, le vice-roi à Kalwarya, et toute la gauche de l'armée, avec le quartier général, sur Kovno; qu'il est probable que, dans la journée du 23 au 24, les hostilités commenceront, et que l'offensive que prendra la gauche de l'armée en Courlande et sur Vilna accélérera le mouvement de l'armée ennemie de notre droite sur notre gauche; que, dans cet état de choses, le prince Schwarzenberg pourra se concerter avec le général Reynier pour marcher, soit par Bialystok, soit par Brzesc, à la suite de l'ennemi et lui faire tout le mal convenable, sans perdre de vue toutefois que son but principal doit être de couvrir Varsovie et Modlin; qu'il est à espérer que, dans la journée du 26, il sera instruit de ce qui se sera passé à Kovno le 24 et le 25; ce qui donnera des lumières sur la situation de l'ennemi et le mettra à même de recevoir des instructions pour ses mouvements ultérieurs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18837. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince de Schwarzenberg que, étant instruit que les envois d'argent de Vienne avaient éprouvé des retards et qu'il avait besoin d'argent, vous envoyez l'ordre au payeur général de remettre 500,000 francs à sa disposition; que, le payeur n'arrivant ici qu'après-demain, on ne sait pas s'il y a suffisamment de fonds à Varsovie pour faire cette dépense; qu'en tout cas vous donnez ordre au payeur de Varsovie, s'il a les fonds, de les remettre au payeur autrichien, et, s'il ne les a pas, de les remettre du moins

jusqu'à la concurrence de ce qu'il a. M. de Parr, en passant à Varsovie, s'informera auprès du payeur s'il peut payer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18838. — AU CAPITAINE D'HAUTPOUL,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

Monsieur l'Officier d'ordonnance d'Hautpoul, portez les lettres ci-jointes à Wilkowyszki, au prince d'Eckmühl et au roi de Naples. Rendez-vous ensuite aux avant-postes, auprès du général Bruyère; parcourez les avant-postes sur toute la ligne de Kovno jusqu'à Preny, et retournez auprès du général Bruyère, où vous resterez pour prendre parfaite connaissance des localités, en attendant mon arrivée, à moins qu'il ne survienne quelque chose de très-important; auquel cas vous viendriez m'en rendre compte. Voyez bien surtout les environs du village de Preny, où la rivière fait un coude, et le lieu où il faudrait établir des batteries et construire le pont vis-à-vis Kovno.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général marquis d'Hautpoul.

18839. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL,

COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Gumbinnen, 20 juin 1812, huit heures du soir.

Mon Cousin, je reçois vos différentes lettres. J'ai mis à l'ordre du jour le général Subervie et le général wurtembergeois. J'ai supprimé la brigade wurtembergeoise et l'ai mise à l'ordre de l'armée, c'est-à-dire de l'Europe. J'ai fait écrire au prince royal qu'il courait risque d'avoir les plus grands désagréments s'il n'y mettait ordre; mais de votre côté tâchez d'arrêter un des pillards, pour l'envoyer au prévôt de l'armée, qui le fera fusiller.

Vous verrez par les ordres que j'ai donnés que je désire que les équipages passent en droite ligne par la route de Kovno (par la route de Skraudze). Je détache un équipage de pont de 60 toises sur Maryampol. J'ai besoin de faire mon principal passage à Kovno, à cause de l'intersection des deux rivières et de la plus grande proximité de Tilsit, d'où je dois tirer mes approvisionnements; mais l'armée est si grande, que je ferai jeter un pont à Preny, où je ferai passer le duc d'Elchingen et le vice-roi. L'équipage d'ailleurs peut de partout

aller à Preny; de Skraudze il peut aller à Preny; quand même il serait plus bas, il peut encore y aller. Il faut donc que cet équipage passe sur la route de Skraudze; mais il est bien important que l'équipage et les troupes ne soient pas vus. Vous ne devez pas occuper Maryampol, où le corps du duc d'Elchingen est placé. N'allez pas non plus sur Zapiecyszki, parce que le chemin est impraticable et démasquerait tous nos mouvements. Ayez bien soin de ne montrer aucun homme d'infanterie, ni aucun cuirassier. Il faut que le premier homme d'infanterie que verra l'ennemi soit un pontonnier. Laissez vos boulangers aux fours de Wilkowyszki, afin d'y faire cuire toutes les journées des 21 et 22 pour votre compte, à moins toutefois que vous n'ayez du biscuit. J'ai réduit la ration de la Garde à 12 onces de pain, 5 onces de farine et 1 once de riz; par ce moyen on épargne beaucoup de pain. Il a passé ici depuis hier des chariots qui vous portent plus de 4 à 5,000 quintaux de farine pour vous.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18840. — ORDRE DU JOUR.

Gumbinnen, 20 juin 1812.

La Garde prendra dans la journée pour six jours de pain que les soldats porteront sur eux. La ration sera composée de la manière suivante : 12 onces de pain, 5 onces de farine, 1 once de riz. Ces vivres seront pour le 20, le 21, le 22, le 23, le 24 et le 25.

Il sera distribué demain six autres jours de vivres à la Garde. Les régiments laisseront à cet effet des piquets et des voitures par bataillon pour les porter.

Les boulangers resteront aujourd'hui et demain 21 à Gumbinnen pour fabriquer du pain. La Garde aura ainsi des vivres pour les 26, 27, 28, 29, 30 et 1er juillet.

Il est recommandé aux soldats de ménager leurs vivres et d'en avoir soin. Les officiers feront des inspections tous les matins pour s'assurer que chaque soldat n'a mangé que le jour de vivres qu'il devait, et qu'il a le reste pour le nombre de jours voulu.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18841. — 1er BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE[1].

Gumbinnen, 20 juin 1812.

A la fin de 1810, la Russie changea de système politique : l'esprit

[1] On ne trouvera pas ci-après tous les *Bulletins* de la Grande Armée pendant

anglais reprit son influence; l'ukase sur le commerce en fut le premier acte.

En février 1811, cinq divisions de l'armée russe quittèrent à marches forcées le Danube et se portèrent en Pologne. Par ce mouvement, la Russie sacrifia la Valachie et la Moldavie.

Les armées russes réunies et formées, on vit paraître une protestation contre la France, qui fut envoyée à tous les cabinets. La Russie annonça par là qu'elle ne voulait pas même garder les apparences.

Tous les moyens de conciliation furent employés de la part de la France : tout fut inutile.

A la fin de 1811, six mois après, on vit en France que tout ceci ne pouvait finir que par la guerre; on s'y prépara.

La garnison de Danzig fut portée à 20,000 hommes. Des approvisionnements de toute espèce, canons, fusils, poudre, munitions, équipages de pont, furent dirigés sur cette place; des sommes considérables furent mises à la disposition du génie pour en accroître les fortifications. L'armée fut mise sur le pied de guerre. La cavalerie, le train d'artillerie et les équipages militaires furent complétés.

En mars 1812, un traité d'alliance fut conclu avec l'Autriche; le mois précédent, un traité avait été conclu avec la Prusse.

En avril, le 1er corps de la Grande Armée se porta sur l'Oder; le 2e corps se porta sur l'Elbe; le 3e corps sur le bas Oder; le 4e corps partit de Vérone, traversa le Tyrol et se rendit en Silésie.

La Garde partit de Paris.

Le 22 avril, l'empereur de Russie prit le commandement de son armée, quitta Pétersbourg et porta son quartier général à Vilna.

Au commencement de mai, le 1er corps arriva sur la Vistule, à Elbing et à Marienburg; le 2e corps, à Marienwerder; le 3e corps, à Thorn; le 4e et le 6e corps, à Plock; le 5e corps se réunit à Varsovie; le 8e corps, sur la droite de Varsovie; le 7e corps, à Pulawi.

L'Empereur partit de Saint-Cloud le 9 mai, passa le Rhin le 13, l'Elbe le 29, et la Vistule le 6 juin.

Extrait du *Moniteur* du 8 juillet 1812.

la campagne de 1812 : la Commission n'a cru devoir reproduire que les Bulletins dont le texte manuscrit porte des corrections de l'Empereur et ceux qui, en raison de leur importance exceptionnelle, ne sauraient être considérés comme l'œuvre de l'état-major, et ne peuvent être attribués qu'à l'Empereur.

18842. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre lettre du 11 juin, qui me rend compte de l'arrivée des six cohortes de garde nationale à Cherbourg. Cela étant, je pense qu'il est convenable de diriger les deux demi-brigades qui étaient destinées à la garde de Cherbourg sur Bayonne, pour en augmenter la réserve; car j'attache une grande importance à avoir là une force considérable qui puisse remédier à ce qu'on pourra faire dans le Nord. Faites-moi connaître quelle sera, dans le courant de juillet, la situation de la réserve de Bayonne.

Dirigez les 3es bataillons du 127e et du 128e sur Berlin, par la route qui les éloigne davantage de la 32e division militaire; mais ne faites partir ces soldats que lorsqu'ils seront déjà un peu disciplinés.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

18843. — ORDRE DICTÉ AU MAJOR GÉNÉRAL.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Ordre au roi de Naples de faire appuyer le 2e corps de cavalerie de Maryampol sur la route de Kovno, sans cependant montrer ni cuirassiers ni artillerie sur la rive gauche, et que de la rive droite on n'aperçoive pas plus de mouvement qu'à l'ordinaire; mais de le disposer de manière que Sa Majesté puisse faire passer, le 23 à midi, si elle le trouve convenable, le pont de Kovno à tout le 1er et le 2e corps de cavalerie avec ses soixante pièces d'artillerie légère, de manière qu'on puisse battre la campagne et avoir des nouvelles de l'ennemi. Sa Majesté sera ce soir à Wilkowyszki, où il est convenable que le roi de Naples l'attende.

Le 3e corps de cavalerie reçoit l'ordre d'être rendu le 23 entre Maryampol et Preny, sans cependant faire des marches qui fatiguent la cavalerie.

Adresser l'ordre au vice-roi et au roi de Naples.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

18844. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au prince Poniatowski qu'il devait retenir le

parlementaire russe, le bien traiter, envoyer ses dépêches à l'état-major général, ici, et attendre de nouveaux ordres; que désormais, s'il s'en présente, c'est ainsi qu'il doit agir. Écrivez la même chose au roi de Westphalie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18845. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au contre-amiral Baste qu'il ne doit plus rien être dirigé sur Wehlau; que tout doit être envoyé de Tapiau sur Labiau; qu'il se rende lui-même à Labiau, afin d'accélérer le mouvement sur le Niemen, et ensuite du Niemen sur Kovno, aussitôt que nous serons maîtres des deux rives; que ces convois doivent être faits avec la plus grande activité et ont besoin de tous ses soins, puisque l'armée n'aura plus moyen de se nourrir que par là.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18846. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Cousin, les caissons du petit quartier général sont partis avec demi-charge; envoyez sur-le-champ un exprès avec l'ordre que toute la charge soit réunie sur vingt caissons, et que les vingt autres, vides, soient envoyés à Insterburg pour se recharger. Témoignez mon mécontentement à l'ordonnateur. . . . . de ce qu'il va ainsi en avant avec des caissons vides. J'ai vu quelquefois des administrateurs insouciants, mais je n'en ai pas vu de plus bêtes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18847. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de continuer son mouvement demain 22. La division Legrand se portera sur la route de Kovno, à deux ou trois lieues en avant de Pilwiszki, de sorte que dans un jour elle puisse se porter à Kovno, s'il est nécessaire. Le duc

de Reggio continuera sa marche avec ses deux autres divisions, à la pointe du jour, pour se porter en avant de Pilwiszki. Son quartier général sera à Pilwiszki, son parc en avant de Pilwiszki, de sorte que tout son corps d'armée puisse passer le pont.

Donnez ordre au duc de Danzig de se porter demain 22 à une lieue en avant de Wilkowyszki.

Même ordre au duc d'Istrie.

Même ordre au général Sorbier.

Donnez ordre au duc d'Elchingen de se porter demain 22 à trois lieues en arrière de Preny, avec le détachement de l'équipage de pont qui lui a été remis, de ne laisser apercevoir aucun homme de cavalerie ni d'infanterie; mais de se placer de manière que le 23 à midi, si l'Empereur lui en donne l'ordre, il puisse passer au village de Preny. Il aura soin que de la rive droite on ne voie aucun mouvement extraordinaire et surtout aucun homme d'infanterie.

Donnez ordre au vice-roi de se porter sur Maryampol aussitôt qu'il pourra, de manière que le plus tôt possible il puisse passer la rivière, soit au pont de Preny, soit au pont de Kovno.

Donnez ordre au duc de Trévise de faire partir la division Delaborde, la division Claparède et la division Roguet, pour se porter demain en avant de Wirballen.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18848. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A GUMBINNEN.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au prince d'Eckmühl de se porter avec son corps d'armée dans la direction de Kovno, de manière à être arrivé le 23 au matin, de bonne heure, avec l'équipage de pont. Il placera son corps à deux lieues de la rive droite et de manière que l'ennemi ne puisse s'en apercevoir. Il disposera tout de manière que l'Empereur soit le maître de jeter le pont sur le Niemen le 23 à midi, et de faire déboucher aussitôt tout son corps d'armée. Du reste, on manœuvrera de manière que la rive droite ne puisse apercevoir aucun homme d'infanterie, ni aucun cuirassier, ni plus de mouvement qu'à l'ordinaire.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18849. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, COMMANDANT LES 4e ET 6e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A OLETZKO.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Fils, vous avez reçu des ordres du major général pour être rendu le plus tôt possible à Kalwarya. La cavalerie du 3e corps a ordre de se porter sur Maryampol. La cavalerie de votre corps d'armée servira à vous éclairer sur Meretch et Olitta. Si cela est possible, il faudra être le 24 entre Maryampol et Preny, afin de pouvoir passer sur le pont que le duc d'Elchingen établira.

J'ai ordonné au roi de Westphalie de se porter avec les 5e et 8e corps sur Augustowo, et de marcher de là sur Grodno.

Les hostilités commenceront le 24. Je passerai la rivière à Kovno. Probablement je ferai passer le duc d'Elchingen de Kovno à Preny. Vous tâcherez d'être, avec votre corps d'armée, prêt à passer sur le pont. Le général Reynier est en observation à Brok; les Autrichiens sont à Siedlce pour couvrir Varsovie.

Tenez-vous en correspondance avec le roi de Westphalie, auquel j'ai donné ordre d'appuyer sur la gauche et de prendre sa ligne d'opération sur Kœnigsberg, en cas que l'ennemi débouchât sur sa droite.

Je serai ce soir à Wilkowyszki, et le 23 très-près de Kovno. Préparez tous vos moyens de passage.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

18850. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A NOWOGROD.

Gumbinnen, 21 juin 1812.

Mon Frère, vous aurez reçu des ordres de l'état-major général pour prendre position sur Augustowo, et pour que le général Reynier se trouve en corps d'observation sur Brok ou Ostrow.

Les Autrichiens seront, à ce qu'il paraît, le 23 ou le 24 à Siedlce.

Le général Reynier doit toujours avoir pour but de couvrir Varsovie, Pultusk et Ostrolenka.

Vous devez appuyer sur le centre. En cas que l'ennemi tournât votre droite, votre ligne d'opération sera sur Kœnigsberg. Tâchez que les Polonais arrivent le 23 à Augustowo, et faites porter une avant-garde sur Grodno avec beaucoup de troupes légères. Faites avancer votre pont dans cette direction. Il est probable que je vous donnerai l'ordre de vous porter sur Grodno avec toute votre armée, mettant par ce mouvement sur vos derrières ce qui se trouve à Bialystok. Ce

mouvement ferait évacuer toute cette province. Vous serez en continuité avec l'armée, de manière que tout donnera toujours en masse, et l'on opérera alors contre le général Bagration, selon la position qu'il occupera.

Maintenez le plus grand ordre, empêchez le gaspillage. On se plaint que les officiers westphaliens se sont fait nourrir à Varsovie; cela ne vaut rien, surtout pour les personnes qui vous approchent.

Tenez-vous en correspondance avec le vice-roi par votre gauche. Le général Reynier pourra se porter sur Bialystok, aussitôt que vous serez arrivé à Grodno, ayant toujours pour principale instruction de couvrir Varsovie.

Les Autrichiens se tiendront en observation contre le corps de Bagration.

Je vous ai mandé plusieurs fois de faire avancer les pontons qu'ont les Saxons sur l'avant-garde du 5e corps. Faites-y filer vos sapeurs, etc., afin que le passage se fasse très-rapidement.

NAPOLÉON.

Je serai cette nuit à Wilkowyszki.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

18851. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Wilkowyszki, 22 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de partir à la petite pointe du jour, demain 23, pour se diriger sur Kovno. Ses divisions bivouaqueront à une lieue du 1er corps, de manière à être en trois heures de temps sur Kovno. La cavalerie légère restera avec le corps d'armée et ne le dépassera point.

Donnez ordre au duc de Danzig de partir demain, à la pointe du jour, pour s'approcher le plus qu'il pourra de Kovno.

Donnez ordre au duc d'Istrie d'arriver, demain 23, à mon quartier général à Kukta, à une lieue et demie avant d'arriver à Kovno.

Donnez ordre au général Sorbier de faire avancer les trente-deux pièces de 12 de réserve le plus près qu'il pourra de Kukta, dans la journée de demain, sans cependant mettre les chevaux hors d'état de servir.

Donnez ordre au duc de Trévise de partir demain avec ses trois divisions, et de faire avancer le plus possible la division Roguet. Il portera son quartier général en avant de Pilwiszki.

Donnez ordre au petit quartier général d'être rendu demain, de

bonne heure, au village de Maurucza, à quatre lieues en arrière de Kovno.

Donnez ordre au grand quartier général de partir, après demain 24, pour se rendre à Wirballen, et d'être le 25 à Wilkowyszki.

Écrivez au duc de Tarente que je serai ce soir à Kukta, à une lieue et demie derrière Kovno.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18852. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Wilkowyszki, 22 juin 1812.

Mon Cousin, vous enverrez ma proclamation à l'armée[1]. Donnez ordre aux maréchaux commandant les 1er, 2e, 3e corps, la Garde et la cavalerie, de ne la publier que le 24 à la pointe du jour. Écrivez au duc de Tarente qu'il fasse connaître cette proclamation le 25 à la 7e division, et que, quant aux corps prussiens, il ne la leur communique pas, mais qu'il leur en fasse une à sa volonté, dans laquelle il leur dira en peu de mots que la guerre a commencé et que la Russie la veut. Écrivez au roi de Westphalie de la faire connaître aux 5e, 7e et 8e corps, seulement dans la journée du 26 au matin. Envoyez la proclamation au prince Schwarzenberg, et, comme elle n'est pas convenable pour son corps d'armée, chargez-le d'y substituer celle qui lui conviendra, en faisant seulement connaître que la guerre a commencé. Il ne publiera cette communication que le 26. Communiquez ma proclamation au vice-roi; il en donnera connaissance à son corps et aux Bavarois le 25. Les gouverneurs de Kœnigsberg et de Danzig la publieront le 27. Envoyez-la, par l'estafette de ce jour, à mes ministres à Vienne et à Berlin; envoyez-la également à mon ministre à Varsovie. Ils ne la feront publier que le 26. Ainsi cette proclamation sera pour toute l'armée, à l'exception des Autrichiens et des Prussiens, auxquels les commandants de ces corps feront des proclamations particulières.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18853. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Wilkowyszki, 22 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de faire avancer sa

[1] Voir ci-après pièce n° 18855.

batterie de réserve de pièces de 12 et d'obusiers aussi loin qu'il sera possible sur le chemin de Kovno. Faites-lui connaître qu'il serait nécessaire qu'elle pût être arrivée et se parquer auprès de celle du prince d'Eckmühl demain 23, ayant l'intention d'employer cette batterie pour protéger le passage.

Donnez ordre au général Sorbier de faire avancer la batterie de 12 de la Garde et de faire connaître quand elle pourrait se trouver près de Kovno, désirant l'avoir pour protéger le passage, s'il est possible qu'elle arrive.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18854. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A WILKOWYSZKI.

Wilkowyszki, 22 juin 1812.

Mon Cousin, le général Tarayre, jusqu'à nouvel ordre, commandera Kovno. Faites-le toujours partir devant moi. Il aura à cet effet sous ses ordres de la gendarmerie du quartier général. Faites en sorte qu'il arrive à Kovno un des premiers, afin d'y mettre sur-le-champ l'ordre et d'empêcher tout gaspillage. Mettez le général Vedel pour commander à Wilkowyszki jusqu'à nouvel ordre, ce point étant important à raison de sa proximité de l'armée. Laissez-lui 25 gendarmes et une compagnie de Badois, que fournira le prince d'Eckmühl; qu'il joigne à cette force quelques gardes nationales et qu'il rétablisse l'ordre dans cette partie du département de Lomza.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18855. — PROCLAMATION A LA GRANDE ARMÉE.

Quartier impérial de Wilkowyszki, 22 juin 1812.

Soldats! la seconde guerre de la Pologne est commencée; la première s'est terminée à Friedland et à Tilsit. A Tilsit la Russie a juré éternelle alliance à la France et guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui ses serments! Elle ne veut donner aucune explication de son étrange conduite que les aigles françaises n'aient repassé la Rhin, laissant par là nos alliés à sa discrétion. La Russie est entraînée par la fatalité; ses destins doivent s'accomplir. Nous croirait-elle donc dégénérés? Ne serions-nous donc plus les soldats d'Austerlitz? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre : le choix ne saurait être douteux. Marchons donc en avant : passons le Niemen, portons la

guerre sur son territoire. La seconde guerre de la Pologne sera glorieuse aux armes françaises, comme la première. Mais la paix que nous conclurons portera avec elle sa garantie et mettra un terme à la funeste influence que la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18856. — ORDRE POUR L'ARMÉE.

Quartier impérial de Wilkowyszki, 22 juin 1812.

TITRE Ier.

L'Empereur ordonne aux maréchaux et généraux commandant les corps d'armée, aux généraux commandant les divisions et les brigades, et aux chefs de corps, de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'armée dans le plus grand ordre et empêcher les désordres qui commencent à désoler le pays. En conséquence :

1° Chaque maréchal ou général commandant un corps d'armée nommera une commission prévôtale composée de cinq officiers, devant laquelle seront traduits tout soldat qui, à la suite de l'armée, se sera absenté de son régiment sans cause légitime, tout maraudeur, tout individu qui sera surpris soit pillant, soit molestant les habitants du pays. Cette commission condamnera les coupables à mort et les fera exécuter dans les vingt-quatre heures.

2° Il sera établi à Maryampol, pour le département de Lomza, une commission prévôtale de cinq officiers, auprès de laquelle il sera formé une colonne mobile, composée de 200 habitants du pays (garde nationale), de 10 gendarmes et de 40 hommes de cavalerie française. Cette colonne sera commandée par un officier général ou supérieur, français. Elle se subdivisera en dix petites colonnes ou patrouilles, fortes chacune de vingt-cinq hommes, lesquelles parcourront le pays dans tous les sens et arrêteront tout traînard ou maraudeur et tout fauteur de désordres. Les individus arrêtés seront conduits devant la commission prévôtale de Maryampol et, s'ils sont coupables, condamnés conformément à ce qui est dit ci-dessus.

3° Il y aura pour la province de Kœnigsberg une commission prévôtale, qui siégera à Kœnigsberg; elle sera composée de cinq officiers et organisée par le gouverneur de Kœnigsberg. Il sera formé auprès de cette commission une colonne mobile, composée de 100 hommes de cavalerie prussienne, de 200 hommes d'infanterie prussienne, de 10 gendarmes français et de 40 hommes de cavalerie et d'infanterie

françaises. Cette colonne mobile se divisera en dix petites colonnes qui parcourront le pays dans tous les sens, arrêteront les maraudeurs et traînards, tous les individus prévenus de délits, et les traduiront à Kœnigsberg devant la commission prévôtale.

4° Une commission prévôtale sera établie à Varsovie sous les ordres du général Dutaillis, gouverneur de Varsovie, qui sera chargé de son organisation. 300 hommes de troupes polonaises du Grand-Duché et 10 gendarmes formeront la colonne mobile, qui sera partagée en dix petites colonnes chargées de parcourir les départements de Varsovie, de Kalisz, de Cracovie, de Lublin et de Siedlce. La garde nationale leur prêtera partout main-forte, et tout traîneur, maraudeur, etc., sera arrêté et jugé par la commission prévôtale de Varsovie.

5° Il y aura une pareille commission à Posen. 300 hommes de la garde nationale, de la cavalerie polonaise, 10 gendarmes français et 20 hommes tirés des dépôts formeront la colonne mobile, qui sera partagée en 10 petites colonnes, pour parcourir les départements de Posen et de Bromberg et arrêter tous les maraudeurs.

6° Il y aura une commission prévôtale à Danzig. Le gouverneur fournira dix petites colonnes de 30 hommes chacune, pour parcourir la Poméranie jusqu'à l'Oder, arrêter tous les traîneurs et maraudeurs et les traduire devant la commission prévôtale.

7° Il y aura une commission prévôtale à Elbing, pour la province de Marienwerder. 10 gendarmes français et 50 hommes de cavalerie prussienne formeront la colonne mobile, qui se partagera en cinq patrouilles ou petites colonnes, qui seront constamment en mouvement.

8° Il sera formé à Berlin une pareille commission prévôtale sous les ordres du gouverneur, qui organisera autant de petites colonnes qu'il sera nécessaire pour mettre la police entre l'Oder et l'Elbe.

TITRE II.

9° Il est expressément défendu aux commandants des différents postes et passages sur l'Oder et sur la Vistule, notamment à ceux de Varsovie, de Plock, de Thorn, de Grandenz, de Marienwerder, de Marienburg et d'Elbing, de laisser passer aucun soldat isolé. Les hommes isolés, sortant des hôpitaux, convalescents, ou absents de leur corps sous quelque prétexte que ce soit, seront retenus par les commandants de Glogau, Küstrin et Stettin, jusqu'à ce que ces commandants en aient pu réunir 100 bien armés et bien habillés pour former une compagnie qu'ils dirigeront sur les places de la Vistule.

10° Les commandants de place sur la Vistule retiendront éga-

lement tous les hommes isolés, jusqu'à ce qu'ils aient pu en réunir 100 qu'ils puissent former en compagnie de marche et diriger sur Kœnigsberg.

11° Les commandants de Kœnigsberg, Wehlau, Insterburg et Gumbinnen empêcheront le mouvement de tous les hommes isolés et retiendront tous les hommes sortant des hôpitaux intermédiaires, jusqu'à ce qu'ils puissent en former des compagnies de 100 hommes, bien armés et en état de rejoindre; ils les dirigeront alors sur Kovno.

12° Les commandants de place, directeurs d'hôpitaux, commissaires des guerres donnant des feuilles de route et garde-magasins fournissant des vivres aux hommes isolés, seront responsables de l'inexécution de la présente mesure.

Les commissaires des guerres, directeurs d'hôpitaux et garde-magasins recevront à cet égard des instructions de l'intendant général.

13° Les colonnes mobiles arrêteront tous les individus en contravention au présent ordre, et les dirigeront sur la place la plus voisine.

14° Le présent ordre sera imprimé, lu à l'ordre de tous les corps, mis à l'ordre de toutes les places et affiché à la porte de tous les hôpitaux, de tous les baillis et de tous les hôtels de ville des communes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18857. — ORDRE POUR LE PASSAGE DU NIEMEN.

Camp impérial de Naugardyszki, 23 juin 1812.

Le prince d'Eckmühl sera chargé de faire jeter les ponts, de commander le passage et de passer le premier avec son corps d'armée. Le général Eblé sera sous ses ordres, avec tout l'équipage de pont, les parcs du génie, les ouvriers et marins qui lui sont attachés.

A huit heures du soir, l'équipage de pont se mettra en mouvement, savoir : le général de division Morand, à la tête de trois compagnies de voltigeurs du 13e d'infanterie légère, commandées par un chef de bataillon de choix, 50 sapeurs et un capitaine du génie. Chaque sapeur aura son outil. Chaque voltigeur aura un outil sur son sac. Il leur sera distribué de plus des paquets de cartouches, de sorte que chaque voltigeur ou sapeur ait soixante cartouches au moment du passage.

Le général Eblé divisera son pont en quatre parties, étant dans l'intention de jeter quatre ponts. Une ou deux compagnies de pontonniers seront attachées à chaque pont; il leur sera attaché également

une ou deux compagnies de sapeurs, une ou deux compagnies d'ouvriers, une ou deux compagnies de marins, sous les ordres d'un officier supérieur de pontonniers. Les marins et officiers du génie, quel que soit leur grade, seront subordonnés aux officiers de pontonniers.

Un des ponts sera jeté vis-à-vis la butte, à la gauche de la Jesia; les deux autres, entre celui-là et le village de Poniemon, de manière qu'il y aura au moins 150 toises d'un pont à l'autre; à dix heures du soir, les trois ponts étant arrivés devant leur emplacement et dans le plus grand silence, les bateaux seront mis à l'eau. Les 300 hommes seront jetés de l'autre côté; il ne sera fait aucun feu, à moins de nécessité absolue. Le chef de bataillon barricadera ses 300 hommes dans le village en faisant des coupures.

Le général Pernety fera placer au même moment les batteries de réserve du 2e corps sur la butte.

La batterie de réserve du 2e corps se mettra en marche à six heures pour s'approcher de Poniemon et être portée sur la droite, dans l'endroit qui sera reconnu le plus favorable au delà de l'île.

Une compagnie du 4e bataillon du 13e d'infanterie légère sera jetée dans l'île qui est vis-à-vis Poniemon.

La batterie légère et la batterie à pied de la division Morand seront placées, la batterie à cheval, sur la gauche de la Jesia, entre le mamelon et l'embouchure de la Jesia; la batterie à pied, quatre pièces à portée du deuxième pont et quatre pièces sur la droite du troisième pont.

Les quatre batteries à cheval du corps d'armée resteront avec leur division.

Les quatre batteries à pied seront placées au village de Poniemon et distribuées en quatre batteries, entre la batterie de réserve et le dernier pont. La batterie de la 2e division sera la première; celle de la 3e sera la seconde; celle de la 4e, la troisième, et celle de la 5e sera la quatrième. Chaque batterie devant passer avec sa division, cela se fera par un simple mouvement à gauche.

Le corps d'armée prendra les armes à sept heures.

On s'assurera que les soldats ont mangé la soupe. On fera l'inspection des sacs et des cartouches, et l'on s'assurera qu'ils ont avec eux pour quatre jours de vivres, sans les bagages et caissons, rien ne devant passer.

A huit heures, le corps se mettra en marche et se placera entre Alexota et la Jesia sur seize lignes, chaque régiment formant une ligne à la distance d'un demi-bataillon, le colonel et l'état-major du régiment placés devant l'aigle du 1er bataillon; le général de bri-

gade en avant, au centre de sa brigade; les pièces de régiment à la droite de chaque ligne et constamment attelées, avec tous les caissons et ambulances des régiments; le général de division en arrière du centre de la 3e ligne, avec les commissaires des guerres, administrations et ambulances de la division; la batterie à cheval sur la gauche de la division.

Il y aura, d'une division à l'autre, la distance d'un demi-bataillon. Les divisions seront par ordre de numéros.

La brigade de cavalerie légère sur deux lignes, chaque régiment formant une ligne, ayant le général de brigade à sa tête; les chevaux sellés, mais débridés.

Tous les officiers de l'état-major du corps d'armée, entre la 1re et la 2e division, avec les commissaires de guerres, officiers du génie, etc.

Les compagnies de sapeurs seront à leur division; ils seront avec les batteries à cheval, tous les caissons de cartouches, le parc d'artillerie des trois divisions et les caissons d'outils, de manière qu'à dix heures tout se trouve ainsi en position.

Le 13e d'infanterie légère sera en bataille à côté des pontonniers, où se trouve le général Morand, afin d'être employé, selon les circonstances, à renforcer les hommes sur la rive droite, ou pour tout autre service.

A dix heures du soir les trois ponts doivent être jetés. La division Morand débouchera sur trois colonnes, c'est-à-dire par brigade, chaque brigade ayant à sa tête les pièces de régiment. Le général de division passera par le pont du centre. La batterie d'artillerie légère passera par le pont de gauche, c'est-à-dire par celui situé avant l'embouchure de la Jesia, à la queue de la brigade qui passe sur ce pont. La batterie à pied passera moitié au pont de droite et moitié au pont du centre.

Le général Pajol passera avec les deux compagnies d'élite de sa brigade, l'une au pont du centre et l'autre au pont de droite.

La division passée prendra une position qui appuie sa droite et sa gauche au Niemen [1], son artillerie en position, et attendra ainsi le jour. Elle pourra se porter 1,000 toises en avant, laissant toujours les trois compagnies de voltigeurs au village et dans le réduit.

La cavalerie ne fera aucune patrouille; elle restera seulement en forme de grand'garde, une compagnie dans la direction de Kovno, et l'autre dans la direction du fleuve montant; tout le monde sous les armes et à cheval.

[1] Cette position s'explique par la courbure très-prononcée du Niemen au point de passage.

Dans cet état de choses, le prince d'Eckmühl prendra mes ordres pour l'heure où devra passer la 2e division. Les ordres les plus sévères seront donnés pour empêcher le gaspillage. Le général Saunier, commandant la gendarmerie du 1er corps, se rendra avec 50 gendarmes et un bataillon, dès la pointe du jour, à Kovno. Le général Tarayre, désigné pour être le commandant de la place, un commissaire des guerres, un garde-magasin, un inspecteur des vivres du 1er corps, s'y rendront également et prendront possession de la ville. Ils placeront des postes pour ne laisser entrer personne dans la ville, ni soldats, ni officiers, ni généraux, ni état-major général; ils convoqueront les bourgmestres à l'hôtel de ville et m'enverront les bourgmestres et les habitants qui pourront me donner des nouvelles.

Le général Morand aura soin, aussitôt qu'il sera passé, de mettre une sauvegarde de 10 hommes dans le couvent de Sainte-Croix.

Demain, à cinq heures, les constructeurs de fours du 1er corps, avec une compagnie de sapeurs, entreront en ville pour y établir des fours.

Le quatrième pont sera placé sur les hauteurs d'Alexota, en arrière; il restera là en réserve avec les pontonniers, sapeurs et marins. Le commandant de ce quatrième pont, après avoir placé ses pontons qui resteront attelés toute la nuit, se rendra auprès du général Eblé, aux trois ponts, afin que, si on s'apercevait qu'il n'y eût pas assez de bateaux pour les trois ponts, il m'en fût rendu compte, et que cet officier, parfaitement instruit de la localité, pût les aller prendre lui-même sans confusion ni retard; il aurait à cet effet reconnu le chemin qu'il devrait prendre.

Aussitôt que la ville sera occupée, le quatrième pont sera jeté au passage ordinaire d'Alexota, et, comme la rivière n'a que 50 toises, il restera encore des pontons pour jeter un pont sur la Viliya. Ce pont sera tenu attelé, si toutefois les dimensions qu'on a données à la rivière se trouvent vérifiées.

Toute la cavalerie du 1er et du 2e corps montera à cheval à sept heures et se placera sur la hauteur en arrière d'Alexota; elle se formera en autant de lignes que de régiments, chaque division ayant son artillerie, laquelle sera mise en batterie, en partie sur les hauteurs d'Alexota; les pièces resteront attelées.

Aussitôt que chaque division sera formée, les hommes mettront pied à terre; ils s'établiront au bivouac; les chevaux seront sellés, mais débridés.

Chaque général de division bivouaquera à la tête de sa division; chaque général de brigade à la tête de sa brigade

L'état-major de la cavalerie s'établira dans la maison du médecin d'Alexota, à dix heures du soir, sans faire aucun feu ni aucun bruit.

Un second ordre que le prince d'Eckmühl recevra dans la soirée lui fera connaître les mouvements qu'il peut avoir à faire après le passage.

Toutes les voitures de bagages, de vivres, la réserve du parc, des vivres, seront placées dans un seul endroit et éloignées au moins de 1,000 toises de la rivière, n'obstruant aucune route; il ne passera qu'une seule voiture, celle du prince d'Eckmühl et son caisson.

Parc d'artillerie. — Chaque pièce passera avec son approvisionnement complet; les caissons d'infanterie attachés aux divisions passeront également. Le parc de réserve sera placé à 1,000 toises du rivage.

Demain, à cinq heures du matin, le directeur du parc prendra les ordres du major général pour le passage de son parc.

Demain, également à cinq heures du matin, le vaguemestre du 1er corps prendra les ordres du major général sur le nombre de voitures et caissons dont le passage sera autorisé; ce qui ne pourra avoir lieu qu'après que le corps aura pris position et qu'on aura des nouvelles de l'ennemi.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

18858. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 24 juin 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au duc de Reggio de faire jeter son pont sur la Viliya, de faire passer la division Legrand, sa cavalerie légère et ses cuirassiers, de faire venir les deux autres divisions, ses batteries de réserve, son parc, de manière que cela soit arrivé avant neuf heures du matin.

Donnez-lui l'ordre d'envoyer un officier d'état-major parcourir, cette nuit, avec un détachement de marins, les rives du Niemen jusqu'à la petite rivière de Naviaja, et de faire descendre les bateaux qu'on trouverait pour faire le pont d'Alexota. Écrivez la même chose au génie, qui enverra un détachement de marins et de sapeurs pour faire la même opération sur la rive gauche.

Envoyez sur-le-champ un officier au général Grandjean à Georgenburg pour lui annoncer le passage, le mouvement du duc de Reggio sur la rive droite en descendant du Niemen, et pour qu'il en instruise le duc de Tarente; pour que, s'il a encore sa division,

il passe le Niemen, se mette en correspondance et se joigne avec le duc de Reggio; ou, s'il s'est porté sur Tilsit pour y passer le Niemen, l'officier portera l'ordre au duc de Tarente de se mettre en mouvement pour faire sa jonction avec le duc de Reggio.

Recommandez au général Grandjean d'envoyer les bateaux qu'il aurait pour construire des ponts ici.

Renouvelez les ordres pour que les convois de subsistances nous arrivent par le Niemen et Tilsit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18859. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 24 juin 1812.

Mon Cousin, il sera formé à Kovno un petit dépôt de cavalerie. Donnez ordre au roi de Naples de renvoyer ses hommes et ses chevaux écloppés à ce petit dépôt et de nommer un officier pour le commander. Recommandez-lui de s'alléger le plus qu'il sera possible. Ayez soin de lui attacher un ingénieur géographe qui envoie deux fois par jour un croquis de la situation du pays. Faites demander à cet ingénieur des renseignements sur la rivière de Strava, sa largeur, sa profondeur et la hauteur de ses eaux. Aussitôt que la cavalerie aura passé Jijmory, il est nécessaire qu'il envoie de fortes brigades de cavalerie légère pour s'éclairer sur les débouchés d'Olitta, car, si je suis bien informé sur tout ce qui se passe sur cette route, il pourrait y avoir quelques bons coups à faire. Il est nécessaire aussi que le roi de Naples soit certain que sa cavalerie légère a battu tout le pays entre la Viliya et le Niemen et qu'on s'assure, 1° que l'ennemi n'a sur la Viliya aucun pont, 2° qu'il n'y a ni infanterie ni établissement. Je désire que l'ingénieur géographe attaché au Roi ne perde pas un moment à vous envoyer un croquis de tout le cours de la Viliya et de celui du Niemen jusqu'au coude. Faites connaître au Roi que, jusqu'à ce qu'il se trouve dans des pays de grande plaine, il ne doit pas trop s'encombrer de cavalerie; qu'il faut ménager les cuirassiers; qu'il n'est question que de repousser les troupes légères de l'ennemi et d'avoir de ses nouvelles dans les directions d'Olitta et de Vilna, et de me mettre à même de prendre le parti le plus convenable. Recommandez au roi de Naples de laisser des piquets depuis son avant-garde jusqu'à Kovno, de manière qu'indépendamment des postes on puisse correspondre par des officiers d'ordonnance; ce qui est un moyen sûr

et prompt. Recommandez bien au roi de Naples d'être sûr que Skorouli a été bien reconnu, ainsi que toute la route de Skorouli à Jijmory. Mandez au roi que le maréchal Ney, qui est à Cormilof, reçoit l'ordre d'envoyer de fortes reconnaissances à Skorouli.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18860. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au duc d'Elchingen de se porter sur Kormilof, où, selon les circonstances, je lui donnerai l'ordre de prendre la route de Jijmory; que, si Skorouli n'avait pas encore été reconnu par la brigade de cavalerie légère qui a passé hier, il sera convenable qu'il le fasse reconnaître et qu'il s'assure que l'ennemi n'a plus personne entre cette partie de la Viliya et le Niemen. Vous lui ferez connaître que le duc de Reggio a passé la Viliya à Kovno; que le prince d'Eckmühl est à Roumchichki; qu'il envoie tous les renseignements qu'il pourra se procurer, et surtout que ses officiers d'état-major et ingénieurs géographes envoient avec les rapports un croquis du pays; car nos cartes sont si défectueuses qu'on n'y trouve plus rien. Qu'il fasse connaître à quelle heure il sera à Kormilof.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18861. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Reggio que je suppose que sa cavalerie légère a déjà passé la Viliya à Kovno, qu'il faut qu'il envoie faire une reconnaissance dans la direction d'Yanof; qu'à trois lieues de Kovno il y a un embranchement de la route qui va à Chaty et de là à Poneveje et qui gagne la Dvina. Poneveje est sur le chemin de Chavli à Vilna. Il est nécessaire d'éclairer cette route jusqu'à Jeïmy. De Kovno la route va jusqu'au village de Bivili, sur la rivière de Neviaja. Trois lieues plus loin se trouve la poste qui est au village de Bobty, et six lieues plus loin se trouve Keïdany. A Keïdany a été longtemps le prince Wittgenstein, avec deux divisions; il est convenable de savoir s'il y est encore. C'est là qu'il doit faire marcher en force la cavalerie légère, soutenue par les cuirassiers et la division Legrand, qui doit faire une marche dans la direction de Bobty; que

je suppose que la rivière, à cette hauteur, est peu de chose; que si cela est nécessaire toutefois, on y jettera un pont, et qu'alors les patrouilles pourront se diriger jusqu'à Georgenburg et faire sa réunion avec la division Grandjean, c'est-à-dire avec le 10e corps. De Bobty il sera facile de savoir si le prince de Wittgenstein est à Keïdany, ou s'il est retourné sur Rossieny, ou s'il a marché sur Vilkomir pour rejoindre la grande armée à Vilna, et enfin quelle direction il a prise. Mon intention est, s'il se trouve encore à Keïdany, de marcher à lui pour le déloger. Votre 2e division prendra position à moitié chemin de Kovno à Bobty. La 3e passera le pont et tiendra position sur la rive droite de la Viliya, s'éclairera sur la route de Vanof, au moyen de troupes légères, jusqu'à l'embouchure de la rivière dans le Niemen. Il faut s'assurer si l'ennemi est en position sur la rive droite de la rivière. Si l'ennemi n'était déjà plus en position sur les bords de la rivière, des patrouilles de cavalerie légère se porteront sur Vilki, dans le double but d'avoir des nouvelles des troupes que l'ennemi aurait sur la rive droite du Niemen, et de réunir tous les bateaux que l'on trouvera et les envoyer sur Kovno.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

18862. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au roi de Naples :

« J'enverrai ce soir une instruction à Votre Majesté sur la manière dont l'Empereur entend qu'on fasse les reconnaissances, afin de ne compromettre aucune partie de sa cavalerie légère. Sa Majesté espère que le prince d'Eckmühl aura rallié son armée, et que vous aurez, de votre côté, rallié votre cavalerie. Il faut vous concerter avec le prince d'Eckmühl pour choisir une bonne position, mais qui ne soit pas plus avancée que Jijmory. Avant de faire un pas en avant, il faut que l'échiquier soit plus débrouillé. Il est surtout bien nécessaire qu'on soit entièrement maître de toute la rive gauche de la Viliya. Le vice-roi ne peut être sur la ligne que dans deux jours. Il ne peut pas être question actuellement de marcher sur Vilna; pour diriger un aussi grand mouvement, l'Empereur s'y portera de sa personne; d'ailleurs il faut que le flanc gauche soit parfaitement assuré.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18863. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général Grouchy, commandant le 3e corps de cavalerie, de partir de Dobile, demain à deux heures du matin, de manière à arriver aux ponts à sept et huit heures, de les passer et d'instruire au quartier général de son arrivée. Ordonnez-lui de se faire précéder par un aide de camp qui fasse connaître au juste le moment de son arrivée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18864. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc de Tarente pour qu'il marche avec la plus grande activité sur Rossieny; que nous avons un pont sur la Viliya et que le duc de Reggio marche sur Keïdany, en même temps que nous marchons sur Vilna; qu'il envoie des ordres pour que les subsistances viennent à Tilsit et nous soient envoyées; que nous en avons grand besoin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18865. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc d'Elchingen de reconnaître sérieusement Yanof; d'y envoyer une bonne colonne d'infanterie et de cavalerie, et, s'il est nécessaire, d'appuyer cette colonne de tout son corps d'armée; de savoir tout ce qui se passe là ainsi qu'à Skorouli, et de bien s'assurer que l'ennemi n'a aucun pont ni aucun établissement sur la rive gauche de la Viliya; que je désire beaucoup avoir un rapport positif là-dessus. Si l'ennemi a du monde du côté de Yanof, il faudrait connaître le numéro des divisions qui sont là, et qui les commande.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

18866. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, faites connaître au vice-roi que j'ai passé à Kovno, que le prince d'Eckmühl marche sur Vilna et est déjà à Roumchichki; que, comme son corps d'armée n'est encore, aujourd'hui 25, qu'à Kalwarya, je vois qu'il ne pourra être que le 27 ou 28 dans le cas de passer la rivière; qu'il est probable que je lui enverrai un équipage de pont pour passer au village de Piloni. Qu'il fasse passer de mes nouvelles au roi de Westphalie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18867. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Mon Cousin, le bataillon du Danube passera sous les ordres du génie, qui sera chargé de construire deux ponts de radeaux, l'un sur le Niemen et l'autre sur la Viliya vis-à-vis Kovno, et deux ponts de pilotis dans le même endroit.

Le général Eblé sera chargé de construire un autre pont vis-à-vis Kovno, tout composé de bateaux du pays. A cet effet, des détachements de pontonniers et de marins du 4e bataillon longeront les deux rives de la rivière qui sont actuellement libres, en descendant, et feront remonter tous les bateaux qu'ils trouveront. Les marins de la Garde seront attachés au génie pour la prompte exécution de ces deux objets. Donnez ordre au général Eblé de se concerter avec le général Chasseloup pour lever tous les obstacles et se prêter un secours mutuel, afin que je puisse le plus tôt possible faire lever mes quatre ponts actuels.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18868. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 25 juin 1812.

Le major général ordonnera au capitaine Zakrzewski, attaché à l'état-major du duc de Danzig, de partir sur-le-champ avec le sieur Heichel, pour aller acheter dans les environs de Kovno les froments, seigles ou farines que celui-ci indiquera.

Il fera mettre un détachement de quelques hommes à la disposition du capitaine Zakrzewski pour lui faciliter les moyens de trouver des voitures et de protéger l'arrivage de ces denrées.

L'ordonnateur du quartier général expédiera sur-le-champ un mandat de 3,500 francs en faveur du capitaine Zakrzewski, laquelle somme lui sera remise pour le mettre en état de payer les grains ou farines immédiatement après leur sortie de chez les propriétaires.

Le capitaine Zakrzewski fera conduire les grains et farines à la manutention de Kovno, où la qualité et la quantité en seront constatées, et il rendra compte au commissaire ordonnateur du quartier général de l'emploi de la somme qui lui aura été confiée, en produisant à l'appui de son compte les quittances des vendeurs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18869. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A ROUMCHICHKI.

Kovno, 26 juin 1812, trois heures et demie du matin.

Mon Cousin, au moment même m'arrive votre aide de camp avec cet élève de l'université. Vos convois doivent commencer à arriver. Réunissez vos troupes et reposez-vous. Reconnaissez une bonne position en cas que l'ennemi marche à vous. Pressez par tous les moyens la rentrée du général Friant et celle du général Compans. Rappelez tous vos détachements, afin de réunir votre armée. Il est nécessaire que vous vous teniez en garde contre une opération qui arriverait de Vilkomir sur vous. Au reste, j'envoie le duc d'Elchingen avec son corps à Skorouli et le duc de Reggio avec le sien à Yanof. Le résultat de cette opération commencera à éclaircir notre position et à bien faire connaître l'échiquier. Jusqu'à cette heure le roi de Naples a peut-être été trop vite. L'armée ne fait que se réunir, et il ne faut pas marcher contre une armée tout entière comme l'on marche contre une armée battue. Le duc de Tarente a passé le pont de Tilsit et marche sur Rossieny. La division du général Grandjean, qui était restée vis-à-vis Georgenburg, s'est emparée de la ville.

Je désire beaucoup que vos ingénieurs géographes envoient un croquis avec description, qui fasse connaître le pays : s'il y a des bois, si ce sont des plaines, des collines, etc. Je vois avec peine qu'ils n'envoient rien de tout cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

18870. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 26 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au général Eblé de commencer à midi à lever un des trois ponts de bateaux, de le charger sur ses haquets et de le faire partir demain matin, pour être rendu dans la journée du 27 au village de Piloni, où il sera jeté un pont pour le passage de l'armée d'Italie. Il enverra avec ce pont un officier supérieur de pontonniers qui prendra les ordres de l'officier commandant l'artillerie du 4e corps pour la jetée du pont, qui aura lieu aussitôt que le vice-roi l'ordonnera et pourra passer. Vous recommanderez au général Eblé de lever celui des trois ponts dont le passage est le plus difficile à cause de ses abords.

Écrivez au vice-roi pour lui faire connaître que demain matin un pont de bateaux part pour se rendre à Piloni; qu'il envoie ses marins et ses sapeurs pour jeter ledit pont, sur lequel il passera avec le 4e et le 6e corps et sa cavalerie. Vous lui ferez connaître que nous occupons Jijmory et que nous sommes à dix lieues de Vilna.

NAPOLÉON.

P. S. Écrivez au vice-roi que je désirerais fort que son pont pût être jeté dans la nuit du 27 au 28, afin que dans la journée du 28 il se trouvât en ligne.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18871. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 26 juin 1812.

Mon Cousin, vous me rendez compte qu'il y a 520 gendarmes à l'armée. Ce nombre est suffisant, mais il est mal distribué; il faut n'en laisser que 5 à Berlin, n'en laisser que 5 à Posen et à Thorn; n'en donnez pas aux équipages de l'état-major général; je ne vois pas pourquoi des gendarmes seraient employés pour garder des bagages; toute espèce de troupes peut garder des bagages. Mettez aux vôtres vos guides, qui sont faits pour cela; cela vous économisera 1 officier et 22 hommes. Otez ceux du roi de Naples. Donnez-lui des guides ou qu'il prenne des chevau-légers; cela fera une économie de 7. Je laisse ceux de l'intendant, parce que je suppose qu'ils ne sont pas pour ses bagages, mais pour faire exécuter ses ordres. Otez les 5 du

secrétaire d'État, les 2 du duc de Trévise et du duc de Danzig, ceux des inspecteurs aux revues, ceux qui sont distribués aux différentes sauvegardes. Ainsi voilà bien des gendarmes qui redeviennent disponibles. Des hommes sont nécessaires sans doute pour les services dont ils étaient chargés; mais prenez dans la compagnie des guides, qui peut être augmentée, prenez aussi dans la cavalerie. Un gendarme n'est pas un homme à cheval; c'est un agent qui doit être placé dans chaque poste, parce que ce service est le plus important, qui doit être chargé de la police sur les derrières de l'armée et ne doit être employé ni en sauvegarde, ni pour des escortes, ni pour garder aucune espèce de bagages. Je ne m'oppose pas à ce que vous demandiez un escadron de cavalerie jusqu'à l'arrivée du régiment de Bade, que vous pourrez employer au service de l'état-major. Tous les corps d'armée ont trop de gendarmerie; on s'en sert, non pour la police, mais pour l'escorte des bagages; et ce n'est pas leur métier. Présentez-moi un projet de règlement à ce sujet; ce n'est pas que je trouve que le service qu'ils font ne soit pas à faire, mais je pense que ce service ne doit pas être fait par eux. En faisant ces réformes dans les différents corps, vous pourrez très-bien ne donner à chaque corps que 40 gendarmes. Je ne verrai pas d'inconvénient à autoriser chaque général et chaque individu qui a droit de faire escorter ses bagages à lever pour ce service un certain nombre de Polonais. En attendant, prenez de la cavalerie : 2 ou 300 hommes de cavalerie de plus ou de moins ne sont rien; 200 gendarmes de plus assurent la tranquillité de l'armée et le bon ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18872. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 26 juin 1812.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint l'état des convois qui sont partis le 25 pour Tilsit. Envoyez un officier à leur rencontre. Écrivez au général Bachelu, à Georgenburg, pour qu'il protége de tous ses moyens l'arrivée de ces convois. Ce serait une chose bien précieuse que d'avoir ces 7,000 quintaux de farine le plus tôt possible. Votre officier se rendra de là à Tilsit pour présider lui-même à cette opération et faire filer les convois. Il me semble que les administrations veulent décharger ces convois à Tilsit; faites sentir combien c'est absurde, et que votre officier ait soin de les faire filer sans

retard; qu'il voie les officiers prussiens qui offriront des escortes pour le halage.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18873. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A KOVNO.

Kovno, 26 juin 1812.

Mon Cousin, écrivez au duc d'Elchingen que nos avant-postes sont à cinq lieues de Vilna, qu'Yevé est occupé par nos troupes, qu'il paraît que le général Baggovoute s'est porté de Yanof sur Tchabiehki, où il a passé la Viliya, et qu'il se dirige par Mousniki, Ghedroïtsy, Koltyniany et Vidzy; que j'ignore le mouvement qu'aura fait le général russe Wittgenstein, mais qu'il était à Keïdany le 25; qu'il paraît que le général Wittgenstein commande le 1er corps de la droite, que le général Baggovoute commande le 2e, et le général Toutchkof le 3e; que chacun de ces corps paraît être de deux divisions fortes de 20,000 hommes; qu'on suppose que de Troki le gros de l'armée se porte sur Vilna et de Vilna sur Sventsiany; que Yanof est évacué, comme je le suppose. Je désire que dès aujourd'hui il pousse une avant-garde aussi loin qu'il pourra sur Yegoujine; que demain matin il marche de manière à faire une grande journée et à arriver le plus près possible, par exemple jusqu'au village de Palki, dans la direction de Vilna; que je me porte cette nuit à Jijmory; que le 27 nous pourrions entrer à Vilna.

Écrivez au duc de Reggio et au duc de Tarente pour leur communiquer les mêmes détails sur la droite de l'ennemi et sur notre position respective. Faites connaître au duc de Reggio qu'il est nécessaire qu'il marche demain sur Jeïmy, pour attaquer Wittgenstein, ou du moins connaître le mouvement qu'il fait et dégager entièrement le Niemen. Écrivez au duc de Tarente que le duc de Reggio est arrivé aujourd'hui à Yanof et marche sur Jeïmy et Chaty; qu'il attaquera Wittgenstein, à moins que celui-ci ne se retire sur Chavli; que j'espère que le duc de Tarente se porte sur Rossieny, en laissant des postes d'infanterie sur la rive gauche du Niemen, pour être parfaitement sûr de la navigation.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18874. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A VILNA.

Vilna, 29 juin 1812.

Mon Cousin, donnez ordre au prince d'Eckmühl que la division Friant soit à la disposition du roi de Naples, et que la division Gudin passe à neuf heures du matin le pont de la Viliya, pour être également à la disposition du Roi; que la division Morand parte à trois heures du matin et se dirige sur Mikhalichki; elle sera éclairée par la brigade de cavalerie légère polonaise, qui, à cet effet, rejoindra cette route à Lovarichki, en partant de la position où elle se trouve à une heure du matin. La division Compans partira également à trois heures du matin pour se rendre à Ochmiana; elle aura avec elle la brigade Pajol, et un régiment de cette division se réunira sur Soletchniki et sera sous les ordres du général Bordesoulle. Le prince d'Eckmühl se rendra de sa personne à Mikhalichki et mènera avec lui la division Valence. Donnez ordre au général Nansouty de partir avec la division Saint-Germain pour appuyer la division Bruyère et pour suivre l'ennemi sur Korkojichki, en prenant les ordres du roi de Naples, qui manœuvrera sur la rive droite, et se concertant avec le prince d'Eckmühl, qui se porte sur Mikhalichki.

Donnez ordre au roi de Naples de partir avec le corps de Montbrun, le corps de Nansouty, la division Saint-Germain sur la rive gauche, les divisions Friant et Gudin, et de chasser l'ennemi de Niementchine et de le suivre dans sa retraite; de se lier avec le duc d'Elchingen, qui doit être ce soir à Mieïchagola, et de le diriger dans le même sens sur l'ennemi, en le chargeant d'envoyer de fortes reconnaissances sur Vilkomir pour savoir ce qui existe là.

Donnez ordre au duc d'Elchingen d'appuyer le roi de Naples et d'envoyer une reconnaissance sur Vilkomir; faites-lui connaître que le duc de Reggio se porte sur Chaty pour attaquer le général Wittgenstein.

Enfin vous donnerez ordre au roi de Naples d'avoir des postes de cavalerie toutes les trois lieues, afin de correspondre facilement; vous donnerez le même ordre au général Nansouty et au prince d'Eckmühl.

Recommandez aux commandants de ces trois colonnes de correspondre fréquemment avec vous, afin que je puisse faire des dispositions pour les soutenir. Il serait nécessaire aussi que, dans chacune de ces trois directions, trois compagnies de voltigeurs partissent le plus tôt possible pour appuyer la cavalerie. A moins qu'on n'eût une

connaissance positive de la marche de l'ennemi et qu'on ne sût bien ce qu'on fait, il ne faudrait pas trop fatiguer les troupes. Il faut éclairer les trois routes, non-seulement par des partis, mais encore par des gens du pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18875. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LES 5e, 7e ET 8e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A GRODNO.

Vilna, 29 juin 1812.

Sire, l'Empereur me charge de prévenir Votre Majesté que nous sommes entrés hier à Vilna, que l'ennemi a évacué après avoir brûlé le pont et des magasins immenses. L'Empereur suppose que Votre Majesté est dans ce moment à Grodno. Le corps de Bagration est à Ochmiana. Votre Majesté doit donc se diriger avec son corps d'armée sur Ochmiana. Votre Majesté donnera de nos nouvelles au prince de Schwarzenberg. Il résulte des estafettes interceptées qu'il n'existe plus de troupes en Volhynie. Si cela se vérifie et qu'il n'y ait plus de forces de ce côté, le prince de Schwarzenberg doit manœuvrer dans la direction de Brzesc à Slonime.

Par ordre de l'Empereur,
ALEXANDRE, prince de Neuchâtel et de Wagram.

Extrait des *Mémoires du roi Jérôme.*

18876. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A VILNA.

Vilna, 30 juin 1812.

Mon Cousin, envoyez ordre au général Eblé de se diriger sur Vilna avec tous ses équipages de pont. Il fera lever le pont qui sert dans ce moment au vice-roi, aussitôt qu'il aura passé. J'ai besoin d'avoir promptement ici un premier détachement de l'équipage de pont, et ensuite le tout. Le service de Kovno se fera par un pont sur pilotis sur le Niemen, et par un pont de radeaux sur la Viliya. A Vilna le service se fera par un pont sur pilotis et par les radeaux qui s'y trouvent. Donnez l'ordre au génie de faire venir son parc à Vilna, en laissant au plus deux compagnies de sapeurs à Kovno et les officiers nécessaires aux travaux. On laissera aussi une compagnie de sapeurs et les officiers nécessaires à Vilna; le bataillon du Danube et les marins de la Garde se rendront à Vilna. Il restera à Kovno un officier et cinquante marins du 4e équipage; donnez ordre que deux compa-

gnies du bataillon de l'Escaut se rendent à Kovno. Ainsi le bataillon de l'Escaut aura une compagnie à Danzig, une à Kœnigsberg et deux à Kovno. Les outils attelés et une compagnie d'ouvriers se rendront à Vilna. J'approuve l'idée du général Chasseloup, et j'accorde au génie le bataillon du Danube et deux compagnies du bataillon de l'Escaut. Quant au 4e équipage de marins, il a son service particulier; il aidera au génie, aux pontons et à la navigation. Demandez au général du génie quand le parc se mettra en mouvement pour Vilna. Donnez ordre au général d'artillerie de faire venir deux millions de cartouches et vingt mille coups de canon à Vilna; tout cela peut venir par eau, le Niemen est entièrement libre. Recommandez au général Chasseloup de me faire tous les huit jours un rapport exact sur les travaux de Kovno et de Vilna.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18877. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A VILNA.

Vilna, 30 juin 1812.

Mon Cousin, mandez au duc d'Elchingen que je pensais qu'il serait hier à Mieïchagola; qu'il est indispensable qu'il s'y porte sans délai et qu'il pousse de fortes reconnaissances sur Vilkomir; que son ordre portait de savoir ce qui avait passé à Mousniki; que j'espérais que dès le 28 il aurait fait cette reconnaissance, qui lui aurait donné des renseignements sur la direction de Baggovoute; que Wittgenstein était à Vilkomir le 27; qu'il n'avait laissé personne à Keïdany; que le duc de Reggio est beaucoup plus fort que Wittgenstein; que ce n'était donc que par un changement de direction dans la marche de Baggovoute que le duc de Reggio aurait pu avoir affaire à forte partie; qu'en conséquence j'avais prescrit au duc d'Elchingen de s'assurer de la marche de Baggovoute, et que c'est avec peine que je vois qu'il ne l'ait pas fait; que je viens de recevoir des nouvelles du duc de Reggio, qui de Chaty s'est porté sur Vilkomir, où il a trouvé les 5e et 14e divisions composant le corps de Wittgenstein, avec Ouvarof et le grand-duc Constantin, que tout cela devait faire 16,000 hommes environ; qu'il les a vivement poussés, leur a enlevé le pont de Vilkomir et fait 500 prisonniers; que ce corps ennemi se retire sur Dinabourg; qu'en conséquence j'ordonne au roi de Naples, qui marche avec trois divisions d'infanterie et cinq de cavalerie, de diriger plus franchement sa route sur Sventsiany, et que je désire que lui occupe sans délai

Mieïchagola et de là se dirige sur Ghedroïtsy, où il se mettra en communication avec le duc de Reggio, et d'où il pourra marcher sur Vilkomir ou sur Sventsiany, selon les circonstances; qu'il sera convenable qu'aussitôt que Sventsiany sera occupé par nos troupes il s'élève, en colonne, de manière à être à la même hauteur et en communication; que le prince d'Eckmühl marche de son côté avec deux divisions contre plusieurs colonnes ennemies, campées du côté d'Ochmiana; que trois divisions de Bagration venaient à marches forcées sur Vilna, qu'elles en étaient déjà à deux marches le lendemain de notre entrée à Vilna; qu'on marche contre elles et qu'on les poursuit; qu'on prend tous les jours beaucoup de magasins et d'officiers, que nous en sommes déjà à la 5e et 6e estafette venant de Russie et adressées au général en chef qui était ici; qu'on évalue la perte des magasins qu'ils ont déjà brûlés en première, deuxième et troisième ligne à 15 à 20 millions; que, d'après tous les renseignements pris, l'ennemi avait sur la droite, depuis les marais de Pinsk, quatre corps d'armée, chacun de deux divisions, savoir : 1° le corps de Wittgenstein, composé des 5e et 14e divisions formant 12,000 hommes (or le duc de Reggio en a plus de 30,000); 2° le corps de Baggovoute, composé des 4e et 17e divisions, 12,000 hommes; 3° le corps de Chouvalof, composé de la 1re division de grenadiers et de la 3e division, 12,000 hommes; 4° enfin du corps de Toutchkof composé des 7e et 11e divisions, 12,000 hommes; que ces huit divisions ne font pas 48,000 hommes d'infanterie; que les cinq sixièmes sont des recrues; que, si on y ajoute 10,000 hommes de la garde impériale, on voit que toute l'infanterie qui était ici dans le nord a peine à s'élever à 60,000 hommes; qu'avec l'artillerie et la cavalerie, etc., cela ne forme pas une armée de 80,000 hommes; qu'on sait positivement que les divisions russes sont composées, savoir : les grandes de six régiments, les moyennes de cinq, quelques-unes de quatre; mais, pour calculer plus que moins, on les évalue toutes à six; qu'un régiment n'a à l'armée que deux bataillons; qu'un bataillon n'est que de quatre compagnies; que par conséquent il n'y a pas 1,000 hommes par régiment.

Réitérez l'ordre au duc d'Elchingen de se mettre en communication avec le duc de Reggio, et, s'il se trouve vis-à-vis Baggovoute, qui n'a pas 14,000 hommes, qu'il l'attaque vivement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18878. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A VILNA.

Vilna, 30 juin 1812.

Mon Cousin, mandez au duc de Reggio que je suis satisfait de la conduite qu'il a tenue et de la manière dont il a manœuvré. Faites-lui connaître la direction que prend le roi de Naples et celle du duc d'Elchingen, ainsi que la composition réelle de l'armée russe, telle que je l'ai mise dans la dépêche que je vous ait dit d'envoyer au duc d'Elchingen. Dites-lui que le général Wittgenstein n'avait devant lui que 15,000 hommes, y compris les chevaliers-gardes; que j'ai l'état de situation de ce corps, qui a été intercepté, et que, indépendamment, tous les éléments que j'ai conduisent à ce résultat. Recommandez-lui de ne point fatiguer ses troupes, de les rallier, de tâcher d'organiser les subsistances et d'établir une bonne police. Dites-lui que je suppose que, moyennant la brigade Corbineau, il a des nouvelles du maréchal-duc de Tarente, qui de son côté doit lui donner des siennes. Faites-lui aussi connaître que les immenses magasins que l'ennemi avait ici ont été brûlés. Faites connaître au duc de Tarente qu'il n'a plus personne devant lui, Wittgenstein se retirant sur Dinabourg; mandez-lui de faire occuper Poneveje, Chavli et Telchi; qu'il fasse ménager les habitants du pays, qui sont pour nous. Dites-lui qu'il ne serait pas impossible qu'il reçût l'ordre de marcher sur Mitau, puisqu'il paraît que toute l'armée ennemie se retire sur Dinabourg et Disna. Il faut qu'il fasse mettre en très-bon état la place de Memel. J'attends avec impatience de voir, d'après les plans et rapports des officiers du génie, ce que c'est que cette place et ce que l'on peut en attendre. Ce point mis en état, on pourrait y débarquer l'équipage de siége pour le siége de Riga. Recommandez au duc de Tarente de correspondre avec le duc de Reggio par ses avant-postes et aussi par Kovno. Dites-lui que nous attendons toujours avec impatience les convois de Tilsit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18879. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A VILNA.

Vilna, 30 juin 1812.

Mon Cousin, envoyez au duc d'Elchingen un officier qui se rende en toute diligence sur Souderva. Il lui fera connaître que la division Bruyère était hier soir à Niementchine; et que le général Montbrun a

envoyé des reconnaissances pour correspondre avec lui; que le duc de Reggio ayant marché jusqu'à Chaty, il m'est très-important de connaître que l'ennemi ne fait aucun mouvement de sa droite sur lui; qu'il paraît que le général Wittgenstein est toujours à Keïdany. Écrivez au roi de Westphalie que je suppose que le 29 il sera entré à Grodno; que je désire qu'il se rende avec la plus grande activité à la suite de l'ennemi; que je fais marcher des divisions sur la tête du général Bagration, qui, je suppose, aura pris la route de Minsk.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

18880. — AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE 1er CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, A VILNA.

Vilna, 30 juin 1812.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je vous envoie un rapport du général Bordesoulle; vous y verrez la marche du corps de Doktourof, qui marchait sur Ochmiana; tâchez de savoir quelle est la direction qu'ont prise les Russes d'Ochmiana, afin de pouvoir non-seulement diriger le général Morand, mais aussi de pouvoir l'écrire au général Nansouty, qui appuiera sur la droite. Je donne ordre à la division Dessaix de partir à la pointe du jour pour vous appuyer. Je ferai partir à la pointe du jour le plus de cavalerie possible. Si vous avez les cuirassiers de Valence, comme je l'espère, vous pourrez faire de bonnes et belles choses.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

FIN DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

64428 V. E. III. Biblioteca Nazionale NAPOLI

TABLE ANALYTIQUE
DU TOME XXIII.

NOTA. — Les dates inscrites entre parenthèses sont les dates des lettres de l'Empereur. Les chiffres placés à la fin des phrases indiquent les pages.

A

ABOVILLA (Baron D'), général de brigade, 48.

ABRANTÈS (Duc DE). V. JUNOT.

ADMINISTRATION. — (12 novembre 1811.) Ordre au préfet de la Roër d'organiser administrativement la ville de Wesel; il y sera établi une sous-préfecture et un tribunal de première instance, 2. — (15 novembre.) Énumération des questions à traiter dans une série de conseils d'administration de l'intérieur; importance que l'Empereur attache à ces délibérations, 17. — (22 novembre.) Observation au sujet d'une contribution arbitraire imposée par le maire de Cologne, 29. — (30 novembre.) Ordre de remplacer l'ingénieur des Bouches-du-Rhône, 40. — (10 décembre.) Plaintes transmises à Montalivet sur l'ingénieur du Var, 68. — (30 décembre.) Ordre au ministre de l'intérieur de changer le préfet et l'ingénieur de la Lozère, 133. —(25 janvier 1812.) La Catalogne est organisée en quatre départements, 185.

ADMINISTRATION DE LA GUERRE. V. GUERRE (Administration de la).

ALAART (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 107.

ALDINI (Comte), ministre secrétaire d'État du royaume d'Italie, en résidence à Paris, 143.

ALEXANDRE Ier, empereur de Russie. — (24 février 1812.) Napoléon déclare à ce souverain que, même après les faits survenus depuis quinze mois, la paix est encore au pouvoir de la Russie, 253. — (25 avril.) Nouvelles ouvertures pacifiques de Napoléon à Alexandre, 388. V. RUSSIE.

ALEXANDRE (Berthier), prince de Neuchâtel et de Wagram, connétable, major général de l'armée d'Espagne, puis de la Grande Armée. — (30 novembre 1811.) Ordre à Berthier de composer une relation complète des campagnes d'Allemagne, de 1805 à 1809; importance que l'Empereur attache à cette sorte de journal d'état-major, 42. — (16 janvier 1812.) Le prince de Wagram prendra, au 1er février, les fonctions de major général de la Grande Armée, 180. V. GRANDE ARMÉE.

ALGER. V. BARBARESQUES (États).

ALQUIER (Baron), ministre de France à Copenhague, 204. V. SUÈDE.

AMBULANCES MILITAIRES. V. SANTÉ (Service de).

AMEY (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 108.

ANGLETERRE. — (6 novembre 1811.) Ordre de libérer un certain nombre de prisonniers anglais qui se sont distingués, à Givet, au rétablissement d'un pont volant; ils seront mis sous la conduite d'un ministre britannique, muni d'un congé de trois mois; dispositions de Napoléon à faire des avances pacifiques à l'Angleterre, 6. — (25 novembre.) Proposition des Anglais d'échanger des sucres bruts contre des vins de France; réflexions de l'Empereur à ce sujet; conditions auxquelles ce mouvement commercial pourrait avoir lieu, 36 à 39. — (17 avril 1812.) Ouvertures de paix faites à l'Angleterre par le duc de Bassano; bases d'un arrangement pour l'Espagne, le Portugal, Naples et la Sicile, 371. V. BLOCUS CONTINENTAL, PRISONNIERS DE GUERRE.

Anthouard (Comte d'), général de division, à la Grande Armée, 213.

Approvisionnements. — 1° *Armée d'Espagne.* — (5 décembre 1811.) Envoi en Espagne de frégates chargées d'approvisionner Barcelone en riz et en farine, 50. — (26 décembre.) Difficulté d'assurer, au moyen du cabotage, l'approvisionnement de Barcelone; il devient nécessaire d'organiser des convois réguliers par la voie de terre, 111. — Instructions à ce sujet au ministre directeur de l'administration de la guerre; les transports pourraient se faire par le roulage et par les voitures des équipages militaires; — ressource offerte en grains et farines par la réserve de la ville de Cette, 112. — (29 décembre.) Explications à Lacuée sur les mesures à prendre pour approvisionner Barcelone et l'armée d'Espagne; convention à faire dans cette vue avec une maison de commerce; calculs relatifs aux frais de cette opération; denrées espagnoles à introduire en France par le retour des convois chargés de munitions de bouche et de guerre, 125.

2° *Grande Armée.* — (29 décembre 1811.) Mesures à prendre pour l'approvisionnement de l'armée de la Vistule par Magdeburg, 128. — Provision d'eau-de-vie d'Italie à faire arriver sur la Vistule, par Dresde et Magdeburg, 132.—(31 décembre.)Ordre pour l'achat de vins et d'eaux-de-vie destinés à l'approvisionnement de l'armée sur la Vistule, 146. — (3 janvier 1812.) Réserve de blé, riz et farine, à préparer à Danzig, 154. — (13 janvier.) Instructions au comte de Cessac au sujet des approvisionnements à réunir à Danzig pour assurer la subsistance d'une armée de 400,000 hommes, 165. — (7 mars.) Ordre de suspendre les achats d'eaux-de-vie commencés, 292. — (15 mars.) L'administration de la guerre achètera 2 millions de bouteilles de vin de Hongrie, 312. — (16 mars.) Ordre concernant l'approvisionnement de Thorn, place désignée pour être le quartier général de Davout au commencement d'avril, 317. — Instructions sur le service d'approvisionnement de la Grande Armée, 324, 325. — (18 avril.) Réserve de blé et de farine à réunir à Elbing, Thorn, Marienwerder et Marienburg, 374. — (17 mai.) Ordre d'expédier des farines dans les places voisines de la Vistule, 405. — (28 mai.) Convois de subsistances envoyés à la suite de la Grande Armée, 450. — (1er juin.) Dispositions prescrites au vice-roi pour l'approvisionnement de Willenberg et des manutentions du 4e corps, 458. — Mêmes ordres au prince Eugène, 460. — Instructions à Jérôme-Napoléon au sujet des réserves alimentaires de Pultusk, Modlin et Varsovie, 462. — (4 juin.) Indication des points principaux d'où l'armée tirera sa nourriture, précautions à prendre pour que la farine ne fasse pas défaut, 468. — (7 juin.) Nécessité d'établir des magasins de farine à Marienburg et à Marienwerder, 474.— (14 juin.) Organisation des réserves d'approvisionnement de la Grande Armée sur la ligne de la Pregel, 490. — (16 juin.) Ordre au major général de faire verser dans les magasins d'Insterburg les farines réunies à Weblau, 503. — Le général Durosnel est chargé de veiller à Wehlau sur cette opération de transport, 506. — (17 juin.) Manutentions à construire dans les places de Stallupœhnen et de Wirballen, 506.— Un bataillon prussien sera employé, à Wehlau, au chargement et au déchargement des bateaux; — moyens de mouture qu'offrent les bords de la Pregel, 507. — Mesures à prendre pour réunir du blé et alimenter les moulins; fours à établir devant Wilkowyszki et Grodno, 508. — (18 juin.) Ordre de faire partir de Tapiau pour Labiau les vivres destinés au premier convoi du Niemen, 509. — (19 juin.) Emplacement à choisir pour les fours du prince d'Eckmühl, 510. — Le duc de Tarente tiendra un convoi de farine prêt à filer sur le Niemen aussitôt que le passage sera effectué, 510. — Dispositions prises pour assurer l'approvisionnement de la Garde à Gumbinnen, 511. — (20 juin.) Ordre à Davout de presser la construction de ses fours, 513. — Nouvelles instructions à Macdonald au sujet des convois de vivres à expédier à l'armée par le Niemen, 513. (25 juin.) Ordre d'acheter des grains et des farines pour la manutention de Kovno, 540. — (26 juin.) Arrivée

procbaine sur le Niemen de plusieurs convois de farine, 543.

3° *Approvisionnements à l'intérieur.* V. Subsistances (Service des).

Arancay (Baron d'), général de brigade, 48, 495.

Armés (*Organisation générale*). — (12 novembre 1811.) Instructions relatives à l'armement des cuirassiers et des lanciers, 4. — Observations sur le mauvais esprit de quelques régiments; ordre d'y épurer les cadres des officiers et sous-officiers, 9. — (30 novembre.) Explications touchant les drapeaux, aigles et fanions des régiments, couronnes d'or destinées aux régiments d'Austerlitz, 41. — Défense de mettre dans les états-majors aucun officier libéré du service d'Autriche, 43. — (15 décembre.) Ordre relatif au colonel du 23e de chasseurs, 79. — (19 décembre.) Enquête à faire touchant les ressources que la France peut fournir à la remonte de la cavalerie, 93. — Représentations à Clarke au sujet du livret de l'armée; nécessité de redresser l'état de situation, 94. — (25 décembre.) Ordre pour la formation de plusieurs brigades de cavalerie légère; généraux chargés de les commander, 104. — (26 décembre.) Mesure relative à l'armement des cuirassiers et des lanciers, 110. — (14 janvier 1812.) Instructions sur la confection des étendards; cette attribution, retirée à Lacuée, passera désormais au ministère de la guerre, 174. — (16 janvier.) Ordre concernant les bataillons refractaires des îles de Ré et de Belle-Ile, 178. — (19 janvier.) Mouvement de troupes à contremander par le ministre de la guerre, 182. — (11 mars.) Emploi à faire des prisonniers espagnols dans l'armée; instructions relatives à leur incorporation, 304. — (14 mars.) L'Empereur se plaint de l'instruction insuffisante de quelques bataillons de l'île d'Elbe, 310. — (30 avril.) Ordre concernant l'enrôlement des Espagnols dans l'armée, 388. — (8 mai.) Observations touchant la rédaction des états des divisions militaires, 399.

Armée de Portugal. — (30 décembre 1811.) Ordre concernant un échange de troupes entre l'armée d'Espagne et l'armée de Portugal; instruction pour l'organisation de l'artillerie de cette dernière armée, 139. — (15 mars 1812.) Envoi de trois régiments de marche à l'armée de Portugal, 312.

Armée d'Espagne. — (15 décembre 1811.) Instructions concernant l'artillerie et la cavalerie de l'armée d'Espagne, 79. — (23 décembre.) Réduction de l'effectif d'artillerie de cette armée, 101. — (30 décembre.) Rappel en France des régiments de la Vistule et des régiments polonais de l'armée d'Espagne; réorganisation du 3e corps; création d'un corps d'armée de l'Ebre, sous les ordres de Reille; Dorsenne est remplacé par Caffarelli dans le commandement de l'armée du Nord; mesures à prendre pour dissoudre le corps d'observation de réserve, 136 à 140. — (5 janvier 1812.) Mouvement prescrit aux troupes polonaises et aux régiments de la Vistule faisant partie de l'armée d'Espagne, 158. — (8 février.) Formation d'un nouveau régiment espagnol, 212. — (15 mars.) Renforts expédiés à l'armée d'Espagne; composition de l'armée du Nord, 312.

Armée d'Italie. V. Corps d'observation d'Italie.

Armée (Grande). V. Grande Armée.

Arrestations arbitraires. V. Police.

Arrighi, duc de Padoue, 175.

Artillerie. — (12 novembre 1811.) Ordres concernant l'artillerie légère des cuirassiers, 6. — Instructions sur l'organisation du parc de réserve, à Wesel; Clarke dressera un état de récapitulation de l'artillerie des différents corps d'observation, 7. — (20 novembre.) Résultat des expériences de tir à longue portée faites à la Fère avec les mortiers à la Villantroys; ordre de continuer les essais, 25. — (23 novembre.) Organisation du service de l'artillerie des corps d'observation; intention de l'Empereur de conférer à Eblé le commandement en chef de cette artillerie; généraux de division et de brigade en sous-ordre, 29 à 33. — (27 novembre.) Ordre de composer un manuel d'artillerie de poche; explications sur ce point, 39. — (4 décembre.) Composition de l'équipage d'artillerie des divers corps de la Grande Armée, 47. — Ordres à Clarke sur le même sujet, 48. — (3 février 1812.) Instructions sur l'organisation du train d'artillerie de la Grande Armée.

202. — (26 février.) Chacun des trois corps de cavalerie de la Grande Armée aura son parc; l'équipage de pont restera distinct de l'équipage de siége; ordre concernant le personnel de l'artillerie, 254. — (29 février.) Envoi de munitions de poudre à la Grande Armée; mesures à prendre pour utiliser la provision d'obus de Magdeburg, 263. — (8 mars.) Ordre à la Riboisière de diriger sur Magdeburg les chevaux des équipages de pont, qui devront tous avoir passé le Rhin le 10 mars, 296. — (14 mars.) La Riboisière fera ses dispositions pour transporter devant les places de Riga et Dinabourg, par l'attaque desquelles s'ouvrira la campagne, les équipages de siége de Dantzig et de Magdeburg; précautions prescrites pour que ce mouvement s'opère sans démasquer le plan de Napoléon, 310. — (24 mars.) Ordre de transporter à Bromberg un équipage de siége, 333. — (26 mars.) Instructions relatives au mouvement de l'artillerie des 1er et 2e corps vers la Vistule, 343. — (8 avril.) L'Empereur réclame un livret de la situation de l'artillerie, 359. — (8 mai.) Ordres concernant l'instruction des compagnies d'artillerie des cohortes; artillerie à distribuer sur les derrières de la Grande Armée, 401. — (21 mai.) Envoi d'un équipage de pont de Danzig à Elbing, 414. — (27 mai.) Mesures à prendre pour le transport de deux équipages de pont à Elbing, 439. — (28 mai.) Augmentation du nombre des compagnies d'artillerie destinées à faire le service sur les derrières de la Grande Armée; places qu'elles doivent occuper, 447. — Nouveaux ordres relatifs aux équipages de pont de la Grande Armée, 449. — (23 juin.) Passage du Niemen au moyen de ponts jetés par le général Eblé; ordre de l'Empereur à ce sujet; défilé du parc d'artillerie, 531 à 535. — (30 juin.) Instructions concernant le mouvement sur Vilna des équipages de pont et du parc d'artillerie de la Grande Armée, 546. — Ordre de construire un pont de pilotis sur le Niemen et un pont de radeaux sur la Viliya, 546. V. Génie, Grande Armée, Villantroys.

Atthalin, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur, 147.

Augereau, duc de Castiglione, maréchal commandant la réserve de la Grande Armée, 455. V. Grande Armée.

Autriche. — (14 novembre 1811.) Napoléon se déclare « assuré de l'Autriche », 15. — (19 décembre.) Démarche secrète à faire à Vienne, en vue d'un achat de chevaux en Autriche, 93. — (28 mars 1812.) L'Empereur informe le vice-roi de son traité d'alliance offensive et défensive avec l'Autriche, 347. — (26 mai.) Prochaine mise en marche du 1er corps d'armée autrichien, commandé par le prince de Schwarzenberg, 433. — (10 juin.) Les Autrichiens sont chargés de couvrir Varsovie et la rive gauche de la Vistule, 480. — (20 juin.) Schwarzenberg se concertera avec Reynier pour suivre l'ennemi par Bialystok et Brzesc, sans cesser de couvrir le duché de Varsovie, 518. — Envoi de fonds à Schwarzenberg, 518. V. Grande Armée.

Avice (Baron), général de brigade, 58, 260, 261.

B

Bachelu (Baron), général de brigade, 543.

Baggovoutt, général russe, 929, 949.

Bagration (Prince de), général commandant l'aile gauche des Russes, 484, 496, 498, 526, 544, 547. V. Grande Armée, Russie.

Bailen (Capitulation de). — (12 février 1812.) Instructions à Cambacérès au sujet du procès de Bailen; renvoi de l'affaire à un conseil d'enquête, 221. — (27 février.) Ordre à Daru de faire un rapport sur les résultats de la commission d'enquête; l'Empereur prendra un décret définitif sur cette affaire, 257.

Baillet de la Toua, général de division, 9.

Bailly de Monthion (Comte), général de brigade, à l'armée d'Espagne, 22.

Ballesteros, chef de troupes insurrectionnelles en Espagne, 21.

Baltus (Baron), général de brigade, 48.

Barbaresques (Etats). — (9 janvier 1812.) Mission confiée au capitaine Meynard à Alger, 162.

Barbier, bibliothécaire de l'Empereur. — (19 décembre 1811.) Ordre à Bar-

bier de faire remettre à l'Empereur des ouvrages topographiques et militaires concernant la Russie et la Pologne, 95. — (7 janvier 1812.) Renseignements de même nature demandés à Barbier, 162. — (26 février.) Changements à opérer dans la bibliothèque de l'Empereur; Napoléon désirerait avoir une *Histoire de France* de Velly, 255. — (7 mai.) Ouvrages divers sur la Russie demandés à Barbier, 398.

Barbou, général de division, 346, 438.

Barré, capitaine de vaisseau, 276, 297.

Bassano (Duc de). V. Maret.

Basta (Comte), contre-amiral, 309, 426, 450, 523.

Bataillons d'élite. — (6 décembre 1811.) Bataillons dits d'*élite* à fournir, pour la défense de la frontière contre les bandes espagnoles, par les départements limitrophes des Pyrénées, 54.

Baudin (Baron), contre-amiral, 206.

Bavaroises (Troupes). V. Grande Armée.

Bavière. — (8 février 1812.) Ordre au vice-roi d'aviser le roi de Bavière du passage prochain du corps d'observation d'Italie par le Tyrol; le mont Brenner devra être débarrassé des neiges qui l'obstruent, 212.

Beaumont de Carrières (Baron), général de brigade, à la réserve de cavalerie, 105, 153.

Beautems-Beaupré, ingénieur hydrographe en chef de la marine, 187, 193.

Belliard (Comte), général de division, à la Grande Armée, 108, 249, 307, 316, 330, 335.

Belluno (Duc de). V. Victor Perrin.

Bercheim (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 105.

Bergon (Comte), conseiller d'État, directeur général de l'administration des forêts, 71.

Berthier. V. Alexandre.

Berthier (César), comte, général de division, 394.

Bertrand (Comte), général de division, 422, 438.

Bessières, duc d'Istrie, maréchal commandant la Garde impériale, 83, 188, 214, 241, 488, 524, 526. V. Garde impériale.

Bessières (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 40, 105, 177.

Beurmann (Baron), général de brigade, 103.

Bienfaisance publique. — (6 février 1812.) Ordre de faire un versement de fonds à la Société de charité maternelle, 206. — (8 février.) Secours en subsistances à distribuer aux pauvres de Paris et du département de la Seine, 209. — (11 mars.) Note dictée en conseil des ministres : il sera établi dans toutes les villes des fourneaux pour les soupes à la Rumfort; le conseil recherchera les moyens de faire un fonds de dix millions afin de secourir les indigents qui souffrent de la hausse du blé : on déterminera ensuite comment ce secours devra être réparti entre les départements, 302. V. Subsistances (Service des).

Bignon (Baron), résident de France à Varsovie. — (20 décembre 1811.) Intention de l'Empereur d'attacher Bignon, en cas de guerre, à son quartier général; fonctions qui lui seraient dévolues; il s'occupera sans retard d'organiser, à l'aide d'agents polonais, un vaste réseau de surveillance autour de l'armée ennemie et dans les diverses places de la Russie; dépense mensuelle affectée à ce service, 95. — (31 décembre.) Ordre à Bignon d'accélérer les armements dans le Grand-Duché, et d'y préparer des ressources en subsistances et chevaux; discrétion qu'il doit apporter dans l'accomplissement de cette tâche, 144. — (28 mai 1812.) Concours que le baron Bignon devra prêter à l'ambassadeur de France à Varsovie, chargé d'étudier et de préparer les éléments d'une reconstitution éventuelle de la Pologne, 446. V. Varsovie (Grand-duché de).

Bigot de Pont-Bodin (Comte), colonel, directeur du parc de la réserve de cavalerie de la Grande Armée, 32.

Bigot de Préameneu (Comte), ministre des cultes, 500. V. Clergé séculier.

Blacks, général espagnol, 21.

Blocus continental. — (20 novembre 1811.) Progrès de la contrebande anglaise dans le Holstein; des plaintes seront adressées, à ce sujet, au ministre de Danemark, 23. — Observations au directeur général des douanes sur les abus qui se commettent dans l'octroi des licences; déclaration de nullité de tous les permis délivrés par la police et non revêtus de la signature de l'Empereur, 28. — (25 novembre.) Notes

dictées en conseil du commerce et des manufactures : désignation des denrées qui pourront être exportées au moyen de licences; en échange des vins, eaux-de-vie, graines de trèfle, on recevrait les sucres bruts, cuirs et potasses, dans un certain nombre de ports français; autres règlements à faire concernant l'entrée des cotons motrils et le mouvement des bateaux de pêche, 36, 39. — (13 janvier 1812.) Note sur le blocus continental dictée en conseil du commerce et des manufactures : résultat du système de prohibition; prix du sucre en France et dans les pays qui observent les dispositifs des décrets de Berlin et de Milan; avantages qu'il y aurait à faire entrer dans l'Empire une certaine quantité de denrées coloniales en échange d'une exportation de produits français; contre-coup probable de cette mesure en Angleterre; il n'y aurait plus désormais que deux espèces de licences; modifications et développements dont le nouveau système paraît susceptible; de quelles façons différentes il devrait être appliqué en Italie, dans la Confédération du Rhin, à Trieste, à Dantzig, dans les villes anséatiques et en Prusse, 167. — (19 janvier.) Ordre pour une saisie de marchandises coloniales dans la Poméranie suédoise, 182. — (28 janvier.) Dispositions prescrites à Davout pour la fermeture des passages entre la Suède et le continent, 194. — (11 mars.) Observation au vice-roi sur une introduction illégale de marchandises coloniales en Italie, 302. — (6 avril.) Ordre de fermer les yeux sur l'entrée en Corse du sucre et du café, 359.

Bonet (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 231, 245.

Bonnesoulle (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 104, 152, 545, 550.

Borghese (Camille), prince, gouverneur général des départements au delà des Alpes, 209, 417, 421.

Bourbons (Baronne de), sous-gouvernante de la Maison des enfants de France, 46.

Boulogne (Flottille de). V. Marine.

Bourcier (Comte), général de division, 206, 320, 337.

Bourceat (Baron), général de brigade, 48.

Bourmont, adjudant commandant, 182, 358.

Bourrienne (Fauvelet de), chargé d'affaires de France à Hambourg. — (25 décembre 1811.) Il est suspecté par l'Empereur d'entretenir des intrigues à Londres; rapport à faire, à ce sujet, par le ministre des relations extérieures, 104.

Bouvet, capitaine de vaisseau, 50.

Boyer de Rebeval, général de brigade, 336.

Briche (Baron), général de brigade, 153.

Brouard (Baron), général de brigade, 260.

Bruno, général de brigade, à la Grande Armée, 105.

Bruyère (Baron de), général de division à la réserve de cavalerie, 61, 164, 183, 218, 243, 278, 287, 317, 333, 414, 487, 488, 545, 549.

Budget. — (24 novembre 1811.) Nouvaleurs à éliminer du budget de 1812; il sera créé, pour les couvrir, une ressource extraordinaire, 33.

Burcka (Baron), général de brigade, à l'armée d'Espagne, 21.

Burthe (Baron), général de brigade, 103, 104, 153.

C

Cabotage. — (20 novembre 1811.) Mesure à prendre pour assurer la sécurité du cabotage sur les côtes de Bretagne, 25.

Cachin, directeur général des travaux de Cherbourg, 342.

Cadore (Duc de). V. Champagny.

Caffarelli (Comte de), général de division, à l'armée d'Espagne, 139, 140, 312, 356.

Camas, général de brigade, 69, 78.

Cambacérès (Prince), archichancelier, 221.

Cambriel, colonel, 242.

Canaux. — (27 janvier 1812.) Observations sur un projet de communication intérieure de la Baltique au Rhin; commission à nommer pour examiner le travail de l'ingénieur Beautems-Beaupré, 186, 187.

Canisy (Baron de), capitaine, écuyer de l'Empereur, 46.

Carnebe Melville, capitaine hollandais, 51.

Caara Saint-Cyr (Baron), général de division, 218, 243.
Castex (Baron), général de brigade, 60, 104, 153, 249, 330, 335, 339.
Castiglione (Duc de). V. Augerau.
Castlereagh (Lord), secrétaire d'État pour les affaires étrangères, à Londres, 371.
Caulaincourt, duc de Vicence, général de division, grand écuyer, 101.
Cavalerie. V. Armée (*organisation générale*), Réserve de cavalerie.
Cessac (Comte de). V. Lacuée.
Chabert, général de brigade, aide de camp du roi Jérôme, 278.
Chassol-Crouzol, intendant en Illyrie, 120.
Chambarlhac, général de division, 386.
Champagny (Nompère de), duc de Cadore, intendant général de la couronne. — (31 décembre 1811.) Ordre relatif à un présent de porcelaines destiné à l'Impératrice, 147. — (20 avril 1812.) L'Empereur réclame de Champagny le compte de ce qu'ont produit la démolition des maisons du Louvre et du Carrousel et la vente des terrains de la rue de Rivoli et des Capucines, 377.
Chaptal (Comte), membre de l'Institut. — (30 décembre 1811.) Il est chargé de faire un mémoire sur la fabrication du sucre de betterave, 133.
Charbonnel (Baron), général de brigade, 48.
Charpentier (Comte), général de division, 461.
Chasseloup-Laubat (Comte de), général de division, à la Grande Armée, 254, 255, 540, 547.
Chasseurs des montagnes. — (6 décembre 1811.) Nécessité de conserver, pour défendre la frontière pyrénéenne contre les incursions des bandes espagnoles, les bataillons de *chasseurs des montagnes*, 55. — (29 février 1812.) Ordre dans le même sens au ministre de la guerre, 262.
Chastel (Baron), général de brigade, 188.
Claparède (Comte de), général de division, 296, 354, 396, 457, 478, 513, 516, 524.
Clarke, comte d'Hunebourg, duc de Feltre, ministre de la guerre. V. Armée (*organisation générale*) et la *liste des lettres adressées à Clarke*, p. 587.
Clergé régulier. — (3 mars 1812.) Ordre au ministre des cultes concernant des maisons de sœurs de l'ordre de la Charité; disposition disciplinaire prescrite contre ces établissements, 276.
Clergé séculier. — (22 novembre 1811.) Mesure à prendre pour éloigner les Sulpiciens de tous les séminaires, 29. — (16 juin 1812.) Obligation, pour les prêtres qui veulent rentrer dans leurs bénéfices, de prêter le serment ecclésiastique prescrit par le concordat; distinction à établir entre ce serment et celui d'obéissance et de fidélité qu'ils doivent aussi en leur qualité de citoyens, 500.
Colbert (Baron), général de brigade, 188, 215.
Collin, comte de Sussy, ministre des manufactures et du commerce. — (10 janvier 1812.) En récompense de ses services, Collin est nommé ministre des manufactures et du commerce; attributions qui lui seront dévolues, 163.
Colonies espagnoles. — (25 novembre 1811.) Croisières à expédier sur les côtes d'Amérique pour y appuyer les colonies insurgées, 35.
Colonies hollandaises. — (25 novembre 1811.) Préparatifs d'expéditions pour Batavia, 35. — (5 décembre.) Ordre de faire partir de Brest et de Nantes divers bâtiments pour Java, 50.
Commerce. — (20 novembre 1811.) Annulation des licences délivrées par la police; l'exportation par les smogleurs est interdite, 28. — (25 novembre.) Notes dictées en conseil du commerce : discussion d'un système de dérogation partielle au blocus; denrées dont l'exportation pourra être autorisée en échange de produits anglais tels que sucres et laines; changements à introduire dans la réglementation du système de pêche, 36, 39. — (29 décembre.) Indication des denrées coloniales qui pourront être importées en France par le retour des convois chargés d'approvisionner l'armée d'Espagne et spécialement Barcelone; conditions dans lesquelles cet échange devra se faire, 125, 126. — (30 décembre.) Nécessité de multiplier les fabriques de sucre de betterave, afin d'encourager la culture de cette plante en utilisant toute la récolte annuelle; impuissance du commerce à se livrer à cette fabrication; exposé des raisons écono-

miques et politiques qui obligent le gouvernement à se charger seul de cette opération; aperçu des dépenses à faire dans cette vue, 133, 135. — (6 janvier 1812.) Conditions auxquelles la patente sera donnée aux fabricants de sucre de betterave; garanties et immunités que le gouvernement leur accordera; bénéfices à réaliser; fabriques-écoles à établir sur divers points de la France, 158. — (10 janvier.) Création d'un ministère des manufactures et du commerce; affaires qui ressortiront à ce département, 163. — (13 janvier.) Observations relatives aux résultats du système prohibitif; mesures à prendre pour faire entrer dans l'Empire certaines denrées coloniales, telles que sucre, café, indigo et thé, en échange de produits naturels et manufacturés, dont l'exportation se ferait moyennant deux sortes de licences; impulsion nouvelle que le commerce et la fabrication de France recevraient de ces opérations, 167. — (25 avril.) Ordre de lever les entraves qui gênent la pêche sur les côtes de France et de Hollande, 385. V. Blocus continental.

Compans (Comte), général de division, 34, 541, 545.

Confédération du Rhin. — (2 décembre 1811.) Jugement de Napoléon sur l'état des esprits en Allemagne; du caractère du peuple allemand comparé à celui du peuple espagnol; inanité des bruits alarmants qu'on fait circuler; satisfaction des Hessois; observations de l'Empereur au sujet d'un pamphlet de Kotzebue et de libelles répandus par les Anglais, 44 à 46. — (16 décembre.) Les princes de la Confédération seront invités à tenir prêts leurs contingents; instructions sur ce sujet au ministre des affaires étrangères, 82. — (30 décembre.) L'Empereur presse la mise sur pied des contingents de la Confédération, 132. — (13 janvier 1812.) Demande de soldats à faire aux cours de Hesse-Darmstadt, Wurtemberg, Bavière et Saxe, 166. — (28 janvier.) Ordres relatifs à l'organisation de plusieurs contingents de la Confédération destinés à composer une division sous le commandement du général Daendels, 192. — (9 février.) Composition de la 1re brigade de la division princière; elle sera employée à défendre les côtes anséatiques; destination prescrite aux brigades de Berg, de Hesse-Darmstadt, de Bade, de Mecklenburg; généraux chargés des commandements, 216. — (21 février.) Marche des contingents allemands dans le mouvement général du corps d'observation de l'Elbe, 243. — (3 mars.) Nouvelles demandes de troupes et de munitions de guerre faites aux princes de la Confédération, 274; les brigades de Hesse-Darmstadt, de Berg et de Bade, commandées par Daendels, formeront la 26e division de la Grande Armée, 277. — (29 mars.) Instructions à transmettre aux ministres de France près les princes de la Confédération; l'Empereur désire que ces souverains concertent un accord de forces pour se secourir mutuellement en cas de besoin, 347. — (20 juin.) Pillages commis en Pologne par la brigade wurtembergeoise; suppression de cette brigade, mise par l'Empereur à l'ordre de l'armée, « c'est-à-dire de l'Europe », 519. V. Grande Armée.

Confédération helvétique. — (12 novembre 1811.) Observations sur l'effectif insuffisant des régiments suisses; fixation du contingent annuel que les cantons doivent fournir à Napoléon, 5. — (29 mars 1812.) Démarches prescrites au ministre de France en Suisse pour obtenir de ce pays qu'il se charge de contenir, au besoin, le Tyrol et la Vorarlberg, pendant la prochaine campagne de Napoléon, 347.

Conscription. — (16 décembre 1811.) Prochaine levée de la conscription de 1812, 82. — (18 décembre.) Emploi à faire de ces recrues pour la défense de la Hollande, de Hambourg et des côtes de l'Ouest; principes généraux à observer dans la répartition des conscrits, 105. — Note dictée en conseil des ministres : principes qui doivent présider à l'organisation de l'armée de mer; est passible de la conscription tout marin qui ne se trouve pas déjà, en vertu de l'inscription, à bord d'un vaisseau; application de l'Empereur touchant ce système; utilité d'établir l'inscription maritime en Hollande, 91. — (19 décembre.) Ordre de présenter au Conseil d'État le décret relatif à la levée de 1812, 94. — (24 janvier 1812.)

Intention de l'Empereur de faire prochainement, sous le titre de premier ban de la garde nationale, une levée répartie sur les conscriptions de 1809 à 1812; ces soldats demeureraient à l'intérieur, préposés à la garde du territoire, 185.

Constantin Paulowitz, grand-duc de Russie, 547.

Carrineau (Baron), général de brigade, 103, 104, 153, 249, 315, 549.

Corfou (Ile de), dans la mer Ionienne. — (26 décembre 1811.) Évaluation de la quantité d'approvisionnements en réserve à Corfou; nouvelles expéditions destinées à cette île; mesures à prendre pour en assurer le ravitaillement pendant deux ans, 113. — (29 décembre.) Nécessité de n'envoyer à Corfou que des convois bien escortés qui puissent défier les croisières anglaises, 131.

Corps diplomatique. V. Diplomatique (Corps.)

Corps d'observation de l'Elbe (1er *corps.*) — (12 novembre 1811.) Instructions pour l'organisation de l'artillerie de ce corps, 7, 8. — (23 novembre.) Répartition du matériel entre les places de Minden, Münster et Wesel; généraux chargés des commandements de cette artillerie, 31, 32. — (9 décembre.) Renfort de cavalerie expédié au corps de Davout, 60. — (16 décembre.) Adjonction d'un équipage de matelots de la flottille au corps d'observation de l'Elbe, 85. — (20 décembre.) Observations sur l'état sanitaire de ce corps; nécessité d'en compléter promptement l'effectif, 96. — Ordre à Davout au sujet de l'état de situation de son armée au 1er décembre, 97. — (25 décembre.) Instructions concernant la formation de cinq brigades de cavalerie légère destinées à faire partie du corps d'observation de l'Elbe, 105. — Organisation des cinq divisions de cuirassiers de l'armée de Davout; généraux chargés de les commander; dispositions relatives au service des lanciers et des chevau-légers pendant la prochaine campagne, 105, 106. — Changements dans la composition de la 6e division du corps d'observation de l'Elbe; elle se réunira à Osnabrück; ordres concernant la formation des 8e et 9e divisions, 107, 108. — (27 décembre.) Énumération de bataillons appelés à faire partie du corps de Davout, 118. — (30 décembre.) Ordre à Davout de faire tous les achats de chevaux nécessaires pour la remonte de son armée, 140. — Dispositions prises pour compléter l'organisation du corps d'observation de l'Elbe: infanterie, garde impériale, cavalerie légère, réserve de la cavalerie, équipage de siége, artillerie, 141. — (2 janvier 1812.) Le corps d'observation de l'Elbe, dédoublé, formera deux des quatre corps de la Grande Armée, 151. — (6 janvier.) Ordre relatif à l'armement des cuirassiers et des chevau-légers du corps de Davout, 160. — (10 janvier.) Composition du 1er corps d'observation de l'Elbe, 163. — (15 janvier.) Réflexions touchant les états de situation du corps d'observation de l'Elbe, 177. — (19 janvier.) Directions prescrites aux différentes divisions de Davout, 182. — (21 février.) Ordre au prince d'Eckmühl de commencer le mouvement de son corps sur Stettin; positions qu'il devra occuper du 5 au 10 mars; forces qu'il aura sous ses ordres, 242. — (24 février.) Prescriptions relatives au dépôt de réforme à organiser à Stettin; précaution à prendre pour la réforme des chevaux, 252. — (3 mars.) A dater d'avril, le 1er corps d'observation de l'Elbe prendra le nom de 1er *corps de la Grande Armée*, 277. V. Grande Armée.

Corps d'observation de l'Elbe (2e *corps*). — (10 janvier 1812.) Composition du 2e corps d'observation de l'Elbe; il sera commandé par le duc de Reggio, 163. — (22 février.) Ordre à Ondinot de porter son quartier général à Magdeburg, 249. — (3 mars.) A dater du 1er avril, le 2e corps d'observation de l'Elbe prendra le nom de 2e *corps de la Grande Armée*, 277. V. Grande Armée.

Corps d'observation de l'Océan (3e *corps de la Grande Armée*). — (2 janvier 1812.) Ce corps formera un des quatre de la Grande Armée, 151. — (10 janvier.) Infanterie et cavalerie qui le composeront, 163. — (23 février.) Ce corps passera le Rhin à la fin de février pour se diriger sur Leipzig et Erfurt, 250. — (3 mars.) A partir du 1er avril, le corps d'observation de

l'Océan prendra le nom de 3e *corps de la Grande Armée*, 279. V. Grande Armée.

Corps d'observation de réserve (*de l'armée d'Espagne*). — (30 décembre 1811.) Dissolution de ce corps, 140.

Corps d'observation de l'Italie méridionale, commandé par le général Grenier, 346.

Corps d'observation d'Italie (4e *corps de la Grande Armée*). — (16 décembre 1811.) Organisation à donner à ce corps; instructions concernant les régiments français, les régiments étrangers et les régiments italiens; composition de l'artillerie et de la cavalerie, 86, 89. — (28 décembre.) Ordre au vice-roi de hâter la réunion des troupes du corps d'observation d'Italie; dispositions relatives à l'organisation de l'artillerie et du train, 123. — Mesures à prendre en vue de l'approvisionnement de ce corps; mode de transport à employer, 124. — (30 décembre.) Ordre pour la formation d'un bataillon d'équipages militaires italien; le vice-roi portera son attention sur la question des moyens de transport et sur celle des fours de campagne, 143. — (2 janvier 1812.) Organisation définitive du corps d'observation d'Italie, un des quatre de la Grande Armée, 152. — (3 janvier.) Le prince Eugène prendra discrètement toutes les mesures nécessaires pour que les trois divisions de son corps se tiennent prêtes à se mettre en marche au premier moment; dépôt à former à Trente; dispositions touchant la remonte de la cavalerie et le service des équipages militaires, 155. — (13 janvier.) Ordre au vice-roi de former une compagnie de marins de la garde italienne, 172. — (22 janvier.) Création au corps d'observation d'Italie d'un bataillon d'équipages militaires ayant des attelages de bœufs, 184. — (29 janvier.) Dispositions pour une prochaine mise en marche de l'armée du prince Eugène, 197. — (7 février.) Il sera formé un corps d'ouvriers à la suite de l'équipage du pont du corps d'observation d'Italie, 208. — (8 février.) Ordre au corps d'observation d'Italie de se mettre en marche vers le Danube; il traversera le Tyrol en neuf colonnes, 212. — Junot commandera le corps d'observation d'Italie, sous les ordres du vice-roi, 213. — Instructions concernant le mouvement prescrit à l'armée du prince Eugène; elle devra descendre « comme un torrent du haut du Brenner sur le Danube »; nomination du général Charpentier comme chef d'état-major, 215. — (10 février.) Ordre au vice-roi de hâter son mouvement vers Ratisbonne, 219. — (29 février.) Nécessité de compléter l'effectif des régiments du 4e corps; les détachements supplémentaires seront réunis à Vérone pour rejoindre à la fin de mars; observations sur l'état de situation des équipages militaires, 265. V. Grande Armée.

Corsaires. — (8 février 1812.) Défense aux gouverneurs militaires d'avoir des intérêts dans les armements des corsaires, 215.

Corvisart (Baron), premier médecin de l'Empereur, 420.

Côtes (Défense des). V. Marine (*service général et constructions*).

Croates (Troupes). — (12 janvier 1812.) Ordre à Clarke de compléter l'organisation des troupes croates, 165.

Cultures. — (30 décembre 1811.) Note dictée en conseil du commerce et des manufactures: nécessité d'encourager la culture de la betterave en établissant une quantité de fabriques de sucre proportionnée aux semailles; évaluation du rendement annuel des plants; examen de la question aux points de vue économique et politique, 133 à 135. — (6 janvier 1812.) Ordre au ministre de l'intérieur de faire un rapport sur la culture de la betterave; disposition concernant les prochaines semailles, 158.

Curial (Baron), général de division, 300.

Custinguer (Jean), concierge de la légation russe à Paris, 275.

Czartoryski (Adam), prince, 443.

Czernitchef (Comte de), colonel, aide de camp de l'empereur de Russie, 253, 273, 275.

D

Daendels, général de division, 192, 217, 244, 277, 355, 376, 378, 428, 453.
Dagneau, armateur, 28.
Damas, général de division, 194, 217, 219, 279.
Danemark. — (20 novembre 1811.) Plaintes de Napoléon au sujet de la contrebande anglaise dans le Danemark; démarches à faire à Copenhague pour y mettre un terme, 23. — (4 février 1812.) Ordre au ministre des relations extérieures d'entrer en négociation avec le Danemark pour un achat de chevaux, 204. — (29 mars.) Alliance conclue avec le Danemark en vue de la prochaine campagne; contingent qui sera fourni par ce pays, en cas de descente des Anglais, 348. — (22 avril.) Aux termes du traité conclu avec l'Empereur, 12,000 Danois se porteront, le cas échéant, sur l'Oder ou le Zuiderzee, 382.
Danzig (Duc de). V. Lefebvre.
Danzig, ville forte de Prusse, occupée par les Français. — (13 décembre 1811.) Instructions concernant l'approvisionnement de Danzig, 73. — (13 janvier 1812.) Ordres sur le même sujet, 165. — (1er juin.) Ordre à la division Daendels d'occuper Danzig et de défendre de là les côtes de la Baltique, 453, 456. — (9 juin.) Composition de la garnison de Danzig, 475. — (9 juin.) Mesures à prendre pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main; le commandant sera changé, 476.
Daru (Comte), ministre secrétaire d'État, 175, 257, 258, 280.
Daumesnil (Baron), général de brigade, 188.
Davelouis, 24.
Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, maréchal commandant le corps d'observation de l'Elbe (1er corps de la Grande Armée). — (14 novembre 1811.) Instructions à Davout dans la prévision d'hostilités de la part de la Prusse; le prince d'Eckmühl envelopperait toutes les garnisons prussiennes jusqu'à la Vistule, 14, 15. — (15 novembre.) Préparatifs à faire pour pouvoir, le cas échéant, lier les mains à la Prusse; des équipages de siége seront dirigés contre Spandau et Kolberg, 15, 16. — (24 novembre.) Ordre à Davout d'envoyer à l'Empereur un état de la situation de ses troupes; forces dont pourra disposer ce maréchal; garnisons à mettre dans les places de Glogau et de Magdeburg, 34, 35. — (2 décembre.) Napoléon recommande à Davout de ne point ajouter créance aux prétendus bruits d'une insurrection de l'Allemagne; la dignité du prince d'Eckmühl et la haute importance de ses fonctions exigent qu'il vive en dehors de ces rumeurs, 44, 45. — (19 décembre.) Question au prince d'Eckmühl au sujet d'une commande éventuelle de voitures de transports militaires, 95. — (9 février 1812.) Préparatifs prescrits à Davout pour un mouvement secret de son corps vers la Vistule, 218. — (21 février.) Ordre au prince d'Eckmühl de commencer son mouvement sans délai, 242. — (3 mars.) Le maréchal Davout disposera son corps de manière qu'en deux jours il puisse passer l'Oder; son avant-garde correspondra avec le prince Poniatowski, 278. — (6 mars.) Échelonnement prescrit aux divisions de Davout, à partir du 15 mars; elles devront, dès que l'Empereur aura envoyé l'ordre de marche, arriver sur la Vistule en dix ou douze jours, 286. — (16 mars.) Au cas où les Russes commenceraient les hostilités, le 1er corps, avec Davout, contiendrait l'ennemi sur le Niemen, 314. — Ordre au prince d'Eckmühl de porter son quartier général à Thorn, 316. — (25 mars.) Le langage de Davout devra, jusqu'à nouvel ordre, rester pacifique; il évitera toute reconnaissance militaire au delà de la Vistule, 339. — (30 mars.) Défense au prince d'Eckmühl de faire aucun mouvement offensif avant d'en avoir reçu l'ordre, 348, 351. — (22 mai.) Nécessité pour Davout de tenir tout son corps concentré sur la rive droite de la Vistule, 418. — Fixation du traitement du prince d'Eckmühl, 419. — (26 mai.) Instructions à Davout pour le mouvement de son corps d'armée; l'Empereur lui recommande de s'embarrasser le moins possible de bagages, 432. — (4 juin.) Ordre au prince d'Eckmühl de mettre un terme

aux pillages des Wurtembergeois, qui fourragent en tous sens dans la Pologne, 465. — (5 juin.) Davout recevra l'ordre d'occuper les bords de la Pregel, Insterburg, Wehlau et Kœnigsberg, 472. — (6 juin.) Même ordre au prince d'Eckmühl, 474. — (10 juin.) Il dirigera sa cavalerie légère sur Gœteborg, 479. — (15 juin.) Ordre à Davout de s'établir à Wilkowysski, 496, 499. — (20 juin.) Précautions à prendre par le prince d'Eckmühl pour ne pas démasquer trop tôt son mouvement, 520. — (21 juin.) Il se portera avec son corps d'armée dans la direction de Kovno, 524. — (25 juin.) Davout à Roumchichki, 537. — (26 juin.) Ordre à ce maréchal de réunir son armée et de la faire reposer, 541. V. Grande Armée.

Decaen, général de division, à l'armée d'Espagne, 21, 110, 111, 262, 356.

Décisions, 200, 242.

Decrès (Comte), vice-amiral, ministre de la marine, 70. V. Marine.

Décrets. — (9 décembre 1811.) Décret abolissant le régime féodal dans les trois nouveaux départements du Nord, 62.

Defermon (Comte), ministre d'Etat, intendant général du domaine extraordinaire. V. Domaine extraordinaire.

Defrance (Comte), général de division, 248.

Dejean (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 103, 105.

Delaborde (Comte), général de division, 300, 335, 337, 339, 354, 411, 451, 507, 516, 524.

Delort de Gléon (Baron), général de brigade, 103.

Deschamps, commissaire ordonnateur des guerres, 487.

Dessaix (Baron), général de division, à la Grande Armée, 183, 218, 279, 286, 330, 550.

Dessolle, général de division, 356, 547.

Datrès, général de division, 501.

Deux-Siciles. — (26 janvier 1812.) Destitution du chargé d'affaires de France à Naples, 186. — (17 mai.) Mesures prises pour la défense du royaume des Deux-Siciles pendant la campagne contre les Russes, 404. — (23 mai.) Ordres concernant le même objet, 422, 423, 424.

Diplomatique (Corps). — (16 février 1812.) Ordre au ministre des relations extérieures de remplacer deux agents français à l'étranger, 224. — (25 avril.) Il sera établi des consuls français dans les places de Kolberg, Elbing, Kœnigsberg, Memel, Riga, Rostock, Wismar, Stralsund et Altona, 385.

Doktourof, général russe, 550.

Domaine de l'Etat. — (17 janvier 1812.) Opportunité d'abattre une avenue d'ormes, près de Brienne : question adressée sur ce sujet au ministre des finances, 181.

Domaine extraordinaire. — (16 janvier 1812.) Rachat, par le grand-duc de Hesse-Darmstadt, de diverses propriétés allemandes faisant partie du domaine extraordinaire; observations de l'Empereur au sujet de la convention conclue à cet égard, 177. — (6 février.) Ordre à Defermon de verser à la Société de charité maternelle diverses sommes qui lui sont dues, 206.

Dommanget (Baron), général de brigade, à la réserve de cavalerie, 332.

Dornès (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 103, 105.

Doassenne (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 22, 80, 138, 187, 189, 279.

Dotations. — (14 janvier 1812.) Réponse de l'Empereur à une demande de supplément de dotation faite par le duc de Padoue, 175.

Douanes. — (10 janvier 1812.) Nomination de Collin, comte de Sussy, comme ministre des manufactures et du commerce; la surveillance de l'administration des douanes sera dans ses attributions, 163.

Doumerc (Baron), général de division, à la réserve de cavalerie, 41, 61, 105, 153, 164, 249, 308.

Dumanoir-le-Pelley, contre-amiral, 426.

Dumas (Comte), général de division, directeur des revues et de la conscription militaire, 90, 94.

Dumuy (Baron), général de division, 439.

Duaand, maison de commerce, 126.

Duroc, duc de Frioul, général de division, grand maréchal du palais, 175.

Durosnel (Comte), général de division, aide de camp de l'Empereur, 102, 376, 429, 509.

Duhutta (Baron), général de division, 383, 408, 454.

E

Eblé (Baron d'), général commandant les équipages de pont de la Grande Armée, 31, 343, 389, 463, 472, 478, 531, 535, 540, 542, 546. V. Grands Armés.

Eckmuhl (Prince d'). V. Davout.

Élisa Napoléon, grande-duchesse de Toscane, 310.

Empecinado (L'), chef de troupes insurrectionnelles en Espagne, 21.

Ems-Oriental (Département de l'), 142.

Équipages de pont. V. Artillerie.

Équipages militaires. V. Guerre (Administration de la).

Erkouf, général de division, 242.

Espagne (*Opérations en*). — (19 novembre 1811.) Succès remportés par l'armée du Midi; nécessité de s'emparer le plus tôt possible de Valence; ordres à transmettre en conséquence au maréchal Suchet, qui sera soutenu, au besoin, par Reille et Marmont; retraite de Mina dans le nord de la Péninsule; marche de Decaen sur Barcelone, 21, 22. — L'Empereur se plaint de ne pas recevoir des rapports réguliers de ses généraux en Espagne, 22. — (20 novembre.) Observations au major général de l'armée d'Espagne sur le genre de guerre à faire aux insurgés dans la Péninsule : on substituera des colonnes mobiles et disséminées aux corps compactes et stationnaires, 27. — (6 décembre.) Précautions prises par l'Empereur pour protéger, le cas échéant, la frontière pyrénéenne contre les incursions des bandes espagnoles, 54, 55. — Cause des pertes essuyées par l'armée de Catalogne; insalubrité de l'Ampurdan pour les troupes, 56. — Instructions pour les ducs de Raguse et de Dalmatie; blâme exprimé par Napoléon à propos d'une manœuvre malheureuse du général Girard; recommandation expresse de n'opposer que de grandes masses aux Anglais; opérations prescrites à Soult dans le midi de la Péninsule, 59. — (24 décembre.) Distribution d'un onzième convoi de fonds entre les divers corps de l'armée d'Espagne, 102. — (26 décembre.) Mesures à prendre pour assurer, au moyen de voitures roulières, l'approvisionnement de Barcelone; premières opérations du siége de Valence; instructions pour le général Decaen, 110, 111. — (29 décembre.) Explications concernant les opérations à entreprendre, par l'entremise d'une maison de commerce, afin de fournir à Barcelone et aux troupes françaises en Espagne les munitions de bouche nécessaires, 125, 129. — (30 décembre.) Instructions à transmettre à Suchet; ce maréchal conservera le gouvernement de Valence et le commandement du 3e corps; rôle assigné au général Reille; création d'un *corps d'armée de l'Èbre;* le corps d'observation de réserve sera dissous, 136, 140. — (7 janvier 1812.) Envoi d'un douzième convoi de fonds pour les armées d'Espagne et de Portugal, 161. — (9 janvier.) Mesures à prendre pour assurer le ravitaillement de Barcelone et, à l'occasion, la défense de Tarragone, 162. — (25 janvier.) Organisation de la Catalogne en quatre départements, 185. — (27 janvier.) Marche des Anglais sur Ciudad-Rodrigo; ordre à Dorsenne de soutenir Marmont; importance du mouvement prescrit à Montbrun, 187. — (11 février.) Mesures à prendre par Marmont pour secourir l'armée du Midi; il doit s'établir offensivement de Salamanque à Almeida, et se préparer à marcher sur Ciudad-Rodrigo, 220. — (18 février.) Ordre de faire partir pour la Catalogne les intendants, les préfets et les sous-préfets nouvellement préposés à l'administration de cette province, 228. — Fautes commises par le duc de Raguse; après avoir manqué l'occasion de reprendre Ciudad-Rodrigo, ce maréchal doit se fortifier à Salamanque, tandis que le duc de Dalmatie empêchera le corps du général Hill de se réunir à Wellington; au cas où cette jonction viendrait néanmoins à s'opérer, Marmont serait renforcé par l'armée du Nord; d'un autre côté, ce n'est qu'en conservant les Asturies que le duc de Raguse peut, après une bataille perdue, assurer sa retraite; exposé des conséquences qu'ont entraînées depuis quelque temps les fausses manœuvres de Marmont et l'inopportune dissémination de son armée; en résumé, la conquête du Portugal dépend de la conduite ultérieure de ce

maréchal : il faut qu'il laisse à l'armée du Midi, forte de 80,000 hommes, le soin de contenir une partie des Anglais sur la rive gauche du Tage, et qu'il prépare tout pour une nouvelle offensive sur Ciudad-Rodrigo, 228 à 235. — (21 février.) Nouvelle faute de Marmont; il n'a pas compris les intentions de l'Empereur sur Valence; ce mouvement devait avoir lieu par Cuenca et avec des forces relativement considérables, 244. — Ordre au duc de Raguse de faire réoccuper les Asturies par la division Bonet; Napoléon insiste sur l'importance de cette position, que Marmont, dans aucun cas, ne doit évacuer; quant à Badajos, d'ailleurs défendue par les 80,000 hommes du duc de Dalmatie, si Wellington la menaçait, le duc de Raguse l'arrêterait par une diversion triomphante en marchant sur Ciudad-Rodrigo et Almeida; en résumé, le plan qui est prescrit est toujours le même : s'établir fortement à Salamanque sans abandonner les montagnes du nord, et, de là, contenir les Anglais, 245. — (29 février.) L'Empereur continue de craindre les incursions des bandes espagnoles sur la frontière pyrénéenne; division de réserve chargée, sous les ordres du général Travot, de concourir, avec les gardes nationales et les *chasseurs des montagnes*, à la défense des départements limitrophes, 260 à 263. — (8 mars.) Ordre au général Reille de déloger de la Cerdagne française les insurgés espagnols, 296. — (12 mars.) Confirmation des dernières instructions données au duc de Raguse : il doit ou retenir en échec sur la rive droite du Tage la plus grande partie de l'armée anglaise, ou, si celle-ci s'affaiblit de quelques divisions, prendre hardiment l'offensive et investir Almeida; c'est à l'armée du Midi que reviendra pendant ce temps la tâche de défendre Badajos, 306. — (16 mars.) Le roi Joseph est revêtu du commandement en chef de toutes les armées françaises en Espagne, 313. — (29 mars.) Occupation des Asturies par les insurgés espagnols; plaintes de l'Empereur à ce sujet, 349. — (3 avril.) Ordre à Reille de se rendre en Aragon pour prendre le commandement de cette province; la Catalogne sera sous les ordres de Decaen; sur le Tage, le succès des opérations dépend du duc de Raguse, auquel l'Empereur laisse carte blanche, 356. — (8 avril.) Envoi d'un treisième et d'un quatorsième convoi de fonds à l'armée d'Espagne, 362. — (28 mai.) Ordre au général L'Huillier de se maintenir en mesure de pouvoir secourir, le cas échéant, Saint-Sébastien, 447.

Essan (Comte d'), commandant un corps russe, 484, 496.

Estafettes. — (13 mars 1812.) Ordre relatif aux estafettes à établir de Paris à Berlin, 308. — (16 mars.) Organisation du service d'estafette entre Paris et la Grande Armée, 325.

États barbaresques. V. Barbaresques (États).

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie. — (8 février 1812.) Ordre au vice-roi d'ébranler les colonnes de son corps d'armée dans la direction du Danube; instructions relatives au passage des troupes dans les montagnes du Tyrol; le prince Eugène fera partir ses équipages, tout en demeurant jusqu'à nouvel ordre à Milan, 212, 213. — Nouvelles instructions dans le même sens au vice-roi, 215. — (10 février.) Le prince Eugène tâchera d'avancer d'une semaine l'arrivée de sa tête de colonne à Ratisbonne; il passera par Paris avant de rejoindre son corps à Dresde, 219. — (3 mars.) L'Empereur reproche au vice-roi d'avoir causé par sa négligence la perte du vaisseau *le Rivoli*, pris par les Anglais, 281. — (28 mars.) Ordre au prince Eugène de se tenir prêt à venir à Paris, pour se rendre de là à Glogau et rejoindre son corps d'armée, 347. — (17 avril.) Même ordre au vice-roi, 370. — (30 avril.) Le prince Eugène se rendra à Plock pour y accélérer la formation de ses magasins; forces mises sous son commandement, 391. — (21 mai.) Ordre au vice-roi de porter son avant-garde à Willenberg, 414. — (26 mai.) Son prochain quartier général sera Soldau, 433. — (1er juin.) Reconnaissance de divers points de la frontière russe à faire faire par le prince Eugène, 458. — Le vice-roi est mandé à Thorn près de l'Empereur, 460. — (5 juin.) Ordre au prince Eugène de s'avancer dans la direction de Rastenburg, 469. — (10 juin.) Son quartier général devra être le 14 à Pultusk, et

le 17 à Ostrolenka; c'est au vice-roi qu'il appartient de tomber sur la droite des Russes, dans le cas où ils s'ébranleraient; sinon, il se bornera, par des mouvements calculés pour occuper l'ennemi vers Grodno et Bialystok, à faciliter le passage du Niemen à l'aile gauche de la Grande Armée, 480. — Le prince Eugène reculera sa ligne d'opérations sur Thorn et Osterode; mais il s'arrangera toujours pour tomber, le cas échéant, sur la droite des Russes; l'Empereur lui indique les points où il devra, le moment venu, passer le Niemen, 480. — (11 juin.) Manœuvres prescrites au prince Eugène en vue du mouvement de Bagration sur Brzesc et le Niemen; il doit se serrer d'une part contre le corps du roi Jérôme, et de l'autre contre le gros de l'armée, 486. — (15 juin.) Ordre au vice-roi de porter son quartier général à Oletzko, 496. — (17 juin.) Le prince Eugène ajournera son mouvement jusqu'à ce qu'il ait réuni des vivres en quantité suffisante, 508. — (19 juin.) L'Empereur ordonne à Eugène Napoléon de continuer sa marche sur Oletsko, 512. — (20 juin.) Point présumé où le vice-roi franchira le Niemen, 516. — (21 juin.) Ordre à Eugène Napoléon de se porter sur Maryampol, afin de passer le fleuve à Kovno ou à Preny, 524. — (25 juin.) Instructions au vice-roi pour qu'il se tienne prêt à franchir le Niemen, 540. — (26 juin.) Il le passera dans la nuit du 27 au 28, à Piloui, où un pont sera jeté par Eblé, 542. V. Grands Armée.

Everts, chef de bataillon, 12.

Exelmans (Baron), général de brigade, 188.

F

Faure de Gière (Baron), général de brigade, désigné pour commander l'artillerie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée, 31, 48.

Fay, fabricant de sucre de betterave, 134.

Feltre (Duc de). V. Clarke.

Féodal (Régime). — (9 décembre 1811.) Abolition du régime féodal dans le département de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe; effets généraux de cette abolition; nouveaux règlements législatifs; suppression des droits seigneuriaux et féodaux; articles concernant les corvées; fixation des indemnités, 62 à 67.

Ferretier, capitaine de frégate. — (25 décembre 1811.) Instructions à cet officier, chargé de croiser, avec une division, dans l'Océan, 108.

Ferrière, général de brigade, 103, 105, 153.

Finances. — (24 novembre 1811.) Fonds affectés à la construction de la route de Wesel; rapport à faire par Gaudin sur cette question, 34.

Fleurus (Duc de). V. Jourdan.

Florence. V. Menricité (Dépôts de).

Forestier, capitaine, 118.

Forêts. V. Marine (*constructions*).

Fournier (Baron), général de brigade, 147.

François II, empereur d'Autriche. — (3 avril 1812.) Napoléon remercie François II de ses assurances d'amitié; il espère en la durée de l'alliance conclue entre la France et l'Autriche, 358. — (26 mai.) François II à Dresde, auprès de Napoléon, 433. V. Autriche.

Frédéric, roi de Wurtemberg. — (11 mai 1812.) L'Empereur remercie ce souverain des vœux qu'il lui a exprimés pour la réussite de ses projets, 404.

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, duc de Varsovie, 441. V. Saxe, Varsovie (Grand-duché de).

Fresia, général de division italien, 437.

Friant (Comte), général de division, à la Grande Armée, 183, 218, 541, 545.

Frioul (Duc de). V. Duroc.

Frontières (Défense des). — (6 décembre 1811.) Nécessité de pourvoir à la défense des frontières pyrénéennes; il sera organisé, dans cette vue, une garde nationale dans les départements limitrophes; chacun d'eux fournira en outre deux bataillons d'élite, et l'on conservera les bataillons de *chasseurs des montagnes*, 54, 55. — (29 février 1812.) Réunion sur la frontière pyrénéenne d'une division de réserve commandée par le général Travot; positions que ce général devra occuper dans la montagne; composition de sa division; maintien des gardes nationales de la contrée et des *chasseurs des montagnes*; nécessité de rectifier la frontière de façon à posséder tous les pendants des eaux, 260.

G

GANTEAUME (Comte), vice-amiral, 308.
GARDE IMPÉRIALE. — (16 décembre 1811.) Ordre au ministre de la guerre de mettre la Garde en état d'entrer en campagne; instructions concernant la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie de cette arme, 83. — (21 décembre.) Comment doit être organisée l'administration de la Garde : ordonnateurs, commissaires des guerres, ouvriers, équipages militaires, etc., 98. — Mesures prises pour compléter l'effectif de la cavalerie de la Garde, 99. — Avis à Bessières au sujet de l'organisation du génie de la Garde impériale, 100. — (23 décembre.) Artillerie de la Garde rappelée d'Espagne, 101. — (27 janvier 1812.) Observations sur l'état-major de la Garde; jugement sur divers officiers auxquels l'Empereur désirerait confier un commandement, 188. — (8 février). Ordre à Bessières de faire partir secrètement pour Bruxelles la première division de la Garde, 214. — (19 février.) Instructions au duc d'Istrie pour qu'il expédie divers détachements de la Garde vers Mayence; ces mouvements devront se faire de nuit et avec le plus grand secret, 241. — (10 mars.) Nouveaux ordres à Bessières pour la mise en marche de la Garde vers Mayence et vers l'Elbe; composition de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, 299. — Prescriptions relatives aux aigles et fanions, 301. — (14 mars.) Dispositions pour expédier en poste, de Bayonne à Paris, huit bataillons de la Garde, 309. — Ordre concernant le mouvement successif de la Garde vers la Vistule, 315. — (18 mars.) Le maréchal Bessières la dirigera sur Würzburg, 327. — (25 mars.) Instructions relatives à ce mouvement, 336. — (2 avril.) L'Empereur réclame un état de la situation et du mouvement de la Garde, 354. — (3 avril.) Projet de former de la Garde deux commandements qui seraient donnés aux maréchaux Mortier et Lefebvre, 355. — (4 avril.) Ordre concernant le départ pour la Grande Armée des derniers détachements de la Garde, 358. — (10 avril.) Le commandement de la vieille Garde est confié au maréchal Lefebvre, 366. — (4 juin.) Réunion de la Garde à Thorn, 467. — (9 juin.) Mouvement de la première division de la Garde sur Kœnigsberg, 477. — (10 juin.) Ordre à la division de la vieille Garde de se porter de Heilsberg sur Schippenbeil, 478. — La Garde impériale manœuvrera, vers le 20, pour passer le Niemen, 482. — (13 juin.) Ordre à Bessières et à Lefebvre de se diriger sur Insterburg, 488. — (16 juin.) La Garde, marchant sur Insterburg, fera étape à Tapiau, 504. — (19 juin.) Approvisionnements dont la Garde devra se munir avant de quitter Insterburg, 513. — (20 juin.) Ordre à la Garde de partir pour Stallupœhnen, 513. — Ordre du jour concernant la Garde, au moment du passage du Niemen, 520. — (21 juin.) Mouvement prescrit à Bessières et Lefebvre en avant de Wilkowyszki, 524. V. GRANDE ARMÉE.
GARDES NATIONALES. — (6 décembre 1811.) Nécessité de pourvoir à la défense des frontières pyrénéennes par l'organisation des gardes nationales dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Ariége, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, 54. — (3 mars 1812.) Note sur un projet d'organisation de la garde nationale : la création de ces cohortes donnera une nouvelle armée à l'intérieur; instructions pour la rédaction du décret à intervenir : cette milice, qui ne sortira point des frontières, comprendra un premier ban, un deuxième et un arrière-ban; les commandements seront déférés à des généraux sénateurs, 281. — (2 avril.) Ordres relatifs à l'embrigadement des cohortes de gardes nationales, 353. — (26 mai.) Instructions sur l'emplacement des cohortes, 430. — (13 juin.) Ordre d'envoyer une demi-brigade à Bayonne, 486. — (16 juin.) L'Empereur presse la formation des cohortes et l'envoi à Bayonne d'un certain nombre de brigades de Normandie, 501. — (21 juin.) Ordres dans le même sens au ministre de la guerre, 522.
GARRAU (Baron), général de brigade, 260.
GAUTHRIN (Baron), général de brigade, 105, 153.
GENDARMES D'ORDONNANCE. — (2 avril 1812.)

Projet de l'Empereur de créer plusieurs compagnies de ces gendarmes, 354.

Gênes. V. Marine (*service général et constructions*).

Génie. — (4 décembre 1811.) Observations relatives à la formation des équipages du génie de la Grande Armée, 49. — (5 décembre.) Instructions concernant les travaux et l'armement de Modlin, 52 à 54. — (12 décembre.) Représentations sévères au ministre de la guerre sur la non-exécution du décret relatif aux batteries de la Gironde et de l'Ile d'Oleron, 69. — (14 décembre.) Composition du matériel du génie de la Grande Armée, 74. — (30 décembre.) Compagnies de sapeurs et de mineurs à incorporer dans la Grande Armée, 135. — (13 janvier 1812.) Ordres relatifs à l'armement de Glückstadt et à la défense des côtes de la mer du Nord, 166. — (28 janvier.) Note dictée en conseil des fortifications : travaux à faire pour la défense des îles hollandaises de Goeree, Schouwen et Zierickzee, 192. — (29 janvier.) Dispositions à prendre pour créer un établissement militaire à Delfzyl, 195. — (18 février.) Mesures concernant l'armement des côtes du Mecklenburg, des bouches de l'Elbe, du Weser et de la Jahde; importance des places de Delfzyl, Coeverden et Goreum; instructions relatives aux forts Lasalle, Duquesne, Montebello et Saint-Hilaire, en Hollande, 225. — (19 février.) Ordre de démolir toutes les constructions qui gênent les fortifications de Magdeburg, 240. — (26 février.) Mesures à prendre pour assurer la défense de Stralsund, 253. — (1er mars.) Tracé des travaux à exécuter au Helder, 271. — (25 mars.) Ordre au prince d'Eckmühl de faire construire une redoute à la pointe du Nehrung, 339. — (12 avril.) Instructions concernant l'armement des îles Saint-Marcouf, 367. — (7 mai.) Mesures à prendre pour l'armement de Magdeburg, 398. — (26 mai.) Observations sur les dispositions adoptées pour mettre Pillau en état de défense, 431, 432. V. Grande Armée.

Gérard (Baron), général de brigade, 105, 124, 153.

Girard (Baron), général de division, 59, 153, 396.

Gourgaud, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (31 décembre 1811.) Mission confiée à Gourgaud; il inspectera les bataillons de réfractaires des îles de Ré, d'Aix et d'Oleron, et visitera les batteries de la côte jusqu'à la Gironde, 148.

Gouvion Saint-Cyr (Comte de), général commandant le 6e corps de la Grande Armée, 277, 330, 371, 480, 481, 518. V. Grande Armée.

Grande Armée. (*Organisation et mouvements.*) — (23 novembre 1811.) Organisation du service d'artillerie de la Grande Armée, 29 à 33. — (2 janvier 1812.) Note sur l'organisation de la Grande Armée, comprenant provisoirement 4 corps, 15 divisions d'infanterie, 13 brigades de cavalerie légère et 6 divisions de réserve de cavalerie, 151. — (16 janvier.) Berthier est nommé major général de la Grande Armée, 180. — (24 janvier.) Instructions concernant les équipages militaires, 184. — (30 janvier.) Observations au major général sur les états de la Grande Armée, 198. — (6 février.) Ordre concernant les équipages de siége de la Grande Armée, 207. — (23 février.) Questions à la Riboisière au sujet du parc général d'artillerie de la Grande Armée; l'Empereur désire savoir à quelle époque il pourra passer le Rhin, 250. — (27 février.) Emploi à faire des Espagnols dans la Grande Armée; réflexions sur la possibilité d'amalgamer ces deux éléments, français et étranger, 257. — (3 mars.) Un 5e corps de la Grande Armée sera formé par les troupes polonaises, sous le commandement de Poniatowski; les Bavarois, avec Saint-Cyr, composeront le 6e; les Saxons le 7e; les Westphaliens le 8e. — Les Wurtembergeois formeront la 25e division, et les brigades de Berg, de Hesse-Darmstadt et de Bade, avec Daendels, la 26e. — Les deux corps d'observation de l'Elbe prendront le nom de 1er et 2e corps. Le corps d'observation de l'Océan s'appellera 3e corps, et le corps d'observation d'Italie, 4e corps, 277. — Ordre aux Bavarois de se rendre à Glogau, 280. — (6 mars.) Davout échelonnera les divisions du 1er corps de manière qu'elles puissent, au premier signal, franchir l'Oder et se porter rapidement sur la Vistule, 286. —

(11 mars.) Ordre relatif au recrutement des régiments de la Vistule, et à la mise en marche vers le Grand-Duché des troupes polonaises qui sont en France, 305. — (12 mars.) L'Empereur réclame du ministre de la guerre un état explicite de la situation de la cavalerie de la Grande Armée, 306. — (13 mars.) Ordre à Oudinot de se tenir prêt à porter le 2e corps sur Berlin, 307. — (14 mars.) Adjonction à la Grande Armée de 4,000 hommes de troupes de marine, qui seront dirigées sur Magdeburg et Danzig, 309. — La campagne de la Grande Armée s'ouvrira par les siéges de Dinabourg et de Riga; instructions adressées en conséquence au général la Riboisière, 311. — (16 mars.) Mouvements prescrits à l'ouverture des hostilités aux différents corps de la Grande Armée : le roi de Westphalie prendra le commandement de l'aile droite, formée des 5e, 7e et 8e corps, et manœuvrera de façon à couvrir Varsovie : le 1er corps contiendra l'ennemi sur le Niemen; le 2e, le 3e et le 4e marcheront sur Thorn; le grand quartier général sera à Berlin le 1er avril, 314. — Ordre à Ney de pelotonner son corps de Leipzig à Torgau et à Wittenberg, 315. — Mouvements prescrits à diverses divisions du corps d'Oudinot, 315. — Entrée prochaine du 2e corps à Berlin; marche en avant des autres troupes de la Grande Armée vers la frontière russe; à moins d'une offensive de l'ennemi, le quartier général du prince d'Eckmühl sera Thorn; mouvement des Saxons sur Kalisz et du corps westphalien sur Varsovie, 316. — Marche des Bavarois et de l'armée d'Italie sur Glogau, 316, 319. — Organisation des services administratifs de la Grande Armée; dépôts à Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Hanovre; division des services en divers arrondissements; routes de communication, hôpitaux, convois, approvisionnements, 319 à 326. — (19 mars.) Ordre à la cavalerie des 2e, 3e et 4e corps de se porter en avant de Torgau, 327. — Instructions sur les dispositions à prendre pour compléter l'effectif du 4e corps; itinéraire à lui prescrire, 327. — (20 mars.) Ordre au 2e corps de réserve de cavalerie de quitter Torgau pour aller prendre ses cantonnements à Francfort-sur-l'Oder, 329. — Arrivée prochaine des Bavarois à Glogau, 329. — (25 mars.) Le 3e corps reçoit l'ordre d'établir ses cantonnements sur l'Oder, 335. — Marche des Saxons sur Pulawy et Sandomir; prochaine réunion de l'armée d'Italie (4e corps) à Glogau, 339, 340. — (26 mars.) Ordres relatifs aux mouvements de l'artillerie dans la direction de la Vistule, 343. — (30 mars.) L'Empereur indique à Berthier quelle devra être au 1er mai la ligne de bataille de la Grande Armée sur la Vistule, 349 à 351. — (3 avril.) Projet de former un 9e corps; quelle en serait la composition, 355. — (10 avril.) Établissement des dépôts de la Grande Armée en Allemagne et sur la Vistule, 365. — (22 avril.) Création d'un 9e corps sous les ordres du maréchal Victor, 378. — (23 avril.) Prochaine arrivée des ducs de Reggio et d'Elchingen sur la Vistule, 387. — (30 avril.) Mouvements partiels du 2e corps, 389. — Formation d'un 10e corps sous le commandement de Macdonald, 390. — Date fixée pour le mouvement du 4e corps, 392. — (1er mai.) Instructions concernant les dépôts de la Grande Armée, 393. — (3 mai.) Il sera formé une 4e division de la réserve, 394. — (17 mai.) Ordre de diriger sur leurs corps respectifs les conscrits des divers dépôts de la Grande Armée, 405. — (18 mai.) Organisation de la réserve de la Grande Armée, 406. — (20 mai.) Dispositions pour l'armement de la légion de la Vistule, 411. — (21 mai.) Mouvement de troupes de Glogau sur Posen, 413. — (23 mai.) Positions que doivent occuper, sur la Vistule, les 4e et 5e corps, afin d'assurer leur approvisionnement, 425. — (26 mai.) Ouverture prochaine de la campagne; quartiers généraux assignés aux commandants des divers corps; ordres relatifs aux manutentions et subsistances, 433. — Dispositions prescrites en vue du mouvement à opérer par les 5e, 7e et 8e corps; ponts à jeter sur divers points, 435. — (28 mai.) Organisation de la 7e division, 448. — (1er juin.) Distribution en Prusse et sur les côtes de la Baltique de la réserve de la Grande Armée; Augereau est chargé

de la commander, 452 à 456. — (4 juin.) Mesures concernant l'organisation du service de l'intendant général et du payeur de la Grande Armée, 465. — (5 juin.) Ordre de transférer le grand quartier général à Osterode, 468. — Le roi Jérôme est chargé de faire sur la Volhynie ou mouvement simulé, à la faveur duquel l'Empereur débordera l'ennemi sur son extrême droite, passera le Niemen et enlèvera Vilna; tous les dépôts de l'armée seront réunis dans Modlin, 469. — (6 juin.) Positions assignées au 4e corps; itinéraire tracé aux divisions de Ney, Oudinot et Davout, 473. — (10 juin.) Une partie de la Grande Armée reçoit l'ordre de marcher en avant sur Schippenbeil, Bartenstein, Insterburg et Gumbinnen, 478. — Nouvelles positions à prendre par les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e corps; toutes les manœuvres doivent tendre à pouvoir tomber sur la droite de l'ennemi, au cas où il ferait un mouvement offensif; s'il demeure immobile, l'aile gauche de la Grande Armée, après avoir passé le Niemen, déboochera sur le flanc des Russes, tandis que l'aile droite, sans trop s'avancer, exécutera, de son côté, une diversion calculée, 480. — Réunion du corps de Gouvion-Saint-Cyr (6e) à Ortelsburg; l'Empereur insiste sur les mesures que le vice-roi doit prendre afin de pouvoir fondre, à l'occasion, sur le flanc droit des Russes; en résumé, toutes les opérations de la Grande Armée doivent avoir pour objet de faire avancer l'aile gauche par un mouvement débordant au delà du Niemen; quant à la droite, elle se tiendra liée avec la gauche, au moyen du centre manœuvrant sur la ligne de Thorn et de la basse Vistule, et elle couvrira Varsovie en s'appuyant à la Narew; puis, lorsque le reste de l'armée aura franchi le Niemen inférieur, toute la droite se portera, selon l'événement, sur Grodno ou Bialystok, 480. — (11 juin.) Le roi Jérôme est chargé de suivre pas à pas le corps de Bagration, qui semble vouloir, en s'avançant sur Brzesc, s'opposer au passage du Niemen et couvrir Vilna; en serrant de près les Russes, de quelque côté qu'ils se dirigent, et en demeurant appuyée au corps du vice-roi, l'aile droite de la Grande Armée ne court aucun risque et peut, au besoin, se réfugier dans le camp retranché de Modlin et sur la Vistule, 484. — Instructions dans le même sens au vice-roi; l'Empereur espère, pendant ce mouvement de Bagration, pouvoir franchir le Niemen et déboucher sur les derrières de l'ennemi, 485. — (13 juin.) Quartiers généraux assignés aux divers corps de cavalerie; distribution des commandements, 488. — (14 juin.) Ordre au major général d'organiser définitivement tous les services sur les derrières de l'armée: hôpitaux, magasins, postes, police; détermination des points par où passera la ligne militaire de communication avec la France, 489. — (15 juin.) Intention de l'Empereur de passer le Niemen entre Kovno et Olitta; pendant ce temps, le roi de Westphalie filerait le long de la Narew jusqu'à Bialystok pour suivre Bagration, 496. — Le plan de Napoléon est de chercher à séparer le corps de Bagration du reste de l'armée russe, 498. — Ordre à Davout de réunir ses forces à Wilkowyszki; imminence d'une bataille sur ce point, 499. — (16 juin.) Détermination des routes à suivre par l'armée entre la Vistule et le Niemen; points par lesquels auront lieu les communications avec Varsovie et Dantzig, et celles entre Kœnigsberg et Tilsit, 504. — (20 juin.) Dispositions prescrites pour favoriser l'établissement des ponts sur le Niemen, 514. — Ordres relatifs aux mouvements en avant des 4e, 5e, 6e, 7e et 8e corps, 514. — Envoi aux divers corps d'ingénieurs géographes chargés de faire le croquis des positions qu'ils occupent, 516. — Le major général expédiera des équipages de pont sur Kovno et Maryampol, pour y jeter des ponts sur le Niemen, 517. — Prochain mouvement offensif de l'aile gauche en Courlande et sur Vilna, 518. — Le point principal du passage sera Kovno; un second pont principal sera jeté à Preny, 520. — Bulletin de la Grande Armée; énumération des événements qui ont amené la concentration de huit corps d'armée sur le Niemen, 521. — (21 juin.) Ordres dictés au major général en vue du passage, 522. — (22 juin.) Marche du 2e corps de la Garde sur Kovno, 526. — (22 juin.)

Ordre de communiquer aux divers corps le manifeste de Napoléon à la Grande Armée; des proclamations particulières seront faites aux Prussiens et aux Autrichiens, 527. — Batteries à mettre en position pour protéger le passage du Niemen, 527. — Proclamation à la Grande Armée, 528. — Ordre pour l'armée; institution de commissions prévôtales chargées de punir les maraudeurs; tous les soldats isolés seront arrêtés aux postes ou passages de l'Oder et de la Vistule, et seront formés en compagnies, 529, 531. — (23 juin.) Ordre pour le passage du Niemen; trois ponts de bateaux seront jetés au-dessus de Kovno par le général Eblé, avec le concours de la division Morand; le corps du prince d'Eckmühl franchira le premier le fleuve; un quatrième pont sera placé en réserve sur les hauteurs d'Alexota, pour être jeté plus tard en cet endroit, 531, 535. — (24 juin.) Ordre au 2e corps de franchir le Niemen, 535. — (25 juin.) Le 2e corps manœuvrera de façon à opérer sa jonction avec le 10e; l'Empereur a le projet de déloger de Keïdany le prince de Wittgenstein, s'il occupe encore cette position, 537. — La marche sur Vilna est ajournée jusqu'à l'arrivée du vice-roi; l'essentiel, en attendant, est de s'assurer complétement de la rive gauche de la Viliya, 538. — Date présumée à laquelle le prince Eugène pourra franchir le Niemen, 540. — Ordre à Eblé de construire deux ponts de pilotis sur la Viliya et un pont de radeaux sur le Niemen, 540. — (26 juin.) Un pont sera jeté à Piloni pour le passage de l'armée d'Italie, 542. — Ordre au major général de réduire le nombre des gendarmes dans chaque corps de la Grande Armée; ils doivent servir uniquement pour la police, et non pour l'escorte des bagages, 542. — Position respective des armées russe et française à quelques lieues de Vilna; force des corps ennemis; ordre à Oudinot de marcher contre Wittgenstein, 544, 545. — (29 juin.) Avis au roi Jérôme de l'occupation de Vilna, 546. — (30 juin.) Rencontre des corps de Wittgenstein et d'Oudinot à Vilkomir; les Russes, battus, se replient sur Dinabourg; marche parallèle de Nay et du duc de Reggio, 547. — Mesures à prendre en vue du siége de Riga, 549.

Grandjean (Baron), général de division, 487, 505, 537, 541.

Grawert, lieutenant général prussien, commandant les troupes prussiennes adjointes au 10e corps de la Grande Armée, 338, 374, 467, 492.

Grenier (Comte), général de division commandant le corps d'observation de l'Italie méridionale, 346, 404, 420, 424.

Gouchy (Comte de), général de division, 327, 539.

Guoin (Comte), général de division, à la Grande Armée, 183, 243, 244, 287, 316, 545.

Guerre (Administration de la). — (12 novembre 1811.) Observations sur la mauvaise qualité des fournitures d'habillement faites à l'armée; ordre de mieux accueillir, à cet égard, les plaintes des régiments, qui doivent avoir la latitude de refuser le mauvais drap; comparaison, sous le rapport de l'habillement, des troupes françaises avec celles du grand-duché de Berg, 11. — (14 novembre.) Ordre à Clarke au sujet de dilapidations dans les fournitures d'habillement; responsabilité à imposer dorénavant aux majors, 17. — (9 décembre.) De quel drap devront être habillés les Pupilles de la Garde, 59. — (20 décembre.) Question à Lacuée touchant les mesures à prendre contre les fournisseurs de mauvaise foi, 96. — (26 décembre.) Le comte de Cessac avisera aux moyens d'assurer l'approvisionnement de Barcelone, 112. — Il s'entendra avec le ministre de la marine pour compléter celui de Corfou, 113, 114. — (29 décembre.) Instructions au comte de Cessac sur les mesures à concerter avec une compagnie de commerce pour le transport des munitions de bouche nécessaires aux armées d'Espagne et de la Vistule, 125 à 129. — Ordre pour la construction à Anvers et à Venise de voitures de transports militaires, 130. — (2 janvier 1812.) Ordre à Lacuée d'établir le personnel d'administration de la Grande Armée, 151. — (4 janvier.) Question relative à l'espèce de voiture de transport qu'il convient d'adopter pour la prochaine campagne en Russie, 157. — (6 janvier.) Utilité d'employer des bœufs, outre les chevaux,

pour l'attelage des voitures de transport, 160. — (13 janvier.) Supplément de crédit accordé à l'administration de la guerre pour achat d'approvisionnements, 165. — (24 janvier.) Instructions à Lacuée sur l'organisation générale des équipages militaires de la Grande Armée, 184. — (29 janvier.) Prescriptions relatives au mode de construction des voitures de nouveau modèle, 196. — (30 janvier.) Observations sur l'état des fournitures de l'île d'Oleron, 198. — (1er février,) Fonds affectés à l'achat de bidons et gamelles pour les régiments de la Grande Armée, 200. — (4 février.) Ordre au général Lacuée de faire une levée de chevaux par réquisition, 205. — (13 février.) Instructions concernant les équipages militaires des divers corps de la Grande Armée, 223. — (19 février.) Questions à Bessières relativement à l'organisation des équipages de la Garde, 241. — (23 février.) Observation sur le retard apporté dans la mise en mouvement des transports de la Grande Armée, 251. — Ordre au prince de Neuchâtel relativement au major inspecteur des équipages militaires, 251. — (27 février.) Instructions à Lacuée au sujet des remontes à faire en Allemagne, 256. — (1er mars.) Ordres concernant le même objet au major général de la Grande Armée, 272. — (7 mars.) Mesures à prendre pour compléter les remontes de cavalerie, 290. — Dispositions pour approvisionner la Grande Armée d'effets d'habillement et d'ambulance, 291. — Le major général hâtera le mouvement des équipages militaires de la Grande Armée; prescriptions touchant les caissons du nouveau modèle, 293. — (14 mars.) Enquête prescrite sur quelques malversations dans l'administration du régiment de la Méditerranée, 310. — (16 mars.) Instructions sur les services administratifs de la Grande Armée: remonte, personnel, hôpitaux, équipement et fournitures d'habillement, approvisionnements, service des postes et des estafettes, 319. — (17 mars.) Ordre au comte de Cessac d'organiser l'équipement du premier ban de la garde nationale, 326. — (28 mars.) Observations relatives aux fournitures de chevaux pour la remonte de la Grande Armée, 345. — (8 avril.) Explications concernant les divers modèles de caissons à employer dans la prochaine campagne, 359. — (30 avril.) Réponse à un rapport du comte de Cessac sur ce sujet, 388. — (1er juin.) Ordre d'équiper les soldats des régiments de la Vistule restés au dépôt de Sedan, 452. — (21 juin.) Observations concernant une négligence d'un ordonnateur à la Grande Armée, 523.

Guilleminot (Baron), général de brigade, 136.

Guitton (Baron), général de brigade, 102, 365.

Guyon (Baron), général de brigade, 434, 460.

Guyot (Baron), général de division, commandant les chasseurs à cheval de la garde, 188, 215.

H

Hake, colonel prussien, chargé du ministère de la guerre à Berlin, 369.

Hardenberg (Baron de), chancelier d'État en Prusse, 368, 452.

Hautpoul (D'), capitaine du génie, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (23 janvier 1812.) Mission confiée à cet officier : il ira inspecter à Metz, à Sampigny et à Mayence le personnel, le matériel et les attelages de l'artillerie de la réserve de la garde, 252. — (21 mai.) D'Hautpoul est chargé d'aller reconnaître différents points de la frontière russe, 416. — (20 juin.) Ordre à d'Hautpoul de parcourir les bords du Niemen, de Kovno à Preny, en étudiant spécialement l'endroit où le fleuve fait un coude, 519.

Haxo (Baron), général de brigade, 512.

Hédouville (Comte d'), sénateur, général de division, 285, 289.

Heichel, 540.

Helgoland, île de la mer du Nord, 203.

Heudelet, général de division, 407, 408, 427, 483.

Hill, général anglais, en Espagne, 59, 228, 234.

Hogendorp (Comte), général de division, aide de camp de l'Empereur, 467, 473, 476, 505.

Hollande. — (18 décembre 1811.) L'inscription maritime française sera établie en Hollande; les navires de commerce hollandais fourniront, au besoin, leurs matelots à l'escadre du Texel, 91. — (16 mars 1812.) Ordre d'augmenter les compagnies départementales chargées de la défense de la Hollande, 313. — (20 mars.) Instructions pour le général Molitor au sujet des troupes destinées à garder la Hollande, 328. — (25 avril.) Nouvelles instructions pour Molitor; importance qu'il doit attacher à la place de Naardem; mission confiée au général Chambarlhac, 386.

Hôpitaux militaires. V. Santé (Service de).

Huillier (L'), baron, général de division, 260, 314, 439, 447.

I

Illyriennes (Provinces). — (28 décembre 1811.) Observations sur des rapports de Mollien concernant les finances des provinces Illyriennes; inexactitudes et fautes à y redresser; critique des comptes de l'intendant Chabrol; total des sommes affectées à l'Illyrie en 1811; explications tendant à démontrer que ce pays n'a pas de budget proprement dit, 119.

Inscription maritime. V. Conscription.

Instruction publique. — (12 novembre 1811.) Ordre d'établir à Wesel une école secondaire française et des écoles primaires pour l'enseignement du français, 3. — (20 novembre.) Question à Montalivet au sujet du lycée de Lyon, 23. — (23 novembre.) Ordre d'éloigner des séminaires tous les Sulpiciens, 29. — (30 novembre.) Observation relative au lycée de Marseille, 40. — (16 décembre.) Ordre concernant le régime d'alimentation dans les lycées de Paris, 83.

Istrie (Duc d'). V. Bassiéres.

Italie. — (18 novembre 1811.) Ordre au vice-roi pour la répression du brigandage dans les États romains, 21. — (27 décembre.) Observations sur la question des monnaies en Italie; opportunité d'ajourner encore la réduction au système décimal; raisons économiques et politiques à l'appui de cette considération, 119. — (13 janvier 1812.) Ordre au prince Eugène de régler, avant son départ, l'organisation militaire du royaume d'Italie, 172. — (28 janvier.) Prescriptions relatives à l'armement des places italiennes, 194. — (29 février.) Forces qui devront rester en Italie pour sa défense et le maintien de la tranquillité; garnisons à mettre à Palmanova, Osoppo, Venise, Mantoue, Ancône, etc.; mesures à prendre pour que ces troupes puissent, au besoin, se porter sur tous les points de la Péninsule, 270. — (28 mars.) Observations concernant les troupes destinées à la garde de l'Italie pendant la campagne qui va s'ouvrir; généraux chargés de les commander; gouvernement civil du pays; le duc de Lodi aura la présidence du conseil des ministres, 346. — (30 avril.) Ordre de dissiper des rassemblements de déserteurs et de contrebandiers dans les montagnes de la Vénétie, 393. — (23 mai.) Mesures à prendre pour assurer la défense des divers points de l'Italie que les Anglais pourraient menacer; dénombrement des forces disponibles dans cette vue, 420, 423. — (27 mai.) Instructions sur le même sujet au ministre de la guerre, 437. V. Deux-Siciles, Toscans.

J

Jaelonowski (Prince), 443.

Jacob, capitaine de vaisseau, 199.

Jacqueminot, commissaire ordonnateur des guerres, 464.

Jacquinot (Baron), général de brigade, à la Grande Armée, 104, 132, 183.

Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. — (9 décembre 1811.) Mot amical à Jérôme à propos de l'incendie du château de Cassel; question concernant les forces militaires dont le roi de Westphalie pourrait disposer pour l'occupation de la Silésie, 61. — (16 mars 1812.) Le roi Jérôme, à l'ouverture des hostilités, prendra le commandement de l'aile droite de la Grande Armée, composée des 5e, 7e et 8e corps, et s'occupera de couvrir Varsovie, 314. — (25 mars.)

Ordre au roi de Westphalie de se rendre à Glogau, puis à Kalisz; au cas où les Russes attaqueraient le Grand-Duché, il devrait sur-le-champ se porter à Varsovie, 339. — (10 avril.) Arrivée prochaine du roi Jérôme à Kalisz; il fera, dans le plus grand secret, une reconnaissance militaire à Cracovie et à Sandomir, 366. — (30 avril.) Le roi Jérôme à Varsovie, 392. — (17 mai.) Défense au roi de Westphalie de jeter des ponts sur la Vistule; ce prince vérifiera l'état des approvisionnements dans les places polonaises, 405. — (21 mai.) Ordres à Jérôme dans le même sens, 414. — (26 mai.) Mouvement prescrit au roi de Westphalie, 435. — (1er juin.) Il est chargé de reconnaître divers points de la frontière russe, 463. — (5 juin.) Instructions relatives au plan d'opérations que le roi Jérôme exécutera; son corps est destiné à défendre Varsovie; Pultusk sera son quartier général, 469. — (11 juin.) Ordre à Jérôme de serrer de près le corps de Bagration, dans le cas où il se dirigerait sur Brzesc et Grodno pour essayer de couvrir Vilna et de s'opposer au passage du Niemen; quels que soient les mouvements du général russe, le roi de Westphalie doit le suivre de position en position, tout en gardant sa ligne d'opérations sur Modlin et en se tenant uni avec le corps du vice-roi, 484. — (15 juin.) Le roi Jérôme transportera, le 20, son quartier général à Nowogrod, 496. — (21 juin.) Ordre à ce prince de prendre position sur Augustowo, 525. — (29 juin.) Il marchera contre Bagration du côté d'Ochmiana, 546. — (30 juin.) Conjecture de Napoléon sur l'entrée de Jérôme à Grodno, 550. V. Grande Armée.

Jeux (Administration des). — (20 novembre 1811.) Projet d'une réforme dans l'administration des jeux de Paris; évaluation des bénéfices de cette banque; l'Empereur désirerait trouver une combinaison pour appliquer les profits soit aux hôpitaux, soit à la réserve en blé de Paris, 24.

Joachim Napoléon, roi de Naples, commandant la cavalerie de la Grande Armée. — (10 juin 1812.) Ordre à Murat de se rendre à Gumbinnen avec l'état-major de la cavalerie, 479. — (13 juin.) Il portera son quartier général à Wilkowyszki, 488. — (24 juin.) Le roi de Naples, après avoir franchi le Niemen, fera battre le pays entre ce fleuve et la Viliya et reconnaître la route de Skoroulí à Jijmory, 535. — (25 juin.) Instructions à ce prince sur la manière dont la cavalerie doit opérer les reconnaissances; Murat se concertera avec Davout pour choisir une bonne position sur la Viliya, 538. — (29 mai.) Ordre à Murat de chasser l'ennemi de Niemeutchine, 545. V. Grande Armée, Sicile.

Joinville, commissaire ordonnateur des guerres, 507.

Joseph Napoléon, roi d'Espagne. — (16 mars 1812.) L'Empereur confère à Joseph le commandement en chef de toutes ses armées en Espagne, 313.

Jouffroy (Baron), général de brigade, 48.

Jourdan, duc de Fleurus, maréchal. — (16 mars 1812.) Jourdan est nommé chef d'état-major des armées françaises en Espagne, 313. V. Espagne (*Opérations en*).

Junot, duc d'Abrantès, commandant le corps d'observation d'Italie (4e corps de la Grande Armée), sous les ordres du vice-roi, 213, 219, 299, 327, 362, 363. V. Grande Armée.

K

Kellermann, duc de Valmy, maréchal, 382.

Kellermann (Comte), général de division, à la réserve de cavalerie, 164, 327, 332, 362.

Kindelan, général commandant les régiments espagnols en France, 304.

Kleist, général prussien, 390, 467, 473.

Kolowski (Prince), ministre de Russie en Sardaigne, 12.

Konopka, général de brigade dans la Garde, 103, 188.

Kotzebue, écrivain allemand, 44, 45.

Kourakine (Prince), ambassadeur de Russie à Paris, 275.

Krasinski, colonel, commandant les chevau-légers polonais de la Garde, 188.

Krusemark (Baron de), ministre de Prusse à Paris, 370, 384. V. Prusse.

L

Lacépède (Comte de), grand chancelier de la Légion d'honneur, 12.
Lacuée, comte de Cessac, général de division, ministre directeur de l'administration de la guerre. V. Guerre (Administration de la).
Lagrange, général de division, 363, 427, 483.
Lagrange, adjudant-commandant, 296, 406, 411, 453, 501.
Lanusse (Baron), général de brigade, adjudant général dans la Garde, 214.
Laplane (Baron), général de brigade, 377.
La Riboisière. V. Riboisière (La).
Latour-Maubourg, comte de Fay, sénateur, général de division, 285, 332, 505.
Lauriston (Law de), comte, général de division, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. V. Russie.
Lebrun, duc de Plaisance, prince, lieutenant général de l'Empereur en Hollande, 142, 402. V. Hollande.
Lefebvre, duc de Dantzig, maréchal. — (3 avril 1812.) L'Empereur projette de confier à ce maréchal un des deux commandements de la Garde, 355. — (10 avril.) Le duc de Dantzig reçoit le commandement de la vieille Garde, 366. — (13 juin.) Ordre à ce maréchal de diriger ses troupes sur Insterburg, 488. — (21 juin.) Il se portera, le 22, en avant de Wilkowyski, 524. — (22 juin.) Marche de Lefebvre sur Kovno, 526. V. Garde impériale.
Légion d'honneur (Ordre de la), 12.
Legrand (Comte), général de division, à la Grande Armée, 107, 249, 307, 315, 512, 535, 537.
Lepic (Baron), général de brigade, 188.
Lepin (Baron), général de brigade, 48, 389, 473.
Lesseps, consul général de France à Saint-Pétersbourg, 117.
Letort, colonel, major dans la Garde, 188.
Lettres de Napoléon. — (25 novembre 1811.) Ordre au ministre de l'intérieur d'empêcher la publication d'aucune lettre de Napoléon, vraie ou fausse, 35.
Lhéritier (Baron), général de brigade, 105.
Licences. V. Blocus continental.
Lion, colonel, major dans la Garde, 188.
Lodi (Duc de). V. Melzi.
Lorge (Baron), général de division, à la réserve de cavalerie, 332.
Loriol, armateur, 28.
Lyon, ville de France, 23.

M

Macdonald, duc de Tarente, maréchal. — (30 avril 1812). Il est désigné pour le commandement du 10e corps de la Grande Armée, 389. — (13 juin.) Ordre à Macdonald d'occuper Tilsit et le pays vis-à-vis de Georgenburg, 487. — (16 juin.) Nouvelles instructions sur les positions que doit prendre le duc de Tarente, 505. — (19 juin.) Ce maréchal ira reconnaître, à Tilsit, l'emplacement d'un pont à jeter sur le Niemen, 511. — (24 juin.) Ordre à Macdonald de passer le fleuve et d'opérer sa jonction avec le duc de Reggio, 536. — (25 juin.) Le duc de Tarente s'avancera rapidement sur Rossieny, 539. — (30 juin.) Éventualité d'un mouvement de Macdonald sur Mitau, 549. V. Grande Armée.
Medine, colonel, 242.
Maillardoz (De), ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique à Paris, 5.
Maison (Baron), général de brigade, 107.
Manufactures. V. Commerce.
Marchand (Comte), général de division, 329, 339.
Maret, duc de Bassano, ministre des relations extérieures. V. Angleterre, Autriche, Danemark, Prusse, Russie, Suède, et la *Liste des personnes auxquelles les lettres sont adressées*, p. 588.
Margaron (Baron), général de brigade, 103.
Marine. (*Service général et constructions.*) — (14 novembre 1811.) Établissements de construction navale de Gênes et de la Spezia; conditions auxquelles l'Empereur consent à conserver et même à développer les travaux maritimes commencés à Gênes; raison politique à l'appui de cette intention, 13. — Observations sur l'utilité de ménager des abris dans les golfes de Juan et de Villefranche aux vaisseaux sortant de Tou-

lon, 13. — (15 novembre.) Decrès arrêtera l'ordre des matières qui seront traitées dans divers conseils d'administration de la marine, 18. — (16 novembre.) Importance que l'Empereur attache à la flottille de Boulogne, qui doit être une menace permanente contre l'Angleterre, 19. — (20 novembre.) Usage à faire des mortiers à la Villantroys pour protéger contre les Anglais les rades et mouillages des côtes de l'Ouest, 25, 26. — Le ministre de la marine déterminera les points où le nouvel engin serait utilement placé, 27. — (21 novembre.) Ressources à tirer, pour les constructions navales, de l'exploitation des forêts des Alpes maritimes, 29. — (23 novembre.) Situation irrégulière du garde-magasin de la marine à Anvers; insuffisance du contrôle à son égard; le ministre de la marine fera cesser cet abus, 33. — (29 novembre.) Ordre relatif à la nourriture des matelots de Brest; question concernant les travaux d'un chantier de carénage à Marseille, 40. — (4 décembre.) Projet de réorganisation des canonniers de la marine; nécessité d'améliorer leur instruction; défectuosité du tir en usage, 46. — (6 décembre.) Ressources immenses offertes à la construction navale par les forêts de l'Empire; évaluation du nombre de vaisseaux qu'on pourrait en tirer; aperçu particulier concernant la forêt de Compiègne; conséquences qui résultent des calculs faits au sujet des coupes possibles, 56, 58. — (9 décembre.) Calcul à faire touchant le prix du transport, jusqu'à Anvers, des bois de Compiègne et de Fontainebleau, 60. — (12 décembre.) Inutilité d'établir un atelier de construction à Trieste, 70. — (13 décembre.) Ordre à Decrès de déterminer la circonscription des bassins qui doivent approvisionner en bois les différents ports; coupes provenant des forêts du domaine; quantité de pieds cubes nécessaires à la marine jusqu'à la fin de 1815; le conseil de marine examinera si l'on peut construire des vaisseaux de ligne dans la Loire, 71, 73. — (26 décembre.) Disposition relative aux compagnies de ligne formant les garnisons de vaisseau, 114. — (27 décembre.) Observations sur le prix de transport, jusqu'à Anvers, des bois de la forêt de Compiègne; rabais possible sur ce point, 118. — (15 janvier 1812.) Note concernant les coupes de bois pour la marine; nécessité d'employer, après le martelage, le système d'adjudication, 175. — (29 février.) Instructions à Decrès sur l'organisation des régiments de l'artillerie de marine; avantages du système qui consiste à placer un état-major et un dépôt d'artillerie dans chaque grand port, 264. — (6 mars.) Travaux à faire aux rades d'Anvers et de Flessingue, 286. — (21 mars.) L'Empereur insiste auprès de Decrès sur la question de savoir s'il serait possible de construire des vaisseaux de guerre à l'embouchure de la Loire, 330. — (26 mars.) Observations sur le même sujet au ministre de la marine; études à faire, en conséquence, à Mindin et à Saint-Nazaire, 341. — (27 mai.) Utilité de construire au Frische-Haff des bâtiments de guerre destinés à la défense de ce lac et de la passe qui y conduit, 440. — (19 juin.) Ordre concernant un mémoire sur la navigation, 510.

Marine. (*Opérations et mesures de guerre.*) — (29 décembre 1811.) Résultat des sondages faits dans les eaux de Barcelone et de Tarragone; facilités offertes au mouillage des navires, 129. — (5 décembre.) Instructions concernant des expéditions navales à diriger, de Brest et de Nantes, sur l'île de Java, 50. — (31 janvier 1812.) Ordres relatifs à l'organisation de l'escadre de la Gironde, 199. — (4 février.) Plaintes de l'Empereur au sujet d'une fausse manœuvre de l'escadre de Toulon dans une de ses sorties, 206. — (8 février.) Dispositions concernant les flottilles de l'Escaut, de Boulogne et de Cherbourg; mesures prises pour la défense de ces trois points; nécessité de se ménager un refuge dans l'Elbe en cas de guerre, 209. — (18 février.) Ordre au vice-amiral Missiessy de descendre l'Escaut avec son escadre et de multiplier les reconnaissances en dehors des passes; son commandement s'étendra, du nord au sud, depuis Brielle jusqu'au canal de l'Écluse; il sera affecté à la flotte de l'Escaut 92 chaloupes canonnières, partagées en trois divisions; division de flottille de l'Escaut et de la défense des

îles Walcheren et Schouwen; division de la Meuse et de la défense des îles Schouwen et Goeree; division de flottille de l'escadre, 236 à 240. — (3 mars.) Prise du vaisseau *le Rivoli* par les Anglais; instructions données, à cette occasion, au ministre de la guerre, 276. — L'Empereur attribue à la négligence du prince Eugène la catastrophe du *Rivoli;* représentations qu'il lui adresse à ce sujet, 281. — Plusieurs bâtiments se tiendront prêts à prendre la mer à Malamocco; Napoléon enverra, pour les protéger dans leur marche sur Ancône, une division de vaisseaux, 281. — (10 mars.) Ordre au ministre de la marine d'approfondir l'affaire du *Rivoli;* l'Empereur désire savoir si cet événement doit être imputé à un acte de désobéissance ou de légèreté de l'amiral Villaret, 297. — (16 juin.) Enquête à faire sur la perte de deux frégates près de Lorient et sur la conduite du commandant de *la Danaé*, 502.

Marine fluviale. — (14 mars 1812.) Dispositions pour l'envoi de plusieurs bataillons de flottille à la suite de la Grande Armée, 309. — (23 mai.) Organisation d'un service de transport fluvial de la Grande Armée; système de navigation intérieure du Frische-Haff, 425. — (15 juin.) Ordre au 17e bataillon d'équipage de flottille de se rendre de Danzig à Kœnigsberg; mesures à prendre pour la défense de la passe de Pillau et la navigation des lacs ouverts du Niemen et de la Pregel, 491. — Envoi d'un officier chargé de reconnaître, en vue du transport de l'équipage de siége, la navigation de Lahian à Tapiau et les communications avec le Niemen par le canal de Frédéric et le Curische-Haff, 495. — (17 juin.) Travaux à faire pour améliorer le canal de Bromberg et accélérer la navigation de la Netze et de la Warta; commission nommée à cet effet; fonds mis à sa disposition, 507.

Marmont, duc de Raguse, maréchal, commandant l'armée de Portugal. — (19 novembre 1811.) Ordre à Marmont de secourir le maréchal Suchet, en vue de la prise de Valence, 21, 22. — (11 février 1812.) Instructions pour le duc de Raguse; il fera ses dispositions pour réoccuper les Asturies, et placera son quartier général à Salamanque, 220. — (18 février.) Observations à Marmont sur la mauvaise direction qu'il a donnée à la guerre; après avoir manqué l'occasion de reprendre Ciudad-Rodrigo sur les Anglais, il doit, de Salamanque, tenir l'ennemi sur le qui-vive, et tout préparer pour un nouveau mouvement offensif au mois de mai; du succès de cette opération dépend la conquête du Portugal, 228 à 235. — (21 février.) Instructions dans le même sens à Marmont; il s'en tiendra au plan qui lui a été prescrit; ses forces seront concentrées autour de Salamanque, et, même après une bataille perdue, son intérêt lui défend d'évacuer les Asturies, 245. — (12 mars.) Nouvelles instructions à transmettre au duc de Raguse : tous ses efforts doivent tendre à tenir en échec, sur la rive droite du Tage, la plus grande partie des troupes anglaises, 306. V. Espagne (*Opérations en*).

Martuschewitz, général de brigade, 33, 48.

Mathieu (Maurice), comte, général de division, 356.

Melzi, duc de Lodi, président du conseil des ministres du royaume d'Italie, 347, 370, 404.

Mendicité (Dépôts de). — (20 novembre 1811.) Construction d'un dépôt de mendicité à Florence; rapport à faire sur ce sujet par le ministre de l'intérieur, 23.

Meneval (Baron), maître des requêtes, secrétaire du portefeuille au cabinet de l'Empereur, 95.

Mercy d'Argenteau (Comte), ministre de France à Munich, 385.

Merle (Baron), général de division, 407, 415, 416.

Metternich - Winneburg - Ochsenhausen (Prince de), ministre d'État et des conférences, président du Conseil d'Autriche, 412.

Meynaan, capitaine de vaisseau, 162.

Michaud (Baron), général de division, 391, 429.

Mina (Espoz y), chef de troupes insurrectionnelles en Espagne, 22.

Miollis (Comte), général de division, président de la consulte de Rome, 421, 422, 439.

Missiessy (Comte), vice-amiral, 211, 235.
Molitor (Comte), général de division, 226, 328, 386.
Mollien (Comte), ministre du trésor public. V. Trésor public.
Montalivet (Comte de), ministre de l'intérieur. V. Administration et la *liste des personnes à qui les lettres sont adressées*, p. 588.
Montbrun (Comte de), général de division, 188, 220, 327, 330, 339, 545, 550.
Montesquiou (Comtesse de), gouvernante de la Maison des enfants de France, 46, 208, 420, 499.
Monthion. V. Bailly de Monthion.
Morand (Comte), général de division, à la Grande Armée, 243, 531, 532, 534, 545, 550.
Moreau (Comte), général de division dans l'armée westphalienne, 90, 114.
Mortier, duc de Trévise, maréchal. — (3 avril 1812.) Intention de l'Empereur de confier à Mortier un des commandements de la Garde, 355. — (9 juin.) Ordre au duc de Trévise de se rendre à Kœnigsberg avec la 1re division de la Garde, 477. — (19 juin.) Séjour de Mortier à Insterburg; avant d'en partir avec la Garde, il se munira de vivres pour douze jours, 513. — (20 juin.) Ordre au duc de Trévise de partir pour Gumbinnen, 516. — (22 juin.) Il portera son quartier général en avant de Pilwiszki, 526.
Motard, capitaine de vaisseau, 309.
Mounier (Baron), 398.
Mouriez (Baron), général de brigade, 103, 104, 153.
Munster, ville de Prusse, 78.
Murat. V. Joachim Napoléon.

N

Nansouty (Comte de), général de division, à la réserve de cavalerie, 41, 164, 244, 545, 550.
Naples (Royaume de). V. Deux-Siciles.
Napoléon Ier, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération helvétique. — (12 novembre 1811.) Napoléon à Saint-Cloud, 1. — (2 décembre.) Son retour à Paris, 44. (6 janvier 1812.) Il se rend au palais de Saint-Cloud, et, le même jour, revient à Paris, 158. — (13 janvier.) L'Empereur à Saint-Cloud, puis à Paris, 167. — (22 mars.) Allocutions aux députations des colléges électoraux de divers départements, 331. — (2 avril.) Napoléon à Saint-Cloud, 353. — (4 avril.) Il vient à Paris, puis rentre à Saint-Cloud, 358. — (17 avril.) Séjour à Paris, 371. — (18 avril.) Retour à Saint-Cloud, 373. — (19 avril.) Allocution à la députation du Mont-Tonnerre, 377. — (8 mai.) Allocution à la députation du département des Apennins, 403. — (11 mai.) L'Empereur à Mayence, 404. — (17 mai.) Son séjour à Dresde, 404. — (26 mai.) Réunion de souverains et de princes auprès de Napoléon, 433. — (31 mai.) L'Empereur à Posen, 450. — (3 juin.) Son séjour à Thorn, 463. — (5 juin.) Il annonce au roi Jérôme son départ pour Danzig, 471. — (7 juin.) Napoléon à Danzig, 474. — (10 juin.) Il se prépare à gagner Kœnigsberg; ordre d'accréditer le bruit qu'il se rendra ensuite à Varsovie, 479. — (13 juin.) Passage de l'Empereur à Kœnigsberg, 487. — (17 juin.) Son arrivée à Insterburg, 507. — (19 juin.) Son passage à Gumbinnen, 510. — (22 juin.) Napoléon à Wilkowyszki, 526. — Proclamation à la Grande Armée, 528. — (23 juin.) Ordre pour le passage du Niemen, daté du camp impérial de Naugardyszki, 531. — (24 juin.) L'Empereur à Kovno, 535. — (29 juin.) Son séjour à Vilna, 545.
Narbonne (Comte de), général de division, aide de camp de l'Empereur, 368, 388, 390.
Naturalisation (Lettres de). — (12 février 1812.) Note dictée en conseil des ministres sur l'octroi de lettres de naturalisation aux Français établis à l'étranger; examen de divers cas cités comme exemples, 222.
Nesselrode (Comte de), ministre des affaires étrangères de Russie, 82. V. Russie.
Ney, duc d'Elchingen, maréchal. — (14 janvier 1812.) Commandant le 3e corps de la Grande Armée, 173. — (22 février.) Ordre à Ney de porter

son quartier général à Erfurt; il passera l'Elbe à Wittenberg, 247. — (16 mars.) Le duc d'Elchingen se tiendra prêt à se diriger, avec son corps, sur l'Oder, 315. — (25 mars.) Ordre à Ney d'exécuter son mouvement, 335. — (21 mai.) Ce maréchal poussera la tête de son infanterie sur Osterode, 413. — (3 juin.) Le corps du duc d'Elchingen s'échelonnera depuis Strasburg jusqu'à Osterode, 463. — (6 juin.) Ney reçoit l'ordre de porter son quartier général à Gerdauen, 473. — (10 juin.) Il évacuera les places de Schippenbeil et Bartenstein, 478. — (15 juin.) Ordre au duc d'Elchingen de s'avancer jusqu'à Kalwarya, 496. — (16 juin.) Il rappellera les Wurtembergeois, qui ont fait un écart sur la Pregel, dans la route tracée au 3e corps, 503. — (20 juin.) Le duc d'Elchingen partira de Kalwarya pour Maryampol, 517. — (21 juin.) Il se portera à trois lieues en arrière de Preny, 524. — (25 juin.) Ordre à Ney de se porter sur Kormilof et de reconnaître le pays entre la Viliya et le Niemen, 537. — Importance que Ney doit attacher à cette reconnaissance des bords de la Viliya, 539. — (26 juin.) Le duc d'Elchingen marchera dans la direction de Vilna, 544. — (29 juin.) Ordre à Ney d'envoyer une reconnaissance sur Vilkomir, 545. — (30 juin.) Il se mettra en communication avec le duc de Raggio, 546, 547. V. Grande Armée.

Nisas, adjudant commandant, 111.

Noubry (Baron), général de brigade, 48.

O

Octrois. — (30 novembre 1811.) Ordre de diminuer une taxe d'octroi, à Marseille, 40.

Ornano (Comte), général de brigade, 103, 189, 332.

Ossmon (D'), ministre plénipotentiaire de Suède à Paris, 181. V. Suède.

Otto (Comte), conseiller d'État, ambassadeur de France à Vienne, 93, 312, 384. V. Autriche.

Oudinot, duc de Reggio, maréchal. — (10 janvier 1812.) Le duc de Reggio reçoit le commandement du 2e corps d'observation de l'Elbe (2e de la Grande Armée), 163. — (22 février.) Ordre à Oudinot de mettre ses divisions en mouvement et de porter son quartier général à Magdeburg, 249. — (13 mars.) Le duc de Reggio fera secrètement ses préparatifs pour quitter Magdeburg et se diriger sur Berlin, 307. — (16 mars.) Ordres relatifs aux mouvements du corps d'Oudinot, 315. — (26 mars.) Au cas où les Russes commenceraient les hostilités, le duc de Reggio passerait l'Oder à Schwedt, 343. — (6 juin.) Ordre à Oudinot de porter son quartier général à Preussich-Eylau, 473. — (13 juin.) Pénurie du 2e corps sous le rapport des subsistances; observations à transmettre sur ce point au duc de Reggio; ce maréchal se transportera à Wehlau pour suivre, de là, le mouvement de l'armée, 487. — (15 juin.) Ordre à Oudinot de s'avancer jusqu'à Gumbinnen, 496. — (20 juin.) Ce maréchal dirigera en hâte deux divisions entre Stallupœhnen et Wirballen, 513. — (21 juin.) Il portera son quartier général à Pilwiszki, 524. — (21 juin.) Ordre à Oudinot de faire jeter son pont sur le Niemen et de franchir le fleuve, 535. — (25 juin.) Passage de la Viliya par le duc de Reggio, 537. — Ce maréchal manœuvrera sur Keïdany et Bobty pour faire sa jonction avec le 10e corps, 537. — (26 juin.) Ordre à Oudinot de marcher contre Wittgenstein, 545. — (29 mai.) Rencontre du duc de Reggio et de Wittgenstein à Vilkomir; retraite des Russes, 547. V. Grande Armée.

Ouillembourg (Baron d'), général de brigade, 105.

Ouvarof, général russe, 547.

P

Padoue (Duc de). V. Arrighi.

Pajol (Baron), général de brigade, 104, 152, 243, 279, 533, 545.

Palombini, général de division, à l'armée d'Espagne, 137, 312.

Papauté. — (21 mai 1812.) L'Empereur

ordonne la translation du Pape de Savone à Fontainebleau; motifs de cette mesure; précautions à prendre pour que le souverain pontife affectue ce voyage à l'aise et en sûreté; l'archevêque d'Édesse sera chargé de l'accompagner, et on informera ce prélat des dangers que faisait courir au Saint-Père la présence des Anglais devant Savone, 417.

Partouneaux (Comte), général de division, 378, 382, 452, 483.

Paultre (Baron), général de brigade, 106.

Pêche. — (25 novembre 1811.) Règlement à faire concernant la pêche; nécessité d'organiser un système de surveillance qui, sans gêner les pêcheurs, rende impossibles la contrebande et le passage des espions; droit d'embargo à confier aux officiers du grade supérieur, en prévision de cas extraordinaires, 37, 38. — (25 avril 1812.) Question à Decrès au sujet des côtes auxquelles s'appliqua le nouveau décret pris en faveur de la pêche; l'Empereur désirerait lever les entraves qui gênent les pêcheurs sur toutes les côtes de l'Empire, 385.

Paley (Comte), conseiller d'État, 55.

Pensions. — (27 décembre 1811.) L'Empereur se plaint de la suppression arbitraire d'une pension allouée à une famille ionienne; ordre formel d'exécuter le décret rendu à ce sujet, 117.

Péraignon (Comte), maréchal, gouverneur de Naples, 421, 423.

Parnety (Baron), général de division d'artillerie, 32, 48, 532.

Pavaon, colonel, 249.

Pie VII. V. Papauté.

Piré (Baron de), général de brigade, 104, 152, 243.

Plauzonne (Baron), général de brigade, 392, 461.

Plotho (De), 398.

Police générale. — (20 novembre 1811.) Reproches à Savary au sujet d'une arrestation arbitraire; l'Empereur attend que tout citoyen français puisse user du droit de recours auprès du souverain, 24.

Polonaises (Troupes). V. Grande Armée, Poniatowski, Varsovie (Grand-duché de).

Poméranie suédoise. — (19 janvier 1812.) Ordre à Davout d'occuper la Poméranie suédoise et d'y saisir toutes les denrées de contrebande, 182. — (1er juin.) Instructions concernant la défense de la Poméranie suédoise pendant la campagne de 1812; généraux chargés d'y tenir des troupes, 452 à 456.

Poniatowski (Prince), commandant l'armée du grand-duché de Varsovie (5e corps de la Grande Armée). — (14 novembre 1811.) Éventualité d'un mouvement combiné de Poniatowski et de Davout contre les Prussiens, 14. — (3 mars 1812.) Le corps d'armée polonais formera, sous le commandement de Poniatowski, le 5e corps de la Grande Armée, 277; ordre à Poniatowski de se tenir en correspondance avec l'avant-garde du prince d'Eckmühl, 279. — (6 mars.) Le commandant du 5e corps fera avancer ses troupes vers la Vistule, 287. — (16 mars.) Il se concentrera sur Varsovie, 317. — (26 mars.) Occupation prochaine de Modlin par Poniatowski, 433. — (10 juin.) Il portera, le 18, son quartier général à Nowogrod, 480. — (11 juin.) Mesures prises pour avoir des nouvelles de Poniatowski, 485, 486. — (16 juin.) Ordre à ce général de se porter sur Johannisburg, afin de pouvoir passer le Niemen avant Bagration, 503. V. Varsovie (Grand-duché de).

Ponts et chaussées. V. Travaux publics.

Pradt (Baron de), archevêque de Malines, ambassadeur de l'Empereur près le duc de Varsovie. — (28 mai 1812.) Instructions confiées à ce prélat en vue du rétablissement de la Pologne, 441 à 446. V. Varsovie (Grand-duché de).

Prisonniers de guerre. — (12 novembre 1811.) Ordre à Clarke de remettre un certain nombre de prisonniers anglais au *Transport-Office;* motif de leur libération, 6. — (25 novembre.) Ordre à Decrès d'envoyer une frégate recueillir des prisonniers français sur le rocher de Cabrera, 35. — (25 décembre.) Cette mission est confiée au capitaine de frégate Feretier, 108. — (25 mars 1812.) Note concernant la réponse à faire à une dépêche du *Transport-Office*, relativement à l'échange des prisonniers; défiance qu'inspirent à l'Empereur les intentions du gouvernement anglais,

340. — (Mars, *sans date.*) Le ministre de la marine offrira au *Transport-Office* d'appliquer aux officiers seuls le mode d'échange qui n'a pas été agréé pour les soldats, 352.

Prusse. — (12 novembre 1811.) Continuation des armements de la Prusse; envoi d'une division française à Erfurt; instructions pour le ministre de France à Berlin, 1, 2. — (14 novembre.) Instructions à Davout sur les précautions militaires à prendre en prévision du cas où la Prusse se déclarerait contre Napoléon, 14, 15. — Nécessité d'empêcher la Prusse d'agir, si elle en avait la velléité, en se mettant à même de cerner toutes les places au moyen d'équipages de siége préparés d'avance dans cette vue, 15. — (6 février 1812.) Ordre à la Rihoisière de préparer secrètement les équipages destinés à faire éventuellement le siége de Spandau, Kolberg et Grandens, 207. — (1er mars.) L'Empereur demande à Daru la note de ce que la Prusse doit fournir à la Grande Armée, 273. — (2 mars.) Ordre au ministre de France à Berlin de demander, aussitôt après la ratification du traité d'alliance, que la Prusse arme et approvisionne la place de Memel, 274. — (16 mars.) Clause du traité franco-prussien stipulant la non-occupation de Potsdam, itinéraire prescrit en conséquence aux troupes de la Grande Armée, 316. — Fournitures à faire par la Prusse aux termes du traité conclu avec elle, 320, 324. — (25 mars.) Le prince d'Eckmühl et le duc de Reggio laisseront des garnisons suffisantes dans Magdeburg et Berlin, 335. — Ordres au major général de la Grande Armée au sujet du contingent prussien, 337. — Instructions sur le même sujet, 337. — (31 mars.) Ordre au prince d'Eckmühl d'occuper Pillau, 351. — Le major général de la Grande Armée fera dresser une carte routière de la Prusse pour servir aux opérations, 352. — (9 avril.) Mesures à prendre pour la défense de Pillau, 364. — (12 avril.) Ordres concernant l'exécution du traité conclu avec la Prusse; chiffre du contingent prussien; clauses relatives aux places de guerre; arrangements prescrits en conséquence, 367. — (22 avril.) Le maréchal Victor, commandant le 9e corps, est nommé gouverneur général à Berlin; instructions qui lui sont adressées au sujet des troupes prussiennes et des places qui obéiront à des officiers français; l'administration du pays restera aux agents du roi de Prusse, mais la surveillance des journaux et la police seront dans la main du duc de Bellune; en un mot, il faut que la Prusse soit réduite à l'impuissance de faire un mouvement, et ne puisse, en aucun cas, s'insurger, 378. — (25 avril.) Mesures prises pour assurer la défense des côtes prussiennes de la Baltique; unité imprimée à la direction des affaires militaires en Prusse, 383. — (30 avril.) Dispositions relatives à l'armement d'Erfurt, où s'établira un général de brigade, 391. — (2 mai.) Numéros à donner aux divisions et brigades prussiennes, 395. — (7 mai.) Ordre à Davout d'aviser à l'occupation de la citadelle de Pillau, 397. — (21 mai.) Importance de Spandau; instructions pour l'armement de cette place, 415. — (23 mai.) Envoi au duc de Bassano d'un rapport concernant les magasins de subsistances de Kolberg, 419. — (27 mai.) Note pour le ministre des relations extérieures au sujet des places de Pillau et de Spandau, 437. — (28 mai.) Ordre à Davout d'ajourner l'occupation de Pillau, 449. — (1er juin.) Instructions touchant la distribution des troupes françaises dans les diverses places prussiennes, 452. — Officiers supérieurs qui devront être attachés à la place de Spandau; elle sera mise en état de soutenir un siége, 456. — (6 juin.) Une partie des troupes prussiennes adjointes à la Grande Armée seront chargées d'occuper Labiau et Tilsit, 474. — (9 juin.) Ordre concernant la prise de possession, au profit de la Grande Armée, des fusils de Pillau, 477. — (13 juin.) Positions assignées aux troupes prussiennes à Tilsit et Labiau, 487. — (14 juin.) Nomination d'un gouverneur de la vieille Prusse en résidence à Kœnigsberg, 489. — (15 juin.) Dispositions relatives à la défense du Nehrung et de Pillau; garnisons à mettre dans Kœnigsberg, Thorn, Marienburg et Elbing, 492.

Pupilles de la Garde, 59, 83, 297.

Digitized by Google

Q

Quesnot (Baron), général de brigade de cuirassiers, 105.

Quinette de Cernay (Baron), général de brigade, 103, 105.

R

Radziwill (Prince de), 443.

Ramon (Comte), sénateur, général de division, 45, 55, 285, 394.

Rapp (Comte), général de division, gouverneur de Danzig, 14, 15, 45, 425, 476.

Reggio (Duc de). V. Oudinot.

Régime féodal. V. Féodal (Régime).

Regnaud de Saint-Jean-d'Angély (Comte), ministre d'État, président de la section de l'intérieur au Conseil d'État, 303.

Reille (Comte), général de division, à l'armée d'Espagne, 21, 22, 138, 139, 140, 185, 262, 356.

Reinhard (Baron), ministre de France à Cassel, 201.

Réserve de cavalerie. — (2 janvier 1812.) Divisions qui composent la réserve, 153. — (10 janvier.) La réserve sera divisée en trois corps; généraux chargés d'un commandement, 163. — (23 février.) Date fixée pour le passage du Rhin par le 2e corps de la réserve, 250. — (24 mars.) Instructions pour compléter l'organisation de la réserve de cavalerie, 332. V. Grande Armée.

Reynaud (Nicolas), baron, général de brigade, 103, 105.

Reynier (Comte), général de division, commandant le contingent saxon ou 7e corps de la Grande Armée. — (3 mars 1812.) Mesures à prendre par Reynier pour assurer l'approvisionnement de son corps sur la Vistule, 280. — (16 mars.) Ce général recevra l'ordre de se porter sur Kalisz, 319. — (26 mars.) Cantonnements qu'il devra donner au 7e corps, 343. — (10 juin.) Mouvement du corps de Reynier sur Lublin; dès que les Autrichiens seront à Zamosc, il rétrogradera sur Praga, 480. — (16 juin.) Ordre à Reynier de filer, non plus sur Praga, mais sur Siedlce, et de là sur Brock, où ses troupes formeront la droite du corps de Jérôme, 502. — (20 juin.) Tandis que l'armée se dirigera en masse sur le Niemen, Reynier restera chargé de couvrir le duché de Varsovie, 515. — (21 juin.) Position de Reynier à Brock, 525. V. Grande Armée.

Ribeisière (Comte de la), commandant l'artillerie de la Grande Armée, 207, 250, 310, 377.

Richter (Baron), général de brigade, 105.

Roguet (Baron), général de division, 300, 354, 373, 440, 516, 524.

Romanzof (Comte de), chancelier de l'Empire, président du Conseil d'État, à Saint-Pétersbourg, 388.

Rome, 21. V. Italie.

Russie. — (12 novembre 1811.) Dépêche à expédier à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg; désir de Napoléon de voir finir promptement ses différends avec la Russie; Lauriston laissera entrevoir au czar les conséquences que peut entraîner la continuation des armements de la Prusse, 1, 2. — (20 décembre.) Projet de l'Empereur d'organiser, en cas de guerre avec la Russie, un service de surveillance autour de l'armée russe et sur les diverses routes de Pétersbourg, Moscou et Grodno, 95. — (21 décembre.) Recherche à faire pour s'assurer de l'état exact de situation de l'armée russe, 98. — (27 janvier 1812.) L'Empereur expose au roi de Westphalie les griefs de la France contre la Russie, les levées extraordinaires faites par le czar, et tous les symptômes qui annoncent une guerre imminente, 190. — (24 février.) Napoléon informe le czar d'un entretien qu'il a eu avec Czernitchef « sur les affaires fâcheuses survenues depuis quinze mois », et assure qu'il est encore au pouvoir d'Alexandre d'empêcher la guerre, 253. — (2 mars.) Instructions pour Lauriston : l'Empereur ajourne toute entrevue avec le czar, mais il consentirait à ce qu'on nouât des négociations quand ses troupes seront sur la Vistule, 273. — (3 mars.) Plaintes adressées au ministre de Russie à Paris au sujet des menées d'espionnage et de corruption organisées dans les bureaux de la guerre par Czernitchef; l'Empereur

compte qu'Alexandre fera bonne justice de ces procédés, 275. — (25 mars.) Instructions pour le prince d'Eckmühl, pendant le mouvement en masse de la Grande Armée vers la Vistule; tant que les Russes n'attaqueront pas, son langage et son attitude doivent demeurer pacifiques, 339. — (28 mars.) Observations au ministre des relations extérieures au sujet d'un état de l'armée russe, 345. — (30 mars.) L'Empereur pense que les Russes ne prendront pas l'offensive; le prince d'Eckmühl ne fera donc aucun mouvement avant d'en avoir reçu l'ordre, 349. — (18 avril.) Conduite prescrite à Davout dans le cas où les Russes s'empareraient de Memel et de la rive droite du Niemen sans passer le fleuve, 374. — (25 avril.) Arrivée à Paris d'un officier russe porteur de propositions du czar Alexandre, 386. — Envoi du comte de Narbonne à Saint-Pétersbourg; communications pacifiques qu'il est chargé de faire à Romansof, 388. — (10 juin.) Positions respectives des armées russe et française; éventualité d'un mouvement offensif des Russes entre la Narew et le Bug; Napoléon combine ses manœuvres afin que l'aile gauche de la Grande Armée puisse passer le Niemen et déborder sur les flancs de l'ennemi, 480. — L'Empereur déclare au vice-roi que l'on est encore en paix avec la Russie, mais qu'on touche « au dernier moment », 482. — (11 juin.) Mouvement de Bagration sur Brzesc; conjectures de l'Empereur sur le but de cette manœuvre, qu'il croit destinée à couvrir Vilna au moyen d'une bataille, 484. — (20 juin.) Bulletin de la Grande Armée : Napoléon rappelle l'offensive prise par la Russie contre la Pologne en février 1811, les vains efforts de la France pour amener une conciliation, les armements auxquels, par suite, elle se vit forcée d'avoir recours, les traités d'alliance avec la Prusse et l'Autriche, et finalement la mise en marche et la concentration de la Grande Armée sur le Niemen, 521. — (21 juin.) Arrivée d'un parlementaire au quartier général de Poniatowski; ordre de l'Empereur à cette occasion, 522. — (23 juin.) Ordre réglant le passage du Niemen par la Grande Armée, 531. — (26 juin.) Marche offensive des généraux Baggovoute et Toutchkof sur Vilna, 544. — (29 juin.) L'Empereur annonce au roi Jérôme son entrée à Vilna, évacuée par les Russes, et lui commande de marcher contre Bagration, 546. — (30 juin.) Rencontre d'Oudinot et de Wittgenstein à Vilkomir; les Russes sont rejetés sur Dinabourg, 547. V. Alexandre Ier, Grande Armée.

S

Sainte-Suzanne (Comte de), sénateur, général de division, 285.

Saint-Geniès (Baron), général de brigade, 103, 104, 153.

Saint-Germain (Baron de), général de division, à la réserve de cavalerie, 61, 105, 153, 164, 545.

Saint-Marsan (Comte de), conseiller d'État, ministre plénipotentiaire de France à Berlin, 1, 14, 274, 368, 383, 384. V. Prusse.

Saint-Priest (Comte de), 108.

Saint-Sulpice (Comte de), général de division, 188, 337.

Saligny (Mme), 49.

Santé (Service de). — (2 février 1812.) Observations sur la situation des malades à l'hôpital de Münster, 201. — (10 mars.) État sanitaire de l'armée; diminution du nombre des malades dans la plupart des divisions militaires, 298. — (21 mai.) Ordre aux chirurgiens de la Grande Armée de rejoindre leurs corps respectifs sur la Vistule, 414. — (28 mai.) Toute la réserve des hôpitaux sera dirigée sur Danzig, 448. — (31 mai.) Mesures prescrites relativement aux ambulances de la Grande Armée, 450. — (4 juin.) Ordres touchant l'organisation d'hôpitaux à Thorn, Wloclawek, Danzig, Osteroda, Kœnigsberg, Wehlau, Soldau, Willenberg et Pultusk, 464. — Observations sur l'insalubrité de l'hôpital de Thorn; nécessité d'en former un à Plock pour le 4e corps, 466. — (14 juin.) Établissement d'hôpitaux sur les derrières de la Grande Armée, depuis Kœnigsberg jusqu'à la Pregel et l'Alle, 490. — (15 juin.) Ordre au vice-roi de former

un hôpital à Rastenburg, en quittant cette place, 497.
Saunier (Baron), général de brigade, 533.
Savary, duc de Rovigo, général de division, ministre de la police générale. V. Police.
Saxe. — (29 décembre 1811.) Ordre à Mollien de prendre pour 1 million de l'emprunt saxon, 130. — (4 février 1812.) Instructions relatives à l'organisation de l'armée saxonne, 239. V. Reynier, Varsovie (Grand-duché de).
Saxe (Maréchal de). — (6 janvier 1812.) Jugement de l'Empereur sur les *Rêveries* du maréchal de Saxe; ordre d'envoyer aux généraux français en Espagne un résumé des idées émises par ce général sur la question des contributions de guerre, 159.
Saxonnes (Troupes). V. Grande Armée.
Schilt (Baron), général de brigade, 346, 437.
Schwarz (Baron), général de brigade, 106.
Schwarzenberg (Prince de), commandant le corps d'armée autrichien d'observation en Gallicie, 93, 413, 433, 496, 518, 546.
Sebastiani (Comte), général de division, 248.
Seras (Comte), général de division, 456.
Severoli, général de division à l'armée d'Espagne, 137.
Sicile (Ile de), dans la Méditerranée. — (18 novembre 1811.) Conséquences de la levée du camp de Scilla par le roi de Naples; nécessité de menacer d'un nouveau débarquement les Anglais établis en Sicile; troupes à réunir en vue de cette opération, 19.
Siméon, ministre de la justice et de l'intérieur du royaume de Westphalie, 115, 201.
Sokolnicki, général de brigade, 496.
Sorbier (Comte), général de division, 76, 85, 337, 488, 524, 526.
Souham (Comte), général de division, à l'armée de Portugal, 139, 140.
Soult, maréchal, duc de Dalmatie, chef d'état-major de l'armée d'Espagne. — (19 novembre 1811.) Ordre à Soult de faciliter, au moyen d'une diversion, la prise de Valence par Suchet, 21. — (6 décembre.) Instructions pour le duc de Dalmatie; manœuvres prescrites à ce maréchal dans le sud de l'Espagne, 58, 59. — (18 février 1812.) Ordre à Soult de contenir le général Hill sur la rive gauche du Tage, afin d'empêcher sa jonction avec Wellington, 229, 232. V. Espagne (*Opérations en*).
Spezia (La). V. Marine. (*Service général et constructions.*)
Subervie (Baron), général de brigade, 519.
Subsistances (*Service des*). — (8 février 1812.) Dispositions relatives au prix du pain et de la farine de réserve, 209. — (10 mars.) Mesure à prendre pour répartir ce qui reste du fonds affecté au service des subsistances, 297. — (27 mars.) Éclaircissements demandés par l'Empereur sur un procès-verbal d'une séance du conseil des subsistances, 345. — (1er juin.) Taxation du blé par le préfet de Caen; observation de l'Empereur à ce sujet; il désire que l'on expédie à Caen des blés de la Roër, 451.
Suchet (Comte), maréchal, commandant le 3e corps de l'armée d'Espagne. — — (19 novembre 1811.) Ce maréchal devra s'emparer le plus tôt possible de Valence; importance que l'Empereur attache à cette opération, 21, 22. — (5 décembre.) Ordre relatif à des correspondances indiscrètes de la maréchale Suchet, 49. — (26 décembre.) Commencement du siége de Valence, 111. — (30 décembre.) Après la prise de Valence, Suchet conservera le gouvernement de cette place; instructions qui devront lui être envoyées, 137, 138. — V. Espagne (*Opérations en*).
Suède. — (27 décembre 1811.) Menace d'une rupture avec le cabinet de Stockholm s'il tolère l'établissement des Anglais dans la baie de Gœteborg, 117. — (29 décembre.) Décision relative à une demande du prince royal de Suède pour faire apprendre les batteries françaises aux tambours suédois, 131. — (19 janvier 1812.) Observation sur une note à transmettre au ministre de Suède à Paris, 181. — (22 février.) Ordre au prince d'Eckmühl d'interdire toute communication de la Poméranie avec la Suède, 249. — (20 mai.) Conduite prescrite à Davout envers les Suédois, 411.
Suisse. V. Confédération helvétique.
Sussy (Comte de). V. Collin.

T

Talleyrand, prince de Bénévent, vice-grand électeur, 109, 200.
Talleyrand (Auguste de), comte, chambellan de l'Empereur, ministre de France près la Confédération helvétique. — (26 décembre 1811.) Dispositions concernant le règlement d'une question d'intérêt entre ce ministre et le prince de Bénévent, 109.
Talleyrand (Comtesse de), 110.
Taravre (Baron), général hollandais, 528, 534.
Tascher de la Pagerie (Comte), officier d'ordonnance de l'Empereur, 508.
Tauzien, général prussien, 368.
Taviel (Baron), général de division, 33.
Terra-Laadur, ex-lieutenant-colonel d'artillerie, 40.
Tharreau (Baron), général de division, 278.
Thouvenot (Baron), général de brigade, à l'armée d'Espagne, 22.
Toscane. — (23 mai 1812.) Mesures à prendre pour défendre l'île d'Elbe menacée par les Anglais, 420.
Toua (La). V. Baillet de la Toue.
Toutchkof, général russe, 544, 548.
Travaux publics. — (20 novembre 1811.) Observations relatives aux travaux de Lyon, 23. — (30 novembre.) Ordre concernant la construction d'un chantier de carénage à Marseille, 40. — (3 mars 1812.) Projet de transférer au Louvre la Bibliothèque impériale et les Archives; l'Empereur propose encore le palais du Luxembourg pour recevoir les Archives ou la bibliothèque de Sainte-Geneviève; Daru fera un rapport sur cette question, 280.
Travot (Baron), général de division, 260, 261.
Trésor public. — (28 décembre.) Réponse à des rapports de Mollien concernant les finances des provinces illyriennes; explications détaillées à ce sujet, 119. — (29 décembre.) Ordre au ministre du Trésor public de prendre pour 1 million de l'emprunt saxon, 130. — Somme en espèces et en papier à envoyer à Barcelone, 131. — (3 janvier 1812.) Observations à Mollien au sujet d'une opération contraire aux intérêts du Trésor, 154. — (14 janvier.) Instructions concernant la comptabilité de la Grande Armée, 173. — (19 février.) Ordre au ministre du Trésor public de négocier les actions du canal du Midi et du canal du Loing, 240. — (11 mars.) Des bons du Trésor, payables en partie à Venise ou à Trieste, seront envoyés, au lieu d'argent, à Corfou, 303. — (29 mars.) L'Empereur réclame de Mollien un état des fonds destinés à payer diverses dépenses militaires, 348. — (5 mai.) Ordres concernant les distributions de fonds pour la Grande Armée, 397. V. Budget, Finances.
Trévise (Duc de). V. Mortier.
Trieste, ville d'Illyrie, 70.
Tupinier, ingénieur, 341.
Turquie. — (14 novembre 1811.) Succès des Russes sur les Turcs; appréciation par Napoléon de la conduite de ces derniers, 15. — (30 mars 1812.) Supposition de l'Empereur au sujet d'un renouvellement éventuel d'hostilités entre le czar et la Turquie, 349.
Tyrol. — (28 mars 1812.) Dispositions à prendre pour assurer la défense du Tyrol pendant la campagne qui va s'ouvrir, 346. — (29 mars.) Le soin de contenir, au besoin, le Tyrol et le Vorarlberg sera confié aux forces combinées de la Suisse et de la Confédération du Rhin, 347. — (23 mai.) Nouvelles instructions pour réprimer, le cas échéant, une insurrection du Tyrol, 422.

V

Valence, général de division, à la réserve de cavalerie, 152, 164, 545, 550.
Valmy (Duc de). V. Kellermann.
Vandamme, comte d'Unsebourg, général de division, commandant le 8e corps de la Grande Armée. — (16 mars 1812.) Au cas où les Russes attaqueraient le Grand-Duché, le 8e corps avec Vandamme contribuera à la défense de Varsovie, 314.
Varsovie (Grand-duché de). — (25 novembre 1811.) Observations sur le mauvais état de l'armée polonaise; faiblesse relative du contingent militaire fourni

par le Grand-Duché, 36. — (2 décembre.) Services rendus par la France au grand-duché de Varsovie; l'Empereur voudrait pouvoir compter avec assurance sur la vitalité de ce pays, 44. — (15 décembre.) Ordres pour l'approvisionnement des places de Modlin et de Zamosc, 81. — (19 décembre.) Achat secret de chevaux à faire dans le Grand-Duché, 93. — (31 décembre.) Instructions pour le résident de France à Varsovie au sujet des armements à pousser dans le Grand-Duché; renseignements à prendre sur les ressources en subsistances que ce pays pourrait fournir ou qu'il faudrait y faire arriver par la Vistule, 144. — Ordres concernant la formation d'un dépôt de cavalerie sur la Vistule, et la création d'un bataillon d'équipages militaires dans le Grand-Duché; nécessité de compléter l'armement et la remonte de la cavalerie polonaise, et de préparer, « comme avant la campagne de Friedland, » des moyens de convoi et de transport en Pologne, 148. — (7 janvier 1812.) Observations relatives à l'armement des gardes nationales dans le Grand-Duché, 161. — (4 février.) Représentations à faire à la cour de Dresde au sujet de l'organisation de l'armée polonaise, 204. — (26 mars.) Échelonnement des troupes polonaises dans le Grand-Duché; elles devront pouvoir se masser en trois jours sur Praga ou Modlin, 342. — Approvisionnements de poudre à réunir dans les diverses places du Grand-Duché, 344. — (22 mai.) Envoi à Varsovie de fonds destinés au service de l'armée polonaise, 419. — (28 mai.) Création d'un gouvernement spécial du duché de Varsovie; il résidera dans un conseil de ministres; attributions de ce conseil; rôle prescrit à l'ambassadeur de l'Empereur à Varsovie; le plan de Napoléon est de préparer le rétablissement de la Confédération de la Pologne; on commencera par convoquer la diète nationale; un comité, nommé par elle, rédigera un rapport explicite sur les malheurs du pays et sur les moyens de le reconstituer en corps politique: la Prusse et l'Autriche devront être ménagées avec soin dans cette sorte d'acte d'accusation dirigé exclusivement contre la Russie; à ce manifeste officiel répondront une série de déclarations particulières conçues de manière à remuer fortement l'opinion publique; enfin la Confédération, une fois formée, enverra à l'Empereur des députés chargés de lui demander sa protection, 441, 447. — (5 juin.) Ordre d'organiser la garde nationale de Varsovie, 470. — (15 juin.) Le major général de la Grande Armée dirigera sur Elbing et Thorn une provision de fusils destinés à armer les insurgés polonais, 495.

Vedel, général de division, 528.

Verdier (Comte), général de division, 107, 249, 307, 316, 330, 335, 339.

Ver Huell (Comte), vice-amiral, 211, 309.

Victor Perrin, duc de Bellune, maréchal. — (6 décembre 1811.) L'autorisation de rentrer en France lui sera transmise par Berthier, 59. — (3 avril 1812.) L'Empereur projette de confier à Victor le commandement d'un 9e corps, qui serait créé à la Grande Armée, 355. — (22 avril.) Le duc de Bellune est mis à la tête du 9e corps; il aura pour mission de surveiller, de Berlin, tout le pays entre la Vistule et le Rhin, 378. — (11 juin.) Renforts expédiés au maréchal Victor, 483. V. Grande Armée.

Vignolle (Comte de), général de division, 215, 347, 422.

Villantroys, colonel d'artillerie, inventeur d'une nouvelle espèce de mortier. — (20 novembre.) Le comité des fortifications déterminera l'usage à faire des mortiers à la Villantroys, pour la défense de la rade du Morbihan, 25. — Satisfaction causée à l'Empereur par le résultat des expériences faites à la Fère avec les mortiers à la Villantroys; ordre de poursuivre activement les essais; le nouvel engin pourra servir à défendre contre les Anglais les mouillages et les côtes de l'Ouest, 25, 26. — Avantages que présente, au point de vue maritime, l'invention du colonel Villantroys; parti que le ministre de la marine aura à en tirer, 27.

Villaret-Joyeuse, vice-amiral, gouverneur de Venise, 297.

Villata, général de brigade italien, 105, 153.

Viviès, général de brigade, 107.

W

Walther (Comte de), général de division, commandant les grenadiers à cheval de la Garde, 288, 299, 336.
Wettire, général de division, à la réserve de cavalerie, 164, 247, 332.
Wellington (Duc de), généralissime des forces anglaises dans la péninsule espagnole. — (18 février 1812.) Situation de lord Wellington sur le Tage; éventualité d'une jonction du corps de Hill à l'armée de ce général; manœuvres accomplies par les Anglais par suite des fautes de Marmont; mesures à prendre au cas où Wellington, contre toutes les conjectures de l'Empereur, se porterait sur la rive gauche du Tage, 228 à 235.
Wesel, ville du grand-duché de Berg. — (12 novembre 1811.) Réorganisation administrative de cette ville; de quelle manière sa dette devra être réglée; Wesel deviendra le chef-lieu d'un arrondissement et aura un tribunal de première instance; ordre au préfet de la Roer d'y établir un système satisfaisant d'éclairage; travaux projetés pour l'alignement et l'embellissement de Wesel; l'Empereur désire qu'on y établisse un hôpital civil et des écoles françaises, 2. — Une partie du parc de réserve sera installée à Wesel, où l'on établira un atelier de réparation; on prendra d'urgence les églises de la ville, hormis deux, pour y déposer le matériel, 7.
Westphalie. — (10 décembre 1811.) Instructions à transmettre au ministre de France à Cassel; enquête prescrite sur l'esprit qui anime les troupes westphaliennes, 67. — Prochaine concentration de troupes en Westphalie; convention militaire à conclure à cette occasion afin d'épargner un excédant de charges au roi Jérôme, 68. — (15 décembre.) Instructions adressées à ce sujet au maréchal Davout, 81. — (17 décembre.) Ordre à Jérôme Napoléon de hâter l'organisation de son armée pour la prochaine campagne, et de pourvoir au gouvernement et à la défense de la Westphalie, dans le cas où il s'absenterait, 90. — (19 décembre.) Achat secret de chevaux à faire en Westphalie, 94. — (24 décembre.) Arrangement à conclure avec le roi Jérôme pour l'indemniser des frais de solde supportés par la Westphalie au delà des conventions faites à ce sujet, 103. — (26 décembre.) Observations sur les mesures projetées par Jérôme en vue de la campagne qui va s'ouvrir; jugement concernant quelques hommes investis de la confiance du roi de Westphalie; mesures à prendre pour compléter l'organisation de l'armée westphalienne; quantité de rations qu'elle devra porter avec elle; prescriptions relatives à l'équipement, 115, 116. — (27 janvier 1812.) L'Empereur expose à Jérôme Napoléon l'état des relations entre la France et la Russie, et l'invite à tenir son contingent prêt à entrer en campagne au 15 février, 190. — (2 février.) Meurtre commis sur un cuirassier français en Westphalie; plaintes de Napoléon sur certaines tendances du gouvernement de Cassel; défense de déférer les délits militaires aux tribunaux civils, 201. — (22 février.) Ordre au roi de Westphalie de réunir son corps d'armée à Halle; il passera l'Elbe au pont de Dessau, 248. — (28 février.) Observations sur l'organisation défectueuse des troupes westphaliennes; réformes à y opérer pour en faire un corps d'armée facile à manier, 259. — (3 mars.) Les troupes westphaliennes formeront le huitième corps de la Grande Armée, 277. V. Jérôme Napoléon.
Winter (Comte de), vice-amiral, 211, 226.
Wittgenstein (Prince), lieutenant général russe, 537, 544, 550.
Wouillemont, général de brigade, 260.
Wurtemburgeoises (Troupes). V. Grande Armée.

Y

Yorck, général prussien, 351, 364.

Z

Zakrzewski, capitaine, attaché à l'état-major du duc de Dantzig, 540.
Zingarelli, compositeur italien. — (21 janvier 1812.) Subvention accordée par l'Empereur à cet artiste, 183.
Zucchi, général de brigade, à l'armée d'Italie, 346, 437.

LISTE DES PERSONNES

A QUI LES LETTRES SONT ADRESSÉES.

Alexandre Ier, empereur de Russie, 253, 388.

Alexandre (Berthier), major général de l'armée d'Espagne, puis de la Grande Armée, 21, 22, 27, 36, 41, 42, 49, 58, 79, 101, 102, 136, 147, 153, 157, 158, 159, 161, 180, 185, 187, 198, 212, 213, 216, 223, 228, 242, 244, 245, 247, 248, 249, 251, 252, 253, 259, 263, 272, 277, 278, 286, 293, 296, 299, 306, 307, 308, 312, 313, 314, 315, 316, 319, 327, 329, 330, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 342, 343, 344, 349, 351, 355, 356, 358, 359, 362, 365, 366, 367, 369, 371, 374, 376, 378, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 394, 396, 397, 398, 405, 406, 411, 412, 413, 414, 415, 418, 419, 425, 427, 431, 439, 440, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 456, 457, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 473, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 483, 484, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 495, 496, 502, 503, 504, 506, 510, 511, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 522, 523, 524, 526, 527, 528, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 549, 550.

Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, 95, 162, 255, 398.

Bassières, maréchal, 83, 98, 99, 100, 188, 214, 241, 297, 299, 301, 327, 354, 358, 367.

Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 29, 276, 500.

Borghese (Prince), 209, 417.

Cambacérès, archichancelier, 109, 221.

Castlereagh (Lord), secrétaire d'État pour les affaires étrangères, à Londres, 371.

Caulaincourt, grand écuyer, 101, 147.

Champagny, intendant général de la Couronne, 147, 377.

Clarke, ministre de la guerre, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 16, 19, 25, 29, 39, 40, 47, 48, 54, 56, 69, 74, 76, 78, 79, 83, 94, 104, 105, 106, 110, 117, 135, 165, 174, 178, 182, 193, 197, 201, 212, 225, 228, 260, 271, 281, 304, 305, 306, 309, 310, 313, 328, 353, 359, 363, 367, 373, 386, 388, 393, 394, 399, 400, 401, 404, 406, 419, 420, 423, 424, 430, 437, 439, 447, 464, 486, 500, 501, 522.

Collin de Sussy, ministre des manufactures et du commerce, 28, 163, 297, 345, 451.

Daru, ministre secrétaire d'État, 175, 189, 257, 273, 326.

Davout, maréchal, 14, 15, 34, 36, 43, 44, 52, 60, 68, 81, 85, 95, 96, 97, 103, 118, 140, 141, 148, 154, 160, 161, 163, 166, 177, 182, 194, 201, 215, 218, 432, 467, 472, 490, 499, 505, 519, 541, 550.

Decrès, ministre de la marine, 13, 18, 19, 27, 29, 33, 35, 40, 46, 52, 56, 60, 70, 71, 114, 118, 129, 130, 162, 199, 206, 209, 264, 276, 297, 308, 330, 341, 352, 385, 502.

Defermon, intendant général du domaine extraordinaire, 206.

Dumas, directeur des revues et de la conscription militaire, 90, 94.

Duroc, grand maréchal du palais, 175.

Durosnel, général, 102, 429, 506.

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie, 21, 43, 86, 119, 123, 124, 131, 132, 155, 172, 184, 186, 194, 197, 208, 215, 219, 265, 281, 302, 327, 346, 370, 393, 458, 460, 461, 469, 481, 485, 496, 525.

Fertier, capitaine de frégate, 108.

François II, empereur d'Autriche, 358.

Frédéric, roi de Wurtemberg, 404.

Gaudin, ministre des finances, 34, 181.

Gourcaud, capitaine, 148.

Hautpoul (D'), capitaine, 252, 416, 519.

Hédouville, sénateur, 289.

Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, 61, 90, 115, 190, 366, 435, 462, 471, 497, 515, 525, 546.

Kourakine, ambassadeur de Russie à Paris, 275.

Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, 12.

Lacuée, ministre directeur de l'administration de la guerre, 11, 59, 73, 96, 112, 113, 125, 146, 151, 160, 165, 184, 185, 196, 198, 200, 201, 205, 251, 256, 290, 291, 292, 298, 312, 326, 345, 359, 388, 452.
Lebrun (Prince), lieutenant général de l'Empereur en Hollande, 142, 402.
Maret, ministre des relations extérieures, 23, 67, 82, 93, 95, 98, 104, 117, 132, 144, 177, 181, 192, 200, 204, 224, 240, 273, 274, 347, 383, 384, 385, 396, 419, 437.
Mermont, maréchal, 220, 228.
Melzi, chancelier du royaume d'Italie, 404.
Missiassy, vice-amiral, 235.
Mollien, ministre du trésor public, 24, 33, 119, 131, 154, 173, 240, 303, 348, 397.
Montalivet, ministre de l'intérieur, 2, 17, 23, 29, 35, 40, 68, 83, 93, 133.
Montesquiou (Comte de), 208.
Montesquiou (Comtesse de), 46, 420, 499.
Pradt (Baron de), 441.
Ribbisière (La), général, 207, 250, 254, 310, 377.
Savary, ministre de la police générale, 24, 108.
Talleyrand (Comtesse de), 110.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME XXIII.

Pages.
Correspondance du 12 novembre 1811 au 30 juin 1812. 1
Table analytique. 551
Liste des personnes à qui les lettres sont adressées 587

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Digitized by Google